

Le mouvement ouvrier et la guerre d'Algérie (1954-1962)

Le cas de la Loire-Atlantique



Henri Routhiau et Yvon Gourhand

« Pour en finir avec la guerre d'Algérie
et le danger fasciste

Les unions départementales CFTC et CGT, les sections départementales
FEN et SNI de Loire-Atlantique [...] alertent les travailleurs sur les
graves dangers qu'entraîne la poursuite de la guerre d'Algérie. »

*Tract intersyndical d'octobre 1961*¹

« Personne ne nie qu'au centre de nos difficultés se trouve le problème
algérien. Il faut absolument trouver et - si besoin imposer - une solution
à un conflit qui a déjà coûté trop de sang et de misère. »

*Alexandre Hébert, secrétaire général de l'UD CGT-FO de Loire-
Atlantique*²

Illustration de couverture :

*« Paix en Algérie », 1958, archives de l'UL-CGT de Châteaubriant, CHT de Nantes
(photographie de la grange achetée en 1958, future maison des syndicats de l'UL-CGT de Châteaubriant,
avec, de gauche à droite, René Adry, Roger Froissard et Maurice Marchand)*

¹ Tract intersyndical d'octobre 1961, archives UD-CGT de Loire-Atlantique, CHT de Nantes.

² « Négociation sans exclusive ni préalable », *L'Ouest syndicaliste* de mai 1958.

Introduction

Le 19 mars 2022 va être commémoré le 60^e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, dans le cadre des accords d'Évian. Le conflit franco-algérien qui n'a reçu, en France, le qualificatif officiel de « guerre » qu'en juin 1999, a duré de début novembre 1954, avec la « Toussaint rouge », à début juillet 1962 avec l'accession à l'indépendance de l'Algérie et ceci sur près de huit années.

La guerre d'Algérie est d'évidence un sujet sensible avec des affrontements mémoriels, après une longue période de silence et d'oubli, tout au moins en France. Les mémoires métropolitaines des différents protagonistes comme de leurs descendants restent vives et vivantes, objets de différends. Des débats existent également entre historiens de sensibilités différentesⁱ. Depuis les années 2000, on peut remarquer qu'outre une certaine libération de la parole, à l'image de celle des anciens soldats du contingent envoyés en Algérie durant le conflit, les études historiques sur ce conflit sanglant, cette « sale guerre », se sont multipliées.

En 2008 est paru un ouvrage collectif codirigé par Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault et intitulé *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*. Cet ouvrage a alors fait connaître une manière d'aborder ce conflit en étudiant son impact sur le plan hexagonal, notamment en province. Dans le même esprit, notre travail souhaite contribuer à l'écriture d'une « *histoire locale de la France* »ⁱⁱ avec un regard décentré, en nous consacrant plus particulièrement aux incidences de cette guerre sur le mouvement ouvrier, social et politique en Loire-Atlantique³. Ainsi « *c'est surtout dans les lieux de vie et de travail des humains peuplant* »ⁱⁱⁱ ce département de l'Ouest breton que notre étude porte en essayant d'aborder différentes facettes. Certes, on retrouve dans ce département réputé plutôt « tranquille » durant cette période l'« *ample voile roidement lisse sur tout le territoire et sur toute la société* »^{iv} que la guerre a alors étendu sur l'ensemble de l'hexagone. Cependant nos recherches nous ont permis de souligner des particularités comme des illustrations signifiantes d'événements ayant affecté les deux rives de la Méditerranée. Nous avons tenté en dépouillant local de penser global à partir d'une étude au sein de notre « petite patrie ».

Pour cela, nous avons fait appel aux fonds d'archives disponibles et consultables en l'état. En premier lieu et en priorité, ceux des Archives départementales de Loire-Atlantique (ADLA) ainsi que ceux du Centre d'histoire du travail (CHT) de Nantes⁴. En complément de ces sources, nous avons eu recours, hormis la presse locale et régionale, aux Archives historiques du diocèse de Nantes (AHDN) et aux Archives municipales des principales villes du département ainsi qu'aux ressources bibliographiques des ADLA et du CHT.

Nous avons privilégié une série d'études regroupées au sein de cinq chapitres.

Le premier concerne le syndicalisme ouvrier au travers des trois grandes centrales syndicales, la CFTC, la CGT-FO et la CGT et de deux moments forts, à savoir le 13 mai 1958 et les obsèques à

³ Par commodité, nous utilisons ce qualificatif sachant que c'est seulement à dater du 9 mars 1957 que la Loire-Inférieure est devenue la Loire-Atlantique.

⁴ La présence sur Nantes du CHT permet d'accéder aux fonds d'archives des principales organisations ouvrières mais également à ceux de militants syndicaux et politiques ou ayant appartenu à des mouvements de jeunesse durant cette période.

Nantes d'Anne-Claude Godeau, conséquence directe et tragique du 8 février 1962 à Paris. Le second chapitre est consacré au « politique » à savoir aux gauches fortement impactées par le conflit franco-algérien, cet impact étant étudié au travers de trajectoires singulières comme d'un exemple local avec celui de La Montagne. Le troisième chapitre traite des communautés algériennes du département composées, essentiellement, de travailleurs migrants, prolétarisés, précaires et souvent ostracisés au sein des régions nantaise et nazairienne. Ces communautés vont faire l'objet d'une étroite surveillance et d'une répression policière et judiciaire souvent sévère alors que le FLN algérien va s'implanter et s'organiser progressivement en Loire-Atlantique, terre où l'implantation des partisans de Messali Hadj et du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) était faible. Nous avons pu souligner, dans un quatrième chapitre, les solidarités s'étant exercées en faveur des Algérien(ne)s, en particulier dans la région nazairienne. Nous avons essayé, enfin, de traiter d'un sujet d'importance, à savoir celui de la jeunesse ligérienne sous les drapeaux. Outre des témoignages recueillis auprès d'anciens appelés ou rappelés du contingent⁵, trois épisodes marquants ont été étudiés car symptomatiques des réactions suscitées par cette « guerre sans nom » au sein de la jeunesse dans le contexte du mouvement des rappelés en 1956 et de l'opposition au service armé des « non-violents » à la fin du conflit.

Notre département est, a priori, perçu comme ayant été peu concerné par la guerre d'Algérie. Ceci du fait d'une faible présence nord-africaine comme de sa relative tranquillité tant au niveau de l'importation du conflit - « la bataille de France » - sur son sol dans le cadre de la « 7^e wilaya », avec la Fédération de France du FLN en métropole que de l'implantation sans lendemain, à la fin de la guerre, dans l'Ouest de l'OAS^v. Il semble, au premier abord, être resté à distance des grandes mobilisations parisiennes contre la guerre d'Algérie comme de la plupart des événements marquants de la période. Cependant, au travers de notre étude, nous espérons avoir démontré qu'en réalité la Loire-Atlantique aura été plus impactée qu'il n'y paraît à première vue par ce conflit à l'origine en métropole d'un bouleversement politique et institutionnel majeur, avec la chute de la IV^e République et l'avènement de la V^e République. Et ceci en premier lieu au sein du mouvement ouvrier déchiré sur la conduite à tenir vis-à-vis du conflit franco-algérien et du retour annoncé au pouvoir de Charles de Gaulle. Si les syndicats ouvriers auront quelque peu peiné à mobiliser fortement, hormis lors des périodes de crise, durant ce conflit, ils ont tenté avec leurs responsables de prendre leur part pour s'y opposer tandis que ce dernier entraînera des conséquences en profondeur au sein des organisations syndicales et politiques du département durant cette période. De plus, du fait de la présence de personnalités et de militants syndicalistes et politiques particulièrement actifs, nous nous sommes efforcés d'aborder différentes facettes des conséquences induites par cette « guerre sans nom » au sein du département, en illustrant des aspects traités habituellement au niveau national et souvent centrés sur la capitale, voire même souvent ignorés ou minorés comme le soutien apporté au Mouvement national algérien (MNA) de Messali Hadj. Outre des figures du syndicalisme ouvrier, comme Gilbert Declercq (CFTC), Alexandre Hébert (CGT-FO) et Roger Rousselot (CGT), tous trois très actifs lors des grandes grèves de 1955 et pendant le conflit franco-algérien, celles de Bernard Lambert, d'Alain Brisset et d'Yves Bel nous donnent l'occasion d'étudier des modes d'opposition à la guerre d'Algérie au sein d'une jeunesse militante de culture chrétienne, tandis que le cas de Guy Bézier, jeune ouvrier lourdement condamné lors du

⁵ Ceci à l'occasion d'une enquête sur la mémoire des anciens appelés ou rappelés en Algérie au sein du groupe « Algérie » de l'Atelier de recherche historique (Université permanente de Nantes) en 2016-2018.

« mouvement des rappelés » en 1956, nous permet de mettre en évidence une des deux manifestations les plus importantes, à notre connaissance, dans ce cadre vi.

Enfin, même si la présence des « Français musulmans d'Algérie » est restée modeste en Loire-Atlantique comme dans les autres départements de l'Ouest breton, ces derniers vont subir les conséquences de la répression à leur rencontre, tandis que certains d'entre eux vont être des acteurs de la lutte d'indépendance nationale algérienne. Si notre étude ne nous a pas permis de mettre en évidence de « porteurs de valises », au sens habituel du terme^{vii}, des hommes et des femmes, de diverses obédiences, se sont mobilisés pour exercer une solidarité effective à différents niveaux en faveur des migrants algériens en Basse-Loire, en se démarquant alors de l'hostilité ou de l'indifférence habituelles à l'égard de ces derniers.

Sommaire

Introduction	p. 3
Le syndicalisme ouvrier et la guerre d'Algérie	p. 7
La CFTC et la recherche d'une nouvelle identité La CGT-FO : le choix de Messali Hadj et du Mouvement national algérien (MNA) La CGT : entre prudence et combativité Un tournant majeur : le 13 mai 1958 à Nantes et à Saint-Nazaire dans le milieu syndical Les obsèques d'Anne-Claude Godeau, une des victimes du 8 février 1962 à Paris	
Une gauche tirillée	p. 73
Les relations SFIO-PCF : l'exemple de La Montagne Un exemple de courage politique : le cas Bernard Lambert (9 juin 1959) Pour la paix en Algérie : Alain Brisset ou le début d'un parcours militant	
Des populations algériennes suspectes et réprimées	p. 92
Les communautés algériennes en Loire-Atlantique (1954-1962) : étude démographique et sociale Le FLN en Loire-Atlantique (1957-1962) Une répression policière et judiciaire	
Une solidarité effective entre métropolitains et Algériens	p. 144
Une mobilisation nazairienne en faveur du logement des Nord-Africains (1954-1956) L'affaire des « explosifs » (1958-1959) Le Secours populaire français à la manœuvre (Saint-Nazaire) <i>Encadré : Des colonies de vacances d'enfants algériens à Vertou (1960-1961)</i>	
Une jeunesse sous les drapeaux	p. 164
Le mouvement des rappelés en Loire-Inférieure et l'affaire Guy Bézier (1956-1957) L'expérience algérienne du contingent : quelques témoignages d'appelés ligériens <i>Documents sur l'Algérie : de jeunes prêtres rappelés témoignent (1956-1957)</i> « Les Bel » à Nantes (23 mars 1962) : le refus du service armé <i>Encadré : L'aventure du CEMJA, à Nantes (1959-1962)</i>	
Conclusion	p. 196
Notes de fin	p. 205

Chapitre I

Le syndicalisme ouvrier et la guerre d'Algérie

Les trois grandes centrales syndicales ouvrières CFTC, CGT-FO et CGT verront leur histoire sérieusement impactée par la guerre d'Algérie. A cet égard, les syndicats en Loire-Atlantique comme ailleurs en métropole, vont en subir les effets tout en faisant la preuve de leurs singularités par leurs prises de position comme par leurs actions et ceci au fur et à mesure du déroulement du conflit. En effet il faut avoir présent à l'esprit qu'« une confédération syndicale n'est pas un individu mais le rassemblement d'organisations diverses qui, de par leur situation, se trouvent affrontées plus ou moins directement au problème posé »⁶.

La CFTC : à la recherche d'une nouvelle identité

En consultant les archives de l'Union des syndicats de la métallurgie de Nantes et de la région CFTC, un responsable syndical, Gilbert Declercq, apparaît comme l'un des acteurs majeurs de la période sur la période 1954-1962. Sa participation active aux grandes grèves de 1955 comme son action pour la paix en Algérie ou la déconfessionnalisation de la CFTC le désignent comme l'un des leaders ayant profondément marqué le syndicalisme chrétien, localement et sur le plan national. Lors d'entretiens réalisés en 1984⁷, il souligne la difficulté qu'il eut à convaincre la majorité des militants CFTC de la justesse du combat pour la paix en Algérie. Il rappelle que la confédération est restée très prudente dans ses prises de position jusqu'à l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir. Celle-ci déclenche alors un processus amenant progressivement l'organisation à militer pour un cessez-le-feu puis l'autodétermination et l'indépendance de l'Algérie, et à se rapprocher des autres centrales syndicales afin d'agir de manière unitaire contre les partisans de l'Algérie française.

Gilbert Declercq : un syndicaliste engagé

Gilbert Declercq est né à Nantes en 1919, dans une famille ouvrière. Très tôt orphelin de père, avec une mère, de confession catholique, qui, pour subsister, travaille comme femme de ménage⁸, Gilbert fréquente l'école publique, passant son CEP à 11 ans. Il prépare son entrée à l'École professionnelle pour obtenir une bourse et l'aide financière de sa famille lui évite d'entrer directement dans le monde du travail en devenant manœuvre dès 12 ans⁹. Un séjour en colonie de vacances le transforme. Il se souvient avec enthousiasme de cette vie collective animée par de jeunes séminaristes, et elle lui donne le goût de l'action en équipe : « *Le coup de foudre, cela existe pour l'amour mais aussi pour la foi* »¹⁰ ; une foi dans l'engagement qui ne le quittera pas et le guidera

⁶ Michel BRANCIARD, *Un syndicat dans la guerre d'Algérie. La CFTC qui deviendra la CFDT*, Paris, Syros, 1984, p. 11.

⁷ Entretien avec Gilbert Declercq sur la CFTC et la guerre d'Algérie réalisé en 1984/85, CHTD E26, CHT de Nantes.

⁸ Gilbert DECLERCQ, *Syndicaliste en liberté. Entretiens avec Alain Besson et Jacques Julliard*, Paris, Seuil, 1974, page 81.

⁹ Béatrice FEVRE et Jean PENEFF, « Autobiographies de militants nantais de la CFDT », *Cahiers du LERSCO* n°4, 1982 (2^e éd.), pp. 193-212 (p. 197).

¹⁰ Gilbert DECLERCQ, *Syndicaliste en liberté, op. cit.*, page 81.

dans ses combats sociaux. Âgé de 13 ans, il entre à l'École professionnelle Launay à Nantes où après avoir échoué au CAP de modelleur, il se forme au dessin industriel¹¹.

En 1936, à l'issue de son apprentissage, il exerce, après un passage « aux écritures », son métier de dessinateur aux Batignolles puis aux Chantiers de Bretagne, la carte de la CFTC en poche¹². Il adhère également à la JOC^{viii} où il découvre une autre manière de voir la religion car si les jeunes de sa section ont reçu une éducation chrétienne, la plupart l'ont abandonnée depuis longtemps ! Il effectue son service militaire dans la Marine en 1939, à Lorient. Démobilisé en 1942, il retrouve du travail aux Chantiers de Bretagne puis devient permanent de la JOC locale. Afin d'éviter le départ au STO, il passe dans la clandestinité mais ne rejoint pas la résistance armée, bien qu'étant en liaison avec les maquis de la région de Saffré. A l'automne 1944, le tout jeune marié trouve de l'embauche aux Chantiers navals Dubigeon.

En mars 1945, il devient permanent de l'Union départementale CFTC mais, inexpérimenté, il démissionne bien vite et retourne aux Batignolles apprendre le syndicalisme de terrain. Son ascension est rapide puisqu'on le retrouve au bureau confédéral en 1949, puis secrétaire de l'Union des métaux de Nantes dès 1951. Lorsque le conflit algérien éclate, Gilbert Declercq incarne localement et nationalement cette nouvelle génération de syndicalistes chrétiens, plus combative^{ix}, et persuadée que seule la déconfessionnalisation permettra à la CFTC de concurrencer la CGT. Elle a des liens étroits avec un groupe formé à la Libération par quelques militants progressistes qui anime un bulletin interne : *Reconstruction*, « modeste bulletin photocopié » initialement selon Albert Détraz, et qui ne prétendait pas être « la revue de la minorité de la CFTC même si une certaine confusion a pu exister »^x.

L'évolution de l'attitude de la CFTC, en Loire-Inférieure, face au conflit algérien (1954-1957)

En novembre 1956, l'Union des métaux CFTC de Nantes est sollicitée par le Comité nantais pour la solution pacifique du problème algérien, proche du PCF et de la CGT, qui lui propose de monter une action commune. Declercq, après consultation de la commission exécutive, répond négativement dans un courrier, qui explique les raisons de ce refus, motivé par l'attitude des militants communistes qui privilégient alors les militants ouvriers non communistes tant que ceux-ci sont en unité d'action politique avec eux, mais n'hésitent pas, quand les circonstances séparent les militants, à les accuser d'être, inconsciemment ou consciemment, au service des grands capitalistes et des fascistes.

Le 11 avril 1956, l'Union départementale CFTC de Loire-Inférieure prend position en faveur du dialogue : « Aucune solution durable ne pourra être apportée au problème algérien par la voie des armes sans rechercher tout moyen pouvant permettre une politique de négociation qui sera rendu possible par un cessez-le-feu mutuel »¹³, soulignant les conséquences néfastes pour les budgets sociaux de la poursuite de la guerre. L'organisation s'inquiète également des conditions dans lesquels s'organise la répression à l'encontre des Algériens avec un usage répandu de la torture au sein de la police et de l'armée. Cette violence d'État devient un scandale d'État dès le début de

¹¹ Béatrice FEVRE et Jean PENEFF, « Autobiographies de militants nantais... », *op. cit.*, p. 197 et 199.

¹² « A cette époque-là, fin 36, quand on était à la JOC, on était à la CFTC. » [Ibidem, p. 203].

¹³ Michel BRANCIARD, *Un syndicat dans la guerre d'Algérie. La CFTC...*, *op. cit.*

l'année suivante avec la publication par Pierre-Henri Simon d'un ouvrage intitulé *Contre la torture*^{xi}. L'usage de la torture par la police française aura été dénoncée dès le 8 novembre 1954 par Marie Perrot (Lambert), une journaliste de *L'Humanité* - « *Des tortures dignes de la Gestapo sont infligées à des Algériens détenus à Batna par la police* » - ainsi que, côté chrétien, par François Mauriac mi-janvier 1955 dans *L'Express* tandis que Claude Bourdet faisait de même le 13 janvier dans *L'Observateur*. Le « suicide », en mars 1957, d'un avocat algérien, Ali Boumendjel^{xii}, détenu depuis deux mois par les parachutistes à Alger, provoque une forte réaction dans les milieux judiciaires et intellectuels. Paul Teitgen, ancien résistant et déporté devenu secrétaire de la préfecture de police d'Alger, démissionne le 24 mars 1957 en dénonçant les sévices subis par les assignés, tandis que Robert Delavignette^{xiii}, membre de la commission de sauvegarde des droits et libertés individuels, gagne l'Algérie pour y étudier les dispositifs anti-terroristes. Il note que des groupements s'arrogent des pouvoirs de police et de justice, suspectant tout Français qui ne s'inscrit pas dans une ligne favorable aux opérations en cours. Le numéro de *Cahiers Reconstruction* de novembre-décembre 1957 – revue du groupe Reconstruction - souligne la crise morale des officiers, insistant sur leur répugnance à exercer un « *métier de policiers* », et signale que la répression n'est pas exercée par les seuls professionnels, des « *amateurs* » - appelés ou rappelés - pouvant être entraînés dans ces mécanismes de terreur¹⁴.

Cependant, en Algérie, la situation va s'aggraver. Dans les rues d'Alger, les partisans d'une ligne dure se font entendre. Le 13 mai 1958, une manifestation initiée par les « ultras » avec l'appui des partisans du général en faveur de l'Algérie française dégénère, et la foule envahit le Gouvernement général. Le général Massu forme alors un Comité de salut public (CSP) civil et militaire, avec l'accord du général Salan, commandant en chef de l'armée en Algérie. Le comité plaide ses espoirs dans un homme : le général de Gaulle qu'il appelle à prendre le pouvoir^{xiv}.

L'UD-CFTC de 1958 à 1962

Le 14 mai, l'Union départementale CFTC informe les syndicats de Nantes de l'évolution de la situation, et leur demande solidarité et discipline en renouvelant l'interdiction de toute unité d'action avec le Parti communiste et la CGT¹⁵. Cela l'amène à ne pas se joindre à la manifestation de protestation contre le putsch qui se tient le même jour et rassemble plusieurs partis de gauche et syndicats. Seule l'Union des métaux CFTC, sous l'influence de Declercq, donne son accord pour participer aux manifestations avec la CGT¹⁶. Cette dissidence ouverte souligne les tensions parcourant la centrale chrétienne entre une direction départementale dominée par les démocrates-chrétiens suivant la ligne « *anticommuniste* » traditionnelle de la confédération et la puissante fédération départementale des métaux bien plus portée à l'unité d'action. À l'approche du référendum constitutionnel du 28 septembre, le bureau de cette dernière refuse de prendre position¹⁷. Sans nier les avancées portées par le texte, comme l'ouverture du droit à l'indépendance pour les peuples de l'Union française, il déplore que l'Algérie soit exclue de ce droit et s'inquiète du renforcement du pouvoir du président de la République, au détriment de l'Assemblée nationale.

¹⁴ « L'armée, l'Algérie, l'antimilitarisme », *Cahiers Reconstruction* n°50-51, novembre-décembre 1957, p. 8.

¹⁵ Note d'information du 14 mai 1958, CFDT MX (N) 4-25 - Dossier « Situation en Algérie », CHT de Nantes.

¹⁶ Entretien avec Gilbert Declercq sur la CFTC et la guerre d'Algérie, *op. cit.*

¹⁷ CFDT MX (N) 4-25 - Dossier « Situation en Algérie ».

En juillet 1958, le Bureau confédéral envoie en Algérie deux de ses membres, Gilbert Declercq et Maurice Nickmilder, chargés de rencontrer les syndicats locaux et les représentants du pouvoir. Declercq représente la tendance favorable à l'indépendance de l'Algérie et à la négociation, Nickmilder de la Fédération des cheminots étant connu pour ses opinions pro-gaullistes. Dès son arrivée à Alger, Declercq est surpris par l'adhésion de tous les syndicalistes qu'il rencontre à l'Algérie française :

« Je suis tombé sur des gens qui étaient curieusement syndicalistes, par exemple on les a entendu syndicat par syndicat qui racontaient leur histoire sur Alger, ils étaient tous pour l'Algérie française, absolument et puis ils nous ont classé tout de suite, ils ont dit à Nickmilder, "toi, on sait que tu as une réputation de gaulliste mais t'es majoritaire, alors on sait pas trop ce que tu veux" [et] "toi Declercq, on sait que t'es pour les fellouzes, les fellagha, au moins c'est clair, oui c'est net, tu es pour l'indépendance algérienne". »¹⁸

Declercq constate avec surprise que le responsable du syndicat de la police à l'Union régionale appartient aux Renseignements généraux (RG)¹⁹. Ce qui laisse évidemment penser que les activités du syndicat n'avaient aucun secret pour les autorités. Il rencontre également Monseigneur Duval, l'archevêque d'Alger, partisan de l'indépendance de l'Algérie, mais aussi le général Massu auprès duquel une délégation CFTC est venue demander le respect des libertés syndicales. Cette rencontre n'améliore pas l'image qu'il se fait de l'armée. Pour les convaincre du bien-fondé de la colonisation, Massu leur montre les vignobles cultivés derrière la résidence, symbole de la mise en valeur de la terre. Declercq lui rétorque que *« c'est de la vigne »* et que les Algériens, en grande partie musulmans *« ne boivent pas de vin »*²⁰. Enfin, à sa demande et grâce à un prêtre qu'il connaît, il a un entretien avec des Algériens de la résistance. Il ignore leur tendance (messalistes ou FLN) mais reconnaît leur qualité de combattant.

A Oran, Declercq rencontre, en particulier, un couple d'agents de l'EDF qui veulent rester en Algérie où leurs salaires sont supérieurs à ceux de la métropole et qui tiennent à l'étiquette chrétienne du syndicat. Il note que, dans les couples d'expatriés, bien souvent l'homme et la femme travaillent, l'intendance étant assurée par des domestiques algériens. Il distingue trois classes d'Européens : les *« petits Blancs qui, à Babel Oued, votaient communiste »*, les gros propriétaires terriens et les fonctionnaires français. Si les *« petits Blancs »* se targuent tous d'avoir des amis arabes, Declercq notent que leur origine européenne leur assure une position dominante et qu'un retour en métropole leur ferait perdre ce statut, argent et domination. Il s'offusque des conditions de vie de ses camarades syndiqués à Oran, qui ne se refusent rien, restaurants et voitures, alors que la misère est le lot de la grande majorité des Algériens. Et il le leur dira :

« Je suis en train de bouffer ce soir et le prix de mon repas, ça doit à peu près représenter le salaire d'un ouvrier algérien pendant un mois. Les salauds, ils veulent m'avoir comme ça et alors j'ai été dur et méchant avec eux. Je me souviens leur avoir dit ce que j'avais sur le cœur »²¹.

¹⁸ Entretien avec Gilbert Declercq sur la CFTC et la guerre d'Algérie, *op. cit.*

¹⁹ *Ibidem.*

²⁰ *Ibidem.*

²¹ *Ibidem.*

En conclusion de cette première visite, Declercq fait le constat d'une CFTC algérienne totalement acquise à l'Algérie française, « *tout à fait dans la ligne du 13 mai, pour des raisons plus ou moins avouables et pour qui toute prise de position de la Confédération en vue de la négociation était une trahison de la France et de l'Algérie française* »²². Sur la base de ces impressions et devant l'inactivité de l'Union régionale CFTC d'Algérie (URA) depuis le 13 mai 58, la confédération convoque un congrès régional pour février 1959. Maurice Bouladoux, président confédéral, André Jeanson, vice-président, ainsi que Declercq et Nickmilder y participent et écoutent le représentant algérien des cheminots, Cristobal Borja, blâmer le manque de clairvoyance de la CFTC et de ses délégués confédéraux qui auraient empêché leurs syndicats de jouer leur rôle en Algérie... en soutenant la cause de la rébellion. Par la suite, des sanctions vont être prises, en particulier avec l'exclusion du secrétaire général de l'Union CFTC des syndicats professionnels de cheminots d'Algérie et la dissolution de cette dernière par les instances fédérales^{xv}. La confédération enverra plus tard – du 16 au 22 février 1960 - deux membres du bureau, Declercq et Sulter, enquêter à Alger et à Oran sur le comportement de la CFTC en Algérie²³. Les deux mandatés reviendront très pessimistes sur les possibilités de régler les problèmes en Algérie. En 1960, Declercq retourne une troisième fois en Algérie pour y représenter le Bureau confédéral au congrès de l'Union départementale d'Oran. Il y rencontre Alexandre Chaulet, délégué confédéral CFTC pour l'Afrique du Nord devenu clairement favorable à l'indépendance et dont le fils Pierre, un chirurgien, soigne alors les gens du FLN...

La CFTC, Declercq et de Gaulle

Declercq reconnaît que de Gaulle est devenu président du Conseil démocratiquement²⁴. Cependant, à l'origine de son retour au pouvoir, le coup de force d'Alger jette une ombre sur ses intentions. De Gaulle n'est pas un dictateur, « *mais c'est un homme de pouvoir personnel* ». Cette conception du gouvernement est un recul, étant contraire au partage des responsabilités auquel aspire, pour lui, la société française²⁵. La surprise est grande quand le général va parler de l'Algérie algérienne, Declercq reconnaissant que la CFTC a peiné de 1958 à 1960, à critiquer l'action du général qui bénéficiait de l'admiration de la plupart de ses adhérents²⁶. Cela va entraîner des dissensions avec la CGT qui, elle, dénonce évidemment la politique du général. Cette position aurait obligé, selon les propres termes de Declercq, la CFTC à « *louvoyer* » auprès de ses militants pour expliquer sa relative tolérance vis-à-vis du général²⁷.

La semaine des barricades (janvier 1960)

Le 22 janvier 1960, le général Crépin est désigné au commandement du corps d'armée d'Alger pour remplacer le général Massu à Alger, à qui il est reproché d'avoir critiqué la politique algérienne du général de Gaulle. Cette décision provoque alors la colère des activistes algérois, Joseph Ortiz et Pierre Lagaille, qui organisent une manifestation de protestation, le dimanche 24 janvier. La grève générale et illimitée est décrétée, des barricades sont érigées. Alger et d'autres villes

²² *Ibidem*.

²³ Michel BRANCIARD, *Un syndicat dans la guerre d'Algérie. La CFTC...*, *op. cit.*

²⁴ On se souviendra que De Gaulle a été le dernier président du Conseil de la IV^e République, étant normalement investi par l'Assemblée nationale.

²⁵ Entretien avec Gilbert Declercq sur la CFTC et la guerre d'Algérie, *op. cit.*

²⁶ *Ibidem*.

²⁷ *Ibidem*.

algériennes seront paralysées durant 8 jours. C'est « la semaine des barricades ». Dès le 25 janvier, la Fédération de la Métallurgie CFTC²⁸ de Paris informe ses militants, et donne pour consigne de n'engager une action commune avec les autres syndicats que si l'accord se fait sur les textes de la Fédération. Dans leur appel commun à la grève, les organisations syndicales condamnent les groupements factieux, responsables des événements d'Alger, et réitèrent leur attachement au principe de l'autodétermination. La CGC refuse de se joindre à la grève, FO ne reprend pas le texte, mais donne l'ordre d'arrêt de travail en des termes différents. Le 1^{er} février, l'arrêt de travail est très largement suivi²⁹.

Les actions pour la paix de la CFTC en Loire-Atlantique, en 1960 et en 1961

Le 31 mai 1960, une déclaration commune des Unions départementales de Loire-Atlantique rappelle leur attachement au principe de l'autodétermination, impliquant l'ouverture de négociations avec le FLN. Le 28 juin 1960, la CFTC de Loire-Atlantique appelle les travailleurs à débrayer dans le cadre d'une journée d'action pour la paix en Algérie qui a été initiée par le « Centre de coordination pour la paix en Algérie » (Comité Pleyel) qui regroupe habituellement la CGT, la CFTC, le PSU, le PCF et le Mouvement de libération ouvrière (MLO). Michel Tacet (CGT) quant à lui parle de nombreuses manifestations unitaires le 28 juin³⁰. Cette manifestation, interdite, est perturbée par des heurts avec la police, bien qu'elle se soit déroulée dans le calme.

A l'initiative des mouvements de jeunesse (UNEF) en octobre 1960, une manifestation intersyndicale à Nantes avec des rassemblements en divers points de la ville, précédée de débrayages dans diverses entreprises de la métallurgie, rencontrera plus de succès. Le Conseil de l'UD-CFTC de Loire-Atlantique constate l'impact de la guerre d'Algérie sur le niveau de vie des familles ouvrières, la stagnation de l'économie comme la remise en cause des traditions démocratiques ainsi que des futures relations avec les pays décolonisés. La seule solution pour mettre fin à la guerre, reste donc l'ouverture de négociations avec le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA).

Une résolution commune des Unions locales CGT, CGT-FO et CFTC et des sections de la FEN et du SNI, votée par les travailleurs nantais le 21 novembre 1961³¹, constate les nombreuses atteintes au droit de grève et aux libertés, exigeant le rétablissement comme le respect intégral de ces droits, dénonce les autorisations de manifester accordés aux fascistes, alors qu'en Algérie les manifestations pour la paix sont interdites. Elle demande également l'arrestation des éléments fascistes dont l'action est dirigée vers les personnalités politiques et syndicales, tout en exprimant la volonté qu'il soit mis fin au plus tôt à la guerre par une négociation aboutissant à l'indépendance et à l'intégrité du territoire algérien.

Le putsch des généraux d'avril 1961

En dépit de nombreuses mises en garde des RG sur un possible coup d'État, à Alger, préparé par d'anciens militaires, le général Gambiez, commandant en chef des Forces armées en Algérie, juge

²⁸ CFDT MX (N) 5-28, CHT de Nantes

²⁹ Michel BRANCIARD, *Un syndicat dans la guerre d'Algérie. La CFTC...*, *op. cit.* ; Joanine ROY, « L'ordre de grève du 1^{er} février a été massivement suivi », *Le Monde* du 3 février 1960.

³⁰ Michel TACET, « La CGT et la guerre d'Algérie », *Bulletin de l'IHS CGT* 44 n°13, juin 2014, p. 9.

³¹ CFDT MX (N) 5-28, CHT de Nantes.

l'événement invraisemblable. Dans la nuit du 21 au 22 avril 1961, les parachutistes du 1^{er} REP vont s'emparer d'Alger et plusieurs hauts responsables civils et militaires sont arrêtés. Dans un message radiodiffusé, le 22 avril au matin, les généraux en retraite, Maurice Challe, Edmond Jouhaud et André Zeller, en liaison étroite avec Raoul Salan, justifient leur coup de force et tentent de légitimer leur action : « *Les généraux Challe, Jouhaud et Zeller [...], en liaison étroite avec le général Salan, ont pris le pouvoir à Alger. L'armée a la situation bien en main [...]. Vive l'armée ! Vive la France ! L'Algérie française n'est pas morte. Il n'y a pas, il n'y aura pas, il n'y aura jamais d'Algérie indépendante.* »³²

Le 22 avril, un communiqué confédéral CFTC^{xvi} annonce la rébellion des généraux. Dès l'annonce du putsch, l'UD-CFTC de Loire-Atlantique prépare un projet de communiqué commun avec l'UD-CGT, destiné à leurs adhérents. L'union syndicale se réalise finalement et les UD de Loire-Atlantique, CGT, CFTC, CGT-FO, la FEN et SNI, appellent à un arrêt de travail, le 24 avril à 17 h, et dénoncent, dans un tract, un coup de force fasciste rendu possible par le manque de fermeté du gouvernement lors du procès des barricades. Une directive de la Confédération, le 25 avril³³, communiquée aux Unions locales, se félicite du succès rencontré par l'arrêt de travail du 24 avril et souligne les objectifs poursuivis : maintien de la légalité républicaine, retour à l'ordre en Algérie et mise en œuvre de l'autodétermination. Il est prévu différentes mesures d'autodéfense³⁴, pour mettre en œuvre ces dispositions. Declercq, lors de son entretien en 1984-85, qualifiera l'OAS de « *pouvoir militaire fasciste* », se souvenant d'avoir préconisé en cas d'invasion de lancer la grève générale afin de bloquer toute la France. En province, des manifestations intersyndicales se tiendront dans de nombreuses villes dont Nantes et Saint-Nazaire pour la défense des libertés et la paix en Algérie.

La manifestation des Algériens du 17 octobre 1961 à Paris^{xvii}

Cette manifestation des Algériens de la région parisienne organisée par le Fédération de France du FLN et, en particulier, son responsable à Paris, Mohamed Zouaoui^{xviii} a pour motif leur protestation contre l'instauration d'un couvre-feu par le tristement célèbre préfet de police de Paris, Maurice Papon dans un contexte de répression accrue des Algériens en métropole. Des mesures de sécurité sont prises « déconseillant » aux Algériens de circuler à plusieurs, les débits de boissons étant fermés à 19 heures, et un permis de circuler est alors exigé. Le FLN va riposter en prévoyant plusieurs actions : tout d'abord une manifestation de masse à Paris, puis des manifestations de solidarité de femmes dans les villes de province et, enfin, une grève de vingt-quatre heures accompagnée d'une grève de la faim dans les prisons^{xix}. A Paris, la manifestation va se concentrer dans trois secteurs : l'Ouest avec le quartier de l'Étoile, le Nord avec les boulevards Saint-Michel et Saint-Germain, le Sud avec les Grands boulevards. 20 000 à 30 000 Algériens, femmes, hommes et enfants se dirigent alors vers les points de rassemblements. Les policiers, débordés par l'afflux des manifestants, laissent passer les femmes et les enfants, mais refoulent impitoyablement les hommes, en se livrant à une véritable « chasse à l'homme » relevant de la « ratonnade » ou du « pogrom », accompagnée d'arrestations massives, soit plus de 11 500. Les manifestants se heurtent, par exemple, à deux compagnies de CRS devant le cinéma Rex et des coups de feu sont tirés depuis un

³² Cité par Alain Ruscio (*Nostalgie. L'interminable histoire de l'OAS*, Paris, La Découverte, 2015).

³³ Directive CFTC du 25 avril 1961, CFDT MX (N) 87-336, CHT de Nantes.

³⁴ Entretien avec Gilbert Declercq sur la CFTC et la guerre d'Algérie, *op. cit.*

car de police. Pour échapper à une police déchaînée, des Algériens se jettent dans la Seine ou y sont jetés, nombre d'entre eux s'y noyant. D'autres sont tués par balle ou grièvement blessés, voire tués, à coup de « bidules »³⁵, tandis que certains vont mourir étouffés. Officiellement, le bilan du 17 octobre 1961 a été de... deux morts, les différentes études estimant le chiffre des morts entre 50 et 200³⁶.

A propos de la manifestation des Algériens, le 17 octobre 1961 ainsi que de celle dite du métro Charonne du 8 février 1962, Declercq a donné son sentiment sur les manifestations en région parisienne : « *Les manifestations, on en a largement parlé. La plus grave a été celle de Charonne, il y a eu 8 ou 9 victimes* ». Le 17 octobre 1961, « *c'était la grande manifestation du FLN, il y avait des tas d'Algériens en France ce qui a provoqué une répression abominable, on retrouvait des Algériens dans la Seine* »^{xx}. Il explique, selon lui et à cette occasion, les différences entre Paris et Nantes : « *Dans l'Ouest, en général, il y a relativement peu d'immigrés, la main d'œuvre est abondante, l'Ouest est une région très agricole et la mécanisation de l'agriculture a mis sur le marché du travail, les anciens ouvriers ruraux qui se sont reconvertis dans le bâtiment. Les entreprises n'avaient donc pas besoin de faire venir des Algériens* »³⁷.

Charonne, le 8 février et Nantes, le 9 février 1962

Faisant suite à de nombreux attentats, commis en métropole par l'OAS, la bombe déposée le 7 février 1962 devant le domicile d'André Malraux, ministre des Affaires culturelles, va rendre borgne une petite fille de quatre ans, Delphine Renard, cet épisode tragique achevant alors de discréditer l'OAS auprès des Français métropolitains. Le lendemain, les syndicats organisent à Paris une manifestation anti-OAS, interdite par le ministère de l'Intérieur. Bilan : 8 morts dont la Nantaise Anne-Claude Godeau et une 9^e victime à suivre du fait de ses blessures.

Le 8 février au soir, la Commission exécutive nantaise de la CFTC élève une vive protestation. Le 9 février, les représentants des UD CGT, CFTC, CGT-FO et les sections de la FEN et du SNI appellent dans un tract commun les travailleurs de Loire-Atlantique à cesser le travail le jour même à 17 h et à se rassembler place Neptune, à Nantes. Un cortège de 7 à 8000 personnes environ se forme, défilant dans le centre de la métropole. Le service d'ordre est invisible. La dispersion intervient lentement vers 18 h 45, la manifestation s'étant déroulée sans aucun incident. Une résolution intersyndicale a été déposée au passage, à la préfecture. Le 14 à suivre, ont lieu dans l'union syndicale et le calme, les obsèques de Anne-Claude Godeau à Nantes en présence de milliers de participants³⁸.

En conclusion

Sous l'influence des réseaux militants des chrétiens de gauche, très présents en Loire-Atlantique, avec l'Action catholique spécialisée, en particulier, la JOC ainsi qu'avec le Mouvement populaire des familles (MPF), le Mouvement de libération ouvrière (MLO) ou encore l'Action catholique ouvrière (ACO), la CFTC va évoluer vers la promotion du socialisme démocratique, de la

³⁵ Bidule : long bâton des forces de l'ordre.

³⁶ Le bilan des morts et des blessés de cette soirée sanglante a donné lieu à de nombreuses controverses, y compris entre historiens, d'autant plus que les sources ont varié selon, notamment, leur accessibilité ou non et leur origine.

³⁷ Entretien avec Gilbert Declercq sur la CFTC et la guerre d'Algérie, *op. cit.*

³⁸ Voir dans ce chapitre : « Les obsèques d'Anne-Claude Godeau, une des victimes du 8 février 1962 à Paris ».

planification et la déconfessionnalisation pour créer, en 1964, la CFDT. Le groupe *Reconstruction* dont Declercq sera l'un des membres actifs, impose progressivement une orientation à gauche du syndicalisme chrétien ligérien, alternative au communisme de la CGT, la guerre d'Algérie servant de catalyseur à une forme de politisation.

Une prise de conscience progressive de l'atrocité du conflit, le retour d'anciens appelés ou rappelés et les visites sur le terrain d'hommes comme Declercq vont conduire les militants à dénoncer une dérive autoritaire et fascisante du pouvoir et à changer une vision « Algérie française » et pro-gaulliste à partir de 1958, laquelle était alors celle d'une majeure partie des adhérents de la CFTC. Cette évolution est donc surtout sensible à partir de la prise du pouvoir par le général suspect pour le moins d'autoritarisme, les interventions antérieures concernant le conflit abordant le plus souvent timidement le problème. Comme l'a souligné Michel Branciard^{xxi} Gilbert Declercq, arrivé avec une nouvelle équipe aux commandes de l'UD-CFTC de Loire-Atlantique après la crise politique et institutionnelle de mai 1958, a fait partie des « précurseurs » qui vont faire passer la centrale du « *social au politique* » dans le cadre de la guerre d'Algérie^{xxii}. Son passé de jociste est essentiel pour comprendre son évolution personnelle comme son réseau relationnel, de même que son appartenance au groupe *Reconstruction* avec des hommes comme Albert Détraz et Paul Vignaux, responsable du SGEN (CFTC) ou encore Gérard Espéret qui vont l'influencer considérablement. Néanmoins, en 1956, Declercq refuse une action commune dans le cadre d'un comité créé par la CGT, tout en affirmant que son syndicat est partisan de la paix en Algérie mais indépendant du politique. Le leader syndical va insister sur les difficultés rencontrées avant 1960 pour créer un front uni avec les autres centrales syndicales.

La CFTC de Loire-Atlantique a une position différente au sein de la Confédération, Declercq l'indiquant clairement. La grève de 1955 de la métallurgie nantaise^{xxiii} qui a duré 50 jours va contribuer à affirmer le caractère revendicatif de la CFTC, en lui procurant une visibilité et une reconnaissance, celles-ci se traduisant positivement dans les urnes, lors des élections de la Sécurité sociale en novembre 1955³⁹, le « petit » syndicat se retrouvant... en première position, la Fédération des Métaux CFTC devenant en 1958 la plus importante des fédérations du syndicat après les grèves de 1955 et de 1957 avec une augmentation de 84 % de ses effectifs, faisant ainsi souvent jeu égal avec la CGT. Si les relations avec la CGT sont souvent houleuses voire conflictuelles, les rapports restent francs, ce qui favorisera un dialogue constructif qui enrichira les deux protagonistes, la CGT apportant ses connaissances dans l'action de masse, la CFTC les siennes dans la réflexion, le non-sectarisme et l'examen des problèmes contemporains. Cette relation au niveau de la Loire-Atlantique apparaît a priori assez unique, la Confédération restant pour le moins réservé à cet égard^{xxiv}. A partir du 13 mai 1958, la confédération CFTC va s'opposer frontalement aux ultras d'Algérie, en exigeant une solution négociée. Lors du référendum du 28 septembre 1958, elle laisse la liberté de vote à ses adhérents tout en les mettant en garde contre certaines évolutions de la Constitution qui tendent vers un régime de pouvoir personnel et une limitation de la démocratie. La crise de mai 1958 va, du reste, être fatale à Jean Raulo, secrétaire départemental de la CFTC lequel cède son poste à Gilbert Declercq⁴⁰. En 1960, lors de la semaine des barricades, la CFTC prend l'initiative de prendre des contacts avec plusieurs organisations pour rassembler les forces

³⁹ « *On n'a pas été chercher nos adhérents dans les patronages mais sur le pavé nantais* » [Entretien avec Gilbert Declercq sur la CFTC et la guerre d'Algérie, *op. cit.*].

⁴⁰ « Avec les métallos nantais », *Voix des Métaux*, novembre 1958.

syndicales et déterminer les actions à mener pour la défense des libertés, tout en ne voulant pas laisser à la CGT et au PCF la position de seuls défenseurs de la démocratie et de la République, ce qui pouvait donner aux ultras des arguments anti-communistes pour mieux précipiter la chute des institutions républicaines.

Le succès de la manifestation commune du 1^{er} février 1960 faisant suite à la « semaine des barricades » d'Alger va sceller l'unité d'action avec la CGT jusqu'au cessez-le-feu en mars 1962^{xxv}. Plusieurs manifestations unitaires suivront et la Confédération rencontrera également l'UGTA à Bruxelles, sous l'égide de la CISC, pour favoriser la réconciliation et la coopération de la France et de l'Algérie dans le cadre d'une indépendance librement consentie^{xxvi}. Declercq, interrogé sur l'influence du syndicat, affirme que celui-ci a marqué la vie politique et sociale française par ces valeurs de démocratie, de liberté des peuples comme de respect des droits de l'homme, sans être inféodé à aucun parti, et ceci en réponse à des problèmes de choix de civilisation. Declercq tant au sein de la Fédération des métaux que de l'UD-CFTC de Loire-Atlantique dont il a pris avec d'autres « minoritaires » les manettes, va jouer un rôle essentiel pour faire admettre, outre la nécessité absolue d'obtenir la paix en négociant avec ceux « *avec qui on se bat* », l'inéluctable – qui a été « *l'indicible* »^{xxvii} - à savoir l'autodétermination des Algériens avec son corollaire évident, l'indépendance de l'Algérie. Et ceci, pour ce qui le concerne, non sur la base exclusive de la « morale sociale chrétienne » mais sur celle des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, en suivant l'exemple donné par Paul Vignaux ou encore Albert Détraz⁴¹. Declercq a souligné l'importance de la guerre d'Algérie dans l'évolution de la CFTC :

« La CFTC pendant la guerre d'Algérie, cela s'est traduit en une école de promotion politique formidable pour la Confédération »⁴²

La CGT-FO : le choix de Messali Hadj et du MNA

Le long conflit algérien a donc impacté les syndicats ouvriers français, étant source de différends, voire de profondes divisions en leur sein, en dépit d'une unité de façade au sein des confédérations. La CGT-Force ouvrière n'y échappera pas. Au moment du déclenchement du conflit franco-algérien, Force ouvrière est une confédération syndicale récente née en 1948 d'une scission au sein de la vieille CGT contrôlée depuis la Libération par les communistes français^{xxviii}. Sa « jeunesse » ne l'empêche cependant pas de revendiquer d'être la seule vraie héritière de la Charte d'Amiens, tenante d'un syndicalisme indépendant du politique et sortie du « *monolithisme communiste* ». Si, dans un contexte d'après-guerre avec l'installation de la guerre froide et d'un anticommunisme virulent, on ne peut que rappeler le rôle très actif et décisif du syndicalisme américain avec l'*American Federation of Labor* dans la naissance de Force ouvrière, il faut néanmoins souligner le rôle de la « minorité » à cette occasion ou plus exactement des minorités présentes au sein de la centrale syndicale. FO est un refuge - « *un milieu où l'on respire* » - pour certains membres des courants anarcho-syndicalistes et trotskystes notamment, d'autres ayant cependant fait le choix de rester à la CGT ou de rejoindre la CNT (Confédération nationale du travail) de tradition anarchiste. Soulignons que majorité réformiste, souvent proche de la SFIO, et minorités se retrouvent habituellement sur un point, à savoir leur hostilité aux « staliniens » qui ont « colonisé » la CGT^{xxix}.

⁴¹ Michel BRANCIARD, « Le syndicalisme chrétien et la guerre d'Algérie », *op. cit.*

⁴² Entretien avec Gilbert Declercq sur la CFTC et la guerre d'Algérie, *op. cit.*

Si, classiquement, on considère que la troisième grande centrale syndicale se situe habituellement dans un registre revendicatif, en cohérence avec son ambition de stricte indépendance syndicale, la guerre d'Algérie va avoir comme conséquence de l'entraîner sur un terrain nettement plus politique à son corps défendant.

Une UD CGT-FO minoritaire en Loire-Atlantique

En Loire-Atlantique, l'union départementale (UD) de ce syndicat a alors à sa tête un secrétaire général appartenant au courant anarchiste, Alexandre Hébert, et ceci depuis sa constitution et jusque dans les années 1990. Cette forte personnalité va marquer durablement l'histoire du syndicalisme français comme celle de son syndicat dans le département, notamment durant la « guerre sans nom ». Il faut avoir présent à l'esprit que ce responsable, comme l'équipe de direction qui l'entoure, appartiennent à une des minorités au sein de Force ouvrière et que nous qualifierons par commodité d'anarcho-syndicaliste. Une influence déterminante des minorités anarchiste et trotskyste va se traduire géographiquement dans certains départements comme la Loire, la Gironde et le Maine-et-Loire voisin, outre la Loire-Atlantique, comme dans certains secteurs comme les Fédérations de l'enseignement et des cheminots, à laquelle du reste Hébert appartient.

Le leader départemental de FO, homme à la personnalité bien trempée et aux convictions affirmées, va nous servir de fil conducteur dans le cadre de notre étude comme précédemment Gilbert Declercq pour la CFTC en Loire-Atlantique. Et ceci eu égard, en particulier, au positionnement original de l'Union départementale et de son secrétaire général tant à l'égard des mouvements nationalistes algériens que des positions adoptées par la centrale syndicale à l'égard du conflit algérien et de l'avenir de l'Algérie. Pour ce qui est de Hébert, il faut se rappeler que c'est un homme de réseaux, hormis son statut habituel d'anarcho-syndicaliste, ceci constituant un fait pour le moins important et déterminant.

Alexandre Hébert : un parcours original et singulier^{xxx}

Né en 1921, à Alvimare (alors en Seine-Inférieure), pourvu d'un brevet d'électricien, Hébert va militer aux Jeunesses socialistes, étant proche de la tendance « pivertiste », du nom de Marceau Pivert, leader de la Gauche révolutionnaire qui sera exclu de la SFIO, tout en adhérant brièvement au Parti socialiste ouvrier et paysan (PSOP) fondé par les pivertistes en 1938. Il rejoint ensuite un groupe anarchiste et fréquente Louis Dubost, de son nom de plume « Picrate », figure anarchiste et franc-maçon, « *un homme auquel [il] doit beaucoup* »^{xxxii}. Jeune cheminot au Petit entretien de Sotteville-lès-Rouen, il est alors réquisitionné en Allemagne, fin 1942. Profitant d'une permission, il ne retourne pas en Allemagne et se fait embaucher en Seine-et-Oise à Vernouillet-Verneuil, toujours au Petit entretien. Il adhère ensuite à la CGT cheminots, au sein de laquelle il commence de s'opposer aux militants communistes comme, également, à Fernand Laurent, socialiste et futur dirigeant de la Fédération des cheminots CGT-FO^{xxxiii}. Il fréquente alors un couple d'anarchistes, Louis Louvet et Simone Larcher^{xxxiiii}. Muté sur Nantes, fin 1945-début 1946, il va, au sein de la tendance « Force-ouvrière », activement participer à la scission survenue au sein de la CGT, dont il démissionne en octobre 1947, étant élu au conseil national de la Fédération FO des cheminots, début 1948, ainsi qu'à la tête de l'UD de Loire-Inférieure au secrétariat général, étant réélu à ce poste sans interruption jusqu'en 1992, en dépit de quelques péripéties comme nous le verrons. Comme il l'a expliqué lui-même, son accession au secrétariat départemental du nouveau syndicat a

été parfaitement circonstancielle⁴³. Ceci contribue notamment à le distinguer d'autres responsables syndicaux au sein de FO qui, compte tenu de leur âge et de leur parcours syndical, étaient des militants et des responsables syndicaux déjà aguerris et expérimentés.

Si l'on considère habituellement cet homme comme un anarcho-syndicaliste, lui-même se définissait comme un anarchiste individualiste, dans la lignée d'un penseur comme Han Ryner, par exemple⁴⁴. Il se revendique, en particulier, de Fernand Pelloutier, fondateur des Bourses du travail, affirmant sa fidélité à la Charte d'Amiens de 1906, au nom de l'indépendance absolue des syndicats, comme à la pensée de Bakounine. Sur Nantes, il appartiendra au groupe anarchiste « Fernand Pelloutier » ainsi qu'à la Grande Loge de France (GLF), ceci au sein de la loge « Libre Conscience »⁴⁵. Il participe, après le premier congrès confédéral de Force ouvrière de 1948, avec son camarade Raymond Patoux de l'UD-FO du Maine-et-Loire, à la rédaction du « Manifeste d'Angers » appelant à l'union de tous les syndicalistes, soucieux de leur indépendance à l'égard du religieux comme du politique^{xxxiv}. Lors de ce congrès, il a soutenu les propositions faites au nom de la « minorité » par André Lafond. En 1950, il cosigne un texte intitulé « Notre antistalinisme », lu par Roger Lapeyre lors du congrès confédéral d'octobre^{xxxv}. Hébert, assez proche de Maurice Joyeux, leader anarchiste, ne s'implique pas dans la scission de 1953, au sein de la Fédération anarchiste (FA), scission aboutissant à la création de la Fédération communiste libertaire (FCL) de George Fontenis, laquelle va soutenir par la suite le camp messaliste au sein du nationalisme algérien^{xxxvi}.

Si pour organiser l'UD-FO en Loire-Inférieure, son jeune secrétaire général fait appel notamment à ses camarades ajistes, de tendance anarchiste⁴⁶, il va nouer rapidement des liens avec des militants trotskystes et, en particulier, Pierre Boussel dit Lambert, cégétiste et dirigeant d'un des deux Partis communistes internationalistes, dès le début des années 1950^{xxxvii}. L'élimination des trotskystes de la CGT, et en particulier de Lambert, pour « *hitléro-trotskisme* » (*sic*), a pu jouer en faveur d'un rapprochement avec les anarchistes de FO, d'autant que des militants trotskystes ouvriers sont présents sur Nantes, comme Georges Nouvel, par exemple. Hébert indiquera que l'accord passé avec Lambert avait pour objectif de « *surmonter la querelle entre Marx et Bakounine* »^{xxxviii}. En tout état de cause, commence alors un compagnonnage qui ne se démentira pas dans la durée⁴⁷, les deux hommes se retrouvant notamment sur le terrain de l'anticolonialisme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, en particulier au sein du Comité de liaison et d'Action pour la Démocratie Ouvrière (CLADO) réunissant, en particulier, trotskystes et anarcho-syndicalistes avec son mensuel *La Commune*⁴⁸ ou encore au sein du Comité pour la libération de Messali Hadj et des victimes de la

⁴³ « Pierre Vaillant [un des chefs de file du courant réformiste] a été désigné pour aller à Paris à la Fédération du bâtiment, alors il m'a demandé de prendre, à vingt-six ans, le secrétariat de l'UD » [Christophe PATILLON, « "Masses" et "dirigeants". Le conflit de 1955 analysé par les Unions départementales CGT, CFTC et FO de Loire-Atlantique », *Le syndicalisme et ses armes*, Revue *Agone* n°33, avril 2005, en ligne].

⁴⁴ Hébert déclare à Karim Landais en avril 2004 : « *Je suis un anarchiste individualiste. Ça a toujours été comme ça. C'est ma formation. Je pense qu'elle est bonne, en plus* ». [Entretien avec Alexandre Hébert du 7 avril 2004, réalisé par Karim Landais, *Passions militantes et rigueur historienne*, tome 1, 2006].

⁴⁵ Nicolas DE LA CASINIERE, « Les francs-maçons restent sur la réserve », *L'Express*, 14 novembre 2002.

⁴⁶ « *Pour construire l'appareil, Alexandre Hébert va s'appuyer sur des jeunes militants issus pour beaucoup des Auberges de jeunesse, très influencés par l'anarchisme.* » [Christophe PATILLON, « "Masses" et "dirigeants". Le conflit de 1955... », *op. cit.*].

⁴⁷ « *Je vous rappelle qu'avec Pierre Lambert [...] il y a presque un demi-siècle qu'on s'est mis d'accord* » [Alexandre HEBERT, « Tirer ensemble toutes les leçons de la lutte des classes », dans *La Vérité* en 1997].

⁴⁸ CHT de Nantes, fonds Claude Menet, CM 34.

répression présidé par Jean Cassou ainsi que dans d'autres comités. Notons, par exemple, que Hébert fait partie des signataires en novembre 1955 de l'appel en faveur de Ben Boulaïd et de Bouchemal condamnés à mort, au nom du Comité contre l'exécution de Ben Boulaïd et des condamnés à mort algériens^{xxxix}. Il le fait en compagnie d'intellectuels prestigieux comme Albert Camus, Henri-Irénée Marrou, Jean Cassou, Robert Barrat de *Témoignage chrétien* (TC) ou encore François Mauriac et Jean-Marie Domenach d'*Esprit* ainsi que de Daniel Renard, militant du PCI majoritaire « lambertiste ».

Dès avant l'insurrection algérienne, le leader de l'UD-FO entretient des relations suivies avec des militants nationalistes algériens, outre celles privilégiées avec le vieux leader nationaliste, Messali Hadj, comme avec Djilani Embarek, alors membre du Comité central et trésorier du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques. Hébert n'hésite pas à soutenir activement Messali Hadj et son mouvement, en imprimant, en 1955, clandestinement *La Voix du peuple*, journal du MNA. Il entretient et ceci, au moins jusqu'en 1959, des relations très suivies avec des syndicalistes de l'Union syndicale des travailleurs algériens (USTA) créée en février 1956^{xl}, comme Abdallah Filali, secrétaire général-adjoint assassiné quant à lui par le FLN début octobre 1957, dans le cadre de la guerre fratricide MNA-FLN. Rappelons que cette dernière aurait fait en métropole plus de 11 500 victimes, dont plus de 3800 morts, un élément majeur qui a fait du conflit franco-algérien une véritable guerre civile et qui va décimer les rangs des militants politiques et syndicalistes du mouvement messaliste.

Ce soutien quasi-inconditionnel du leader algérien et du mouvement messaliste s'inscrit dans le droit fil d'un anti-stalinisme constant car, hormis le caractère ouvrier et prolétaire présumé de ce mouvement, la rupture de l'Etoile nord-africaine (ENA) – premier parti dirigé par Messali Hadj - d'avec le Parti communiste et le Front populaire aura ouvert un espace pour ce parti algérien indépendantiste en quête d'alliés au sein de la gauche française et les mouvements révolutionnaires minoritaires en métropole qui vont le parer de qualités supposées^{xli}. Retenons, par ailleurs, que Hébert - au nom de l'internationalisme ouvrier comme du respect des droits des travailleurs algériens - a été pour le moins méfiant à l'égard du nationalisme autoritaire élaboré par le FLN, tout en se préoccupant du respect du principe de l'autodétermination du peuple algérien avec une « négociation sans exclusive ni préalable » par une Conférence de la table ronde et de la coexistence pacifique des deux communautés « européenne » et « musulmane » - « *Pas de Saint-Barthélemy algérienne* » - comme il le rappellera, en mai 1958, dans *L'Ouest syndicaliste*, suite à la résolution adoptée par le CCN de FO, sous l'influence de la minorité révolutionnaire⁴⁹.

Les convictions comme les actions d'Alexandre Hébert permettent de qualifier cet anarchiste, libre-penseur, anticlérical et antistalinien, d'anticolonialiste convaincu, pro-messaliste, mais distancié à l'égard du nationalisme algérien car préoccupé par le fait que la chute du régime colonial en Afrique du Nord ne débouche pas sur un nouveau régime tout aussi nocif à l'égard des libertés, des droits comme des revendications des travailleurs algériens dans le cadre d'un syndicalisme indépendant, ceci dans le droit fil de son souci majeur et prioritaire de la préservation des intérêts des travailleurs :

⁴⁹ « Négociation sans exclusive ni préalable », *L'Ouest syndicaliste*, mai 1958.

« Les anarchistes savent que l'indépendance algérienne en admettant qu'elle soit obtenue, ne saurait à elle seule résoudre tous les problèmes qui se posent et se poseront en Algérie. Les travailleurs algériens devront rester vigilants et ne pas oublier qu'au-delà du nationalisme, leurs véritables intérêts sont des intérêts de classe, et ne seront en définitive efficacement défendus que dans le cadre de l'internationalisme prolétarien. »⁵⁰

L'étude de la mission envoyée en Tunisie en 1953 par la centrale Force ouvrière va nous permettre d'appréhender les préoccupations précoces de ce syndicaliste engagé comme certains de ses compagnons de route vis-à-vis des problèmes d'Afrique du Nord. Il faut se rappeler que le processus de décolonisation – au sens large du terme – aura concerné, outre l'Afrique noire française, les deux protectorats français nord-africains, à savoir le Maroc et la Tunisie, leur indépendance étant acquise en 1956 mais dans un contexte de luttes et de violences, quelque peu ignorées ou occultées à présent. En effet, la répression à l'égard des militants politiques et syndicaux qui va sévir dans ces deux pays aura constitué une forme de préalable meurtrier à celle qui va illustrer la guerre d'Algérie.

Force Ouvrière et la Tunisie (1953)

Dès 1951, la Tunisie est dans le viseur de la CGT-FO en raison de la montée en puissance de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT), soutenue par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) mais accusée par la confédération française d'être « nationaliste et communiste » (sic), comme des préoccupations de cette dernière à l'égard du devenir de Force ouvrière au sein du protectorat français. Comme on peut le voir, la centrale syndicale exprime surtout alors des inquiétudes sur son devenir tunisien et plus généralement en Afrique du Nord. A côté de cette position confédérale officielle, des minoritaires, dont Hébert, dénoncent les méfaits du colonialisme à l'égard des travailleurs d'Afrique du Nord, opprimés et réprimés.

Début décembre 1952, Farhat Hached, secrétaire général de l'UGTT, est assassiné par la Main rouge, une officine des basses œuvres, servant de paravent au service action au sein du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE)^{xliii}, dans un contexte insurrectionnel alors que le nouveau résident général, Jean de Hauteclocque, a reçu mission de ramener l'ordre dans le protectorat. En janvier 1953, Hébert publie dans *L'Ouest syndicaliste* un article qui dénonce alors la répression sévissant en Tunisie tout en appelant à la solidarité avec les militants de l'UGTT au nom de l'internationalisme ouvrier⁵¹. La répression s'est intensifiée depuis, notamment, janvier 1952 à l'égard du Néo-Destour de Habib Bourguiba et des nationalistes tunisiens, militants politiques et syndicalistes. Précédemment, en août 1947, aura eu lieu à Sfax une répression sanglante dans le cadre d'une grève générale décrétée par l'UGTT⁵², se soldant par un minimum de 29 morts et plus de 50 blessés dont Habib Achour, leader régional du syndicat. 300 arrestations ont eu lieu et des grévistes sont alors condamnés à de lourdes peines de prison. Fin janvier 1952, les opérations de ratissage du Cap Bon, suite à des émeutes, vont être marquées par une répression sauvage menée par le général Garbay, « le pacificateur de Madagascar », avec des destructions, des assassinats et des viols et faisant 200 morts. On voit ainsi que la situation est particulièrement tendue en Tunisie avec une répression à présent bien oubliée.

⁵⁰ « Les syndicats et l'Algérie », *Le Monde libertaire* n°19 de juin 1956.

⁵¹ « Contre le gouvernement avec la CISL », *L'Ouest syndicaliste* de janvier 1953.

⁵² « Le sang coule à Sfax », *Tunis-Soir* du 5 août 1947.

Lors du 3^e congrès de FO, sous la pression des minoritaires, est décidée l'envoi d'une mission en Afrique du Nord, limitée finalement à la seule Tunisie, et dirigée par André Lafond, considéré comme un des leaders de la « minorité »⁵³. Elle va se dérouler en février 1953. Avant son départ, Hébert, homme de réseaux, prépare soigneusement son voyage. En relation avec Daniel Guérin et Guy Thorel, « le chrétien de FO », considéré comme un spécialiste du Maghreb et exclu de la mission en dépit des protestations des minoritaires^{xliii}, il noue, notamment, des contacts avec des responsables de l'UGTT, dont Mohamed Nouri Boudali, secrétaire général-adjoint de l'UGTT et Ahmed Ben Salah, représentant de la centrale tunisienne auprès de la CISL. Le rapport de mission, pourvu d'un additif de la main d'Alexandre Hébert, rend compte notamment des circonstances présumées de la mort de Farhat Hached, de la peur qui règne en Tunisie, du rôle néfaste du lobby colonial et de la police française qui fait visiblement ce qu'elle veut, des revendications nationalistes de l'UGTT en collaboration avec le Néo-Destour, des insuffisances du résident général comme, enfin, des mauvais rapports entre l'UGTT et FO. Est émise l'opportunité de nouer des relations d'ordre strictement syndical entre les deux organisations, via la CISL. Dans son additif, Hébert, tout en regrettant la limitation de la mission à la seule Tunisie, souligne en particulier la responsabilité d'une police « *aux mœurs fascistes* » dans le meurtre du leader syndical tunisien comme dans la répression en cours.

Le secrétaire général de l'UD-FO publie à son retour de Tunisie un article intitulé « De retour de Tunisie » dans *L'Ouest syndicaliste*, article repris dans *La Révolution prolétarienne*⁵⁴ – à laquelle Hébert collabore régulièrement – et dans lequel il fait un procès en règle du colonialisme français – « *une faillite totale* » – et de ses méthodes policières dignes de la Gestapo. Si les dénonciations des exactions policières en Algérie ont repris le thème d'une police assimilée à une « Gestapo algérienne »⁵⁵, il faut noter qu'Alexandre Hébert aura été dans ce domaine un précurseur de la dénonciation en ces termes et de la condamnation de violences policières accomplies en toute impunité :

« *Les policiers français dont les procédés rappellent singulièrement ceux dont usaient la Gestapo et les SS [...] sont pratiquement les maîtres tout-puissants de la Tunisie.* »

Il exprime son soutien aux camarades de l'UGTT, en dépit de ses réserves sur leur nationalisme, jugé un peu trop étroit. Il est, par ailleurs, très critique sur les positions pro-colonialistes de Force ouvrière en Tunisie. Il répond à une interview dans *La Vérité*, l'organe du PCI « lambertiste »⁵⁶ et publie en mai 1953 un long article « Mission en Tunisie » dans *Le Courrier syndical*, revue trans-courant des minoritaires au sein de FO, s'exprimant alors sur les relations plus que tendues entre l'UD-FO de Tunisie et l'UGTT comme sur les différends existant au sein de Force ouvrière à l'égard du syndicalisme autonome en Afrique du Nord, et plus généralement sur la décolonisation. Dans ce domaine, les positions d'André Lafond, chargé des territoires d'outre-mer et réputé pourtant l'homme de l'AFL-CIO^{xliv} et d'Irving Brown et donc des Américains, s'opposent en tout point à celles d'Alexandre Hébert. Fidèle à lui-même, Lafond va, du reste, adhérer en 1956 à

⁵³ CHT de Nantes, Fonds UD CGT-FO, FO 104, I - Documents sur l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (1951/62) - 1) *Problèmes syndicaux et politiques en Tunisie (1951/54)*.

⁵⁴ *La Révolution prolétarienne* n°373 de mai 1953.

⁵⁵ Claude BOURDET, « Votre Gestapo algérienne », *France-Observateur* du 13 janvier 1955.

⁵⁶ « Retour de Tunisie, A. Hébert déclare à *La Vérité* », *La Vérité* n°310 du 6 au 19 mars 1953.

l'Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française (USRAF) de Jacques Soustelle, soutenant le maintien à tout prix de la « francité » de l'Algérie, se voyant exclu de FO en 1959^{xlv} de même que Raymond Le Bourre, autre soutien indéfectible d'une « Algérie française » à tout prix, et surtout le prix fort.

Durant la même année 1953, Hébert élabore, fin juillet, un courrier de protestation avec Maurice Garand⁵⁷, secrétaire de l'UD-CGT de Loire-Inférieure, courrier destiné au président de la République et au président du Conseil, suite à la manifestation à Paris du 14 juillet 1953 de la CGT, le MTLD de Messali Hadj s'y étant associé^{xlvi}. La répression policière aura fait 7 morts, dont 6 Algériens, soit presque autant qu'au métro Charonne en février 1962 :

« Elles s'inclinent devant les victimes de la répression gouvernementale. Tiennent à affirmer leur solidarité avec les travailleurs nord-africains victimes d'une double exploitation colonialiste (impérialiste barré) et capitaliste. Dénonce(nt) une fois de plus la carence des pouvoirs publics qui laissent impunis les assassins de Farhat Hached. Exigent l'élargissement de Messali Hadj actuellement en résidence surveillée à Niort. Elles exigent le châtimement des responsables de cette tuerie si haut placés soient-ils. »⁵⁸

On peut ainsi voir que la mobilisation anticoloniale de la minorité « lutte des classes », au sein de Force ouvrière et tout particulièrement celle d'Alexandre Hébert, n'a pas débuté avec le conflit algérien fin 1954 mais qu'elle s'inscrit dans une perspective plus large dans le cadre de l'Afrique du Nord. Elle apporte un soutien au syndicalisme nord-africain avec un parti-pris internationaliste, d'où les réserves de cette même minorité à l'égard du nationalisme revendiqué par les militants syndicalistes nord-africains, habituellement politisés.

On peut souligner également qu'à l'occasion de cette mission en Tunisie, Hébert – comme, plus tardivement, Declercq en Algérie pour ce qui est de la CFTC - va être frappé par les positions colonialistes défendues par des responsables et des militants syndicalistes accrochés à leur situation de dominants et leurs privilèges au sein de sociétés profondément inégalitaires. Les tensions sont du reste conséquentes entre les syndicats FO nord-africains, la centrale syndicale métropolitaine et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) qui soutient le syndicalisme nord-africain autonome. On trouve là une analogie frappante avec la situation au sein de la centrale syndicale chrétienne.

Pour ce qui est de l'Algérie, Alexandre Hébert dans le cadre de son alliance avec les militants trotskystes et le leader du PCI, Pierre Lambert, va apporter son soutien au vieux leader nationaliste, Messali Hadj, alors toujours en résidence surveillée en métropole comme au Mouvement national algérien (MNA) qui a succédé au MTLD interdit et dissous aux lendemains du déclenchement de l'insurrection algérienne (1^{er} novembre 1954), en dépit de sa non-implication dans les événements de la Toussaint rouge. Le conflit algérien va mettre à rude épreuve la centrale Force ouvrière comme, du reste, les deux autres centrales syndicales françaises confrontées à la fois à la guerre proprement dite comme au positionnement de leurs syndicats algériens vis-à-vis de leur devenir ainsi que de l'avenir de l'Algérie. Ces problématiques vont ainsi susciter de nombreux débats et des

⁵⁷ C'est au même Maurice Garand qu'en octobre 1947, le jeune Hébert a adressé sa démission de la CGT.

⁵⁸ Projet, manuscrit, de courrier conjoint Hébert (FO) - Garand (CGT), fin juillet 1953, fonds FO 104-I-3, archives de l'UD-FO de Loire-Atlantique, CHT de Nantes.

conflits au sein de Force ouvrière, le « problème algérien » étant l'occasion d'un rapprochement entre le secrétaire général de la centrale, Robert Bothereau, et Alexandre Hébert comme avec d'autres minoritaires. Il est clair qu'une large majorité de militants et d'adhérents, au sein de FO, est partisane alors du maintien de l'Algérie dans le giron français.

L'entente Hébert – Bothereau sur l'Algérie (1956)

Suite aux grandes grèves de 1955, de sérieux différends sont apparus au sein des responsables de l'UD-FO de Loire-Inférieure, portant sur l'unité d'action et la grève générale ainsi que les méthodes d'action directe défendues par Hébert et ses amis libertaires et trotskystes. On peut se souvenir, que lors de ces grèves, le MNA aura appelé les travailleurs algériens de métropole à une solidarité sans faille, appel relayé en juillet 1955 par *La Vérité*. La fronde est menée par François Lanoé et Gabriel Goudy, notamment, des réformistes, membres de la majorité confédérale mais minoritaires à Nantes au sein de l'UD. La tentative de ces opposants va cependant faire long feu lors du congrès départemental d'avril 1956, la candidature de Lanoé au secrétariat général ne recueillant alors que 47 voix, contre 61 en faveur de celle d'Hébert qui se voit ainsi conforté à la tête de l'union départementale, ce qu'il explique avec ses mots et sa verve habituelle :

*« J'ai été souvent isolé. Cela dit, dans mon UD, ils pouvaient difficilement me virer. Au début oui, j'ai failli être viré. Mais après, les militants, comme je défendais bien leurs intérêts... Ils ne votent pas pour moi à cause de mes idées [...].
Ils votaient pour moi parce que je me débrouillais bien, que je savais diriger une grève, que je me battais. [...]. Mais pas parce que j'étais un anarchiste. »⁵⁹*

A l'occasion de ce congrès agité, Bothereau qui le préside, au nom de la centrale syndicale, rencontre Hébert avec lequel il passe un accord quant à son soutien sur une future motion condamnant la politique d'intégration et exigeant un cessez-le-feu avec l'ouverture de négociations sans écarter l'éventualité d'une indépendance de l'Algérie^{xlvii}. De toute évidence, Hébert ne pouvait que soutenir ce type de motion contre celle en faveur de l'Algérie française, ce qu'il fera tant au Comité confédéral national (CCN) d'Amiens en mai qu'au congrès confédéral d'octobre 1956. Au cours de ce dernier, Hébert appelle les congressistes à voter ce qui a été à Amiens une « résolution de compromis » qui permet de contribuer à établir « *les contacts nécessaires entre ceux qui se battent pour essayer d'un commun accord de trouver une solution qui permette la coexistence pacifique des communautés ethniques qui composent la population algérienne* »⁶⁰. Tout en soulignant, selon une ligne constante, l'insuffisance des solutions strictement politiques - pourtant nécessaires alors – pour préserver les intérêts de la classe ouvrière en Afrique du Nord en collaboration avec la CISL comme en prônant une solution d'avenir, à savoir le syndicalisme autochtone dans les trois pays du Maghreb.

Toujours actif, Hébert participe, par exemple, en décembre 1956 à un appel en faveur de détenus algériens messalistes en grève de la faim, dont Mohamed Maroc, pour l'obtention du régime politique, régime déjà accordé aux cinq dirigeants du FLN emprisonnés^{xlviii}. Il est alors en bonne compagnie avec, notamment, Jean-Paul Sartre, Edgar Morin ou encore Claude Bourdet et Jean

⁵⁹ Entretien avec Alexandre Hébert, 7 avril 2004, réalisé par Karim Landais, *op. cit.*

⁶⁰ « Discussion sur l'Afrique du Nord et l'Outre-Mer : intervention d'Alexandre Hébert », V^e congrès de la CGT-FO, 24-27 octobre 1956, Palais de la Mutualité, Paris.

Daniel et ses camarades, comme Pierre Monatte et Daniel Guérin, entre autres. De même, il a été très actif au sein de différents comités dont, depuis 1954, celui en faveur de la libération de Messali Hadj, faisant partie des trois bureaux successifs ou comme, plus tard, le Comité de solidarité et de défense des syndicalistes algériens⁶¹, avec Paul Malnoë de Saint-Nazaire et Gabriel Tharreau du Maine-et-Loire, autour de Bensid et d'Outaleb, deux dirigeants de l'USTA.

Fin 1956, il a signé l'Appel pour la libération du mouvement ouvrier dans lequel les signataires « *militants politiques et syndicaux, socialistes, adhérents du PCF, trotskystes, nouvelle gauche, syndicalistes, inorganisés* » rappellent leur opposition tant à la guerre d'Algérie et à l'expédition de Suez qu'à l'invasion soviétique en Hongrie, une des bases de leur action étant « *le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* ». De même, il cosigne, le 17 octobre 1957, un « Appel à l'opinion » qui paraît dans le journal du PCI, *La Vérité*, condamnant les attentats contre les responsables de l'Union syndicale des travailleurs algériens, notamment celui contre Abdallah Filali, dont il est très proche. Il va, du reste, réitérer cet appel, fin 1959, lors du 2^e congrès de l'USTA à Lille [cf. [infra](#)], en présence de Messali Hadj, manifestant ainsi et encore une solidarité sans faille avec ses amis syndicalistes mais également à l'égard du leader algérien que ses soutiens traditionnels, y compris Lambert, auront la plupart déjà lâché du fait de ses prises de position avant sa libération en janvier 1959⁶².

Un homme de réseaux

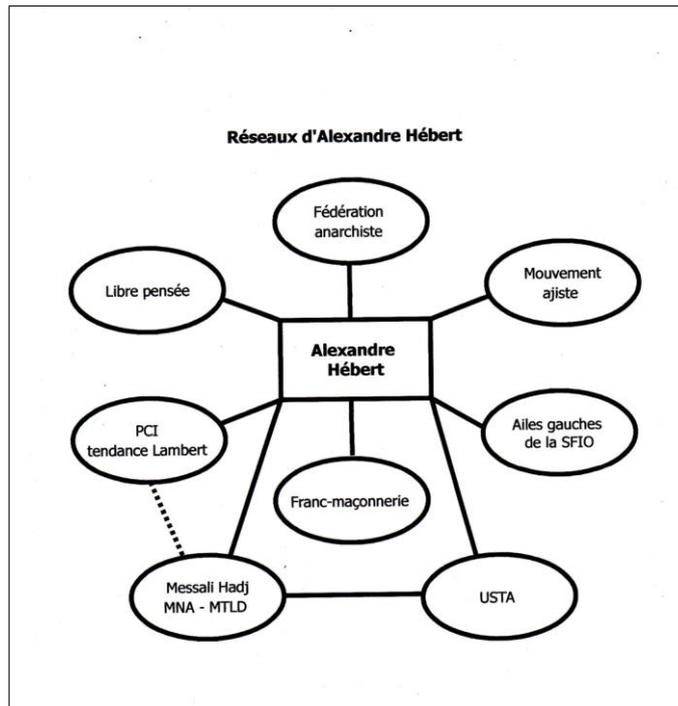
Un simple examen des publications dans lesquelles s'exprime durant la période qui nous occupe Alexandre Hébert démontre sans peine la diversité de celles-ci, hormis la presse syndicale officielle, en l'occurrence *L'Ouest syndicaliste*, organe de l'UD CGT-FO de Loire-Atlantique. La teneur de ses articles tant dans des journaux anarchistes, libertaires ou du syndicalisme révolutionnaire que trotskystes, diffèrent évidemment alors de la relative retenue dont fait preuve le secrétaire général de l'UD dans celles à caractère strictement syndical, hormis celles plus partisanses comme *Le Courrier syndical*, destiné à exprimer les points de vue et les positionnements de militants « trans-courants » critiques. Dans le cadre de sa lutte anticolonialiste, Hébert comme ses alliés de la tendance « lutte des classes » est sur tous les fronts, en s'appuyant fréquemment sur ses réseaux locaux et nationaux. Quels sont-ils ? Le schéma qui suit tente de les appréhender au mieux [cf. [page suivante](#)]

Cet anarchiste « individualiste » ne l'est pas tant que cela quand il s'agit de s'appuyer sur des alliés naturels ou circonstanciels que ce soit pour tenter d'influencer le cours des choses au sein du milieu syndical ou pour mener des combats comme celui de l'anticolonialisme et du soutien au mouvement messaliste, au travers de son versant syndical représenté par l'USTA. Même si ses relations ont pu rester plus distancées que d'aucuns l'ont prétendu⁶³, il sait les activer de manière pragmatique. Deux exemples peuvent contribuer à illustrer cet aspect des choses.

⁶¹ « Un Comité de défense des syndicalistes algériens », *La Vérité*, n°484, 16 janvier 1958.

⁶² Messali Hadj a, en effet, estimé alors qu'il existait alors des « *ouvertures susceptibles de permettre la création de l'État algérien dans un ensemble franco-africain* » dans le cadre de la politique algérienne du général de Gaulle [Jacques SIMON, *Messali Hadj par les textes*, Paris, éd. Bouchène, 2000].

⁶³ Si fréquemment Hébert se voit accusé d'avoir été une sorte de « crypto-trotskyste », étant considéré comme un membre influent au sein du PCI, lui-même s'est toujours défendu de cet état de fait.



Dans le contexte du rappel des disponibles et suite à la manifestation populaire du 28 mai 1956⁶⁴, Hébert va être à l'initiative d'un comité pour la libération de Guy Bézier, jeune caréneur accusé de sabotage de la micheline transportant des rappelés en gare de Saint-Nazaire. La composition de ce comité résulte de la mobilisation des réseaux du leader de l'UD CGT-FO avec des militants ajistes, syndicaux (FO et FEN) et trotskystes tout en y intégrant des élus socialistes en l'occurrence le maire de Trignac, André Hazo, et son adjoint Leloup, ainsi que Jean Guitton, député et conseiller général.

De même, dans le contexte des assassinats par le FLN de militants messalistes appartenant aux cadres de l'USTA, en particulier d'un homme dont il est très proche, Abdallah Filali, Hébert signe alors un appel⁶⁵ pour que cessent ces violences, fin 1957, avec cinq autres personnes, dont à nouveau André Hazo et son adjoint, Leloup, ainsi que Paul Malnoé, le « grand Paul », figure incontournable du syndicalisme nazairien^{xlix}. Les deux derniers signataires sont le secrétaire départemental de la FEN, Leblanc, et le secrétaire du CLADO de Nantes, Hivert. Dans le même temps, Hébert, à un autre niveau, participe avec Pierre Lambert à un appel signé de nombreuses personnalités comme Laurent Schwartz, Jean Cassou, Edgar Morin, Clara Malraux, Maurice Nadaud ou encore Michel Leiris, les deux appels étant publiés dans l'organe de l'USTA, *La Voix du travailleur algérien*⁶⁶. La mobilisation du secrétaire général de l'UD CGT-FO ne va pas s'interrompre puisqu'il participe début 1958 au Comité de solidarité et défense des syndicalistes algériens en tant que « cheminot FO » aux côtés d'autres syndicalistes issus de FO, de la FEN, de la CGT et de l'USTA qui se sont regroupés autour de Abderrahmane Bensid et de Mohand Outaleb, nouveaux secrétaires général et général-adjoint de l'organisation syndicale algérienne⁶⁷. Si Hébert n'a apparemment pas pu assister au congrès constitutif de l'USTA, il va se rendre, fin novembre

⁶⁴ Cf. chapitre V - Le mouvement des rappelés en Loire-Inférieure et l'affaire Guy Bézier (1956-1957).

⁶⁵ Fonds FO 104-I-3, archives de l'UD CGT-FO de Loire-Atlantique, CHT de Nantes.

⁶⁶ *La Voix du travailleur algérien*, n°7, décembre 1957, pp. 5-6.

⁶⁷ « Défendons les syndicalistes algériens », *La Révolution prolétarienne* n°425, février 1958.

1959, au second congrès de la Fédération française de l'USTA à Fives-Lille, dans ce département du Nord qui est resté en dépit des efforts du FLN un bastion du MNA et à l'occasion duquel il intervient :

« Nous avons vécu, nous avons connu les purges et les liquidations dans l'Est européen et en Chine. Nous avons connu la liquidation systématique de nos camarades, ceux de la FAI, ceux du POUM en Espagne et nous avons reconnu les méthodes qui visaient à priver le prolétariat de ses militants, de ceux qui n'acceptent pas de se plier, de ceux dont on sait qu'on ne pourra ni les intimider ni les corrompre, et c'est pourquoi, camarades, dans votre attitude, dans la façon de mener vos luttes, votre attitude, y compris avec les ouvriers français lorsqu'ils étaient incompréhensifs à votre égard, nous avons senti que vous, vous étiez effectivement dans la tradition du mouvement ouvrier révolutionnaire et c'est pourquoi nous avons, en dépit des difficultés et le plus largement possible, essayé de vous soutenir. »⁶⁸

On peut remarquer que Hébert reste proche des milieux messalistes au travers de l'USTA en cette fin d'année 1959 alors même que le PCI et son leader Pierre Lambert ont donc rompu avec le vieux leader nationaliste Messali Hadj ce dernier ayant estimé après des contacts avec les milieux gaullistes qu'il existait des « ouvertures susceptibles de permettre la création de l'État algérien dans un ensemble franco-africain » [cf. note 62] et ayant renoncé à la lutte armée dès juin 1958. Et ceci alors même que les trotskystes français avaient donc noué des liens avec ce dernier dès 1937, dans le contexte de l'interdiction de l'Etoile nord-africaine (ENA) par le Front populaire en l'assimilant ensuite à un « nouveau Lénine »⁶⁹... De son côté, le jeune secrétaire général de l'UD CGT-FO aura donc eu des contacts suivis dès 1952 avec des militants du MTLD comme son trésorier, Djilani Embarek⁷⁰.

La mobilisation d'Alexandre Hébert et de ses compagnons de route, anarchistes et surtout trotskystes, dans le cadre de la lutte anticolonialiste et durant, notamment, la guerre d'Algérie, en faveur des nationalistes et syndicalistes algériens du camp messaliste au travers du MNA et de l'USTA traduisent une position pour le moins originale, illustrant le positionnement d'*outsiders* - « les camarades des frères »¹ - en faveur d'autres *outsiders*^{li} finalement marginalisés par le FLN au terme d'une lutte impitoyable. A cette occasion, le PCI « lambertiste » auquel s'associent donc Hébert et certains de ses camarades anarchistes et la Fédération communiste libertaire (FCL) en seront donc les deux principaux acteurs, à l'inverse d'autres mouvement à la gauche du PCF.

Libertaires et trotskystes dans la guerre d'Algérie

Le positionnement de Hébert, responsable syndical localement mais minoritaire au niveau confédéral, illustre celui d'autres minoritaires au sein de FO à l'égard du problème algérien. Ceci au sein d'un syndicat globalement anticomuniste et anticlérical qui cherche à éviter toute unité d'action que ce soit avec la CGT ou avec la CFTC, hormis son refus d'un positionnement politique explicite sur ce terrain des plus délicats. Ceci d'autant plus que nombre de ses adhérents et de ses militants sont durablement favorables au maintien de l'Algérie au sein de l'Union française, ce qu'illustre parfaitement la crise de 1956 en son sein. Hébert y joue parfaitement sa partie en

⁶⁸ Supplément de *La Voix du travailleur algérien*, décembre 1959, II^e Congrès de l'USTA, Fives-Lille, les 27,28 et 29 novembre 1959, p. 9 [en ligne].

⁶⁹ *La Vérité* du 12 octobre 1956.

⁷⁰ Fonds FO 104-I-1, archives de l'UD CGT-FO de Loire-Atlantique, CHT de Nantes. Cf. page 19.

obtenant finalement une résolution en faveur d'un « *conférence de la Table ronde* » - sans exclusive et donc sans exclusion - en mai 1958, au CCN de Saint-Brieuc, de manière à préserver les intérêts du camp messaliste⁷¹. Ce dont se félicite, du reste, l'USTA messaliste sous la plume de Bensid⁷² :

« *L'USTA considère que le fait que la solution qu'elle a toujours proposée ainsi que des militants FO pour résoudre le problème algérien soit devenue maintenant la thèse officielle de la CGT-FO, doit permettre d'aboutir rapidement à la cessation des hostilités.* »

Les « syndicalistes révolutionnaires » au sein de FO constituent une minorité hétérogène ce qui fera dire à Robert Bothereau qu'« *il n'y a pas de minorité à Force Ouvrière, seulement des minoritaires* »⁷³. De plus, « *l'activité de ces militants ne s'arrête pas à l'horizon du syndicat* », ces derniers évoluant dans un milieu « *tissé par les liens avec la Fédération anarchiste, la franc-maçonnerie, la Libre pensée, l'Ajisme, les différentes minorités ou ailes gauche de la SFIO ou enfin, dans les rapports anciens entretenus avec le trotskysme incarné par le courant Lambert* »⁷⁴. Le secrétaire général de l'UD CGT-FO constitue ainsi l'illustration parfaite d'un homme appartenant à ce milieu. Il est, à l'instar de son camarade Raymond Patoux du Maine-et-Loire⁷⁵, un « électron libre » qui a fait le choix de rejoindre immédiatement FO, à l'inverse d'autres anarchistes qui ont contribué notamment à la création de la Confédération nationale du travail (CNT) en décembre 1946.

Si Hébert prendra habituellement le soin de situer son action sur un plan syndical, y compris du reste pour ce qui concerne le soutien au mouvement messaliste au travers de l'USTA, ceci n'empêche pas, par exemple, que le comité de Nantes du Comité de liaison et d'action pour la démocratie ouvrière (CLADO), éditeur de *La Commune*, diffuse un tract appelant à voter « Non » au référendum du 28 septembre 1958, en opposition « *à la constitution des colonels* »^{lii}... Durant la guerre d'Algérie, les milieux pro-messalistes vont s'engager dans des initiatives qui relèvent en fait souvent plus de leur tentative de « déstalinisation » que de la lutte en faveur de la décolonisation⁷⁶. Suite à un Appel pour la libération du mouvement ouvrier fin 1956 lancé par des « *militants politiques et syndicaux, socialistes, adhérents du PCF, trotskystes, nouvelle gauche, syndicalistes, inorganisés* » est décidée la création du CLADO, une structure pourvue de 10 comités locaux dont celui de Nantes, animée essentiellement par des militants trotskystes et des anarcho-syndicalistes et qui vise alors à défendre la liberté d'expression, en particulier au sein de la CGT comme une stricte indépendance. Son organe *La Commune* qui se veut une « *tribune libre des questions syndicales et des luttes ouvrières* » [Pierre Lambert] donnera la parole aux pro-messalistes ainsi qu'au MNA et à son satellite syndical, l'USTA. Si *La Commune* se fait l'écho de l'appel « Pour un mouvement

⁷¹ Dans *La Commune*, en mai 1957, qui publie une interview de Messali Hadj, est lancé le mot d'ordre « Pour une conférence de la Table Ronde sans préalable ni exclusive », ce mot d'ordre messaliste étant repris notamment par des syndicats enseignants, notamment par Denis Forestier du SNI favorable au MNA.

⁷² Communiqué de l'USTA du 12 mai 1958, *L'Ouest syndicaliste* de mai 1958.

⁷³ Guillaume TROUSSET, *Libertaires et syndicalistes révolutionnaires dans la CGT-Force ouvrière (1946-1957)*, Master 2 d'histoire contemporaine, Paris I, 2007, p. 6.

⁷⁴ Georges UBBIALI, « Les syndicalistes révolutionnaires à Force ouvrière, de sa création aux années 2000 » *Dissidences* n°5, printemps 2013, [en ligne](#).

⁷⁵ Manuella Noyer, *L'Union départementale CGT-Force ouvrière du Maine et Loire de 1948 à 1956*, mémoire de maîtrise, 2003.

⁷⁶ Nedjib SIDI MOUSSA, « Face à la guerre d'Algérie : transactions anticoloniales et reconfigurations dans la... », *op. cit.*

syndical uni et démocratique » (PUMSUD), initié par des syndicalistes⁷⁷, à la veille du congrès de la CGT, le 15 juin 1957, il faut bien noter que pour ce qui concerne Hébert cette initiative – concurrente ? – ne recevra pas son assentiment, pour le moins, ceci traduisant sa liberté de manœuvre et sa jalouse indépendance, y compris au sein de la « nébuleuse libertaire »⁷⁸.

On peut enfin souligner que si le PCI majoritaire « lambertiste » avec ses alliés anarchistes et la Fédération communiste libertaire (FCL) de Georges Fontenis qui va soutenir le Mouvement libertaire nord-africain (MLNA)^{liii} puis le MNA, ont donc constitué les deux pôles à l'extrême-gauche du soutien messaliste, le PCI minoritaire « tendance Frank » issu de la scission de 1952, souvent qualifié de « pabliste » - en référence au surnom du dirigeant de la 4^e Internationale, Michel Raptis dit Pablo - va soutenir le FLN par un réseau et un soutien sans équivalent, y compris au niveau des réseaux bien connus de « porteurs de valises »^{liv}. De son côté, la Fédération anarchiste (FA), refondée en 1954, si elle condamne la guerre au nom du pacifisme, va jouer la prudence en renvoyant dos à dos nationalismes algérien et métropolitain comme l'illustrent les articles de son organe *Le Monde libertaire*^{lv}.

Pour conclure : Hébert, un homme isolé, une UD marginalisée ?

Au terme de cette étude, sur cette période allant principalement de 1952 à 1957, que peut-on retenir essentiellement ?

Alexandre Hébert, véritable « électron libre », homme de convictions et défenseur infatigable de la Charte d'Amiens, s'inscrit dans la tradition de l'anarcho-syndicalisme, même s'il aimait à se qualifier d'anarchiste individualiste. C'est évidemment un partisan de l'internationalisme ouvrier. Durant la période qui nous a occupé, il défendra avec ses compagnons de route, libertaires et trotskystes, lors des grèves, en particulier de 1955, l'action directe comme l'indépendance syndicale. Sa conduite comme celle de ses compagnons de route à cette occasion suscitent des oppositions en particulier au sein des réformistes dans le cadre de l'UD CGT-FO de Loire-Inférieure dont il est le secrétaire général depuis 1948. D'où la crise de 1956 au sein de l'UD et dont il va sortir largement vainqueur en fin manœuvrier et avec l'appui du secrétaire général, Robert Bothereau.

Anticolonialiste convaincu, il a très tôt noué des relations avec les indépendantistes nord-africains – en dépit de sa réserve sur leur nationalisme – en particulier au travers des organisations syndicales autochtones en Afrique du Nord, tout en dénonçant la politique répressive de la France tant en Tunisie qu'en Algérie. Il est, du reste, un des premiers à parler de méthodes policières qualifiées de fascistes, dignes de la Gestapo, à l'occasion d'une mission en Tunisie, au travers de la répression à l'égard de l'UGTT, à l'image du meurtre de son leader Farhat Hached et des nombreuses mesures d'assignation et d'internement à l'encontre des dirigeants politiques et syndicaux. Mesures représentatives d'une répression impitoyable qui ne fera que prendre de l'ampleur durant le conflit franco-algérien. Il est très critique à l'encontre des syndicats FO en Afrique du Nord, en estimant que le seul avenir du syndicalisme passe par le développement de syndicats autonomes, ce qui n'est pas du goût de tout le monde...

⁷⁷ A savoir D. Forestier (SNI), R. Lapeyre (FO) et A. Plastre (CGT).

⁷⁸ « Où va le PUMSUD ? », *L'Ouest syndicaliste* de décembre 1959

Avec ses camarades minoritaires, notamment anarcho-syndicalistes, il tente syndicalement de s'opposer à la tendance majoritaire favorable à l'Algérie française à FO tandis qu'il prend position, au sein de ses réseaux et de par son compagnonnage avec le leader trotskyste, Pierre Lambert et le PCI majoritaire position, en faveur d'un des deux camps nationalistes algériens, celui représenté par Messali Hadj, le Zaïm [*combattant suprême*, littéralement] avec le MTLD puis le MNA et, sur le plan syndical, l'Union syndicale des travailleurs algériens (USTA). Il noue des liens étroits avec des syndicalistes comme Abdallah Filali ou Abderrahmane Bensid, multipliant les interventions pour condamner et la répression policière et les attaques meurtrières du FLN à leur encontre. Ceci explique évidemment son soutien au pourtant très modéré secrétaire général, Robert Bothereau, qui va prendre courageusement position contre une illusion encore d'actualité, une Algérie française sauvée par une intégration... qui n'a jamais vu le début d'une réalisation concrète depuis la conquête de l'Algérie. Dans un article critique consacré à la CGT-FO et la guerre d'Algérie, publié dans un numéro spécial de *L'École émancipée* d'avril 1963, Serge Mahé et André Cardinal, le premier anarcho-syndicaliste^{vi} et le second trotskyste, enseignant et une des « *chevilles ouvrières de la reconstruction du PCI après 1948* » [Christophe Patillon], rendent un hommage appuyé à leur camarade Alexandre Hébert, en citant ses paroles lors des grandes grèves de 1955 : « *Travailleurs nantais, le sort de vos camarades nord-africains est lié au vôtre* ».

Au sein de Force ouvrière, comme plus généralement du mouvement syndical français, avec ses compagnons de route, Hébert occupe une position originale, ayant non seulement franchi une ligne jugée par la plupart des responsables syndicaux comme une ligne rouge, avec une indépendance inéluctable de l'Algérie, longtemps considérée comme inconcevable, mais également en soutenant les messalistes politiques et syndicalistes alors que la majorité des partisans français de l'indépendance de l'Algérie ont fait le choix, plus ou moins rapidement et parfois à leur corps défendant, de soutenir peu ou prou le FLN. Des trotskystes et des libertaires ont, pour ce qui les concerne, considéré l'organisation messaliste avec son vieux leader comme « *l'agent de la révolution sociale* », l'opposant ainsi aux « *bourgeois* » du FLN...

L'exemple de l'UD CGT-FO de Loire-Atlantique avec, à la manœuvre, son secrétaire général ceci au sein de la centrale réformiste - née d'une scission au sein de la CGT dominée par les communistes et en réaction à cet état de fait - illustre le cas d'un positionnement original et combatif durant la période de la guerre d'Algérie et plus largement de la décolonisation, en particulier de 1952 à 1957. Si ce militant anticolonialiste et ses compagnons de route peuvent être qualifiés d'*outsiders* - au sens sociologique du terme - on peut également caractériser Alexandre Hébert de « *marginal sécant* » à savoir comme un acteur important au sein du milieu syndical « *qui est partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peut, de ce fait, jouer un rôle indispensable d'intermédiaire et d'interprète entre des logiques d'actions différentes, voire contradictoires* »^{vii}. Sa mobilisation durant la décolonisation en Afrique du Nord en constitue l'illustration tant au sein de Force ouvrière que de ses différents réseaux. Nullement isolé, Hébert a pu, au sein de FO avec, notamment, ses camarades de la tendance minoritaire syndicaliste révolutionnaire et certaines UD alors en pointe (Maine-et-Loire, Cher, etc.), jouer un rôle souvent déterminant dans l'évolution du positionnement d'une confédération nullement monolithique à l'égard du conflit et en dépit de la présence en son sein de nombreux partisans résolus de l'Algérie française.

Laissons pour terminer la parole à Alexandre Hébert lui-même. En octobre 1998, dans le journal de l'UAS, *L'Anarcho-sindicaliste*, Alexandre Hébert écrit :

« ... très tranquillement, je rappelle que je m'honore d'avoir, en compagnie de Yves Dechezelles^{lviii} et Pierre Lambert, fait partie du petit nombre de ceux que Messali Hadj avait surnommé : "la poignée de la baraka". »

La CGT : entre prudence et combativité

La guerre d'Indochine va se terminer le 20 juillet 1954. Durant ce long conflit colonial – « *la sale guerre* » – qui avait débuté en novembre 1946, le PCF aura fait le choix de placer le syndicat ouvrier largement dominé par les communistes « *de manière frontale dans le champ politique* »⁷⁹. Comme l'a souligné Alain Ruscio, « *les gros bataillons du combat anti-guerre [...] sont fournis par les communistes et leurs "compagnons de route"* »⁸⁰. Cette opposition va se dérouler dans un climat d'anticommunisme marqué et il faut se rappeler notamment des actions menées par le PCF et la CGT contre les envois d'armes et de munitions en Indochine et la livraison d'armes américaines destinées à soutenir la France dans sa lutte armée. Ces actions vont s'appuyer sur les marins et les dockers cégétistes, comme à Marseille ou à Oran, tandis qu'en 1950, les affaires Henri Martin et Raymonde Dien vont défrayer la chronique. A Nantes, une action est menée afin de s'opposer au transport d'armements destinés à rejoindre l'Indochine. Ce sera « l'affaire des neuf de Nantes »⁸¹. La CGT comme d'autres organisations satellites du PCF ont donc été à l'avant-garde du combat pacifiste lors du conflit indochinois tout en prenant de gros risques dans un contexte particulièrement répressif à leur égard^{lix}. Lors du conflit algérien, les positions de la centrale syndicale vont suivre celles du parti qui va militer essentiellement pour la paix en Algérie sans qu'il soit clairement question d'un positionnement précoce et explicite en faveur de l'autodétermination du peuple algérien et de l'indépendance de l'Algérie.

La position de la CGT au début du conflit franco-algérien (1954-1955)

Faisant suite à la « Toussaint rouge », le 1^{er} novembre 1954, les pouvoirs publics suivis par l'opinion publique entendent maintenir un ordre colonial, habituellement combattu par la CGT au nom de l'internationalisme ouvrier. Auparavant le Comité confédéral national (CCN) de la CGT le 18 juin 1954 a bien rappelé « *tout son appui aux revendications essentielles des travailleurs et du peuple algérien* » tandis que, la veille du déclenchement du conflit, Benoît Frachon, son secrétaire général alors en Algérie, aura souligné l'exploitation des travailleurs algériens⁸². Si, dès le 3 novembre 1954, Léon Feix proclame : « *La seule solution – nous ne cessons de le répéter, c'est de*

⁷⁹ Danielle Tartakowsky, *Les Manifestations de rues en France. 1918-1968*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 561.

⁸⁰ Alain RUSCIO, « La fin de la guerre d'Indochine (1953-1954) vue par *L'Humanité* », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 92 | 2003, pp. 87-101.

⁸¹ Henri ROUTHIAU et Yvon GOURHAND, « Nantes, mai 1950 : Les « Neuf » contre la guerre d'Indochine », blog « Fragments d'histoire sociale », CHT de Nantes, juin 2020.

⁸² Michel TACET, « La CGT pendant la guerre d'Algérie », *Bulletin de l'IHS-CGT 44* n°13, juin 2014, p. 7.

faire droit aux légitimes revendications à la liberté des peuples tunisien, marocain, algérien »⁸³, le positionnement n'est pas aussi clair qu'il y paraît.

En effet, l'Algérie considérée comme un territoire français est une colonie de peuplement où vivent à côté des « Français de souche nord-africaine » (FSNA) des « Français de souche européenne » (FSE), ce qui complique singulièrement les choses. Ainsi le 12 novembre 1954, le député communiste Robert Ballanger déclare à l'Assemblée : « *La réalité algérienne, c'est la volonté de tout un peuple de vivre libre et de gérer démocratiquement ses propres affaires, de se libérer vraiment – dans les faits et non dans les mots, les promesses ou les déclarations – du joug colonial.* ». Il dénonce la répression en cours en Algérie tandis que sa collègue Alice Sportisse, députée communiste d'Oran, appelle à mettre fin au régime colonial avec « *l'institution d'une République algérienne* »⁸⁴. L'expression de « *nation algérienne en voie de formation* » utilisée par Maurice Thorez à Alger, en 1939, va avoir la vie dure. Léon Feix la reprend en février 1955 car, si l'Algérie est un pays colonial, « *elle présente un autre caractère qui lui confère une indéniable originalité : elle est une nation en formation* »⁸⁵.

Le 8 novembre, le Bureau politique (BP) du PCF dénonce des « *actes individuels susceptibles de faire le jeu des pires colonialistes, si même ils n'étaient pas fomentés par eux* », cette formule traduisant surtout une ignorance largement partagée de la nature exacte des auteurs des attentats du 1^{er} novembre⁸⁶ même si, le 5 novembre, Jacques Duclos a parlé à deux reprises d'indépendance⁸⁷. La CGT, de son côté, va qualifier très tôt les événements d'Algérie de guerre, animant de nombreux comités pour l'arrêt de la guerre et l'ouverture de négociations⁸⁸. Ainsi un tract du Comité nantais pour l'arrêt de la guerre en Algérie appelle à un rassemblement, le 4 juin 1955, à Nantes afin de déposer à la préfecture et à la mairie résolutions et pétitions exigeant la paix en Algérie avec un cessez-le-feu immédiat et l'ouverture de négociations⁸⁹. Le Comité confédéral national (CCN) de décembre 1955 lance un appel aux travailleurs pour rejoindre les comités pour une solution pacifique en Algérie et pour le retour des rappelés et des maintenus alors que les militants

⁸³ Léon FEIX, « Le drame algérien », *L'Humanité*, 3 novembre 1954. Dès mars 1952, le même aura dénoncé dans les colonnes de *L'Humanité* le « poison colonialiste » dans une série d'articles, en dénonçant en Tunisie - à l'instar d'Alexandre Hébert - une « *Gestapo opérant à moins de 1500 km de Paris* ».

⁸⁴ *JORF* du 13 novembre 1954, Débats parlementaires, Assemblée nationale, séance du 12 novembre, p. 4945 et suiv.

⁸⁵ Léon FEIX, « Les communistes et la lutte nationale du peuple algérien », *Cahiers du communisme*, n°2, février 1955, 31^e année. Il reprend à son compte l'argumentation de Thorez : « *Il y a une nation algérienne qui se constitue, elle aussi dans le mélange de vingt races.* » (p. 157).

⁸⁶ Alain RUSCIO, « "Halte à la répression en Algérie !" », titre *L'Humanité* le 3 novembre 1954 », *L'Humanité* du 28 octobre 2004. Dans cette déclaration, le BP appelle à « *reconnaître le bien-fondé des revendications à la liberté du peuple algérien* » par une « *solution assurant la défense des intérêts de la France* ».

⁸⁷ *Ibidem* : « *les gouvernants "méconnaissent cyniquement (...) la volonté d'indépendance" des peuples d'Afrique du Nord* ».

⁸⁸ « [...] la CGT, par un communiqué de son Comité confédéral national les 9-10 novembre, relie les "événements en cours" au "régime colonial qui sévit dans ce pays" et appelle à la "satisfaction des justes revendications et des légitimes aspirations des masses algériennes" » [Laure PITTI, « La CGT et les Algériens en France métropolitaine durant les années 1950 : une décennie de tournants », *La CGT dans les années 1950*, Rennes, PUR, 2005, pp. 461-471 ([en ligne](#))]. La centrale syndicale n'apparaît pas alors comme la « *filles aînée du Parti communiste* », selon l'expression de Michel Dreyfus

⁸⁹ Fonds Tacet – TAC 11-VI, CHT de Nantes. Le comité initié par les communistes est composé de la FAL, du Comité nantais des professeurs, de la CGT, du Mouvement de la Paix, du Comité local de la place Viarme, du PCF, de l'ARAC, de la FNDIRP, de l'UJRF, du Secours populaire, de Tourisme & Travail, de l'UFF, de la FSGT, des Amis de la Nature, de la FEN, de la Libre Pensée, du MLO, du MLP et de l'UJFF. Des milieux divers sous obédience communiste sont donc largement mobilisés à l'image de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) tout en intégrant des mouvements chrétiens progressistes comme le Mouvement de libération ouvrière (MLO).

communistes sont amenés à soutenir les premiers mouvements de rappelés comme à Rouen à la caserne Richepanse. La CGT est la centrale syndicale qui, en métropole, compte alors, en son sein, la grande majorité des travailleurs algériens syndiqués^{lx}. Ceci contribue à expliquer une certaine divergence entre un PCF qui songe, en dépit de son anticolonialisme et son internationalisme ouvrier affichés, à « *l'intérêt national français* » et une CGT qui relève alors « *les aspirations nationales du peuple algérien* »^{lxi}. Il faut noter que la mobilisation des Algériens en métropole, en particulier des militants du MTLD, sur la question nationale algérienne s'est exercée dès le début des années 50 au travers de la CGT. Ceux-ci, travailleurs migrants, sont alors nombreux à y adhérer, pour la défense de leurs revendications professionnelles et sociales. Laquelle CGT va alors être amenée à se préoccuper également de questions « *du ressort du politique* » comme l'a bien montré Laure Pitti [cf. notes lx et lxi].

Ainsi, en novembre 1955, va se constituer un « Comité national d'information et d'action pour la solution pacifique des problèmes d'Afrique du Nord ». Précédemment, le Bureau national de la CGT a rappelé la résolution du XXX^e Congrès confédéral de juin 1955 :

« Les travailleurs se sont élevés contre la politique de répression pratiquée à l'encontre des peuples coloniaux [...] la solution réside dans les discussions entre le Gouvernement français et les représentants qualifiés du peuple marocain et du peuple algérien. »

La chute du gouvernement d'Edgar Faure en novembre 1955 et la constitution du Front républicain se traduisent par l'arrivée au pouvoir du leader socialiste Guy Mollet qui porte l'espoir d'une fin prochaine de la guerre en Algérie. Mais le revirement de Guy Mollet, après la journée « des tomates » d'Alger, va très vite ruiner l'espoir d'une solution rapide au conflit, avec, au contraire, une intensification de celui-ci⁹⁰. Le 16 février 1956, les sections CGT et FO de la SNCASO de Bouguenais lancent un appel unitaire pour l'ouverture de négociations en Algérie, preuve d'une capacité d'unité d'action au niveau local, en dépit des positions confédérales et peut-être du fait d'une influence trotskyste alors. La CGT poursuit, seule, sa lutte pour un paix négociée tout en prônant l'intérêt d'une action unitaire tandis que FO l'accuse d'importer sur le sol algérien, avec l'aide du PCF, « *des propagandes étrangères* », la CFTC revendiquant alors sa neutralité politique au nom de l'autonomie syndicale par rapport au politique. Cependant, sur le terrain, des actions intersyndicales pour la paix se multiplient et, en dépit des consignes confédérales, des adhérents syndicaux se joignent aux manifestations avec le PCF qui peine cependant à mobiliser.

Relayé par la CGT comme par les trotskystes et leurs alliés anarcho-syndicalistes comme Alexandre Hébert, partisans de Messali Hadj, un appel du Mouvement national algérien (MNA) aux travailleurs français en juillet lors des grèves précise notamment : « *L'émigration algérienne en France, qui a toujours été à vos côtés dans la lutte ne faillira pas à son devoir. Pas un seul Algérien ne se dérobera à la grève* ». et lance un « *En avant pour la grève générale* »⁹¹, l'appel étant médiatisé à Nantes comme à Saint-Nazaire.

⁹⁰ « *Le 6 février 1956, le président du Conseil, Guy Mollet, capitule devant les tomates des pieds-noirs partisans de l'Algérie française* » [René MOURIAUX « Les rapports de la CGT et de FO (1948-1962) », in *La CGT dans les années 1950, op. cit.*].

⁹¹ *La Vérité* n°365 du 15 juillet 1955. La plateforme revendicative est large : augmentation des salaires, congé annuel d'un mois avec le paiement de l'aller/retour en Algérie), indemnités de chômage, formation des travailleurs algériens, arrêt des opérations militaires en Algérie, libération de Messali Hadj (en résidence surveillée en France).

1956, une année décisive ?

En février 1956, la CGT s'associe à l'appel du Comité national d'information et d'action pour la solution pacifique des problèmes d'Afrique du Nord (CIASP)^{lxii}. En mars 1956, l'UL-CGT de Nantes édite un tract intitulé « *Non ! Les travailleurs ne veulent pas payer les frais de la guerre* »⁹². Le texte critique la politique colonialiste de la France en Algérie, soulignant le niveau de vie déplorable des Algériens ainsi que « *la soi-disant pacification de l'Algérie* ». Le thème du coût financier exorbitant de la guerre comme un frein au progrès salarial et social va être d'emblée très présent^{lxiii}. On peut estimer alors le coût annuel du conflit à 700 milliards d'anciens francs^{lxiv}.

Les syndicats de fonctionnaires CGT et CFTC se réunissent alors les 28 février et 6 mars avec un appel à manifester, tandis que FO, de son côté, annonce une journée nationale de protestation le 11 avril^{lxv}. A partir de mars 1956, la CGT renforce ses axes revendicatifs et ses mobilisations sur le coût de la guerre en termes de coûts financier et humain. Dans divers tracts⁹³, la CGT affirme son opposition à « *la politique patronale et étatique* » de maintenir les salaires à un bas niveau. Cette politique étant justifiée par le pouvoir, aux yeux de la CGT, par la mobilisation des moyens nécessaires au financement de « *la nouvelle guerre* ». Sur le plan syndical, la démarche de la CGT s'inscrit alors dans une logique de lutte pour la paix en Algérie, conjointement aux revendications (augmentations de salaires, notamment) des travailleurs, « *contre l'effusion de sang* » et « *pour la paix et contre la misère* ». Cette rhétorique évacue alors la référence initiale aux « *aspirations nationales du peuple algérien* »^{lxvi}. Il faut garder en mémoire que les députés communistes auront, en effet, voté, le 12 mars 1956, les « pouvoirs spéciaux ». Ceci, du reste, ne va pas sans jeter un certain trouble dans les milieux militants communistes et syndicaux durant une année qui va s'avérer délicate et difficile pour les communistes et leurs différentes organisations^{lxvii}.

La CGT va cependant initier, dans le contexte du rappel des disponibles imposé par le gouvernement socialiste, des actions locales diverses durant les mois de mai et juin 1956. En juin, le Bureau confédéral de la CGT lance un nouvel appel aux travailleurs afin qu'ils interpellent leurs parlementaires sur leur exigence d'un cessez-le-feu et de négociations en Algérie^{lxviii}. Ces appels et mots d'ordre sont repris par les instances cégétistes en Loire-Atlantique. Ainsi, le 28 mai 1956, une manifestation massive, à Saint-Nazaire, à l'appel de la CGT, regroupe de 3 à 5000 ouvriers, notamment des Chantiers, qui s'opposent alors au départ de rappelés en gare de Saint-Nazaire, envahie pour la circonstance⁹⁴. Ceci alors même que le vote des pouvoirs spéciaux va avoir logiquement comme conséquence de nouveaux rappels des disponibles en mai-juin 1956 alors le quotidien régional communiste *Ouest-Matin* se fait l'écho des diverses manifestations et actions alors menées tout en les soutenant activement et en les justifiant pleinement.

Il faut garder à l'esprit que l'année 1956 va être marquée par l'invasion de la Hongrie avec la répression par l'armée soviétique de l'insurrection de Budapest ainsi que par l'affaire du canal de Suez, opération franco-britannique appuyée par l'État d'Israël^{lxix}. L'intervention russe en Hongrie va générer une très forte hostilité envers le PCF, y compris en France, en créant « *la déchirure la plus profonde* » début novembre, le PCF et la CGT étant alors accusés de complicité avec l'URSS, « *le malaise [étant] grand chez beaucoup de militants cégétistes* ». La CGT-FO et la CFTC

⁹² Fonds Michel Tacet, TAC 11-VI, CHT de Nantes.

⁹³ TAC 11-VI et UTSM-CGT 17, CHT de Nantes.

⁹⁴ Cf. Chap. V - « Le mouvement des rappelés en Loire- Inférieure et l'affaire Guy Bézier ».

appellent à Nantes à un débrayage le 7 novembre avec une manifestation place Viarme, en dénonçant « *le totalitarisme pansoviétique oppresseur du peuple* ». *Ouest-France* rend compte de cette manifestation, en estimant les participants entre 10 et 15 mille personnes, tout en estimant le 9 novembre que, vu ce nombre, « *la CGT a participé au mouvement* ». La CGT prévoit une manifestation le 13 novembre, alors dénoncée par FO comme par la CFTC.

Le 16 à suivre, les fonctionnaires de la CGT réprouvent l'intervention soviétique et assurent la classe ouvrière hongroise de leur solidarité, tout en condamnant l'intervention franco-britannique à Suez. Cependant ils entendent dénier à ceux qui n'ont pas dénoncé la répression des républicains espagnols comme celle des peuples coloniaux quand ils ne l'ont pas approuvée, « *le droit de protester contre le drame hongrois* », des « *groupes fascistes* » s'en prenant au siège du PCF à Nantes, le 6 novembre 1956^{lxx}. A Rennes, le 8 novembre, les sièges du PCF et du journal *Ouest-Matin* sont saccagés^{lxxi}. Fin novembre, le syndicat FO des services publics suspend ses contacts avec la CGT, appelant au regroupement des travailleurs « *dans une organisation libre préparant la voie à la reconstitution de la vieille CGT* »⁹⁵ tandis que Benoît Frachon à Nantes au XX^e congrès des Métaux propose à FO et à la CFTC la réunification syndicale... Précédemment FO, au mépris de ses principes, aura appelé un arrêt de travail de nature politique et avec la CFTC de surcroît. La CGT qualifie cet appel de diversion et « *en retour, à appuyer la journée du 9 novembre organisée par le Mouvement de la paix pour la fin du conflit en Algérie et en Égypte par des arrêts de travail et des manifestations* »⁹⁶. Avec la répression soviétique à Budapest, on assiste à un affrontement violent au nom d'une « *guerre du Bien et du Mal* », sachant qu'alors « *des croyances vacillent, des fidélités s'éteindront* » dans le camp communiste^{lxxii}.

L'année 1956 est marquée, par ailleurs, par l'apparition des « soldats du refus » dont la figure emblématique va être un jeune militant communiste, Alban Liehti. En juillet, celui-ci écrit au président de la République : « *Je ne peux pas prendre les armes contre le peuple algérien en lutte pour son indépendance [...]* »^{lxxiii}. Ce jeune communiste parle alors d'indépendance tout en refusant d'effectuer son service militaire, ceci en contradiction avec la position « léniniste » du Parti qui demande aux jeunes communistes d'effectuer le service armé en prônant une action de propagande de leur part en faveur de la paix au sein de l'armée en Algérie et en diffusant une presse clandestine destinée aux soldats du contingent⁹⁷. Ce « mouvement des emprisonnés », composé d'une quarantaine de « soldats du refus » va se dérouler de juillet 1956 à mai 1959⁹⁸. Le parti les désavoue au départ, sachant qu'après une période de soutien⁹⁹, « *le secrétaire général Maurice Thorez [va recommander] expressément de suspendre l'action* »¹⁰⁰. La plupart de ces réfractaires vont écopier de deux ans de prison. Cette valse-hésitation va contribuer de plus à renforcer les reproches des milieux nationalistes algériens, en particulier du FLN à l'encontre du PCF et des organisations sous

⁹⁵ FO poursuit toujours son objectif de « déstalinisation » qui contribue à unir minoritaires et majoritaires.

⁹⁶ Danielle TARTAKOWSKI, *Les manifestations de rue en..., op. cit.*

⁹⁷ Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI, « *La Voix des soldats. Un réseau clandestin du Parti communiste algérien dans la guerre d'indépendance (1955-1957)* », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 140 | 2018, pp. 47-64, [en ligne](#).

⁹⁸ Tramor QUEMENEUR, « Les « soldats du refus ». La détention, la campagne de soutien et la répression des soldats communistes refusant de participer à la guerre d'Algérie », *Histoire de la justice*, vol. 16, n°1, 2005, pp. 189-201.

⁹⁹ Le 5 mai 1958 à Rouen Maurice Thorez va saluer les « *jeunes soldats qui refusent noblement, à l'exemple d'Alban Liehti, de porter les armes contre le peuple algérien* » [Philippe ROBRIEUX, *Histoire intérieure du Parti communiste*, Paris, Fayard, 1981, t. IV, p. 754]. Précédemment le Bureau politique, le 9 avril 1957, aura entériné le soutien du parti à Alban Liehti.

¹⁰⁰ Marc GIOVANINETTI, « Le Parti communiste français et les soldats du contingent pendant la guerre d'Algérie : prôner l'insoumission ou accepter la mobilisation ? », *Le Mouvement social* 2015/2, n°251, pp. 75-97.

sa coupe. Cependant le Secours populaire français (SPF), dès septembre 1956, va soutenir les soldats réfractaires ou insoumis au nom du « *drame de conscience* »^{lxxiv}. Durant l'été, un intellectuel communiste orthodoxe, géographe reconnu, Jean Dresch va publier un article resté célèbre, intitulé « Le fait national algérien » en exigeant « *la nécessité, l'obligation morale et matérielle de cesser le feu et de négocier en reconnaissant seulement, au préalable, le fait national algérien, le droit des Algériens à l'indépendance* »¹⁰¹.

De surcroît, une crise survient au sein de l'UGSA-CGT, créée en juin 1954, vis-à-vis de la CGT, sur une divergence politique forte avec, comme corollaire, la création de l'UGTA en février 1956, très proche du FLN alors que le MNA vient de créer l'USTA^{lxxv}. Entre 1957 et 1962, 81 % des travailleurs « musulmans » syndiqués et travaillant en France métropolitaine, le sont alors à la CGT, les autres syndicats n'attirant alors que ce soit en métropole ou en Algérie que fort peu de « Français musulmans ». L'UGSA qui va se maintenir coupe les ponts avec la CGT en supprimant toute référence à cette dernière mais en perdant alors toute représentativité tandis que nombreux sont ceux qui désertent le terrain syndical tant du côté européen que du côté musulman. La répression à l'égard du syndicalisme algérien va alors être intense.

En juillet 1956, l'UD-CGT de Loire-Inférieure appelle à l'arrêt immédiat des opérations de guerre en Algérie. Dans un tract signé des sections syndicales, l'organisation s'appuie sur la mort d'un militant en Algérie pour étayer son propos. Dans ce même tract, la CGT propose à la CFTC, des actions communes pour arracher un accord de cessez-le feu. L'une de ces propositions étant, notamment une proposition d'initiative commune pour le 5 juillet. La réponse de la CFTC est un refus à cette action unitaire, celle-ci n'envisageant pas alors de participer à une action sur le problème algérien. En novembre 1956, le Comité nantais pour la solution pacifique du problème algérien dont la CGT est partie prenante, propose à la CFTC de monter une action commune. Gilbert Declercq, après avoir consulté sa Commission exécutive, répond négativement dans un courrier qui explique les raisons de ce refus, estimant que la CGT est animée par les militants du Parti communiste et que l'unité d'action syndicale est impossible dans ces conditions¹⁰². En septembre de la même année, le sujet de l'Algérie viendra devant l'ONU, la CGT s'associant alors à la FSM¹⁰³ pour la paix en Algérie, la solidarité avec le peuple algérien et le droit pour celui-ci « *de disposer de lui-même* ». Ainsi « *le premier débat sur l'Algérie va avoir lieu à l'ONU, le 30 septembre 1956, mettant la France coloniale en accusation devant l'ensemble de la communauté internationale et faisant peser sur elle une pression qui se maintiendra jusqu'à l'autodétermination* »^{lxxvi}.

La CGT affirme être le premier et principal syndicat investi dans le conflit algérien. Parallèlement, FO et la CFTC affichent leur refus d'une démarche commune jugée politique. La CGT oriente son action pour qu'une sortie honorable de la guerre par la négociation soit mise en œuvre pour régler le problème algérien. Une correspondance extrêmement fournie existe entre les UD CGT et CFTC. Roger Rousselot, pour la CGT et Gilbert Declercq, pour la CFTC, chacun leur tour, proposent des actions que l'autre organisation va s'empresse de refuser ou de ne pas valider, en différant parfois ses réponses. Cette attitude peut évidemment surprendre. Cependant, tout au long de ce conflit, on

¹⁰¹ Jean DRESCH, « Le fait national algérien », *La pensée* n°68, juillet-août 1956, pp. 3-13.

¹⁰² Lettre de Gilbert Declercq du 30-11-1956, Centre d'Histoire du Travail, CFDT MX (N) 4-25. Cf. page 8.

¹⁰³ La CGT est adhérente de la Fédération syndicale mondiale (FSM) créée en octobre 1945 et dont les communistes vont prendre le contrôle en 1947.

note une volonté affichée - à des degrés différents de conviction comme de détermination - des responsables locaux des organisations syndicales d'agir pour la fin de cette guerre et la sauvegarde des intérêts des travailleurs, y compris de la part de FO qui refuse cependant quasi-systématiquement toute unité d'action avec la CGT, selon sa ligne habituelle tant localement qu'au niveau national^{lxxvii}. CGT et CFTC semblent, alors, vouloir prendre - ou conserver - le leadership sur les initiatives mais ne posent jamais réellement les moyens et les exigences pour arriver à des accords pour une unité d'action. Tout sert de prétexte : le cadre géographique est trop étroit ou trop large ; le cadre revendicatif ne convient pas à l'un ou à l'autre, ou à l'ensemble des organisations ; le calendrier est trop serré ou trop large... Ce sera par ailleurs une constante pendant toutes ces années, sauf exception en raison d'événements particuliers comme le putsch de 1961.

1957 : une année de transition

L'UL-CGT de Nantes, en mai 1957, publie un tract : « *Il faut imposer la paix en Algérie* » qui souligne que, depuis les élections générales, on a assisté au développement de la guerre. Il fait mention des corps des jeunes soldats tués déposés à l'Oratoire de Nantes qui sert alors de chapelle ardente^{lxxviii}, tandis que la répression s'est amplifiée avec le développement de la torture, des camps de concentration, des arrestations massives, des poursuites. Le tract dénonce le coût quotidien de cette guerre : 1,4 milliard d'anciens francs, en rappelant l'opposition de nombreuses personnalités à la poursuite de la guerre comme Vercors, La Bollardière ou le doyen de la Faculté d'Alger. La FSM organise du 7 au 14 avril 1957 une semaine internationale d'actions de solidarité envers le peuple algérien à laquelle la CGT s'associe, sans grand succès, tandis qu'en juin puis en octobre 1957^{lxxix}, elle va organiser des manifestations avec le PCF. En janvier 1958, la CGT-PTT apporte – conformément à la nouvelle « doxa » – son soutien à un insoumis, René Boyer, militant CGT à Paris-Chèques Postaux, condamné à deux ans d'emprisonnement^{lxxx}. En octobre 1957, le bureau confédéral de la CFTC rappelle son attitude lors des événements de Hongrie et de Suez, et refuse catégoriquement toute action commune avec la CGT comme avec le PCF, car il est impensable pour lui de défendre les libertés démocratiques avec ceux qui restent sans réaction quand elles sont bafouées en Europe de l'Est, en traduisant ainsi un sentiment largement partagé en Loire-Atlantique par les syndicalistes chrétiens mais également au sein des militants non-communistes.

La crise de mai 1958 et l'avènement de la V^e République¹⁰⁴

La CGT participe le 30 mars 1958 à l'Assemblée nationale pour la paix en Algérie, Madeleine Colin de la CGT y intervenant pour souligner les actions déjà menées par la classe ouvrière^{lxxxi}. La CGT insiste à cette période sur les graves conséquences de la poursuite de la guerre comme la pratique de la torture et le retour au pays des corps des jeunes soldats tués, tandis que la presse est fréquemment censurée et les syndicats algériens bâillonnés. Le 1^{er} mai, à Nantes « *les syndicats manifestent en ordre dispersé : la CFTC rue de Bel-Air, FO à la Bourse du travail ; le CGT organise quant à elle plusieurs rassemblements dans les quartiers* »¹⁰⁵. Ainsi « *le 1^{er}-Mai 1958 est aussi triste que le précédent* »¹⁰⁶.

¹⁰⁴ Pour une vision plus précise de la crise de mai 1958 cf., à suivre, « Un tournant majeur : le 13 mai 1958 dans le milieu syndical ».

¹⁰⁵ Robert GUIRAUD et alt., 1900-1974. *Chronique du...*, op. cit., p. 186.

¹⁰⁶ Michel TACET, « *Debout, camarades !* ». *Le 1er mai en Loire-Atlantique (1890-2002)*, Nantes, éd. du CHT, 2018, p. 192.

Dans un contexte de crise politique et institutionnelle [cf. *infra*], le 13 mai 1958 est marqué par le début des manifestations à Alger et l'investiture du nouveau gouvernement de Pierre Pflimlin qui reçoit l'appui des socialistes, du MRP et d'une partie des indépendants. Dès le 13 mai, l'UD-CGT sort un tract avec, comme titre, « *Contre le fascisme ! Travailleurs, agissez unis !* », en mentionnant l'offensive « fasciste » à Alger et en prônant la réalisation de motions, de pétitions, de délégations auprès des pouvoirs publics et des parlementaires. Charles de Gaulle, dès le 15 mai, déclare qu'il se tient prêt à assumer les pouvoirs de la République. Le 16 mai, l'UL et l'UD CGT dans un tract commun appellent à participer au meeting du même jour tout en n'excluant pas la grève générale. Dans les PTT, au sein de la gare PLM, s'est mis en place un Comité de vigilance avec une intersyndicale réunissant également postiers communistes, socialistes (SFIO) et gauche socialiste. La CGT soutenue par le PCF, le Secours populaire mais également par la JOC, l'ACO [Action catholique ouvrière] ainsi que par des intellectuels, des chrétiens progressistes et des dissidents du PS qui ont créé les différents mouvements de la « *Nouvelle Gauche* »¹⁰⁷, s'engage alors clairement pour « *l'affirmation du droit des peuples et des travailleurs algériens à ses libertés, à sa patrie, à son indépendance* »¹⁰⁸. La CGT dénonce, également, l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle et affirme de plus en plus nettement son opposition au pouvoir sur le thème de la lutte contre le fascisme, en développant alors très largement les slogans de l'après-6 février 1934 : « *Le fascisme ne passera pas !* ». Par ailleurs, elle milite pour ouvrir en Algérie la voie à une solution négociée qui prenne en compte la revendication d'indépendance¹⁰⁹. De son côté, le Comité de liaison pour la défense des libertés républicaines lance un appel : « *Non à de Gaulle* »¹⁰⁹ afin de s'opposer à la venue au pouvoir du général. Cet appel est issu de nombreuses organisations de Loire-Atlantique, qui constituent alors un véritable front anti-gaulliste, à l'exception notable de la SFIO¹⁰⁹. Si la guerre d'Algérie a pu être qualifiée de « guerre des pétitions », il faut noter la multiplication tout au long du conflit des comités : pour la paix, pour la défense de la République, contre le fascisme, etc., tant au niveau national qu'au niveau local, celle-ci traduisant surtout leur habituelle inefficacité ou impuissance comme un climat souvent concurrentiel au fur et à mesure du temps qui passe...

Un tract de l'UD-CGT de la Loire-Atlantique du 21 mai 1958 s'intitule « *Sauvons la République* », celle-ci se positionnant alors comme « le défenseur de la République », dans un contexte d'instauration possible du « fascisme » en France. Le 26 mai, le général publiera un communiqué dans lequel il indiquera qu'il a entamé « *le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain capable d'assurer l'unité et l'indépendance du Pays* » (sic) alors que la CGT lance alors un appel relayé localement à un arrêt général du travail le lendemain « *contre les Factieux pour la défense des libertés démocratiques et la République* ». La CFTC comme FO ont décliné l'invitation... en estimant que la grève générale n'était alors pas opportune. La mobilisation populaire n'est pas vraiment au rendez-vous, à l'exception d'une sorte de « baroud d'honneur » avec la mobilisation du 28 mai avec, sur Nantes, un défilé de plusieurs milliers de personnes à l'appel des syndicats CGT, FO et FEN, la CFTC ayant laissé toute liberté à ses syndicats et ses adhérents.

¹⁰⁷ De la fusion de ces mouvements comme l'UGS ou le PSA naîtra ensuite le PSU.

¹⁰⁸ Cf. « La CGT et la guerre d'Algérie », Blog de Roger Colombier, en ligne.

¹⁰⁹ Fonds Michel Tacet, TAC 11-VI, CHT de Nantes.

Si 40 manifestations ont lieu alors en province, touchant 24 départements, dont la Loire-Atlantique, la mobilisation est bien loin d'égaliser celle du 12 février 1934 qui va être évoquée à cette occasion : « *Comme en 1934 pour défendre la République* »¹¹⁰. Les derniers jours sont marqués par de nouvelles manifestations d'importance très inégale, la FEN réussissant à déclencher le 31 mai une grève générale dans l'enseignement massivement suivie, en particulier dans le primaire notamment dans le département.

Mais rien n'y fait... et le 1^{er} juin, le général, appelé par René Coty, se présente devant l'Assemblée nationale. Il fait une brève déclaration demandant les pleins pouvoirs pour une durée de six mois et prévoyant la révision de la Constitution tout en annonçant la mise en congé du Parlement jusqu'au 1^{er} octobre après le vote des projets de lois présentés. Un projet de nouvelle constitution doit être élaboré rapidement et soumis au pays par référendum^{lxxxiv}. L'organisation des rapports de la République avec les peuples qui lui sont « associés » doit faire partie de cette nouvelle constitution¹¹¹. La CGT dénonce, le 1^{er} juin 1958, l'abandon par l'Assemblée nationale de son pouvoir entre « *les mains d'un gouvernement personnel et dictatorial* », tandis que FO comme la CFTC vont accepter et reconnaître le fait établi. Retenons finalement une assez faible mobilisation tant au niveau des débrayages que des manifestations - sans véritable coordination ni unité d'action - en Loire-Atlantique en dépit des efforts de la CGT et des communistes comme, du reste, dans la plupart des départements à l'image du Finistère voisin ou encore de l'Ille-et-Vilaine^{lxxxv}. La IV^e République est morte et la V^e est donc née dans un contexte de crise et de coup d'État orchestré par les gaullistes pour certains.

L'après-mai 1958

Il est clair que le mouvement syndical durant la crise de mai 1958 n'aura pas fait la preuve de son efficacité et de son unité lors de la prise du pouvoir par De Gaulle en dépit du recours à l'argument de la menace fasciste a priori mobilisateur. *La Voix de la France* du 6 juin titre « *Tout ce qui est à la tête du pays et de l'État doit être renouvelé* » selon un principe récurrent de recours au « dédagisme »¹¹². L'éditorial signé de Nicole de Hauteclouque^{lxxxvi} s'intitule « *10 millions de Français* », en relation avec le chiffre total de la population algérienne. Sous la signature d'Edmond Michelet, on trouve un article intitulé « *Une autre libération avec le même libérateur* ». Le même article est paru alors dans le journal *Carrefour*^{lxxxvii}. En dernière page, on trouve un autre article : « *La réconciliation franco-musulmane* », tandis qu'un autre encore s'intitule « *De Gaulle à Alger : "Il n'y a que des Français à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs"* », article qui donne le texte du fameux discours prononcé par le général à Alger le 4 juin 1958 avec une formule sibylline, appelée à la postérité : « *Je vous ai compris* »...

Un tract de la Fédération postale CGT, le 9 juin, s'intitule « *La situation est grave ! Mais la victoire sera à la classe ouvrière* ». en se livrant à une comparaison quant à la prise du pouvoir par De Gaulle avec le coup d'État du 2 décembre 1851 par le futur Napoléon III. Le gouvernement gaulliste est ainsi qualifié de « *gouvernement illégal, illégitime* » (sic). Le 17 juin, le bureau de

¹¹⁰ Danielle TARTAKOWSKI, *Les manifestations de rue en..., op. cit.*

¹¹¹ « *L'occasion solennelle d'organiser les rapports de la République française avec les peuples qui lui sont associés sera offerte au pays par la même réforme constitutionnelle* » [JORF, Débats parlementaires, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du 1^{er} juin 1958, 2 juin 1958, p. 2576].

¹¹² *La Voix de la France* n°8 du 6 juin 1958 [Fonds Michel Tacet, TAC 11-VI, CHT de Nantes].

l'UL-CGT de Nantes appelle à une mobilisation le lendemain à la Bourse du travail pour contrecarrer une manifestation « à caractère fasciste » destinée à commémorer l'appel du 18 juin.

Ultime tentative, les Comités de défense républicaine lancent un appel à des assises départementales en vue de la création d'un Comité départemental, à l'occasion d'une réunion prévue le 29 juin à la Bourse du travail de Nantes^{lxxxviii}. Pour *La Fédération postale*, journal de la Fédération CGT des PTT, « *la vérité éclate, la CGT avait raison* »¹¹³ car, si les revendications syndicales restent lettre morte, le droit de grève doit être réglementé. La CGT s'insurge alors contre l'attitude des deux autres centrales à l'égard du gouvernement gaulliste, prêtes à coopérer tout en se félicitant de l'échec de constitution d'un Front populaire, le général ayant « acheté » la paix sociale. On se rappellera que le référendum constitutionnel du 28 septembre va voir une approbation massive du projet de nouvelle constitution, constituant d'évidence un plébiscite du nouveau pouvoir. Les législatives à suivre vont se traduire par une sévère défaite des gauches, la Loire-Atlantique perdant ses deux députés, socialiste et communiste, alors que le MRP voit deux candidats apparentés élus, tous deux syndicalistes avec Nestor Rombeaut et Bernard Lambert. Lors du conseil confédéral CFTC du 25 octobre 1959, un appel à l'unité d'action pour la paix en Algérie se dessine enfin, défendu par Marcel Gonin¹¹⁴ : « *Un rassemblement des forces de gauche devrait permettre de travailler avec les communistes et [...] les syndicalistes devraient être en force pour rentrer dans cette action et éviter tout débordement* ». Il est donc impossible de ne pas tenir compte de la CGT évidemment, la CFTC n'ayant ni la force ni l'influence pour mener l'action seule en faveur de la paix dans le cadre d'un rapport de force en sa défaveur. Il faut se rappeler que, le 16 septembre 1959, l'inconcevable pour les partisans de l'Algérie française est advenu car le président de la République a « lâché » le camp de l'Algérie française, en prononçant le mot... d'autodétermination^{lxxxix}. La réaction des ultras va se manifester au début de l'année suivante dans le contexte de l'éviction du général Massu par de Gaulle.

La semaine des barricades (janvier 1960) : un motif pour l'unité d'action ?

Le 22 janvier 1960, le général Crépin est désigné pour remplacer le général Massu^{xc} à Alger, à qui il est reproché d'avoir critiqué la politique algérienne du général de Gaulle. Cette décision provoque la colère des activistes algérois, en particulier de Joseph Ortiz et de Pierre Lagaillarde^{xcii} qui exploitent la situation en organisant une manifestation de protestation le dimanche 24 janvier. Des barricades se dressent dans Alger, la grève générale et illimitée est décrétée et va paralyser plusieurs villes algériennes durant 8 jours. Les gendarmes mobiles voulant dégager les marches du Forum, chargent la foule qui riposte avec des pneus bourrés de charges explosives et des pavés. Les tirs vont faire de nombreuses victimes chez les manifestants et les gendarmes^{xciii}. Charles de Gaulle s'adresse solennellement à la nation le 29 janvier : « *les Algériens auront le libre choix de leur destin [...] Alors les Algériens diront ce qu'ils veulent être. Cela ne leur sera pas dicté.* »¹¹⁵. Ses instructions sont très claires et, en particulier, il faut rétablir l'ordre par tous les moyens. La situation générale des rebelles va se dégrader, Alger, Oran et Constantine étant mal ravitaillées et

¹¹³ *La Fédération postale* supplément au n°125 de juin-juillet 1958 [Fonds Michel Tacet, TAC 11-VI, CHT de Nantes].

¹¹⁴ Ce responsable syndical CFTC va agir au sein du groupe Reconstruction avec Paul Vignaux, Gilbert Declercq, Albert Détraz et René Mathevet, en particulier pour la paix en Algérie et l'autodétermination.

¹¹⁵ Allocution radio-télévisée du Général de Gaulle du 29 janvier 1960.

paralysées par les grèves. Le 1^{er} février, c'est la reddition de Lagailarde et l'abandon d'Ortiz qui disparaît alors dans la nature.

Les Unions départementales CGT, CFTC, FO, FEN et SNI de Loire-Atlantique, surmontant enfin leurs nombreuses divergences, tentent de jouer alors un rôle dans le mouvement pour la paix en Algérie et la défense de la démocratie en éditant un tract unitaire qui appelle les travailleurs à participer en masse à l'arrêt national de travail du 1^{er} février 1960 tout en n'excluant pas le recours à la grève générale. On assiste donc là, dans des circonstances dramatiques, à une forme d'unité d'action de la part des instances départementales syndicales en Loire-Atlantique. Le signataire pour la CGT de ce tract, le secrétaire général de l'UD, Roger Rousselot (1925-2016) métallurgiste, du secteur de la Navale et membre de la fédération du PCF, durant la guerre d'Algérie, va avoir, face à lui sur le plan syndical, deux personnalités des plus fortes, avec Gilbert Declercq et Alexandre Hébert qui, eux-mêmes, occupent un positionnement original au niveau national mais également départemental. Après la semaine des barricades, symbole de la radicalisation des Français d'Algérie et de leur rupture avec le pouvoir gaulliste accusé de « trahison », le 5 mars 1960, à l'occasion d'une visite d'inspection sur le terrain – une « tournée des popotes » - de Gaulle évoque alors une « *Algérie algérienne liée à la France* »¹¹⁶. Fin mars, l'annonce de négociations avec le GPRA, provoque la réaction d'une fraction de l'armée qui refuse l'autodétermination et se sent trahie par le général. Le 30 mars, le général Challe, malgré ses succès militaires en Algérie et sa fidélité à l'État gaulliste durant la semaine des barricades, est démis de ses fonctions. De Gaulle appelle, le 14 juin 1960, le gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) à « *trouver avec eux une fin honorable au combat qui traîne encore : régler la destination des armes, assurer le sort des combattants* ». Ces premières négociations à Melun vont échouer rapidement du fait de l'ampleur des différends. En novembre 1960, de Gaulle évoque « *une République algérienne qui existera un jour, mais n'a encore jamais existé* ». Lors d'un dernier déplacement en Algérie, en décembre, de Gaulle est accueilli par des manifestations populaires violentes tant en faveur de l'Algérie française que de l'indépendance et dans plusieurs villes du pays. A Alger, celles-ci vont faire 61 morts dont 55 « musulmans ».

On va retrouver une unité d'action syndicale, à quelques reprises pendant cette année 1960 et, le 27 octobre, les Unions locales CFTC, CGT et CGT-FO de Nantes, auxquelles se sont joints la FEN et le SNI lancent un appel aux travailleurs nantais à arrêter le travail, « *pour la paix en Algérie* », dans le cadre d'une journée nationale d'action¹¹⁷. Un rassemblement a lieu le même jour à la Bourse du Travail. Cet appel est signé des responsables locaux des organisations syndicales, pour la CGT, Gaudin¹¹⁸, la CFTC, Martin, la CGT-FO, Hérou, et Leblanc/Martin pour la FEN et le SNI. Ce type d'appel unitaire souligne un glissement des organisations syndicales vers une volonté d'action unitaire plus affirmée sur le thème de l'Algérie. Michel Tacet insiste tout particulièrement sur « *la puissante journée du 27 octobre 1960* » laquelle aurait mobilisé dans le pays plus d'un million de personnes, soulignant la participation de FO en Loire-Atlantique où « *l'on dénombre 40.000 manifestants* »^{xci}. Pour la CGT, par son Bureau confédéral, la journée du 27 aura constitué alors

¹¹⁶ Alain KERHERVE, « Tournée des “popotes” du Général en Algérie », *De Gaulle de 58 à 59*, site Gaullisme.fr, 6 mai 2011.

¹¹⁷ Fonds Tacet – TAC 11-VI, CHT de Nantes.

¹¹⁸ Pierre Gaudin (1902-1993), métallurgiste, militant communiste, ancien résistant et déporté, a été notamment secrétaire de l'UL-CGT de Nantes de 1951 à 1965.

« la plus puissante expression de la volonté de paix en Algérie enregistrée jusqu'ici »¹¹⁹. Mais journée initiée au plan national en réalité par l'UNEF... ceci signant l'entrée dans la lutte des étudiants non-communistes et de leur syndicat majoritaire qui vont donner le tempo des mobilisations^{xciiv}. Cependant l'unité d'action en cette fin d'année n'est nullement acquise comme le démontre un article du leader départemental de FO, Hébert, et dans lequel il relate le refus de la CGT et de la CFTC d'un projet de manifeste commun élaboré par la CA de l'UD-FO¹²⁰.

Le référendum d'autodétermination (janvier 1961)

Le 13 décembre 1960, le Comité confédéral de la CGT appelle unilatéralement, à voter « Non » au référendum sur l'autodétermination du peuple algérien de janvier 1961. Mais, le 8 janvier 1961, près de 80 % des suffrages métropolitains sont en faveur du « Oui » au référendum. Le 14 mars, le gouvernement annonce la reprise des négociations avec le GPRA, lequel s'est dit, le 8 mars, favorable à celles-ci sans préalable. Précédemment, en février, à Genève ou à Bruxelles et en ordre dispersé, une fois de plus, les confédérations CGT, CFTC et FO ainsi que l'UNEF rencontrent les représentants de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), le bras syndical du FLN^{xcv}. Chacune d'entre-elles va publier un communiqué commun avec l'UGTA se prononçant en particulier pour « des négociations directes entre le gouvernement français et le GPRA sur les conditions d'application de l'autodétermination et sur le cessez-le-feu »¹²¹. De son côté la FEN, si elle se félicite des rencontres de Genève, n'y a pas participé directement. Une telle démarche qui constitue une première est justifiée par un désir commun de favoriser « la réconciliation de la France et de l'Algérie », en rejetant tout partage de l'Algérie ainsi que tout statut imposé et ceci même à titre provisoire. Il s'agit donc d'une grande victoire politique pour le GPRA et le FLN reconnu comme seul interlocuteur valable de la France pour négocier l'avenir de l'Algérie. FO a rencontré l'UGTA à Bruxelles, dans le cadre de la CISL, et la CFTC dans celui de la CISC, à Bruxelles également. La CGT comme l'UNEF ont également rencontré l'UGEMA (Union générale des étudiants musulmans algériens), les deux organisations algériennes ayant contacté précédemment les organisations syndicales françaises, le 17 janvier. Si la CGT se réjouit de la reprise des négociations franco-algériennes, Madeleine Vignes¹²² indique alors prudemment : « Il serait dangereux de penser qu'il suffit que la négociation s'ouvre pour qu'elle aboutisse. Rappelons-nous Melun. Les exigences des trusts du pétrole et des bénéficiaires de la colonisation sont grandes ! »¹²³. Mais avant que ne s'ouvrent ces nouvelles négociations va éclater le putsch des généraux en avril 1961.

Le putsch des généraux (avril 1961)

Par un message radiodiffusé le matin du 22 avril 1961, les généraux, Maurice Challe, Edmond Jouhaud et André Zeller, en accord avec le général Raoul Salan, et ayant pour objectif de garder l'Algérie française¹²⁴, justifient leur coup de force organisé dans le cadre d'une véritable

¹¹⁹ Michel TACET, « La CGT pendant la guerre... », *op. cit.*, p. 10.

¹²⁰ « Autour d'une entrevue... », *L'Ouest syndicaliste* de janvier 1961.

¹²¹ « Force ouvrière et la CFTC réclament comme la CGT et l'UNEF des négociations directes avec le GPRA », *Le Monde* du 23 février 1961.

¹²² Madeleine Vignes (1929-2015) est alors secrétaire générale adjointe de la Fédération postale de la CGT.

¹²³ Michel TACET, « La CGT pendant la guerre... », *op. cit.*, p. 10.

¹²⁴ Communiqué radiodiffusé à la population au moment de la prise de la ville par les putschistes dans la nuit du 21 au 22 avril 1961 [« Le Putsch des généraux, 21-26 avril 1961 », archives Ecpad, en ligne, p. 1].

conjunction. Le 11 avril, le général de Gaulle avait déclaré que « *la France considérerait avec le plus grand sang-froid une solution telle que l'Algérie cessât d'appartenir à son domaine* »¹²⁵. Une telle déclaration a certainement contribué à précipiter la décision des conjurés de passer à l'action.

Le contingent qui constitue l'essentiel des forces armées en Algérie est globalement hostile à ce coup de force, étant informé de plus par les postes transistors^{xvii} du célèbre discours du général de Gaulle du 23 avril comme de l'appel du premier ministre, Michel Debré, d'employer tous les moyens pour barrer la route aux factieux et s'opposer à une éventuelle action surprise. L'allocution radio-télévisée du général est claire, déliant les militaires de leur devoir d'obéissance aux chefs rebelles. Dès que l'annonce du putsch est connue en métropole, l'UD-CFTC de Loire-Atlantique prépare un projet de communiqué commun avec l'UD-CGT rappelant la nécessité d'aboutir à la paix en Algérie par la négociation avec le GPRA et pour une coopération librement consentie entre le peuple algérien et le peuple français comme l'engagement des Confédérations à répondre par l'action des travailleurs, y compris par la grève générale, à toute tentative de coup de force¹²⁶. Ces démarches unitaires sont toutefois fragiles. Car réapparaît la volonté de la part des deux organisations syndicales de garder la main sur le dossier. Diverses propositions de mobilisation contradictoires émanent des deux organisations et, de ce fait, n'ont aucune chance de trouver un écho favorable en face. Le 25 avril, l'UD-CGT de Paris organise seule une manifestation. Pour autant, la Confédération CGT réaffirme qu'elle souhaite un 1^{er} mai unitaire, ce qui ne sera pas le cas notamment en Loire-Atlantique¹²⁷. Et la Confédération CFTC souhaite, quant à elle, une manifestation le 27 avril.

Néanmoins en Loire-Atlantique, comme dans nombre de départements, les organisations syndicales passent outre à ces guerres intestines entre centrales, prenant de nombreuses initiatives en commun. Et l'union syndicale se réalise. Les UD de Loire-Atlantique, CGT, CFTC, CGT-FO, FEN, SNI et UNEF, appellent à cesser le travail le 24 avril à 17 h en dénonçant dans un tract un coup de force fasciste rendu possible par le manque de fermeté du gouvernement lors du procès dit des barricades. Elles déclarent lutter pour la paix en Algérie par la négociation, la défense des libertés démocratiques et réclament le châtement des coupables¹²⁸. Pour les syndicats, les responsabilités sont claires, le gouvernement et le chef de l'État sont, en grande partie, responsables de cette situation, ayant fait preuve de trop de mansuétude vis-à-vis des rebelles de telle sorte que « *les travailleurs ne doivent compter que sur leurs propres forces pour mettre à raison les généraux factieux, et imposer la paix en Algérie* »¹²⁹.

L'ouverture de nouvelles négociations avec le FLN : encore un échec...

Le putsch des généraux donne donc l'occasion à la CGT de se poser en opposant à la guerre et de réaffirmer son attachement à la défense des valeurs de la République ainsi qu'à la préservation de l'outil de travail. Le courrier d'un syndicat de la CGT ligérienne au préfet affirme ainsi : « *Nous sommes prêts à défendre nos moyens de travail contre tout sabotage* ». Ce putsch autorise, en même temps, la CGT à revendiquer, haut et fort, la reconnaissance du GPRA, celle-ci étant sensée

¹²⁵ Conférence de presse de Charles de Gaulle du 11 avril 1961.

¹²⁶ Projet CFTC de riposte au putsch avec la CGT, CFDT MX (N) 5, CHT de Nantes.

¹²⁷ Michel TACET, « *Debout, camarades !* ». *Les 1^{er} mai...*, op. cit., p. 198.

¹²⁸ Tract du 24 avril 1961, Centre d'Histoire du Travail CFDT MX (N) 5.

¹²⁹ *Ibidem*.

favoriser la sortie de guerre. La CGT, à Nantes, saluera la victoire décisive obtenue par les travailleurs comme par les officiers républicains et les soldats du contingent « *filles d'ouvriers et de paysans* » contre les factieux d'Alger. L'échec du putsch est donc célébré comme une victoire populaire et démocratique. Si des négociations ouvrent à Evian le 20 mai, elles échouent à nouveau pour reprendre à Lugrin le 20 juillet en se soldant rapidement par un nouvel échec^{xcvii}. Pour la CGT, le gouvernement français porte la responsabilité de l'échec de la négociation en n'acceptant pas la représentativité du GPRA¹³⁰. Le 11 juillet, la CGT et l'UGTA font une déclaration commune pour une reprise des négociations. La CGT souligne « *l'étrange indulgence* » du pouvoir à l'égard des membres de l'OAS en métropole comme en Algérie, leur agitation étant instrumentalisée par celui-ci « *pour l'opposer à l'exigence grandissante de paix* ».

Le 17 octobre 1961 : un silence assourdissant...

Cette manifestation des Algériens de la région parisienne, organisée par le FLN, a pour motif leur protestation contre l'instauration d'un couvre-feu par le tristement célèbre préfet de police de Paris, Maurice Papon dans un contexte de répression accrue des Algériens en métropole¹³¹. Ce tragique épisode avec un véritable massacre – un « *crime d'État* » [Alain Dewerpe] – laisse peu de souvenirs dans la mémoire collective – « *une journée portée disparue* »¹³². Il en est de même, semble-t-il, dans les archives syndicales de Loire Atlantique, alors que le chiffre des victimes atteint des niveaux vertigineux selon différentes sources (100 à 200 morts). Faut-il y voir : l'origine de l'appel à la manifestation, le signataire de l'appel étant le FLN, ou l'objet lui-même de l'appel, la levée du couvre-feu pour les musulmans, ou bien encore la population concernée par cet appel, les « Français musulmans d'Algérie » ? Les morts de Charonne, quelques mois plus tard, ont-ils effacé trop rapidement le souvenir du 17 octobre ? Toujours est-il que les réactions à ce massacre sont très rares, voire inexistantes. La CGT, comme les autres syndicats, semble ne pas avoir pris de position claire, vis-à-vis de cette répression sauvage au caractère tout à fait exceptionnel ni avoir engagé aucune action de masse de quelque nature que ce soit.

Les manifestations vont se succéder ensuite, la CGT étant « *chaque fois présente* ». On peut faire alors référence aux actions menées le 18 novembre « *avec les jeunes* », le 29 novembre « *avec le Mouvement de la Paix* », le 6 décembre avec le PCF, la CGT appelant avec la CFTC, la FEN et l'UNEF à faire du 19 décembre 1961 « *une journée nationale contre l'OAS et la paix en Algérie par la négociation* »¹³³. Si la CGT, comme du reste le PCF, a tendance à se positionner implicitement comme étant à l'initiative de ces différentes manifestations qui vont se succéder en cette fin d'année 1961, un décryptage s'impose quelque peu quant à ces diverses journées d'action et à leurs initiateurs.

A l'occasion du 1^{er} novembre 1961, date symbolique, le PSU, toujours en pointe, prend l'initiative d'une manifestation à Paris avec une mobilisation étudiante, selon la technique des « rendez-vous secondaires » initiée par les étudiants communistes, afin de berner la police et celle-ci réussit. Il sera

¹³⁰ En réalité, si de Gaulle prit la décision d'interrompre la première négociation d'Evian, c'est bien le GPRA qui va rompre celle de Lugrin en juillet 1961, la négociation achoppant alors sur le statut du Sahara.

¹³¹ « *Pour un coup reçu, nous en porterons dix* » ; « *On vous impose une guerre subversive, vous devez être subversifs aussi. [...] Vous serez couverts, je vous en donne ma parole.* » [Maurice Papon, préfet de police].

¹³² « *Une journée portée disparue* », documentaire de Philippe Brooks (1993).

¹³³ Michel TACET, « *La CGT pendant la guerre...* », *op. cit.*, p. 10.

prévu à suivre avec le Comité anticolonialiste et pour le 18 novembre « *un front de la jeunesse* », une manifestation étudiante ayant déjà eu lieu le 23 octobre 1961 - « *Papon assassin !* » - après un rassemblement à la Sorbonne le 21 octobre, à la suite des événements sanglants du 17, la manifestation rassemblant environ 10 000 participants. Ceci amène le PCF à reprendre l'initiative avec la journée du 6 décembre 1961, une manifestation ayant été organisée avec le Mouvement de la paix dès le 29 novembre et les rassemblements culminant alors le 19 décembre 1961, avec 60 à 70 000 personnes, à l'appel des syndicats, hormis FO, et de l'UNEF, le PCF tentant de récupérer l'événement^{xcviii}.

Dans un contexte d'intensification des attentats de l'OAS, la CA de la CGT rappelle le 12 janvier 1962 l'urgence d'agir pour exiger la paix en Algérie, contre l'OAS et contre le comportement du pouvoir gaulliste « *à l'abri duquel s'organise impunément la sédition fasciste* ». Un tract de la section Nantes-Nord du PCF du 28 janvier dénonce alors l'anticommunisme qui fait obstacle à l'union nécessaire pour s'opposer au « fascisme » ainsi que les compromissions de certains dirigeants politiques ou syndicaux^{xcix}. Un autre document communiste s'intitule « *Alerte à l'OAS. L'OAS se démasque à Nantes* ». Il souligne que, selon André Morice, « *l'OAS tue à Paris, mais à Nantes, nous sommes tranquilles* » mais pas pour longtemps sans doute... Il est fait référence à une invitation de *Nation et Liberté* aux « *fascistes* » du département à une réunion privée, salle Colbert, à Nantes. Cette réunion de partisans de l'Algérie française est interdite par le préfet sur intervention des syndicats. Le tract note enfin que les « *diviseurs dirigeants nationaux et départementaux de la SFIO, de FO et de la CFTC* » refusent l'union. Or il faut réaliser « *l'Unité avant le putsch* ». Le 19 janvier 1962, le comité antifasciste de Nantes-Chèques lance un appel « *à l'union sans exclusive* ». Le même comité, en février, dans un tract intitulé « *Non au fascisme* », souligne que « *la petite Delphine [cf. infra], les morts, les blessés d'Issy-les-Moulineaux, ne faisaient pas, eux non plus, de politique !* ». De toute façon une seule peine pour les plastiqueurs : la mort ! On voit comment, dans ce contexte, la lutte contre cette organisation terroriste et les factieux - au nom de l'antifascisme - se substitue de fait au soutien à la lutte indépendantiste algérienne.

Il est noté que seuls les antifascistes sont l'objet des « *rigueurs du pouvoir* ». La CGT va s'associer à la semaine d'action du 4 au 12 février du Mouvement de la paix. C'est dans ce cadre du reste que les UD CGT et l'UR CFTC de la région parisienne, l'UNEF, le SGEN (CFTC), les sections du SNI et de FEN, le PCF, le PSU et le Mouvement de la paix notamment décident d'une manifestation à Paris le 8 février et en réaction aux événements terroristes de la veille. Il est donc inexact d'affirmer que la manifestation parisienne anti-OAS était une manifestation « communiste ».

« Métro Charonne », le 8 février 1962 et ses suites

Cette manifestation va faire, en effet, suite à de nombreux attentats, commis en métropole par l'OAS, une bombe déposée le 7 février 1962 devant le domicile d'André Malraux, ministre des Affaires culturelles, rendant borgne une petite fille de quatre ans, Delphine Renard. Le même jour, Vladimir Pozner, écrivain et journaliste communiste, est victime d'un attentat de l'OAS, étant grièvement blessé. Cet épisode tragique achève alors de discréditer l'OAS auprès des Français métropolitains^c. Dès le lendemain, les syndicats organisent à Paris une manifestation contre l'OAS. Cette manifestation pacifique fait l'objet d'une sévère répression policière avec un lourd bilan : 8 manifestants, tous de la CGT, tués par les « forces de l'ordre », l'événement restant dans la mémoire

collective comme une tuerie de plus dans le combat contre la guerre en Algérie et ses conséquences¹³⁴.

En Loire-Atlantique, l'affaire tragique du Métro Charonne, va avoir un retentissement très particulier. Parmi les victimes figure une Nantaise Anne-Claude Godeau¹³⁵ âgée de 24 ans, employée au centre des Chèques postaux, une militante communiste et cégétiste. La protestation de la CGT est, cette fois, à la hauteur de l'événement. L'ampleur des mobilisations sur le département est probablement, pour partie, liée à la personne d'Anne-Claude Godeau, particulièrement appréciée. Le 9 février, un tract intersyndical appelle les travailleurs de Loire-Atlantique à cesser le travail le jour même à 17 h et à se rassembler place Neptune, à Nantes. Un cortège de 7 à 8 000 personnes environ se forme, défilant dans le centre de la métropole. Le service d'ordre est invisible. La dispersion intervient lentement vers 18 h 45, la manifestation s'étant déroulée sans aucun incident. Une résolution intersyndicale a été déposée au passage, à la préfecture. A Saint-Nazaire également des arrêts de travail ont lieu avec un défilé dans la cité, sans aucun incident également. Le 9 février, le préfet de Loire-Atlantique informe par télégramme¹³⁶ le ministre de l'Intérieur que :

« A l'appel des syndicats (CGT, CGT-FO, CFTC, FEN et SNI) 14 000 travailleurs à Nantes ont cessé le travail à 17 h, 5000 d'entre eux s'étant rendus en cortège à partir de 17 h 30, défilant dans le calme, vers la préfecture. [...] A Saint-Nazaire, 12 000 ouvriers ont débrayé, un défilé a eu lieu dans les rues de la ville, aucun incident là-aussi n'étant survenu. »

Un tract nantais - « Non au fascisme » - signé de l'UL-CGT, de la FEN, de l'ARAC, de la FNDIRP, du Mouvement de la Paix, des JCF, des JSU, du PCF, du PSU, de l'UFF et du Comité nantais pour la recherche d'une solution pacifique en Algérie lance un appel à l'union de toutes celles et de tous ceux qui sont opposés à la dictature fasciste avec une manifestation d'union « contre le fascisme » le 11 février à la Bourse du Travail de Nantes. Un appel conjoint des UD de Loire-Atlantique est lancé afin d'honorer les victimes de la répression policière le jour des obsèques d'Anne Godeau à Nantes, le 14 février 1962. Un arrêt de travail est prévu au niveau départemental à 15 heures avec une participation massive aux obsèques. Ce document est signé de Rousselot pour le CGT, d'Hébert pour la CGT-FO et de Declercq pour la CFTC. L'unité d'action est donc respectée sans problème dans ce contexte dramatique. La Fédération postale CGT de Loire-Atlantique appelle de son côté à un « Hommage aux victimes le 14 février », en soulignant qu'il s'agit « d'une camarade de Paris-Chèques (ex-téléphoniste de Nantes-Inter) ». Un tract de l'UL-CGT de Châteaubriant appelle à rendre hommage aux victimes de Charonne par un arrêt de travail le 14 février 1962, un dépôt de gerbe au monument aux morts à l'occasion d'un rassemblement étant prévu.

Dans le contexte des négociations en cours et de la multiplication des actions terroristes de l'OAS, l'UD-CGT, en date du 5 mars, donne ses directives sous la signature de Roger Rousselot avec des mots d'ordre aux UL, syndicats et sections syndicales et ceci afin de multiplier les actions. Il est fait rappel de l'aggravation de la situation à Alger, en particulier avec de très nombreux plasticages : « 117 ce matin en l'espace de 2 heures » et de la volonté des factieux de saboter les pourparlers en cours. La Commission exécutive cégétiste appelle le 7 mars à une union des travailleurs nantais pour exiger la mise hors d'état de nuire de l'OAS, en participant à la constitution de Comités

¹³⁴ Un neuvième manifestant, blessé grièvement, décédera du fait de ses blessures peu après.

¹³⁵ Cf. à suivre : « Les obsèques d'Anne-Claude Godeau, une des victimes du 8 février 1962 à Paris ».

¹³⁶ Fond Michel Tacet – TAC 11-VI, CHT de Nantes.

antifascistes et à celle de délégations afin de transmettre aux autorités la volonté de voir une proclamation immédiate du cessez-le-feu. La CGT lance un nouvel appel quant à l'action contre l'OAS prévue le 12 mars, dans le contexte de l'attentat perpétré à Issy-les-Moulineaux^{ci}, en se félicitant de la rapidité des actions menées dans l'unité. Elle approuve celles-ci en appelant ses syndicats de s'en inspirer dans l'ensemble du pays.

Les accords d'Evian interviennent le 18 mars 1962, avec un cessez-le-feu le lendemain et un référendum à suivre le 8 avril. *L'Union des travailleurs*, journal de la CGT de Loire-Atlantique, publie un supplément dans lequel est soulignée « *une victoire populaire* » à l'occasion de la signature du cessez-le-feu en Algérie pour, certes, célébrer cette victoire mais également « *pour imposer l'arrestation et le châtimement des fascistes de l'O.A.S., tel Horace Savelli et ses complices* »^{cii}. Un appel est alors lancé pour participer au meeting du Comité antifasciste le soir-même à la Bourse du Travail. Une déclaration commune, dans le même sens, des UD CGT et CFTC et des sections FEN et SNI du 18 mars 1962 est cosignée de Rousselot, Declercq, Leblanc et Michel. On peut noter l'absence, cette fois, de la CGT-FO. A Saint-Nazaire un tract intitulé « *Le cessez-le-feu : une victoire des Forces Populaires* » appelle à un rassemblement place de l'Hôtel de Ville, le lundi 19 mars à 18 heures. Il est signé, notamment, du PCF, du PSU, de la CGT, des municipaux FO, du SNI (section de Saint-Nazaire) et de divers mouvements comme la LDH, les Auberges de jeunesse, la FAL, l'ARAC ainsi que du Mouvement de la Paix. La Commission administrative de la CGT du 28 mars va ensuite appeler à voter « Oui » aux accords d'Evian, consécration, selon elle, de l'échec de la politique colonialiste du pouvoir gaulliste comme de la justification de l'action de la CGT en faveur de l'indépendance algérienne. Le 1^{er} mai 1962, les organisations syndicales ligériennes si elles se félicitent du cessez-le-feu en Algérie tout en exigeant la mise hors d'état de nuire de l'OAS, organisent cependant des meetings séparés à Nantes et à Saint-Nazaire comme à Châteaubriant¹³⁷.

Conclusion

Dès les débuts des « événements d'Algérie » la CGT va parler de guerre en Algérie à la différence des autres centrales syndicales, en militant donc pour la paix tout en reconnaissant le droit du « peuple algérien » – mais lequel ? - à disposer de lui-même. Il faut noter que Georges Prampart, futur secrétaire de l'UD-CGT de Loire-Atlantique, a remarqué que dans les entreprises, seule une minorité de salariés participait aux actions avec arrêt de travail^{ciii}. Il faut aussi souligner que l'opinion publique, y compris certainement dans les milieux communistes, est favorable à une « Algérie française » - ou tout au moins liée à la France - et à la répression de la « rébellion », ce dont doit tenir compte la centrale syndicale comme ses instances locales.

L'arrivée au pouvoir, en janvier 1956, du gouvernement socialiste de Guy Mollet soutenu par le PCF - après une campagne sur le thème de la paix en Algérie - va se traduire par... une intensification du conflit avec l'instauration des pouvoirs spéciaux votée par les communistes avec, à suivre, l'envoi des disponibles en Algérie. Néanmoins, la CGT va tenter de se mobiliser avec des manifestations pour la paix et contre l'envoi des appelés et des rappelés, les autres centrales syndicales restant plutôt dans une position d'attente en dépit des multiples tentatives de la nébuleuse communiste pour créer de nombreux comités censés contribuer à une unité d'action comme le

¹³⁷ Michel TACET, « *Debout, camarades !* ». *Les 1^{er} mai...*, op. cit., p. 198.

« Comité nantais pour la recherche d'une solution pacifique en Algérie ». La CGT en Loire-Atlantique est très dépendante des décisions de la centrale syndicale, elle-même habituellement sous la tutelle du parti. Les mots d'ordre de la CGT localement traduisent alors le choix délibéré de parler avant tout dans les milieux communistes de la « paix en Algérie » en évitant habituellement le thème de l'indépendance algérienne en raison de l'attachement du PCF à l'Union française et du souci de préserver les intérêts du « petit peuple » européen en Algérie. Et ceci même si les travailleurs algériens de métropole syndiqués le sont essentiellement à la CGT, leurs syndicats autonomes étant interdits de toute façon.

L'année 1956 va être difficile pour la CGT comme pour le PCF^{ci}. La répression soviétique de l'insurrection hongroise, fin 1956, approuvée par le PCF ne facilite pas l'action sur le terrain des militants syndicaux locaux qui se voient reprocher parfois violemment la répression du peuple hongrois de même que l'opposition communiste sur l'affaire de Suez durant la même période, le siège du PCF étant attaqué à Nantes. Les conséquences de « l'erreur » de mars 1956 vont être notables car, hormis le trouble provoqué au sein des militants politiques et syndicaux avec des défections, cette décision va handicaper « *longuement le PCF dans ses rapports avec les patriotes algériens* » car reposant sur une illusion, celle selon laquelle l'instauration d'une France socialiste aurait pour effet d'émanciper l'Algérie^{cv}... Ceci va amener ensuite le FLN à reprocher aux communistes français leur attitude vis-à-vis de la lutte d'indépendance algérienne au motif que « *le caractère premier de l'attitude du PCF quant à la question coloniale est de clamer que l'intérêt des peuples opprimés est de rester unis à la métropole* »^{cv}. Longtemps, le leitmotiv d'une paix négociée avec notamment « *ceux avec qui on se bat* » revient comme une antienne ce qui évite ainsi de se prononcer clairement sur le droit à l'indépendance des Algériens, hormis l'affirmation générique du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Enfin, l'apparition dans le paysage algérien d'un Front de libération nationale (FLN) qui n'est nullement communiste et qui vise à la mise en place d'une République « arabo-islamique » a pu rendre les responsables de la CGT, y compris localement, prudents et circonspects, voire nettement méfiants ou hostiles^{cvi}.

Cependant les initiatives pour la paix en Algérie, thème acceptable et jugé plus porteur, se multiplient et sur le terrain des militant(e)s des autres formations syndicales - en dépit des consignes confédérales qui s'opposent à toute action avec la CGT – comme des organisations progressistes comme le MLO se joindront à leurs camarades cégétistes en particulier lors du « mouvement des rappelés » comme le 28 mai 1956 à Saint-Nazaire¹³⁸. Par ailleurs, bien que le PCF demande à ses militants de se soumettre aux obligations militaires pour agir parmi leurs camarades mobilisés, certains militants, jeunes appelés, souvent militants cégétistes, vont refuser de combattre – ce qui leur vaudra souvent deux ans de prison comme dans le cas d'Alban Liechti – étant désavoués initialement par le parti, ce qui provoque à nouveau de fortes tensions au sein de celui-ci comme du milieu syndical.

Dans le contexte de la crise de mai 1958, la CGT soutenue par le PCF, le Secours populaire, la JOC, des intellectuels et des dissidents du PS, s'engage alors plus clairement pour l'affirmation du droit des travailleurs et du peuple algériens à leur liberté, à leur patrie comme à leur indépendance. La centrale dénonce l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle. en affirmant de plus en plus nettement son opposition au nouveau pouvoir sur le thème de la lutte contre le fascisme et de la défense de la

¹³⁸ Cf. chapitre V - « Le mouvement des rappelés en Loire-Inférieure et l'affaire Guy Bézier (1956-1957) ».

légalité républicaine, thème qui devient alors prépondérant. Elle appelle avec le PCF à la création de Comités de vigilance républicains et antifascistes comme en Loire-Atlantique. Les conséquences socio-économiques pour la classe ouvrière de la guerre sont également régulièrement dénoncées du fait de son coût exorbitant. Il faut, selon les instances locales cégétistes, une action des travailleurs et des travailleuses de toutes les professions, tous dressés contre la menace d'une dictature militaire, incarnée en puissance par le général, et prendre toutes les mesures nécessitées par la situation, y compris la grève générale pour la défense des libertés démocratiques qui seraient donc menacées. La CGT demande alors à tous d'amplifier dans l'unité, débrayages et manifestations, pour soutenir le refus d'investir de Gaulle et pour la mise en place d'un gouvernement décidé à défendre la République. On connaît la suite, ceci en dépit d'un baroud d'honneur, fin mai, notamment avec les grandes manifestations du 28 mai comme à Nantes et à Saint-Nazaire.

La semaine des barricades en janvier 1960 va réunir, dans un contexte potentiellement insurrectionnel, les UD CGT, CFTC, FO et les sections départementales FEN et SNI de Loire-Atlantique qui, ensemble, condamnent l'action délibérée des groupements factieux, responsables des événements d'Alger, et réitèrent alors leur attachement aux principes de l'autodétermination et de son application loyale en Algérie, ainsi que leur volonté de maintenir vivants dans la vie nationale les principes fondamentaux de la démocratie et des libertés publiques, en particulier syndicales. On retrouve cette unité d'action, à quelques reprises pendant cette année 1960, notamment le 27 octobre, grande journée intersyndicale en Loire-Atlantique. Cette date marque surtout l'entrée en piste pour la lutte contre la guerre d'Algérie des milieux étudiants au travers de l'UNEF passée sous la coupe des « minos » de gauche.

La centrale syndicale relayée localement appelle unilatéralement à voter « Non » au référendum sur l'autodétermination de janvier 1961 car le « Oui » équivaldrait alors, selon elle, à un plébiscite de la politique algérienne gaulliste et à l'aggravation de la guerre avec des conséquences dramatiques pour les peuples algérien et français. Lors du putsch des généraux, en avril 1961, l'UD-CGT prépare un projet de communiqué commun avec l'UD-CFTC destiné à leurs adhérents, en rappelant l'engagement des confédérations de répondre par l'action des travailleurs - y compris par la grève générale - à toute tentative de coup de force, l'UL-CGT de Nantes et de sa région rappelant que le putsch d'Alger est l'illustration parfaite du danger fasciste qui menacerait à nouveau le pays. L'union syndicale se réalise localement et les organisations syndicales, sans exception, appellent à cesser le travail le 24 avril. Le putsch des généraux donne ainsi l'occasion à la CGT concurrencée par la CFTC en pointe en Loire-Atlantique à la fois de se poser en ferme opposant à la guerre comme de réaffirmer son attachement à la défense des valeurs de la République ainsi qu'à la préservation et la protection de l'outil de travail.

Le massacre tragique lors de la manifestation des Algériens du 17 octobre 1961 à Paris va non seulement laisser peu de souvenirs dans la mémoire collective française mais également ne pas susciter de réaction réellement notable dans ses suites immédiates, y compris de la part de la CGT en dépit des protestations d'usage même si une réaction de principe situe bien l'enjeu de la sauvage répression qu'ont subi les Algériens à Paris dans le cadre plus général de leur lutte nationaliste. Il faut souligner que cette répression va constituer « *le massacre d'État le plus important exercé dans une capitale d'Europe occidentale après la Seconde Guerre mondiale* » et qui va concerner des citoyens français^{cviii}. Le seul fait notable, du côté syndical, reste un débrayage d'une demi-heure le

lendemain à Renault-Billancourt^{cix}... En tout cas, en Loire-Atlantique, aucune action syndicale de protestation ne va se produire, ce qui évidemment est signifiant pour le moins, en dépit des recommandations du Bureau confédéral de la CGT d'organiser « *des protestations et des actions de masse* » dans les entreprises et les localités¹³⁹.

La CGT va rendre responsable le gouvernement français de l'échec des premières négociations d'Evian puis de Lugin avec le GPRA, désigné par elle comme le seul interlocuteur valable et reconnu. Ceci amène les communistes à reprendre l'initiative, les rassemblements culminant le 19 décembre 1961, avec la « journée nationale contre l'OAS et pour la paix en Algérie par la négociation » et près de 50 000 personnes à Paris, à l'appel des syndicats, y compris la CFTC et l'UNEF et hormis FO, avec le soutien du PSU et du PCF. Ces journées se traduisent en Loire-Atlantique par des mobilisations évidemment beaucoup plus modestes comme à Nantes et Saint-Nazaire. Dans les faits, il faut souligner la mobilisation intense des étudiants non-communistes au travers de l'UNEF qui est venue de fait concurrencer dans ce combat contre la guerre d'Algérie la grande centrale syndicale de même que le PSU issu de la Nouvelle Gauche à l'égard du PCF.

Cependant, en Loire-Atlantique, la manifestation dite du métro Charonne, le 8 février 1962, dirigée contre un nouvel ennemi, l'OAS, va avoir un retentissement très particulier du fait, notamment, de la mort d'une Nantaise, la jeune Anne-Claude Godeau, militante communiste de la CGT. Dès le lendemain du drame la mobilisation est intense tant à Saint-Nazaire qu'à Nantes et dans le calme. La jeune femme est enterrée à Nantes, le 14 février. A cette occasion, 25 000 personnes participent aux obsèques là-aussi dans un calme impressionnant et une unité parfaite tant au niveau syndical que politique. Comme l'a souligné Dominique Loiseau : « *Alors que le silence a suivi la répression de la manifestation du FLN du 17 octobre 1961, l'activité mémorielle se met en place très vite pour les victimes de Charonne* »¹⁴⁰.

Peu de temps après, la CGT, avec ses alliés naturels ou de circonstances, peut se réjouir du fait que le cessez-le-feu du 19 mars qui marque normalement la fin des hostilités et des combats, serait le résultat de la volonté populaire au travers du combat des travailleurs pour la paix. Au Congrès confédéral de la CGT de 1959, un des responsables du FLN et de l'AGTA (Association générale des travailleurs algériens) chez Renault, Aboubeker Belkaïd, est intervenu et ceci dans un contexte de très vives tensions entre le PCF et le FLN depuis début 1958¹⁴¹. Celui-ci va dresser alors un véritable réquisitoire à l'encontre de la CGT et plus généralement du syndicalisme français beaucoup trop timoré à ses yeux :

*« Au lieu d'amener les travailleurs à prendre position contre la guerre d'Algérie tout simplement parce que la guerre, surtout coloniale, se trouve en contradiction flagrante avec les principes de la classe ouvrière. Non. Les travailleurs, face au problème, ont été habitués à prendre une position déterminée avant tout par intérêt. [...] Le mal vient du fait que le syndicalisme français n'avait pas préparé la classe ouvrière aux problèmes coloniaux du XX^e siècle. »*¹⁴²

¹³⁹ Communiqué du 18 octobre 1961 du Bureau confédéral de la CGT.

¹⁴⁰ Dominique LOISEAU, « Anne-Claude Godeau, Charonne 1962 » blog « Fragments d'histoire sociale en Pays-de-la-Loire », 4 avril 1961, [en ligne](#).

¹⁴¹ Sur Aboubeker Belkaïd, cf. <https://maitron.fr/spip.php?article151478>, notice BELKAÏD Aboubeker [Dictionnaire Algérie] par Laure PITTI.

¹⁴² « 17 octobre 1961 : les réactions de la CGT à l'époque », blog *Où va la CGT ?*, 13 octobre 2011.

Cette critique sans concession résume bien le sentiment éprouvé par les militants nationalistes algériens en métropole. De notre étude, il résulte qu'en dépit d'une combativité affichée par la CGT, la prudence dans un contexte très répressif à l'égard des responsables et des militants comme de la presse communiste l'aura emporté le plus souvent, ne serait-ce qu'au travers des slogans employés dans les tracts et lors des manifestations, le thème de la paix – un « *slogan mièvre* » - restant largement dominant même après la reconnaissance du droit à l'indépendance de l'Algérie¹⁴³. Les mobilisations cégétistes les plus fortes en Loire-Atlantique - à l'image de celles de la capitale et des autres départements métropolitains - se sont produites en réaction aux conséquences immédiates ou potentielles du conflit algérien en France métropolitaine, ceci à partir de la crise de mai 1958 et jusqu'au drame de Charonne. Précédemment, la mobilisation syndicale avec des militants cégétistes en pointe et en faveur du mouvement des rappelés du 28 mai 1956 à Saint-Nazaire aura comme objectif principal de tenter de soustraire avant tout aux risques d'une guerre des « enfants de France ». Hormis une opinion longtemps favorable à l'Algérie française et, comme l'a souligné à juste titre Alain Ruscio, « *le racisme n'a épargné ni la classe ouvrière, ni sans doute des adhérents du PCF et de la CGT. Ce fut donc un combat pas à pas, difficile, et qui a nécessité un travail de conviction au jour le jour pour mobiliser* »¹⁴⁴. D'où une réelle difficulté à mobiliser les « masses » selon la vulgate communiste. Enfin la distinction effectuée par le secrétaire général du PCF, Maurice Thorez, entre le « tout » et la « partie »¹⁴⁵ comme le vote des pouvoirs spéciaux, justifié par l'espoir d'un nouveau Front populaire, a contribué à renforcer un véritable fossé entre les communistes français et les nationalistes algériens, y compris dans les rangs de la CGT comme en a témoigné Belkaïd. Ceci invite à pondérer quelque peu l'autosatisfaction manifestée par Léon Mauvais lors du Comité national confédéral des 17 et 18 avril 1962 sur l'action de la CGT « *dès le premier jour de la guerre d'Algérie* »^{ex}...

Si la CGT a pu se montrer moins timorée jusqu'au vote des pouvoirs spéciaux que le PCF sur le thème de l'indépendance algérienne – pourtant un « indicible » - elle s'aligne ensuite sur la politique du PCF qui nourrit l'espoir d'un nouveau Front populaire, un espoir déçu. La crise de mai 1958 et l'avènement de la V^e République mobilise alors les communistes sur le thème du pouvoir personnel et du risque « fasciste », cette thématique revenant en force avec les événements algériens de 1960-1961 et la lutte contre l'OAS suspectée de vouloir instaurer une dictature en menaçant la République. Ceci reléguant à l'arrière-plan la problématique de l'indépendance algérienne, pourtant admise à partir de 1957. Un dernier élément mérite d'être mis en exergue, à savoir la « *construction d'une façade légaliste en contexte répressif* » durant le conflit algérien¹⁴⁶. Ceci par « *l'anticipation d'une menace répressive par le groupe dirigeant* » au vu des expériences antérieures, en particulier dans le contexte de la guerre d'Indochine, le cas des « Neuf de Nantes » l'illustrant bien. La prudence du PCF et de la CGT va être renforcée par la répression à l'encontre des militants communistes ou supposés tels à l'occasion du mouvement des rappelés notamment en 1956. La crainte de la censure et de la saisie de la presse, parfaitement justifiée, des amendes souvent lourdes,

¹⁴³ *Cahiers du communisme* n°1, 33^e année, janvier 1957, p. 22.

¹⁴⁴ Alain RUSCIO, « Mouvements communistes et lutte anticoloniale : le cas de l'Algérie », entretien réalisé par Saliha Boussedra, *Cause commune* n° 17, mai/juin 2020, [en ligne](#).

¹⁴⁵ « le "tout" c'était la lutte générale du peuple français pour les droits sociaux, pour les revendications, pour la paix, contre toutes les injustices dans le monde, et la "partie" c'était la lutte pour l'indépendance de l'Algérie. » [*Ibidem*]

¹⁴⁶ Vanessa CODACCIONI, « La construction d'une façade légaliste en contexte répressif. L'action anticoloniale communiste pendant le conflit algérien », *Sociétés contemporaines* 2012/4, n°88, pp. 45-72.

des arrestations de responsables et de militants, voire de l'interdiction du parti contribuent à expliquer la prudence qui va être reprochée aux militants politiques et syndicalistes communistes. Il faut ainsi attendre septembre 1959 pour que la revendication de l'indépendance de l'Algérie soit clairement énoncée au travers des tracts de l'UD et des UL CGT de Loire-Atlantique au sein d'une CGT locale, apparemment parfaitement alignée tant sur sa centrale que sur le Parti.

Un tournant majeur : la crise de mai 1958 et les syndicats en Loire-Atlantique

Les prémisses de la crise de mai 1958

Le 15 avril 1958, le gouvernement de Félix Gaillard est mis en minorité suite à un débat parlementaire sur les « bons offices »^{cx1}. Les Européens d'Alger manifestent le 26 pour protester contre toute ingérence étrangère et demandent la création d'un gouvernement de salut public « *seul capable de garder l'Algérie française* »¹⁴⁷. Le 30 avril, trois soldats français sont fusillés en territoire tunisien par le FLN, en représailles de l'exécution de militants nationalistes condamnés par les tribunaux français, une exécution qu'il rend publique le 11 mai¹⁴⁸. Le gouvernement Gaillard ayant démissionné, le président René Coty¹⁴⁹ fait appel, à Pierre Pflimlin^{cxii} qui constitue son ministère le 12 mai. Les militaires d'Alger comme les partisans de l'Algérie française s'opposent aux projets du nouveau président du Conseil suspecté de vouloir négocier avec le FLN et le général Salan exprime par télégramme les craintes de l'armée qui refuse l'abandon de l'Algérie. Le 13 mai est marqué, d'une part, par le début des manifestations, à l'appel d'un Comité de vigilance, à Alger avec la prise du Gouvernement général et la constitution d'un comité de salut public (CSP) militaro-civil, présidé par le général Massu et noyauté par les militaires^{cxiii} et, d'autre part, par l'investiture du nouveau gouvernement qui reçoit l'appui des socialistes, du MRP et d'une partie des indépendants (274 voix pour, 129 contre et 137 abstentions).

La situation à Nantes et à Saint-Nazaire, en mai 1958

Lors du 1^{er} mai, à Nantes, les organisations syndicales tiennent meeting, toujours séparément¹⁵⁰. Dans le contexte de la constitution du Comité de salut public d'Alger par les ultras, la CGT appelle le 14 mai à des débrayages et à l'union pour s'y opposer tandis que *La Voix de la France* appelle à sauver la République avec de Gaulle pour ne pas la livrer aux communistes... De son côté, Alexandre Hébert, secrétaire de l'UD-FO de Loire-Inférieure, se félicite de la résolution prise les 10 et 11 mai par le Comité confédéral national (CCN) pour « *une négociation sans exclusive ni préalable* »¹⁵¹. Si, Alexandre Hébert semble, comme beaucoup d'autres, avoir été surtout préoccupé par les conséquences de la crise politique avec l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle et la crainte d'un pouvoir personnel et autoritaire, il rappelle, fidèle à lui-même, que, pour résoudre un conflit, il faut ouvrir des négociations entre les parties concernées, tout en réclamant « *une conférence de la table ronde* » réunissant représentants du gouvernement français et du peuple algérien, ceci « *par le*

¹⁴⁷ *Le Monde* du 26 avril 1958.

¹⁴⁸ *Le Monde* du 12 mai 1958.

¹⁴⁹ René Coty (1882-1962) a été le dernier président de la IV^e République de 1954 à 1958.

¹⁵⁰ Michel TACET, « *Debout, camarades !* ». *Les 1^{er} mai en Loire-Atlantique (1890-2002)*, Nantes, éd. du CHT, 2018, pp. 192-193.

¹⁵¹ Alexandre HEBERT, « *Négociation sans exclusive ni préalable* », *L'Ouest syndicaliste* de mai 1958.

canal notamment de ses organisations syndicales et politiques », ne faisant pas ainsi du FLN et de l'UGTA, son satellite syndical, les seuls interlocuteurs légitimes et possibles de l'État français et en raison de son soutien au camp messaliste et contrairement à la vulgate qui s'impose alors.

A la salle Jean Macé de Saint-Nazaire se tient justement, dans la soirée du 13, un débat sur l'Algérie qui a attiré une assistance assez nombreuse, débat animé par, pour la CGT, André Philip^{cxiv}, ancien ministre, membre dissident de la SFIO et cofondateur de l'UGS [Union de la gauche socialiste] ou, pour la CFTC, par Robert Barrat, un journaliste engagé et anticolonialiste, collaborateur de *Témoignage chrétien* (TC)^{cxv}. Ce sont de deux à trois cents personnes qui suivent la conférence avec d'autant plus d'intérêt et de gravité que la première phase du complot de mai 1958 se déroule à la même heure à Alger. Le pasteur Velten^{cxvi} qui préside la séance mais qui a pu avoir en coulisses les dernières informations, annonce que le général Massu, du balcon du siège du gouvernement d'Alger, a harangué la foule et décrété la création d'un Comité de salut public (CSP) dont il s'octroyait la présidence. Le pasteur appelle alors les auditeurs à la vigilance et à s'engager pour la défense des libertés et de la République ; il les invite à rejoindre le comité pour la paix en Algérie^{cxvii}, faisant alors passer plusieurs feuilles dans l'assistance et ce sont cent cinquante personnes qui écrivent leurs noms et adresses dans un grand élan d'enthousiasme. Ce dernier retombe bien vite car ce « comité des 150 » ne compte plus que trente volontaires quelques semaines plus tard...

L'examen des archives des RG de Saint-Nazaire¹⁵² nous apprend que la réunion en question a été organisée par le Comité nazairien pour la recherche d'une solution pacifique aux problèmes algériens, avec environ 350 auditeurs, essentiellement des militants syndicaux de la CFTC et de la CGT, ainsi que des militants du PCF et du MRP ainsi que ceux du « PUGS », à savoir l'Union de la gauche socialiste (UGS). Lors de la conférence, vers 23 heures, des informations ont été apportées à la tribune, provoquant, selon les RG, « *une certaine confusion* », des auditeurs « *très excités* » et voulant organiser dès le lendemain des manifestations contre le « coup d'État ». Le pasteur Velten aurait alors surtout joué un rôle modérateur en rappelant le caractère informatif de la réunion. Celle-ci terminée, le bureau du comité s'est réunie. Les communistes auraient alors proposé de transformer le comité en « Comité de vigilance antifasciste », cette proposition étant repoussée par les militants de la CFTC « *adhérents au parti de la gauche socialiste* », autrement dit l'UGS^{cxviii}. Néanmoins une autre note des RG traite de la création d'un Comité de vigilance antifasciste, lors d'une réunion tenue dès le 14 mai, réunissant une vingtaine de personnes, représentant, en l'occurrence, outre le PCF et la CGT, l'UGS, la LDH, la FOPAC¹⁵³, le MLO¹⁵⁴ ainsi que le PRRS (Parti radical et radical-socialiste). Le rapport des RG identifie des participants nominativement, outre « *les permanents de la CGT* », Piconnier, Busson et Andrieu, un conseiller municipal PCF, le secrétaire de la sous-section du SNI, Saulnier, militant communiste, Blanchot, militant de la CGT et membre du PCF, deux membres de l'UGS, Burel et Debraye, Ravilly, un mendésiste, le président de la LDH, Carpentier, Millon, membre du MLO et de l'UGS, et, enfin, Yves Thoby, identifié comme secrétaire de l'UL-CFTC.

¹⁵² Les notes des RG auxquelles nous faisons référence sont issues du fonds d'archives 2406 W 38 aux ADLA.

¹⁵³ Fédération ouvrière et paysanne des anciens combattants, créée en 1916 avec l'appui de la CGT.

¹⁵⁴ Mouvement de libération ouvrière. Le MLO est issu d'une scission survenue en 1952 au sein du Mouvement de libération populaire (MLP), lui-même issu de la transformation du Mouvement populaire des familles (MPF), mouvements laïcs d'inspiration chrétienne.

« *Contre les menées factieuses* », est donc constitué un Comité de vigilance antifasciste. A la proposition de Gallet que « *l'initiative de toutes manifestations opportunes* » appartienne au comité, Thoby opposera une position estimant que les ouvriers nazairiens entendaient bien ne recevoir que des mots d'ordre de leurs syndicats respectifs, Piconnier concluant pour sa part en souhaitant que « *la première riposte des travailleurs se fasse dans l'unité la plus complète* ». On saisit mieux ainsi comment au niveau local au-delà des consignes confédérales, notamment du côté de la CFTC, l'unité d'action a pu être mise en œuvre dans des circonstances exceptionnelles d'autant que les milieux chrétiens progressistes se mobilisent alors, ne voulant pas laisser aux communistes l'exclusivité de la défense des institutions et des libertés fondamentales comme en témoigne la présence au sein du Comité antifasciste du MLO. Mais ceci non sans difficultés...

Le 14 mai, à Nantes une manifestation avec des élus locaux de droite est organisée aux Tables mémoriales¹⁵⁵ pour protester contre l'exécution des trois soldats français en Algérie. Elle regroupe une centaine de personnes qui se dispersent sans incidents. On peut noter l'existence par ailleurs d'un « Comité d'action et de vigilance pour le salut public de Loire-Atlantique »^{cxiix}... A Paris, le groupe socialiste et son comité directeur décident de la participation de la SFIO au gouvernement Pflimlin. Guy Mollet devient vice-président du Conseil, avec d'autres ministres socialistes, dont Jules Moch à l'Intérieur où dix ans auparavant, il s'est déjà distingué par une féroce répression de la grève des mineurs. Le comité directeur et le groupe parlementaire socialiste, dans un communiqué commun expliquent les raisons de leur participation au gouvernement Pflimlin : « *La République est menacée. L'insurrection civile et militaire en Algérie et le manifeste du général de Gaulle témoignent que l'assaut contre le régime républicain est lancé.* »^{cxx}

Le 15 mai, la Confédération CFTC rédige pour ses militants une note explicative et précise ses positions face au coup d'État¹⁵⁶ : « *Le pays est donc bien en face d'une action qui peut devenir dangereuse, d'éléments dont certains méritent d'être qualifiés de factieux car ils se situent nettement en dehors du jeu normal des institutions* » et « *nous ne sommes pas convaincus que ce soit cette République [démocratique] que les hommes d'Alger, au moins certains d'entre eux, veulent défendre* ». La Confédération défend sa conception de la démocratie en refusant une République autoritaire renforçant les pouvoirs du président de la République et du gouvernement et commente ses critiques envers le général de Gaulle :

« *Disons d'emblée que l'homme n'est pas en cause [...] Si le général de Gaulle respectant les institutions est régulièrement rappelé et investi dans les règles définies par la Constitution, nous n'avons rien à dire, sauf comme citoyen à veiller au fonctionnement normal des institutions, nous le ferions pour n'importe quel gouvernement, et à ce que les libertés essentielles soient gardées.* »

Tout en ajoutant :

« *Si le général, voulant servir le pays, demandait les pouvoirs de la République, nous ne pourrions être d'accord car ce serait en fait une République autoritaire où les travailleurs*

¹⁵⁵ Note d'information des RG au ministère de l'Intérieur, ADLA 213 W 274. A cette occasion maître Gilbert Robet, conservateur, adjoint au maire de Nantes et président départemental de l'Association des parents de l'enseignement libre (APEL) intervient pour préciser le but de cette manifestation de protestation contre l'exécution de soldats français par le FLN.

¹⁵⁶ Note confédérale du 15 mai 1958, CFDT MX (N) 4-25, CHT de Nantes.

risqueraient de perdre les garanties de libertés. Si le général veut parvenir au moyen d'une forme nouvelle d'investiture qui entraîne une modification de la constitution, elle ne pourrait être envisagée que selon les procédures prévues à cet effet, et là nous sommes contre parce que l'expérience nous a appris qu'une procédure spéciale n'est pas forcément démocratique. »

Et d'exprimer ses réserves concernant la politique sociale prévisible de ce dernier^{cxix} :

« [...] le général ne présente aucun programme précis pour résoudre les problèmes concrets qui se posent au pays et nous ne pouvons oublier que les propositions sociales du Rassemblement du Peuple Français dont il était le chef en 1950 sont loin de ce que nous avons toujours défendu. »

Le même jour, le Comité pour la recherche d'une solution pacifique en Algérie de Nantes¹⁵⁷ d'obédience communiste propose à la CFTC de faire parvenir une lettre aux députés de la Loire-Atlantique pour leur faire connaître le refus des citoyens de toute aventure fasciste et la nécessité de faire cesser le conflit par la voie des négociations. L'UD-CFTC de Nantes réagit et informe ses syndicats en insistant sur la solidarité et la discipline comme en interdisant toute unité d'action avec la CGT comme avec les autres organisations communistes. Le général de Gaulle déclare alors qu'il se tient prêt à assumer les pouvoirs de la République¹⁵⁸. La réaction des politiques ne se fait pas attendre, les communistes demandent une réunion d'urgence des députés, les radicaux votent une motion réprouvant l'appel du général et l'Assemblée nationale est convoquée d'urgence par son président, André le Troquer^{cxix}.

La CGT de Nantes appelle à la réaction, en organisant un meeting non unitaire, avec un appel à barer la route au « fascisme » et pour la paix en Algérie tandis qu'à Saint-Nazaire, quelques 12 000 manifestants manifestent sous la bannière des trois grandes organisations syndicales unies pour l'occasion. Le préfet de Loire-Atlantique transmet au ministre de l'Intérieur un télégramme concernant l'état de l'opinion, faisant suite aux événements d'Alger du 13 et du 14. Il signale un débrayage de 10 000 ouvriers des chantiers de l'Atlantique suivi d'un meeting ayant réuni 3000 personnes en vue d'affirmer leur soutien à la légalité républicaine avec dépôt de motions à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Dans l'ensemble si les syndicats expriment leur volonté de défense républicaine, ils hésitent ou se refusent comme FO à manifester en commun avec la CGT. L'état d'urgence est déclaré sur le territoire métropolitain.

Le 17 mai, par télétype adressé aux préfets, le ministre de l'Intérieur demande aux RG d'élaborer des synthèses régionales regroupant les informations sur l'activité des partis politiques « traditionnels » en particulier les comités de salut public, comportant les prises de position des leaders politiques, ainsi que les manifestations ou réunions qui auraient troublé l'ordre public¹⁵⁹. L'activité du parti communiste ou de ses satellites est évidemment particulièrement suivie. Les règlements de comptes entre nationalistes algériens, les mots d'ordre et tracts diffusés par leurs soins ou encore les manifestations dominicales importantes devront faire l'objet d'une vigilance particulière. Un rapport des RG¹⁶⁰, note que dans les salles de cinéma nantaises, les actualités

¹⁵⁷ Lettre du Comité pour la recherche d'une solution pacifique en Algérie du 15 mai 1958, CFDT MX (N) 4-25, CHT de Nantes.

¹⁵⁸ *Le Monde* du 17 mai 1958.

¹⁵⁹ Télétype du ministre de l'Intérieur à la DGSN et aux RG, ADLA 213 W 274.

¹⁶⁰ Note d'information des RG au ministère de l'Intérieur, ADLA 213 W 274.

relatives aux événements se déroulant en Algérie sont favorablement accueillies par les spectateurs. Un autre rapport, daté du 22 mai, fait mention de la formation d'un « Comité de liaison pour la défense des institutions républicaines »^{cxixiii}.

L'UL-CFTC de Saint-Nazaire diffuse une note d'information du 17 mai, rédigée par Nestor Rombeaut^{cxixiv}, son secrétaire général, qui apporte des précisions sur la situation en Algérie, et la position du syndicat sur les derniers événements¹⁶¹. Dans cette note, il souligne l'affaiblissement de la situation politique du pays et craint la mise en place d'un régime dictatorial. Il rappelle que, lors du congrès local CFTC en mars 1958, les revendications prioritaires de la classe ouvrière : paix en Algérie, plein emploi, suivi des institutions démocratiques et pouvoir d'achat ne peuvent trouver une solution tant que la fin du conflit algérien et la réforme des institutions ne seraient pas engagées. Il constate que « *l'autorité de l'État est mise en cause par des éléments de l'armée mais cela est-il étonnant quand on constate la faiblesse de cette autorité constamment bafouée par un Parlement dont les membres sont plus préoccupés de combines électorales et d'arithmétique parlementaire, ou des copains à caser que de la bonne gestion des choses de l'État* ». D'autre part avec la chute du cabinet Gaillard « *l'interrègne d'un mois a fait monter gravement le danger de la dictature* ». Il explique également les raisons du refus de la CFTC de participer au Comité nantais pour la recherche d'une solution pacifique en Algérie comme au Comité nazairien de lutte antifasciste créé le lendemain de l'affaire d'Alger en soulignant « *que la CFTC entend garder absolument son libre arbitre et sa personnalité en ce qui concerne son engagement dans toute action* » et qu'elle « *ne veut à aucun prix, que ses adhérents servent de fantassins à des comités qui peuvent faire un bon travail d'information, mais n'exercent pas de responsabilité dans le mouvement ouvrier dont ils ne sont pas représentatifs* ».

Il réaffirme que la CFTC est toujours prête à rechercher l'unité, tout en refusant ce qui divise, en insistant sur la liberté, la personne humaine, l'indépendance syndicale, la paix, la conception de la société, autant de valeurs auxquelles la CFTC ne veut pas renoncer, tout en ne refusant pas l'unité d'action quand elle est nécessaire, mais en toute indépendance, seule garantie pour éviter la dictature qu'elle soit militaire ou soi-disant prolétarienne. Pour lui, les syndicats n'ont pas à exécuter le travail politique des partis mais ne doivent pas se désintéresser des grands problèmes politiques et économiques qui ont une incidence directe sur la vie matérielle et morale de leurs adhérents. Il reproche à de Gaulle de n'avoir pas condamné les chefs militaires révoltés contre le pouvoir légitime, le gouvernement Pflimlin ayant été librement investi par l'Assemblée nationale réunie régulièrement tout en manifestant l'intention de défendre le régime. Certaines de ses décisions montrent déjà qu'il joint les actes à la parole.

Un document, intitulé *Le problème algérien*, en annexe de la note du 17 mai, reprend les différentes données sur l'Algérie¹⁶². Il insiste sur l'inégalité foncière entre une communauté musulmane qui représente 88 % de la population et qui dispose de seulement 15 ha par agriculteur en moyenne alors que la communauté européenne bénéficie de 110 ha des terres les plus fertiles par colon. Ce pays est par ailleurs frontalier de deux États, le Maroc et la Tunisie à présent indépendants, fait qui ne peut qu'attirer la population algérienne musulmane. Les organisations syndicales CFTC, à tous les échelons, réclament la paix en Algérie, pas seulement parce que le conflit engloutit les

¹⁶¹ Note de l'UL-CFTC du 17 mai 1958, fonds UL-CFDT de Saint-Nazaire, 176 (provisoire), CHT de Nantes.

¹⁶² *Le problème algérien*, note de l'UL-CFTC du 17 mai 1958, *op. cit.*, pp. 5-6.

ressources nationales mais bien plus encore parce qu'il faut ménager des vies humaines et que la guerre n'a jamais été une école de moralité. Enfin il ne faut pas que le fossé se creuse davantage entre deux communautés française et musulmane qui doivent vivre dans le respect et la compréhension mutuelle. La torture, instaurée en système de part et d'autre, n'est pas faite pour apaiser les rancœurs. Le syndicat ne doit pas désigner les chefs politiques du pays, cela est du ressort des organisations politiques et c'est la conséquence du respect de la liberté, mais ce souci d'indépendance ne veut pas dire qu'il restera muet quand le sort des travailleurs, qui, plus que quiconque, subissent le contre-coup des orientations politiques du pays, sera en jeu.

Le 18 mai, la CGT lance un appel à se mobiliser contre les factieux et la dictature militaire. Une grève sans lendemain est tentée à Nantes, par quelques militants CGT isolés, tandis que la Bourse du travail est gardée jour et nuit par les militants syndicalistes. Le 19 mai, à Paris, de Gaulle tient une conférence de presse et se dit prêt à assumer les pouvoirs de la République. Il dénonce le régime des partis qui se succèdent et se mélangent dans les mêmes postes ministériels sans rien apporter de net, de précis ou d'efficace. Pour lui, dans une période comme pour une tâche exceptionnelles, il faut adopter une procédure tout aussi exceptionnelle pour l'investiture par l'Assemblée nationale. Il se défend de l'accusation d'atteinte aux libertés publiques en soulignant, selon une formule restée célèbre : « *Pourquoi voulez-vous qu'à 67 ans je commence une carrière de dictateur ?* »¹⁶³.

Le ministre de l'Intérieur, Jules Moch, demande aux préfets de transmettre aux RG des informations à actualiser toutes les deux heures : réactions de l'opinion publique à la conférence du général de Gaulle, activités des cadres et militants du RPF, des membres des mouvements d'extrême droite, de l'Union de défense des commerçants et artisans (UDCA), des Anciens d'Afrique, des syndicats CGT, CGT-FO, CFTC et indépendants comme du PCF. Il suspend jusqu'à nouvel ordre les déplacements aériens entre la métropole et l'Algérie¹⁶⁴.

Le 21 mai 1958, Nestor Rombeaut répond à un adhérent de Donges, auteur d'une lettre concernant les événements d'Alger, qui critique les positions du syndicat¹⁶⁵. Il remercie son auteur car ce courrier permet de faire connaître au conseil syndical les interrogations que se posent de nombreux adhérents sur les événements du 13 mai et il l'informe qu'un document diffusé en 2000 exemplaires s'efforce de répondre à celles-ci. Reprenant les différentes questions posées, Rombeaut essaie d'explicitier la position de la CFTC sur les problèmes qui lui sont posés. Les institutions actuelles sont imparfaites mais conformes à la Constitution de 1946, entérinée par un référendum. La nomination du président du Conseil, Pierre Pflimlin, par le Parlement élu a donc été décidée avec l'accord du peuple. Bien sûr la méthode des apparentements^{cxxv} est malsaine, et la CFTC la désapprouve. Elle fustige le comportement des politiques, partageant en cela entièrement la vision des travailleurs sur le sujet, les parlementaires privilégiant la sauvegarde de leurs privilèges aux dépens de la République. En ce qui concerne l'aspect juridique de la création d'une cour constitutionnelle, la CFTC ne s'estime pas qualifiée pour répondre à cette question. La constitution

¹⁶³ « Conférence de presse du 19 mai 1958 », *Charles de Gaulle, paroles publiques*, site Ina/Fondation Charles de Gaulle.

¹⁶⁴ Note d'information RG au ministère de l'Intérieur, ADLA 213 W 274. La police de l'Air et des Frontières (PAF) doit entendre les personnes revenant en France après s'être rendu clandestinement en Algérie, après le 14 mai, sur les conditions de franchissement des frontières, le motif de leur déplacement, leur activité à Alger et les motifs de leur retour.

¹⁶⁵ Courrier du 21 mai 1958, Fonds UL CFDT de Saint-Nazaire, cote 176 (cote provisoire), CHT de Nantes.

doit être réformée, pour « *mettre à la raison ceux qui trafiquent la République* » et pour donner au gouvernement l'autorité qu'il n'a pas su exercer, en le rendant responsable de ses actes devant la Nation. Les nationalisations ont eu un effet bénéfique sur le plan économique, les succès des grandes sociétés, telles Renault la SNCF, l'EDF, prouvent à l'ensemble du monde, la qualité des produits français. L'association capital-travail si elle demande à être expérimentée peut être valable, à condition de ne pas faire des travailleurs des quémandeurs qui bénéficient de l'argent que peut gagner leur entreprise. L'organisation future des territoires d'Outre-Mer pourrait s'inspirer de la CFTC, qui a su créer 5 confédérations totalement autonomes dans les colonies françaises. Nestor Rombeaut conclut ainsi : « *Soit rassuré : nous n'appellerons à la grève contre un chef de gouvernement légalement investi, nous avons trop le souci de l'indépendance et trop le souci de notre liberté pour nous lancer dans des aventures au terme desquelles il n'y aurait vraisemblablement pour nous que désillusions et qu'amertume* »¹⁶⁶.

Le 23 mai, le ministre de l'Intérieur fait parvenir aux préfetures un télégramme¹⁶⁷ interdisant aux préfets et sous-préfets de quitter leurs postes sans autorisation du directeur de son cabinet. Il recommande d'appeler par téléphone, en insistant sur une collaboration confiante et étroite. Les institutions étant menacées, il insiste sur la fermeté du gouvernement qui s'opposera à tous les extrémistes et perturbateurs sans distinction, quelle que soit leur tendance politique. Le 24 mai, des parachutistes s'emparent de la préfecture d'Ajaccio malgré les ordres de Jules Moch qui ordonne au préfet de faire arrêter les putschistes par la gendarmerie. Cependant aucune unité syndicale ne se conclut, la CGT appelant à cesser le travail le 27 afin d'exiger le châtiement des « *comploteurs* », tandis que FO et la CFTC appellent à des actions le lendemain, actions jugées insuffisantes par la même CGT^{cxv}. On constate des arrêts de travail limités au niveau des PTT, les postiers ne semblant pas pressés de défendre un régime qui les aura plus que déçus, la majorité ne croyant pas à un danger fasciste¹⁶⁸.

Le 24 mai, le préfet de Loire Atlantique avise les journaux *La Résistance de l'Ouest* et *L'Écho d'Ancenis* que toute édition spéciale est interdite jusqu'à nouvel ordre pour les quotidiens et périodiques conformément à l'état d'urgence¹⁶⁹. Le ministre demande de provoquer discrètement des réunions des conseils municipaux et généraux pour qu'ils expriment par un vote leur attachement indéfectible à la république en s'engageant solennellement à ne pas reconnaître un régime illégal imposé par la force. Les préfets devront s'opposer avec énergie à la création de comités de salut public dans les communes, saisir les journaux appelant à ces constitutions et assigner à résidence les membres de ces comités, après interrogatoire et perquisition. Le 26 mai, Pierre Pflimlin rencontre secrètement Charles de Gaulle à Saint-Cloud. Le général est prêt à prendre le pouvoir par les voies légales. Un dialogue qui sera qualifié de « *dialogue de sourds* » par Pflimlin, s'engage sans aboutir sur un accord^{cxvii}. Le lendemain, le général publie un communiqué dans lequel il indique qu'il a entamé « *le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain capable d'assurer l'unité et l'indépendance du Pays* » (sic). Il désapprouve toute action « *de quelque côté qu'elle vienne* », qui met en cause l'ordre public et

¹⁶⁶ *Ibidem*.

¹⁶⁷ Note d'information RG au ministère de l'Intérieur, ADLA 213 W 274.

¹⁶⁸ Charles de Gaulle bénéficie alors d'une aura indiscutable, apparaissant pour beaucoup de Français comme l'homme providentiel à l'évidence.

¹⁶⁹ Note d'information RG au ministère de l'Intérieur, ADLA 213 W 274.

s'adresse aux forces armées présentes en Algérie en leur exprimant sa confiance et son intention de prendre prochainement contact avec ses chefs.

La CGT répond favorablement à l'appel du Comité d'action et de défense républicaine à la grande manifestation parisienne du 28 mai de la Nation à République par un communiqué de sa commission administrative élargie aux Fédérations¹⁷⁰. Un immense cortège va défiler aux cris de « *Non à de Gaulle !* », « *Vive la République !* » ou encore « *Le fascisme ne passera pas !* ». Dans de très nombreuses villes de province, d'importantes manifestations ont également lieu comme à Nantes avec 10 000 participants. Tout en se félicitant du succès de la journée, la CGT « *appelle à poursuivre les mobilisations, à les étendre à toutes les villes et villages, à multiplier les comités antifascistes* »¹⁷¹. Gilbert Declercq a rappelé plus tard la décision de manifester à Paris prise par les syndicats et les partis de gauche : « *Alors, il y a un événement qui s'est produit, significatif, l'événement de mai 1958 par la prise du pouvoir, le coup de force à Alger et à l'époque j'étais donc secrétaire de l'Union de la métallurgie nantaise et membre du bureau confédéral et devant le coup de force d'Alger, les organisations, c'est rappelé ici, les organisations de gauche, syndicats et partis ont décidé de défiler à Paris* »¹⁷².

A Nantes, seule la métallurgie nantaise CFTC donne son accord pour participer aux manifestations avec la CGT. L'UD-CFTC s'y refuse, Jean Raulo, son secrétaire, n'étant pas d'accord¹⁷³. Declercq insiste sur le rôle de la métallurgie dans cette prise de position : « *Il faut dire qu'à l'époque la métallurgie nantaise, je dis bien nantaise, était vraiment le fer de lance de l'union départementale* »¹⁷⁴. De Gaulle est appelé par Coty pour former un nouveau gouvernement. La Fédération postale CGT appelle au renfort de la vigilance avec la constitution de « comités de défense républicaine » pour s'opposer au « *péril fasciste* », ces comités organisant ensuite le 29 juin des assises départementales tandis que, le 13 juin, de Gaulle parlera de la pacification de l'Algérie menée de telle sorte que cette dernière « *soit pour toujours de corps et d'âme avec la France.* »^{cxxviii}

Le 29 mai par circulaire télégraphique¹⁷⁵, Jules Moch compte sur le loyalisme du corps préfectoral et de tous les fonctionnaires, et donne l'ordre formel de s'opposer aux mouvements factieux, comités de salut public (CSP) – qui ont été créés en métropole - ou encore prise de pouvoir locale par des éléments militaires. Dans le cas où le préfet ne pourrait plus exercer ses prérogatives, l'ordre est de quitter les locaux officiels, de rester dans le département et d'essayer par tous les moyens de communication de rester en contact avec le gouvernement comme de susciter une réaction populaire des forces démocratiques. Le 30 mai, le chef des RG de Loire-Atlantique signale l'envoi d'une lettre des employés municipaux de Nantes au président Coty, lui demandant de faire appel au général de Gaulle¹⁷⁶. Le Comité de liaison pour la défense des institutions républicaines et un groupe du quartier Rennes-Morhonnaire, « le comité de vigilance républicaine », demandent aux groupes parlementaires de s'opposer à la candidature du général. Le syndicat FO du personnel municipal de Nantes condamne tout régime qui porterait atteinte aux libertés fondamentales et

¹⁷⁰ La CGT a d'abord prévu unilatéralement des actions le 27 mai.

¹⁷¹ André NARRITSENS, « 1958 : la CGT face à de Gaulle, *op. cit.* »

¹⁷² Entretien avec Gilbert Declercq en 1984/85, *op. cit.*

¹⁷³ Par la suite, les membres du bureau lui ont reproché son attitude d'alors, provoquant sa démission et son remplacement par Declercq avec une nouvelle équipe.

¹⁷⁴ Entretien avec Gilbert Declercq en 1984/85, *op. cit.*

¹⁷⁵ Circulaire télégraphique n° 310, ADLA 213 W 274.

¹⁷⁶ Note d'information RG au ministère de l'Intérieur du 30 mai 1958, ADLA 213 W 274.

syndicales. La Fédération des techniciens, ingénieurs, cadres de maîtrise de la métallurgie nantaise invite ses adhérents à se tenir prêts à répondre aux instructions et à rester vigilant. Une manifestation antifasciste, le 28 mai, réunit 3000 personnes dans un défilé allant de la place de l'Écluse à la statue de Ange Guépin. La dislocation s'est effectuée sans incident, et une délégation a déposé une motion à la préfecture. A Saint-Nazaire 8000 travailleurs de toutes corporations cessent le travail en fin d'après-midi et 2000 personnes participent à un meeting. Une motion est déposée à la sous-préfecture, la manifestation prenant fin sans incident.

Dans un communiqué commun CFTC-FEN à Saint-Nazaire, le personnel enseignant estime que l'arrivée de de Gaulle au pouvoir consacrerait le triomphe des mouvements factieux d'Algérie, de Corse et de métropole et constituerait un danger pour les libertés démocratiques. La seule solution serait de promouvoir une politique, en constituant un gouvernement s'appuyant sur la majorité républicaine du Parlement et sur les forces démocratiques qui constituent la masse du peuple français. Ainsi devant l'union des forces démocratiques, toutes les tentatives de rébellion seraient alors vouées à l'échec. Le personnel enseignant décide alors de transmettre son appel aux Unions locales des syndicats nazairiens en leur demandant d'organiser en commun l'action contre les montées factieuses. Le 31 mai, des inscriptions « Vive de Gaulle »¹⁷⁷ apparaissent dans le centre de Nantes.

Si le syndicat CFTC des instituteurs libres de Loire Atlantique fait confiance au président de la République pour constituer un gouvernement républicain soucieux des intérêts supérieurs du pays et des libertés publiques, y compris celles de l'enseignement [cf. *infra*], un groupe d'enseignants du lycée Clemenceau adresse au président de l'Assemblée nationale une motion critiquant l'attitude du général de Gaulle et demandant au Parlement de refuser l'investiture. Trois cents professeurs et instituteurs, réunis à la Bourse du travail le 30 mai à l'occasion d'une grève de 24 heures, ont adopté une résolution adressée au président de l'Assemblée nationale¹⁷⁸. Cette résolution évoque la laïcité, le pouvoir d'achat, la guerre d'Algérie et l'opposition au pouvoir personnel. Le Comité de liaison pour la défense des institutions républicaines de Nantes lance un appel aux députés pour qu'ils disent non à De Gaulle. Jules Moch par circulaires télégraphiques¹⁷⁹ informe la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) des consignes de la CGT d'occupation des usines, de manifestations sur la voie publique et d'intervention lors d'éventuelles manifestations en faveur de l'investiture du général de Gaulle. Il rappelle également que le droit de grève est inscrit dans la constitution, mais que la liberté du travail doit être respectée. Les journaux et publications de la CGT appelant à manifester doivent donc être censurés¹⁸⁰.

En dépit des efforts de la CGT, aucune unité syndicale ne se réalise, les dirigeants de FO comme de la CFTC s'accommodant, selon cette dernière, du nouveau gouvernement en répondant à son invitation, le général leur ayant apporté des assurances pour obtenir trois mois de paix sociale, selon *La Vie française* du 13 juin^{cxxx}, Antoine Pinay, ministre des Finances, se félicitant alors de leur côté raisonnable^{cxxx}. Le 1^{er} juin, De Gaulle se présente devant l'Assemblée nationale. Il fait une brève

¹⁷⁷ Note d'information RG au ministère de l'Intérieur, ADLA 213 W 274. Dans la nuit du 23 au 24 avril à Saint-Nazaire des affichettes « Appelons de Gaulle » ont été apposées sur les vitres des locaux de la CGT à la Bourse du travail [Michel TACET, « *Debout, camarades !* ». *Les 1^{er} mai...*, op. cit., p. 192].

¹⁷⁸ La grève des enseignants du 30 mai décrétée par la FEN et le SGEN (CFTC) sera la seule grève particulièrement suivie dans le pays, lors de la crise de mai 1958.

¹⁷⁹ Circulaires 320 et 322, ADLA 213 W 274.

¹⁸⁰ Télégramme 2475, ADLA 213 W 274.

déclaration demandant les pleins pouvoirs pour une durée de six mois et la révision de la Constitution tout en annonçant la mise en congé du Parlement jusqu'au 1^{er} octobre après le vote des projets de lois présentés. Un projet de nouvelle constitution doit être élaboré rapidement et soumis au pays par référendum^{cxxxix}. L'organisation des rapports de la République avec les peuples qui lui sont « associés » doit faire partie de cette nouvelle constitution^{cxxxix}. Pierre Mendès France, hostile à de Gaulle, lors de son intervention à l'Assemblée avant le vote d'investiture du général de Gaulle, souligne que si la France ne conduit pas elle-même cette évolution, elle se heurtera à des antagonismes aigus, violents et nationalistes. L'orateur conclut son intervention, en refusant de voter l'investiture, sous la menace d'un coup de force militaire. Cependant le général de Gaulle est largement investi président du Conseil par 329 voix contre 224^{cxxxiii}.

Le syndicat des instituteurs libres de Loire-Atlantique dans un article publié dans *Ouest-France*^{cxxxiv}, le 31 mai, précise que la fédération CFTC des syndicats de l'enseignement libre (catholique) n'a jamais donné à ses syndicats d'ordre de grève pour le 30, de telle sorte que les « instituteurs libres » (sic) étaient le 30 normalement à leur poste, leur syndicat faisant confiance au président pour défendre les libertés publiques, notamment celles de l'enseignement¹⁸¹. Gilbert Declercq, membre du bureau confédéral, écrit le jour-même au président du syndicat chrétien¹⁸². Il rappelle en premier lieu qu'il existe effectivement une distinction, au sein de la CFTC, entre enseignements public et privé au niveau des fédérations, mais que, s'il n'y avait pas d'obligation de faire la grève le vendredi 30 mai, l'absence des instituteurs libres ainsi motivée va passer comme un désaveu des consignes données par le bureau confédéral de la CFTC communiquées le 25 mai. Ces consignes étaient claires et sans ambiguïté : « *Le Bureau Confédéral appelle tous les travailleurs à faire de la journée du mercredi 28 mai, une journée de manifestations dans les entreprises, pour la défense de toutes les libertés républicaines, au premier rang desquelles il place les libertés syndicales* ». Ces consignes ont été renouvelées le 27, pour assurer le succès de cette démonstration qui doit marquer avec éclat la volonté des travailleurs de défendre les institutions républicaines. Declercq s'interroge sur ce que le syndicat a fait le 28 mai sachant qu'il déplore que celui-ci se place en « *redresseur de torts* » en qualifiant d'actions intempestives des actions qui ont pu être menées par d'autres¹⁸³.

La CGT, lors de sa Commission administrative du 1^{er} juin, dénonce l'abandon par l'Assemblée nationale de ses pouvoirs entre les mains d'un gouvernement personnel et dictatorial tandis que, pour le secrétaire général de FO Robert Bothereau, « *le choix collectif a été épargné* »^{cxxxv} et que, pour Charles Fleury secrétaire général de la Fédération CFTC des PTT, le gouvernement du général est celui qui pourra réformer la Constitution de façon efficace^{cxxxvi}. Ce qui donne quelques motifs à la CGT pour dénoncer l'attitude des autres confédérations.

De juin à août 1958, en attendant le référendum...

Le nouveau président du Conseil part en Algérie. Un télégramme du responsable des RG rend compte au préfet de Loire-Atlantique de l'état de l'opinion publique dans le département¹⁸⁴. Selon

¹⁸¹ Leur vœu sera du reste exaucé grâce à la loi Debré de décembre 1959 avec l'aide à l'enseignement privé.

¹⁸² Courrier du 31 mai 1958, fonds UL CFDT de Saint-Nazaire, cote 176 (cote provisoire), CHT de Nantes.

¹⁸³ Declercq indique par ailleurs que le syndicat CFTC de l'enseignement public pourrait être amené à faire un communiqué reprochant à celui de l'enseignement libre de n'avoir rien fait les 28 et 30 mai...

¹⁸⁴ Télégramme des RG, ADLA 213 W 274.

le policier, le voyage algérien du général est suivi avec beaucoup d'attention, la majeure partie de la population étant très impressionnée, tandis que le PCF et la CGT en Loire-Atlantique tentent de justifier leur position, tout en voulant lancer une vaste campagne de recrutement pour la défense de la République et des revendications économiques et sociales. Les adhérents restent cependant dans l'expectative. Le Comité pour la défense des institutions républicaines a félicité les députés qui ont voté contre l'investiture. Un tract de la Confédération CFTC prend acte des déclarations du général et de son investiture par le Parlement mais ne peut oublier les événements séditieux qui l'ont provoquée ainsi que la procédure inhabituelle aux rebondissements inquiétants utilisés pour y mettre fin¹⁸⁵. La CFTC va continuer d'agir, selon elle, d'une manière positive et constructive dans les domaines économiques et sociaux tout en réaffirmant que le gouvernement doit, en premier lieu, s'attacher à résoudre le problème algérien de telle sorte que la paix soit rétablie avec l'accord réel et durable des diverses communautés.

Le 11 juin, devant le Comité confédéral national de la CGT, son secrétaire général, Benoît Frachon, dans le rapport qu'il présente, déclare nécessaire de déterminer « *une orientation claire de l'activité confédérale dans la lutte qui est engagée entre les forces réactionnaires et fascistes et les forces de la démocratie* »¹⁸⁶. Le général de Gaulle est considéré comme l'homme d'un projet politique et social, désormais doté de pouvoirs spéciaux pour une longue durée et dont l'arrivée au pouvoir correspond aux vœux des factieux d'Alger et d'Ajaccio ainsi que des principaux responsables de l'armée. Benoît Frachon regrette qu'en dépit des efforts incessants de la CGT, il n'a pas été possible de réaliser l'unité d'action au niveau des confédérations. FO a rejeté toutes les propositions et la CFTC n'a jamais donné suite aux conversations engagées avec elle. Seule, la FEN s'est inscrite dans une démarche unitaire et les liens noués avec elle sont salués. Fin juin 1958, un article de Nestor Rombeaut dans *La Voix des Travailleurs*, rappelle les positions de la CFTC concernant les institutions du pays et l'instabilité gouvernementale chronique, qui entraîne une stagnation du pouvoir d'achat¹⁸⁷. Les généraux d'Alger ont mis en péril la démocratie et la liberté, en utilisant des méthodes condamnables : « *le viol des consciences par les services psychologiques de l'armée* ». Nestor Rombeaut, faisant état des témoignages des organisations syndicales en Algérie, précise : « *Ce témoignage est en tout point concordant quant aux méthodes militaires employées par les paras pour amener les musulmans sur le Forum, pour y amener les femmes et leur faire poser l'acte révolutionnaire de se dévoiler, acte que nous approuvons, tant il serait plein de valeur d'émancipation et de libération s'il était totalement vrai* »¹⁸⁸. Le viol des consciences - en opposition totale avec la liberté, la promotion ouvrière et l'indépendance des hommes - amène, pour lui, dans les pays totalitaires, la disparition des organisations qui se refusent à l'abandon et à l'asservissement. Ce processus, mis en place à Alger pour les organisations syndicales et les mouvements de jeunesse, n'est pas acceptable, et c'est pour cette raison que la CFTC a répondu : « *Non* » dès le 14 mai 1958¹⁸⁹.

¹⁸⁵ « *Le Bureau confédéral déclare donc que la CFTC se tient dans une attitude d'expectative dans l'attente des actes qui s'imposent pour apporter une solution aux graves problèmes devant lesquels se débat le pays, et dans une attitude de ferme vigilance à l'égard de tous ceux qui chercheraient à porter atteinte aux libertés.* »

¹⁸⁶ André NARRITSENS, « 1958 : la CGT face à de Gaulle », *op. cit.*, p. 10.

¹⁸⁷ Nestor ROMBEAUT, « Ne jamais renoncer aux vraies valeurs », *La Voix des Travailleurs* n°118, juin-juillet 1958.

¹⁸⁸ Jean-Pierre SERENI, « Le dévoilement des femmes musulmanes en Algérie », *OrientXXI*, 13 septembre 2016, [en ligne](#).

¹⁸⁹ Rombeaut réaffirme alors « *Nous ne renoncerons pas à cette indépendance, car elle demeure la plus sûre garantie que nous puissions apporter aux hommes contre les mutilations de leur personnalité par les totalitarismes, qu'ils puisent leurs origines dans l'argent, la race, les systèmes ou les individus.* »

Le 9 juillet, dans un courrier adressé à Jean Raulo, secrétaire de l'UD-CFTC¹⁹⁰, Louis Brétecher^{cxxxvii} du syndicat chrétien des personnels communaux de la Loire-Inférieure s'étonne du contenu de cet article de Nestor Rombeaut en le comparant au *Lien des Fonctionnaires [CFTC] de l'Algérie* en indiquant : « *L'Union Algérienne des Syndicats CFTC se félicite du magnifique élan de patriotisme qui, unissant fraternellement tous les Français d'Algérie, civils et militaires, vient de clamer la volonté des Algériens de demeurer Français* ». Tout en se refusant à prendre parti, ce responsable syndical pense que ses camarades qui sont sur place ont peut-être davantage que les métropolitains, les possibilités de faire savoir ce qui se passe réellement en Algérie^{cxxxviii}. Il s'interroge sur la validité du témoignage algérien rapporté par Rombeaut. Ce dernier qui lui répond le 19 juillet maintient la véracité du témoignage¹⁹¹. Il se réjouit des efforts de fraternisation comme de la possibilité de mettre en place une véritable politique d'intégration des populations musulmanes, mais il s'interroge sur les conditions de la réalisation de ce grand dessein et les moyens de donner du travail aux millions de jeunes de 17 à 20 ans qui en réclament, tout en égalisant les salaires, la Sécurité sociale, les allocations familiales, et les indemnités de chômage. Quelle sera la part de sacrifice que la métropole acceptera de supporter pour ces réalisations ? Autant d'interrogation pour lesquelles il n'y a pas vraiment de réponse^{cxxxix}.

Le 10 juillet, dans le rapport qu'il présente devant la Commission administrative, Marcel Caille¹⁹², indique que la CGT est prête à contribuer à la mise au point d'un programme minimum d'union avec les autres organisations syndicales¹⁹³. La classe ouvrière doit disposer d'outils spécifiques avec les Comités de défense de la République (CDR). Un réseau de comités d'entreprises complétera le réseau des comités locaux. Tous ces comités doivent, dans l'immédiat, non seulement riposter en cas d'attaque mais viser à l'organisation d'une mobilisation de masse pour le non au referendum-plébiscite. Avant le référendum constitutionnel du 28 septembre, le bureau de la Fédération CFTC de la métallurgie informe ses militants de sa décision de respecter le libre choix de vote tout en présentant ses arguments¹⁹⁴. Suit une analyse de la nouvelle constitution, soulignant la reconnaissance du droit à l'indépendance des peuples d'Afrique et de Madagascar, mais excluant l'Algérie. Il est fait référence au préambule de la Constitution de 1946, qui garantissait le droit syndical dans l'entreprise et le droit de contrôle ouvrier sur la gestion économique du pays. Le Sénat « *représentant traditionnel des retardataires de notre Pays* » retrouve les pouvoirs qu'il avait sous la III^{ème} République. Ceux du Président de la République sont renforcés. En conclusion, la Fédération porte un jugement défavorable mais se refuse à donner des consignes de vote car voulant garder son indépendance vis-à-vis des partis et des gouvernements. Le 28 septembre, le « Non » recueille moins de 18 % des suffrages exprimés¹⁹⁵. Il est clair que durant la crise de mai 1958 nombre d'adhérents des syndicats, y compris du côté de la CGT, n'ont pas souhaité se mobiliser pour une IV^e République à l'agonie et ses représentants totalement décredibilisés comme l'a noté

¹⁹⁰ Courrier du 9 juillet 1958, Fonds UL CFDT de Saint-Nazaire, 176 (cote provisoire), CHT de Nantes.

¹⁹¹ *Ibidem*. Rombeaut précise que ce témoin direct est un responsable confédéral en Algérie, qui occupe une place importante dans un organisme social, et qui a subi des perquisitions et l'incarcération de ses deux fils. C'est un ancien ami d'Alain de Sérigny, propriétaire du journal *L'Écho d'Alger*, avec qui il a rompu tout contact, suite aux articles publiés par ce quotidien.

¹⁹² Marcel Caille (1921-2012), cheminot de l'Aisne, est alors membre du bureau confédéral de la CGT et du comité central du PCF.

¹⁹³ André NARRITSENS, « 1958 : la CGT face à de Gaulle », *op. cit.*, p. 11.

¹⁹⁴ CFDT MX (N) 4-25, CHT de Nantes ; *Voix des métaux* n°62, septembre-octobre 1958.

¹⁹⁵ Le « Oui » va recueillir en Loire-Atlantique près de 87 % des suffrages exprimés.

Eugène Descamps lors du congrès fédéral des métaux CFTC¹⁹⁶ et ceci tout en voyant souvent en de Gaulle un « homme providentiel », seul capable alors de sortir le pays de l'ornière.

Conclusion

La crise de mai 1958 qui va précipiter la chute de la IV^e République avec le retour au pouvoir de Charles de Gaulle entraînera des répercussions dans les milieux syndicaux en Loire-Atlantique. Diverses manifestations sur la voie publique, émanant de mouvements politiques et syndicaux, sont organisées dès le 14 mai. Le ministre de l'Intérieur fait renforcer par des instructions précises la surveillance des partis politiques, en particulier du PCF comme de la CGT ainsi que des mouvements d'extrême-droite comme les poujadistes de l'UDCA et le Rassemblement paysan (RP) mais également des syndicats ouvriers plus généralement. La CGT en dépit d'une mobilisation incessante peine à entraîner avec elle les autres syndicats, la CFTC étant pour le moins méfiante et prudente et la CGT-FO totalement hostile à une unité d'action même très ciblée dans un contexte politisé. Malgré les efforts répétés des communistes pour mobiliser les masses au travers de comités *ad hoc* et créés pour la circonstance, cette mobilisation va rester plutôt modeste en dépit des manifestations du 28 mai qui, finalement, s'avèrent le chant du cygne de l'opposition au retour du général, retour largement soutenu par l'opinion publique. Le PCF et la CGT ont malgré tout pu compter sur la mobilisation conjointe des milieux chrétiens progressistes et des militants de la Nouvelle Gauche. Le ministre de l'Intérieur, Jules Moch, laisse apparaître une fébrilité devant l'évolution rapide de la situation après la conférence du général de Gaulle du 19 mai comme le montre les archives policières et préfectorales. Des mesures sont prises pour éviter les déplacements entre métropole et Algérie des politiques et des militaires, les comités de défense de la République comme ceux de salut public, sous diverses appellations, faisant craindre un climat insurrectionnel, qui opposerait forces de droite et de gauche. La situation en Corse pour les pouvoirs publics pourrait alors devenir un exemple pour l'ensemble de la métropole avec l'opération Résurrection^{cx1}.

Le 30 mai à Nantes, apparaissent des inscriptions de soutien au général tandis que les comités de vigilance républicaine s'opposent à son retour. Une manifestation antifasciste réunira 3000 personnes à Nantes, 8000 ouvriers débrayant à Saint-Nazaire. Les démêlés des responsables syndicaux de la CFTC à Nantes comme à Saint-Nazaire avec des adhérents sont représentatifs des tensions au sein d'un syndicat traditionnellement conservateur en dépit des évolutions qui se font jour à cette période mais surtout avec des responsables et des militants en pointe. De même l'éviction du secrétaire de l'UD-CFTC, Jean Raulo, au profit de l'homme qui monte, Gilbert Declercq, après la crise de mai est significative de ces évolutions mais également de l'impact d'une crise politique majeure y compris dans le cadre d'un syndicalisme qui se veut libre et indépendant... Au niveau des mobilisations on peut remarquer également l'absence quasi-totale de Force ouvrière, outre la difficulté de la CGT à obtenir une unité d'action et celle de la CFTC à tenir un cap qui lui évite d'apporter un soutien aux communistes comme au bénéficiaire politique du coup d'État du 13 mai. Ceci dans un contexte où l'opinion en métropole est majoritairement favorable au retour du général, y compris dans les milieux syndicaux. Lequel est donc investi sans aucun problème le 1^{er} juin 1958, obtenant les pleins pouvoirs ce qui va lui permettre, du reste, d'intensifier, au mépris des libertés publiques, la répression policière et judiciaire des nationalistes

¹⁹⁶ Rapport moral présenté par Eugène Descamps, congrès des métaux CFTC, 26-28 septembre 1958, *Voix des Métaux* n°61, août 1958, p. 14. Ce congrès initialement prévu fin septembre 1958 à Rouen est reporté du 21 au 23 novembre.

algériens comme de ceux qui, sinon les défendent, voire les aident ou tout au moins tentent de s'opposer à l'arbitraire et à l'injustice. La CFTC en Loire-Atlantique, comme dans d'autres départements et certaines Fédérations, semble s'engager en faveur de l'indépendance de l'Algérie au travers d'une nécessaire négociation avec « *ceux avec qui on se bat* » et de l'autodétermination, tout en s'interrogeant sur le respect de la démocratie par le nouvel homme fort comme sur sa politique sociale à venir. Force ouvrière dans le département occupe un positionnement particulier par rapport à une majorité syndicale habituellement pro-gaulliste, comme en témoigne, par exemple, l'article que publie Alexandre Hébert dans *L'Ouest syndicaliste* de septembre 1958¹⁹⁷ qui considère alors que « *l'ordre nouveau institué en Algérie ressemble à s'y méprendre au fascisme* » tandis que la guerre risque de s'étendre en métropole, la CA de l'UD-FO n'ayant cependant pas donné de consigne quant au vote lors du référendum constitutionnel, laissant comme la CFTC les adhérents de FO libres de leur vote¹⁹⁸. Il faut noter que les efforts de la CFTC pour se rapprocher de FO durant cette crise politique vont être vains sachant que, localement, le leader de l'UD-FO n'envisage, de toute manière, aucune action commune avec des « stalinien » comme avec les tenants du « christianisme social », y compris après la déconfessionnalisation, renvoyés dos à dos¹⁹⁹.

Dans un tel contexte départemental, l'unité d'action pour s'opposer à la menace « fasciste » comme, plus simplement, au retour au pouvoir de l'homme du 18 juin - en dépit des protestations des uns et des autres de la nécessité de l'union des travailleurs - n'allait pas de soi... Du reste la CFTC, même si elle acceptera par la suite (1960-1961) de s'unir à la CGT dans des circonstances particulières du conflit algérien, au lendemain du 13 mai « *ne s'adresse alors qu'aux "organisations non communistes" pour "la défense des libertés démocratiques"* »^{exli}. Ceci rend d'autant plus notable la position de Declercq au sein de l'Union des métaux nantaise de s'associer à la CGT pour manifester ensemble.

Les obsèques d'Anne-Claude Godeau, 14 février 1962

Un événement va marquer, à la fin de la guerre d'Algérie, l'opinion en Loire-Atlantique et tout particulièrement à Nantes, le 14 février 1962. En effet, ce jour-là, vont se dérouler, en présence d'une assistance très nombreuse, les obsèques d'une jeune femme, âgée de 24 ans, Anne-Claude Godeau, militante communiste et syndicale au sein de la CGT-PTT. Celle-ci a été tuée quelques jours auparavant, soit le 8 février 1962 à l'occasion d'une manifestation parisienne pour protester contre les attentats de l'OAS. Elle va entrer alors dans la mémoire et la célébration des « martyrs de Charonne ».

« Métro Charonne », la manifestation du 8 février 1962

En ce début d'année 1962, alors que la guerre en Algérie entame sa 8^e année de conflit, l'Organisation de l'armée secrète (OAS) sévit en métropole comme en Algérie, en multipliant les

¹⁹⁷ « Où en sommes-nous ? », *L'Ouest-syndicaliste* de septembre 1958.

¹⁹⁸ Cependant le comité de Nantes du CLADO dont Hébert est membre va diffuser un tract appelant à voter « Non » au référendum du 28 septembre, en s'opposant à la « constitution des colonels »...

¹⁹⁹ Il s'en prendra notamment à Gilbert Declercq et à Marcel Guiheneuf dans un article publié dans *L'Anarcho-syndicaliste* (n°44 de décembre 1964) – « Le socialisme qu'en savent-ils ? » - article refusé par le journal de Jean-Paul Sartre, *Les Temps modernes*, qui avait publié celui des deux syndicalistes CFDT, « Nantes - Saint-Nazaire : Une lutte pour le socialisme » : « *Le socialisme ... mais qu'en savent-ils ceux qui puisent leur inspiration dans les encycliques ?* ».

attentats au plastic, en particulier dans la capitale française. En effet « *le pic de plasticages en métropole est atteint entre janvier et février 1962, Paris comptant plus de la moitié des attentats durant le mois de janvier* »^{cxlii}. Dans la seule nuit du 17 au 18 janvier, l'OAS va perpétrer 17 attentats. L'un d'entre eux va marquer particulièrement l'opinion publique car, le 7 février, une petite fille âgée de 4 ans, Delphine Renard, va être la victime des plastiqueurs de l'organisation terroriste, à l'occasion d'un attentat manqué au domicile d'André Malraux, ministre des Affaires culturelles²⁰⁰. Elle est atteinte au visage à cette occasion, en perdant alors un œil. L'émotion est grande d'autant plus que l'hostilité envers l'OAS croît de jour en jour en raison des activités violentes de celle-ci.

Les syndicats CGT, CFTC, FEN et SGEN-CFTC ainsi que l'UNEF ainsi que le PCF et le PSU de même que les Jeunesses socialistes appellent alors à une manifestation le lendemain, à Paris, pour la paix en Algérie et contre les attentats de l'OAS^{cxliii}. Selon Alain Dewerpe, il s'agit « *d'une manifestation de militants et, toutes obédiences confondues, de militants souvent durablement engagés dans la lutte anticolonialiste* »^{cxliv}. En dépit de l'interdiction prononcée par le ministre de l'Intérieur, le rassemblement va se produire avec 20 000 participants qui battent alors le pavé parisien. Dans un climat de tension extrême avec les forces de police – 3000 policiers - et en dépit de l'absence de troubles, celles-ci, au moment de la dispersion, vont alors charger la foule des manifestants, en particulier au niveau de la station de métro Charonne²⁰¹. Le bilan, au terme de 20 minutes de violence extrême, se solde dans l'immédiat par huit morts écrasés ou étouffés²⁰² et de très nombreux blessés. Cependant, après la dispersion, les policiers s'en prendront à des manifestants ou des passants isolés.

Comme l'a démontré l'historien Alain Dewerpe, fils d'une des victimes du métro Charonne, la charge policière est survenue suite à « *un ordre direct de l'état-major* » et qu'au sein des compagnies d'intervention existait alors une véritable « *culture de la violence* » avec des figures « ennemies » bien identifiés : l'Algérien, le communiste, l'étudiant et l'intellectuel, lesquelles seraient elles-mêmes porteuses d'une violence comme d'une dangerosité potentielles^{cxlv}. De surcroît, il existe une culture d'extrême-droite au sein, notamment, de l'encadrement et de la hiérarchie policière, sachant que le 8 février 1962 va survenir après d'autres moments particulièrement sanglants comme le 17 octobre 1961 avec la manifestation des Algériens et également le 19 décembre de la même année, objet d'une sévère répression^{cxlvi} et ceci dans un contexte institutionnel qui justifie l'usage d'une violence extrême du fait de la soi-disant nécessité de réprimer les mouvements nationalistes algériens depuis 1958, avec une répression policière croissante au quotidien, comme l'a démontré Emmanuel Blanchard^{cxlvii}. En dépit du caractère indiscutablement pacifique de la manifestation, on va donc assister à des charges de police systématiques sur des groupes de manifestants en train de se disperser, avec des policiers armés, en particulier, de leurs fameux « bidules » [cf. ci-dessous]^{cxlviii}.

²⁰⁰ « Malraux, cible de l'OAS » par le commissaire OTTAVIOLI, *Historia* n°590, février 1996, pp. 86-89.

²⁰¹ A ce niveau, on sait que les policiers vont jeter dans la bouche du métro des grilles métalliques entourant les pieds des arbres et ceci sur une foule réfugiée en bas des escaliers.

²⁰² Un neuvième manifestant, Maurice Pochard, va décéder par la suite, du fait de ses blessures.

Une des victimes, Daniel Féry, est âgé de 16 ans, tandis que, parmi elles, on dénombre trois femmes dont Anne-Claude Godeau²⁰³. Les neuf morts de Charonne appartiennent à la CGT, dont huit adhérents du PCF. Afin de justifier l'injustifiable, Roger Frey, ministre de l'Intérieur, n'hésitera pas le lendemain à accuser les communistes de provocations et d'exactions à l'encontre de la police avec « *des groupes organisés, de véritables émeutiers armés de manches de pioche, de boulons, de morceaux de grille, de pavés* »^{cxlix}...

Et ceci dans le cadre d'une manifestation interdite. En effet, toute manifestation sur la voie publique est et reste interdite au motif que des éléments « troubles » peuvent en profiter en abusant et en utilisant les manifestants de bonne foi... On peut évidemment s'étonner qu'un gouvernement interdise des manifestations qui ont comme objet de dénoncer et de s'opposer à l'OAS, une organisation terroriste, qu'il combat : « *C'est la première fois qu'un gouvernement fait tuer ceux qui soutiennent son action* » comme le remarque Maurice Duverger dans *Le Monde*²⁰⁴.

Sur Anne-Claude Godeau²⁰⁵

Cette jeune femme est née en janvier 1938 à Nantes. Elle est l'aînée des cinq filles d'Adrien et de Blanche Godeau. Son père, ancien officier de marine, travaille aux Batignolles d'abord comme manœuvre puis comme technicien, sa mère, ancienne employée de bureau chez Lefebvre-Utile, ayant quitté le monde du travail après son mariage. Elle a été élevée au sein d'une famille militante, son père étant un responsable communiste et cégétiste. Après des études secondaires, Anne-Claude entre aux PTT. D'abord employée au central téléphonique de Nantes, elle va travailler, à partir de début 1960, aux Chèques postaux de Paris.

Elle-même est une militante communiste et cégétiste comme, du reste, ses sœurs. Ce qui explique sa participation à la manifestation du 8 février à Paris. Elle écrira à ses parents à la veille de celle-ci :

*« Ce soir je vais à une manifestation à la Bastille, encore interdite ; je me mettrai en tenue sport et, en tournant et retournant par les petites rues, je parviendrai bien à rejoindre un groupe. »*²⁰⁶

Un jeune militant communiste, Francis Virlovet, plombier, a témoigné de ce qui va lui arriver le soir du 8 février à Charonne²⁰⁷. Ce dernier, issu d'une famille résistante du Morvan, est un ancien appelé en Algérie et à son retour, en décembre 1960, il a adhéré au PCF, révolté par cette guerre et le sort fait aux Algériens. Comme beaucoup d'autres manifestants, il va se retrouver précipité dans les escaliers du métro Charonne sous l'effet de la charge policière :

« L'escalier s'est rapidement trouvé rempli à " ras bord ". C'était quelque chose de terrible. Les gens étaient les uns sur les autres, hurlaient et les CRS continuaient à matraquer. Ils ont

²⁰³ Il faut remonter à la fusillade du 1^{er} mai 1891 de Fourmies pour dénombrer, parmi les neuf morts, quatre femmes et un enfant.

²⁰⁴ Maurice DUVERGER, « Au service de l'OAS ? », *Le Monde* du 13 février 1962. D'évidence le pouvoir gaulliste n'entend alors rien devoir à la gauche par un quelconque soutien à sa lutte contre l'OAS.

²⁰⁵ <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article87209>, notice GODEAU Anne-Claude par Dominique LOISEAU ; « Anne-Claude Godeau, Charonne 1962 », contribution de Dominique LOISEAU, blog « Fragments d'histoire sociale en Pays-de-la-Loire », CHT de Nantes, 4 avril 2020.

²⁰⁶ Dominique LOISEAU, « Anne-Claude Godeau, Charonne 1962 », blog « Fragments d'histoire sociale en Pays-de-la-Loire », CHT de Nantes, 4 avril 2020, [en ligne](#).

²⁰⁷ « Charonne. Francis Virlovet : " J'ai dû la laisser mourir. Elle avait 24 ans " », propos recueillis par Stéphane SAHUC, *L'Humanité* du 8 février 2002.

arraché les grilles qui protégeaient les arbres et les ont lancé sur les manifestants prisonniers dans l'escalier. Les CRS se sont acharnés. Ils matraquaient, une fois, deux fois, trois fois, les premiers rangs et revenaient encore à la charge. Nous étions bombardés de grenades lacrymogènes. Pour ceux qui étaient dessous, l'air devenait irrespirable. A un moment, je me suis trouvé à côté d'Anne-Claude Godeau. »

Après cette terrible description, il expliquera que la jeune femme, prisonnière au sein de ce « *magma humain* », va étouffer et qu'il n'a rien pu faire en dépit de ses efforts pour la dégager de là. Il va raconter sa tentative, avec d'autres, de venir en aide à une autre victime, Suzanne Martorell, 36 ans, mère de trois petits enfants, après avoir réussi à gagner la station et pris une rame de métro. Cet épisode tragique l'a marqué à vie : « *Aujourd'hui encore je revois cet escalier, je sens l'odeur des lacrymogènes, et je revois les visages d'Anne et de Suzanne* ».

Les réactions syndicales

Si l'on ne peut pas dire qu'à la suite de la manifestation algérienne du 17 octobre 1961, les réactions, sauf exception, auront été à la hauteur de la gravité de l'événement, ce n'est pas le cas pour ce qui concerne celle du 8 février laquelle entre « *ce soir-là dans les lieux sacrés de la mémoire collective, comme jadis la rue Transnonain ou le mur des Fédérés* »^{cl} [Michel Winock].

En effet, dès le 9 février, la plupart des centrales syndicales vont appeler à la grève laquelle va concerner deux millions de personnes au niveau national^{cli}. Sur Nantes, 8000 personnes se rassemblent sur la Petite-Hollande pour protester contre la répression policière de l'État gaulliste et rendre hommage aux huit victimes tandis qu'une autre manifestation va se dérouler sur Saint-Nazaire²⁰⁸. Ces manifestations en hommage aux victimes de la répression policière vont se faire dans le cadre d'une unité d'action syndicale retrouvée pour la circonstance, aucun syndicat ne manquant à l'appel. Mais, cependant, une note pour le moins discordante est à noter sur Nantes. En effet, par un courrier daté du 9 février, le secrétaire départemental de la fédération FO-PTT, G. Voisin, interpelle le secrétaire général de l'UD-FO, Alexandre Hébert, sur le fait d'avoir signé un communiqué commun appelant à la grève de ce même jour « *sans avoir essayé de prendre contact avec les syndicats départementaux* ». Le ton est virulent, le responsable syndical désignant « *les communistes et leurs complices* » comme les responsables de la tuerie (sic) en les accusant d'être les « *pseudo-démocrates qui se sont faits les complices des assassins de Budapest et d'ailleurs* », excluant pour les postiers ligériens de s'associer à une action commune avec ceux-ci comme de suivre le mot d'ordre de l'UD²⁰⁹. La tonalité de ce courrier témoigne de l'anticommunisme résolu de nombreux syndicalistes au sein de Force ouvrière qui empêche alors, apparemment, toute forme de compassion à l'égard d'une camarade syndicaliste, victime de la violence policière, comme toute solidarité à l'égard d'un autre syndicat durement touché.

Au niveau national, le point d'orgue de la réaction dans le cadre d'une unité d'action assez rare pour être signalée va être atteint le 13 février, suite à l'appel de l'ensemble des syndicats concernant les obsèques de certaines des victimes au Père-Lachaise. On s'accorde habituellement à reconnaître

²⁰⁸ Robert GUIRAUD, André MEYER et Michel TACET, 1900-1974. *Chronique du mouvement social dans les PTT en Loire-Atlantique*, Nantes, éditions du CHT, 1999, p. 200-204. A l'appel de la CGT, de la CGT-FO, de la CFTC, de la FEN et du SNI, 14 000 travailleurs auraient alors débrayé à Nantes pour 12 000 à Saint-Nazaire.

²⁰⁹ Fonds Michel Tacet, TAC 11-VI, CHT de Nantes. La lettre en question porte une mention manuscrite d'Alexandre Hébert : « *J'ai agi sous mandat du Bureau de l'UD* », ce qui semble logique.

l'exceptionnelle participation à cette « manifestation-cérémonie », laquelle va dépasser celle du 12 février 1934, suite aux émeutes insurrectionnelles du 6 février. Les estimations les plus hautes vont de 500 000 à un million de participants, les plus basses de 100 à 200 000. *Les Actualités françaises*, le lendemain, vont se faire l'écho de ces obsèques :

« De la Bourse du Travail où les cercueils avaient été exposés et avaient reçu un premier hommage, jusqu'au cimetière du Père Lachaise, une foule immense dont le nombre peut s'évaluer à plusieurs centaines de milliers de personnes a suivi le cortège. Cortège silencieux seulement ponctué des accents d'une marche funèbre et dont nul cri, nul incident n'a troublé le déroulement. Des monceaux de fleurs, gerbes coûteuses ou humbles bouquets, ont donné le ton de la piété populaire. Ce cortège funèbre, qu'on l'évalue à 150.000 ou à un million de présences, avait la valeur d'une affirmation solennelle : il ne faut plus que la paix intérieure soit troublée. »²¹⁰

Sur cette journée au cérémonial particulièrement développé et organisé, on peut citer un témoignage :

« Le 13 février, je faisais partie du service d'ordre pour les obsèques. J'ai pris mon poste à 6 heures du matin, jusqu'à la nuit, j'ai vu défiler un million de personnes. L'émotion était intense, il n'y a eu aucun incident, il n'y avait aucun uniforme en vue. »²¹¹

Le même jour sur Nantes comme sur Saint-Nazaire, notamment, la mobilisation est importante afin de rendre hommage aux victimes du 8 février en répondant au mot d'ordre d'arrêt général de travail lancé par les syndicats au niveau national. L'intersyndicale réunissant la CGT, la CFTC, la CGT-FO, la FEN, le SNI ainsi que l'UNEF désormais toujours présente depuis fin octobre 1960 appelle travailleurs et population à faire à Nantes de « *grandioses funérailles à Anne-Claude Godeau* » le lendemain, le 14 février. Les responsables syndicaux ligériens sont présents à ces obsèques qui vont réunir alors 25 000 personnes dans un calme absolu. « *Un groupe de jeunes [portent] la photographie de leur camarade ouvrait le cortège, et plusieurs centaines de gerbes et de couronnes de fleurs [sont] déposées par les sections syndicales et politiques* »²¹². L'oraison funèbre est prononcée au cimetière de la Gaudinière par Roger Ganne, secrétaire régional CGT-PTT et membre de la commission exécutive nationale et au nom de l'intersyndicale.

Des organisations syndicales sous surveillance

Le préfet de Loire-Atlantique va régulièrement rendre compte au ministère de l'Intérieur ainsi qu'à l'IGAME de Rennes^{clii}, des arrêts de travail et des manifestations au sein du département, durant la période qui suit Charonne²¹³. Il informe ainsi des débrayages survenus le 9 février à Nantes comme à Saint-Nazaire et qui ont concerné plus de 25 000 personnes ainsi que des manifestations, dans le calme et sans incident. Au jour le jour, il informe le ministère et, en particulier, sur les journées des 13 et 14 février en raison du contexte local du fait des obsèques de la jeune postière nantaise. Selon

²¹⁰ <https://fresques.ina.fr/independances/fiche-media/Indepe00229/les-obseques-des-victimes-de-charonne.html>. Il s'agit d'un commentaire très consensuel sur l'événement assimilé à une commémoration nationale, tout en notant une fourchette des plus larges.

²¹¹ Jean-Claude SALOMON, « *Ma guerre d'Algérie 1954-1962* », témoignage, novembre 2012, p. 14.

²¹² Notice GODEAU Anne-Claude par Dominique LOISEAU, *op. cit.*

²¹³ Les différents rapports préfectoraux auxquels nous nous référons figurent dans le fonds Michel Tacet (TAC 11-VI, CHT de Nantes).

le préfet, 5000 personnes auraient accompagné le corps de cette dernière depuis le domicile mortuaire jusqu'au cimetière du Pont-du-Cens, la cérémonie ayant duré de 16 h à 17 h 15 sans « *aucun incident à signaler* ». Pour ce qui est de la participation, on peut noter un rapport de 1 à 5 assez classique entre le chiffre officiel et celui des organisateurs, nettement plus proche de la réalité.

Un autre rapport préfectoral du 14 février note, en particulier, la création de deux comités antifascistes, l'un à Nantes et l'autre à Saint-Nazaire, initiés par le PCF et associant ses « satellites » ainsi que la CGT et le PSU. En raison de la commémoration annuelle en hommage à la jeune militante, chaque année, ensuite, un rapport est établi comme en témoignent notamment ceux de 1963 et de 1964. Celui du 8 février 1963 communique les chiffres des participants aux cérémonies organisées sur la région nazairienne²¹⁴ en soulignant « *un échec relatif* » avec, à Saint-Nazaire, 500 personnes et la présence de personnalités syndicales et politiques comme Malnoë (FO), Piconnier (CGT), Thoby (CFTC), Saulnier (SNI), Guitton (conseiller général) ainsi que Rouaud (1^{er} adjoint) et Lièvre (élu SFIO). Cette commémoration témoigne ainsi d'une réelle unanimité. Le lendemain, le préfet communique sur celle de Nantes à l'appel de la CGT et de FO avec 200 personnes et un dépôt de gerbes sur le cours des 50 otages, « *à l'endroit où tomba Jean Rigollet, en août 1955* »²¹⁵.

Un rapport préfectoral relate l'intervention au nom des syndicats d'Alexandre Hébert :

« Au nom des organisations participantes M. Alexandre Hébert, secrétaire de l'Union Départementale Force Ouvrière, a prononcé une courte allocution :

"Nous commémorons, a-t-il dit, l'anniversaire du 8 février 1962 qui vit tomber les premières victimes de la renaissance du fascisme en France. C'est pourquoi aussi, fidèles à notre cause, nous avons voulu leur associer Jean RIGOLLET, mort pour les mêmes raisons." [...] »

Cette fois la CFTC fait bande à part. Le 8 février 1964, la commémoration a lieu à Nantes à l'appel des Unions locales CGT-FO-CFTC avec un dépôt de gerbes au même endroit. C'est Gaudin, secrétaire de l'UL-CGT, qui intervient devant 150 personnes et en présence des parents d'Anne-Claude Godeau. Le lendemain, la CGT organise une cérémonie à la mémoire des militants syndicalistes disparus pendant la dernière guerre^{cliii}. Il s'agit de la traditionnelle cérémonie du souvenir à la mémoire des syndicalistes fusillés à Nantes en février 1943, cérémonie organisée par la CGT avec le SNI et la FEN. Le 8 février 2021, comme chaque année depuis 1963, s'est déroulée au cimetière de la Gaudinière un hommage à la jeune femme et aux victimes du métro Charonne, notamment par les militants de la CGT-FAPT 44 (Fédération postale). Cette mémoire reste donc vivante comme en a témoigné, par exemple, le romancier Didier Daeninckx de passage à Nantes, début mars 2020, pour le festival de littérature nantaise Atlantide :

*« Le nom d'Anne-Claude Godeau, et la douceur de son visage, me sont familiers. Les portraits des victimes du préfet Papon étaient brandis lors des obsèques en février 1962, les premières auxquelles j'ai participé, à l'âge de 13 ans, dont celui de Suzanne Martorell, une voisine chez qui j'allais regarder la télé, cité Robespierre à Aubervilliers. »*²¹⁶

²¹⁴ Cependant cette commémoration concerne, outre Saint-Nazaire, La Baule et Couëron.

²¹⁵ Le 19 août 1955, à l'occasion d'une des manifestations organisées par les syndicats durant les grèves à Nantes et à Saint-Nazaire, un jeune ouvrier maçon de 24 ans, Jean Rigollet, sera tué par la police, une autre personne étant grièvement blessée.

²¹⁶ « Daeninckx, de l'intime à l'universel », propos recueillis par Stéphane PAJOT, *Presse-Océan* du 4 mars 2020.

La mémoire d'Anne-Claude Godeau et des morts de Charonne

Si le souvenir de cette jeune militante syndicale et politique, également militante de Travail et Culture (TEC)²¹⁷, est donc commémoré localement chaque année, en particulier sur sa tombe au cimetière de la Gaudinière, des « clubs » Anne-Claude Godeau – sur Nantes, Berlin et Moscou – vont se créer après son décès²¹⁸. De même, dans la nouvelle Maison des syndicats de Saint-Nazaire (ouverte en mars 2009), une des salles dans les locaux occupés par la CGT va porter son nom. Dans l'entrée du bâtiment parisien des Chèques postaux, une plaque honore sa mémoire en même temps que celle de Jean-Pierre Bernard²¹⁹. Par ailleurs des cellules du PCF locales ou d'entreprises vont être baptisées de son nom comme des cercles de jeunes²²⁰. Une école maternelle – à Mitry-Mory (77) – porte son nom tandis qu'à Nantes et à sa périphérie on trouve des rues Anne-Claude Godeau²²¹.

Les morts de Charonne font partie du martyrologe^{cliv} communiste, étant ainsi désignés dans les milieux communistes comme les « martyrs de Charonne ». Chaque année, au métro Charonne comme au cimetière du Père Lachaise, les représentants du PCF et de la CGT ainsi que du Comité « Vérité et Justice pour Charonne » [cf. *infra*] se réunissent pour honorer leur mémoire avec dépôt de gerbes et prises de parole. A proximité de l'entrée du métro Charonne où une plaque commémorative a donc été apposée par la CGT et le PCF^{clv}, on trouve une place du 8-février-1962, inaugurée en février 2007 par le maire de Paris^{clvi}. La mémoire de la jeune Nantaise est donc – hormis celle entretenue localement – intimement liée à celle des victimes de Charonne en lui procurant pour le moins une dimension nationale en ayant pris place parmi les « saints communistes » comme au sein des martyrs de la cause, victimes de la police et également de l'État pour les communistes.

Comme l'a rappelé au Sénat, le 5 février 1982, le sénateur communiste du Pas-de-Calais, Raymond Dumont : « *Le crime est resté impuni, mais nous saurons, quant à nous, perpétuer le souvenir des martyrs* »²²². Du reste a été initié un comité *ad hoc* pour obtenir justice envers ces neuf victimes, le Comité « Vérité et Justice pour Charonne » créé en 2007 et présidée par Henri Cukierman, ancien maire communiste de Garges-lès-Gonesse^{clvii}. On peut remarquer par ailleurs que pour ce qui est de Nantes les premières commémorations ont eu lieu à l'endroit où précédemment le jeune maçon Jean Rigollet, lui-aussi alors âgé de 24 ans, a été tué en août 1955 lors d'une manifestation durant les grandes grèves. Ce dernier a été considéré comme un « martyr de la classe ouvrière », statut qui transcende appartenances syndicales ou politiques, ce qui permet, du reste, à Alexandre Hébert de FO en février 1963 de prononcer l'allocution pour les victimes de Charonne dont Anne-Claude Godeau et au nom de la lutte antifasciste.

²¹⁷ <https://maitron.fr/spip.php?article9825>, notice ALDAM André, Alphonse par Robert AIME.

²¹⁸ « *Les familles des victimes de Charonne allèrent ensemble en Allemagne, et le club berlinois se rendit ensuite à Nantes. Nantais et Berlinois firent le voyage jusqu'à Moscou, à titre à la fois amical et touristique.* » [

²¹⁹ Ce militant communiste, âgé de 31 ans et père de trois petits-enfants, était dessinateur à la direction des Télécommunications à Paris.

²²⁰ Ainsi, dans le Vaucluse, une cellule locale au Pontet a reçu son nom ainsi qu'un cercle de jeunes [André SIMON, « Les saints communistes. Les noms des cellules du PCF en Vaucluse », *Communisme* n°51-52, L'Age d'Homme, 1997, p. 87].

²²¹ Comme à Sainte-Luce-sur-Loire, Bouguenais et La Montagne.

²²² Michel BOLE-RICHARD, « La tragédie de Charonne », *Le Monde* du 8 février 1982.

Au sein du martyrologe du PCF, une mémoire essentielle comme sa commémoration occupent d'évidence une place de choix à savoir celles des victimes de la Résistance, le parti étant devenu après la Libération celui des « 75 000 fusillés », dont ceux de Châteaubriant notamment. A côté de cette hécatombe – indépendamment des batailles stériles de chiffrage des victimes – les martyrs collectifs, en dehors des périodes de guerre, jouent un rôle majeur. Comme l'a souligné Jean-Pierre Bernard :

« L'exemplarité de la mort, sa dimension héroïque et sacrificielle, n'est jamais aussi manifeste que dans les martyrs collectifs qui reviennent ponctuer l'histoire du Parti. Qu'il s'agisse des morts de février 1934, de ceux de Clichy en mars 1937, de ceux de Charonne en février 1962, assassinés par les forces de l'ordre, ou des mineurs de Bruay-en-Artois en février 1951, dont la mort accidentelle est attribuée à la responsabilité de l'État-patron. La mort dans la lutte dévoile bien cette dimension collective du sacrifice que le Parti a légitimé et dont il prend en charge et en compte l'orchestration morale, affective et politique. »^{clviii}

La mémoire de Charonne (8 février 1962)

Si le souvenir des victimes de la répression policière et gouvernementale du 8 février 1962 est donc toujours présent et entretenu, et pas seulement d'évidence au sein des seuls milieux communistes, que ce soit syndicalement ou politiquement, celui de la manifestation elle-même qui s'inscrit plus globalement dans la mémoire de la guerre d'Algérie en métropole est resté très vivant, à l'inverse d'autres événements qui ont précédé. On pense évidemment d'emblée à un événement presque immédiatement tombé dans l'oubli - si tant est qu'il n'ait jamais vraiment retenu réellement l'attention lors de sa survenue – en l'occurrence la manifestation algérienne du 17 octobre 1961. De plus, par la suite, l'ombre portée par Charonne sur celle-ci a été considérable. L'historien Gilles Manceron parle à juste titre d'un massacre « *occulté de la mémoire collective* » lequel indique que « *la famille d'une des victimes du 17 octobre, une jeune lycéenne, qui devait avoir 15 ou 16 ans, Fatima Bédar, dont on avait retrouvé le corps dans le canal Saint-Martin, a longtemps cru et répété qu'elle était morte à Charonne* » sachant qu'« *au sein même de l'immigration algérienne, le mot de "Charonne" était plus présent que la référence au 17 octobre* »^{clix}. Si d'évidence les morts n'ont pas tous la même valeur et la même importance en termes non seulement de mémoire mais également d'historicité, on peut néanmoins s'étonner de cette occultation pour un événement exemplaire d'une violence d'État jusque-là inégalée avec un véritable massacre, comme l'a fait Pierre Vidal-Naquet en parlant alors d'énigme tandis que Jean-Pierre Chanteau parlera d'un « *trou de mémoire de 30 ans* ».

Il est assez clair que le 8 février 1962 par son retentissement au sein de toute la gauche française car marqué par la mort, cette fois, de métropolitains – et donc des Français « à part entière » - a occulté le 17 octobre 1961 en jouant ainsi le rôle de masque quatre mois après cet événement sanglant. Ceci évidemment ne retire rien au tragique de ce qui s'est passé au métro Charonne avec des vies volées comme celle de Anne-Claude Godeau, comme en témoigne le récit poignant de son camarade Francis Virlovet. En effet, hormis le fait que des forces policières dispersent une manifestation interdite, la jeune femme comme ses compagnes et compagnons tués à cette occasion, l'ont été à l'occasion de l'exercice quasiment incontrôlé d'une violence d'État renforcée par un anticommunisme résolu au sein d'une police dont la hiérarchie proche de l'extrême-droite était globalement favorable aux thèses nationalistes de l'OAS, avec une mentalité « Algérie française ».

Police de surcroît sous les ordres d'un préfet de police, Maurice Papon, qui finira, quand même, par être condamné pour sa conduite de serviteur zélé de Vichy et de la Collaboration sous l'Occupation^{clx}.

Comme l'a souligné Alain Dewerpe « *la violence homicide d'État en régime d'opinion n'est pas le fruit du hasard, de l'adventice, du contingent, mais bien le résultat de pratiques sociales et de logiques politiques historiquement situées [et] qu'il convient d'éclairer* »^{clxi}. Il ne faut pas oublier qu'un état d'exception est toujours potentiellement porteur de violences graves possibles, y compris considérées comme « légitimes ». Et ce d'autant plus que la gouvernance gaulliste n'était alors en rien bienveillante à l'égard de militants syndicalistes et politiques, comme Anne-Claude Godeau, ce qui laissait à une police parisienne, chauffée à blanc par sa hiérarchie, une large marge de manœuvre pour se livrer *in fine* à une répression mortelle en toute impunité. A propos de la mort de la jeune Nantaise et de ses compagnons d'infortune, on peut sans aucun doute parler avec Alain Dewerpe de « massacre d'État ». Et ceci tout en s'interrogeant : la République a-t-elle besoin de tuer ? Si d'évidence non, toutes les conditions ont été réunies en février 1962 pour qu'une violence policière déjà largement présente retrouve après le 17 octobre 1961 un point d'orgue meurtrier. Et ceci tant au niveau gouvernemental qu'au niveau de l'encadrement au sein de la préfecture de police de Paris comme des compagnies d'intervention de la police municipale^{clxii}. De telle sorte que « *l'ensemble des éléments étaient réunis pour qu'il y eut mort d'homme* », cette éventualité n'étant alors nullement écartée par les autorités politiques et administratives. Au massacre d'État va succéder le mensonge d'État. La déclaration de Roger Frey, ministre de l'Intérieur, du 12 février - à l'image de celles des jours précédents - en offre un exemple révélateur. Tout en justifiant le maintien de l'état d'urgence « *pour lutter contre l'OAS* » il dénonce l'exploitation faite des rassemblements publics par les fauteurs de trouble et les « *provocateurs extrémistes de gauche ou de droite* » et souligne le fait que « *le Parti communiste et ses séides [se] prêtent complaisamment à la tactique de l'OAS* »... Il rappelle le devoir de discipline de toutes et de tous, fait appel au civisme en prévenant que si cet appel n'était pas entendu, les forces de l'ordre s'opposeraient à nouveau aux manifestations^{clxiii}.

On sait aussi que le pouvoir de l'époque laissera dire que les manifestants - trop nombreux ! - seraient morts étouffés dans la bouche de métro du fait de la fermeture des grilles, ce qui est totalement inexact comme du reste le fait qu'ils auraient subi une charge de CRS [cf. note clxii]. Si une enquête judiciaire fut bien ouverte, les « lenteurs de la justice » permirent de la rendre sans objet grâce à l'opportune loi d'amnistie du 17 juin 1966^{clxiv}, tandis que le Conseil d'État dédouanera l'État de sa responsabilité éventuelle... Les responsables à divers degrés de la mort des neuf victimes de Charonne ne seront donc jamais inquiétés : « *Pas de coupable : c'est donc comme si rien ne s'était passé* »²²³.

²²³ Pierre ENCKELL, *Les Nouvelles littéraires*, février 1982.

Chapitre II - Une gauche tiraillée

Pour Bernard Droz, la guerre d'Algérie constitue « *l'unique exemple d'un épisode de la décolonisation qui ait pris l'ampleur d'un drame national* »²²⁴, drame qui marqua inévitablement les gauches françaises puisqu'il questionna la profondeur de l'anticolonialisme du parti communiste et bouleversa la SFIO²²⁵ dont une partie des militants s'écartera en septembre 1958 en créant le Parti socialiste autonome (PSA), qui sera l'un des éléments constitutifs du futur Parti socialiste unifié (PSU). En dépit du soutien communiste à Guy Mollet avec le vote des pouvoirs spéciaux, les relations entre les frères ennemis de la gauche furent difficiles et conflictuelles, ce qu'illustrent la vie des deux sections de la commune ligérienne de La Montagne.

Le conflit algérien a joué un rôle fondamental dans l'évolution politique des chrétiens dits progressistes. Nous en voulons pour preuve le courage d'un Bernard Lambert, paysan et jaciste, élu député en 1958 à la surprise générale et avec le soutien du MRP. Marqué par son expérience de rappelé en Algérie, il va s'opposer à son propre camp et opérer un virage à gauche qui l'amènera ensuite à rejoindre le PSU. Enfin le parcours militant d'un jeune syndicaliste étudiant nantais, au sein de l'UNEF comme ensuite du PSU, illustre l'engagement d'une partie de la jeunesse française contre cette guerre au travers d'une mobilisation intense qui va déborder celle des milieux communistes en leur imposant un nouveau tempo et en devenant, alors, incontournable.

Les relations SFIO-PCF durant la guerre d'Algérie : l'exemple de La Montagne

La commune de La Montagne a un double visage : celui d'un bourg rural, agricole et commerçant et celui de la petite cité ouvrière en plein développement²²⁶ puisqu'une partie conséquente de ses quatre mille habitants travaillent à l'arsenal d'Indret tout proche. Cela explique que, sur un territoire aussi conservateur que le Pays-de-Retz, la gauche y soit significativement présente. L'une des figures de la SFIO locale est Roger Payen²²⁷, secrétaire de la section SFIO. Grâce à ses archives déposées au CHT, il est possible d'appréhender, au plus près du terrain, les relations compliquées et difficiles nouées entre la SFIO et le PCF^{clxv}.

« *Volonté de rapprochement ou manœuvre politique ?* »

Fin octobre 1955, la section communiste propose « *aux camarades socialistes* » une motion commune sur l'Afrique du Nord et la guerre d'Algérie comportant quatre vœux :

- La mise en œuvre par le gouvernement « *de toute mesure pouvant mettre fin à la répression et à l'état de guerre en Afrique du Nord* ;
- La poursuite de l'application de l'accord d'Aix-les-Bains^{clxvi} ;

²²⁴ Bernard DROZ, « Le cas très singulier de la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°5, 1985, pp. 81-90.

²²⁵ Etienne MAQUIN, *Le parti socialiste et la guerre d'Algérie. La fin de la vieille maison (1954-1958)*, Paris, L'Harmattan, 1990.

²²⁶ Entre 1954 et 1962, la commune passe de 4136 habitants à 4418 habitants.

²²⁷ Sur cet homme on sait très peu de choses, sachant qu'il ne doit pas être confondu avec son homonyme : Roger Payen (1913-2012), résistant et militant communiste.

- L'ouverture de négociations pour une solution pacifique « avec tous les éléments représentatifs du peuple algérien » ;
- « L'abrogation des mesures de rappel des disponibles et le retour dans leurs foyers des rappelés et la démobilisation des libérables du contingent ».

Cette proposition reçoit une fin de non-recevoir alors même que les socialistes sont entrés dans une opposition franche à la politique de répression en Algérie du gouvernement d'Edgar Faure.

Fin février 1956, après le succès de la gauche aux législatives et l'arrivée au pouvoir de Guy Mollet, les socialistes montagnards sont à nouveau sollicités pour participer à la création d'un Comité d'union des gauches :

« A tous les républicains

Le 2 janvier 1956, onze millions d'électeurs se sont prononcés pour une politique de gauche, politique qui prévoyait le retour à la paix en Algérie par des négociations. [...] Un gouvernement dirigé par un socialiste a été investi par une large majorité, notamment par toute la gauche, parce que son Président Guy Mollet a présenté de nombreux points positifs quant à l'Algérie [...]

Mobilisons toutes les forces de gauche contre la montée du fascisme et contre la guerre en Algérie [...] »

Là encore, la démarche est vaine, les socialistes locaux suivant la consigne nationale : pas de relations avec un parti « à la remorque de l'Union soviétique ». Et dans leur réponse du 1^{er} mars, les socialistes montagnards de rappeler la violence avec laquelle se sont instaurées les démocraties populaires. De confiance, il n'y en a pas, même si le PCF affiche son soutien au gouvernement de Front républicain, caressant l'espoir d'un nouveau Front populaire^{clxvii}. Roger Payen l'affirme, en cas de reprise de la « guerre froide », les communistes n'hésiteront pas à les qualifier de nouveau de « traîtres à la classe ouvrière » ! De plus, n'ont-ils pas, par sectarisme, favoriser la conquête de la mairie par les « cléricaux » ?^{clxviii} Qu'importe, les communistes montagnards multiplient les initiatives en faveur d'une dynamique unitaire. Les « instituteurs de La Montagne et des communes environnantes » invitent la SFIO et les familles des soldats combattants en Algérie à une réunion fixée au 25 avril 1956, afin de former un Comité local pour la négociation d'un cessez-le-feu immédiat. Le 17 avril, la section communiste a proposé une proclamation commune afin « d'arrêter l'effusion de sang en Algérie », proclamation comprenant une citation de Guy Mollet, extraite de l'hebdomadaire *Demain* du 15 décembre 1955 : « Pour ce qui est de l'Algérie – ce qui importe le plus dans l'immédiat – c'est de mettre fin à la guerre, c'est ensuite de rétablir des rapports confiants entre tous les éléments de la population, c'est enfin de rechercher l'établissement de liens durables parce que volontairement consentis entre la France et l'Algérie ».

Ce courrier arrive donc alors que les pouvoirs spéciaux ont été votés - y compris par les communistes – et que survient une escalade militaire avec une intensification de la répression en Algérie avec, comme corollaire, dès le 11 avril le rappel des disponibles destiné à renforcer les effectifs militaires du contingent^{clxix}. On se souviendra qu'à l'occasion du congrès national de la SFIO, à Lille fin juin, la motion en faveur de la reconnaissance du « fait national algérien » n'aura recueilli que 10 % des voix.

En juillet 1956, le Comité local pour le règlement pacifique du problème algérien, lié au PCF, sollicite une entrevue auprès de la section SFIO à la demande de parents de rappelés et de

maintenus sous les drapeaux. L'initiative se présente comme pacifiste - « *Notre seul souci est l'arrêt des hostilités en Algérie par la recherche de négociations avec les représentants de tous les courants politiques, syndicaux et philosophiques algériens* » - et se met sous le patronage de Jean Jaurès...²²⁸ Mais la SFIO demeure inflexible. Pas question de remettre en question, selon le principe de la logique de la cohésion interne, la politique menée par Guy Mollet et Robert Lacoste. Et pas question de demander au gouvernement de négocier avec le FLN : « *Vous ne pensez quand même pas que la poignée de rebelles sont des éléments représentatifs de la population algérienne* ». Comme de même d'en appeler à des élections dans une période aussi troublée. Il faut donc avant tout ramener l'ordre avant de discuter des « *rapports futurs de la France avec l'Algérie* »...

Le 1^{er} octobre, l'inlassable section communiste s'adresse « *aux camarades de la Section Socialiste de La Montagne* » pour leur faire part de la résolution prise en réunion publique le 26 septembre par « *les Républicains réunis [...] à l'appel du PCF* » d'unir leurs efforts pour obtenir une unité d'action des partis socialiste et communiste, « *afin de rendre inévitable le règlement pacifique du problème algérien, problème qui a ensanglanté notre époque et sacrifié nos enfants à une cause perdue, celle du colonialisme, [...]* ». Le 31 octobre, une nouvelle proposition arrive pour une déclaration conjointe « *Halte à la guerre !* » pour un règlement pacifique de l'affaire de Suez... Le 8 novembre 1956, en revanche, c'est Payen qui s'adresse à la section communiste pour évoquer... les événements de Hongrie et les brocarder : « *Lorsqu'à des communistes nous parlons "Hongrie", ceux-ci nous répondent Algérie [alors que] la situation en Algérie est toute différente* ». Il met en parallèle la volonté de paix de Guy Mollet - « *Il faut que les armes se taisent, et des élections libres et loyales seront organisées dans les trois mois qui suivront la cessation des combats.* » - et la gestion brutale de la crise hongroise par Moscou. Le PC montagnard est-il prêt à condamner « *la sauvage agression de l'Armée rouge* » ? Évidemment non...

En cette année 1956, la volonté unitaire du PCF répond à plusieurs objectifs : rompre l'isolement politique qui est le sien depuis 1948 et son départ du gouvernement ; effriter l'anticommunisme viscéral de la vieille SFIO ; obliger la SFIO à rappeler à Guy Mollet ses promesses de paix négociée en Algérie, sans en appeler à l'indépendance de l'Algérie ; attester par ses appels répétés à l'unité que le sectarisme n'est pas de son fait ; obliger la SFIO à justifier son refus de l'unité devant les travailleurs. Il existe dans l'attitude du PCF une logique chronologique qui va se traduire par le soutien puis l'abstention et, enfin, l'opposition au gouvernement socialiste de Guy Mollet liée à une désillusion des communistes à son égard tant sur le plan strictement politique au travers du conflit algérien que de la volonté de réelles réformes socio-économiques des socialistes^{clxx}.

1957-1958 : une période charnière

En 1957, le ton se fait plus agressif. En mai, dans une lettre ouverte dont le contenu est porté « *à la connaissance de tous les travailleurs* », les communistes montagnards critiquent le gouvernement de Guy Mollet qui, en continuant la guerre, répond au « *vœu de toute la réaction* » et ne peut poursuivre les réformes sociales engagées, et appellent à une démarche unitaire qu'ils savent de toute manière impossible. La SFIO répond quelques semaines plus tard que « *trop de problèmes actuellement nous divisent* », ajoutant que « *sans l'aide précieuse qu'apportent aux rebelles*

²²⁸ En P.J. on trouve une motion adressée au président du Conseil : « *Nous ne voulons plus que le sang coule en Algérie* », exigeant le retour des jeunes « *sains et saufs* » parmi les leurs. Et pour obtenir cela, il est nécessaire de négocier la paix avec ceux qui se battent.

algériens vos amis du Caire et de Moscou ce problème [algérien] serait solutionné. Par son action le parti communiste en retarde chaque jour l'échéance. ». Entre-temps, le gouvernement de Guy Mollet a été mis en minorité (250 voix contre et 213 voix pour²²⁹), mais comme le gouvernement Bourguès-Maunoury qui lui succède comprend des ministres socialistes, la SFIO est encore liée à l'action gouvernementale comme pratiquement durant toute la durée de la IV^e République.

Obstacle supplémentaire à toute action commune : la position du PCF sur le FLN. Si le PCF a pris à témoin les travailleurs précédemment, le 25 février 1958, la section SFIO de La Montagne prend, quant à elle, à témoin le citoyen en publiant dans la presse locale une lettre ouverte adressée à la cellule communiste montagnarde Gabriel-Péri sous forme d'ultimatum : « *Si vous exprimez votre indignation devant les crimes commis à Melouza par le FLN que l'on peut identifier avec les SS d'Oradour, alors seulement une entente de nos deux partis sera possible* ». L'examen de la presse socialiste et communiste est révélateur du différend entre la SFIO et le PCF. En effet, le 3 juin 1957, *Le Populaire* écrit : « *Autant il est faux que la France fasse la guerre à l'Algérie, autant il est tristement établi que le FLN fait la plus farouche des guerres à la population musulmane réfractaire à sa dictature* » tandis que *L'Humanité* du 4 juin insiste sur « *la prétendue rivalité entre le FLN et le MNA* », en indiquant que Melouza serait un village « FLN », ce dernier contrôlant la région et que la tuerie serait peut-être l'œuvre de l'armée française, accusation récurrente de la part du FLN, y compris par la suite [cf. encadré, page suivante].

La crise de mai 1958 ne fait pas évoluer la situation. Certes, le 14 mai 1958, soit au lendemain du coup de force des factieux à Alger, la section socialiste salue la décision des députés communistes qui, en s'abstenant, ont permis au gouvernement de Pierre Pflimlin d'être investi^{clxxi}, mais c'est aussitôt pour y voir le signe que le PC a enfin pris conscience de ses... « *erreurs passées* » ! Malgré l'urgence de la situation, il n'est toujours pas question pour elle de participer à des initiatives communes avec le PCF comme avec le SNI qui appelle à la création d'un Comité local d'action et de défense républicaine²³⁰ ou encore le Comité local pour le règlement pacifique du problème algérien²³¹. Ce choix va l'isoler car lors de la réunion initiée par le SNI qui se tient le 16 mai, une unité au-delà même de la gauche traditionnelle s'est produite pour former un « Comité de liaison de défense républicaine ». On y trouve le MRP, le PCF, l'Union de la Gauche socialiste (UGS) mais aussi les syndicats ouvriers : CFTC²³² et CGT-FO d'Indret, CGT de La Montagne, du Pellerin et d'Indret. D'autres structures les rejoindront bientôt comme les amicales laïques, la FNDIRP²³³ (section de Bouguenais) et la Libre Pensée, et une seconde résolution est de nouveau votée. Notons cependant que trois structures prennent, au même moment, leur distance : deux sont liés peu ou prou au courant démocrate-chrétien (CFTC et MRP), la troisième à la SFIO (CGT-FO) ; une SFIO très partagée en interne, au niveau national, qui va finir par se rallier à Charles de Gaulle à l'issue de la crise de mai 1958, en dépit de fortes oppositions en son sein.

²²⁹ La confiance n'est cependant pas refusée puisque nécessitant en fait 298 voix, Guy Mollet remettant cependant la démission de son gouvernement au président de la République.

²³⁰ Ce courrier signé des enseignants de différentes communes (Bouaye, Brains, Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, La Montagne, Indret et Bouguenais) est adressé aux organisations syndicales et politiques de ces mêmes communes afin qu'elles désignent leurs représentants à cette réunion constitutive.

²³¹ Ce comité invite la SFIO à assister à une conférence organisée le 23 mai 1958 en présence de l'historien Marcel Reggui, auteur en 1946 d'une brochure intitulée *Les Massacres de Guelma. Algérie, mai 1945 : une enquête inédite sur la furie des milices coloniales*.

²³² La CFTC ne signera cependant pas la résolution commune destinée à être remise en préfecture.

²³³ Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes, créée en 1945 et proche du PCF.

Sur le massacre de Melouza

Ce massacre, survenu le 28 mai 1957 à Mechta-Kasbah, un hameau de Melouza, et qui va faire plus de 300 morts, va être l'œuvre du FLN engagé dans une lutte fratricide avec les maquis du Mouvement national algérien (MNA) de Messali Hadj et en particulier celui du « général Bellounis » et de son « armée nationale du peuple algérien (ANPA) » (1). Le MNA a obtenu le ralliement, à Melouza, des Beni-Illemane arabophones et qui supportent mal le diktat du FLN, en l'occurrence celui des membres de la wilaya III (Kabylie) dirigée par le colonel Saïd Mohammedi qui va donner l'ordre à ses katibas de reprendre la situation en main en faisant un exemple. La conséquence sanglante de cette opération de représailles va être l'exécution de la population mâle des Beni-Illemane rassemblée à Mechta-Kasbah. En dépit des dénégations du FLN qui tente de rejeter la responsabilité du massacre sur l'armée française, sa responsabilité ne fait aucun doute selon l'aveu de Saïd Mahammedi lui-même. Une des conséquences de cet épisode tragique va être de précipiter le « ralliement » de Mohammed Bellounis baptisé l'opération « Ollivier » savamment orchestrée par l'armée française qui saisit alors l'occasion qui lui est offerte alors que le maquis de ce dernier était fragilisé par la menace FLN. La propagande française va s'exercer pour démontrer que ce massacre aurait été provoqué par les sentiments pro-français de ces habitants de Melouza, acquis en fait à la lutte indépendantiste, en dépit de leur rejet des « Kabyles » du FLN. Le PCF comme *L'Humanité* vont cependant soutenir la thèse du FLN, ce dont se félicitera le secrétaire du PCA, Bachir Hadj Ali, dans une lettre du 12 juin 1957 adressée à Maurice Thorez (2).

(1) Philippe GAILLARD, *L'Alliance. La guerre d'Algérie du général Bellounis (1957-1958)*, Paris, L'Harmattan, 2009 ; Charles-Robert AGERON, « Une troisième force combattante pendant la guerre d'Algérie. L'armée nationale du peuple algérien en son chef le "général" Bellounis. Mai 1957-juillet 1958 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 85, n°321, 4^e trimestre 1998. pp. 65-76.

(2) *L'Humanité censuré. 1954-1962, un quotidien dans la guerre d'Algérie*, Rosa MOUSSAOUI et Alain RUSCIO (coord.), Paris, Le Cherche Midi, 2012.

La mobilisation du Mouvement de la Paix (1959-1960)

Bien que ses appels à une unité d'action soient constamment repoussés par la SFIO, la section communiste ne rend pas les armes. A chaque initiative, elle se fait un devoir d'inviter la SFIO à y participer, y compris de façon active. C'est le cas pour la conférence-débat du 4 novembre 1959 à La Montagne, au cours de laquelle doit prendre la parole le militant communiste et professeur Marcel Egretaud^{clxxii}. Le PCF garantit par courrier à la SFIO que « *quelle que soit votre opinion, la parole vous sera donnée si vous le désirez* ». La SFIO ne répond pas à la missive, de la même façon qu'elle se tient éloigné de l'initiative portée par le Mouvement de la Paix de création d'un comité local pour la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple algérien. Réuni pour la première fois le 6 décembre 1959, le comité collecte 202 lettres-pétitions (sur 220 personnes présentes à la réunion) pour la paix en Algérie.

Et, en juin 1960, elle demeure sourde à nouveau à la proposition communiste de préparer en commun la journée nationale d'action prévue le 28 juin. Lorsque le général de Gaulle informe qu'il prévoit début janvier 1961 un référendum sur l'autodétermination du peuple algérien, la gauche montre encore ses divisions. Les communistes sont favorables à l'autodétermination mais ils voient

dans l'appel aux urnes du Général de Gaulle l'organisation d'un « référendum-plébiscite » destiné à asseoir son pouvoir personnel^{clxxiii} et à poursuivre la guerre ; c'est pour cela qu'ils appellent à voter non, à la différence de la SFIO favorable à l'initiative gaullienne puisque l'article 1 du projet de loi soumis au vote met comme condition à la consultation des Algériens le retour au calme dans le droit fil de la politique menée en son temps par Guy Mollet.

Les socialistes locaux partagent cette opinion mais ne sont sans doute pas fermés aux arguments avancés par les partisans résolus de l'Algérie française. Roger Payen a ainsi conservé un document intitulé « Réponse à ceux de Métropole qui s'interrogent sur l'Algérie » daté de décembre 1960, imprimé à Alger et signé par *Le Messenger*^{clxxiv}. Élaboré dans l'optique du référendum, il appelle explicitement à voter non, car cela serait donner trop d'importance à une rébellion qui n'est qu'un « épisode de la lutte marxiste conduite par l'URSS contre les pays libres », une rébellion à bout de souffle dont la plupart des « Musulmans » savent bien que « la trique du FLN ne serait qu'un avant-goût de la servitude sino-soviétique ». Son auteur ne croit pas à un accommodement possible qui transformerait l'Algérie en « une sorte de protectorat », ferait de la France une « puissance de troisième ordre », forcerait « à l'exil des millions de Français » et réduirait à la misère, au désordre et à l'anarchie la population indigène. Ce texte déploie une rhétorique portée par les Ultras : défense de la colonisation, lutte contre le communisme, défense de l'Empire et refus obstiné de toute évolution institutionnelle.

Si nous pensons que les arguments avancés par *Le Messenger* ont pu trouver des oreilles attentives chez les socialistes du Pays-de-Retz, c'est parce qu'ils furent exposés quatre ans plus tôt dans une publication locale du parti. Dans son n°44 du 18 février 1956, l'hebdomadaire *Le Pays de Retz socialiste* ouvre ses colonnes à son rédacteur/administrateur, Raoul Coustal, un fidèle de Guy Mollet²³⁴. Ce militant a été aux côtés de Jean Guittou, seul élu, de la liste socialiste aux élections législatives, en janvier 1956. Dans un article au ton violent mais sobrement intitulé « Algérie », cet ancien candidat socialiste aux législatives de 1956 et qui a vécu au Maghreb tente de dessiller les yeux de ses concitoyens et de prouver que l'Algérie « est une terre bien française » et que « les Algériens sont donc bien Français au même titre que les Bretons ou les Parisiens »²³⁵. Il délivre en deux pages touffues une histoire de l'Algérie de laquelle il ressort que la colonisation a mis fin à des siècles d'anarchie, de conflits locaux entre seigneurs et à la piraterie en mer, et que du brassage de populations diverses (kabyles, arabes, juives, européennes...) serait né un nouveau type de Français : l'Algérien... Les indépendantistes ? Il ne faut voir en eux qu'une poignée d'assassins organisés depuis l'étranger - l'Égypte de Nasser et l'URSS - cherchant à imposer ses vues aux musulmans algériens, par ailleurs peu pressés de renouer avec le « régime de la féodalité arabe ». Face au FLN, une seule politique est possible : utiliser des méthodes « arabes » à savoir la loi coranique, et donc la loi du talion. Les « soi-disant soldats de la libération algérienne » ne sont que des « tueurs à gages, des incendiaires et des assassins » qu'il faut « exterminer jusqu'au dernier » (sic) et non juger, car les « procès retentissants » ne font qu'offrir aux « avocats nationalistes ou communistes » une tribune pour insulter la France. Ceci fait, une fois l'ordre rétabli, il faudra « régler le problème politique intérieur » par la fixation « à chaque citoyen algérien, musulman ou

²³⁴« Le Pays-de-Retz socialiste et la guerre d'Algérie », *Fragments d'histoire sociale en Pays-de-la-Loire*, blog du CHT, avril 2021.

²³⁵Lesquels Bretons ou Parisiens ne sont pas quant à eux des citoyens de seconde zone aux droits réduits...

européen » de la « *limite [sic] de ses droits et de ses devoirs* » au sein de la communauté française, ceci, évidemment, dans le respect des lois républicaines...

La lecture d'une telle prose a-t-elle joué un rôle dans le positionnement politique de la section de La Montagne et dans son refus d'actions communes avec le Parti communiste ? Nous ne pouvons l'affirmer. En revanche, cela souligne la puissance des discours colonialistes au sein de la vieille maison comme d'un anticommunisme persistant.

L'année du putsch d'Alger (avril 1961)

La victoire du « Oui » au référendum du 8 janvier 1961 n'a rien changé à la situation. Hors SFIO - bien que des voix discordantes s'y sont fait entendre comme dans l'Ouest celles de Tanguy Prigent et de la fédération du Finistère dans l'Ouest et qu'une scission a eu lieu en son sein dès septembre 1958 avec la création du PSA - les forces de gauche réclament toujours une « paix négociée ». Localement, 110 personnalités demandent ainsi l'ouverture des négociations²³⁶. Parmi elles, le syndicaliste paysan et député apparenté MRP, Bernard Lambert, le socialiste Jean-Baptiste Guitton, le communiste Gilles Gravoille.

Outre la présence sur cette pétition de Bernard Lambert sur lequel nous allons revenir et celle de Gilles Gravoille, ancien député communiste battu en 1958, celle de Jean-Baptiste Guitton peut sembler a priori plus surprenante. Cet élu nazairien, proche de François Blancho, aura déjà manifesté une relative indépendance en rompant notamment durant son mandat de député (1956-1958)²³⁷ avec la discipline de vote. Une première fois lors de la discussion du projet de Communauté européenne de défense (CED) durant laquelle il va se désolidariser en rejoignant les opposants au sein de son groupe à deux reprises – en février 1952 et en août 1954 – en votant contre [cf. infra] et une seconde fois, en juin 1958, lors de l'investiture du général de Gaulle et du vote des pleins pouvoirs comme de la révision constitutionnelle^{clxxxv}. On se rappellera également que Guitton aura fait partie du comité monté par Alexandre Hébert, secrétaire départemental de la CGT-FO en faveur du jeune Guy Bézier condamné et emprisonné suite à la manifestation du 28 mai 1956 dans le cadre de l'opposition au départ des rappelés, conséquence de l'intensification du conflit algérien... décidée par le gouvernement socialiste qui aura obtenu les pleins pouvoirs en Algérie. On peut remarquer qu'en novembre 1958, Guitton, député sortant, va être battu par Nestor Rombeaut, responsable syndical CFTC et candidat du MRP, se voyant opposé au premier tour, outre un candidat communiste, celui de l'Union des forces démocratiques (UFD)^{clxxxvi}, Jean Ramet, ex-secrétaire des Métaux CGT, tandis que la fédération départementale socialiste affiche alors sa fidélité à la « vieille maison » quelque peu discréditée²³⁸. On voit donc que, si ce notable socialiste n'aura pas été jusqu'à la rupture comme Tanguy Prigent avec la « vieille maison » en rejoignant le Parti socialiste autonome (PSA), il aura fait preuve d'une certaine indépendance comme en témoigne sa participation à cette pétition, ceci, du reste, comme un certain Gaston Defferre, opposant à la politique algérienne de Guy Mollet et qui aura signé dans le même temps un appel à la

²³⁶ Tract du comité local du Mouvement de la paix de janvier 1961. Ce tract fait référence au colloque d'Aix-en-Provence des 29 et 30 décembre 1960 à l'issue duquel de nombreuses personnalités politiques et syndicales – à l'image de François Billoux (PCF), de Gaston Defferre (SFIO) ou de Pierre Mendès France (PSU) - ont réclamé un accord sur entre le gouvernement français et le GPRA.

²³⁷ Il est alors le seul député socialiste de Loire-Atlantique.

²³⁸ Dans la profession de foi de Jean-Baptiste Guitton pour l'élection du 23 novembre 1958, la SFIO revendique fièrement le fait qu'« *aucun groupement politique, aucun parti ne peut présenter un tel bilan positif* »...

négociation entre la France et le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA). Trente-deux parents d'appelés de Loire-Atlantique demandent également l'ouverture de négociations avec le FLN, via le GPRA.

Arrive l'événement marquant du printemps 1961 : le putsch d'Alger, déclenché le 22 avril par ceux que le général de Gaulle va qualifier de « *quarteron de généraux en retraite* »^{clxxvii}, en l'occurrence Salan, Challe, Zeller et Jouhaud. Dès l'annonce du putsch, le PCF, par son Bureau politique, appelle à la constitution de nombreux et larges comités antifascistes. A La Montagne, le PCF tend de nouveau la main aux socialistes locaux pour tenir une réunion de défense de la république, appuyant l'appel au débrayage lancé par les syndicats pour le 24 avril. Sans aucun succès. Le tract issu de la réunion est signé par la CGT d'Indret, la sous-section du SNI de La Montagne, le PSU, le MRP et le PCF, comme par la section locale du Mouvement de la Paix et par l'Amicale laïque de La Montagne²³⁹. C'est également l'acte de naissance d'un Comité provisoire de vigilance ouvert « *à tous les Montagnards* ».

Mais rien n'y fait. Rien ne peut pousser les socialistes locaux à rompre avec leur politique de refus de toute action et alliance. Pas même la tragédie d'octobre 1961 au cours de laquelle des manifestants algériens sont bastonnés, raflés, tués par les forces de l'ordre républicaines comme arrêtés massivement, ni les attentats de l'OAS ou encore l'autre tragédie, celle du métro Charonne où des travailleurs décèdent lors d'une charge de CRS le 8 février 1962. Et pourtant parmi les victimes, une jeune femme originaire de Loire-Atlantique comme nous l'avons vu. Cela n'empêchera pas la fédération socialiste de publier un communiqué, après le cessez-le-feu du 19 mars 1962, déclarant qu'elle « *revendique hautement la part qu'[elle] a prise tout au long de ce drame* », à la stupéfaction des militants d'une nouvelle organisation dont la création doit beaucoup au conflit algérien : le Parti socialiste unifié^{clxxviii}.

Que peut-on en conclure ?

A quoi ressemble la SFIO de Loire-Atlantique au milieu des années 1950 ? A une organisation d'élus entourés d'un nombre assez réduit de militants^{clxxix}, très marquée par le courant « molletiste ». La fédération reste fidèle à Guy Mollet durant toute cette période de grandes incertitudes^{clxxx} : « *à chaque congrès, la SFIO de Loire-Atlantique s'aligne sur les positions de la direction du parti, y compris sur le problème algérien* »^{clxxx1}. Son positionnement est à la fois très anticommuniste et très anticlérical dans un contexte où la guerre scolaire a repris dans l'Ouest après-guerre²⁴⁰. Ainsi, lors des législatives de 1958 à Châteaubriant, son candidat Philippe Dehan - par ailleurs membre important de la CGT-FO - se désiste en faveur du sortant, le radical, pourtant très Algérie française, André Morice, afin de contrer le « catholique » Bernard Lambert (MRP), partisan affiché de la liberté de l'enseignement^{clxxxii}.

Alors que des fédérations connaissent des tensions internes dès 1958 et ne peuvent empêcher le départ de militants opposés à la ligne du parti avec, comme corollaire, la naissance du Parti

²³⁹ Ce tract porte un ajout manuscrit, de la main du secrétaire de la cellule communiste montagnarde : « *Soussignés en plus par CGT-FO, Libre Pensée, Ligue des Droits de l'Homme, A.S.F.* ».

²⁴⁰ Frédéric LE MOIGNE, « 1945-1950 : les manifestations du militantisme scolaire catholique de l'Ouest », *Militants catholiques de l'Ouest. De l'action religieuse aux nouveaux militantismes, XIX^e-XX^e siècle* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, pp. 199-211.

socialiste autonome (PSA)^{clxxxiii}, celle de Loire-Atlantique maintient le cap avec autorité, ne subit pas apparemment d'hémorragie militante et exclut rapidement les dissidents. C'est le cas de Joseph Bercegeais, exclu en novembre 1957 « pour avoir signé un "appel" à la population de la Loire-Atlantique en vue de faire du 17 octobre 1957 une journée pour la paix en Algérie et pour avoir tenu dans un meeting intersyndical, en tant que militant FO, des propos malveillants à l'encontre de Pierre Métayer, ministre socialiste de la Fonction publique »²⁴¹. Bercegeais s'en ira fonder la fédération du PSA avec des jeunes du Club Léo Lagrange... avant qu'une « comète [n'apparaisse] dans le ciel de la gauche » : le PSU^{clxxxiv}.

Le positionnement du secrétaire de la section locale de la SFIO de La Montagne s'inscrit dans celui que va manifester durant le gouvernement socialiste de Guy Mollet et plus généralement durant la durée du conflit franco-algérien, la Fédération SFIO de Loire-Atlantique fermement dirigée par André Routier-Preuvost. Ce dernier, ancien militant de Force ouvrière, était un proche du leader socialiste, hostile à tout rapprochement avec les communistes et « après avoir soutenu la direction nationale de la SFIO lors de la crise de la CED, la fédération SFIO de Loire-Atlantique, dirigée par Routier-Preuvost, a, en continuité, apporté une forte majorité de ses mandats à Guy Mollet et à Robert Lacoste dans les débats sur l'Algérie »²⁴². Le secrétaire fédéral sera membre de la commission chargée d'étudier la situation en Algérie aux conseils nationaux de mai 1958 et de janvier 1959. Lors de la crise de la CED^{clxxxv} (1954-1955), il va appuyer fermement la position du comité directeur contre les parlementaires indisciplinés, et en l'occurrence Jean Guïtton pour le département.

La section socialiste de La Montagne comme son secrétaire vont donc constituer durant le conflit franco-algérien une parfaite illustration des prises de position de la Fédération départementale de la SFIO, elle-même représentative d'une tradition politique favorable au maintien d'une forme d'Union française et résolument hostile à tout rapprochement avec le PCF²⁴³. Sur un plan plus local, il faut souligner l'influence politique très relative de la SFIO comme du PCF puisqu'aux législatives de 1958, dans la 8^e circonscription, celle du Pellerin, à laquelle appartient La Montagne, si l'élu dès le 1^{er} tour est un homme de droite, Jean de Grandmaison du Centre national des indépendants et paysans (CNIP), le candidat de la SFIO, Etienne Chauvin, n'obtient que 6,24 % des voix contre 4,25 % à celui du PCF, Joseph Fraud²⁴⁴.

Un exemple de courage politique : le cas de Bernard Lambert

Bernard Lambert est connu avant tout comme le « héraut paysan », le « José Bové breton des années 70 »^{clxxxvi}. Sa trajectoire est liée intimement à l'histoire du syndicalisme agricole au sein de laquelle il occupe une place tout à fait singulière comme militant de la gauche paysanne et fondateur du mouvement des Paysans-travailleurs^{clxxxvii}. Mais ce militant issu de la Jeunesse agricole catholique (JAC) fut aussi un député apparenté MRP en 1958 en lieu et place d'un notable

²⁴¹ <https://maitron.fr/spip.php?article16303>, notice BERCEGEAIS Joseph (Jean, François) par Gilles MORIN, version mise en ligne le 20 octobre 2008.

²⁴² <https://maitron.fr/spip.php?article175415>, notice ROUTIER-PREUVOST André, Auguste par Frédéric Cépède, version mise en ligne le 10 septembre 2015, dernière modification le 10 septembre 2015.

²⁴³ Routier-Preuvost après le congrès d'Épinay devint un des animateurs du courant réformiste des socialistes-démocrates, courant hostile au Programme commun de même qu'à l'entrée des chrétiens progressistes au PS.

²⁴⁴ Au niveau départemental, la SFIO obtient un peu plus de 12 % des suffrages et le PCF, un peu plus de 9 %.

bien connu, le radical André Morice qui a laissé son nom à un barrage électrifié – la ligne Morice – sur la frontière algéro-tunisienne et construit durant la guerre d’Algérie. Électron libre en politique, rappelé en Algérie en 1956, Bernard Lambert va rapidement prendre position non seulement contre la guerre mais pour l’indépendance, en occupant une position originale et courageuse au sein de sa famille politique d’alors partisane du maintien de l’Algérie dans le giron français^{clxxxviii}.

La jeunesse de Bernard

Bernard Lambert est né en 1931 dans une famille de métayers implantés à Teillé (Loire-Inférieure), un territoire rural fortement imprégné par les traditions et les mœurs de l’Ancien Régime^{clxxxix} : « *Mon père était métayer. Il saluait le patron de la ferme en lui donnant son titre : "Bonjour, monsieur not' maître". Et le propriétaire répondait : "Bonjour mon brave Joseph" »*²⁴⁵. La situation économique de la famille n’est guère florissante. Endettée auprès de son propriétaire, elle se débat pour survivre, l’argent des récoltes suffisant à peine à rembourser les dettes avec une dépendance durable du foyer à l’égard du propriétaire. Sa mère assure la traite et transforme la crème en beurre ce qui assure un modeste complément de revenu²⁴⁶. Les enfants Lambert fréquentent l’école privée où Bernard se révèle bon élève, doté d’une excellente mémoire au point que le curé de Teillé envisage de l’envoyer au petit séminaire²⁴⁷. Nous sommes alors en 1943 et il entre en septembre au collège Saint-Joseph d’Ancenis avant de gagner la collégiale Saint-Donatien de Nantes et de se convaincre que la vocation sacerdotale n’est pas sa voie... Il retourne sur la ferme familiale et participe tant bien que mal aux travaux agricoles car une pleurésie tenace le maintient souvent alité.

Les débuts de l’engagement : la JAC

Pour les jeunes, fervents catholiques ou pas, participer aux activités culturelles et sportives de la Jeunesse agricole catholique est une façon de rompre « *avec les idées récurrentes autour de la monotonie des campagnes françaises* »^{cx}. Bernard Lambert, adolescent, fréquente peu l’église et lui préfère les rencontres entre camarades après la messe. Son adhésion à la JAC ne va donc pas de soi, surtout qu’il considère que la religion est un frein au progrès et que l’église participe « *à la soumission économique et sociale des paysans, en leur promettant le salut dans l’au-delà, malgré leur misère ici-bas* »²⁴⁸. Et pourtant incontournable, la JAC^{cxci}. En 1954, elle est capable de rassembler près de 400 000 jeunes ruraux lors de ses congrès départementaux. Son discours moderniste - « *Voir, juger, agir* » - intéresse la jeunesse agricole, y compris celle des petites et moyennes exploitations^{cxcii}. Ne plus se soumettre aux lois naturelles passe concrètement par la rationalisation des moyens de production et l’utilisation d’intrants^{cxci}. Si ce discours technique le séduit, le discours religieux traditionnel irrite Bernard Lambert, bien plus intéressé par les compétitions sportives²⁴⁹. Il devient d’ailleurs, au sein de la JAC, responsable des sports et loisirs sur la région d’Ancenis puis de l’ensemble du département. L’intérêt pour la cause paysanne va

²⁴⁵ Yves CHAVAGNE, *Bernard Lambert, 30 ans de combat paysan*, Quimperlé, Ed. La Digitale, 1988, p. 16.

²⁴⁶ *Ibidem*, p. 19.

²⁴⁷ *Ibidem*, p. 24. Ceci témoigne d’une pratique fréquente dans les milieux catholiques traditionnels ruraux au sein desquels le curé, très influent, cherche à susciter des vocations cléricales tout en permettant à des enfants de milieu modeste de faire des études.

²⁴⁸ *Ibidem*, p. 34.

²⁴⁹ « *Tous les dimanches, en chaire, le curé expliquait que plus on était malheureux en ce monde, plus on était heureux dans l’autre. Pour moi qui voulais changer tout ce qui me semblait injuste, ça me révoltait.* » [Yves CHAVAGNE, *op. cit.*, p. 28].

donc venir après cet engouement initial tandis que la dimension spirituelle, du fait de l'appel à faire des hommes présents au monde, va finir par lui plaire également et il confiera : « *Je suis redevenu catholique* »²⁵⁰.

L'ascension jaciste de Bernard

Son engagement jaciste va être le prélude à son engagement syndical ultérieur. Désireux d'acquérir de solides connaissances théoriques, il suit les cours du CERCA d'Angers²⁵¹, convaincu que la JAC doit produire une nouvelle « élite paysanne » capable de révolutionner la campagne dans les champs comme dans les esprits :

*« Il y a de la “révolution” dans le projet de ce mouvement d'Église. Tout tourne autour de la dignité de la personne. Elle est d'autant plus importante qu'elle est, pour elle, celle des enfants de Dieu. Que celle-ci vienne à être bafouée ou méconnue et la JAC n'hésite pas à dire tranquillement une chose énorme : “Il faut changer la société !” »*²⁵²

Révolutionner les campagnes, casser les dominations traditionnelles, émanciper le paysan, tel sera le programme qu'il poursuivra tout au long de sa vie syndicale, de ses premiers pas au sein du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) jusqu'à son implication au sein des Paysans-Travailleurs dans les années 1970. Cet engagement syndical comme son désir d'émancipation à tous niveaux des paysans sont indissociables de son engagement politique qui va le mener du MRP au PSU toujours dans le même état d'esprit.

Le rappelé en Algérie de 1956

Bernard Lambert effectue son service militaire de novembre 1952 au 1^{er} mai 1954 et en sort avec le grade de maréchal des logis (sergent). Peu porté à se soumettre, il se heurte, par exemple, à ses supérieurs lorsqu'il est question de répartir les bénéfices du foyer du soldat entre les hommes de la compagnie²⁵³. Le fait d'être sous les drapeaux, un passage obligé, aura renforcé sa tendance à être un rebelle et un contestataire... Comme il fait partie des « disponibles » rappelés en Algérie par le gouvernement socialiste au printemps 1956, il réintègre l'armée pour quelques mois (juin-novembre) et entreprend de faire la chronique d'une « *sale guerre* » dont il conteste la légitimité. Il fait partie de ces soldats qui perturbent le bon fonctionnement de la logistique en participant au « mouvement des rappelés », ce qui explique que son départ sera retardé de 19 jours car, à Quimper, des rappelés manifestent leur opposition à la guerre^{civ}. Bien que n'étant pas objecteur de conscience, il entend bien ainsi profiter de toutes les occasions pour manifester sa propre opposition : « *Personnellement, puisque la guerre ne peut donner que de mauvais résultats, j'y participerai par obligation mais en cherchant au maximum à en atténuer les effets.* »²⁵⁴. Il accomplit quatre mois de service dans les djebels jusqu'à ce qu'une dysenterie amibienne le conduise en septembre à l'hôpital Maillot d'Alger où il va rester jusqu'à sa démobilisation. Il est

²⁵⁰ Yves CHAVAGNE, *Bernard Lambert, op. cit.*, p. 30.

²⁵¹ Centre d'enseignement rural par correspondance d'Angers. Ces cours s'adressent aux jeunes paysans qui viennent de finir leur scolarité obligatoire et qui retournent ensuite directement dans l'exploitation familiale.

²⁵² Yves CHAVAGNE, *Bernard Lambert, op. cit.*, p. 33.

²⁵³ Son capitaine proposait de favoriser les sous-officiers au détriment des hommes de troupe, ce à quoi Bernard s'oppose.

²⁵⁴ Yves CHAVAGNE, *Bernard Lambert, op. cit.*, p. 71.

décoré de la croix de la Valeur militaire avec citation par le colonel Jean-Robert Thomazo, un partisan résolu de l'Algérie française et qu'il va retrouver à l'Assemblée nationale...

Dans une lettre, il raconte une anecdote qui illustre le dilemme moral du rappelé qu'il était. Lors d'une opération contre le FLN, son unité échange des coups de feu avec les maquisards algériens qui trouvent refuge dans la montagne. Bernard s'interroge alors : « *Mais comment agir ? Refuser de participer à l'action ? C'est laisser lâchement les copains courir seuls vers le danger. Y participer pleinement ? C'est adhérer à l'œuvre de ceux qui veulent en supprimant la vie de gens ayant peut-être plus de valeur que nous, faire la paix.* »²⁵⁵. Bernard propose à son lieutenant de se rendre sur la ligne de crête pour parer à toute embuscade possible. Arrivé au sommet et apercevant des rebelles, il tire une rafale en l'air... afin de les prévenir de leur arrivée. Sermonné par l'officier, Bernard Lambert écrira satisfait : « *Je le laissais dire, trop heureux de ma réussite* ». Sur le retour, sa troupe capture un rebelle qu'elle soumet à un tabassage en règle :

*« En revenant, j'ai assisté à une l'une des scènes les plus écœurantes de ma vie : des soldats, et spécialement ceux qui avaient disparu après les premiers coups de feu, nous attendaient pleins de "bravoure". En voyant un fellagha en chair et en os, leur "courage" ne connut plus de bornes. Et chacun d'y aller de son petit coup de poing, de son petit coup de pied sur cet homme désarmé, ligoté. En moins de 5 minutes le prisonnier eut la figure en marmelade. violemment j'intervins. Le plus acharné se souviendra longtemps du coup de pied au cul qui le surprit en plein travail. La bestialité des froussards a le don de me rendre furieux. »*²⁵⁶

Trois ans avant qu'il ne monte à la tribune du Parlement pour y défendre l'autonomie algérienne, Bernard Lambert a déjà des idées pour sortir du conflit et de la guerre civile. Dans sa correspondance, il milite pour un programme de développement de l'Algérie, pouvant s'appuyer sur l'armée française qui peut jouer un rôle d'émancipation plutôt que de répression. La seule façon de sortir de l'impasse consiste à négocier une paix et accepter une forme d'indépendance devenue inéluctable. Du fait de son expérience algérienne, Bernard est donc dès 1956 très lucide sur la situation algérienne, ce qui l'aidera à forger sa conscience et son orientation politiques. Il entretient par ailleurs une correspondance avec les responsables de la JAC pour les tenir informés de la situation. En septembre 1956, il rédige à l'attention de l'équipe nationale un document intitulé « Quelques réflexions sur l'armée et l'Algérie »²⁵⁷ dans lequel il pointe aussi bien le développement du racisme au sein de l'armée que la faiblesse du soutien organisé au mouvement des appelés. La « pacification » est un échec à ses yeux du fait de la faiblesse de l'engagement de l'armée dans les domaines de l'enseignement ou du développement agricole, et de l'opposition obstinée des Pieds-noirs à l'égalité des droits.

Le revirement du gouvernement socialiste de Guy Mollet après la visite de celui-ci en Algérie traduit son incapacité à réaliser le redressement politique de la colonie. Cette incapacité politique implique, pour lui, le risque d'une lente dégradation de la situation algérienne dans un contexte de désintérêt des métropolitains avec, en germe, la possibilité de l'instauration à terme d'un régime dictatorial. Même si, au sein de la JAC, le ton est à la prudence et à la mesure, certains militants partagent l'état d'esprit de Bernard Lambert. Un responsable comme Jacques Blois, secrétaire

²⁵⁵ *Ibidem*, p. 72. Les citations qui suivent sont extraites de cette page.

²⁵⁶ « Bernard Lambert, un visionnaire », site *Châteaubriant, Histoire et Résistance*, 6 décembre 2000.

²⁵⁷ LAM 59-III – Textes sur l'Algérie, Archives de Bernard Lambert, CHT de Nantes ; Gilles LEMAI, « La guerre d'Algérie et la JAC : l'exemple de Bernard Lambert », Atelier de recherche historique de l'UP de Nantes, mai 2018.

général de la JAC de 1957 à 1959, lui-aussi rappelé en 1956, a tenté d'agir, y compris en Algérie, et s'est alors fait sanctionner^{cxv}. Le président national de la JAC, Raymond Lacombe fait publier dans *Le Militant à l'action* un article intitulé « Buveurs de sang » rédigé par Jean-Marie Heusèle et dirigé contre les « paras », article pour lequel il écope de 15 jours de prison avec sursis. Enfin la JAC avec la JOC dénoncent en 1956 auprès du cardinal Feltin, vicaire général aux Armées, l'usage de la torture par l'armée française^{cxvi}. On se rappellera que, durant l'année 1957, les milieux chrétiens progressistes se sont mobilisés activement pour dénoncer l'usage de la torture en Algérie comme en France métropolitaine²⁵⁸.

Bernard Lambert, le « député paysan »

Lambert est élu député fin 1958, en battant le sortant André Morice^{cxvii}, figure du radicalisme local. A 27 ans, ce fils de métayer est le benjamin de l'Assemblée nationale. Si, en Loire-Atlantique, le scrutin ne sourit pas à la gauche, qui en sort laminée, il réussit au CNIP (Centre national des indépendants et paysans) qui remportent 4 des 8 sièges^{cxviii}. Les sièges restants se partagent équitablement entre les candidats de l'UNR et ceux soutenus par le MRP : Nestor Rombeaut, jusque là responsable CFTC nazairien, devance ainsi le sortant socialiste Jean-Baptiste Guitton, outre Bernard Lambert qui élimine donc André Morice sur Châteaubriant.

Sa profession de foi de « *Candidat d'Action sociale et populaire* » n'a cependant rien de révolutionnaire, comme celle du reste de Rombeaut²⁵⁹. Il entend porter une « *orientation politique nouvelle, jeune, dynamique* », défendre le travail contre les puissances d'argent, sauver la petite propriété agricole, sans remettre en question le marché commun²⁶⁰. Défenseur des libertés (y compris de l'enseignement), il plaide pour la concorde sociale et s'engage à faire participer ses électeurs activement à son mandat en les consultant. Favorable à la paix en Algérie, il comprend l'attente angoissée des familles françaises pour leurs soldats et leur souhait de voir la fin des hostilités. Cependant sa profession de foi dans un contexte électoral où il est soutenu par le MRP et opposé à un « laïcard » n'est donc pas exempte d'ambiguïté. Il se prononce donc pour la « liberté de l'enseignement » mais sans faire référence explicitement à « l'école libre » tandis que, sur l'Algérie, il insiste surtout sur le retour des soldats métropolitains dans leurs foyers, en indiquant que le nouveau parlement aura comme tâche de compléter la politique de l'actuel gouvernement qui « *a entrepris une politique efficace et libérale, pour négocier, pour rétablir la paix en Algérie* ». Comme son futur collègue, Nestor Rombeaut, il déclare faire confiance à l'actuel chef du gouvernement et donc à Charles de Gaulle pour ce qui est du problème algérien. Pour le second tour qui va l'opposer au sortant, André Morice^{cxix}, il se contente de résumer ainsi son programme : « *droit à la propriété, droit au travail, liberté effective de l'enseignement* ».

Son mandat législatif connaît deux périodes. La première court de la campagne électorale, six semaines avant l'élection, jusqu'à son discours de juin 1959, période durant laquelle il prend position en faveur de l'auto-détermination de l'Algérie. La seconde s'achève en 1962 quand il est battu par une coalition de droite, MRP compris, étiquette sous laquelle il avait fait campagne en

²⁵⁸ Cf. chapitre V - « *Documents sur l'Algérie : de jeunes prêtres rappelés témoignent (1956-1957)* ».

²⁵⁹ Professions de foi de Bernard Lambert et de Nestor Rombeaut, élections législatives du 23 novembre 1958, 5^e et 6^e circonscriptions de Loire-Atlantique, Sciences Po / fonds Cevipof.

²⁶⁰ Dans cette profession de foi il cite sa qualité de « maître en agriculture » obtenue au CERCA comme celle de militant syndicaliste ainsi que sa croix de la Valeur militaire avec citation obtenue en Algérie.

1958... Son élection peut être considérée comme « accidentelle » car dans l'histoire de la circonscription de Châteaubriant, et bien que les découpages aient pu évoluer, ce mandat unique contraste avec la longévité de ses prédécesseurs et successeurs. Nous pensons à Charles Ginoux-Defermon, député conservateur de 1902 à 1928, et à Xavier Hunault, son successeur, député de droite de 1962 à 1989 ! Cependant elle a pu correspondre également à une première, à savoir comme un des prémisses du lent basculement de droite à gauche du département.

Le courage en politique : Bernard Lambert et l'Algérie

Ce défenseur des « petits »²⁶¹ affirme dès la campagne électorale son anticonformisme idéologique, qualifiant sa propre conduite « *d'indépendance sauvage* ». Tribun, très conscient de son charisme, il n'a pas le soutien du clergé local, ni celui des notables. En revanche, il s'appuie sur une équipe dynamique qui va se dévouer pour le mettre en contact avec les électeurs. Yves Chavagne estime ainsi que « *10 à 12 000 personnes ont été touchées dans des réunions publiques* ». Même s'il ne l'emporte qu'avec 406 voix d'avance sur André Morice au second tour, sa campagne est une réussite car bien peu – et même lui ! - le voyaient l'emporter.

Affilié au MRP, il affiche d'emblée des idées hétérodoxes. Le point d'orgue est son intervention du 9 juin 1959 au cours de laquelle il tente de se prononcer en faveur de l'autodétermination en Algérie. Après son séjour en Afrique du Nord, dit-il, il est revenu « *profondément convaincu qu'il faut à la fois sortir les jeunes Français du borborygme de la guerre et laisser le peuple algérien choisir son destin* ». Cette intervention à la tribune de l'Assemblée a été préparée avec le journaliste anticolonialiste Robert Barrat^{cc} de *Témoignage chrétien*. Ce jour-là, le député s'exprime en son nom comme il le précise dès le début et doit donc se battre pour terminer son intervention^{cci}. Alors que des députés de droite l'invectivent, « *Jean-Marie Le Pen, Pierre Lagailarde et Jean-Baptiste Biaggi, trois députés fascistes, [montent] à la tribune pour [le] secouer et physiquement [le] faire taire* »²⁶². Il faudra attendre les éditions de *Témoignage chrétien* et *France Observateur* pour prendre connaissance de l'entièreté de l'intervention initialement prévue²⁶³.

Comment expliquer un tel déchaînement de colère contre un « *homme qui, lui aussi, vécut cette guerre par l'intérieur, en compagnie de camarades rappelés dont en 1956 il partagea le sort pendant plusieurs mois* »²⁶⁴ ? Le soupçon - à juste titre - que fait peser Bernard Lambert sur les manifestations de « fraternisation » de mai 1958 qui lui apparaissent bien moins spontanées qu'on n'a pu le chanter sur tous les toits, va mettre le feu aux poudres. A partir de là, chacune de ses interventions est interrompue, par des huées et des invectives ou entravée par d'autres interventions. Ces appels à la justice, à la vérité, à la paix et à une amitié durable entre les communautés se perdent dans les cris, tout comme sa dénonciation de la misère sociale de la population musulmane. Si Lambert n'appelle pas explicitement à l'indépendance : « *Entre l'Algérie confondue avec la métropole et l'Algérie, nation totalement indépendante, il y a place en effet pour des solutions*

²⁶¹ René BOURREAU, « Le paradoxe de la représentation. Bernard Lambert, député de Loire-Atlantique », *L'Ouest politique 75 ans après Siegfried*, CNRS, 1987.

²⁶² Yves CHAVAGNE, *Bernard Lambert, op. cit.*, p. 61.

²⁶³ « Ce que je n'ai pu dire au Palais-Bourbon » (06/1959), III - Textes sur l'Algérie, LAM 59, Archives Bernard Lambert, CHT de Nantes. Dans *Témoignage chrétien* il écrit : « *Il faut que le peuple algérien, tant de souche européenne que de souche musulmane, sache dès à présent, si un cessez le feu doit intervenir, qu'il a le droit de choisir lui-même son propre destin* » [TC n°780 du 19 juin 1959].

²⁶⁴ JORF, Débats parlementaires, Assemblée nationale, 2^e séance du 9 juin 1959, *op. cit.*

intermédiaires, plus difficiles à mettre en place, peut-être, mais concordant mieux avec la réalité », sa condamnation du gaullisme en actes rend son discours inaudible et inacceptable - « *C'est inadmissible !* » - pour une majorité de l'hémicycle, partisane de l'Algérie française.

Pour conclure

Durant ces quatre années passées sous les ors du Palais-Bourbon, Bernard Lambert aura fait preuve d'un courage politique comme d'une liberté assez peu répandus dans sa famille politique d'alors, la démocratie chrétienne. Son passé récent de « rappelé » en Algérie a joué un rôle fondamental dans l'évolution de sa perception du conflit et des chemins pour en sortir. Il ne tardera pas à rompre avec le MRP pour se rapprocher du PSU, dont la naissance doit tant au combat anticolonial et tout particulièrement dans le cadre de la guerre d'Algérie. Avec son ami Nestor Rombeaut il fut une des rares voix discordantes du centre-droit, se mettant ainsi dans le sillage du député Jacques Fontlupt-Esperaber qui, dès 1958, signera une pétition avec des personnalités de gauche dont Jean-Paul Sartre, André Philip ou Laurent Schwartz, en faveur de la paix en Algérie et du droit à l'indépendance des Algériens. Cela lui coûtera sa carrière politique...^{ccii}

Pour la paix en Algérie : Alain Brisset ou le début d'un parcours militant

Né en 1938 à Nantes dans un milieu plutôt conservateur et catholique, Alain Brisset fait ses premières armes dans le syndicalisme étudiant au sein de l'UNEF en 1958²⁶⁵, dont il sera bientôt l'un des animateurs du courant « mino » (minoritaire)^{cciii}. Parallèlement, il adhère avant mai 1958, au *Comité nantais pour la recherche d'une solution pacifique en Algérie*, comité alors proche du PCF. Son parcours illustre de manière exemplaire celui d'un jeune étudiant nantais engagé au sein de l'UNEF en particulier dans le cadre de la lutte pour la paix en Algérie ainsi que dans la Nouvelle Gauche qui se traduira par son adhésion au PSU en 1962²⁶⁶.

En 2015, deux ans avant son décès, il livrera un témoignage intéressant sur les débuts de son parcours militant, plus particulièrement sur les années 1957-1962²⁶⁷. Il se souvient de l'existence de deux camps bien tranchés mais dont l'homogénéité est relativement faible ainsi que la réalité de leur mobilisation. Les partisans de l'Algérie française regroupe alors, selon lui, un large éventail depuis l'extrême droite – encore en partie, monarchiste – jusqu'à la SFIO dirigée par André Routier-Preuvost, alors secrétaire fédéral, et dont les deux fils sont étudiants^{cciv}. L'autre camp est pour la paix par la négociation, tout en se mobilisant contre l'emploi de la torture. Il repose sur un « noyau » communiste duquel émerge Eugène Leblanc, professeur de philosophie au lycée Georges-Clemenceau, syndicaliste de la FEN et président de l'association France-URSS^{ccv}. Le PCF, comme la CGT, furent, selon lui, « *au cœur du combat* », combat qu'ils partagèrent avec des

²⁶⁵ Daniel AGACINSKI, « Comment la guerre d'Algérie a politisé le milieu étudiant », *Cahiers du GRM* [en ligne], 3 | 2012, pp. 1-15.

²⁶⁶ Fonds Alain Brisset, CHT de Nantes, notice biographique de Yannick DROUET et de Christophe PATILLON ; Bris 2, IV – Documentation § 2 : guerre d'Algérie et guerre du Viet-Nam ; Notice biographique parue dans le *Bulletin du CHT* n°36 de mars 2017 ; <https://maitron.fr/spip.php?article1538>, notice du Maitron : BRISSET Alain par Yannick DROUET ; Alain BRISSET, « Pour la paix en Algérie : le début d'un parcours militant », *Cahier d'histoire immédiate*, n°48, 2015, GRHI, Presses universitaires du Midi, pp. 85-90.

²⁶⁷ Alain BRISSET, « Pour la paix en Algérie : le début... », *op. cit.*

« *compagnons de route* », des « *chrétiens de gauche* », des catholiques comme Gilbert Declercq, dirigeant CFTC, et des protestants à l'image de Roland Andrieu, pasteur-ouvrier et secrétaire général du syndicat CGT des marins du commerce de Nantes et de ses environs à dater de 1959^{ccvi}.

Du côté des partisans de l'Algérie française, les moins malhonnêtes, toujours selon lui, ne niaient pas la torture pratiquée en Algérie mais la justifiaient dans le cadre de la lutte anti-terroriste. Quant à lui, il fut pleinement convaincu de la réalité de la torture en Algérie en lisant un article de *L'Express* en septembre 1957 et qui relatait la pratique de la torture à l'électricité par des « paras » sur une institutrice française, Léone Mezurat^{ccvii}. Du côté des partisans de la paix, certains envisageaient la constitution d'une « *large confédération entre les deux nations* » française et algérienne. D'autres militaient pour des solutions intermédiaires faisant appel à des « formules ». Certains imaginaient un scénario à la « libanaise » avec un partage des pouvoirs entre « Musulmans » et « Français », d'autres une formule « irlandaise » avec la constitution d'un « Ulster franco-algérien » par un regroupement des Pieds Noirs dans la région d'Oran très « européenne »^{ccviii}. Pour beaucoup, l'indépendance n'est donc pas encore une chose inéluctable ou à défendre à tout prix.

Alain Brisset se souvient d'une réunion publique, à la salle Bel-Air, au printemps ou à l'automne 1960, initiée par quelques organisations politiques (PCF, PSU), syndicales (CGT, FEN et CFTC) ou encore associatives (Libre Pensée) ; réunion qui n'attirera que 500 personnes. Il évoque également une modeste manifestation devant la mairie de Nantes à l'automne 1960, qui fut dispersée violemment par les CRS après une prise de parole de Gilbert Declercq. En revanche, dès la fin 1961, il a le souvenir d'une montée en puissance de la contestation dans un contexte où de plus en plus de jeunes Français perdent la vie de l'autre côté de la Méditerranée. En dépit de leur faible nombre²⁶⁸, les étudiants se mobilisent. Un tract commun aux sections nantaises de l'Union des étudiants communistes (UEC) et des Étudiants socialistes unifiés (ESU) appelle à se rendre à un meeting anti-OAS qualifiée d'organisation « *fasciste, raciste et antisémite* » le 1^{er} décembre 1961 à la salle Colbert de Nantes ; meeting organisé par plusieurs organisations et partis, dont le PCF, le PSU, la CGT et la FEN.

D'autres documents se réfèrent à des initiatives liées au PSU comme un tract signé des « *Groupes d'Action et de Résistance* » (GAR) : « *Trois lettres sont apparues il y deux mois à Paris, très récemment à Nantes et dans plusieurs autres villes de province* »^{ccix}. Un autre tract signé « sections anti-OAS » ou SAO circule, énumérant des consignes précises et circonstanciées, « *en prévision d'une tentative de coup de force fasciste* »^{ccx}. Le PSU s'associe par ailleurs à la grande manifestation nantaise du 11 février 1962 en l'honneur des victimes ouvrières du 8 février à Paris au métro Charonne, dont la jeune nantaise Anne-Claude Godeau. Les étudiants du PSU dénoncent par un tract - « *Le temps de l'injustice* » - une « *justice de caste* », à deux vitesses, qui condamne à trois ans de prison ferme « *l'abbé P. Davezies* »^{ccxi} pour avoir secouru des Algériens traqués par la police, tandis qu'à l'inverse, les tortionnaires d'une femme algérienne ont été absous par le « *tribunal permanent des Forces Armées de Paris* ». Ce tract dénonce les méthodes violentes du gouvernement gaulliste et en appelle à l'union contre le « fascisme ». Un dernier document mérite de retenir notre attention car il a trait à un appel à la création de l'Association Nantaise d'Échanges

²⁶⁸ La refondation de l'Université de Nantes date officiellement du 29 décembre 1961.

avec l'Algérie (ANEA) dont l'AG constitutive est prévue le 17 juin 1963²⁶⁹, preuve que Brisset se sent toujours concerné par la cause de l'Algérie à présent indépendante.

Outre son engagement syndical durant la guerre d'Algérie, à la fin de celle-ci en mars 1962, il adhère à la section étudiante de Nantes du PSU. Il va alors connaître une ascension rapide dans les instances du nouveau parti devenant secrétaire fédéral administratif de Loire-Atlantique après le congrès fédéral à Saint-Nazaire, étant élu au comité politique national en novembre 1963 ; il appartient à la tendance minoritaire – tendance C – menée par Jean Poperen^{ccxii}. Il démissionnera du PSU en 1967, suivant alors ce dernier. Retenons simplement qu'il va faire une carrière politique à l'Union des Groupes et Clubs Socialistes (UGCS) et au sein du nouveau PS dans les Yvelines tout en devenant ensuite 2^e adjoint du maire communiste, Roger Le Toullec, aux Mureaux. Il quitte le PS en 1982. Syndicalement il aura adhéré à la CFDT, faisant carrière professionnellement à la SNCF en terminant comme responsable de formation à la direction du personnel sur Rouen. Revenu sur Nantes et converti au protestantisme, il va devenir pasteur aumônier de la Fédération protestante à la prison de Nantes, décédant en 2017.

En guise de conclusion

Les archives de ce militant syndical et politique nous renseignent sur l'émergence d'une nouvelle génération militante, d'extraction souvent bourgeoise mais rares sont les étudiants d'origine populaire à l'époque ! Génération dont l'UNEF est le creuset mais aussi le terrain de lutte, puisqu'en 1956 l'organisation étudiante va voir s'affronter violemment « majos » et « minos ». Si les premiers, majoritairement de droite, prônent « l'apolitisme » ils ne cachent pas leur défense de « l'Algérie française ». La victoire des « minos » ancrera, dès l'été 1956, l'UNEF dans l'opposition à la politique gouvernementale et le rejet de cette guerre coloniale et lui fit vivre une position sans ambiguïté lors d'une « Conférence nationale étudiante pour la solution du problème algérien » rassemblant étudiants de métropole et d'Algérie et concluant à la « *nécessité de reconnaître le droit du peuple algérien* »^{ccxiii}.

Ce que l'on a qualifié d'« affaire des sursis » permet au syndicat étudiant de mener la fronde contre le gouvernement. En effet, une instruction interministérielle du 11 août 1959 modifie le régime des sursis avec, comme conséquence potentielle, d'entraîner le départ de milliers d'étudiants en Algérie. Ainsi « *pour la première fois, le milieu étudiant est dans son ensemble confronté à la guerre* »^{ccxiv}. Le syndicat prend alors en charge la défense juridique des cas individuels d'étudiants et de lycéens au travers de 7000 recours, l'instruction en question ayant eu comme conséquence de résilier brusquement 20 000 sursis. La contestation se traduit par deux jours de grève au printemps 1960 et de nombreuses manifestations au sein des académies^{ccxv}. De nombreux adhérents comme des Associations générales d'étudiants (AGE) – au sein de l'UNEF – se politisent alors tandis que les étudiants du tout jeune PSU sont à la pointe du combat. Soulignons l'importance des « chrétiens de gauche » de la JEC dans ce combat^{ccxvi}.

Le conflit algérien marque l'entrée en politique d'une génération comme la formation d'une nouvelle élite^{ccxvii} non liée au mouvement communiste mais à la nébuleuse socialiste ou chrétienne progressiste, voire même trotskyste. Le milieu syndical étudiant fut également l'un des rares lieux

²⁶⁹ Sur cette association cf. fonds de l'Association nantaise d'échanges avec l'Algérie (ANEA) (1963-1965), CHT de Nantes.

de rencontre entre étudiants métropolitains et algériens, en particulier de l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA)^{ccxviii}. Bien que les relations entre les deux structures ne sont pas simples^{ccxix}, la direction de l'UNEF a toujours à cœur de maintenir des liens avec la communauté étudiante algérienne. Son argumentation va évoluer au fil du temps en devenant clairement politique et la condamnation morale de la torture et les appels à la paix laissèrent place à une revendication plus radicale : le droit à l'autodétermination. Le point d'orgue de la mobilisation étudiante sera la grande manifestation intersyndicale du 27 octobre 1960 à la Mutualité dont elle fut à l'initiative, ce qui prit de cours la CGT, confrontée à une concurrence qu'elle n'avait pas prévue, l'UNEF trouvant alors notamment un allié dans la CFTC qui n'hésitera pas à s'associer à la centrale syndicale étudiante et ce d'autant plus que la CGT aura renoncé à s'y associer au motif de l'interdiction de la manifestation prévue²⁷⁰.

Cet engagement humaniste et anticolonial mènera certains étudiants syndiqués, tel Alain Brisset, jusqu'au PSU où ce dernier va prendre rapidement des responsabilités comme du reste ensuite au sein d'une CFDT déconfessionnalisée, ayant fait son virage à gauche^{ccxx}. Certains y militeront longtemps, d'autres ne feront qu'y passer. Comme l'expliquera Édouard Depreux, premier secrétaire national de l'organisation :

« Nous avons longtemps grandi parce que nous étions à la pointe du combat contre la guerre d'Algérie. Beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles nous ont rejoints essentiellement pour cette raison [...] Une fois la guerre d'Algérie terminée, la nécessité du PSU est apparue à certains d'entre eux avec moins d'évidence. »²⁷¹

Au terme de cette étude sur les gauches non-communistes en Loire-Atlantique durant la guerre d'Algérie, il est possible de souligner quelques points-clés.

Avec la section socialiste de La Montagne, nous avons l'illustration d'une militance locale totalement alignée sur les positions de la « vieille maison » dominée par la tradition molletiste, elles-mêmes relayées fidèlement en Loire-Atlantique par la fédération départementale de la SFIO. Cette gauche traditionnelle non-communiste est restée « *attachée au principe de l'Algérie française, par tradition jacobine, celle de l'assimilation* » tout en ne voulant pas « *connaître le nationalisme algérien, ses leaders, sa démarche, son histoire singulière* »²⁷². Alors que les communistes montagnards, à l'image du positionnement initial du PCF, tentent initialement d'imposer une unité d'action au moins ponctuellement à leurs « camarades » socialistes, le secrétaire local de la SFIO oppose de manière constante une fin de non-recevoir à toute proposition même celles issues de comités pacifistes ou d'organisations de chrétiens de gauche. Rien n'y fera ni le putsch d'Alger ni même les manifestations sanglantes du 17 octobre 1961 et du 8 février 1962 au métro Charonne où pourtant une jeune nantaise Anne-Claude Godeau va laisser la vie. Il est vrai qu'elle est une militante du PCF et de la CGT... Anticommunisme et anticléricalisme sont alors deux constantes. Seuls, parmi les notables socialistes, quelques-uns vont se désolidariser du positionnement officiel de la maison-mère à l'image de Jean Guitton ou encore de Joseph Bercegeais, exclu quant à lui et qui va fonder la fédération du PSA sur Nantes.

²⁷⁰ Eithan ORKIBI, « La manifestation du 27 octobre 1960 », *Les Cahiers du GERME*, op. cit., pp. 46-50.

²⁷¹ Édouard DEPREUX, *Servitude et grandeur du PSU*, Paris, Syros, 1974, p. 54.

²⁷² <https://benjaminstora.univ-paris13.fr/index.php/ouvrages/235-francois-mitterrand-et-la-guerre-dalgerie.html>.

Une véritable opposition à la guerre d'Algérie avec, à court terme, un positionnement en faveur de l'indépendance va venir de la jeunesse. Ceci avec deux parcours différents pour deux jeunes hommes, issus d'un milieu chrétien. Bernard Lambert, surtout connu pour son parcours de syndicaliste paysan, élu député initialement proche du MRP et de tradition jaciste, va prendre de manière précoce une position courageuse à l'égard du conflit algérien et du devenir de la colonie française, en rompant ainsi avec les milieux politiques qui l'ont élu peu avant, fin 1958. Sa découverte des réalités de la « sale guerre » - comme rappelé en 1956 - comme du sort fait aux Algériens vont jouer un rôle essentiel dans son positionnement ultérieur. Fidèle à lui-même, son parcours politique va le conduire logiquement au PSU, opposant résolu à la guerre d'Algérie. Et c'est ce même parti qui va accueillir un jeune syndicaliste étudiant nantais, Alain Brisset, qui illustre parfaitement la prise de conscience politique d'une partie de la jeunesse étudiante au sein de l'UNEF. La centrale syndicale étudiante maîtrisée par les « minos » va se mobiliser activement contre la guerre et pour l'indépendance de l'Algérie, devenant ainsi un des acteurs incontournables de cette lutte, tout en révélant l'importance de la jeunesse, à présent bien visible dans le champ politique, culturel et social. Ces deux trajectoires illustrent par ailleurs l'importance des milieux chrétiens progressistes au travers, en l'occurrence, de la JAC – à côté de la JOC - et de l'UNEF.

CHAPITRE III

Des populations algériennes suspectes et réprimées

Les Algériens²⁷³ « sont venus d'un pays proche. Un morceau de la France pendant plus d'un siècle. Jusqu'à l'indépendance, ils n'étaient pas encore Algériens, mais pas non plus Français. Les hommes sont d'abord venus seuls, une main-d'œuvre à bon marché, originaire de Kabylie. Puis leurs familles ; puis des ouvriers plus qualifiés, de plus en plus sensibles aux luttes syndicales et politiques. Avec, pendant longtemps, le rêve du retour. Pour beaucoup, par la suite, l'envie de s'intégrer »²⁷⁴. La Loire-Atlantique n'a jamais été une terre d'immigration ouvrière significative, même si dans les années 1920, le patronat recrutera des ouvriers qualifiés étrangers pour remplacer les victimes de la grande boucherie de 1914-1918²⁷⁵. Cela tient à une structure économique dominée par l'agriculture comme par la possibilité d'alimenter les effectifs de ses usines locales en recourant à une main d'œuvre d'origine rurale à l'exemple des habitants de la Brière voisine ou encore des « Bretons » dans les chantiers navals de la région nazairienne²⁷⁶. La première vague migratoire significative de musulmans algériens, toutes proportions gardées, date de la fin des années 1940 et du début des années 1950, dans le cadre de la Reconstruction et notamment au sein du secteur du BTP. Celle-ci attire des « Français musulmans d'Algérie », en particulier des Kabyles, vers les deux pôles urbains du département, Nantes et Saint-Nazaire²⁷⁷. Durant la guerre d'Algérie, ces travailleurs migrants vont être, de la part du FLN, l'objet des tentatives de contrôle politique, social et financier au travers de l'impôt révolutionnaire comme l'objet d'une attention de tous les instants de la part des services préfectoraux et policiers^{ccxxi}.

Les communautés algériennes en Loire-Atlantique : une étude démographique et sociale

L'immigration algérienne en métropole : un bref rappel

Le statut des musulmans d'Algérie change après la Deuxième Guerre mondiale : le code de l'indigénat est officiellement aboli, ils deviennent des citoyens français... mais de seconde zone. Cependant ces « Français musulmans d'Algérie » (FMA) obtiennent la possibilité de circuler librement entre la colonie et la métropole, ce qui explique que de 1946 à 1954, le nombre de migrants passent de 22 000 à près de 210 000^{ccxxii}, d'autant que la paupérisation croissante des Algériens comme l'explosion démographique du pays favorisent les flux migratoires^{ccxxiii}. Le recensement de 1954 – effectué par un sondage au 1/20^e – dénombre 9700 femmes et jeunes filles

²⁷³ Nous avons fait le choix de nommer ainsi ceux qui, lors de la guerre d'Algérie, sont des « Français musulmans » ou encore des « Français de souche nord-africaine » (FSNA) en opposition aux « Français de souche européenne » (FSE), après avoir fait partie des « indigènes »...

²⁷⁴ Claire MAUREL, « France-Algérie l'immigration », *Causes communes*, juin 2010, n°65, dossier « Venus d'Algérie : des immigrés pas comme les autres », pp. 16-18.

²⁷⁵ Charles BADO, « Nantes et ses étrangers », *Hommes & Migrations* n°1222, novembre-décembre 1999, pp. 5-13 (pp. 9-10). L'auteur indique qu'en 1939 les Algériens sur Nantes sont alors 22 et 38, l'année suivante.

²⁷⁶ Gilbert LE GUEN, « Les zones d'attraction de main-d'œuvre de Nantes et de Saint-Nazaire », *Norôis* n°25, janvier-mars 1960, pp. 33-43 ; Abbé VINCE, « Les courants d'immigration vers la région nazairienne de 1954 à 1962 et l'émigration apparente », *Norôis* n°51, juillet-septembre 1966, pp. 534-541.

²⁷⁷ Carole REUX, « Mémoires des migrations dans la région nantaise », *Hommes et Migrations*, n°1222, novembre-décembre 1999, *Pays-de-la-Loire divers et ouverts*, pp. 14-19 (Algériens et Portugais de l'après-guerre, p. 18).

(de plus de 15 ans) et 11 800 enfants (de moins de 15 ans) pour une population totale en métropole estimée à 208 500. Chiffre inférieur à la réalité si l'on en croit le ministère de l'Intérieur qui estime cette dernière à près de 300 000 dès cette date.

Qui sont ces FMA ? Des hommes, majoritairement originaire des régions kabyles de l'Est algérien (Tizi Ouzou, Bejaïa, Constantine...), berbérophones ou arabophones, travailleurs saisonniers peu qualifiés, illettrés voire analphabètes, paysans pauvres en voie de prolétarianisation. Ils viennent seuls, pour un temps et portent en eux les espoirs de leur famille. L'installation définitive sur le territoire métropolitain a plusieurs causes : des allers-retours entre la France et l'Algérie rendus plus difficiles dans un contexte de surveillance et de répression accrues ; certains avantages sociaux ; une paupérisation accrue dans la région d'origine ; le mariage ou le concubinage avec une métropolitaine. Ces « célibataires "géographiques" dans la mesure où près de la moitié d'entre eux [ont] convolé avant d'entreprendre le voyage en métropole »^{ccxxiv} s'établissent partout en France mais principalement dans la région parisienne, le Nord-Pas-de-Calais, l'Est et les régions lyonnaise et marseillaise. Cette vague migratoire d'après-guerre est pensée comme temporaire, ce qui ressort d'un rapport de l'INED de 1947 rédigé par Louis Chevalier qui s'inquiète par ailleurs des dangers représentés par l'immigration de « l'ethnie nord-africaine », laquelle s'opposerait à tous points de vue à « l'ethnie française » (sic) et risquerait de constituer une « minorité dangereuse et totalement inassimilable parce que volontairement inassimilée »^{ccxxv} ... Leur nombre, cependant, va croître régulièrement durant la guerre d'Algérie pour atteindre officiellement en 1962 le chiffre de 350 500, soit une augmentation de 142 000 personnes (+ 68 %) ²⁷⁸.

Les Algériens en Loire-Atlantique : population, logement et main d'œuvre

Caractéristiques et évolutions démographiques des « communautés » algériennes

En Loire-Atlantique, ces migrants algériens trouvent à s'employer essentiellement dans le secteur du BTP^{ccxxvi}, comme manœuvres, ou dans des secteurs requérant des manutentionnaires, comme aux Brasseries de la Meuse. Leur situation, précaire à tous points de vue, contribue à construire d'eux une image dévalorisée. Ils forment un réservoir de main d'œuvre et sont parfois appelés les « Bretons noirs » sur les chantiers^{ccxxvii} ... Nombre d'entre eux sur le Nantais sont originaires de la même région et sont liés entre eux par la résidence (ils viennent d'un même douar) ou les liens familiaux et de ce fait souvent les deux. Une grande partie de leurs salaires est envoyée aux familles restées « au bled ». En raison de leurs conditions de vie et de logement, ces travailleurs sont souvent victimes de maladies – notamment la tuberculose^{ccxxviii} – ainsi que d'accidents du travail aux conséquences parfois désastreuses.

Une étude des RG en novembre 1954 nous livre un chiffrage qui se veut exhaustif de la population nord-africaine au niveau départemental, par secteurs géographiques, distinguant Algériens, Tunisiens et Marocains²⁷⁹. Régions nantaise et nazairienne concentrent huit Nord-Africains sur dix,

²⁷⁸ Dominique MAISON, « La population de l'Algérie », *Population*, 1973, n°28-6, pp. 1079-1107 (p. 1105).

²⁷⁹ Note des RG du 12 novembre 1954, ADLA 213 W 263. Une note d'information des RG de Saint-Nazaire datée du 18 juin 1954 évoque un doublement depuis l'année précédente des « ressortissants d'Afrique du Nord » avec un chiffrage estimé alors à 400 personnes dont 142 hébergés alors à l'ONCOR de la Ville-Halluard, l'étude de novembre sur laquelle nous nous appuyons sous-estimant peut-être la « colonie » algérienne nazairienne.

les Algériens représentant plus de 90 % du total dont 340, sur un total de 425, au niveau des seules régions nantaise et nazairienne^{ccxxix}.

Secteurs	Algériens	Tunisiens	Marocains	Totaux	%
Nantes et sa région	210	6	21	237	51,2
Basse-Indre	10			10	2,2
Couéron	21			21	4,6
Saint-Nazaire et sa région	130	4	6	140	30,3
Pornic et sa région	12			12	2,6
Le Croisic et sa région	32			32	6,9
Châteaubriant	10			10	2,2
Totaux	425	10	27	462	100
%	92	2,2	5,8	100	

La population nord-africaine en Loire-Inférieure en novembre 1954 (source RG)

Eu égard à une population totale d'environ 733 500 habitants, ces quelques 460 Nord-Africains ne constituent alors qu'une « colonie » pour le moins modeste... Ils sont presque le double quatre ans plus tard, mais là encore, cette vague migratoire reste, à l'échelle départementale, marginale²⁸⁰ :

Zones urbaines	Juin 1958	Août 1958	Décembre 1958	Population totale estimée ²⁸¹	Pourcentage moyen
Région nantaise	737	650 à 700	n.p.	235000	0,3
Région nazairienne	163	150	n.p.	46000	0,3
Totaux	900	800 à 850	800	281000	0,3

Un rapport d'information²⁸², nous renseigne sur la population nord-africaine de la métropole régionale, fin 1957. Sur un total de 562 Nord-Africains recensés, on compte 534 Algériens dont les 6/10^e sont des Kabyles berbérophones et originaires de la région de la commune mixte de Taher et ses trois douars (Taher, Chahna et Beni-Siar), source traditionnelle d'immigration sur Nantes [*cf. infra*]. Cette forme de regroupement géographique et communautaire va favoriser l'emprise du mouvement nationaliste sur ces hommes. Les arabophones sont, quant à eux, majoritairement originaires de l'Algérois. Des Algériens souvent plus âgés, occupant des emplois plus qualifiés et vivant en couple et en famille, s'en sortent mieux professionnellement, étant par ailleurs bien insérés socialement. De plus, on n'observera pas de remontée des effectifs après 1958 jusqu'à

²⁸⁰ Notes des RG de Nantes des 5 juin, 6 août et 6 décembre 1958, ADLA 1805 W 15.

²⁸¹ Les recensements de 1954 et de 1962 donnent les chiffres suivants, pour Nantes, 227 900 et 240 280 et, pour Saint-Nazaire, 39 350 et 52 286. La progression de la population totale de ces deux villes durant la guerre d'Algérie est donc de 5,4 % pour Nantes et de 32,9 % pour Saint-Nazaire, cité alors en pleine expansion démographique, après sa reconstruction.

²⁸² Rapport d'information du 15 novembre 1957 de la Sûreté urbaine de Nantes, ADLA 1226 W 394. Le 15 juin 1957 dans un courrier au chef du SRPJ d'Angers, le commissaire central indique que la « colonie nord-africaine de Nantes » comporte alors 650 personnes dont 400 sédentarisées, faite surtout de Kabyles.

l'indépendance, contrairement à ce qui se produit donc habituellement en métropole hormis le creux relatif de 1958. Ainsi, si en décembre 1956 la population algérienne de l'arrondissement de Saint-Nazaire comptait 473 personnes, les rapports bimensuels des RG nous révèlent une décroissance continue de celle-ci de janvier 1958 à février 1960, date à laquelle elle se réduit à 88 hommes pour un total de 151 personnes (dont 11 femmes et 52 enfants)²⁸³, avec un chiffre équivalent en janvier 1961 (147).

La population algérienne en Loire-Atlantique aura, en fait, commencé de diminuer à partir de 1958, du fait d'un chômage persistant dans le secteur du BTP, aggravé par un rejet de la main d'œuvre algérienne, seuls les plus qualifiés se maintenant dans l'emploi alors. Ce rejet aura été accentué par les répercussions dans l'opinion et les milieux économiques de l'ouverture du « second front » en août 1958 par la Fédération de France du FLN, en dépit de l'absence de faits tangibles en Loire-Atlantique [cf. infra]. Si la présence féminine est modeste numériquement (5 % environ de l'effectif total), elle n'est pas nulle pour autant de même que celle des enfants, sachant que nombre de conjointes sont en fait des métropolitaines mais recensées par les services de police dans les effectifs « nord-africains ».

La région de Taher, une source essentielle de la migration algérienne à Nantes²⁸⁴

Les Algériens, originaires de la région de Taher à proximité de Djidjelli (Jijel) en Petite Kabylie et regroupés pour la plupart à Nantes au foyer du quai Ernest Renaud, viennent d'une région pauvre, la ressource principale de la région étant l'exploitation du chêne-liège envoyé sur Djidjelli^{ccxxx}. L'emploi local est celui de journalier agricole avec des perspectives des plus limitées. Cette zone compte alors un peu moins de 20 000 habitants, d'origine berbère, les jeunes de 15 ans représentant plus de 40 % de la population. L'activité est très ralentie par l'instauration des zones interdites qui recouvrent une grande partie du territoire et au sein desquelles toute culture et tout élevage sont interdits. Le commerce est entravé par l'obligation de laisser-passer et de bons de circulation de marchandises²⁸⁵. Il existe une SAS sur Taher dirigée par un capitaine, une autre dirigée par un aspirant s'occupant du camp de regroupement forcé résultant de la mise en place des zones interdites. Au niveau scolaire, de 1955 à 1959, toute scolarisation est stoppée à Chahna et à Beni-Siar, sachant qu'avant ces dates les écoles n'étaient pas en mesure loin de là d'accueillir tous les enfants. On estime que les 3/4 des hommes de cette région très pauvre qui viennent en métropole gagnent ainsi de quoi faire vivre leur famille restée au pays. Le caractère temporaire de cette immigration est habituellement souligné, souvent un an seulement, pas plus de deux habituellement, avec des départs au printemps et des retours pour l'hiver selon un principe d'« *émigration/immigration-noria* »^{ccxxxi}. Mais, alors même que le chômage s'aggrave et se maintient sur Nantes et Saint-Nazaire, incitant certains à repartir en Algérie ou à changer de région, dans le même temps des jeunes hommes sans ressources originaires de la région de Taher se rendent directement sur Nantes et sa région, y étant même incités alors par le capitaine de la SAS de Taher²⁸⁶.

²⁸³ Courrier du chef de la SU du 4 février 1960, ADLA 44 fonds 2406 W 41. La majorité des femmes recensées sont en fait des métropolitaines. Sur ces 88 hommes, seuls 38 ont un emploi et 15 sont des commerçants.

²⁸⁴ CHT de Nantes, CHTD D6 (I) – Dossier du manuscrit du *Livre blanc des immigrations dans l'agglomération nantaise*, Nantes, Centre interculturel de documentation (CID), 1985. Ce rapport (n.d.) est certainement issu de la Section administrative spécialisée (SAS) de Taher.

²⁸⁵ Ces mesures ont comme objectif d'entraver le ravitaillement des « rebelles » nationalistes.

²⁸⁶ Note d'information de la BNA de Nantes du 27 février 1958, ADLA 1226 W 395.

Le logement des Algériens en Loire Inférieure : un problème majeur

Le logement va constituer un enjeu majeur pour une grande partie des populations de l'après-guerre dans les régions sinistrées, suite aux bombardements massifs. Ceci ne faisant que majorer le problème du logement des migrants nord-africains. Celui-ci a été souligné dès 1956 par la sociologue Andrée Michel dans sa thèse consacrée aux travailleurs algériens^{ccxxxii}. A Nantes comme à Saint-Nazaire, les Algériens n'ont guère le choix. Ils sont tributaires pour la plupart des foyers d'hébergement et quels foyers en l'occurrence !

Les Algériens qui n'ont pas d'attaches villageoises et/ou familiales, à leur arrivée ou lors de périodes de chômage, en sont souvent réduits sur Nantes à se réfugier à l'abri municipal de nuit ou au foyer Saint-Benoît-Labre ou encore à errer dehors comme le montrent les notes de la BNA relatives aux patrouilles de nuit organisées par la Sûreté urbaine après l'ouverture du second front fin août 1958^{ccxxxiii}. Les plus chanceux peuvent se voir accueillis dans les « gourbis » du foyer du quai Ernest Renaud sur Nantes ou encore partager une couchette dans l'un des deux foyers de l'ONCOR²⁸⁷ sur Saint-Nazaire, dans des conditions pour le moins précaires. Celui de la Ville Halluard souvent qualifié de « foyer nord-africain », est celui qui abrite alors de loin l'essentiel des Nord-Africains, dans un contexte de sur-occupation avec 268 occupants pour... 160 places comme l'a montré le rapport établi en 1956 par le Comité d'action au service des Nord-Africains de Saint-Nazaire, constitué à l'initiative notamment de syndicalistes nazairiens afin de dénoncer le scandale des conditions de logement des Nord-Africains dans les foyers de l'ONCOR^{ccxxxiv}. Pour ce qui est du foyer « nord-africain » du quai Ernest Renaud sur Nantes celui-ci abriterait, fin 1957, 178 personnes dont 170 soit la quasi-totalité originaire du Constantinois et en particulier en provenance de la région de Taher, ces derniers ayant donc le monopole du logement au foyer proprement dit ou dans les gourbis et baraques qui l'entourent²⁸⁸.

Les effectifs de la « colonie nord-africaine » de Saint-Nazaire au début de l'année 1957 sont ainsi estimés, étant comparés à un chiffrage des RG de mai 1956 et un autre de fin 1957 :

Effectifs par hébergement	mai 1956	janvier 1957	décembre 1957
ONCOR de la Ville Halluard	250	270	102
ONCOR du Grand Marais	85	95	48
Baraquement de la place de l'Hôtel de Ville	30	35	12
Divers en ville	-	45	20
Total des hébergés	365	445	182

Sur Saint-Nazaire même, le mode d'hébergement des Algériens correspond à des hébergements à caractère collectif soit, avant janvier 1959, essentiellement les deux foyers de l'ONCOR auxquels

²⁸⁷ ONCOR : Office national des cantonnements ouvriers de la reconstruction, créé en septembre 1945 pour loger les ouvriers des chantiers de reconstruction.

²⁸⁸ Note du 25 novembre 1957 de la Sûreté urbaine de Nantes, ADLA 1226 W 394.

succédera celui de la Berthauderie début janvier 1959²⁸⁹, construit dans le cadre des logements populaires et familiaux (LOPOFA) et accessoirement, depuis juillet 1956, un baraquement à proximité de l'hôtel de ville tandis que des Algériens louent également des meublés en ville alors que quelques couples peu nombreux logent en appartement ou en maison individuelle²⁹⁰.

Un suivi des mouvements des résidents algériens du foyer des travailleurs de la Berthauderie, rend compte de l'évolution des effectifs de travailleurs algériens de septembre 1959 à juin 1962²⁹¹ :

Dates	Sept. 1959	Déc. 1959	Juin 1960	Déc. 1960	Juin 1961	Déc. 1961	Juin 1962
Effectifs	40	26	25	26	39	36	33

On est bien loin des effectifs constatés en 1956-1957 dans les ONCOR nazairiens. En avril 1958, ceux-ci logent encore 150 travailleurs nord-africains isolés dans un contexte de chômage grandissant et de méfiance, voire d'hostilité accrue à leur égard²⁹². En décembre 1958, le transfert a lieu au sein du nouveau foyer avec l'emménagement de 45 travailleurs, lesquels ne seront donc plus que 33 à la veille de l'indépendance de l'Algérie²⁹³.

Sur la métropole nantaise, le foyer « nord-africain » du quai Ernest Renaud géré depuis 1952 par l'Association d'entraide aux Nord-Africains (AENA), accueillera jusqu'en 1958 la plupart des Algériens et en particulier des Kabyles originaires de la région de Taher, le foyer proprement dit constitué de baraquements implanté sur un terrain de la Chambre de commerce étant rapidement complété par un véritable bidonville composé de « gourbis », constructions précaires faites de bric et de broc. Hormis cet hébergement des plus sommaires auquel va succéder un foyer enfin digne de ce nom et construit sur un terrain de la municipalité au Plessis-Cellier, le foyer des Alouettes, ouvert en 1958, les Nord-Africains, outre quelques ménages bénéficiant de logements individuels, se logent tant bien que mal en particulier dans le quartier insalubre et populaire du Marchix, voué à la démolition. Ceci notamment au 36 de cette rue qui, avec ses taudis, constitue un des lieux préférentiellement « harcelés » par la Brigade nord-africaine (BNA) de la Sûreté urbaine lors des opérations de contrôle et des perquisitions effectuées régulièrement dès 1957²⁹⁴.

D'autres lieux vont également accueillir des Nord-Africains comme le 3, rue Jean Debay ou des hôtels-garnis en centre-ville, objets de fréquentes descentes de police, ainsi que le foyer Saint-Benoît-Labre ou encore le Dar-el-Askri ou Maison du soldat²⁹⁵. Outre des vagabonds nord-africains, ceux qui n'ont pas trouvé ou n'ont plus de travail se réfugient alors à l'asile municipal de nuit²⁹⁶. Le foyer « nord-africain, son bidonville, le quartier du Marchix et les logements de la rue

²⁸⁹ Rapport des RG de Saint-Nazaire du 10 janvier 1959, ADLA 2406 W 37.

²⁹⁰ Les quelques Algériens vivant en ménage avec femme et enfants logent souvent à la périphérie de Saint-Nazaire même, notamment sur Trignac, Donges et Montoir.

²⁹¹ ADLA fonds 2406 W 39.

²⁹² ADLA 44 fonds 2406 W 41, compte-rendu trimestriel d'action sociale du 9 avril 1958.

²⁹³ *Ibidem*, courrier des RG du 9 octobre 1959. Ce courrier parle alors de 120 Algériens présents sur Saint-Nazaire.

²⁹⁴ Les cafés-restaurants « maures » ou « algériens » comme Le Bon Couscous ou le café de la Place tenus par des gérants algériens, possèdent sur place ou à proximité des garnis loués aux travailleurs.

²⁹⁵ Les Dar-el-Askri en Algérie et en métropole - « foyers du soldat indigène » - sont initialement destinés aux anciens combattants algériens dans le cadre des Amitiés africaines créées en 1936 par le maréchal Franchet d'Espérey.

²⁹⁶ Les archives de police nous révèlent que lors des patrouilles de nuit de la Sûreté urbaine, lesquelles se multiplient après fin août 1958, celles-ci contrôlent souvent des hommes désœuvrés, sans ressources, souvent en état d'ébriété et n'ayant pas de lieu où dormir, hormis l'asile de nuit.

Debay concentrent un peu plus des 4/10^e des Algériens vivant et résidant sur Nantes, fin 1957, soit alors 245 personnes. Ces différents lieux de résidence expliquent, en particulier, la géographie des zones urbaines, outre l'hyper-centre, qui font l'objet d'opérations de contrôles récurrentes, de la part de la Sûreté urbaine. Outre le fait de loger occasionnellement des ouvriers dans des wagons sur des chantiers SNCF, certaines entreprises logent des Nord-Africains dans des baraques situées sur des chantiers ou sur des dépôts de matériel comme l'entreprise de BTP Le Guillou sur Nantes, à la Bertinière sur Saint-Joseph-de-Porterie²⁹⁷.

En juillet 1958, le foyer des Alouettes ouvre donc ses portes sur Nantes en accueillant alors 136 personnes, le foyer du quai Ernest Renaud étant détruit, le bidonville persistant pour une partie cependant²⁹⁸. Cette ouverture se fait dans une ambiance d'hostilité venant du voisinage qui a pétitionné et des inscriptions racistes au goudron sont découvertes sur un mur d'une rue à toute proximité du foyer²⁹⁹. Le foyer des Alouettes est composé de 4 bâtiments, « *aménagés en appartements de deux pièces – cuisine et salle d'eau* », toujours géré par l'AENA, les locataires devant s'acquitter d'un loyer mensuel de 3000 AF^{ccxxxv}. La capacité du nouveau foyer sera portée ensuite à 220 lits avec un total de 7 bâtiments. S'exerce un partage des couchettes en fonction des horaires de travail d'où, en réalité, un chiffre de près de 450 personnes hébergées parfois aux Alouettes^{ccxxxvi}. Une aide médicale se met en place avec une infirmière et des bénévoles ainsi qu'une entraide pour le courrier aux familles comme pour les mandats du fait d'un illettrisme toujours important. S'exerce également une forte solidarité avec des enseignants métropolitains qui donnent des cours du soir au foyer tandis que des Algériens suivent des cours de formation professionnelle. Les migrants doivent cependant faire leur cuisine sur la base de 3 fourneaux pour 12 personnes, ce qui provoque régulièrement des files d'attente.

Voilà brossé rapidement un tableau du logement nord-africain à Nantes et à Saint-Nazaire, des villes sinistrées où les conditions de logement ont été longtemps globalement difficiles pour les populations locales comme pour les travailleurs migrants :

« La précarité des conditions de logement n'est pas un phénomène nouveau : au sortir de la Seconde Guerre mondiale, dans des villes dévastées ou dont le parc immobilier ne pouvait faire face à l'afflux de migrants venus s'y embaucher, nombre de ceux qui travaillaient étaient privés de logement ou vivaient dans des conditions d'inconfort ou de vétusté. »^{ccxxxvii}

Le cas à Nantes du Marchix, quartier ancien où existaient de nombreux îlots insalubres dont la démolition avec une reconstruction d'immeubles à bon marché avait été décidé avant-guerre, opération interrompue par la guerre et les bombardements et reprise après la guerre, est exemplaire de cette situation. Une telle situation existera de manière plus marquée encore à Saint-Nazaire, ville sinistrée à 85 %^{ccxxxviii}.

²⁹⁷ En janvier 1960 une note des RG de Nantes donne la liste des 6 Algériens qui se sont succédé dans cette baraque depuis septembre 1957, le dernier en date étant un délégué CGT.

²⁹⁸ Courrier d'un inspecteur de la BNA du 17 juillet 1958 et rapport sur les activités séparatistes algériennes du 25 juillet 1958, ADLA 1226 W 396.

²⁹⁹ Rapport sur les activités séparatistes algériennes de juin 1958 et courrier du commissaire de police des 6^e/7^e arrondissements au commissaire central de Nantes du 21 mars 1958, ADLA 1226 W 395. Outre l'inscription « *Si nous devons subir des maquereaux algériens, pour la sécurité de nos filles et de nos épouses, nous exigeons des Algériennes avec eux* » (sic), une autre proclame : « *Les bons Algériens sont en Algérie* »...

Au total, il faut remarquer que le logement des Algériens, celui de la majorité d'entre eux, à savoir des hommes seuls en Loire-Atlantique, n'aura guère mobilisé les pouvoirs publics comme, du reste, les entreprises, à l'exception de ces Algériens qui sont logés dans des cabanes de chantiers ou de dépôts de matériaux dont ils assurent la garde ou encore dans des « wagons-dortoirs » à l'occasion de chantiers ferroviaires^{ccxxxix}. Si la situation de l'hébergement collectif des Algériens tant sur Nantes que sur Saint-Nazaire s'est donc améliorée à l'horizon de l'année 1958, soit plus de dix ans après un retour progressif des Nord-Africains en Loire-Atlantique, cette évolution positive n'a pas vraiment résulté d'une initiative publique ou privée au sens des entreprises mais en raison de la pression exercée par, d'un côté, l'Association d'entraide aux Nord-Africains (AENA) sur Nantes et, de l'autre, par l'éphémère Comité d'action au service des Nord-Africains sur Saint-Nazaire³⁰⁰. L'implantation du foyer des Alouettes en 1958, à Nantes, va susciter des réactions de rejet racistes au travers d'inscriptions et de pétitions dans son voisinage.

Ainsi la Sonacotral – future Sonacotra - créée en 1956 ne joue donc aucun rôle dans ce département à faible présence algérienne, comme du reste dans nombre de départements^{ccxl}. On peut considérer que la dispersion importante de la main d'œuvre algérienne au sein des entreprises des deux pôles urbains du département n'aura pas favorisé d'initiatives qui auraient pu venir d'entreprises à l'égard de travailleurs migrants stables. A notre connaissance, la seule entreprise qui va employer en 1956-1957 un effectif important de Nord-Africains, la SPIE, n'est intervenue que dans le cadre d'un chantier important mais temporaire [cf. infra], ces travailleurs se logeant alors dans les deux ONCOR nazairiens, contribuant ainsi à faire exploser, du reste, le taux d'occupation, en aggravant involontairement des conditions d'hébergement déjà difficiles...

Les évolutions de la main d'œuvre algérienne

Le bassin d'emploi nantais regroupe les 2/3 de la main d'œuvre algérienne totale, le 1/3 restant se situant sur le nazairien. L'effectif de main d'œuvre algérienne va vivre son acmé de décembre 1950 à mars 1952, avec des effectifs variant de 480 à 580 environ pour un effectif moyen constaté sur cette période de 545 travailleurs. Un chiffrage en novembre 1954³⁰¹ indique la présence en Loire-Inférieure de 233 travailleurs nord-africains en situation d'emploi dans les principales entreprises du département dont 214 Algériens, 16 Marocains et 3 Tunisiens ainsi que de 42 demandeurs d'emploi dont 34 sur Nantes pour 8 à Saint-Nazaire qui accueilleraient alors environ 95 Nord-Africains pour 180 sur Nantes. Cet effectif de 277 personnes représente alors à peine 1,1 % pour 25 500 emplois au total dans ces entreprises. En 1954, selon l'Insee, 30 319 personnes travaillent alors, en Loire-Inférieure, dans le secteur de la construction, soit 42 personnes pour 1000 habitants^{ccxli}. Or c'est ce secteur qui emploie préférentiellement les Nord-Africains dans ce département marqué par la reconstruction de ces deux pôles urbains principaux sinistrés par la guerre. Ainsi le département possède le taux de travailleurs de la construction le plus important au sein des 5 départements de la Bretagne « historique » avec la main d'œuvre la plus importante en chiffres absolus^{ccxlii}. Si la plupart des Algériens employés en Loire-Atlantique le sont dans le BTP, ils ne représentent cependant pas une proportion importante de cette main d'œuvre. Il est possible, par ailleurs, d'étudier cette main d'œuvre nord-africaine durant une période postérieure, allant de début 1959 à

³⁰⁰ Cf. Chapitre IV - « Une mobilisation nazairienne en faveur du logement des Nord-Africains (1954-1956) ».

³⁰¹ Courrier du préfet du 19 novembre 1954, ADLA 1226 W 394.

fin 1963, la période de postindépendance en 1962 correspondant à une remontée des effectifs^{ccxliii}. Les effectifs totaux relevés sur la période sont les suivants :

Périodes	1 ^{er} trim. 1959	1 ^{er} trim. 1962	2 ^e trim. 1962	4 ^e trim. 1962	3 ^e trim. 1963	4 ^e trim. 1963
Effectifs	251	250	243	410	400	310

L'étude des catégories d'emploi sur la même période montre une prédominance de l'emploi peu qualifié au sein de la population des travailleurs algériens. A partir de mars 1958, on observe avec un solde migratoire négatif sur l'année - ceci pour la première fois depuis la Libération - des écarts importants entre effectifs hébergés et travailleurs en situation d'emploi dans un contexte défavorable aux travailleurs algériens rejetés par les employeurs alors que le chômage croît. La structure de la main d'œuvre algérienne en Loire-Atlantique, fin mars 1962^{ccxliv}, à la toute fin de la guerre d'Algérie, montre une proportion très importante de manœuvres qui représentent 206 emplois sur un total de 250 (82,4%), pour 21 ouvriers spécialisés (10,1%), 18 ouvriers qualifiés (7,2%) et 5 employés. Cette proportion de manœuvres est alors une des plus importantes en métropole. Nous disposons du même type de données pour Saint-Nazaire du 3^e trimestre 1957 au 2^e trimestre 1959. L'examen de celles-ci montre des évolutions significatives avec une réduction drastique du taux de l'emploi non qualifié dans un contexte déjà évoqué. Durant cette période, le total des ouvriers employés tombe de 226 à 40, correspondant à la fin du chantier de construction de la SPIE pour l'oléoduc de Piriac à Donges qui employait nombre de manœuvres^{ccxlv}.

A la baisse quasiment continue des effectifs globaux de main d'œuvre correspond celle, encore plus spectaculaire, que l'on observe dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), avec 9 salariés seulement à Saint-Nazaire au second semestre 1959. Deux ans auparavant, il occupait 167 salariés, presque tous des manœuvres (3/4 du total)³⁰². Dans les autres secteurs – largement minoritaires – les effectifs sont relativement stables bien qu'en baisse. Le nombre des demandeurs d'emploi reste stable tandis que celui des chômeurs secourus augmente en 1959.

Pour ce qui est de la métropole nantaise et de sa région nous disposons de quelques éléments issus du rapport d'information du 15 novembre 1957 de la Sûreté urbaine³⁰³. Le rapport nous donne les principales professions occupées par les Nord-Africains ainsi que les effectifs respectifs dans les principales entreprises utilisant la main d'œuvre nord-africaine. Sans surprise, manœuvres et journaliers sont largement majoritaires (65% du total) au sein d'une gamme d'emplois plus diversifiée qu'à Saint-Nazaire à la même période, comme le montre le tableau à suivre [page 101]. On peut remarquer, outre la présence de trois cafetiers-restaurateurs, acteurs essentiels de la lutte indépendantiste, celle de 33 commerçants essentiellement ambulants, constituant un vivier de collecteurs de fonds du FLN [cf. infra]. L'entreprise de BTP Le Guillou (41 salariés) et les raffineries de sucre Say³⁰⁴ (31 salariés) constituent alors les deux principaux employeurs de la main d'œuvre nord-africaine au sein d'un groupe de 16 grandes entreprises avec, donc, 72 salariés nord-africains pour un total de 215 soit 1/3 de l'effectif total.

³⁰² En 1954, la main d'œuvre algérienne en métropole est employée à 70 % dans le BTP, soit 32 % dans les TP et 38 % dans le bâtiment [source : Benjamin STORA, « Algériens, des bras pour la France », *Le Monde* du 23 mars 1997].

³⁰³ ADLA 1226 W 394, *op. cit.*

³⁰⁴ L'usine Say du quai Wilson, sur l'île de Nantes, mise en service en 1937, a une double activité en fait car, outre le raffinage ultime du sucre de canne antillais, elle fabrique alors du papier.

Professions	Nombre	Report	403
Manœuvres (métallurgie)	54	Étudiants	1
Manœuvres (bâtiment)	148	Employés des PTT	1
Journaliers (alimentation)	46	Peintres en bâtiment	19
Journaliers (divers)	99	Commerçants ambulants	28
Coiffeurs	4	Commerçants sédentaires	5
Dockers professionnels	12	Cafetiers-restaurateurs	3
Dockers occasionnels	18	Autres professions	14
Bijoutiers	1	Pensionnés	5
Charpentiers	7	Chômeurs ou sans profession déterminée	49
Maçons	12	Total	528
Employés municipaux	2		

La présence algérienne au sein des populations « étrangères » ligériennes

Même si les « Français musulmans d'Algérie », les FMA des rapports de police – encore désignés comme « Français de souche nord-africaine » (FSNA) – ne sont pas des étrangers d'autant plus que « l'Algérie c'est la France », il n'empêche que la plupart des métropolitains les considèrent comme tels, leur soi-disant citoyenneté française n'étant du reste qu'une « pure fiction juridique » de telle sorte qu'en pratique ils constitueront « *la population étrangère la moins désirée qui va se retrouver la plus nombreuse, par le biais d'une migration légale mais non contrôlée, vers la métropole* »^{ccxlvii}. On sait que la Loire-Atlantique aura accueilli des Espagnols, des Italiens, des Portugais, des Polonais, notamment à Couëron, ainsi que, plus tard, des Turcs sur Châteaubriant, le tout en assez petit nombre, ainsi que des Marocains et des Tunisiens, « étrangers protégés », ces derniers étant alors, comme on le sait, très peu nombreux durant la guerre d'Algérie^{ccxlviii}.

Un aperçu de l'importance de cette immigration étrangère au moment de la guerre d'Algérie en Loire-Atlantique est fourni par le tableau qui suit [page suivante] inspiré des recensements de population de 1946 à 1962^{ccxlviii}. Une comparaison des effectifs des étrangers en Loire-Atlantique avec ceux des Nord-Africains et surtout ceux des Algériens montre à quel point ces derniers sont modestes depuis la Libération jusqu'à la fin du conflit franco-algérien.

Années	1946	1954	1962
Nombre d'étrangers en L.-A.	4730	5460	5031
% du total des étrangers en France	0,3	0,4	0,2
% d'étrangers en L.-A.	0,7	0,9	0,6

Les étrangers en Loire-Atlantique de 1946 à 1962

Un an après l'indépendance de l'Algérie et selon l'ANEA^{ccxlix}, vers juillet 1963, on compte sur Nantes environ 1000 Algériens dont 70 familles, 150 enfants, 30 % au moins de célibataires, les 3/4 étant âgés de 20 à 30 ans. Au « foyer algérien » (foyer des Alouettes), on dénombre alors 360 isolés, dont 290 mal logés (lits doubles ou partagés, hamacs), 70 couchants même par terre. Si le logement est convenable pour 40 familles, il n'en irait pas de même pour les 30 autres. Au niveau du travail, les 3/4 sont des manœuvres sans qualification, cette dominante professionnelle perdurant donc.

On peut donc retenir comme caractéristiques essentielles de la présence algérienne en Loire-Atlantique durant la période de la guerre d'Algérie (1954-1962) :

- Une immigration modeste numériquement, et donc à l'écart des grands courants migratoires, composée d'hommes plutôt jeunes, souvent illettrés voire analphabètes, issus préférentiellement d'une région particulière, à savoir celle de Taher, région agricole pauvre et peuplée de Kabyles, et ceci sur le Nantais principalement.
- Des travailleurs majoritairement peu qualifiés isolés, exerçant surtout des emplois de manœuvre et vivant dans des conditions précaires, constituant des groupes parfois touchés par un chômage massif, en particulier durant l'inter-période séparant la fin de la reconstruction d'après-guerre de Nantes et de Saint-Nazaire et le début des grands chantiers HLM.
- Des conditions de logement initialement déplorables contrastant avec celles offertes ensuite au foyer des Alouettes au Plessis Cellier sur Nantes et au foyer de la Berthauderie à Saint-Nazaire, à partir de fin 1958-début 1959 seulement.
- Des actions en leur faveur uniquement du milieu associatif avec l'AENA sur Nantes - ceci par une entraide effective pour faciliter, outre le logement, l'alphabétisation comme les relations avec leurs familles restées au pays – ou du milieu syndical chrétien et communiste sur Saint-Nazaire.
- Une population systématiquement fichée et donc particulièrement surveillée, voire harcelée par la police, tout en étant soumise à la pression des mouvements nationalistes algériens, en particulier du FLN dès 1957, cette population constituant un vivier militant mais aussi et surtout une source essentielle de revenus, y compris par la violence, pour financer la lutte indépendantiste.
- Un rôle essentiel, en dépit de ses difficiles conditions d'existence comme de ses faibles revenus, de la part de « ces migrants régionaux » pour assurer la subsistance des familles habituellement restées en Algérie dans le cadre d'une immigration temporaire, des membres masculins d'une même famille ou d'une même communauté villageoise (douar) se succédant alors en métropole.
- Un contexte local difficile en Algérie à partir du milieu de l'année 1957 avec les regroupements, la création des zones interdites – sur les 6/10e du territoire concerné dans la région de Taher - comme le quadrillage militaire qui vont contribuer à aggraver des conditions socio-économiques déjà difficiles dans la région de Taher, encourageant alors d'autant plus l'immigration vers la métropole³⁰⁵.

³⁰⁵ Ceci contribue à expliquer partiellement le fait qu'en 1958, alors que le chômage se met à sévir durablement parmi ces migrants de plus en plus ostracisés et rejetés à Nantes, on assiste paradoxalement à l'arrivée de nouveaux jeunes immigrés algériens alors que certains de ceux qui sont déjà là repartent en Algérie, parfois sans espoir de retour, ou changent de région en métropole, dans l'espoir de trouver un emploi et des ressources comme en font état les rapports de police alors qu'ils fuient également les contrôles répétés.

- Une baisse néanmoins significative de la présence algérienne à partir de 1958 dans un contexte de chômage persistant et de rejet accru, à rebours de la tendance nationale d'augmentation régulière de l'immigration en métropole durant toute la guerre d'Algérie, avec cependant une reprise après l'indépendance (juillet 1962).

Le FLN en Loire-Atlantique (1957-1962)

La lutte indépendantiste ne s'est mise véritablement en place qu'à partir de 1957 avec des réseaux peu à peu organisés au sein d'une vaste région, la façade atlantique. Celle-ci n'aura pas constitué la priorité de la Fédération de France du FLN plus préoccupée par les zones de forte présence algérienne durant la guerre d'Algérie avec le contrôle de cette dernière, au détriment du MNA-ex-MTLD, interdit après le 1^{er} novembre 1954^{cc1}. Si ce dernier a pu avoir une certaine activité, en particulier sur Saint-Nazaire et ceci au travers de son responsable d'alors, Mohamed M., celle-ci fut des plus modestes³⁰⁶. Si l'objectif majeur du FLN en Loire-Atlantique était d'assurer la collecte de l'impôt révolutionnaire perçu auprès des Algériens dans le cadre d'un contrôle idéologique strict de ceux-ci, l'organisation frontiste tentera d'organiser des actions dans le contexte de la situation maritime du département, avec un succès pour le moins relatif. A la fin de la guerre franco-algérienne, dans le contexte de l'indépendance prochaine de l'Algérie, le FLN en Loire-Atlantique, va procéder y compris par la contrainte et la violence, au recensement systématique de la population algérienne. Ce type d'action aura, du reste, débuté auparavant afin de renforcer le contrôle du FLN sur les Algériens présents dans le département. Notre étude s'appuie avant tout sur les fonds d'archives de police disponibles et accessibles au sein des Archives départementales de Loire-Atlantique (ADLA).

L'organisation du FLN en Loire-Atlantique (1958-1960)

Au niveau national, la Fédération de France du FLN va procéder à un découpage du territoire métropolitain en plusieurs wilayas, celui-ci étant amené à évoluer avec le temps^{cc1i}. Une organisation politico-administrative (OPA) – le *nidham* – se mettra en place, sachant que, pour ce qui nous intéresse au premier chef, l'échelon de référence est la région qui constitue un ensemble cohérent et complet, chargé de réunir et d'acheminer le fruit des collectes, avec, à sa tête, un régional. Celle-ci est composée selon un ordre décroissant de districts, de secteurs, de kamas, de sections, de groupes et, enfin, de cellules qui constituent l'unité de base³⁰⁷, selon un principe strict de cloisonnement. En complément sont constituées des commissions d'hygiène, de justice et des comités de secours aux détenus (CSD), de manière à contrôler au mieux les Algérien(ne)s de métropole. Notre département va se situer au sein de la plus vaste wilaya, celle du Centre-Sud ou wilaya IV (ou III bis), au sein d'une région dont le centre est Bordeaux³⁰⁸. Cette wilaya est elle-même divisée en deux (super-)zones ou *amalas*, la zone nord incluant Nantes et sa région^{cc1ii}. Le découpage va passer à l'automne 1961 à 7 wilayas au lieu de 6 et celle qui inclut la Loire-Atlantique est devenue alors la wilaya I bis (ancienne super-zone). Elle couvre le Centre et l'Ouest

³⁰⁶ Ainsi le MTLD aurait eu une section nazairienne de 38 adhérents avant fin 1954. Cf. ADLA 44, 1805 W 16, notes d'information des 5 janvier 1953 et du 23 juin 1954.

³⁰⁷ Chaque cellule comprend normalement 5 personnes dont un chef.

³⁰⁸ L'étendue de cette wilaya s'explique par une présence algérienne relativement modeste numériquement par rapport aux autres wilayas métropolitaines.

atlantique^{ccliii}. En principe, chaque Algérien de plus de 16 ans est soumis au paiement d'une cotisation mensuelle, hormis des « dons » à l'occasion de dates particulières³⁰⁹. Celle-ci va évoluer progressivement de 1000 à 3000 AF (30 NF) à la fin de la guerre pour le cotisant de base. Les commerçants sont mis à contribution à un niveau habituellement plus élevé, des femmes pouvant également contribuer à un niveau moindre. A la fin de la guerre le FLN peut compter sur un peu plus de 135 000 contributeurs en métropole, laquelle est donc de loin le principal contributeur financier^{ccliv}.

Grâce aux saisies de documents relatifs à l'organisation du FLN dans l'Ouest et en Loire-Atlantique, il est possible de préciser quelques éléments-clés de cette dernière³¹⁰. A partir de documents datés de février 1959, se dessine une région centrée sur Nantes et couvrant 8 départements au sein de la super-zone de Bordeaux. La Loire-Atlantique compterait alors 212 cotisants de base, versant mensuellement 2000 AF, 15 commerçants (5000 AF) et 25 femmes (1000 AF)^{cclv}. Sur ce total de 252 cotisants, on compte alors 144 militants (57%)^{cclvi}. Au regard de la population présente alors sur le Nantais, tout ceci représente une part notable de celle-ci. Les cotisations se montent alors à un total de 585 000 AF³¹¹. La région La Rochelle-Nantes compterait alors environ 300 cotisants pour une recette mensuelle de 1 200 000 AF.

Des rapports de juillet 1959 apportent de nouvelles précisions. La 1^{ère} région FLN de la zone de Bordeaux comporte trois secteurs : Nantes-Saint-Nazaire, La Rochelle-Saintes et Tours. En juillet 1959, la région comptait 418 cotisants dont 24 commerçants pour un effectif total de 543, dont 29 commerçants, la somme collectée étant de 996 600 AF, avec un versement net de 902 700 AF. Le secteur de Nantes-Saint-Nazaire compterait pour sa part 3 kasma, 6 sections, 16 groupes, 61 cellules pour 143 militants et 184 sympathisants, hors commerçants, la somme collectée dans le secteur en juillet étant de 654 900 AF – soit 66 % du total régional – pour 255 cotisants « normaux » et 15 cotisants « commerçants » pour un effectif FLN total de 346, dont 19 commerçants [cf. tableau page suivante]. Ceci traduisant donc une progression importante.

Ville	Cotisants « normaux »	Commerçants	Kasmas	Sections	Groupes	Cellules
Nantes	240	16	2	4	12	46
Saint-Nazaire	84	3	1	2	4	15

Un rapport organique et financier d'avril 1960 concernant le secteur FLN de Nantes-Saint-Nazaire permet d'appréhender la progression du FLN au foyer des Alouettes du Plessis-Cellier à Nantes. Selon les RG, la quasi-totalité des Algériens, hébergés dans cette structure, cotiseraient au FLN, preuve de la capacité de contrôle du mouvement au sein des hébergements collectifs. Le rapport signale, en effet, l'existence en son sein de 95 nouvelles recrues avec la constitution d'une kasma, la

³⁰⁹ Ces dates sont le 8 mai, le 5 juillet et le 1^{er} novembre, celles-ci correspondant à des dates anniversaires, respectivement celles des massacres de Sétif et de Guelma le 8 mai 1945, de la reddition d'Alger et du déclenchement de la guerre d'indépendance, le 1^{er} novembre 1954

³¹⁰ ADLA 1805 W 15.

³¹¹ Soit l'équivalent de 10 050 euros en 2020. Sont déduits 75 000 AF destinés aux frais de fonctionnement, une somme de 37 000 AF étant destinée aux détenus. Parmi les recettes, 30 000 AF proviennent des amendes et 12 500 AF des enterrements dont le « *spécialiste funéraire* » est le tenancier du café de la Place, Belkacem A. dit « René ».

kasma IV, avec un total sur le secteur de 425 cotisants - soit une progression de plus du quart de l'effectif total. Des documents découverts à Nantes en mai indiquent une restructuration de ce secteur, ceux-ci concernant cette kasma laquelle regrouperait tous les membres du FLN au foyer, lequel compterait 8 militants, 9 adhérents et 142 sympathisants – au total 159 personnes – soit la presque totalité des « Français-Musulmans » hébergés.

Cette vue, aussi partielle soit-elle, permet de mesurer l'importance croissante, au sein de la région concernée, du secteur Nantes-Saint-Nazaire tant en termes de nombre de cotisants que de montants des collectes avec une organisation de plus en plus structurée et un quadrillage systématique du secteur, la part relevant de l'hébergement collectif étant donc particulièrement notable. Celui-ci offre en effet la possibilité d'un contrôle strict des Algériens comme d'une collecte régulière avec des cotisants « captifs ».

Les objectifs du FLN en Loire-Atlantique

Contrôler et collecter

Réunir et collecter des fonds au profit de la lutte indépendantiste algérienne comme nous l'avons déjà vu aura été l'objectif essentiel de la Fédération de France du FLN, la Loire-Atlantique n'échappant pas à la règle^{cclvii}. Ceci explique, notamment, la recherche très active de la part des services de police ligériens des collecteurs de fonds et de leurs réseaux afin de les démanteler. De son côté, le FLN, outre le fait de recruter, y compris par la contrainte, des collecteurs, va s'efforcer de constituer des groupes de choc destinés à assurer sa police auprès des communautés algériennes. Cette police, outre le fait de « persuader » les réfractaires de cotiser, assurera simultanément le paiement des amendes infligées de même que les « corrections » pour non-respect des règles d'hygiène de vie imposées par les frontistes au nom des prescriptions de l'islam et dans le cadre du contrôle des Algériens^{cclviii}.

Le fait de considérer que l'ensemble des Algériens présents en Loire-Atlantique aurait adhéré à la lutte indépendantiste en cours avec conviction et enthousiasme relève d'une vision assez illusoire. Sans mésestimer l'adhésion à celle-ci de certains, assez nombreux seront ceux qui n'acceptent pas facilement se voir imposer de cotiser régulièrement au FLN, d'autant plus que leur situation matérielle et financière ne leur permet pas alors même qu'ils doivent aider leurs familles restées au pays. Le FLN, à la suite du MTLD, accorde une grande importance au respect des principes de l'islam, en particulier l'interdiction de la consommation de boissons alcoolisées et de viande de porc, mais également celles de se livrer au jeu³¹², d'avoir des rapports libres avec la population européenne, de fréquenter les bals et de fumer, de vendre des affaires personnelles comme de se livrer à de menus trafics^{cclix}. Ceci sachant que nombreux ont été les travailleurs algériens qui, dans un contexte de périodes prolongées de chômage ou de refus d'embauche, ont eu recours à des expédients comme à la petite délinquance pour survivre. Ce contrôle des communautés algériennes, outre son objectif financier, aura également une valeur symbolique forte en voulant faire du FLN la seule organisation légitime à mener la lutte révolutionnaire et à exercer ensuite le pouvoir. Cette dernière « *ambitionne de contrôler, d'encadrer et de régir la vie quotidienne de ceux qu'il considère être ses ressortissants* »^{cclx}.

³¹² Ceci « à l'exception de quelques-uns nominativement désignés ayant l'habitude de jouer avec des métropolitains, afin de ne pas donner l'éveil », précise une note des services de police.

Le recouvrement des cotisations permet également de constituer un fichier sur les individus qui composent les communautés de Nantes et Saint-Nazaire, fichier comportant la photographie et les renseignements d'identité de chaque membre de la communauté [cf. *infra*]³¹³. On a là une image en miroir du recensement systématique des Algériens avec fichage anthropométrique effectué par les services de la Sûreté urbaine. Pour imposer sa loi et faire rentrer les fonds, le FLN organise des représailles contre les récalcitrants. Cette tâche est confiée à des groupes de choc qui mettent en place un tribunal et infligent des corrections. Ils installent son siège au foyer du quai Ernest Renaud ou encore au café-restaurant Au Bon Couscous, avec, en mars 1958, un effectif atteignant 28 personnes et réparti en équipe de 6 ou 7 membres qui se relaient alors en 3 x 8. De jeunes chômeurs et des hommes en arrêt de travail indemnisé forment alors l'essentiel des équipes³¹⁴. Chaque cellule constituée désigne elle-même son responsable. En septembre 1958, un informateur, signale à la BNA qu'un groupe d'hommes de main, chargé de récolter des fonds au profit du FLN, comprend cinq personnes dont quatre sont déjà connus et identifiés³¹⁵. Les montants des cotisations mensuelles sont fixés selon un barème précis et imposé par la Fédération de France du FLN, les commerçants se voyant donc surimposer par rapport aux autres cotisants³¹⁶. Ces derniers, la plupart forains, vont jouer un rôle essentiel dans la collecte, pouvant compter alors sur les groupes de choc pour « faciliter » les rentrées de fonds³¹⁷. On peut citer un groupe de quatre hommes dont le chef, un certain Saïd, tient un salon de coiffure dans une des baraques du foyer nord-africain, lieu de collecte et de corrections des récalcitrants³¹⁸. Les choses ne se passent pas toujours à l'avantage de ces groupes. Ainsi, au foyer des Alouettes au Plessis Cellier, en février 1961, des Algériens réfractaires en viennent aux mains avec un de ceux-ci et dont les membres se seraient vu infliger « *une bonne correction* » et les responsables locaux du FLN « *envisageraient de sévères représailles contre tout Nord-Africain qui refusera à l'avenir de verser sa cotisation* »³¹⁹. La police, de son côté, peut compter sur un certain nombre d'informateurs réguliers ou occasionnels au sein des communautés algériennes. Ainsi, par exemple, un certain Mohamed, incarcéré pour vol, dénonce alors deux autres Algériens, poseurs de voies et qui collecteraient des fonds en faveur du FLN^{clxi}. Dans ce type d'affaires la formule « *selon un informateur digne de foi* » revient régulièrement au sein des notes de la Sûreté urbaine ou des RG, lequel, cependant, entend bien habituellement rester anonyme par crainte des représailles... Faisant suite à des arrestations massives, comme en octobre-novembre 1960, la collecte devient difficile voire empêchée, faute de collecteurs, comme à Bouguenais et Rezé³²⁰. A l'occasion de dates-anniversaire, comme celle du 1^{er} novembre, la cotisation habituelle est majorée, son doublement étant ainsi prévu le 1^{er} novembre 1960. Une collecte de fonds est organisée par les responsables locaux dans les milieux nord-africains de

³¹³ ADLA 1805 W 15, note de la BNA du 28 septembre 1958.

³¹⁴ Outre leur disponibilité, c'est alors l'occasion pour le FLN de contrôler ces hommes désœuvrés tout en leur permettant de se nourrir grâce aux repas gratuits servis par les cafés « maures » et de bénéficier d'un logement dans les garnis et également de les recruter notamment au sein des groupes de choc.

³¹⁵ ADLA 1805 W 15, note de la BNA du 28 septembre 1958. L'informateur de la BNA indiquera que ces hommes l'auraient racketté en l'obligeant à verser des cotisations mensuelles de 2000 AF tout en le violentant physiquement.

³¹⁶ Cf. « Organisation du FLN en Loire-Atlantique ».

³¹⁷ Ceci ne va pas de soi, cependant, de telle sorte qu'il est même envisagé la venue d'une équipe parisienne chargée de reprendre la situation en main pour recouvrir les cotisations et imposer les consignes du FLN [ADLA 1805 W 15, note 102 des RG d'Angers du 27 février 1958].

³¹⁸ ADLA 1805 W 15, note des RG de Nantes du 9 mai 1958. La baraque servirait également de lieu de réunion pour les nationalistes algériens.

³¹⁹ ADLA 1805 W 15, note de la BNA du 28 février 1961.

³²⁰ Sur ces deux communes résident alors 25 Algériens.

Nantes, en octobre 1959, pour aider financièrement les Algériens de la circonscription qui sont envoyés dans un camp d'internement en métropole et leurs familles³²¹.

Selon les services de police on dénombrerait, durant la période 1956-1962, 16 attaques d'Algériens - dont 4 mortelles - pour non-paiement des cotisations (5), mouchardage auprès de la police (1), vol de papier d'identité (1), appartenance au MNA (2), querelles de voisinage (1) et, à la fin de la guerre, des attaques contre des harkis ou des militaires musulmans (3). Les rixes dans les cafés sont souvent considérées comme des règlements de compte (3), bien que l'origine du conflit ayant déclenché les bagarres soit en fait probablement politique^{cclxxii}. Le cessez-le-feu du 19 mars 1962 n'arrête pas l'activité du FLN qui, au contraire, utilise alors une relative liberté de manœuvre pour accentuer son emprise financière et disciplinaire sur les communautés et procéder à un recensement des Algériens.

L'organisation de filières d'évasion

Deux filières d'évasion sont évoquées en Loire-Atlantique, la première utilisant les moyens maritimes de communication avec le Maroc, des bateaux de commerce de ce pays faisant couramment escale à Nantes et la seconde par la voie terrestre qui concernerait les militaires nord-africains servant en Allemagne et qui utiliserait les renseignements obtenus pour organiser des évasions vers la Suisse^{cclxxiii}. Les RG de Marseille informent leurs collègues de Nantes de l'utilisation éventuelle de navires marocains par des Algériens qui se serviraient de ces bateaux pour quitter la métropole afin de rejoindre les rebelles. Un bateau de commerce marocain qui se livrerait au trafic en question devrait faire escale à Nantes, le 15 mai 1959. Un certain R., désigné comme un « *ami du capitaine* » et tenancier d'un café situé place du « *Marché* » ou aux environs immédiats, à Nantes, serait impliqué. Il est à noter qu'aucun bateau marocain n'est annoncé à Nantes vers le 15 mai courant, mais que les deux bateaux marocains qui relâchent, de temps à autre, à Nantes, le *Safi* et l'*Agadir*, pourraient très bien s'y trouver à la date indiquée. Avec l'assistance du service des douanes, le *Safi* a fait l'objet d'une surveillance et d'une visite avant son départ, ceci sans succès. Aucun passager clandestin n'a été découvert à bord et, de même aucun suspect n'a été remarqué aux abords du quai Wilson où était amarré le *Safi*³²².

Le 19 juillet 1959, le capitaine d'un cargo américain, le *Louise Lykes*, faisant route vers Brême, signale la découverte de trois passagers clandestins à son bord, montés la veille à Saint-Nazaire dont deux connus des services de police, l'un étant fiché « Z », un manœuvre logeant à Saint-Nazaire au foyer de la Berthauderie, condamné à plusieurs reprises pour des faits de droit commun³²³. Les trois hommes, deux Algériens et un Marocain, vont être refoulés le 24 juillet en France par le Passkontrollant de Kehl suite à une mesure d'expulsion d'Allemagne et mis à la disposition de la « *Brigade Nord-Africaine de Strasbourg* »^{cclxxiv}. En août 1959 un militaire nord-africain du 6ème régiment du Génie à Angers aurait été interpellé en gare du Mans, dans la Sarthe, par un civil algérien, qui lui aurait demandé s'il était appelé ou engagé et prié de lui fournir un papier d'identité pour vérifier ses dires. Ce civil algérien se serait présenté comme étant le responsable FLN venant de Paris, assurant des liaisons, avec Tours, Angoulême et Bordeaux, le mouvement séparatiste organisant les évasions de militaires nord-africains basés en Allemagne par la Suisse. Il l'aurait

³²¹ ADLA 1805 W 15, note de la Sûreté Urbaine de Nantes du 24 octobre 1959.

³²² ADLA 1805 W 15, note du commissaire central de Nantes du 6 mai 1958.

³²³ ADLA 2436 W 37, note des RG du 20 juillet 1959.

alors invité à une importante réunion de responsables FLN prévue le 18 septembre 1958 à Paris^{cclxv}. Le lieu et l'heure de réunion devraient être fournies par une lettre déposée auprès de Mohamed alias « Si Mohamed », dirigeant nantais du FLN³²⁴.

Enfin le FLN aurait mis au point un « service spécialisé » destiné à l'évasion de détenus « musulmans algériens » des prisons métropolitaines, qui serait animé par les avocats (du FLN), lesquels fourniraient directement ou indirectement aux détenus l'outillage nécessaire. De plus, les détenus recevraient des informations par une organisation de renseignements, avec le concours de détenus de droit commun. Cette organisation bénéficierait de « ramifications à l'extérieur ». Quand des évasions seraient décidées, l'Organisation spéciale (OS) du FLN interviendrait alors par ses groupes de choc pour faciliter matériellement l'évasion et protéger les évadés³²⁵. Si d'aucune façon des évasions de détenus algériens n'auront lieu au sein des prisons ligériennes, le FLN va plutôt tenter d'intervenir en leur faveur matériellement grâce au Comité de soutien aux détenus (CSD) comme d'exercer un contrôle de ces derniers au sein des lieux de détention.

Le contrôle des détenus algériens dans les prisons du département et l'aide aux familles de détenus et aux internés

Le FLN va organiser son emprise sur les détenus des prisons du département^{cclxvi}. Un tribunal, au sein de la prison de Nantes, serait chargé de punir les détenus jugés « trop mous ». Des condamnations auraient déjà été prononcées et des corrections infligées. Des rapports organiques comme des renseignements sur la marche du parti sortiraient régulièrement de la maison d'arrêt de Nantes par l'entremise de la secrétaire de M^e Abdessamad Benabdallah, avocat attitré du FLN³²⁶. Une grève de la faim à Nantes au sein des détenus sera observée à dater du 1^{er} novembre 1960. *La Vérité des Travailleurs* signale en janvier 1961 de nombreuses grèves de détenus algériens afin d'obtenir le régime politique, en particulier celle de Bel Hamidi détenu à la maison d'arrêt de Nantes lequel ferait la grève de la faim depuis le 25 novembre, et aurait adressé des lettres aux ministres de la Justice et de la Santé ainsi qu'au préfet pour se plaindre des sévices subis lors de son interrogatoire à Nantes^{cclxvii}.

En janvier 1961, un détenu frontiste, prenant prétexte d'un retard dans la consultation du dentiste, aurait enfoncé la porte de sa cellule, brisant alors les vitres d'une verrière, les dégâts étant estimés à 50 NF³²⁷. Selon les RG, l'état d'esprit des autres détenus de la prison de Nantes, au nombre de 51, aurait alors tendance à s'altérer alors que les principaux meneurs auraient l'opportunité de se concerter grâce à l'active secrétaire de M^e Benabdallah³²⁸. Précédemment, le responsable de l'Organisation Spéciale (OS) a déjà été transféré à Rennes en juin 1960, après la « mutinerie des détenus nord-africains » qu'il a suscité à la maison d'arrêt de Nantes. Les autres prévenus, transférés à Rennes début novembre pour le procès de l'OS, auraient « un mauvais état d'esprit »... car ne s'étant pas levés pour l'entrée des juges et ayant fait la grève de la faim, le 1^{er} novembre, « jour anniversaire du début de la rébellion algérienne ». On a même découvert dans leurs cellules

³²⁴ ADLA 1805 W 15, note des RG de Nantes du 1^{er} septembre 1958.

³²⁵ ADLA 1805 W 15, note des RG de Nantes du 3 novembre 1960. Ce type de « service » au sein du FLN n'est évoqué à aucun moment par Ali Haroun [Ali HAROUN, *La 7^e Wilaya. La guerre...*, op. cit., « Évasions réussies. Évasions manquées », pp. 235-248].

³²⁶ ADLA 1805 W15, op. cit.

³²⁷ ADLA 1805 W 15, note des RG de Nantes du 11 janvier 1961.

³²⁸ ADLA 1805 W 15, note de la SU de Nantes du 25 août 1961.

des emblèmes du FLN, réalisés avec des torchons. Les 45 détenus – 30 « politiques » et 15 « droit commun », restés à la maison d’arrêt de Nantes, « *s’agitent également* », ayant participé eux-aussi à la grève de la faim du 1^{er} novembre³²⁹. Comme ailleurs, en métropole, il existe donc au sein du FLN un Comité de secours aux détenus et à leurs familles (CSD), objet de collectes spécifiques parfois au sein de la population nord-africaine comme en octobre 1959 [cf. *supra*], une aide matérielle et financière étant également apportée aux internés administratifs dans les camps français ainsi qu’à leurs familles très souvent dans une situation financière et matérielle des plus précarisées.

Une activité terroriste du FLN ?

Si l’Ouest atlantique n’a pas été touché par la série d’attentats d’août et septembre 1958, qui marque le début du « second front » en métropole³³⁰, leur côté spectaculaire va accentuer la surveillance des milieux nord-africains, soupçonnés systématiquement de préparer attentats ou sabotages. Les contrôles vont se multiplier, y compris de nuit et, en janvier 1959, les RG parisiens alertent sur la possibilité de tels actes en Loire-Inférieure. Les contrôles dans les gares sont par ailleurs renforcés dans le suivi des bagages et des colis transportés par la SNCF, à la recherche d’armes^{cclxviii}. Du fait de la mise en place sur Paris de piquets du FLN chargés de racketter les Algériens dans les gares, il est demandé au préfet et à ses services de sécuriser les halls comme les abords des gares, en raison de l’extension possible à la province³³¹.

On sait au travers du procès des membres de l’Organisation spéciale³³² de l’Ouest que cette dernière n’aura pas eu le temps de mettre au point des actions comme de s’organiser durablement [cf. *infra*]. Les dirigeants du FLN, dès juillet 1958, auraient demandé à leur commandement des opérations militaires de faire exécuter des sabotages sur les bateaux français lors de leurs escales en France. Pour cela, ils pourraient compter sur l’aide de « *partis français de gauche* » (?). En conséquence la PAF³³³ va renforcer la surveillance des éléments nord-africains ou métropolitains « douteux » qui ont accès aux installations portuaires et aux navires en rade³³⁴. Par la suite, l’éventualité d’une reprise de l’action terroriste du FLN est à craindre, selon le ministre de l’Intérieur, fin décembre 1959. Précédemment, dans le contexte du débat onusien sur la question algérienne, le FLN a mis la pédale douce mais une rupture de la trêve semble probable en raison du vote de l’assemblée générale des Nations Unies relativement défavorable aux rebelles algériens. Des indices donneraient alors à penser que le GPRA envisagerait de durcir son attitude en relançant alors ses activités aussi bien en Algérie qu’en métropole, ayant demandé « *à ses représentants en Europe de le renseigner sur les incidences, dans les pays voisins de la France, d’une reprise du terrorisme et des sabotages* ». Le ministre de l’Intérieur demande donc au préfet de s’assurer que tous les services placés sous son autorité redoublent de vigilance en renforçant les dispositifs de surveillance des milieux nord-africains acquis au FLN³³⁵.

³²⁹ ADLA 1805 W15, note des RG de Nantes du 3 novembre 1960.

³³⁰ Pour une vision synthétique, cf. Ali HAROUN, « Le 25 août 1958 : une date tombée dans l’oubli », *El Watan*, 25 août 2008.

³³¹ ADLA 1805 W 15, note du directeur des RG au préfet du 28 janvier 1959.

³³² Sur l’OS, cf. Daho DJERBAL, *L’organisation spéciale de la Fédération de France du FLN. Histoire de la lutte armée du FLN en France 1956-1962*, Alger, éd. Chihab, 2012.

³³³ Police de l’Air, des Frontières et des Chemins de fer.

³³⁴ ADLA 1805 W 15, lettre du commissaire chargé de la sous-direction de la PAF du 12 juillet 1958.

³³⁵ ADLA 1805 W 15, note du ministre de l’Intérieur du 17 décembre 1959.

Deux hommes sont repérés dans la nuit du 16 au 17 juin 1959 à proximité de l'apportement de la raffinerie à Donges par les fonctionnaires des douanes, mais, interpellés, ils sont relâchés avant l'arrivée de la gendarmerie. Une enquête est diligentée afin de les identifier précisément, ces individus ne figurant pas dans les différents fichiers, leur véhicule n'ayant pu être identifié. Le rapport de l'inspecteur central de la brigade des Douanes du 16 juin a comme objet « *la possibilité de sabotages d'installations portuaires par le FLN* », transcrivant le rapport établi par ses deux subordonnés³³⁶. Les deux personnes en question, Georges P. et Félix L., sont en fait deux Tunisiens de « *souche européenne* », le premier étant originaire de Sfax, demeurant à Angers, le second originaire de Ferryville demeurant à Paris, les deux hommes étant représentants en vins pour le Consortium Vinicole. Selon le service des RG d'Angers, ils n'auraient pas de contacts avec les milieux musulmans et bien que susceptibles de se livrer à « *quelques petits trafics* », ils n'auraient « *ni l'envergure, ni le courage de participer à une action terroriste quelconque* ». A aucun moment le motif pour lequel ces deux hommes se trouvaient à cet endroit en pleine nuit n'est évoqué : balade nocturne (!), trafic ou repérage ? Un tel épisode, plutôt cocasse, démontre qu'une certaine psychose s'est installée au sein des services de police dans un secteur où le « terrorisme » algérien n'est pas une réalité.

Des renseignements, transmis le 4 mai 1960 à la BNA de Nantes, signalent l'existence d'un éventuel dépôt d'armes du FLN, donnant deux adresses possibles pour ce dépôt fait de pistolets et de mitraillettes, au domicile du dénommé « Hamoudi », rue Léon Jamin à Nantes, ou à celui d'une certaine « Ginette », âgée de 17 ans, qui réside chez ses parents, rue du Marchix à Nantes. Un autre Nord-Africain résidant, rue du Marchix, à Nantes, serait en possession d'un pistolet automatique et le domicile d'un de ses « coreligionnaires », un baraquement, à la cité du Chêne-des-Anglais servirait, peut-être, de lieu de réunion pour le FLN, son occupant étant susceptible de posséder également une arme³³⁷. A la même date, un détenu algérien de la maison d'arrêt de Nantes, fait part aux enquêteurs que le FLN devrait organiser durant l'été des sabotages de voies ferrées et des attentats contre des Nord-Africains « *réfractaires à ses consignes* », au nombre d'une quinzaine. Le même détenu, signale la présence d'armes chez des militants FLN et une métropolitaine ayant habituellement des relations avec les Nord-Africains. De plus, selon lui, ces armes auraient pu servir lors d'un attentat contre le général de Gaulle lors de sa venue, le 11 mai, à Saint-Nazaire pour le lancement du *France*³³⁸. Des perquisitions sont opérées chez les personnes désignées, ceci sans aucun résultat tangible, hormis la découverte de deux bulletins intérieurs du FLN... de juillet 1959 (sic) et de deux communiqués de septembre 1959... Cet informateur avait déjà annoncé en mars un « *vaste soulèvement des Algériens résidant en France* » et qu'on attend donc toujours³³⁹ !

Le FLN qui envisagerait le sabotage de l'usine pétrochimique de Saint-Nazaire à l'aide d'une bombe aurait réuni, le 18 octobre 1960, cinq Nord-Africains pour en étudier ses modalités. Un de ceux-ci, employé à l'usine, en serait l'instigateur, un autre se chargerait du sabotage, l'un des participants serait un marchand de primeurs à Saint-Nazaire, un autre étant en liberté provisoire³⁴⁰. En tout état de cause, tous ces éventuels projets si tant qu'ils ont existé resteront lettre morte.

³³⁶ ADLA 2436 W 37, notes des RG des 19 et 22 juin 1959.

³³⁷ ADLA 1805 W 15, courrier du chef de la SU de Nantes à la BNA du 4 mai 1960.

³³⁸ *Le Marin* du 13 mai 1960.

³³⁹ ADLA 1805 W 15, courrier du chef de la SU de Nantes à la BNA du 4 mai 1960.

³⁴⁰ ADLA 1805 W 15, note de la BNA du 19 octobre 1960.

Identifier et recenser

Dès la fin du mois d'avril 1962, un recensement systématique des Algériens de métropole est engagé, ceux-ci étant convoqués au domicile du chef de groupe ou de section FLN pour répondre à un questionnaire^{cclxix}. Lors du recensement, le FLN s'efforce de déterminer le montant des cotisations non réglées, lesquelles sont à acquitter pour un montant mensuel de 35 NF. Le retardataire se voit confisquer son argent s'il en a sur lui. Les retardataires ou les récalcitrants seraient souvent battus et menacés pour éviter des dépôts de plainte. La police estime à une quarantaine les « récupérés » soumis à ce régime musclé³⁴¹. Une note régionale émanant de Tours décrit les méthodes employées pour le recensement systématique des Algériens présents en métropole : les votants potentiels connus et les militants sont invités à se présenter avec deux photos d'identité au « siège » du FLN afin que des fiches pré-imprimées à l'en-tête du FLN-Fédération de France soient remplies ; les votants peu ou pas connus ou de passage sont interpellés par des équipes de jeunes, qui recueillent les premiers renseignements et invitent (ou plutôt conduisent) les « frères rencontrés » à se rendre au siège du FLN avec leurs photos. En cas de refus réitérés de ceux-ci, des « groupes de choc » interviennent, amenant de force, le plus souvent en voiture, les récalcitrants au siège du FLN, lui-même protégé par des guetteurs, militants confirmés ou nouvellement « récupérés »³⁴².

Le FLN va inciter les Algériens résidant en métropole à participer au référendum du 1^{er} juillet 1962. En Loire-Atlantique, le nombre d'Algériens résidant dans la circonscription et ayant effectué des démarches pour y participer dépasserait le chiffre de 500. Initialement, après l'annonce de la consultation, les Algériens qui avaient manifesté leur intention d'y participer auraient été fort peu nombreux, à l'image d'une quarantaine d'entre eux résidant au foyer des Alouettes au Plessis-Cellier. Mais deux réunions, l'une au foyer en question et l'autre à la Fraternité de Nantes, organisées par trois militants nationalistes algériens, ont eu comme effet que de très nombreux Algériens, au foyer du Plessis-Cellier, les 3/4 des résidents sur les villes de Nantes, Rezé, Bouguenais, etc., ont fait le nécessaire pour participer au scrutin référendaire³⁴³. Afin d'éviter tout incident qui pourrait motiver une intervention policière ainsi que des dangers venant de l'OAS, notamment l'enlèvement par de faux policiers, le FLN met alors en garde la communauté algérienne. Les « Algériens » sont invités à s'adresser à un « bureau FLN » qui se situe au foyer protestant de La Fraternité à Nantes, se confondant ainsi avec la permanence du Comité d'accueil des prisonniers et internés algériens libérés, formé en ce lieu avec l'aide de différentes associations. Cette permanence est assurée par un dénommé Abderrahmane qui aurait été envoyé de Marseille par la Cimade^{cclxx}, ceci pour s'occuper exclusivement des Algériens libérés après le 19 mars 1962.

Au total

Au sein d'une vaste région qui n'est pas la priorité de la Fédération de France du FLN, ce dernier va s'organiser progressivement en bénéficiant, notamment, de la « conversion » de gérants nantais de cafés « maures », ex-militants du MTL-D-MNA, et d'une implantation facilitée par le regroupement

³⁴¹ ADLA 1805 W15, note des RG de Nantes du 7 mai 1962.

³⁴² ADLA 1805 W15, rapport du chef du SRRG de Rennes du 7 juin 1962.

³⁴³ *Ibidem*. Selon ce rapport, les attestations d'état-civil seraient délivrées *largamano* par les mairies sans vérification véritable, de telle sorte que huit Algériens de la Roche-sur-Yon qui n'avaient pas pu les obtenir seraient venus tenter leur chance la veille à Nantes, sans succès cependant.

des Algériens au sein des « foyers nord-africains » sur Nantes comme sur Saint-Nazaire. Ce dernier élément joue en faveur d'un contrôle ainsi facilité tout en favorisant la mise en place de réseaux de collectes des fonds indispensables à la lutte indépendantiste. Ces réseaux reposent notamment sur les commerçants forains, souvent des marchands de primeurs, comme sur les tenanciers des « gargotes » clandestines, d'autant plus que les Algériens fréquentent, outre les cafés, les marchés. Les collecteurs de fonds sont assistés, comme nous l'avons vu, par des « groupes de choc » qui font régner la crainte, tout en veillant à « persuader » les réfractaires comme au respect des consignes d'hygiène de vie au sein de communautés repliées sur elles et incitées à le faire. Ce contrôle va s'exercer également au sein des lieux de détention tout en se doublant d'une action sociale vis-à-vis notamment des familles des détenus et des internés, souvent en difficulté et de ce fait, dépendantes.

En dépit d'une tentative d'organisation de l'OS au sein du département et de la région Ouest sur une vaste zone allant de la Bretagne aux Pyrénées, celle-ci va avorter en raison de l'arrestation de son chef et de ses membres, les quelques projets d'attentats et de sabotages ne restant qu'à l'état d'intentions après août 1958. De même l'utilisation de la façade maritime pour d'éventuelles filières d'évasion de militants et de responsables nationalistes ne semble pas avoir été une réalité, à l'exception de quelques cas individuels et isolés.

La fin du conflit franco-algérien - avec le retour en métropole de détenus et d'internés ou leur libération en France - va être marquée par des opérations de recensement des Algériens présents par le FLN, comme à Nantes en utilisant alors les locaux prévus pour l'accueil des « rapatriés », dans un contexte plus favorable au FLN car, le cessez-le-feu du 19 mars 1962, orientera les services de police vers un nouvel ennemi, l'Organisation de l'armée secrète (OAS). Notre département sera d'ailleurs marqué par le démantèlement du réseau de l'Ouest de l'organisation terroriste suivi du procès de ses responsables dont son chef, Horace Savelli, notable foncier, ancien officier de carrière. Cependant, durant ce long conflit franco-algérien l'essentiel de la répression policière et judiciaire se sera concentré sur les Algérien(ne)s présents en Loire-Atlantique dont les acteurs de la lutte indépendantiste.

Les acteurs de la lutte indépendantiste algérienne

Des acteurs majeurs : les tenanciers de bars « maures » à Nantes et leurs réseaux

Les cafés de métropole tenus par des gérants algériens ont constitué des lieux essentiels de sociabilité pour la plupart des travailleurs algériens tout en ayant fort mauvaise réputation^{cclxxi}. Leur contrôle - « la guerre des cafés »^{cclxxii} - aura constitué un enjeu majeur dans les régions où la guerre fratricide entre MNA et FLN va sévir de manière significative, ce qui ne semble pas avoir été le cas réellement en Loire-Atlantique, du fait principalement de la faiblesse initiale du parti messaliste dans le département comme du passage rapide des patrons de café « messalistes » au FLN. Ceux-ci vont jouer un rôle important au sein de l'organisation politico-administrative (OPA) de ce dernier.

Trois établissements ont particulièrement retenu notre attention. Le premier, le Café de la Place, situé place Viarme à Nantes a pour gérant, un Kabyle, Belkacem A., dit « René ». Né en 1912, il est marié avec une Nantaise prénommée Emilie, étant père de cinq enfants. L'homme est à Nantes

depuis 1940, exploitant ce café depuis 1945, café dont il est devenu propriétaire en 1948³⁴⁴. Son établissement aurait alors servi de lieu de réunion pour les quelques partisans de Messali Hadj, membres du MNA (ex-MTLD), dont il était un militant actif. En juin 1957, le café est toujours considéré comme « messaliste »³⁴⁵ et devient un lieu d'accueil pour le FLN après le ralliement de son patron³⁴⁶. Différentes perquisitions dans ses locaux se sont révélées négatives, hormis celle de mars 1958³⁴⁷. Il fera l'objet de diverses procédures administratives³⁴⁸ du fait de son statut de logeur et pour une inscription injustifiée au registre du chômage car gérant de nombreux garnis qui servent, notamment, à héberger des clandestins³⁴⁹. Son activité sociale (visites d'hospitalisés et enterrements de compatriotes³⁵⁰) est bien connue. Il nourrit des militants, tout en procédant donc à des quêtes au profit du FLN lors des enterrements³⁵¹. Il fait partie de ces Algériens d'âge moyen, présents en métropole depuis de nombreuses années, souvent mariés à des métropolitaines, vivant en famille et bien insérés socialement. Il se démarque ainsi des migrants « saisonniers », plus jeunes et travailleurs peu qualifiés. Ces hommes constituent au sein de la diaspora algérienne une petite minorité significative par son rôle actif au sein du FLN. En février 1960, le cousin germain de René, Mohamed A., son associé, est abattu par balles³⁵². Ce peintre en bâtiment, 54 ans, en France depuis 1929, de Paris a rejoint son parent sur Nantes³⁵³. Est-ce alors un règlement de compte politique ?³⁵⁴

Abdallah Z., est, lui, le tenancier du second café, Le Pigeon Bleu³⁵⁵ et, selon les RG, son domicile servirait de point de chute et de lieu d'hébergement à des responsables du FLN. Ce lieu de réunion, servirait aussi de siège à un « tribunal FLN » chargé de punir les récalcitrants, sous la présidence du tenancier. Une séance s'y serait tenue début octobre 1959, durant laquelle les « juges » auraient

³⁴⁴ ADLA 1226 W 394, courrier du 10 octobre 1957. Il est précisé que cet homme a été déporté en Allemagne d'avril 1944 à mai 1945.

³⁴⁵ ADLA 1226 W 394, note d'information sur les cafés « algériens » nantais du 19 juin 1957.

³⁴⁶ Ce type de ralliement aura, semble-t-il, été la règle à l'instar de celui, par exemple, de Mohamed M., responsable du MTLD, sur Saint-Nazaire avant 1954, qui va rallier le FLN, cet homme étant arrêté le 12 mars 1957 [ADLA fonds 2436 W 37] ou encore du premier tenancier du Bon Couscous, Amar T. Pour la police, Belkacem serait un « opportuniste »...

³⁴⁷ ADLA 1226 W 395, courrier du 25 mars 1958. Au domicile de Belkacem, la police découvrira un pistolet automatique 6,35 et des balles, des cartouches de fusil de chasse et des balles de 7,65 étant trouvées dans son café. L'arme en question est régulièrement déclarée [ADLA 1226 W 395, courrier du 31 mars 1958]. Il fait l'objet ensuite d'une procédure « pour détention d'armes de guerre »... pour de vieux fusils récupérés par un brocanteur. A cette occasion le patron du Bon Couscous fera également l'objet d'une perquisition.

³⁴⁸ A savoir pour défaut de visa sur le registre des logeurs ainsi que pour non-établissement de fiches de voyageurs. L'homme est inscrit au registre du chômage depuis fin mars 1956... et fera l'objet d'une enquête comme un brocanteur en activité.

³⁴⁹ Il s'occupe en effet de 10 meublés appartenant à une métropolitaine, la gérance lui en ayant été confiée par la ville en juillet 1955 [ADLA 1226 W 394, courrier du 10 octobre 1957].

³⁵⁰ Un rapport financier du FLN daté de février 1959 et rédigé par Mahmoud B, responsable de secteur, hébergé chez Belkacem, indique dans les recettes : « enterrements 12.000 francs ».

³⁵¹ Il niera tout versement au parti, les surplus étant, selon lui, versés aux familles, en prétendant qu'il ignorait l'utilisation de celui-ci dans le cas où le défunt n'a pas de famille.

³⁵² « Tué par balle le 3 février 1960 à Nantes alors qu'il fermait vers 22h30 le café de son cousin A. Belkacem, 10 place Viarme » [ADLA 1805 W 1, fiche de police DN 18.012].

³⁵³ ADLA 1805 W15, 4 février 1960, note des RG de Nantes. Condamné en octobre 1947 pour vol qualifié et recel, Mohamed sort de prison en janvier 1956, étant pris ensuite dans une rafle à Paris en septembre 1959. Placé en centre de rétention, il est libéré, et vient à Nantes pour travailler avec son cousin.

³⁵⁴ Selon la police, il était « sentimentalement attaché au MNA », sachant que pour lutter contre le FLN certains militants du MNA ont pu fournir des renseignements aux services de police afin de neutraliser leurs adversaires.

³⁵⁵ Simone G. épouse de Abdallah Z., née en 1932 à Luçon (Vendée), est la propriétaire du café-restaurant Le Pigeon Bleu confié en gérance à Abdallah Z. [ADLA 1805 W 1 – fiche de police DN 19.368].

envisagé de punir sévèrement des Algériens réfractaires au paiement des cotisations, outre le fait de punir un entraîneur de football algérien de Vertou et son cousin³⁵⁶.

Le café-restaurant Au Bon Couscous, rue de l'Emery, est particulièrement surveillé par les RG, car considéré comme le principal repaire du FLN sur Nantes. Il a, pour gérant, un certain Arezki A. Précédemment, cet établissement a été créé fin 1956 par Amar T. né en 1926 et venu de Challans (Vendée) où il était marchand forain de tissus³⁵⁷. Proche du MNA, l'homme serait passé au FLN, étant un collecteur de fonds. Son établissement sera fermé à compter du 9 juin 1957 pour trois mois par décision administrative afin de le neutraliser. Durant cette période, il fait commerce de fruits et légumes avec une fourgonnette, en particulier au foyer nord-africain du quai Ernest Renaud³⁵⁸. Selon la BNA, l'homme oblige les nouveaux arrivants à cotiser, tout en leur défendant de boire du vin ou de l'alcool. Il est considéré comme le principal collecteur de fonds à Nantes. Fin 1957, il est l'objet d'une surveillance renforcée, la police accumulant des témoignages sur ses activités de collecteur de fonds. Fin décembre 1957, il est arrêté sur commission rogatoire d'un juge d'instruction militaire auprès du TPFA d'Alger et ceci dans le cadre d'une accusation d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État (ASEE).

Ce procédé permet alors d'expulser de métropole des hommes jugés indésirables et transférés en Algérie pour être jugés sous un prétexte quelconque, faisant alors l'objet d'un non-lieu... suivi d'un internement en camp^{cclxxiii}. Dans le cadre de la même procédure, Abdelmadjid N., un proche du secrétaire local du Secours populaire, Lucien Jailloux, va également être arrêté et expulsé en Algérie³⁵⁹. Le juge militaire en question est celui qui va inculper un certain Henri Alleg, membre du Parti communiste algérien (PCA), de reconstitution de ligue dissoute et d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État^{cclxxiv}. Arezki A. le nouveau gérant du Bon Couscous est vite suspecté, par la BNA, d'être le successeur d'Amar T. au sein du FLN³⁶⁰. Ce qui est exact, par ailleurs.

Comme au café de la place Viarme, des repas gratuits sont fournis aux militants auxquels cet établissement sert de lieu de rendez-vous et d'asile. Il est souvent contrôlé et perquisitionné, sans résultats notables. Des responsables du FLN se réunissent régulièrement au Bon Couscous, en particulier Mohamed A., mari d'une métropolitaine, Élise, dont il est séparé, les deux enfants du couple étant à la garde du père. Électricien, Mohamed habite à Nantes, lisant le français comme l'arabe^{cclxxv}. Un autre responsable du FLN se rend régulièrement au Bon Couscous, Arezki M., ex-chef de la région de Nantes, un ouvrier tourneur au chômage. Il est désigné en 1959 comme nouveau responsable de la zone de Toulouse, étant appréhendé par la BST de Toulouse dès décembre 1959, porteur de documents liés à l'OPA du FLN. La police remonte la piste de ses contacts et découvre le rôle de Georgette, dite Suzanne, son amie métropolitaine [cf. *infra*]. Sur des documents retrouvés dans une baraque de chantier à Saint-Joseph-de-Porterie, des rapports

³⁵⁶ En effet, on leur reproche non seulement leur refus de payer leurs cotisations mais également de pratiquer le football au sein des équipes locales de Vertou, pratique très mal vue des dirigeants du FLN.

³⁵⁷ Précédemment il aurait exercé le métier de marchand forain en chaussures à Vannes de 1947 à 1951. Les murs appartiennent à une métropolitaine qui loge dans l'établissement. Sur le suivi policier de cet homme, cf. ADLA 1226 W 394-395.

³⁵⁸ On comprend bien qu'outre cette activité nouvelle afin de gagner sa vie, cette solution offre à ce collecteur de fonds une possibilité pour continuer son activité nationaliste au sein de cette concentration d'Algériens sur Nantes.

³⁵⁹ Cf. chapitre V - « Le Secours populaire à la manœuvre (Saint-Nazaire).

³⁶⁰ Dès mars 1957, cet homme, né en 1908 et originaire de l'Algérois, qui vit avec une métropolitaine Alice P., alors qu'il est cuisinier au café Les Routiers à Saint-Nazaire a été identifié comme un collecteur de fonds [ADLA 1226 W 394, note de renseignements du 2 mars 1957].

organiques étaient de la main d'Arezki lui-même. Il s'agit donc d'une prise d'importance pour la Sûreté urbaine³⁶¹. Saïd B., responsable de secteur FLN et maçon célibataire au chômage, qui lit et écrit le français, un proche de Arezki M., fréquente lui-aussi le Bon Couscous où il rencontre des membres du FLN comme un autre Saïd B., dit « Madjid », remplaçant temporaire de l'éphémère régional arrêté. Si Saïd B. reconnaîtra ses différentes relations, il exclura toute activité indépendantiste, cas de figure classique, la police manquant habituellement de preuves matérielles comme d'informateurs acceptant réellement de témoigner^{cclxxvi}. « Madjid », encore surnommé « Jean-Jacques Colmasser » devient donc le chef provisoire de la région de Nantes à l'automne 1959. Sans profession, il a résidé à Toulouse, à Tours et donc à Nantes, ayant été signalé en novembre 1959 à Toulouse comme susceptible de remplacer le régional de Nantes^{cclxxvii}.

Ainsi ces trois cafés, et surtout Le Bon Couscous, ont donc constitué des lieux essentiels pour la communauté algérienne nantaise et, dans le même temps, des lieux opérationnels pour le nationalisme algérien³⁶². Ils font l'objet d'une surveillance renforcée ainsi que de contrôles fréquents comme de perquisitions. Un objectif prioritaire de la police sera de se débarrasser de certains tenanciers comme ceux du Bon Couscous, en recourant notamment à l'expulsion et à l'internement administratif, procédure extra-judiciaire plus facile à mettre en œuvre. Comme l'a souligné le responsable nazairien du Secours populaire dans un article paru dans *La Défense*³⁶³, le racisme ordinaire à l'encontre des Algériens se traduit par « *un cercle de vide* » autour de leur table dans les cafés « ordinaires » qui souvent font tout pour les dégoûter de revenir... Du fait de cet ostracisme, on comprend d'autant mieux l'importance des cafés « maures » pour la clientèle algérienne, véritables havres pour celle-ci tout en étant des lieux d'endoctrinement et de contrôle. A côté de ces établissements ayant « pignon sur rue », d'autres lieux auront joué d'évidence un rôle important, ceci jusqu'en juillet 1958, à savoir les « gargotes » situées au sein du foyer du quai Ernest Renaud à Nantes. Ces gargotes-épiceries plus ou moins clandestines auront pu servir en particulier de lieux d'exercice du contrôle du FLN sur une communauté algérienne captive³⁶⁴.

Des collecteurs de fonds : les marchand(e)s forain(e)s

Des Algériens, commerçants ambulants, vont jouer un rôle important dans le mouvement nationaliste. Ces hommes et, également, ces femmes sont amenées, en effet, à se déplacer régulièrement sur les marchés, autres lieux fréquentés régulièrement par les Algériens. Ils peuvent ainsi procéder à la collecte des cotisations comme faire la promotion de la lutte nationaliste de même que se livrer parfois à des mises en garde auprès d'Algériens réfractaires à payer l'impôt révolutionnaire.

Ainsi Abdelkader M., client du Bon Couscous, marié avec une Française, réside sur Nantes, en exerçant le métier de marchand ambulant en primeurs. Selon la police, en 1958, il se rendrait chaque mois à Saint-Nazaire pour récupérer la collecte au profit du FLN. Il nie évidemment toute activité politique. Ladjel B, célibataire, lui-aussi marchand ambulant en primeurs, est domicilié à

³⁶¹ L'homme est un régional, poste important au sein de l'OPA du FLN.

³⁶² D'autres cafés ont été fréquentés par les Algériens sur Nantes comme Chez Fernand ou encore le café Denise, tenues par des métropolitaines dont le compagnon est algérien également surveillés par la BNA [ADLA 1226 W 394, courrier du 19 juin 1957].

³⁶³ Lucien JAILLOUX, « Ce virus filtrant : Le racisme », *La Défense* n°417 de juillet 1959.

³⁶⁴ Les opérations de police menées au foyer « nord-africain » vont révéler la présence de sept gargotes. En leur sein le FLN va être amené à y rendre justice comme à y exercer des « corrections » envers les réfractaires.

Nantes. Son domicile nantais sur un plan découvert par la police serait signalé par la lettre « S », pour « section ». L'homme nie lui-aussi toute activité FLN, comme toute fréquentation de « *coreligionnaires* » alors qu'il aurait vécu avec le régional Arezki M. Un couple de marchands ambulants en confiserie, Boualem et Faroudja A., font également l'objet d'un suivi policier car fréquentant également le régional tandis que Faroudja - décrite par les rapports de police comme « *prétentieuse, coquette, jalouse et méchante* » (sic) - accompagnerait le zonal de Bordeaux, un certain Ali et que le couple fréquenterait d'autres marchands ambulants suspectés d'activité indépendantiste, selon des « informateurs ».

Par son réseau d'informateurs anonymes, la police nantaise procède par recoupements pour tenter d'identifier les réseaux présumés du FLN tout en manquant le plus souvent de preuves matérielles tangibles permettant une action judiciaire, devant ainsi se contenter d'exercer une surveillance régulière de ces suspects. De plus, la suspicion repose sur des éléments censés signifier l'adhésion à la cause indépendantiste ou des activités a priori suspectes, comme le fait pour un Algérien de fréquenter d'autres Algériens ou de sortir seul le soir... On peut remarquer également la présence de commerçants ambulants de nationalité tunisienne ou encore marocaine, comme un certain Mahmoud B., un Tunisien qui serait l'auteur de rapports d'activité et financiers du FLN, datés de février 1959. Ces commerçants ont souvent en commun d'être établis depuis de nombreuses années en Loire-Atlantique ou tout au moins en métropole. De plus, ils ont fréquemment une épouse ou une compagne métropolitaine, étant la plupart du temps père de famille. Leur mobilité professionnelle, leur notoriété comme leur éventuel ascendant sur, notamment, des travailleurs algériens beaucoup plus jeunes de même que leur fréquent engagement antérieur au sein du mouvement nationaliste algérien sont des éléments qui se sont avérés certainement déterminants dans leur fonction de collecteurs de fonds.

Responsables indépendantistes et membres des « groupes de choc »

L'examen des archives préfectorales et de police permet de mettre en évidence parmi les sympathisants et les militants du FLN des hommes en situation de responsabilité au sein de l'OPA. La plupart d'entre eux n'occupent qu'un poste subalterne comme chef de groupe ou de section au sein d'une vaste région dans l'Ouest où les effectifs sont très minimes par rapport, par exemple, à ceux des deux wilayas de la région parisienne^{cclxxviii}. D'autres de ces militants vont appartenir à un « groupe de choc »^{cclxxix}. Nous avons là affaire le plus souvent à des profils différents de ceux des tenanciers de cafés-restaurants ou des commerçants ambulants. Ces hommes sont plus jeunes, moins bien insérés socialement habituellement. D'autres comme Mohand O., un ouvrier peintre, peuvent être chefs de kasma ou de région^{cclxxx}. La période de la fin de la guerre d'Algérie est marquée par un « turn-over » accéléré des responsables frontistes, la durée de fonction d'un zonal ou d'un régional étant de plus en plus limitée, preuve d'une efficacité certaine des services de police. La découverte de documents sur l'organisation politico-administrative (OPA) du FLN sur Nantes et sa région – comme ceux découverts sur un chantier à La Bertinière de Saint-Joseph-de-Porterie à Nantes – à plusieurs reprises vont faciliter le démantèlement de celle-ci. L'exemple d'Ahmed B., un manœuvre, chef de groupe du FLN et résidant sur Rezé est révélateur de la situation des responsables frontistes locaux. Repéré dès le printemps 1958, il est dénoncé en mars 1959 comme un « policier FLN » chargé des lieux de loisirs^{cclxxxi}. Il reconnaît ensuite avoir expédié une somme d'argent à un prisonnier tandis que des comptes - « suspects » de correspondre à des

collectes de cotisations mensuelles - sont découverts chez lui. Ces hommes ont souvent une maîtrise *a minima* de la lecture et de l'écriture, rare au sein de populations majoritairement illettrées, car ils doivent périodiquement remplir rapports d'activité et financiers. Le foyer « nord-africain » des Alouettes au Plessis-Cellier à Nantes, ouvert après 1958, va fournir également des responsables frontistes à l'exemple d'un manœuvre, Ammar Z., suspecté d'être un chef de groupe.

Le cas d'un chef de section, Djilali B., est également représentatif du groupe des responsables locaux du FLN. Celui-ci est chômeur, sachant un peu lire et écrire le français et l'arabe. Il a une compagne métropolitaine, Mireille T., avec laquelle il habite dans un de ces hôtels-garnis qui accueillent fréquemment les Algériens. Surveillé régulièrement par la police dès 1958, celle-ci s'intéresse même à son livret de Caisse d'épargne pourvu de 155 NF³⁶⁵. Sa situation de chômeur – situation fréquente sur Nantes à partir de 1958 - facilite sa prise en charge par le FLN qui peut lui apporter son aide. De même, un maçon au chômage Lakdar B. aurait été chargé par le FLN à Paris, au sortir d'un centre de triage, de monter un « groupe de choc » sur Nantes^{cclxxxii}. Ces responsables du FLN ne sont pas à l'abri de dénonciations y compris de la part de leurs propres hommes à l'instar de Mohamed Hadj R., dénoncé en octobre 1958 comme son chef par un collecteur de fonds qui, en se rétractant, va lui permettre de bénéficier d'un non-lieu. Il fait néanmoins l'objet d'un arrêté d'internement administratif à suivre afin de le neutraliser, selon un schéma qui va devenir classique. Durant cette période difficile, la femme d'un responsable nantais du FLN aura aidé sa femme, preuve de l'existence de réseaux de solidarité.

Des métropolitaines également

Deux exemples peuvent contribuer à éclairer un aspect particulier, à savoir des jeunes femmes ayant aidé des responsables du FLN. Le premier cas concerne l'amie d'un homme dont nous avons déjà parlé. Georgette - dite « Suzanne » – est, en effet, la jeune compagne d'Areszki M. Elle habite chez ses parents, étant vendeuse « Au Vase de Sèvres », un magasin très connu sur Nantes. Elle n'ignore pas l'activité politique de son ami mais sans en connaître les détails, selon ses dires. Elle lui adresse son courrier et lui apporte une aide matérielle afin de le soustraire à la surveillance de la police. Elle fait l'objet d'une surveillance, depuis octobre 1958, n'étant jamais apparue dans une réunion³⁶⁶. Amoureuse d'Areski, elle n'a jamais procédé à aucune dénonciation mais en raison de sa franchise, selon la police, elle pourrait encore aider à l'enquête, après l'arrestation de son ami. Cette jeune femme n'est nullement une militante anticolonialiste qui aurait fait un choix idéologique ou partisan mais plus simplement elle est liée affectivement à son ami, auquel elle rend donc service.

Arlette B., quant à elle, est une marchande ambulante sur Nantes. Elle a déjà été entendue par la police, en septembre 1957, à l'occasion d'un voyage avec des Algériens en Suisse^{cclxxxiii} et remarqués à Annecy pour leurs contacts avec des militants FLN. Elle est de nouveau interrogée, en février 1958, pour une lettre de menaces envers un Nord-Africain dont elle pourrait être l'auteure. Elle est, en effet, connue comme la concubine de Mohamed H., responsable local du FLN et avec lequel elle a eu un enfant, et fréquentant de plus Le Bon Couscous. Elle n'explique pas la mention de son prénom en regard d'une recette du FLN de 11 000 francs, n'ayant, selon elle, jamais rien versé. Le profil de cette marchande est très différent du précédent, cette femme étant visiblement

³⁶⁵ Soit l'équivalent de 250 € actuellement [source : convertisseur Insee].

³⁶⁶ Il est noté d'une part que son père, « *malade mental* », ne sait rien de la « *fréquentation de sa fille* » tandis que, d'autre part, sa mère, avisée « *par nos soins* » n'aurait pas collaboré...

impliquée au sein du mouvement nationaliste algérien comme en témoignent, notamment, son voyage en Suisse et sa participation comme commerçante à la collecte de fonds, un cas classique en somme.

La répression policière et judiciaire

Surveiller, contrôler, éloigner et enfermer semblent être les maîtres-mots de la répression qui va se mettre en place de manière systématique à l'égard des Algérien(ne)s, en Loire-Atlantique et en particulier durant la période 1957-1962. Si la répression est avant tout policière avec un véritable harcèlement au quotidien lors des opérations de contrôle, les tribunaux vont être mis à contribution très activement tant au niveau de la justice militaire qu'au niveau de la justice ordinaire. Outre ce harcèlement organisé et planifié, des opérations « coup de poing » assimilables à des rafles vont être organisées dès le second semestre de l'année 1957. Si, évidemment, la capitale et la région parisienne auront été le siège d'une organisation répressive spécifique avec la Brigade des agressions et violences (BAV) au sein de la préfecture de police – étudiée par Emmanuel Blanchard – comme d'événements majeurs, comme la manifestation algérienne du 17 octobre 1961, ainsi que d'une répression quotidienne et des rafles, générant parfois des émeutes^{cclxxxiv}, dans un département réputé « tranquille » comme la Loire-Atlantique, la répression va se déployer largement, la métropole nantaise étant de plus le lieu d'implantation d'une « Brigade nord-africaine » (BNA) au sein de la Sûreté urbaine. Une telle structure est exemplaire de la mise en œuvre de pratiques d'exception comparables, toutes proportions gardées, à celles appliquées sur Paris et sa région^{cclxxxv}. Ainsi, comme les prostituées ainsi que les vagabonds et les clochards, les Français musulmans vont constituer un des principaux « gibiers de police » en faisant partie de la « clientèle policière »^{cclxxxvi}.

Il nous est apparu qu'une étude locale portant sur un département comme la Loire-Atlantique et à partir des archives de police permet d'appréhender l'importance de la répression tant policière que judiciaire au sein d'un département situé en dehors des principales zones d'implantation de l'immigration nord-africaine. Cette étude vient conforter comme compléter celles déjà menées à un niveau départemental³⁶⁷. Ceci pour mettre en évidence à quel point les Algériens « *suspectés et discriminés, [...] sont soumis à un encadrement, à une surveillance, à une répression et à une violence d'État spécifiques qui atteignent des formes paroxystiques à partir de 1958* »³⁶⁸. Et peut-on ajouter dès 1957, en fait, avec l'extension des pouvoirs spéciaux en métropole avant le « virage de 1958 », comme nous avons pu le constater.

Les outils de la répression policière et administrative

Une volonté d'éloigner et d'enfermer les « indésirables »

Entre 1944 et 1947, des textes ont reconnu la citoyenneté des colonisés algériens comme une égalité de droits toute relative entre « Musulmans » et « Européens ». De l'« indigène » on va alors passer au « Français de souche nord-africaine » (FSNA). Une des conséquences a été de permettre, normalement, une libre circulation entre les deux rives méditerranéennes des candidats à

³⁶⁷ Cf., par exemple, dans l'Ouest, Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI, « À la rencontre des Algériens d'une « région tranquille ». Finistère », 1958, *En Envoy* n°11, hiver 2018, en ligne.

³⁶⁸ *Ibidem*.

l'émigration. Ceci va donc se traduire par des arrivées massives en métropole entre 1947 et 1962 avec un solde migratoire habituellement positif^{cclxxxvii}. Et ceci alors même que leur venue n'est pas vraiment souhaitée et même fortement remise en cause par les pouvoirs policiers. Lesquels ne vont avoir de cesse de réclamer « *des mesures [leur] permettant de contrôler, d'enfermer et d'éloigner les Algériens sans entrave juridique ni contrôle du pouvoir judiciaire* »^{cclxxxviii}. Leur fréquente « clochardisation » comme une délinquance de subsistance provoquée par des conditions de vie difficiles et souvent précaires ne font que renforcer l'ambition policière de les éloigner dans un contexte de renforcement des stéréotypes coloniaux à leur égard largement véhiculé par les services de police eux-mêmes comme par une partie de la presse métropolitaine.

Les services de police, dès avant le déclenchement de la « guerre qui ne dit pas son nom », tentent de multiplier les artifices qui vont leur permettre de traiter ces « indésirables » comme les autres gibiers de police habituels - prostituées, clochards, vagabonds, homosexuels, etc. On se situe dès lors dans une « zone grise » où des procédés extra-légaux employés par la police sont tolérés par les pouvoirs publics dès lors qu'il n'existe pas de controverses politiques^{cclxxxix}. Néanmoins, jusqu'au déclenchement de la guerre d'Algérie, les Algériens en métropole sont relativement protégés d'un certain nombre de mesures à leur encontre – comme internements, expulsions ou encore contrôle des déplacements - au nom du « *mythe de l'égalité des droits* » sachant qu'ils bénéficient d'une représentation parlementaire ainsi que du soutien du PCF comme de la CGT³⁶⁹.

Le déclenchement du conflit algérien va changer la donne avec la mise en place d'un système de contrôle administratif et policier et de répression extra-judiciaire. L'institution de la carte nationale d'identité (CNI) en octobre 1955 va permettre de battre en brèche le principe de la libre-circulation entre la métropole et l'Algérie^{ccxc}. Le contrôle des déplacements se renforce courant mars 1956 puis en décembre de la même année^{ccxci}. Par la suite « *à la fin de l'année 1961, la coordination des vingt-trois SAT [services d'assistance technique] de métropole permet la constitution d'un vaste fichier contenant près de cent mille dossiers* »^{ccxcii}. La loi du 26 juillet 1957 étend à la métropole une partie des pouvoirs spéciaux appliqués en Algérie en autorisant l'internement administratif, en particulier au sein d'un des quatre camps d'assignation à résidence surveillée (CARS) créés en métropole^{ccxciii}. Si cette mesure réclamée par la hiérarchie policière s'applique à des condamnés ayant purgé leur peine, l'ordonnance du 7 octobre 1958³⁷⁰ – prise après l'ouverture du second front par le FLN – autorise l'internement administratif des « *personnes dangereuses pour la sécurité publique, en raison de l'aide matérielle, directe ou indirecte, qu'elles apportent aux rebelles des départements algériens* ». Elle permet ainsi de neutraliser des nationalistes algériens comme leurs complices ou présumés tels sans aucune condamnation au préalable.

Une telle mesure est tout à fait représentative de l'exercice de l'arbitraire le plus complet, la seule limite étant alors représentée par la possibilité de la mettre effectivement en œuvre^{ccxciv}... De plus, dès lors, les préfets peuvent prendre un arrêté temporaire, en principe limité à 15 jours, afin de s'assurer de la personne concernée, le relais étant pris par l'arrêté ministériel pour ... une durée illimitée !³⁷¹ Ainsi, avant de rejoindre le CARS ou son lieu de résidence surveillée, l'intéressé va se

³⁶⁹ Les militants nationalistes du MTLD défilent alors lors des cortèges organisés par les communistes comme le 14 juillet 1953.

³⁷⁰ *JORF* du 8 octobre 1958, Lois et décrets, p. 9214.

³⁷¹ Le directeur des RG, dans un courrier du 14 octobre 1958, insiste avec cynisme sur l'intérêt de cette mesure temporaire laquelle permet d'utiliser le recours au « *moyen de pression que constitue la menace d'internement illimité* »

retrouver en « centre de triage » soit concrètement sur Nantes dans les locaux de police, en l'occurrence le commissariat central, dans des conditions souvent déplorables et ceci dans l'indifférence générale^{ccxcv}. La loi du 26 juillet 1957 par son article 5 prévoit qu'il pourra « être procédé à des perquisitions domiciliaires de jour et de nuit »³⁷², disposition largement usitée, en particulier par la BNA nantaise, souvent avec le renfort d'autres services de police, à l'image de la rafle du 22 novembre 1957 au foyer nord-africain du quai Ernest Renaud [cf. *infra*] ou des perquisitions domiciliaires comme celles menées dans la nuit du 25 au 26 mars 1958³⁷³. Signalons, enfin, que la garde à vue pour des faits de « terrorisme » va être prolongée à plusieurs reprises pour atteindre finalement 120 heures (5 jours), fin janvier 1961. Précédemment, dès août 1955, est mis en place le Service de coordination et d'informations nord-africaines (SCINA) sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur auquel participent la préfecture de police de Paris, le service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), l'état-major général, le service des affaires musulmanes et de l'action sociale (SAMAS), ainsi que le ministère de la Justice. Si, après l'ouverture du « second front » en métropole, aucun couvre-feu n'est mis en place officiellement dans un département comme la Loire-Atlantique^{ccxcvi}, la multiplication, dès septembre 1958, des opérations de contrôles d'identité nocturnes va avoir comme effet de jouer ce rôle de fait, le nombre de Nord-Africains contrôlés la nuit en site urbain ne cessant de diminuer comme nous avons pu le constater. Une telle mesure va jouer un rôle particulièrement dissuasif tout en encourageant dans un contexte de chômage grandissant les Algériens à rentrer au pays ou à gagner d'autres régions en métropole. Et ceci alors que dans le même temps des officiers de SAS, comme celui en poste à Taher, ont pu inciter de jeunes Algériens à migrer en métropole, notamment à Nantes...

Un autre outil est mis en place, dès 1957, à savoir le fameux fichier Z, un fichier national qui doit recenser de manière exhaustive les nationalistes algériens pour être diffusé sur l'ensemble du territoire doublé par un fichier des véhicules utilisés par les nationalistes algériens et leurs « complices »^{ccxcvii}. Une circulaire ministérielle de Gilbert Jules, alors ministre de l'Intérieur, datée du 5 août 1957, explicite que le but du fichier Z est donc de recenser tous les individus dangereux résidant en métropole pour lutter plus efficacement contre l'action subversive de ces derniers, l'objectif final étant de les « éliminer » de métropole. A cet effet, il est nécessaire de :

- disposer d'un moyen d'action à l'échelon national assurant le déclenchement rapide de mesures rendues nécessaire par l'action terroriste ;
- suivre les déplacements des agents de liaison, membres de commandos, trafiquants d'armes ;
- fournir des éléments d'information sur les individus lors de leur passage dans le département.

Ce fichier doit garder son caractère secret, tout en comportant, outre un fichier départemental « individus », un fichier « véhicules ». Nous avons pu constater, au vu des archives consultables, une montée en puissance des propositions de fichage des Algériens à dater de sa mise en place effective fin 1957. Une circulaire ministérielle du 20 septembre 1957, complétant celle du 5 août, classe les « rebelles » inscrits au fichier Z en trois catégories, « Très dangereux », « Dangereux » et

pour obtenir la collaboration de l'assigné tout en pouvant lui proposer alors une remise en liberté... [ADLA 2406 W 37].

³⁷² *JORF* du 28 juillet 1957, Lois et décrets, page 7458.

³⁷³ ADLA 1226 W 394 et 395.

« Élément à surveiller »³⁷⁴. Il est clair que les services de police auront à cœur de réaliser un fichage anthropométrique systématique et le plus exhaustif possible des Nord-Africains présents à un moment donné sur le territoire départemental, et ce quelle qu'en soit la raison, durant la période de la guerre d'Algérie³⁷⁵.

Hormis le fait de surveiller, de contrôler et de réprimer sur place, le fait d'utiliser l'Algérie elle-même comme lieu de bannissement et d'éloignement va constituer un moyen supplémentaire d'écartier les indésirables. Si les dispositions relatives à la pénalisation du vagabondage ont pu être utilisées dès la fin des années 1940 pour « rapatrier » des Algériens y compris de manière forcée^{ccxcviii}, l'ordonnance du 7 octobre 1958, outre l'assignation à résidence ou l'internement en camp, permet de prononcer une mesure d'éloignement³⁷⁶. De plus les fichés Z, en particulier ceux classés « Très dangereux », ont pu se voir éloignés à l'occasion d'un voyage autorisé en Algérie et ainsi financé par les intéressés eux-mêmes³⁷⁷... Dès le printemps 1957, grâce à des commissions rogatoires lancées par des juges algériens, des nationalistes algériens vont être transférés en Algérie comme nous avons pu le constater pour un militant nationaliste, Abdelmadjid N., membre de la CGT, sur Saint-Nazaire ou encore pour Amar T., patron du Bons Couscous, sur Nantes. Ces hommes sont alors soit emprisonnés soit, en cas de non-lieu, internés, ce processus d'éloignement se révélant cependant un échec relatif, ces hommes revenant plus ou moins rapidement en métropole dans les faits.

Si la hiérarchie policière aura vu un de ses vœux exaucé à savoir de voir les affaires judiciairisées traitées préférentiellement par la justice militaire³⁷⁸, réputée plus expéditive et plus sévère, son souhait principal sera surtout de pouvoir traiter du cas des nationalistes algériens ou présumés tels aux niveaux infra-judiciaire ou extra-judiciaire^{ccxcix}. On doit cependant souligner que, durant la guerre d'Algérie, plus de 10 000 Algériens vont être détenus dans les prisons de métropole³⁷⁹... Un laxisme bien relatif donc de la part de la justice française. Retenons également que les CARS auront fonctionné à plein régime au fur et à mesure de leur création, avec *in fine* une capacité totale de 6000 places^{ccc}. On peut, enfin, noter que si, dans le contexte pour le moins particulier de la manifestation sanglante du FLN du 17 octobre 1961, ses suites immédiates vont voir le retour forcé en Algérie - sans aucun fondement juridique ou même administratif - de 1500 Algériens sur les plus de 11 000 arrêtés alors^{ccci}, de tels procédés ne se sont, semble-t-il, jamais produits en Loire-Atlantique.

A propos de la brigade nord-africaine (BNA)

³⁷⁴ Il semble que, selon cette classification, 10% des individus soient considérés comme très dangereux, 35% comme dangereux, 55% étant donc à surveiller.

³⁷⁵ Les seuls qui échappent à cette procédure sont les notables le plus souvent des élus en visite ou en séjour dans la métropole, ceux-là au contraire ayant droit à la protection et à la sollicitude des services de police...

³⁷⁶ La circulaire ministérielle du 15 octobre 1958 compare cette mesure à une « *sorte d'interdiction de séjour administrative* ». Si les éloignés sont rarement envoyés en Algérie, le non-respect fréquent de la mesure permet à la police de les utiliser alors comme des indicateurs contraints.

³⁷⁷ A l'occasion de ce voyage autorisé, l'intéressé est arrêté dès son arrivée en Algérie, étant habituellement assigné à résidence dans un des camps d'internement algériens. Le procédé est utilisé d'août 1957 à avril 1959, les fichés Z ne devant alors normalement plus être autorisés à se rendre en Algérie.

³⁷⁸ Ordonnances des 8 octobre 1958 et du 3 juin 1960. Grâce à cette dernière, l'instruction est dès lors totalement laissée aux seuls services de police sans intervention d'un juge d'instruction...

³⁷⁹ Ce chiffre concerne les condamnés de droit commun comme les condamnés politiques.

Notre attention a été attirée par l'existence au sein de la Sûreté urbaine de Nantes d'une brigade nord-africaine alors qu'habituellement, hormis la Brigade des agressions et des violences (BAV) de la préfecture de police de Paris, aucune brigade spécifique de ce type n'est autorisée ni vraiment prévue *es qualité*^{cccii}. A la fin du mois d'avril 1957, le ministre de l'Intérieur, Gilbert-Jules, énonce dans une circulaire un certain nombre de mesures dans le contexte de l'affrontement MNA/FLN. Parmi celles-ci il faut noter l'obligation faite aux sûretés urbaines de créer en leur sein « *un groupe de fonctionnaires spécialisés dans les tâches de répression du terrorisme* » lesquels apporteront leur concours à la PJ. Cette mesure semble correspondre « *à l'officialisation de ces groupes spécialisés au sein des services de sûreté urbaine* » sachant que « *ces groupes vont mêler le renseignement de proximité en entretenant des échanges réguliers avec les cafetiers – sur lesquels ils peuvent aisément faire pression – et la communauté algérienne, en encadrant les grandes opérations de contrôle et en menant les investigations après les attentats* ». Ces brigades spécialisées acquièrent ainsi « *une connaissance très fine du terrain et sont en mesure de décrypter la signification locale des tensions et de décrire la généalogie locale de la violence politique* »³⁸⁰. Leurs informations et leurs rapports complètent assez heureusement ceux des RG qui développent de leur côté une analyse plus politique et plus globale, comme le précise Jean-René Genty.

Si, pour ce dernier, cette dénomination serait restée apparemment du domaine oral³⁸¹, pour notre part, nous avons pu constater sur les courriers comme sur les notes et rapports d'information de la Sûreté urbaine (SU) la mention explicite de cette brigade, en particulier sous le sigle « B.N.A. », de manière récurrente durant la guerre d'Algérie et apparemment à dater de juin 1957^{ccciii}. En tout état de cause, comme nous avons pu le constater, la BNA, composée de cinq inspecteurs de police, est chargée au quotidien, en particulier, des opérations tant nocturnes que diurnes de « harcèlement » de la population nord-africaine avec le renfort le plus souvent de policiers en uniforme³⁸². Outre les contrôles répétés d'identification des Nord-Africains et de leurs épouses ou compagnes, inconnu(e)s des services de police, elle organise des contrôles dans les gares routières ou ferroviaires ainsi que des contrôles routiers, tout en participant à des opérations de plus grande envergure programmées par le commissaire central sous la responsabilité du chef de la SU avec la BST ou le SRPJ. Avant même le tournant de 1958 dans l'intensification de la surveillance et de la répression des Algériens, la fin de l'année 1957 va voir un renforcement des contrôles systématiques comme la mise en œuvre de véritables rafles policières comme en décembre de cette même année, comme nous allons le voir.

Un mois ordinaire pour les Algériens de Nantes : décembre 1957

Des notes d'information élaborées par la Brigade nord-africaine, du 3 au 27 décembre 1957, concernent des opérations de « harcèlement », le mot étant alors employé couramment³⁸³. Au sein de la documentation disponible, on peut identifier, durant ce mois de décembre, 9 opérations de cette nature, opérations menées selon un schéma stéréotypé. La BNA et ses inspecteurs assistés de

³⁸⁰ Jean-René GENTY, « A propos des "brigades nord-africaines" », 15 février 2018, document aimablement communiqué par l'auteur et complété par des extraits de témoignages de policiers de la région de Douai.

³⁸¹ Ceci dans le Nord, département particulièrement marqué par un affrontement sanglant entre le MNA et le FLN, et selon les témoignages policiers qu'il a pu recueillir.

³⁸² Au sein de la BNA ont été incorporés des policiers revenus du Maroc et maîtrisant l'arabe parlé et/ou écrit.

³⁸³ ADLA 1226 W 394.

gardiens de la paix³⁸⁴ se livre à des contrôles d'identité, contrôles au faciès donc, les Nord-Africains inconnus étant emmenés à l'hôtel de police pour des « examens de situation » avec fichage anthropométrique systématique. Les points visités, hormis l'hypercentre, sont à peu près toujours les mêmes, correspondant soit à l'habitat des Nord-Africains soit aux lieux qu'ils fréquentent, notamment les « cafés maures » :

- le centre-ville, le quai de la Fosse et le quai Ernest Renaud ;
- Chantenay, autour de la place Jean Macé ;
- les places Royale, du Commerce et Graslin ;
- La place Viarme, la rue de l'Emery, le Marchix, le quartier Richebourg et de la Duchesse Anne
- Le quartier du Bouffay et la gare d'Orléans, avec parfois la gare routière (la gare Drouin).

Deux de ces cafés sont particulièrement ciblés : le café de la Place et Le Bon Couscous considérés comme des repaires nationalistes. On ne peut que constater l'absence de rendement effectif de ces opérations répétées, officiellement menées pour lutter contre les activités des nationalistes algériens. En effet, si celles de décembre ont permis le contrôle de 274 Nord-Africains, un cinquième de ceux-ci (56) sont identifiés et fichés, pour une communauté nord-africaine nantaise d'un peu plus de 550 personnes alors, le seul résultat tangible et immédiat consiste en l'identification d'un Marocain, ancien résistant FFI, en France depuis 1942, mais alors en situation irrégulière... [cf. encadré, page suivante]

L'année 1958 : harceler encore et encore...

Lors des opérations de harcèlement menées durant le 1^{er} semestre 1958, on note alors une nette intensification de celles-ci³⁸⁵. 2118 personnes vont être contrôlées, soit une moyenne mensuelle de 350 personnes environ, 276 personnes inconnues des services étant identifiées, soit 13 % de l'ensemble sur 6 mois. La forte présence des natifs de la région de Taher en Kabylie en leur sein se confirme, ces derniers représentant alors 32 % des personnes identifiées.

Pour effectuer ces contrôles, la BNA a réalisé 78 opérations, soit une moyenne mensuelle de 13 opérations. Si l'on se réfère au second semestre de la même année, période marquée par les suites de la crise de mai 1958 avec l'arrivée au pouvoir de Charles de Gaulle et par l'ouverture en août du « second front » en métropole par le FLN, on note que si l'activité policière est sensiblement plus importante, le nombre de personnes contrôlées est cependant moindre³⁸⁶. Durant le second semestre 1958, la BNA réalise 1460 contrôles avec 155 identifications soit près de 11 % de l'effectif contrôlé, 60 des personnes identifiées étant originaires de la région de Taher, représentant un peu moins de 4 personnes sur 10. La particularité de ces opérations de contrôle répétées à partir de fin août est de comporter de nombreuses patrouilles de nuit à proximité des sites considérés comme sensibles à l'image du dépôt de carburant de la Shell de Roche-Maurice. Si la BNA réalise alors 78 opérations habituelles de harcèlement, elle effectue de plus 75 patrouilles de nuit, ceci sans résultat notable sachant qu'aucune tentative avérée d'attentat ou de sabotage n'a eu lieu sur la région nantaise depuis fin août.

³⁸⁴ Des policiers d'une brigade cycliste participent souvent aux opérations ainsi que des membres de la brigade des mœurs, les prostituées constituant traditionnellement, outre les indigents et les vagabonds, un « gibier de police ».

³⁸⁵ ADLA 1226 W 395, Opérations de police dans les milieux nord-africains – Comptes rendus d'opérations.

³⁸⁶ ADLA 1226 W 396, Opérations de police dans les milieux nord-africains – Comptes rendus d'opérations.

Logiquement c'est en septembre que le chiffre d'Algériens contrôlés est le plus important avec la multiplication des contrôles diurnes et nocturnes. Dès le mois suivant ce chiffre se réduit de même que celui des Algériens identifiés. A cela, on peut apporter deux explications. D'une part s'instaure alors en quelque sorte un couvre-feu qui ne dit pas son nom, les Nord-Africains évitant de sortir le soir et de nuit, et, d'autre part, la population immigrée diminue en raison d'un chômage persistant³⁸⁷ avec de nombreux départs favorisés par le harcèlement policier comme avec, en corollaire, une diminution des arrivées, en particulier directement d'Algérie, le faible nombre d'originaires de la région de Taher contrôlés et identifiés constituant un bon indicateur de cette situation³⁸⁷. Les notes comme les rapports réguliers « *sur les activités algériennes* » de la BNA corroborent ces éléments³⁸⁸.

Au vu de cette situation on peut ainsi réaliser à quel point dans un département au sein duquel la présence algérienne est pour le moins modeste, le harcèlement policier à son égard est intense. Ce qu'a révélé, dans ces différents travaux, Emmanuel Blanchard à l'égard de la population nord-africaine parisienne se retrouve, toutes proportions gardées, en Loire-Atlantique en particulier au niveau de Nantes où une brigade spécialisée se consacre exclusivement à une population composée d'indésirables, même si le terme n'est plus alors directement usité. Ces « indésirables » sont considérés comme des délinquants en puissance et un potentiel danger pour la population féminine, le conflit algérien venant alors majorer la nécessité absolue de contrôler ces hommes suspects de plus de se livrer à des activités séparatistes, en particulier dans le contexte, dès 1957, de l'implantation durable du FLN au sein du département.

Un cas exemplaire de harcèlement policier

Un ressortissant marocain interpellé le 12 décembre 1957 fait l'objet d'un rapport spécifique en date du 13 décembre. Âgé de 35 ans environ, né à Marrakech, manœuvre au chômage, domicilié à Nantes, il est en France depuis 1942 comme « *travailleur civil nord-africain* », incorporé dans un groupe de travailleurs au service de l'occupant, faisant alors du terrassement notamment sur la côte charentaise. En 1943, il se joint à un groupe de FFI, où il reste pendant 2 ans, faisant partie de la Fédération départementale des anciens FFI et résistants actifs de la Vendée. Cet homme possède une attestation de Maurice Kriegel-Valrimont, grand résistant, l'autorisant à porter l'insigne FFI. A la Libération, il vient à Nantes, se rendant pour quelques mois à Paris en avril 1957, puis revenant à Nantes, étant au chômage depuis le 26 novembre. Le cas de cet homme est représentatif du fait que durant l'occupation et en dépit du renvoi massif en Afrique du Nord des Nord-Africains présents alors en métropole, inversement des travailleurs nord-africains vont se voir quasiment réquisitionnés pour être mis au service de l'occupant allemand en participant, notamment, aux travaux de construction du Mur de l'Atlantique. De même des prisonniers nord-africains ainsi que des réfugiés politiques espagnols vont être utilisés pour ces travaux, comme travailleurs forcés. Il existera du reste à Saint-Nazaire un « camp Franco » à Gron. Au sein de l'Organisation Todt (OT) il y aura environ 20 000 Nord-Africains, en majorité des Algériens mais également des Marocains, ces derniers étant venus en France à l'automne 1942, lors d'une vaste campagne de recrutement afin de satisfaire les besoins en main d'œuvre des entreprises françaises entrées dans l'Organisation Todt (1).

(1) Rémy DESQUESNES, « L'Organisation Todt en France (1940-1944) », *Histoire, économie et société*, 1992, 11^e année, n°3 (Stratégies industrielles sous l'occupation), p. 550, note 45.

³⁸⁷ Et ceci en dépit des incitations récurrentes des officiers de SAS auprès de jeunes Algériens sur la région de Taher à partir en métropole, dans un contexte local des plus difficiles avec une misère grandissante...

³⁸⁸ ADLA, 1226 W 396 : rapports de la BNA des 25 juillet et du 24 octobre 1958. Lors de l'ouverture du nouveau foyer nord-africain au Plessis Cellier sur Nantes la BNA s'inquiète notamment du paiement régulier des loyers par les 136 pensionnaires du foyer en raison du chômage endémique, ce que confirme des notes et des rapports ultérieurs. Ceci outre le rejet de leur présence par leur environnement métropolitain proche.

Comme l'a souligné pour la capitale le même historien : « *Se déplaçant de café en café, d'hôtel en hôtel, patrouillant dans les rues des quartiers habités par les Algériens, les fonctionnaires des BAV multipliaient les contrôles d'identité* », ce que nous avons donc pu constater sur Nantes avec la BNA^{cccv}.

De plus, la pratique des rafles policières^{cccvi} va également concerner les communautés algériennes des deux principaux sites urbains, Nantes et Saint-Nazaire comme en atteste celle menée sur le principal lieu de vie nantais des Algériens fin novembre 1957, à savoir le « foyer » du quai Ernest Renaud.

La rafle du 22 novembre 1957, à Nantes³⁸⁹

La mise en œuvre sans recours au juge judiciaire de perquisitions de nuit comme de jour va constituer une aubaine pour la Sûreté urbaine nantaise. Rappelons qu'à cette époque, sur Nantes, nombre d'Algériens, en l'occurrence des Kabyles, vivent dans des conditions matérielles, pour le moins, précaires au sein du foyer nord-africain du quai Ernest Renaud. La police alors s'inquiète de l'érection sur un terrain de la ville attenant à celui de la CCI, lieu d'implantation du foyer, de « baraques » moins misérables, sous la commandite de Nord-Africains a priori « suspects » et dont elle souligne l'aisance et les moyens apparents³⁹⁰. Le commissaire central de Nantes entend bien mettre à profit cette possibilité nouvelle de perquisitions domiciliaires de nuit^{cccvii}. Le 21 novembre, le préfet, Pierre Trouillé, délivre un mandat de perquisition ciblant le foyer nord-africain^{cccviii}. L'opération a été soigneusement organisée, mobilisant des moyens matériels notables et nombre de policiers, 113 au total, répartis sur place en 6 équipes et lesquels reçoivent l'appui de la 42^e compagnie de CRS, soit une centaine d'hommes³⁹¹. Elle consiste en un bouclage total de la zone dans son ensemble avec la mise en place d'un barrage routier. 178 Nord-Africains sont contrôlés, dont 130 identifiés par le service d'identité judiciaire (SIJ) à l'hôtel de police de Nantes, dont 116 totalement inconnus^{cccix}. Un rapport d'information de la Sûreté urbaine de Nantes, daté de mi-novembre, estime la population du foyer nord-africain à un peu moins de 200 personnes, la population algérienne totale étant chiffrée à un peu plus de 530³⁹². Sur les 178 Nord-Africains contrôlés, 170 d'entre eux sont originaires du Constantinois. Cette population kabyle du foyer constitue alors plus de la moitié de celle originaire du Constantinois sur Nantes³⁹³.

En dépit des moyens déployés et de 32 perquisitions, en particulier dans les cabanes, outre les fouilles à corps, le bilan de cette opération - sans équivalent jusqu'alors - s'avère bien maigre. Un seul Algérien est arrêté pour des motifs relevant du droit commun, en raison d'une récente condamnation et d'un défaut de carnet anthropométrique... Un autre Nord-Africain interpellé, porteur d'une forte somme d'argent, est finalement relâché³⁹⁴. Fouilles individuelles à corps comme

³⁸⁹ ADLA 1226 W 394, chemise consacrée à l'opération de police du 21 au 22 novembre 1957. Un rapport de la Brigade nord-africaine du 25 novembre 1957 sur les opérations menées du 18 au 24 novembre qualifie nommément de rafle l'opération nocturne du 22.

³⁹⁰ ADLA 1226 W 394, note de la SU destinée au commissaire central de Nantes (début novembre 1957).

³⁹¹ ADLA 1226 W 394, état des opérations de harcèlement dans les milieux nord-africains – perquisitions de nuit – contrôles routiers – renseignements divers, semaine du 18 au 24 novembre 1957 ; note de service du 21 novembre 1957 du commissaire central de Nantes.

³⁹² Ce rapport comptabilise par ailleurs 18 Marocains et 10 Tunisiens.

³⁹³ Celle-ci est chiffrée à 302 personnes, dont 157 originaires de la région de Taher.

³⁹⁴ Cet homme, originaire de la région de Taher, était en possession de 155 000 francs, soit l'équivalent actuel de 3200 euros. Une telle somme le rend alors suspect d'être un collecteur de fonds au profit du MNA ou du FLN.

« vérifications » exercées dans les cabanes n'ont entraîné aucune découverte d'armes, de documents ou d'objets suspects. Hormis le recensement et l'identification systématiques de nombreux Nord-Africains, le résultat s'avère totalement nul au regard de la recherche « *d'individus considérés comme auteurs et complices présumés de crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'État* », autrement dit de nationalistes algériens.

Et d'autres opérations à suivre à Nantes comme à Saint-Nazaire...

Par la suite, dans la nuit du 25 au 26 mars 1958, deux opérations, ciblées cette fois en raison d'informations fournies par des indicateurs, vont se dérouler simultanément. L'une est ordonnée par le commissaire central de Nantes à sa demande et sur mandat de perquisition délivré par le préfet³⁹⁵, et l'autre menée, sur commission rogatoire du juge d'instruction d'Angers, Leroux, par la brigade de surveillance du territoire (BST), à laquelle la Sûreté urbaine (SU) a fourni des moyens humains et matériels. Un homme particulièrement ciblé, le nouveau tenancier du Bons Couscous, Areski A... est alors concerné par les deux opérations. Plus d'une vingtaine de perquisitions assorties de contrôles systématiques avec fouille à corps de nombreux consommateurs nord-africains des cafés perquisitionnés sont alors réalisées par la SU et la BST, sans résultat notable aucun.

Les tenanciers des deux principaux cafés « nord-africains » sont alors l'objet de toutes les sollicitudes de la part des services de police tandis que cette fin du mois de mars comme le tout début du mois d'avril voient se multiplier les opérations de harcèlement des Algériens sur Nantes, ceci pratiquement quotidiennement³⁹⁶. Les perquisitions nocturnes de la SU ont ciblé neuf personnes dont une métropolitaine, ainsi que le café Au Bon Couscous où 26 Algériens sont donc « *interpellés et fouillés à corps* ». Au domicile d'un certain Saïd et de sa concubine métropolitaine sont découvertes des cartouches et un... vieux mousqueton enveloppé dans un vieux journal, piètre découverte ! Les perquisitionnés sont tous entendus, niant toute participation à l'activité du FLN à Nantes comme à Angers. Deux d'entre eux sont présentées au juge lequel les placent sous mandat de dépôt. Il faut noter qu'à Angers, sont effectuées simultanément 25 perquisitions, 8 algériens ayant été présentés au Parquet et mis sous mandat de dépôt³⁹⁷. On voit là les tentatives de coordonner des actions simultanées en des lieux différents après avoir recoupé des informations de plusieurs sources.

Sur Saint-Nazaire vont se dérouler quelques opérations d'envergure là où sont se trouvent concentrés les Algériens, en particulier le foyer de l'ONCOR de la Ville Halluard. Par exemple, sur commission rogatoire du juge Baille de Saint-Nazaire délivrée contre X pour « atteinte à l'intégrité du territoire national », les services de police – la SP de Saint-Nazaire, la ST de Rennes et de Nantes avec les RG – procèdent, le 2 septembre 1958, dès 4 heures du matin à des perquisitions et des contrôles d'identité aux domiciles d'Algériens, en l'occurrence dans les deux foyers de l'ONCOR et le baraquement dit de l'Hôtel-de-Ville ainsi que dans des meublés à Saint-Nazaire, Trignac ou encore La Baule. Douze personnes sont alors interpellées car en situation irrégulière, ayant

³⁹⁵ ADLA 1226 W 395, courrier du 26 mars 1958 du commissaire central (CC) de Nantes au préfet de Loire-Atlantique. Sur l'opération menée par la SU de Nantes le CC indique que 14 perquisitions ont été effectuées, 40 Nord-Africains ayant été interpellés et fouillés à corps, tandis qu'aucune infraction n'a été relevée.

³⁹⁶ Lors des opérations de contrôle sur la voie urbaine les cafés fréquentés par les Algériens sont alors quasi-systématiquement contrôlés.

³⁹⁷ ADLA 1805 W 15, commission rogatoire d'un juge d'instruction d'Angers du 27 mars 1958 ; ADLA 1226 W 395, courriers du chef de la BST des 25 et 27 mars 1958.

cependant été rapidement relâchés « *après examen de situation* »³⁹⁸. Dès octobre 1956, sur commission rogatoire du juge d'instruction Guilloux de Saint-Nazaire pour « atteinte à la sûreté extérieure de l'État », une opération de contrôle à Saint-Nazaire aura déjà été menée par la BST assistée des services locaux de police et de gendarmerie dans les mêmes hébergements collectifs. Cette opération débutée à 6 heures du matin se termine deux heures plus tard sans incident... ni aucune arrestation, avec le contrôle de pas moins de 410 Nord-Africains tandis que 10 clandestins, découverts à l'ONCOR du Grand Marais, sont relâchés en fin de matinée. Cependant trois Algériens, avec « *en leur possession divers papiers rédigés en arabe ou de provenance suspecte* » (!), sont conduits au commissariat central pour y être interrogés par la BST. Cette dernière interroge également Abdelmadjid N..., domicilié alors à l'ONCOR du Grand Marais car « *connu du service pour son activité au sein de la CGT et du PC* »^{cccx}.

En dépit des efforts comme des moyens déployés, les résultats de ces « grandes » opérations, véritables rafles, sont pour le moins décevants comme, du reste, les suites judiciaires quand il y en a, en l'absence d'éléments matériels probants comme de témoignages exploitables, ce qui contribue à expliquer l'engouement certain des policiers pour l'assignation à résidence et l'internement administratif et autres procédés autoritaires sans passer par « la case justice ».

Quelques exemples d'assignations à résidence (printemps 1958)³⁹⁹

Dès avant l'ordonnance du 7 octobre 1958, la mesure contenue dans la loi du 26 juillet 1957 va être employée comme en témoignent les demandes d'assignation à résidence du chef de la Sûreté urbaine de Nantes à son supérieur au printemps 1958, lequel relaie ces demandes au préfet. Le 21 mars 1958, Mohamed N..., cafetier à Gagny (Seine-et-Oise) et à la recherche d'un café sur Saint-Nazaire où il a déjà résidé, est appréhendé sur Nantes lors d'un contrôle policier car étant porteur d'une forte somme d'argent^{cccxi}. Il fait l'objet d'une demande d'assignation, ayant reconnu avoir versé régulièrement au FLN une cotisation en tant que commerçant ce qui permet de l'inculper pour « *participation à la reconstitution d'une ligue dissoute* »⁴⁰⁰...

Deux autres demandes d'assignation font l'objet des courriers du chef de la SU nantaise, les 4 et 16 avril 1958. La première concerne un docker occasionnel, Mohamed Y..., logé en hôtel-garni, fiché Z et inculqué pour violences à agent⁴⁰¹. L'homme est connu des services, soupçonné d'être un collecteur de fonds du FLN, fréquentant assidûment le café-restaurant Au Bon Couscous. La seconde demande vise Hammou M..., un des gargotiers du foyer du quai Ernest Renaud, lequel a déjà eu maille à partir avec le précédent et qui vient d'avoir une altercation avec un autre gargotier en le blessant légèrement d'un coup de couteau. Il serait « *l'amant attitré d'une prostituée* » identifiée. Paul Bouyer, bénévole au sein de l'AENA, nous a confirmé que, dans une cabane du foyer, une prostituée engagée par un des gargotiers y vendait ses charmes régulièrement. Il a été suspecté fin 1957 d'être un collecteur de fonds du MNA et susceptible d'être, à présent, membre du

³⁹⁸ ADLA 2406 W 37, note des RG du 2 septembre 1958.

³⁹⁹ ADLA 1226 W 396, demandes d'assignation à résidence (article 2 de la loi du 26 juillet 1957).

⁴⁰⁰ La loi du 10 janvier 1936 a offert la possibilité de dissoudre les ligues dans le contexte des suites des émeutes du 6 février 1934, l'article 2 prévoyant des condamnations de « *quiconque aura participé au maintien ou à la reconstitution directe ou indirecte de l'association ou du groupement [*dissous*]* » ce qui est le cas du FLN.

⁴⁰¹ L'homme s'est rebellé physiquement lors d'un contrôle policier en reprochant à un sous-brigadier « *véhémentement* » de l'avoir arrêté lors d'une récente rafle.

FLN selon la police et fiché comme « *dangereux au point de vue national* ». Pour ces deux hommes, il est proposé un internement en CARS.

Sur l'assignation à résidence surveillée

« Les pouvoirs spéciaux furent ensuite reconduits par l'Assemblée Nationale à chaque changement de gouvernement, et c'est au moment de leur vote au bénéfice du successeur de Guy Mollet, Maurice Bourgès-Maunoury, en juillet 1957, qu'ils furent étendus à la métropole. L'assignation à résidence, se traduisant par l'internement dans un camp, devenait donc possible sur la rive nord de la Méditerranée. Lors de la discussion parlementaire, des députés de profession juridique, de tous bords politiques, tant Jacques Isorni que Roland Dumas, s'élevèrent contre l'arbitraire de la mesure. En réponse, Jean-Gilbert Jules, ministre de l'Intérieur, leur concéda la nécessité d'une sanction judiciaire préalable : l'internement ne pouvait être pratiqué aussi largement qu'en Algérie. La loi du 26 juillet 1957 prévoyait ainsi que, dans l'Hexagone, seuls des condamnés, pour toute une série d'infractions en rapport avec le terrorisme, pouvaient être internés, à l'expiration de leur peine purgée en prison. Contournant l'obstacle dans l'attente d'une législation plus favorable à leurs besoins répressifs, les pouvoirs publics usèrent alors de subterfuges pour envoyer dans les camps d'Algérie des militants nationalistes repérés en France. C'est ainsi que des Algériens qui vivaient en France et demandaient à rentrer en Algérie le temps de leurs congés payés virent apposer une mention spéciale sur leur autorisation de voyage, provoquant leur arrestation à leur arrivée et leur assignation à résidence dans un camp ; d'autres furent l'objet de mandats d'amener de la part de juges d'instruction d'Algérie, qui rendaient ensuite un non-lieu une fois que les "suspects" avaient été transférés de France, les rendant ainsi disponibles pour une assignation à résidence dans un camp. Finalement, il fallut un texte contournant la discussion parlementaire pour que l'internement devienne possible, en métropole, sur un motif vague laissant toute latitude aux autorités. Le 7 octobre 1958, une ordonnance permit ainsi au ministre de l'Intérieur d'interner "*les personnes dangereuses pour la sécurité publique en raison de l'aide matérielle, directe ou indirecte, qu'elles apportent aux rebelles des départements algériens*" ».

Source : Sylvie THENAULT, « L'internement en France pendant la guerre d'indépendance algérienne », *Matériaux pour l'histoire de notre temps* n°92, octobre-décembre 2008, [en ligne](#).

Dans le cas de Hammou M..., on peut raisonnablement évoquer la possibilité que cet homme soit resté fidèle au mouvement messaliste, le MNA, car, résidant au 36 rue du Marchix, un des lieux connus de résidence des Algériens à Nantes, il y sera assassiné dans la nuit du 26 au 27 juillet 1958, vraisemblablement par un commando du FLN⁴⁰². Si d'évidence la guerre fratricide MNA/FLN va être discrète en Loire-Atlantique où le mouvement messaliste ne bénéficiait pas avant la guerre franco-algérienne d'une implantation notable, elle n'est cependant pas totalement inexistante, comme l'atteste ce meurtre de nature politique⁴⁰³.

L'ordonnance du 7 octobre 1958, prise dans le cadre d'une répression accrue à l'encontre des populations algériennes métropolitaines, va trouver son application dans une affaire – l'affaire des « explosifs » - en Loire-Atlantique qui a retenu notre attention, d'autant plus que le sort des quatre Algériens victimes *in fine* d'une assignation administrative en camp a généré une mobilisation de la part d'acteurs locaux à Saint-Nazaire en leur faveur⁴⁰⁴. A côté du recours à l'internement administratif, le recours au délit de vagabondage pour se débarrasser d'Algériens « indésirables » va être utilisé en Loire-Atlantique.

⁴⁰² ADLA 1226 W 396, rapport de la BNA du 10 août 1958 sur les activités séparatistes algériennes du 25 juillet au 9 août 1958.

⁴⁰³ La BNA a écarté rapidement l'hypothèse d'un règlement de compte entre proxénètes [*Ibidem*].

⁴⁰⁴ Cf. chapitre IV - « L'affaire des "explosifs" (1958-1959) ».

Le rapatriement en Algérie des « vagabonds » en Loire-Atlantique. Un exemple de l'élimination des « indésirables », en 1958

La manière de traiter les vagabonds comme les mendiants a largement oscillé entre assistance et répression, cette dernière attitude l'ayant largement emporté dès le XVI^e siècle, mendiants et vagabonds étant considérés notamment comme des « oisifs » potentiellement dangereux^{cccxi}. Le Code pénal napoléonien de 1810 confirme que le vagabondage constitue un délit puni d'emprisonnement^{cccxiii}. Durant la guerre d'Algérie, une des obsessions des services de police métropolitains, en particulier des RG, est donc d'obtenir des moyens efficaces pour neutraliser et se débarrasser des « Français musulmans », devenus tous suspects. Outre l'internement en camp et l'assignation à résidence surveillée en métropole, une autre méthode est utilisée, en recourant aux dispositions pénales relatives au vagabondage pour renvoyer ces derniers en Algérie. Or, un dossier d'archives de police aux AD de Loire-Atlantique nous a permis d'étudier cette méthode de « rapatriement » des Algériens en approchant concrètement sa mise en œuvre⁴⁰⁵.

Comme l'a noté Emmanuel Blanchard :

« L'attention policière était accaparée par la recherche de modalités pratiques de renvois vers l'Algérie de ceux des "Français musulmans" (vagabonds, chômeurs, délinquants, militants nationalistes ou syndicaux...) considérés comme "indésirables". La "fiction juridique" (selon les mots mêmes d'un préfet de police) de leur nationalité française empêchait que leur soient appliqués les textes régissant l'expulsion des étrangers. Il n'était alors pas question de déchéance de la nationalité, mesure qui aurait laminé les fondements de la domination coloniale. Il s'agissait cependant de trouver les moyens de traiter ces "Français de papier" comme des étrangers. Un certain nombre de mesures administratives (sur le rapatriement des "vagabonds" et "oisifs" dans leur département d'origine) et de procédures judiciaires (des mandats d'arrêts émis par des juges d'Algérie...) furent détournées de leur cadre normal afin d'organiser ces retours forcés au sud de la Méditerranée. Avant 1955, ces expulsions collectives étaient largement limitées par les difficultés institutionnelles et par les coûts budgétaires générés par leur mise en œuvre. Au fur et à mesure que la "lutte contre le terrorisme" devint une priorité, ces freins furent de moins en moins opérants. »^{cccxiv}

De son côté, Alexandre Spire a rappelé qu'outre un recours massif à partir de 1957 à l'assignation à résidence comme à l'internement administratif des Algériens, afin d'éliminer des « oisifs » jugés indésirables en métropole, une « législation sociale » va s'attacher à organiser des rapatriements de force des vagabonds en s'appuyant sur les dispositions pénales existantes. Les directeurs de prison sont ainsi priés de remettre aux services de police les Français musulmans condamnés pour ce motif afin de procéder à leur rapatriement. Selon cet auteur, la direction des RG va organiser un plan de transport de 1140 personnes, à raison de 250 mensuellement^{cccxv}. Ce « rapatriement » des vagabonds algériens – normalement des citoyens français, même diminués – va être mis en œuvre dans le cadre d'une circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 février 1958 qui prétend s'appuyer pour cela sur les dispositions résultant de l'article 270 du Code pénal⁴⁰⁶ :

« Les vagabonds ou gens sans aveu [sans foi ni loi] sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession. »

⁴⁰⁵ ADLA 44, 213 W 266, rapatriements des vagabonds originaires d'Algérie, 1958.

⁴⁰⁶ Cf. circulaire du 15 février 1958 du ministère de l'Intérieur aux préfets et inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire, AD de Loire-Atlantique, 213 W 266.

Ce délit (article 269) va être puni de trois à six mois d'emprisonnement selon l'article 271, sachant que l'article 273 dispose alors ce qui suit :

*« Les vagabonds nés en France pourront, après un jugement même passé en force de chose jugée, être réclamés par délibération du conseil municipal de la commune où ils sont nés, ou cautionnés par un citoyen solvable. Si le Gouvernement [*autorité compétente*] accueille la réclamation ou agrée la caution, les individus ainsi réclamés ou cautionnés seront, par ses ordres, renvoyés ou conduits dans la commune qui les aura réclamés, ou dans celle qui leur sera assignée pour résidence, sur la demande de la caution. »*

La circulaire du 15 février qui porte sur « *le rapatriement des vagabonds originaires d'Algérie* » prescrit des opérations de ramassage (sic) de ces vagabonds, « *afin d'éliminer du territoire métropolitain ces musulmans qui constituent une proie facile pour les recruteurs des mouvements nationalistes* » hormis le fait qu'ils peuvent être amenés « *à voler ou à tuer pour vivre* » (sic). A cet effet, deux moyens sont possibles. Le moyen « soft » consiste à amener la personne à solliciter son rapatriement en lui faisant souscrire une déclaration écrite « *de son plein gré* ». Le second nettement plus « hard » consiste à déférer l'individu au Parquet « *quand les éléments constitutifs du délit [sont] réunis* »^{cccxvi}. Et quand ce sera le cas, il y aura, d'emblée, saisie du ministre de l'Algérie afin, dans le cadre des dispositions de l'article 273 du Code pénal, de permettre, au plus vite, la mise en œuvre d'arrêtés de « transfèrement ».

La même circulaire définit les mesures pratiques avec des points d'embarquement pour ces « rapatriés » à Paris et à Lyon, avec un transport par avion, ainsi qu'à Marseille, avec un transport par bateau ou par avion. Elle précise enfin qu'une peine minimale de prison, voire une simple amende, permettent un rapatriement forcé, exprimant ainsi une nette volonté d'utiliser ce procédé de transfèrement. Le ministère de l'Intérieur donne, le 20 février, des instructions pour une mise en place rapide, avec un recensement des rapatriés potentiels avant le 1^{er} mars⁴⁰⁷ et le préfet de Loire-Atlantique saisit les responsables de services de police et de gendarmerie pour exécution. En réponse à la demande du préfet, ses services indiquent qu'il n'a pas été possible d'établir que des Nord-Africains soient en situation de répondre aux critères cumulatifs de l'article 270, car, du fait de la solidarité entre « musulmans », chacun de ceux qui n'ont ni logement ni ressources serait assuré de trouver « *un asile et des moyens de subsistance* ». Si la SU de Nantes a établi une liste de Nord-Africains sans emploi, ceux-ci ne sont pas volontaires pour retourner en Algérie, le procureur ayant estimé qu'ils ne relevaient pas du délit de vagabondage⁴⁰⁸. Cette liste de 20 Nord-Africains est tout à fait représentative d'une partie de la population algérienne sur Nantes, car originaires de la région de Taher en Petite Kabylie, logés dans des baraques, aux abords du foyer du quai Ernest Renaud, dans des conditions de logement déplorable. Si, de son côté, le commandant de la compagnie de gendarmerie de Loire-Atlantique signale un Algérien de Saint-Étienne-de-Montluc susceptible de remplir les conditions, il informe le préfet que ce dernier n'a pas été pressenti « *pour des raisons de discrétion* »^{cccxvii}. Le 27 février, le préfet, Pierre Trouillé, écrit au ministre de l'Intérieur, pour l'informer du caractère négatif de la recherche de rapatriés potentiels algériens pour vagabondage, que ce soit de gré ou de force...

⁴⁰⁷ Ce recensement concerne en les distinguant rapatriés volontaires et forcés, les premiers devant bénéficier de « *conditions meilleures de rapatriement* » [ADLA 44, 213 W 266, note du préfet pour le secrétaire général du 20 février 1958].

⁴⁰⁸ On se souviendra que l'article 270 invoqué définit d'évidence des conditions cumulatives.

Le 27 mars 1958, le préfet écrit à nouveau à ses services de police et de gendarmerie pour leur communiquer une nouvelle circulaire, datée du 19 mars, consacrée à la remise aux agents chargés « *du rapatriement des vagabonds originaires d'Algérie* » des Nord-Africains incarcérés pour délit de vagabondage⁴⁰⁹, sous la signature du directeur de la Sûreté nationale (DGSN). Le texte précise les instructions du Garde des Sceaux aux directeurs régionaux des services pénitentiaires afin de mettre en œuvre sans délai des arrêtés de rapatriement^{cccxviii}. Le même jour, le préfet de Loire-Atlantique écrit au ministre pour l'informer de la souscription, le 14 mars, par un jeune Algérien, âgé de 22 ans, originaire de Constantine, d'une demande de rapatriement pour « vagabondage ». Jusqu'au 16 juin 1958, date à laquelle le ministère de l'Intérieur, par télégramme, informe les autorités préfectorales de la suspension jusqu'à nouvel ordre de « l'opération vagabonds », vont se produire pour ce qui concerne la Loire-Atlantique quelques rapatriements, en sus du précédent selon les deux modes prévus. L'opération de transfert des vagabonds semble avoir repris après sa suspension, a priori temporaire, puisqu'en septembre deux Algériens vont signer une demande de rapatriement en Algérie. De même, en octobre, deux Nord-Africains, arrêtés en flagrant délit de vagabondage, feront l'objet d'un rapatriement forcé.

Au total, sur la période étudiée, nous n'avons rencontré, pour un dossier d'archives qui s'interrompt en octobre 1958, que quelques cas de transfert pour vagabondage en Algérie depuis la métropole, sur une période de 8 mois. La plupart sont des rapatriements forcés^{cccxiix}. Ce type de répression à l'encontre des Algériens n'apparaît pas avoir été largement utilisé, tout au moins en Loire-Atlantique, département où, évidemment, la présence algérienne n'est pas majeure. Comme l'a souligné Emmanuel Blanchard, « *de 1955 à 1958 sont ainsi adoptées un certain nombre de dispositions et mis en place des dispositifs qui vont permettre de rendre effective "l'élimination des indésirables" algériens. Le contrôle de la circulation entre les deux rives de la Méditerranée, les renvois vers l'Algérie et l'internement administratif ont avant tout touché les militants nationalistes mais aucun Algérien n'était protégé contre l'emprise policière induite par ces mesures* »^{cccxx}. En témoigne le cas de la plupart des Algériens que nous avons rencontrés lors de cette étude, lesquels n'étaient pas d'évidence des militants nationalistes mais des hommes en situation d'extrême précarité sociale et économique, en dépit d'une réelle solidarité au sein des communautés algériennes ligériennes, comme en aura convenu le préfet de Loire-Atlantique lui-même...

La répression policière et administrative menée en Loire-Atlantique à l'encontre des Algériens durant la guerre d'Algérie est représentative de celle menée ailleurs en métropole. Outre des contrôles policiers systématiques assurés au quotidien par une structure spécifique – la Brigade nord-africaine (BNA) – et des rafles policières d'envergure, cette répression s'est appuyé sur un recours à tous les outils préexistants ou mis en place spécifiquement au fur et à mesure du déroulement du conflit. En témoignent des mesures d'internement administratif en métropole d'assignation à résidence surveillée comme des renvois en Algérie, en recourant, par exemple, au délit de vagabondage ou à des commissions rogatoires de juges algériens. Tout cela traduit la mise en œuvre préférentielle de mesures infra ou extrajudiciaires souvent jugées préférables au recours à la voie judiciaire. La justice comme souvent est jugée trop « indulgente » à l'écart en l'occurrence des « rebelles » algériens. Cependant, cette dernière va être mise à contribution dans le cadre de

⁴⁰⁹ Circulaire du ministre de l'Intérieur n°131 du 19 mars 1958 aux IGAME et aux préfets.

procès de nature politique tant au niveau des tribunaux militaires que des tribunaux civils comme nous avons pu le constater.

La répression judiciaire des Algériens en Loire-Atlantique

Dans son autobiographie, Joseph Rovin, conseiller technique chargé de mission auprès d'Edmond Michelet, ministre de la Justice, a noté :

« La présence de près de dix mille Algériens dans nos prisons, un tiers de la population carcérale, et qui s'y trouvaient presque tous comme militants ou complices du FLN, soulevait des problèmes considérables car ces détenus se considéraient comme des prisonniers de guerre, alors qu'aux yeux des autorités françaises, ils étaient coupables de délits ou de crimes de droit commun : voleurs, agresseurs, tueurs... [...] Leur reconnaître la qualité de prisonniers politiques revenait donc à reconnaître le caractère politique de leur combat. On se rapprocherait ainsi d'une reconnaissance, sinon de belligérance, au moins d'une révolte à caractère national, d'une "résistance". »^{cccxxi}

Si l'ordonnance du 7 octobre 1958 a donc permis un large recours à l'internement administratif en particulier en camp, celle à suivre, datée du 8 octobre, complète ce dispositif par le recours possible à la justice militaire pour « *tous les faits commis postérieurement au 30 octobre 1954 en vue d'apporter une aide directe ou indirecte aux rebelles des départements algériens* »⁴¹⁰. Ceci dans le cadre d'une longue liste de crimes et délits soit « *en somme, tout ce qui porte atteinte à la défense nationale* »^{cccxxii}.

Si, comme l'a montré Sylvie Thénault^{cccxxiii}, le recours à la justice militaire et donc à une justice d'exception est intervenu très tôt en Algérie durant la guerre, on aura donc attendu en métropole octobre 1958 dans le contexte de la tentative de déclenchement d'un second front par le FLN et du retour au pouvoir du général de Gaulle. Le refus persistant de reconnaître la véritable nature des événements qui se déroulent en Algérie puis en métropole – un état de guerre et, à tout le moins, une lutte de libération – a, en effet, obligé les pouvoirs successifs à avoir recours à la justice civile mais également militaire à l'encontre des militants nationalistes algériens ainsi traités comme des « hors-la-loi » ou des « rebelles ». Le recours à la justice militaire correspond donc également à un souhait réitéré tout au long du conflit algérien des services de police qui estiment que la justice civile serait trop indulgente à la différence de celle militaire réputée plus sévère et plus expéditive.

Ceci explique que, parmi les affaires judiciaires impliquant des militants algériens indépendantistes en Loire-Atlantique durant la guerre d'Algérie, certaines ont été jugées au niveau de la justice militaire, en l'occurrence le tribunal permanent des forces armées (TPFA) de Rennes, siège de la III^e région militaire. Évidemment les quelques procès révélés par les archives de police ou par la presse régionale peuvent apparaître comme peu de chose par rapport à d'autres départements. A l'exemple des études menées par Marc André sur les nombreuses affaires jugées devant le TPFA de Lyon situé à Montluc, lieu de triste mémoire, durant la guerre d'Algérie^{cccxxiv}.

Au TPFA et à la Cour d'appel de Rennes

⁴¹⁰ Ordonnance n°58-921 du 8 octobre 1958, *JORF* du 9 octobre 1958, p. 9231. Si l'ordonnance prévoit que ce recours n'aura lieu qu'en cas de revendication de la part de l'autorité militaire, cette disposition est en fait de pure forme car celle-ci sera habituellement suivie d'effet.

Le quotidien *Ouest-France* rend compte, le 10 juin 1959, d'un jugement rendu au TPFa sous le titre suivant : « Au Tribunal des Forces armées un membre du FLN accusé d'assassinat à Nantes est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Peines de prison pour ses complices ». Il s'agit de l'affaire Gasmi Hadj au cours de laquelle un Algérien, décrit comme un travailleur tranquille, a été assassiné le 24 août 1958 et son cadavre retrouvé dans la Loire après une exécution par arme à feu, l'homme ayant refusé de cotiser au FLN⁴¹¹. Si l'on en croit le principal accusé, Ferhat B. qui revendique sa seule responsabilité dans ce meurtre apparemment commandité par la direction du FLN, l'homme, collecteur de fonds sur Nantes, aurait rencontré un inconnu à Paris qui lui aurait ordonné d'exécuter Gasmi en lui remettant une arme à feu. Cinq hommes sont sur le banc des accusés, ceux-ci ayant de 21 à 31 ans, dont quatre de moins de 30 ans, résidant au foyer nord-africain du quai Ernest Renaud et le cinquième, au Marchix. Le principal accusé était, en Algérie, selon ses dires, membre d'un commando FLN sous les ordres de Krim Belkacem^{cccxxv} qui lui aurait ordonné de créer dès son arrivée à Nantes un réseau de collecte de fonds comme d'éliminer les réfractaires. A l'audience, si quatre d'entre eux nient leur appartenance au FLN comme toute participation, un seul s'accuse donc du crime ayant obéi au commanditaire, deux autres ayant reconnu précédemment leur participation à la séquestration et les violences infligées à la victime avant son exécution⁴¹². Dans son réquisitoire le commissaire du gouvernement réclame la peine de mort à l'encontre du principal accusé, Ferhat, défendu par M^e Rioufol et lequel va donc sauver sa tête^{cccxxvi}. Hormis la condamnation de Ferhat B. aux travaux forcés à perpétuité, trois autres se voient infligés des peines de prison⁴¹³, le dernier étant acquitté.

Ouest France rend compte, dans son édition du 11 juin 1960, d'une autre affaire pour tentative de meurtre jugée un an après la précédente devant le TPFa rennais et survenue à Nantes : « Un Algérien avait été abattu en plein centre de Nantes. 20 ans et 10 ans de travaux forcés aux complices du meurtrier en fuite ». Trois militants du FLN sont impliqués dans la tentative d'assassinat, le 13 août 1959, de Hamid Ben M., grièvement blessé d'un coup de feu. Selon le SRPJ d'Angers, il s'agit d'un règlement de comptes politique, la victime ayant donc témoigné contre plusieurs « *coreligionnaires* » impliqués dans un réseau de collecteurs de fonds du FLN, affaire jugée précédemment, le 22 juin 1959, par le TC de Nantes [cf. *infra*].

Les RG notent que la victime est lui-même inculpé de... tentative d'homicide volontaire car il est l'un des coauteurs de l'agression commise, le 14 décembre 1959, contre le jeune Rachid A., accusé par le FLN d'être un mouchard [cf. *infra*]. L'auteur présumé du coup de feu, Rabah B., manœuvre, domicilié dans le quartier du Marchix à Nantes, est condamné à mort, par contumace, car en fuite, ses deux complices, Cherif M... et Larbi S... condamnés eux respectivement à 20 ans et 10 ans de travaux forcés⁴¹⁴. L'article de presse, outre les détails de l'affaire, cite les défenseurs des deux accusés présents, en particulier M^e Claude Dennery^{cccxxvii} du barreau de Paris pour l'instigateur présumé de la tentative d'assassinat, Cherif M..., le défenseur de Larbi S... étant un avocat rennais,

⁴¹¹ Cf. « Cimetière Miséricorde : carré des victimes du devoir », *L'Enfer du Décor* (Lettre d'information trimestrielle des Archives municipales de Nantes) n°31, 1^{er} trimestre 2012, p. 9. Cet homme qui a été inhumé initialement le 2 septembre 1958 est exhumé et transféré dans le carré des victimes du devoir le 27 avril 1964.

⁴¹² Cet homme a reçu de violents coups au thorax, ayant eu de multiples fractures de côtes.

⁴¹³ Deux accusés écotent de 5 ans de prison ferme et de 10 ans d'interdiction de séjour et le troisième de 2 ans de prison ferme et de 5 ans d'interdiction de séjour. Cf. ADLA 1805 W 15, note des RG de Nantes du 10 juin 1959.

⁴¹⁴ Chérif M., manœuvre, résidant à Couëron, est qualifié de « *militant FLN chevronné* » alors que Larbi S, manœuvre, résidant au foyer du Plessis-Cellier ne serait qu'un simple exécutant.

M^c Manac'h. L'auteur présumé du coup de feu, en fuite, sera arrêté en septembre, par la gendarmerie, en Seine-et-Oise⁴¹⁵. Condamné à mort précédemment, il passe en jugement, le 29 novembre 1960, en sauvant alors sa tête car écopant de 20 ans de réclusion. L'avocat de Rabah, M^c Pannier de Caen^{cccxxviii}, va utiliser l'absence formelle de preuve contre son client d'autant plus que Larbi S. qui avait accusé son compatriote d'être l'auteur du coup de feu est revenu sur cette déclaration.

Faisant suite à la condamnation par le TC de Nantes, le 12 juillet 1960, de quatre Algériens qui avaient agressé et blessé un autre Algérien, Rachid A.⁴¹⁶, « *réfractaire aux consignes du FLN* », deux d'entre eux ont interjeté appel, Omar et Mohamed, demeurant rue du Marchix, à Nantes et, de ce fait, transférés à Rennes pour passer en Cour d'appel. Les quatre hommes - dont Hamid B., lui-même victime d'une tentative d'assassinat - ont donc été jugés à Nantes pour l'agression du jeune Rachid, mis à l'index par le FLN comme « *mouchard de la police* » [cf. *supra*]. Ils ont été condamnés, outre une interdiction de séjour de 5 ans, à des peines allant de 6 mois à 3 ans de prison⁴¹⁷. La Cour d'appel de Rennes réduit la peine de prison de Omar de 3 à 2 ans, tout en maintenant celle de Mohamed qui s'est vu accordé la confusion de celle-ci avec une peine d'un an de prison ferme infligée pour vol, en février 1960.

Une autre affaire, nettement plus marquante et concernant des militants nationalistes en Loire-Atlantique, va être jugée en février 1961. Il s'agit de celle dite de « l'OS du FLN de l'Ouest », à savoir de l'Organisation spéciale - « la Spéciale » - de la Fédération de France du FLN^{cccxxix}. Celle-ci, véritable branche armée et en principe indépendante de la direction politique de la Fédération de France^{cccxxx} - « la 7^e wilaya » - est responsable de l'ouverture du second front en août 1958, période durant laquelle l'Ouest breton de la métropole est épargné par les actions de l'OS qui n'y possède alors en fait aucune implantation ni embryon d'organisation^{cccxxxi}. La tentative d'organisation de la branche armée algérienne va donc survenir sur la façade atlantique tardivement, à compter de 1959 dans la région située « à l'ouest d'une ligne Cherbourg-Toulouse-Pau »^{cccxxxii}. Selon la presse régionale, les responsables de l'organisation ainsi mise en place auraient eu l'intention de s'attaquer à des sites sensibles comme la raffinerie de Donges et les installations recevant le gaz de Lacq ainsi qu'au fleuron de la construction navale nazairienne, en l'occurrence le paquebot *France* en cours d'achèvement aux Chantiers navals^{cccxxxiii}. Mais on sait que ces projets, quels que soient leur consistance et leur état d'avancement, vont de toute façon faire long feu dans le contexte de l'arrestation du responsable de l'OS en mai 1960, arrestation qui permet alors aux services de police de mieux cerner l'organisation en cours de constitution. Selon le constat des enquêteurs, l'implantation du mouvement terroriste était à peine commencée depuis mars 1960^{cccxxxiv}, deux compagnies s'étant formées, une sur le Val de Loire allant de la Loire-Atlantique à l'Indre-et-Loire, et l'autre avec pour centre La Rochelle couvrant un très vaste territoire descendant jusqu'au Basses-Pyrénées⁴¹⁸. Lors de son arrestation, le 21 mai, le responsable de l'OS de l'Ouest, Saïd Y., en compagnie d'une jeune française, Marie M., son agent de liaison, transportait des documents et des

⁴¹⁵ ADLA 1805 W 15, note des RG de Nantes du 30 novembre 1960.

⁴¹⁶ Cet homme fut agressé à l'arme blanche le 14 décembre 1959, ces agresseurs présumés étant arrêtés le 27 février 1960.

⁴¹⁷ ADLA 1805 W 15, note des RG de Nantes du 26 juillet 1960.

⁴¹⁸ La zone géographique est très vaste, mais la population nord-africaine y est faible numériquement, étant regroupée dans les seules grandes agglomérations au sein desquelles les communautés algériennes sont numériquement modestes.

armes dans une valise^{cccxxxv}. Il est alors en relation avec Aït Moktar^{cccxxxvi}, chef-adjoint de l'OS recherché très activement.

Le témoignage de ce responsable de l'OS comme la documentation trouvée en sa possession vont permettre nombre d'arrestations, soit plus d'une cinquantaine au total dont près de la moitié en Loire-Atlantique. Et c'est ainsi que, lors de l'ouverture de l'audience hebdomadaire du TPF de Rennes, 56 accusés dont trois en liberté provisoire se retrouvent devant le tribunal présidé par le conseiller à la Cour de Rennes, Chotard. Parmi ceux-ci, quatre femmes, deux Algériennes et deux métropolitaines⁴¹⁹. En définitive, hormis l'aspect spectaculaire lié à la comparution simultanée de plus de cinquante personnes et comme va le rappeler le président lui-même, ceux et celles qui comparaissent « *n'ont en somme à répondre que de délits mineurs* » car n'ayant pas eu le temps de perpétrer quelque acte que ce soit⁴²⁰. Dans cette affaire, les services de police, en particulier de Loire-Atlantique, vont être victimes de leur réussite pour ce qui est des conséquences judiciaires de leur enquête à succès...

Les audiences vont être marquées par des incidents provoqués par les accusés au nom de leurs revendications politiques, à l'image de leur leader qui réclame dès le début de l'audience une minute de silence, tandis que, plus tard, son adjoint brandit un drapeau du FLN étant très applaudi par les prévenus. Lors de la levée de l'audience les accusés regagnent leurs fourgons cellulaires tout en chantant des hymnes nationalistes. Le lendemain, le président ayant décidé d'expulser un des accusés, ces derniers protestent vigoureusement, chantent à nouveau et une bagarre éclate entre eux et le service d'ordre. Le calme revient à grand peine tandis que la moitié des accusés est expulsée. Mais à la sortie de l'audience, le spectacle est alors dans la rue car, fait notable, des militants opposés à la guerre d'Algérie manifestent aux cris de « Paix en Algérie ». Outre des avocats rennais commis d'office, d'autres assurent la défense de certains accusés à l'image de Marie-Claude Radziewsky, avocate engagée et proche du FLN^{cccxxxvii}, ou encore André Gueffier de la Roche-sur-Yon⁴²¹. On trouve également des avocats nantais aux côtés de M^e Hatem, secrétaire de M^e Mourad Oussedik^{cccxxxviii}, un des membres du collectif des avocats dit du FLN et de M^e Pannier de Caen, souvent mobilisé donc pour défendre les militants algériens dans l'Ouest. Le 4 mars 1961, dans l'après-midi, le TPF de Rennes rend son jugement. Si vingt-cinq personnes bénéficient alors d'une relaxe, étant acquittées, les principaux responsables sont condamnés. Les peines les plus lourdes concernent Saïd Y... qui écope de 15 ans de réclusion ainsi que Omar K..., tandis que Belkacem Z... se voit condamné à 10 ans de réclusion, les autres condamnés se voyant infliger des peines de 1 à 5 ans de prison dont deux avec sursis. On peut remarquer qu'aucun(e) des accusé(e)s n'est donc passé à l'acte quelles qu'aient pu être leurs intentions. Si les délits reprochés étaient donc « mineurs », selon le président du TPF lui-même, il faut bien remarquer la lourdeur des peines

⁴¹⁹ Outre la compagne de Saïd Y., l'autre métropolitaine est l'épouse d'un des accusés de même que les deux femmes algériennes. Parmi les 56 accusés, on dénombre 15 personnes habitant à l'ONCOR de Saint-Nazaire et à Trignac, 9 à Nantes, les autres étant sur La Rochelle, La Pallice ainsi que dans les Basses-Pyrénées.

⁴²⁰ Ces hommes et femmes se voient, en effet, inculpés d'atteinte à la sûreté de l'État, d'association de malfaiteurs ou encore de détention et de port d'armes prohibées.

⁴²¹ André Gueffier (1900 – 1989), né le 25 octobre aux Sables-d'Olonne, a été avocat au barreau de La Roche-sur-Yon, président départemental de la Ligue des droits de l'Homme de Vendée et vice-président du Parti radical en Vendée.

prononcées à l'encontre des trois principaux accusés, ce qui conforterait le préconçu habituel sur la sévérité présumée des tribunaux militaires⁴²².

A Nantes et à Saint-Nazaire, au Tribunal correctionnel (TC)

La première affaire qui a retenu notre attention est celle qui est jugée fin juin 1959. Huit Algériens, demeurant à Nantes, comparaissent le 22 juin devant le tribunal correctionnel de Nantes car inculpés de reconstitution de ligue dissoute, en raison de leur activité au profit du FLN, en l'occurrence en se livrant à des collectes de fonds, parfois avec violence. Six d'entre eux sont présents à l'audience, les deux derniers étant en fuite. Le tribunal met l'affaire en délibéré, rendant son jugement le lendemain. Les inculpés sont tous condamnés à des peines de prison, avec sursis pour deux d'entre eux⁴²³. Les peines vont de 15 mois ferme pour le chef présumé du réseau de collecteurs à 6 mois avec sursis. L'un des deux hommes condamnés à une peine avec sursis fait alors l'objet d'une mesure d'internement administratif^{ccccxxxix}. On apprend par la presse régionale que le réseau de collecteurs avait son « siège » à l'ex-foyer nord-africain du quai Ernest Renaud dans un des baraquements, lequel servait de tribunal⁴²⁴. Les inculpés présents nient toute participation au FLN et toute collecte, notamment d'amendes à l'encontre des buveurs d'alcool, l'un des accusés ayant indiqué lors de l'enquête que les collectes avaient pour but de venir en aide à des Algériens dans le besoin ou au chômage. La défense va insister sur l'absence de preuves constituées⁴²⁵.

Le 3 décembre 1959, le TC de Saint-Nazaire se réunit afin de juger une quinzaine d'Algériens poursuivis comme collecteurs de fonds pour le compte du FLN. Treize ont été arrêtés à Saint-Nazaire fin août. Dix sont alors écroués tandis que les trois derniers restent en liberté provisoire. Par ailleurs, deux Algériens, Saïd T. et Arezki B., « *mis en cause par leurs coreligionnaires* », arrêtés en novembre 1959 et poursuivis pour le même motif que les précédents, ont été placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Saint-Nazaire. La totalité de ces inculpés va comparaître le 3 décembre devant le TC qui relaxe... purement et simplement, le 17 décembre, les inculpés, défendus par M^e René Chatal du barreau de Saint-Nazaire⁴²⁶. Cette affaire va se révéler être un véritable fiasco pour les services de police, en l'occurrence la Brigade de surveillance du territoire (BST) dans un contexte où les témoins se sont tous rétractés⁴²⁷.

Les attendus du tribunal qui a pris son temps sont à cet égard révélateurs de la position adoptée en l'espèce par les juges nazairiens, lesquels vont souligner, en particulier, « *que le juge doit fonder sa conviction et sa décision sur des preuves régulièrement amenées aux débats, d'une part, et*

⁴²² On peut rappeler la peine qui a frappé le jeune caréneur Guy Bézier, suite au mouvement contre le rappel des disponibles en Algérie, condamné à 5 ans de prison ferme. Cf. chapitre V, « Le mouvement des rappelés en Loire-Inférieure et l'affaire Guy Bézier (1956-1957) ».

⁴²³ ADLA 1805 W 15, note des RG de Nantes du 23 juin 1959.

⁴²⁴ « Tribunal correctionnel. Une affaire de reconstitution de ligue dissoute », *Ouest-France* du 23 juin 1959.

⁴²⁵ On se rappellera qu'à l'origine il y a une dénonciation à leur encontre de la part de Hamid B... qui sera ensuite victime de représailles. La défense insistera sur le fait que les dénonciateurs n'ont pas été convoqués à l'audience et donc sur l'absence de confrontation et de débat contradictoire...

⁴²⁶ ADLA 1805 W 15, notes des RG de Nantes des 4 et 17 décembre 1959.

⁴²⁷ Des personnes selon les RG n'ont accepté de témoigner que parce qu'elles supposaient que les autres prévenus feraient comme Saïd T..., l'un des prévenus, l'objet d'une mesure d'internement administratif et non d'une procédure judiciaire.

contradictoirement discutées devant lui, d'autre part », ce qui n'était pas le cas⁴²⁸. Un article de presse est alors intitulé : « *Acquittement général des Algériens accusés d'aide au FLN le tribunal n'ayant pas davantage pu définir les faits que les prévenus de s'en défendre* »⁴²⁹. Les RG, du reste, parlent à la suite du jugement d'un « acquittement » alors qu'il s'agit bien d'une relaxe généralisée... Une nuance de taille.

Le 25 avril 1960 comparaissent trois Algériens arrêtés à Nantes, en janvier et février 1960 et inculpés pour activité frontiste et reconstitution de ligue dissoute. Ahmed K. est arrêté à Nantes, le 23 janvier 1960, étant porteur de documents du FLN laissant supposer qu'il pourrait être un contrôleur ou un chef de région⁴³⁰. A la suite de cette arrestation, les services de police nantais procèdent, le 9 février, à des perquisitions chez les Algériens signalés. C'est ainsi qu'Ahmed B. et Djillali B. sont confondus, ce dernier figure sur les notes saisies avec la mention « *CSD-Section* »⁴³¹. Il a été, en outre, contrôlé à Tours, le 6 février, en compagnie d'autres militants nantais, lors d'une réunion de responsables présumés du FLN. Ahmed B. figure aussi sur ces notes, son domicile étant signalé sur le plan d'implantation FLN comme étant celui d'un chef de groupe. Il est, de plus, trouvé en possession de comptes de collectes, au moment de son arrestation. Deux sont inscrits au « fichier des individus dangereux » (fichier Z), le premier à l'initiative de la préfecture de police de Paris dont il avait attiré l'attention, avant son arrivée à Nantes, et Djillali B. sur proposition des RG nantais, le 20 février 1960⁴³². Les policiers souhaitent évidemment qu'ils fassent l'objet d'une mesure d'internement administratif, à l'expiration de leur peine, leur rôle de responsables FLN n'étant pas douteux pour eux. Le tribunal prononce le 27 avril des peines de prison ferme allant de 18 à 6 mois⁴³³. Le 31 mai 1960, le TC de Nantes est amené à juger « trois Musulmans »⁴³⁴ accusé d'avoir effectué des collectes de fonds et arrêtés en mars. Le principal accusé, Mohamed B..., 29 ans, un terrassier qualifié de SDF, est « chargé » lors de l'enquête puis devant le tribunal par les deux autres coaccusés qui comparaissent libres – et pour cause - alors que le premier a été maintenu en détention. Si les deux hommes s'en tirent avec 4 mois de prison avec sursis, Mohamed écope de 15 mois de prison ferme⁴³⁵.

Devant le Tribunal correctionnel de Nantes doit se dérouler le 6 novembre 1961 un procès important qui ne concerne pas moins de 58 personnes dont 55 Algériens et 3 métropolitains dont deux femmes pour « *atteinte à l'intégrité du territoire, association de malfaiteurs, infraction à la législation sur les armes, coups et blessures et menaces de mort* »⁴³⁶ et ce dont la presse se fait largement l'écho [*Ouest-France* du 7 novembre 1961]. Il s'agit du procès dit de la « Wilaya de

⁴²⁸ Le constat des juges est sans appel : dénégations répétées des accusés, absence de toute preuve matérielle, rétractation des témoins, non information des prévenus... ce qui les amènent à écarter les PV d'audition des témoins.

⁴²⁹ ADLA 2407 W 37, coupure de presse du 18 décembre 1959, journal inconnu.

⁴³⁰ Parmi les documents saisis, se trouve notamment une liste d'Algériens résidant à Nantes, dont les adresses correspondent à des points signalés sur un plan d'implantation du FLN, précédemment découvert.

⁴³¹ Ceci signifierait que l'homme serait responsable du Comité de secours aux détenus (CSD) tout en étant chef de section.

⁴³² ADLA 1805 W 15, note des RG de Nantes du 28 avril 1960.

⁴³³ Ahmed K..., le plus lourdement condamné et ayant interjeté appel de ce jugement, est suivi par le ministère public qui, soucieux de ne pas dissocier le cas des 3 condamnés, adopte la même procédure à l'égard des trois condamnés. Cette affaire est donc évoquée ensuite devant la Cour d'appel de Rennes.

⁴³⁴ « 15 mois de prison à un collecteur du FLN », *Ouest-France* du 1^{er} juin 1960.

⁴³⁵ La presse insiste sur le fait que les deux premiers qui travaillent régulièrement font l'objet d'excellents renseignements sachant que c'est leur témoignage qui emportera la décision quant à la culpabilité de Mohamed B... Qui dira après que la délation ne paie pas ?!

⁴³⁶ Soit autant d'inculpé(e)s que lors du procès dit de l'OS du FLN de l'Ouest au début de l'année 1961.

l'Ouest » impliquant l'organisation politico-administrative (OPA) du FLN. A la demande de son avocat, à l'audience, le cas d'un des Algériens, assigné à résidence au camp du Larzac est disjoint de cette audience. Ce procès des responsables frontistes arrêtés en Loire-Atlantique et dans plusieurs autres départements, durant une période allant de juin à décembre 1960, est lié à l'origine aux révélations de l'ex-chef du secteur du FLN de Loire-Atlantique, Ahmed K..., assigné à résidence en Algérie depuis le mois de septembre 1960.

Onze inculpés seulement se présentent devant le tribunal. Les Algériens détenus à la maison d'arrêt de Nantes et qui font la grève de la faim depuis le 1^{er} novembre, ont refusé de comparaître. Le jugement les concernant est, malgré tout, réputé contradictoire. Les débats ne vont durer qu'une journée, les avocats des prévenus sont absents, étant eux-mêmes convoqués devant le TGI de la Seine [cf. *infra*]. Ces derniers protestent sans succès en envoyant un télégramme adressé au président du tribunal de Nantes. Lequel tribunal prononce 10 relaxes et 47 condamnations allant de 4 ans à 6 mois de prison⁴³⁷. A la suite de ce jugement, 19 détenus algériens ayant été relaxés ou dont la peine est couverte par la durée de détention préventive quittent la maison d'arrêt de Nantes le 6 novembre. Quatre seulement vont rester libres, les quinze autres sont conduits au centre de triage du commissariat central de Nantes, en vertu d'un arrêté d'assignation à résidence temporaire, pris à leur encontre le 6 novembre 1961, par le préfet de Loire-Atlantique pour 12 d'entre eux, et par le préfet d'Indre-et-Loire pour les 3 autres⁴³⁸. Faisant suite à ce jugement, vingt-deux des condamnés sont encore incarcérés et parmi ceux-ci, onze vont interjeter appel du jugement les concernant. Dix d'entre-eux sont transférés le 26 décembre, de la maison d'arrêt de Nantes à celle de Rennes, en vue de leur comparution devant la Cour d'appel, un des appelants étant déjà détenu à Rennes. Parmi ces condamnés, on note la présence du chef de super-zone et d'un chef de région⁴³⁹. Après ce transfert, la maison d'arrêt de Nantes ne compte plus que 18 détenus politiques nord-africains, dont une femme. Treize de ces détenus sont des condamnés, les cinq autres étant des prévenus.

Ce procès témoigne du démantèlement des réseaux du FLN dans le Grand Ouest. Dans son article du 7 novembre, le quotidien régional *Ouest-France* se fait l'écho de l'important dispositif de sécurité mis en place au niveau et aux alentours du palais de justice : « *Dès 9 heures, hier, la place Aristide-Briand et les abords de la maison d'arrêt et du Palais de justice étaient gardés par de nombreuses forces de police et de gendarmerie* », deux fourgons cellulaires garnis d'agents stationnant à proximité. Contrairement à ce qui s'est produit à Rennes, fin février, aucun incident durant l'audience ni lors de l'entrée comme de la sortie des prévenus ne va survenir. Parmi les trois métropolitains, dont deux jeunes femmes, on trouve un représentant de commerce qui « *en bon commerçant* » aurait vendu à un membre du FLN... une mitrailleuse. La première des métropolitaines, Éliane B., amie d'un des inculpés, aurait servi de « *boîte à lettres* » tout en jouant le rôle d'agent de liaison tandis que la seconde, Nicole Q., amie elle-aussi d'un militant du FLN, a servi également d'agent de liaison en transportant des courriers ainsi que de l'argent, fruit des collectes^{cccxl}. Ces deux femmes sont défendues par une avocate du barreau de Nantes, Christiane Pascaud, qui plaide la contrainte dont elles auraient fait l'objet et le doyen des accusés par une autre avocate nantaise, Monique Thibaud-Bard. Un des accusés va se plaindre de l'absence de ses avocats parisiens. En effet, pour un procès de cette importance qui implique de hauts responsables

⁴³⁷ ADLA, 1805 W 15, note des RG de Nantes du 4 novembre 1961.

⁴³⁸ *Ibidem*, note des RG de Nantes du 7 novembre 1961.

⁴³⁹ *Ibidem*, note des RG de Nantes des 1^{er} et 26 décembre 1961.

frontistes, il est certain que le FLN ne peut que mobiliser des membres de son collectif d'avocats. L'absence de ces avocats du barreau de Paris s'explique par le fait qu'eux-mêmes sont alors l'objet de poursuites en correctionnelle⁴⁴⁰, le « collectif Vergès » étant alors dans le viseur de la justice pour « atteinte à la sûreté de l'État » le pouvoir politique, avec Michel Debré, cherchant à se débarrasser d'eux alors de manière moins violente que M^e Amokrane Ould Aoudia, assassiné en mars 1959^{cccxli}.

A l'occasion de ce procès au caractère spectaculaire pour un département comme celui de Loire-Atlantique, on apprend que des détenus algériens poursuivent une grève de la faim entamée à l'occasion de la date-anniversaire du déclenchement de l'offensive du FLN, le 1^{er} novembre 1954 et donc depuis le jour de la Toussaint. Ceci pour obtenir le respect des dispositions de la note du 4 août 1959 du directeur de l'administration pénitentiaire (DAP) sur le régime « A », dispositions applicables aux prisonniers politiques algériens⁴⁴¹. Si l'administration pénitentiaire rechigne à respecter cette note, la circulaire du garde des Sceaux, Edmond Michelet, datée du 4 novembre 1961, en prescrira « *la stricte application* »⁴⁴².

Une dernière affaire nous est connue, étant jugée peu de temps avant la signature des accords de cessez-le-feu. Sept responsables présumés du FLN, arrêtés dans le courant de l'année 1961, comparaissent en effet le 26 février 1962, devant le TC de Nantes, sous l'inculpation d'atteinte à la sécurité du territoire ainsi que d'infraction à la législation sur les armes pour l'un d'entre eux. Cinq des prévenus sont incarcérés à la maison d'arrêt de Nantes et deux sont en liberté provisoire. Les cinq premiers ont normalement pour avocat, maître Abdessamad Benabdallah, du barreau de Paris, membre du collectif des avocats du FLN. Ils ont tous participé à la grève de la faim des détenus algériens qui a duré du 1^{er} au 20 novembre 1961. Deux ont été alors signalés comme membres du conseil de l'organisation FLN qui existerait alors à la maison d'arrêt de Nantes, les RG craignant que ces détenus refusent de comparaître comme cela s'est déjà produit le 6 novembre 1961, lors du procès de la Wilaya de l'Ouest. On remarquera que, parmi eux, se trouvent deux responsables d'importance car tous deux chefs de région, l'affaire n'ayant, néanmoins, pas été déférée devant le TPFA de Rennes, comme du reste le procès du 6 novembre 1961 à l'occasion duquel de hauts responsables du FLN pour la région étaient impliqués a priori.

En début d'audience, les cinq détenus observent, une minute de silence « *à la mémoire des morts de l'ALN* ». Au moment de leur interrogatoire, certains des accusés déclarent qu'étant Algériens, ils déniaient tout droit au tribunal de les juger tout en niant avoir effectué des collectes de fonds. Le représentant du ministère public prononce un réquisitoire modéré, en soulignant toutefois le rôle plus important du chef de région. M^e Alexandre Vincent, bâtonnier du barreau de Nantes, et défenseur des collecteurs de fonds, plaide que la culpabilité de ses clients n'est pas démontrée, réclamant leur acquittement tandis que maître Jean-Jacques de Felice, du barreau de Paris, membre du collectif des avocats du FLN, sollicite l'indulgence du tribunal pour les autres accusés, dans le contexte de la fin prochaine du conflit algérien. Après les plaidoiries de la défense, le représentant du ministère public prendra la parole pour une mise au point, au sujet d'une déclaration faite au juge d'instruction par un des inculpés, déclaration à laquelle maître De Felice vient de faire allusion dans

⁴⁴⁰ « Six avocats du FLN en correctionnelle », *Ouest-France* du 7 novembre 1961.

⁴⁴¹ Ali Haroun, *La 7e wilaya. La guerre...*, op. cit., annexes, document n°21, pp. 484-485.

⁴⁴² *Ibidem*, pp. 381-396 et annexes, document n°22, pp. 486-488.

sa plaidoirie^{cccxlii}. A l'issue de ce procès, le 1^{er} mars, les sept membres du FLN sont condamnés, pour cinq d'entre-eux à une peine de prison ferme et les deux autres, en liberté provisoire, à une peine de 6 mois avec sursis⁴⁴³. Les peines de prison ferme sont pour le moins modérées allant de 6 à 10 mois de prison ferme alors que des prévenus sont détenus depuis 7 mois. Si les collecteurs de fonds sont défendus par un avocat nantais, les responsables du FLN dont les deux chefs de région le sont par une étoile montante du barreau parisien, qui a retenu notre attention⁴⁴⁴, lequel a été amené à remplacer à Nantes son ami et confrère algérien, Abdessamad Benabdallah.

Il apparaît que si, d'évidence, l'utilisation de l'arme judiciaire à l'encontre des nationalistes algériens en Loire-Atlantique n'a eu ni l'amplitude ni le caractère spectaculaire qu'elle a pu revêtir dans d'autres régions comme le Nord ou le Lyonnais, outre évidemment la région parisienne, les quelques procès jugés dans un cadre local ou déportés - du fait du recours au TPFA de Rennes - semblent assez révélateurs de l'incidence de la guerre d'Algérie dans un département présumé « tranquille » du fait d'une faible présence nord-africaine qui se serait tenue tout à fait à l'écart de la lutte indépendantiste. L'essentiel de l'activité indépendantiste – en l'occurrence celle menée par le FLN^{cccxlili} – consiste comme nous l'avons constaté à monter des réseaux de collectes de fonds auprès des deux communautés algériennes, nantaise et nazairienne, ce qui explique l'arrestation et le jugement de collecteurs essentiellement, outre quelques responsables d'importance. Les procès qui génèrent de lourdes condamnations, y compris une peine de mort par contumace, concernent des membres de « groupes de choc » du FLN amenés à s'attaquer à des réfractaires ou à des « mouchards » comme plus généralement à ceux qui ne respectent pas les consignes de vie du FLN, vis-à-vis de la consommation d'alcool, en particulier ainsi que, plus rarement, à des militants messalistes ou suspectés de l'être encore.

Les services de police vont réussir finalement grâce à une prise d'importance ou déterminante, à démanteler, d'une part, l'organisation politico-administrative (OPA) du FLN dans l'Ouest et, d'autre part, « l'OS du FLN de l'Ouest » avant même que celle-ci puisse se livrer à tout acte ou tentative de sabotage ou d'attentat. A l'occasion du dernier procès étudié, on peut constater la relative modération du ministère public comme la ligne de défense adoptée notamment par le défenseur parisien qui évoque alors la prochaine « *réconciliation attendue entre l'Afrique du Nord et la Métropole* » invitant à l'indulgence le tribunal⁴⁴⁵. Du reste, fidèles à la ligne de défense imposée par le FLN à ses militants, certains des accusés dénie toute compétence au tribunal pour les juger car comme le déclare un de ceux-ci : « *Je suis un Algérien et je travaille pour mon pays* » tandis qu'un autre affirme qu'il a « *son gouvernement* »⁴⁴⁶.

Les procès qui vont se dérouler devant le TPFA de Rennes concernent notamment des crimes de sang, autrement dit des exécutions ou des tentatives d'exécutions à l'encontre d'Algériens condamnés par le FLN. Les tribunaux militaires ont la réputation d'être plus sévères que les tribunaux civils sachant que, comme l'a souligné Marc André, « *la lutte entre [le commissaire du gouvernement, un militaire, et le président, un civil] est manifeste* »^{cccxliv}. Ceci explique sans doute que, jugé en novembre 1960, Rabah B., condamné à mort par contumace précédemment, sauve,

⁴⁴³ ADLA 1805 W 15, 26 février 1962 et 1^{er} mars 1962, notes des RG de Nantes.

⁴⁴⁴ Cf. encadré consacré aux avocats.

⁴⁴⁵ « Sept Nord-Africains avaient à répondre, hier, d'atteinte à la sûreté de l'État », *Ouest-France* du 27 février 1962.

⁴⁴⁶ *Ibidem*. Cf. Sylvie THÉNAULT, « Défendre les nationalistes algériens en lutte pour l'indépendance. La "défense de rupture" en question », *Le Mouvement social*, 240, 2012/3, pp. 121-135.

cette fois, sa tête. Néanmoins ce type de procès témoigne d'évidence d'un recours à une justice d'exception à l'encontre d'hommes et de femmes engagés dans une guerre d'indépendance et considérés pourtant comme des « hors-la-loi » ou au mieux comme des « rebelles ». Le ton a été donné, du reste, dès le début du conflit algérien par le ministre de l'Intérieur, François Mitterrand : « *Les hommes qui commettent ces attentats contre les personnes et les biens ne sauraient en aucun cas être considérés comme ayant un caractère militaire* »⁴⁴⁷... On peut, enfin, souligner un dernier élément, à savoir la présence de ces jeunes femmes métropolitaines, habituellement compagnes ou épouses d'Algériens, qui ont pris de gros risques en participant activement comme agents de liaison au combat indépendantiste de leurs compagnons. Leur engagement n'apparaît pas a priori de nature politique ou militante mais plutôt de type affectif et sentimental à l'inverse d'autres métropolitaines présentes dans les réseaux de soutien aux indépendantistes⁴⁴⁸. Si les Algériennes qui ont participé en métropole à la lutte nationaliste n'ont guère été reconnues, sauf exception⁴⁴⁹, que dire de ces jeunes femmes au rôle, certes, souvent modeste mais effectif et, semble-t-il, presque totalement occulté depuis la fin de la guerre d'Algérie ?

Pour conclure

Cette brève étude sur les Algériens de Loire-Atlantique durant le conflit franco-algérien montre en particulier qu'en dépit du fait que ceux-ci étaient peu nombreux, ils ne sont pas restés à l'écart du mouvement indépendantiste et du conflit en cours que ce soit volontairement ou à leur corps défendant. Si l'essentiel des activités du FLN aura consisté sur l'Ouest atlantique à organiser des réseaux de collecte ainsi que d'en assurer le fonctionnement comme « la police », y compris par la violence, peu à peu cette organisation avec des hauts et des bas aura réussi à s'imposer au sein d'une fraction importante des communautés algériennes, en particulier dans les hébergements collectifs plus faciles à pénétrer comme à contrôler. Dans cette vaste région qui n'était pas la priorité du FLN, ceci nous amène à relativiser le fait que « *des parties entières du territoire où les Algériens étaient peu nombreux et peu regroupés furent quasiment délaissées par le FLN, en particulier dans le grand ouest* »⁴⁵⁰. Du reste, les services de police auront pu compter sur des « informateurs » qui, généralement, étaient des réfractaires à l'impôt révolutionnaire, plutôt que des sympathisants du MNA, preuve d'une pression conséquente des militants du FLN sur les travailleurs algériens sur Saint-Nazaire comme sur Nantes⁴⁵¹.

⁴⁴⁷ Cité par Sylvie THENAULT, « Justice et droit d'exception en guerre d'Algérie... », *op. cit.*

⁴⁴⁸ Charlotte GOBIN, *Genre et engagement : devenir "porteur-e de valises" en guerre d'Algérie (1954-1966)*, thèse de sociologie, Université de Lyon, 2017. Les archives de police comme du reste la presse métropolitaine insistent habituellement sur leur intérêt financier ou sur le climat de contrainte auquel elles auraient été soumises, tout en témoignant à leur égard d'un mépris au caractère raciste évident, ces femmes ayant transgressé l'ordre et la hiérarchie sociale. Dans cette thèse, l'auteure met bien en évidence qu'à dater de janvier 1958 ces épouses ou concubines retiennent l'attention des services de police car suspectées d'apporter leur concours au FLN [pp. 235-236], faisant alors l'objet d'un ciblage et d'un décompte précis.

⁴⁴⁹ Neil MAC MASTER, « Des révolutionnaires invisibles : les femmes algériennes et l'organisation de la Section des femmes du FLN en France métropolitaine », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 59-4, n°4, 2012, pp. 164-190.

⁴⁵⁰ Emmanuel BLANCHARD, « "Montrer à de Gaulle que nous voulons notre indépendance, même s'il faut crever". Algériens et Algériennes dans les manifestations d'octobre 1961 », in *La ville en ébullition. Sociétés urbaines à l'épreuve* [en ligne], Pierre BERGEL et Vincent MILLIOT (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 205-233.

⁴⁵¹ En contrepartie, ces « informateurs » entendaient bien pour la plupart rester anonymes.

Des acteurs de terrain auront joué un rôle notable dans l'implantation frontiste, comme les tenanciers de bars et les commerçant(e)s ambulante(s). En contrepartie et malgré la faiblesse des effectifs algériens, le département va être le théâtre d'une répression policière au quotidien à côté d'opérations plus spectaculaires (rafles) comme d'une répression judiciaire notable même s'il faut la relativiser en Loire-Atlantique⁴⁵², avec deux grands procès dont un jugé à Rennes, siège de la juridiction militaire au sein de la III^e région militaire. Tous les outils de la répression à l'encontre des Algériens auront été mobilisés, en particulier de 1957 à 1962, afin d'utiliser pleinement les voies infra ou extra-judiciaires à leur encontre, outre l'utilisation de l'ordre judiciaire, avec le recours à la justice militaire en particulier. En dépit du caractère réputé tranquille du département comme plus généralement de l'Ouest breton⁴⁵³, les Algériens de Loire-Atlantique, ceux de passage comme ceux qui s'y étaient installés mais majoritairement des travailleurs temporaires, pauvres et précarisés, n'ont pas pu se soustraire aux conséquences sur leurs lieux de vie du dernier long conflit colonial de la France, alors même qu'aucune action spectaculaire du mouvement nationaliste ne s'y sera vraiment déroulée. Si la guerre d'Algérie a fortement contribué à exacerber et à intensifier la répression policière et judiciaire à l'encontre des Nord-Africains de métropole, il importe de garder à l'esprit que ceux-ci ont été considérés dès avant la survenue du conflit comme un véritable « gibier de police », des délinquants et des criminels en puissance, y compris sur le plan sexuel, perçus comme inassimilables bien que « Français » et « indésirables », dans un contexte imprégné d'un racisme colonial ethnicisé.

⁴⁵² Cf., par exemple, Marc ANDRE, « Les Algériens à Montluc. Militarisation de la répression en France durant la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 65-4, n° 4, 2018, pp. 7-32.

⁴⁵³ Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI, « A la rencontre des Algériens d'une "région tranquille" (Finistère, 1958) », *C'était 1958 en Bretagne...*, op. cit., pp. 309-328.

Quelques portraits d'avocats

Nous avons rencontré, au cours de cette étude, les défenseurs des nationalistes algériens, leurs avocats. Parmi ceux-ci, des figures ont émergé soit du fait de leur notoriété ou de leur devenir soit de celui de leur rôle localement durant cette période. Ainsi, un avocat nazairien a retenu notre attention, en l'occurrence maître René Chatal, qualifié par les services de police de « *porte-parole attiré de la CGT et du SPF* » (1). Né en 1923, avocat au barreau de Saint-Nazaire de 1946 à 1991, élu bâtonnier en 1959, il va donc assurer la défense de nationalistes algériens ainsi que celle d'opposants métropolitains au rappel des disponibles en 1956. Engagé politiquement au sein de la Nouvelle gauche, conseiller municipal de Saint-Nazaire, il va être le suppléant du candidat de l'Union des forces démocratiques (UFD), Jean Ramet, ex-secrétaire de la CGT-Métaux, aux législatives de 1958. Il sera élu maire DVG de Besné en 1977. En mai 1956, il doit partir pour le compte du SPF nazairien en Algérie afin de plaider en faveur d'Algériens indépendantistes inculpés. Pour des raisons de santé il sera alors remplacé par un futur ténor du barreau parisien, un avocat antillais, un proche de Frantz Fanon, Marcel Manville (1922-1998), engagé politiquement au sein du PCF et membre fondateur du MRAP. Membre du collectif des avocats du SPF, comme René Chatal, et de retour d'Algérie fin septembre 1956, il fera un compte-rendu de son séjour lors de deux meetings aux Chantiers de l'Atlantique devant 2000 travailleurs et à la salle Jean Macé. Son action en Algérie va l'amener à participer à de nombreux procès dont ceux de Bône en 1955, des maquisards en 1956, de Constantine en 1957 (2). Précédemment, durant l'opposition communiste à la guerre d'Indochine, il aura participé en 1950 comme défenseur dans l'affaire dite des « 12 de Saint-Brieuc » (3).

Outre ces deux avocats, liés au Secours populaire, deux autres avocats ont retenu notre attention, à savoir deux défenseurs des Algériens particulièrement connus, membres du collectif des avocats du FLN. Le premier est Jean-Jacques de Felice (1928-2008). Devenu avocat en 1952, il va défendre des Algériens des bidonvilles de Nanterre, parents de mineurs qu'il défendra également. Il va faire partie du collectif des avocats du FLN, en devenant le collaborateur d'une des figures de celui-ci, Mourad Oussedik et ce aux côtés de Jacques Vergès, d'Ould Aoudia et d'Abdessamad Benabdallah. De confession réformée, il est lié à la Cimade ainsi qu'au GISTI. Ce défenseur des droits de l'homme sera vice-président de la LDH, s'étant engagé ensuite lors de la lutte pour le Larzac et ayant assuré notamment la défense de Cesare Battisti. A Nantes, fin février 1962, il assure la défense de responsables du FLN devant le TC en demandant l'indulgence du jury dans le contexte de la fin prochaine du conflit franco-algérien. Le second est un autre membre du même collectif, Abdessamad Benabdallah (1927-2005). Cet Algérien, né à Tlemcen, très engagé au sein du FLN, va échapper à la mort le 21 mai 1959, à l'inverse de son confrère Ould Aoudia, assassiné par la Main rouge, une officine du SDECE, dans le cadre de l'opération « Homo » (4). Il va intervenir dans l'affaire de l'Organisation spéciale de l'Ouest, les services de police le soupçonnant ainsi que sa « secrétaire » de favoriser la concertation entre responsables algériens incarcérés ainsi que de faire sortir des documents du FLN de la maison d'arrêt (5). Il ne pourra pas plaider à Nantes en novembre 1961 lors du procès de la wilaya de l'Ouest car mis en cause alors devant le TC de la Seine avec d'autres avocats du collectif, dont Jacques Vergès. En juin 1962, il plaidera à nouveau à Nantes pour défendre un militant algérien inculpé dans une tentative de meurtre à l'égard d'un Algérien réfractaire aux consignes du FLN sur le recensement (6). Comme son confrère Oussedik au Larzac, Benabdallah va se voir interner durant un mois, quant à lui au CARS de Thol, début 1960. Ceci afin d'adresser une mise en garde à des hommes jugés gênants comme de donner des gages aux ultras de l'Algérie française. Ces quatre avocats constituent une parfaite illustration de « l'avocature militante ».

(1) ADLA 44, fonds 2406 W 38, note des RG du 4 janvier 1958.

(2) Cf. notice biographique du Maitron de Frédéric GENEVEE [en ligne].

(3) Outre cette affaire, il y aura également dans un contexte identique celle dite des « 9 de Nantes » [Henri ROUTHIAU et Yvon GOURHAND, *Nantes, mai 1950 : Les « Neuf » contre la guerre d'Indochine*, Fragments d'histoire sociale, blog du CHT, Nantes, avril 2002].

(4) Patricia TOURANCHEAU, « La main rouge contre le FLN », *Libération*, 18 juillet 2001.

(5) ADLA 44, 1805 W 15, note des RG de Nantes du 3 novembre 1960 et note de la Sûreté urbaine de Nantes du 25 août 1961. La « secrétaire » en question est très certainement sa collaboratrice, maître Nadine Nahori, laquelle va s'illustrer dans la défense des membres des « groupes de choc » du FLN [cf. notice du Maitron par Vanessa CODACCIONI].

(6) ADLA 44, 1805 W 15, note NA de Nantes du 28 juin 1962.

Chapitre IV

Une solidarité effective entre métropolitains et Algériens

L'image des « Français musulmans d'Algérie » n'était pas donc bonne, en règle générale, au sein des populations métropolitaines, ceux-ci étant l'objet de nombreux préjugés défavorables et de stéréotypes d'origine coloniale dans un contexte de racisme grandissant. L'hostilité de certains riverains du foyer des Alouettes au Plessis-Cellier qui ouvre en 1958 – relayée par les rapports des services de police – en témoigne alors même que l'Association d'entraide des Nord-Africains (AENA) aura fini par obtenir sa construction pour remplacer le foyer du quai Ernest Renaud, devenu un mini-bidonville insalubre. Cependant, sur Saint-Nazaire, dans le contexte du mal logement de ces derniers et dès le terrible hiver 1954, une action solidaire menée par des communistes et des chrétiens progressistes, en particulier dans le milieu syndical, va s'exercer en trouvant ensuite son point d'orgue en 1956 avec le Comité d'action au service des Nord-Africains. Par la suite, en 1958, des actions en faveur de quatre Algériens internés administratifs initiés par les mêmes milieux illustreront cette solidarité dans « l'affaire des explosifs » marquée par l'arbitraire des milieux préfectoral et policier à l'encontre de ces hommes. Ces épisodes témoignent de la capacité de collaboration effective sur le terrain des chrétiens de gauche, catholiques et réformés, avec les communistes dans le cadre d'une aide apportée à des hommes et des femmes habituellement discriminés et ostracisés, en dépit de leur soi-disant appartenance à la communauté nationale. Enfin une initiative prise par deux appelés en Algérie à la fin du conflit franco-algérien au niveau de la commune de Vertou va se traduire par l'accueil d'enfants et d'adolescents algériens au sein de familles métropolitaines dans le cadre d'une colonie de vacances en 1960-1961.

Une mobilisation nazairienne en faveur du logement des Nord-Africains (1954-1956)

On se rappellera que, sur Saint-Nazaire, les travailleurs nord-africains et notamment algériens sont logés au sein des deux foyers de l'Office national des cantonnements ouvriers de la reconstruction (ONCOR)^{cccxliv} implantés après la Libération au sein de cette cité presque totalement sinistrée et tout particulièrement au sein de celui dit la Ville Halluard à proximité du port, ce dernier étant considéré comme le « foyer nord-africain », le second dit du Grand-Marais accueillant également des Nord-Africains mais en plus petit nombre. Ces foyers collectifs spartiates, car édifiés en urgence dans les villes sinistrées et dans un contexte de pénurie des matériaux de construction, ont été rapidement boudés par les travailleurs déplacés et voués à la Reconstruction, en dépit des difficultés importantes de logement. Les migrants algériens attirés par les possibilités d'emploi dans le secteur du BTP à Saint-Nazaire, confrontés aux difficultés de logement du fait de sa rareté comme du refus habituel des métropolitains de louer vont rapidement investir ces foyers placés sous la responsabilité d'un gérant initialement métropolitain et nommé par l'ONCOR⁴⁵⁴. Et ceci dans des conditions matérielles pour le moins précaires. Une mobilisation en leur faveur va voir le jour dès

⁴⁵⁴ Début 1954, le gérant est un métropolitain remplacé ensuite au printemps par un Algérien musulman. Celui-ci est décrit comme un loyaliste pro-français qui n'hésite pas à jouer les indicateurs de police à l'encontre des militants du MTLD logeant au foyer [Notice du 12 juin 1954 sur le gérant du foyer de la Ville Halluard, ADLA 213 W 263].

l'hiver 1954 dans un contexte climatique particulièrement rigoureux⁴⁵⁵. Le quotidien communiste *Ouest-Matin* publie le 3 février 1954 un article intitulé « Les travailleurs nord-africains ne veulent pas mourir de froid dans l'hôtel de la Ville Halluard ». Le journal rapporte que, la veille, des travailleurs nord-africains accompagné par le secrétaire de l'UL-CGT, Maurice Piconnier, ont manifesté au centre administratif de la Briandais afin de dénoncer leurs conditions de logement à la Ville-Halluard dans un bâtiment sans entretien et sans aucun chauffage. Le responsable syndical rappelle qu'en dépit de demandes réitérées auprès de la mairie et de la sous-préfecture aucune mesure n'a été prise pour y remédier en dépit de l'accord des Nord-Africains, Algériens et Marocains, de payer un supplément... pour le chauffage !⁴⁵⁶

Le sous-préfet nazairien fera ensuite le point sur la situation auprès du préfet en soulignant l'exploitation de celle-ci par la CGT et le quotidien communiste, laquelle aura abouti néanmoins à la décision conjointe de la mairie et de la sous-préfecture de faire enfin chauffer les locaux en mobilisant le Bureau de bienfaisance de la ville⁴⁵⁷. Le sous-préfet soulignera alors la présence de 200 Nord-Africains sur Saint-Nazaire dont 150 hébergés à la Ville-Halluard et 50 au Grand-Marais⁴⁵⁸. Si deux tiers d'entre-eux travaillent essentiellement comme manœuvres dans le bâtiment, le tiers restant serait alors au chômage, vivant d'expédients et de secours. *La Résistance de l'Ouest* dans son édition du 5 février fait le panégyrique des actions des pouvoirs publics en parlant d'« *heureuses dispositions [qui] ont été prises* » sans mentionner l'action de la CGT, tout en appelant à des initiatives privées en faveur des déshérités^{cccxlvi}.

En dépit de la précarité habituelle des conditions de logement, aucune mesure structurelle ne va cependant être prise avant une nouvelle mobilisation en 1956 au travers de la constitution du Comité d'action au service des Nord-Africains. Début 1956, alors que le foyer de la Ville-Halluard est prévu pour une capacité maximale de 165 personnes, 268 locataires s'y empilent dans des locaux insalubres, dégradés, sans entretien et sans chauffage, en dépit d'un loyer mensuel de 1700 francs. Dès la mi-janvier 1956, *Ouest-Matin* dénonce cette situation tout en soulignant le 3 février la discrimination salariale dont serait victimes les travailleurs algériens⁴⁵⁹. Dans ce contexte le Comité d'action au service des Nord-Africains de Saint-Nazaire va se constituer le 18 février 1956. Celui-ci rédige un rapport sur la situation constatée au niveau du foyer de la Ville Halluard⁴⁶⁰, en notant en exergue :

*« En plein cœur de notre ville...
un lieu de misère et de violence
où les hommes ne veulent plus vivre. »*

⁴⁵⁵ Le 1^{er} février 1954, l'abbé Pierre lance un appel à la solidarité - « *Mes amis, au secours...* » - déclenchant alors un vaste mouvement de solidarité et obligeant les pouvoirs publics à réagir et à prendre des mesures en faveur des sans-logements.

⁴⁵⁶ Les locataires paient alors 40 francs par jour, un supplément de 23 francs leur étant réclamé pour le chauffage, supplément qu'ils auraient refusé selon les dires du gérant d'alors.

⁴⁵⁷ Lettre du sous-préfet du 11 février 1954, ADLA 213 W 263.

⁴⁵⁸ Selon le sous-préfet, les Nord-Africains, en 1952, n'auraient été que 40 au total alors.

⁴⁵⁹ Le quotidien communiste s'en prend alors à Jules Pinczon, directeur des Chantiers de l'Atlantique, également administrateur des mines de fer d'Ouenza en Algérie.

⁴⁶⁰ CHT de Nantes, UL CFDT de Nantes, chemise 29 (classement provisoire) : Rapport du Comité d'action au service des Nord-Africains de Saint-Nazaire.

Le rapport du comité dresse un tableau des plus alarmants de l'état des lieux : vitres brisées, fuites en toiture, absence de chauffage, d'électricité, d'installation sanitaire fonctionnelle, aucun sac de couchage, des matelas « noirs », peu de couvertures, les locaux n'étant pas nettoyés visiblement. La sur-occupation est digne de certaines prisons françaises actuellement comme des pires « marchands de sommeil » : + 105 % !⁴⁶¹ Une minorité d'une vingtaine de personnes, oisives, dont les frères du gérant lui-même, y vivraient d'expédients, tout en gênant le repos des travailleurs hébergés. Enfin un bar fonctionne très tard, en servant des boissons alcoolisées... pour le plus grand profit du gérant !

Selon ce rapport, une réunion s'est déroulée le 1^{er} février à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Outre le sous-préfet, y participent un adjoint au maire, l'administrateur général de l'ONCOR, les services de police et d'hygiène, des représentants des trois centrales syndicales et des personnalités. A l'issue de cette réunion il est décidé de procéder rapidement à des travaux et des aménagements. Cependant le 16 du même mois, deux syndicalistes constatent sur place l'inexécution de ceux-ci, se faisant même expulser par le gérant. Le soir-même, ce dernier expulse sept Nord-Africains qui ont conversé avec les militants syndicaux. Sur l'intervention des syndicats et avec l'aide de la police, ils sont réintégrés, l'affaire se soldant par une violente bagarre durant laquelle le gérant est blessé. Le lendemain, vingt-quatre locataires refusent de rentrer au cantonnement par peur de représailles, ceci en dépit de l'intervention conjointe de syndicalistes et du commissaire de police autorisé par le sous-préfet à faire garder le cantonnement. Ils sont alors hébergés provisoirement à la Villa Nelly^{cccxlvi}. Le 18, lors d'une réunion à la Bourse du Travail, est constitué le comité avec la composition suivante :

- Conseillers municipaux : Mme Piconnier, MM Rocher et Terrien^{cccxlvi}
- CGT : M Andrieu
- CFTC : MM Michel frères, Thoby et Fleuret^{cccxlvi}
- MLO^{cccl} : M^{mes} Pied et Soulas, M Desrues
- MM les pasteurs Crapoulet et Velten de la Fraternité de la Mission évangélique
- M l'abbé Blanchet
- Maître Chatal, avocat
- MM Nedjema et Meskida pour les Nord-Africains

Ce même jour, le comité rencontre le sous-préfet qui demande à la mairie de parer au plus pressé par un prêt de literie et de couvertures et la prise en charge des frais du cantonnement tandis que le pasteur Crapoulet accueille alors les 24 Nord-Africains, devenus 31 entre-temps, à l'ancien baraquement de la Fraternité sur Saint-Nazaire. Le rapport insistera sur le fait que si des travaux d'urgence ont bien été effectués au foyer de l'ONCOR, « *le problème de fond reste entier* ». A savoir une solution pour l'hébergement des 30 Nord-Africains et son corollaire, le remplacement du gérant avec « *le retour à une gestion honnête* » et la construction d'un cantonnement en dur pour remplacer l'actuel. Le local où sont hébergés provisoirement les Nord-Africains devant être transféré à La Bernerie, le sous-préfet propose un autre local mais privé des commodités courantes, la mairie voulant alors récupérer sa literie... De plus, le comité estime qu'il n'a pas à prolonger cet état de fait dû à la carence des pouvoirs publics, le remplacement du gérant étant une nécessité au vu de l'état du cantonnement comme des pratiques douteuses, malhonnêtes et violentes de l'homme^{cccli}. Enfin, du fait de l'état des deux cantonnements de l'ONCOR de Saint-Nazaire, il est nécessaire que le projet de construction d'un cantonnement digne de ce non voir rapidement le jour

⁴⁶¹ 15 locataires logeraient dans une pièce de 12 m², l'un d'entre eux couchant sur une glacière !

sur le terrain, de façon à « *loger l'ensemble des travailleurs Nord-Africains et Français résidant dans les O.N.C.O.R. dans des conditions plus humaines* »⁴⁶². Soulignons que les locataires du cantonnement de l'ONCOR paient mensuellement 1700 anciens francs, une somme significative pour des travailleurs souvent peu rémunérés, vivant de longues périodes de chômage, et qui s'efforcent d'envoyer de l'argent à leurs familles^{ccclii}. Concernant ce nouvel hébergement, il verra le jour seulement en janvier 1959 avec le foyer de la Berthauderie construit dans le cadre d'un programme de Logements populaires familiaux (LoPoFa).

Roland Andrieu - « pasteur-ouvrier » - qui représente la CGT au sein du comité va jouer un rôle essentiel en faveur des Algériens, étant à l'origine de la réunion du 1^{er} février 1956 à la sous-préfecture^{cccliii}. Il est particulièrement surveillé par les services de police qui le considère alors comme un « *agitateur* ». Il va donc mettre en cause le gérant nord-africain du foyer qui favoriserait la prostitution au sein du foyer comme la consommation de boissons alcoolisées, sources de revenus illicites. Le PCF comme la CGT considère ce dernier comme un « *auxiliaire de police* », autrement dit un indicateur, faisant tout alors pour obtenir son éviction.

Lors de cette réunion du 1^{er} février⁴⁶³, outre un des frères Michel pour la CFTC et de Piconnier et d'Andrieu pour la CGT, est présent un représentant de FO, en l'occurrence Guy Menezo, secrétaire de l'UL-FO^{cccliv}, lequel réclamera la construction de logements en dur pour remplacer les foyers de l'ONCOR, le sous-préfet, Georges Gerbod, indiquant alors qu'une solution serait envisagée au travers des LoPoFa, ce qui donc sera ensuite le cas... mais au bout de trois ans^{ccclv}. Visiblement le logement destiné aux Nord-Africains n'aura pas constitué une réelle priorité des pouvoirs publics, même si le 6 mai 1956 le conseil municipal aura adopté un vœu en faveur de cette nouvelle construction⁴⁶⁴. Dans l'immédiat des mesures concrètes finiront par être mises en œuvre pour améliorer les conditions de logement et de « confort » des locataires algériens, y compris dans le domaine du chauffage et de l'hygiène des locaux⁴⁶⁵. En juillet 1956, le comité décide de sa dissolution au moment où « *les derniers exclus d'ONCOR [auront] déménagé, pour la quatrième fois en cinq mois, dans des baraquements municipaux, place du Nouvel Hôtel de Ville* », une solution provisoire qui va également perdurer⁴⁶⁶. Si, en 1954 dans un contexte hivernal particulier, une première mobilisation à vocation humanitaire s'est manifestée sous l'impulsion de la CGT, dès novembre 1955 le quotidien régional *Ouest-France* publie un communiqué commun de l'UFCS, de l'UFF et du MLO^{ccclvi}. Ces organisations, si elles font appel aux pouvoirs publics, en particulier pour la construction d'un foyer digne de ce nom, après avoir brossé le tableau de la situation dramatique des conditions de logement à la Ville Halluard, en appellent également à l'opinion

⁴⁶² L'arrêté ministériel du 9 février 1951 a fixé des normes relatives aux hôtels de préfecture et aux maisons meublées. Ces hôtels sont classés en catégories de F à N, la 7^e catégorie qui correspond aux foyers de l'ONCOR concerne quant à elle les maisons meublées : « *Chambre avec éclairage électrique mais sans eau courante ni chauffage* », ce qui témoigne pour le moins d'un confort des plus précaires...

⁴⁶³ Outre le sous-préfet, la réunion va regrouper des représentants de la mairie dont un adjoint au maire, ceux des services d'hygiène comme de police ainsi que des représentants du MRU et de l'ONCOR.

⁴⁶⁴ A cette occasion les élus communistes voteront le vœu tout en repoussant un paragraphe indiquant l'effort gouvernemental « *pour rapprocher le peuple français et musulman* » (sic) car estimant qu'en rappelant les disponibles pour aller en Algérie, le gouvernement ne rapproche pas alors les deux peuples.

⁴⁶⁵ « *De sérieuses améliorations seront apportés à l'aménagement du cantonnement de la Ville Halluard où sont hébergés 268 Nord-Africains* », *Ouest-France* du 3 février 1956.

⁴⁶⁶ Le comité publiera alors une lettre du pasteur Georges Velten, adressée au sous-préfet soulignant la responsabilité des pouvoirs publics « *à l'égard de ceux qu'ils autorisent à venir chercher un gagne-pain en France* » [*Le Populaire* du 4 juillet 1956].

publique jusque-là totalement indifférente. *Vie populaire*, organe hebdomadaire du MLO, fin décembre 1955, décrira notamment une chambre de 5 mètres sur 4, soit 20 m², laquelle héberge 15 occupants qui dorment côte à côte sur un bat-flanc de 10 m² et sur des paillasses moisies, sans aucun sac de couchage, disposant chacun de 33 cm de paillasse...

On a là un aperçu de la mobilisation conjointe de militantes d'obédiences différentes ainsi donc que de la présence des femmes, ceci sur un sujet peu clivant a priori. Cette mobilisation féminine au travers d'un Comité Féminin aura du reste débuté dès avant ce moment particulier^{ccclvii}. En effet, en septembre 1955, ce comité se met en place à l'initiative de l'UFF^{ccclviii}, accueillant alors des militantes du MLO, en menant en particulier des actions de terrain contre l'envoi des appelés et des rappelés en Algérie. Bien qu'il semble que ce soit les militantes de l'UFF qui mènent la danse, celles du MLO sont également présentes, compte tenu du caractère humanitaire de la mobilisation. Comme le soulignera l'UFF, celle-ci implique « *des mamans, des fiancées, des jeunes femmes de toutes opinions, de toute croyance* »⁴⁶⁷. Ces militantes dont certaines vont participer aux rassemblements nationaux pour la paix en Algérie organisés en mars 1956⁴⁶⁸ vont se retrouver en nombre lors de la manifestation nazairienne à suivre du 28 mai pour protester contre le rappel des disponibles en Algérie⁴⁶⁹.

On peut également souligner la présence au sein du comité en faveur des Nord-Africains de représentants de ceux-ci en la personne de deux hommes dont Abdelmadjid Nedjemma, un proche du secrétaire nazairien du SPF et un militant nationaliste adhérent de la CGT. Cet homme instruit et lettré serait le porte-parole des Algériens. Particulièrement surveillé, il sera donc arrêté et renvoyé en Algérie en 1957, grâce à un artifice juridique. De son côté, Roland Andrieu entreprendrait, si l'on en croit les RG, une relation suivie avec un Tunisien, Mohamed A., qualifié d'interprète attitré de la CGT, et qui l'accompagnerait lors de ses rencontres avec les Nord-Africains⁴⁷⁰. Enfin, outre la présence au sein du même comité d'un prêtre catholique, il faut souligner celle de deux pasteurs de la Fraternité de la Mission populaire évangélique, en particulier de Georges Velten, lui-aussi surveillé par les RG. Ce « chrétien progressiste », membre du mouvement de la Paix et engagé dans les combats de la classe ouvrière, est, en effet, réputé proche des militants communistes nazairiens^{ccclix}.

Si la mobilisation au travers d'un comité ad hoc et créé pour la circonstance, réunissant des militant(e)s d'obédiences diverses a réussi, il est certain que son caractère humanitaire et son objet auront contribué à une unité d'action même si certaines préoccupations n'auront pas été exemptes d'objectifs politique et syndical, Roland Andrieu dénonçant notamment à cette occasion l'exploitation salariale dont seraient victimes les travailleurs nord-africains⁴⁷¹. Cependant, à cette occasion, les syndicalistes CFTC et CGT vont agir ensemble car, outre l'implication de Roland Andrieu, il faut souligner celle d'Émile Michel, responsable CFTC et membre du MLO⁴⁷².

⁴⁶⁷ *Le Populaire de l'Ouest* du 14 septembre 1955.

⁴⁶⁸ *Ouest-Matin* du 12 mars 1956.

⁴⁶⁹ Cf. chap. V - « Le mouvement des rappelés en Loire-Inférieure et l'affaire Guy Bézier (1956-1957) ».

⁴⁷⁰ Note d'information sur le départ de Nord-Africains pour l'Algérie (Saint-Nazaire), ADLA 1805 W 11. 15 mars 1956

⁴⁷¹ Note d'information des RG du 1^{er} février 1956, ADLA 213 W 263.

⁴⁷² <https://maitron.fr/spip.php?article122162>, notice MICHEL Émile [Saint-Nazaire] par Dominique LOISEAU.

Le cas du foyer de l'ONCOR de la Ville Halluard est exemplaire des conditions habituelles du logement collectif des travailleurs nord-africains en métropole durant cette période. Ainsi « en 1957, un fonctionnaire du Gouvernement général d'Algérie décrit sévèrement les conditions de vie dans ces établissements, qu'ils soient privés ou publics, où "les Algériens que l'on prétend "correctement logés" sont, généralement entassés dans d'infects baraquements, manquant du minimum de confort et d'hygiène, aussi bien dans les foyers que dans les cantonnements d'entreprises" »^{ccclx}. Il aura fallu par ailleurs une mobilisation d'acteurs locaux pour que les pouvoirs publics se penchent sur la question et prennent au moins des mesures d'urgence. Dans une conférence de presse sur « l'action sociale menée en faveur des travailleurs algériens dans la métropole », le 12 septembre 1958, le ministre de l'Intérieur, Émile Pelletier, a traité du logement des Algériens et de leurs familles en métropole⁴⁷³. A cette occasion, il livre des éléments concernant les conditions de logement en distinguant « bien logés » et « mal logés » pour une population totale estimée alors à 322 000 dont essentiellement des hommes, à savoir 80 %. Selon lui la population « musulmane » bien logée représenterait les 4/10^e du total (136 000 personnes) dont 73 000 adultes isolés en centres d'hébergement, cette catégorie disparaissant sous l'angle du mal logement... On peut remarquer à cette occasion que la situation nazairienne se distingue de l'ensemble métropolitain. En effet 50 000 travailleurs isolés sont logés collectivement par les employeurs, tandis que la puissance publique n'aura assuré ou participé au logement que des 23 000 autres, l'État n'ayant investi réellement que pour 13 000 d'entre eux. Le ministère du Travail, avec ses 4500 lits, ne serait ainsi à l'origine que de 1,75 % de la totalité du logement des travailleurs nord-africains isolés en métropole, soit alors plus de 250 000 hommes. Dans le cas nazairien, l'hébergement collectif de ces derniers ne reposera longtemps en réalité que sur l'utilisation de deux foyers construits à la Libération en urgence par le MRU dans le cadre de la mise en place de l'ONCOR, autrement dit du provisoire qui va durer et qui n'aura pas été conçu pour héberger spécifiquement des travailleurs algériens, sachant que seule une mobilisation va amener le sous-préfet comme la mairie à prendre des mesures d'urgence dans l'immédiat, ce que ne manquera pas de souligner *Ouest-Matin*. Enfin soulignons que le comité d'action au destin éphémère aura néanmoins porté en germe une mobilisation en faveur de quatre Algériens, lesquels après un non-lieu vont néanmoins se retrouver internés administrativement en France métropolitaine.

L'affaire des « explosifs » (1958-1959)

Le 11 octobre 1958, trois ouvriers Nord-Africains, Areski T..., Mohamed R... et Salem D... domiciliés à Montoir-de-Bretagne, sont arrêtés par les services de la DST, ceci faisant suite à une enquête diligentée à l'encontre d'un autre Nord-Africain, Sadak B., arrêté la veille et au domicile duquel des explosifs ont été découverts par la police. La femme de ce dernier aurait indiqué à la police que son mari était un membre du FLN et qu'il avait des relations avec les trois premiers. Sur la foi de cette accusation, ceux-ci sont alors inculpés « d'atteinte à l'intégrité du territoire national » et placés sous mandat de dépôt par le juge d'instruction, étant incarcérés le 13 octobre à la Maison d'arrêt de Saint-Nazaire⁴⁷⁴.

⁴⁷³ Le texte de cette conférence est accessible dans un numéro des *Documents nord-africains* : n°335 du 10 janvier 1959, publié par les Études sociales nord-africaines (ESNA).

⁴⁷⁴ Notes des RG de Saint-Nazaire des 10, 13 et 16 octobre 1958, ADLA 2406 W 37.

Ces trois hommes sont connus, vivant et travaillant depuis plusieurs années sur Saint-Nazaire. Selon un courrier du Secours populaire nazairien, ces hommes sont « *bien considérés, sérieux, tempérants, assidus et tranquilles* ». L'un d'eux, marié à une Française métropolitaine, père de trois enfants, travaille depuis onze ans aux Chantiers de l'Atlantique. Le second travaille, quant à lui, à Sud-Aviation depuis quatre ans, étant également marié à une Française métropolitaine et lui-aussi père de trois enfants. Le troisième est maçon dans une entreprise du bâtiment. Mariée à une « musulmane » il est père de quatre enfants, son épouse étant enceinte au moment de son arrestation. Deux de ces hommes auraient été brutalisés et frappés par la police. Il semble que la dénonciatrice, une personnalité fragile, soit atteinte de troubles psychiatriques, ayant une tendance prononcée à l'affabulation selon l'expert-psychiatre qui l'a examinée. Elle revient, du reste, en partie sur ces accusations. Néanmoins les inculpés sont maintenus en détention jusque mi-décembre, une ordonnance de non-lieu étant rendue en leur faveur. Le détenteur des explosifs, des explosifs allemands pour la plupart... inutilisables, a été condamné à un mois de prison qu'il a donc déjà effectué en détention préventive⁴⁷⁵.

Néanmoins le préfet de Loire-Atlantique va prendre un arrêté d'internement administratif temporaire à l'encontre des quatre hommes, en vertu des dispositions de l'ordonnance du 7 octobre 1958. Deux ont été transférés à Nantes, les deux autres étant détenus dans les locaux de la police, au centre de la Briandais, à Saint-Nazaire⁴⁷⁶. Le nommé T... s'est vu licencié des Chantiers car s'étant absenté plus de 15 jours de son travail... sans motif valable ! Ces hommes ont été radiés de la caisse de Sécurité sociale car n'ayant pas réglé leurs cotisations durant plus d'un mois. Leurs épouses en sont réduites en termes de ressources aux allocations familiales, lesquelles risquent d'être supprimées. Les deux internés à Saint-Nazaire n'ont toujours pas été interrogés fin décembre, le motif d'internement étant inconnu. La situation de ces hommes est représentative de l'arbitraire qui sévit alors à l'encontre des ressortissants nord-africains en métropole durant la guerre d'Algérie, en particulier depuis l'arrivée de de Gaulle au pouvoir, la répression s'étant encore renforcée. Dans les archives de l'UL-CFTC de Saint-Nazaire, on peut trouver plusieurs courriers relatifs à cette malheureuse affaire, outre une note explicative détaillée datée de fin décembre 1958. Ces courriers apparaissent comme représentatifs de la mobilisation d'acteurs locaux en faveur des Nord-Africains sur Saint-Nazaire.

Le premier est issu du Secours populaire français (SPF), signé de son secrétaire Lucien Jailloux et adressé à l'UL-CFTC de Saint-Nazaire, adressée également à FO et à la CGT. Le SPF local a versé un secours aux familles des détenus, assurant également l'assistance juridique par l'intermédiaire de son avocat attitré, René Chatal⁴⁷⁷. Et a fait appel également aux organisations syndicales pour qu'elles l'aident dans ces actions de solidarité. Au niveau de l'UL-CFTC, il existe deux courriers datés du 24 décembre 1958, l'un adressé au président du Conseil, Charles de Gaulle, et l'autre, plus modestement, au maire de Montoir-de-Bretagne. Le dernier est du pasteur Georges Velten, daté du 26 janvier 1959 et adressé au secrétaire de l'UL-CFTC de Saint-Nazaire. Le courrier adressé au général expose la situation des Nord-Africains arrêtés par la DST après avoir bénéficié d'un non-lieu et surtout celle de leurs familles, en particulier celle de R... dont l'épouse musulmane attend un

⁴⁷⁵ Notes des RG de Saint-Nazaire des 10, 19 et 20 décembre 1958, ADLA 2406 W 37.

⁴⁷⁶ L'un des deux premiers serait alors à l'hôpital Saint-Jacques sans qu'on sache pourquoi, étant auparavant en bonne santé. Quant aux deux derniers, la police aurait demandé à leurs épouses de leur apporter à manger ainsi que de leur fournir des couvertures...

⁴⁷⁷ Cf. infra : « Le Secours populaire français à la manœuvre (Saint-Nazaire) ».

enfant pour février 1959, sachant qu'elle est très isolée car ne parlant pas un mot de français. Il est fait appel au sens de la justice et à la volonté de coopération avec les Nord-Africains, volonté prônée par le général « *à maintes reprises* ». Le courrier insiste sur le fait que, si surveillance il doit y avoir, celle-ci s'avère facile du fait de la stabilité de ces personnes dans leur emploi au sein d'entreprises « *habituellement très fermée aux ouvriers d'origine nord-africaine* » et lesquelles avaient fait savoir leur décision de reprendre ces salariés dès le non-lieu prononcé. Celui à l'adresse du maire de Montoir fait appel à ce dernier et son conseil afin de faire tout leur possible pour apporter aux enfants des internés « *ce minimum de joie dont bénéficie l'ensemble de leurs petits camarades* », à la veille de Noël. Les demandes effectuées ont donc un caractère très humanitaire. Le dernier courrier est donc signé du pasteur Georges Velten, alors équipier de la Fraternité de Saint-Nazaire. Celui-ci, fin janvier 1959, invite à titre personnel le secrétaire de l'UL-CFTC, André Mornet, à un « *petit colloque privé* », dans une salle du Grand Café - « *terrain très neutre* » - et rassemblant des personnes qui se sont impliquées en faveur des internés administratifs. Il indique dans quel esprit il a conçu cette réunion dans un contexte, selon lui, peu favorable à la constitution d'un comité de soutien ou de défense. Il pense en effet qu'il est important que les intéressés se tiennent mutuellement au courant de leurs démarches et de leurs initiatives. Il communique la liste des invités, à savoir, outre maître Chatal, avocat des internés, au nom du Secours populaire, Nestor Rombeau[t]⁴⁷⁸, les maires de Montoir et de Blain, le curé de Montoir, l'abbé Rabine⁴⁷⁹, Desrues (MLO) et Péronneau ainsi que Maurice Piconnier⁴⁸⁰, lequel est intervenu auprès de la CAF pour les familles des internés.

On a là un aperçu du type de mobilisation mise en œuvre dans un contexte souvent difficile, voire hostile à ceux qui tentaient de s'opposer aux pouvoirs en place afin de contester la répression à l'encontre des ressortissants nord-africains ou tout au moins d'intervenir pour améliorer des conditions de détention souvent très dures. Précédemment, certaines de ces personnalités locales se seront donc déjà mobilisées en faveur des Nord-Africains à l'exemple de Georges Velten ou de Maurice Piconnier. On peut remarquer que, sur le terrain, prêtres et pasteurs sont capables d'agir ensemble. La décision d'internement administratif des quatre hommes va faire l'objet d'un article de *L'Humanité Dimanche* fin décembre 1958, dans son édition régionale : « Hier, le juge vous déclare libre et innocent... aujourd'hui la DST vous arrête tout simplement... », ce titre étant complété par « Trois arrestations arbitraires à Saint-Nazaire... Direction : les camps ! »⁴⁸¹. Le quotidien communiste annonce alors l'intention du Secours populaire de se mobiliser en faveur de ces hommes « *parqués comme des bêtes* ». En effet, les quatre hommes vont être détenus au camp d'internement de Thol dans l'Ain, suite à un arrêté ministériel du 31 décembre 1958. Un courrier des RG de l'Ain en septembre 1959 adressé à leurs homologues ligériens rend compte d'une intervention du secrétaire de l'UD-CGT, informé par Maurice Piconnier de leur présence à Thol⁴⁸².

⁴⁷⁸ Il s'agit très certainement de Nestor Rombeaut, responsable syndical CFTC précédemment, car élu peu avant en novembre 1958 député MRP sur Saint-Nazaire, ce qui va l'amener à abandonner ses mandats syndicaux.

⁴⁷⁹ L'abbé Joseph Rabine (1922-1988), né à Sainte-Luce-sur-Loire, est alors aumônier fédéral de la JOC. Il deviendra évêque de Cahors puis archevêque d'Albi.

⁴⁸⁰ Maurice Piconnier (1919-1999), militant communiste, membre du bureau de la Fédération du PCF de Loire-Atlantique, est alors secrétaire de l'UL-CGT de Saint-Nazaire.

⁴⁸¹ Note des RG du 27 décembre 1958, ADLA 2406 W 37. Le quotidien communiste ne s'intéresse, semble-t-il, qu'aux trois hommes qui ont bénéficié d'un non-lieu.

⁴⁸² Le secrétaire de l'UD-CGT de l'Ain sollicite l'autorisation de les visiter afin de prendre de leurs nouvelles à la demande de leurs familles et de leurs camarades syndicaux de Saint-Nazaire ainsi que leur faire parvenir un colis.

Cependant ceux-ci ont déjà été libérés mi-avril 1959. Une note des RG de l'Ain du 6 mars 1959 a souligné que les quatre hommes avaient adressé une lettre conjointe à Lucien Jailloux, secrétaire fédéral du SPF, pour le remercier des mandats reçus ainsi que « *pour sa sollicitude et sa solidarité agissante à leur égard* ». Le journal du SPF, *La Défense*, va se féliciter en mai 1959 de l'heureuse issue pour les quatre hommes qui auront pu alors bénéficier d'une véritable mobilisation en leur faveur [cf. *infra*].

L'exemple de ces quatre hommes qui, en dépit d'un non-lieu pour une affaire mineure^{ccclxi}, après une détention préventive, vont passer près de 4 mois en centre d'assignation à résidence surveillée (CARS) est particulièrement révélateur de la pratique d'internement - « *une des armes du combat contre les nationalistes* » - correspondant à une logique d'exception^{ccclxii}. La dénomination officielle de « centres » permet alors d'éviter le vocable de camps beaucoup plus évocateur... Celui de Thol, avec celui du Larzac, correspond à la 2^e vague de création de ces camps métropolitains du fait de l'ordonnance du 7 octobre 1958 qui, par son application, va permettre l'internement, en particulier, d'Algériens innocentés ou relaxés par la justice et ceci en dépit de la décision judiciaire, comme dans le cas de ces trois Algériens ayant bénéficié d'un non-lieu.

Le Secours populaire français à la manœuvre (Saint-Nazaire)

Traditionnellement le Secours populaire français (SPF) est considéré durant la période qui nous occupe comme une des pièces importantes du « conglomérat »⁴⁸³ communiste français, en constituant une de ses principales organisations de masse. Comme l'a souligné Axelle Brodriez ce conglomérat fait alors système, l'absence apparente d'action du parti ne signifiant pas « *nécessairement absence d'action communiste* »^{ccclxiii} comme la campagne menée en faveur de Guy Bézier par le Secours populaire en 1956-1957 le démontre. Dans ce cas, les actions menées pour ce jeune caréneur nazairien entre dans le cadre de la mission principale du SPF, celle d'assurer une « *solidarité morale, matérielle et juridique* » à l'égard, en particulier, de militants ou de sympathisants emprisonnés, voire de victimes de la répression d'État et ceci comme le prévoit les statuts de l'association. Les campagnes menées par le Secours populaire sur Saint-Nazaire vont avoir un animateur essentiel, son secrétaire local, Lucien Jailloux, véritable cheville ouvrière de celles-ci, dans le cadre de la guerre d'Algérie et de ses conséquences locales, comme l'illustre notamment le journal du SPF, *La Défense*.

Le Secours populaire durant la guerre d'Algérie

Issu de la section française du Secours rouge international (1923-1936) se constitue, à la faveur du Front populaire, le Secours populaire de France et des colonies qui adopte, comme devise, en 1938 « Tout ce qui est humain est nôtre ». Le Secours populaire français (SPF) va naître à la Libération, en 1945, de la fusion du Secours populaire de France et de l'Association nationale des victimes du nazisme (ANVN)^{ccclxiv}. Durant cette période d'après-guerre, le PSF va soutenir et aider grévistes et victimes de répression politique tout en soutenant les victimes des guerres coloniales de Madagascar et d'Indochine.

⁴⁸³ Le terme de « conglomérat » est entendu ici comme un ensemble politico-associatif structuré autour d'un centre politique selon le concept initié par le sociologue Jacques Ion [Jacques ION, *La fin des militants ?* Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1997, p. 35].

Son aide juridique sera notable grâce aux avocats du SPF à l'image durant la guerre d'Algérie des affaires confiées à maître René Chatal sur Saint-Nazaire. Concernant la guerre d'Algérie, cette guerre va jouer un rôle structurant, après celle d'Indochine, dans la mise en œuvre de l'humanitaire communiste^{ccclxv}. Au tout début du conflit, l'aide apportée en Algérie même est avant tout matérielle avec des envois de bateaux chargés de colis (vêtements et vivres) pour les Noëls 1954 et 1955 et destinés aux emprisonnés politiques et leurs familles. En raison des difficultés rencontrées dans la défense de ces hommes, l'assistance juridique va se développer grâce à un réseau d'avocats pour assurer en Algérie une présence constante – au nom des droits de l'homme – et, de même en métropole, celle des militants inquiétés lors du mouvement des rappelés, des opposants à la guerre d'Algérie inculpés comme des soldats réfractaires à l'image d'Alban Liehti, figure emblématique des « soldats du refus »^{ccclxvi} tout en multipliant les pétitions, les délégations et les collectes, de 1955 à 1959. Il faut avoir présent à l'esprit que les effectifs du SPF dans un contexte qui est celui de la Guerre froide vont subir une baisse drastique en passant de 1945 à 1955 du chiffre de 180 000 adhérents à celui de 7000⁴⁸⁴, tandis que l'arrivée, en 1955, à la tête de l'association, au secrétariat général, de Julien Lauprêtre va changer la donne progressivement avec un redressement spectaculaire comme une certaine autonomisation, le SPF comptant, en 1960, près de 50 000 adhérents^{ccclxvii}.

A partir de 1960, la dimension humanitaire des actions du SPF en direction de l'Algérie devient prioritaire et prépondérante, en particulier pour ce qui concerne les camps algériens de regroupement au sein desquels règnent la faim et des conditions sanitaires déplorables. Les enfants constituent une des « cibles » prioritaires des aides sous forme de vivres, de médicaments et de produits d'hygiène comme de vêtements, outre les parrainages d'orphelinat, d'hôpitaux et d'écoles. Cette mobilisation ne cessera pas après le 19 mars 1962, date du cessez-le-feu en Algérie, puisque, avec le soutien des gauches, le SPF mène alors une campagne sanitaire avec l'envoi de 12 tonnes de matériel médical et de médicaments tandis qu'une soixantaine de médecins et d'infirmières se rendront en Algérie dans le bled et les casbahs^{ccclxviii}. On peut remarquer avec l'exemple des appelés communistes réfractaires à la guerre d'Algérie, qu'après avoir soutenu les manifestants inculpés lors des manifestations contre le départ des rappelés, le SPF s'engagera en faveur de ces jeunes « soldats du refus » avec une défense d'emblée du jeune Liehti rapidement condamné : « *Plusieurs années de prison ferme à Guy Bézier, au jeune soldat Alban Liehti* »⁴⁸⁵.

Le SPF de 1955 à 1959 va donc orienter ses actions vers la défense des droits de l'homme et le soutien des soldats réfractaires, ambitionnant même de faire du second un nouvel Henri Martin^{ccclxix}, symbole exemplaire du « *drame de conscience de la majorité des Français face à la poursuite de la guerre* »^{ccclxx}. Comme pour ce qui est de Guy Bézier, Liehti a bénéficié grâce au SPF d'un avocat, en l'occurrence, maître Gaston Amblard^{ccclxxi}. Ce qui est surtout notable, c'est bien le décalage entre l'engagement précoce dans le soutien aux réfractaires communistes de la part du SPF et le silence du parti qui attendra quasiment début 1958 pour s'engager clairement en leur faveur, Thorez finissant par exalter, en mai 1958, à Rouen le cas des jeunes soldats qui refusent « *de*

⁴⁸⁴ Le SPF, grande association française de solidarité, revendique actuellement 80 000 bénévoles dans ses rangs, contre 72 000 en 2005.

⁴⁸⁵ GERBAL, « Défendons nos libertés », *La Défense* n°389 de février 1957. Cependant il faut remarquer que la justice militaire d'Alger va condamner le 19 novembre 1956 le jeune Alban Liehti à « seulement » deux ans de prison ferme contre cinq infligés à Guy Bézier.

porter les armes contre le peuple algérien » en faisant référence au premier de la quarantaine de jeunes réfractaires communistes.

Au sein du SPF, on peut souligner à cette occasion la position franchement politique, tranchant quelque peu avec un ton habituellement plus prudent et adoptée alors par un non-communiste, en l'occurrence, l'abbé Boulier, membre du bureau national lequel affirmera que « *les soldats qui refusent de participer à la guerre d'Algérie sauvent l'honneur du drapeau* »^{ccclxxii}. Lors du Comité central du parti en septembre 1957, le mentor de Julien Lauprêtre, Raymond Guyot, aura déjà parlé d'« *exalter l'action de Liechti et de ses camarades* ». Si, par ailleurs, le mouvement reconnaît le « fait national algérien » dès décembre 1955, parlant d'« indépendance nationale » dès juin 1956, néanmoins, en février 1960 et dans le contexte d'une indépendance probable à terme de l'Algérie, il hésite à se prononcer clairement en raison d'avis divergents en son sein.

De 1958 à 1961, comme les autres organisations composant la galaxie communiste, le SPF est l'objet de fortes pressions afin de s'aligner strictement sur les positions du parti, en particulier dans le contexte de la guerre d'Algérie et des crises institutionnelles. Néanmoins le SPF va tenter d'éviter autant que faire se peut un suivisme partisan⁴⁸⁶. On peut donc retenir que l'organisation de Julien Lauprêtre, secrétaire général puis président, va procéder « à un double *aggiornamento* » avec la « *rupture du cordon ombilical* » en passant de la défense électorale « *des militants victimes de la répression* » à l'aide « *aux personnes âgées, aux enfants vivant dans la précarité, aux sinistrés et aux handicapés* »^{ccclxxiii}. Un des premiers actes allant dans ce sens va s'exercer justement en Algérie dans le cadre de l'aide aux victimes du tremblement de terre survenu les 9 et 16 septembre 1954 à El Asnam (Orléansville)^{ccclxxiv}. A côté de cette représentation dans l'espace public des défavorisés va se produire une démocratisation interne⁴⁸⁷ et le virage du SPF vers l'apolitisme et l'humanitaire aura été favorisé par la guerre d'Algérie. En Loire-Atlantique, il est possible de mettre en évidence une mobilisation de l'organisation durant le conflit franco-algérien à plusieurs reprises et dans diverses circonstances, ceci sous la houlette d'un homme qui va consacrer l'essentiel de son existence à la cause humanitaire, en l'occurrence, Lucien Jailloux.

Un militant communiste et associatif, au service de la solidarité

En 2011, un article du *Journal de Saône-et-Loire* est consacré à Lucien Jailloux (1920-2017) pour souligner ses 63 années de bénévolat au sein du Secours populaire, l'homme en dépit de son âge, 91 ans, étant encore actif au sein de l'association⁴⁸⁸. Né le 23 juin 1920 à Paris XIX^e, il aurait intégré le SPF en 1948. Et il est décrit dans cet article comme ayant « *créé le siège du Secours populaire en Loire-Atlantique* »^{ccclxxv}, hormis son action durant de longues années en Extrême-Orient^{ccclxxvi}. On parle de lui comme d'un ingénieur des travaux publics, lui-même déclarant avoir eu « *un pied dans le bâtiment, un pied dans le bénévolat* ». Sa venue en Loire-Inférieure semble dater du début des années 1950. En effet, ceci correspond à sa révocation de son emploi - du fait de son « *comportement* » - à la Poudrerie nationale de Sorgues - « *site de souveraineté nationale* » - alors

⁴⁸⁶ Si le SPF a pris position pour le « Non » au référendum constitutionnel de septembre 1958, il ne prendra aucune position lors de scrutins ultérieurs, en dépit d'éventuelles pressions. Cf. *La Défense*, supplément au n°407, septembre 1958.

⁴⁸⁷ Si, en 1960, le secrétariat national est encore entièrement communiste, il ne le sera plus que par moitié en 1965.

⁴⁸⁸ B. MONTAGGIONI, « Lucien Jailloux, 63 années de bénévolat au Secours populaire », *Le Journal de Saône-et-Loire*, 24 juin 2011.

qu'il est membre du bureau fédéral du SPF du Vaucluse^{ccclxxvii}. Un autre militant, Paul Meissel, secrétaire fédéral en Vaucluse et membre du Comité national du SPF, contrôleur aux PTT, est quant à lui suspendu, ces deux hommes étant des militants communistes^{ccclxxviii}, engagés alors dans une lutte active contre la guerre d'Indochine et pour la libération d'Henri Martin⁴⁸⁹. Le SPF mène alors campagne en leur faveur. En mars 1952, le journal du SPF le présente comme « *l'enfant terrible du concours du meilleur abonné* »... tandis qu'en mai 1952 est inaugurée une rue Henri Martin à Saint-Jasmin-les-Avignon dans le Vaucluse où il anime la section du SPF.

Dès 1950, il est devenu membre du Comité national du SPF, étant ensuite régulièrement réélu⁴⁹⁰. Il deviendra, après avoir dynamisé le SPF sur Saint-Nazaire, secrétaire fédéral en Loire-Atlantique. Il a certainement pris le relais d'un autre responsable, Maurice Serain de Saint-Sébastien-sur-Loire, à la santé précaire, lequel présente la particularité d'avoir intégré le Secours populaire après avoir été soutenu activement par ce dernier dans le cadre de l'affaire dite des « Neuf de Nantes » en 1950-51 à l'occasion de l'opposition communiste à la guerre d'Indochine^{ccclxxix}. Cet homme s'investira, par exemple, activement dans le soutien financier et matériel aux mineurs et à leurs familles, victimes d'une catastrophe minière à Marcinelle (Belgique), le 8 août 1956, avec 262 morts^{ccclxxx}.

Sur un plan professionnel, Lucien Jailloux sera chef de chantier dans une entreprise nazairienne de travaux publics après son départ du Vaucluse. Outre sa qualité de responsable du Secours populaire à Saint-Nazaire, il est désigné comme membre de la CGT et du PCF⁴⁹¹. Les RG le suspectent d'être le correspondant au travers de la CGT des nationalistes algériens et, en particulier, grâce à Abdelmadjid N., membre de la commission exécutive de l'UL-CGT ainsi que du PCF. Ce dernier, objet d'une fiche « Z » et présent sur Saint-Nazaire de 1954 à 1957, est alors considéré par les services de police comme un collecteur de fonds du FLN. Il sera, du reste, arrêté fin décembre 1957 dans la Loire à Sevelinges^{ccclxxxi}. Cet Algérien, manœuvre dans le bâtiment, est né en 1927 à Constantine. Sachant lire et écrire parfaitement le français, ce jeune bachelier – fait exceptionnel – va servir de représentant des Algériens sur Saint-Nazaire lors de la mobilisation en faveur de l'amélioration du logement collectif de ceux-ci au sein des foyers ONCOR de la ville, aux côtés de militant(e)s syndicalistes et associatifs. Selon les RG, Jailloux serait alors chargé « *en quelque sorte d'une espèce de service social FLN [sic] de cette ville [Saint-Nazaire]* », alertant le parti lors de l'arrestation d'un de ses membres et avisant alors un avocat nazairien, M^e René Chatal « *qui serait le défenseur agréé pour la ville et sa région* » par le FLN⁴⁹². Une telle assertion illustre parfaitement le fait que les services de police sont habituellement persuadés d'une collusion entre communistes et frontistes. Outre leur anticommunisme quasi-viscéral, ils semblent ignorer, d'une part, les profonds différends politiques entre le PCF et le FLN et, d'autre part, le fait que si des avocats « communistes » sont mobilisés en métropole par le Secours populaire, celui-ci a recours localement à des défenseurs certes sympathisants de gauche mais souvent non-communistes, à l'instar de l'avocat nazairien. Il en sera, du reste, de même quand le FLN va monter son propre collectif d'avocats algériens et métropolitains car les conditions locales nécessiteront de continuer de recourir en province à des défenseurs qui acceptent avant tout de défendre les nationalistes algériens comme sur Nantes ou Saint-Nazaire.

⁴⁸⁹ « Frapper dans l'emploi, la tactique du gouvernement », *La Défense* n°313 du 16 au 29 février 1952. Paul Meissel quant à lui s'il n'est pas révoqué se voit déplacé en Haute-Savoie et sans doute rétrogradé.

⁴⁹⁰ *La Défense* n°270 du 9 au 22 juin 1950.

⁴⁹¹ ADLA 44, fonds 1805 W 15, note des RG du 27 décembre 1958.

⁴⁹² ADLA 44, fonds 1805 W 15, note des RG (Loire) du 11 janvier 1958.

En tant que responsable local du Secours populaire, Jailloux va s'investir, hormis ses éventuelles activités « souterraines » et dans le contexte de la guerre d'Algérie, dans la défense juridique d'emprisonnés métropolitains et le soutien moral et matériel de ces derniers comme en participant à la « noria » juridique organisée par le SPF au travers de l'envoi d'avocats en Algérie.

L'envoi d'un avocat en Algérie

Nous avons vu que le SPF va organiser un pont aérien vers l'Algérie afin d'assurer une présence effective et constante d'avocats dans un contexte où les droits de la défense y sont régulièrement bafoués alors que s'exerce à l'encontre des nationalistes algériens comme de leurs soutiens une « *drôle de justice* », pour reprendre l'expression employée par Sylvie Thénault^{ccclxxxii}. L'institution judiciaire va, en effet, constituer un des éléments-clés de la répression en Algérie durant toute la durée du conflit franco-algérien^{ccclxxxiii}. Au niveau national, sous la houlette de M^e Jules Borker, membre du collectif des avocats du Secours populaire, va donc se mettre en place cette « noria » juridique d'autant que le SPF est confronté à l'intensification de la répression judiciaire en Algérie au travers des tribunaux militaires, suite aux décrets du 17 mars 1956⁴⁹³. Le journal du SPF, *La Défense*, donne régulièrement des nouvelles de la vie des sections locales et départementales, ce qui permet d'appréhender les actions menées en Loire-Atlantique sur Nantes et sur Saint-Nazaire.

Ainsi, au printemps 1956, est annoncé l'envoi d'un avocat en Algérie et pour le financement duquel une souscription avec des collectes est lancée. Le Secours populaire va donc participer localement à l'action menée au niveau national. L'envoi d'un avocat est ainsi acté avec un départ prévu initialement le 16 mai, les sections de Nantes et de Saint-Nazaire étant mobilisées avec l'appui de la CGT au travers de l'UL de Saint-Nazaire et des syndicats des Métaux, du Bâtiment et des Cheminots sur Nantes. L'objectif est de collecter 100 000 francs, objectif rempli en juillet comme l'indique Lucien Jailloux dans *La Défense*. Ce dernier, en septembre, annonce un compte-rendu prochain de sa mission en Algérie par l'avocat envoyé qui, initialement, devait être M^e René Chatal. Mais ce dernier devant subir une intervention, M^e Marcel Manville va alors le remplacer en Algérie. Le principe adopté est que les avocats envoyés par le Secours populaire fassent un compte-rendu médiatisé de leur mission algérienne. Ce qui va être le cas comme en témoigne Lucien Jailloux en octobre 1956⁴⁹⁴.

Deux meetings sont organisés le 21 septembre à Saint-Nazaire, l'un en plein-air devant les chantiers de l'Atlantique et l'autre, en salle. A cette occasion, l'avocat expose les circonstances et les résultats de sa mission. La réunion est présidée en pratique par René Chatal et le docteur Massari tandis que M^e Georges Russacq assure une présidence d'honneur. Ce dernier, ancien bâtonnier, est un ancien prêtre qui a démissionné lors de l'affaire Dreyfus^{ccclxxxiv}. Les RG nazairiens consacrent une note détaillée à cette réunion⁴⁹⁵. Selon ceux-ci, l'avocat parisien intervient devant 250 personnes – 400 selon le SPF – dont une vingtaine d'Algériens. Selon cette note, l'orateur qualifié d'« *homme de couleur* » aurait su captiver son auditoire, grâce aux faits révélés et à une éloquence sans outrance, avec un exposé jugé objectif... L'intervenant va faire un bref historique de l'Algérie depuis 1830,

⁴⁹³ Ces deux décrets ont ouvert largement le recours aux Tribunaux militaires en Algérie tout en les renforçant considérablement.

⁴⁹⁴ *La Défense* n°385 d'octobre 1956.

⁴⁹⁵ ADLA 44, fonds 2406 W 38, note des RG du 27 septembre 1956.

indiquant qu'il s'agit d'un « *pays à structure coloniale* », la citoyenneté des Algériens n'étant qu'un leurre, et donnant des exemples d'inégalités. Il indique que les premiers actes de rébellion (mai 1945 sur Sétif et Guelma) ne furent destinés qu'à attirer l'attention des pouvoirs publics sur une situation insupportable. L'avocat aborde le problème de la répression résultant de la loi sur l'état d'urgence du 3 avril 1955, le droit étant sans cesse bafoué. Il rappelle qu'il a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion dès son arrivée en Algérie, mesure rapportée par l'intervention d'Edgar Faure lui-même. Il s'est étendu sur le cas d'Algériens de Bône, victimes de brutalités policières révoltantes et sur le fait que souvent l'instruction est mise à mal, des avocats étant commis la veille pour le lendemain. Il traite également des camps d'hébergement et de l'arbitraire à l'œuvre dans l'éloignement des Algériens. Il remercie enfin les donateurs, ceux-ci ayant fait ainsi un acte de « *haute politique* »⁴⁹⁶.

Marcel Manville, largement impliqué dans la défense des militants communistes et anticolonialistes durant la guerre d'Indochine, aura donc intégré avec Nicole Dreyfus^{ccclxxxv}, Michel Bruguier, Léo Matarasso, Roland Rappaport, Charles Lederman, Gisèle Halimi et Michèle Beauvillard, le collectif dit des avocats communistes⁴⁹⁷. Aussi compliqué et difficile qu'ait été durant la guerre d'Algérie la mise en œuvre de mobilisations au profit des Algérien(ne)s, y compris dans les milieux communistes, on voit que la section nazairienne du SPF avec l'aide de l'UL-CGT a réussi à collecter suffisamment d'argent pour participer à l'envoi d'un avocat de l'autre côté de la Méditerranée. Le SPF va ainsi réussir à mobiliser plus de 50 avocats métropolitains de 1955 à 1962^{ccclxxxvi}.

La mobilisation en faveur de militants emprisonnés

La mobilisation, la plupart du temps partisane, dans les années 1950 en faveur de militants politiques, syndicaux ou associatifs habituellement d'obédience communiste est de règle au sein du SPF. Cette mobilisation locale peut prendre une dimension nationale comme dans le cas des « Neuf de Nantes » durant la guerre d'Indochine^{ccclxxxvii}. Durant cette période certaines « affaires » sont très médiatisées comme l'affaire Henri Martin ou celle concernant Raymonde Dien. Durant la guerre d'Algérie, localement, le Secours populaire sous la houlette de Lucien Jailloux va se mobiliser pour assurer une solidarité à l'égard des personnes inculpées durant le mouvement des rappelés.

Le responsable de Saint-Nazaire du SPF va donc s'activer dès septembre 1956 en faveur du jeune caréneur des chantiers, Guy Bézier, pour assurer une campagne d'information avec la mise en circulation de listes-souscriptions⁴⁹⁸. Au niveau de l'organisation, l'affaire va trouver un relais national au travers des articles de Pierre Eloire, son vice-président^{ccclxxxviii}, tandis qu'un meeting organisé localement va accueillir un secrétaire national du SPF, Pierre Soléme. Parallèlement il s'occupe de la défense des inculpés de Beslé-sur-Vilaine dont Michel Géraud, militant communiste mis en liberté provisoire mais considéré par les services de police comme le meneur d'une action similaire, à moindre échelle, et consistant donc à bloquer le 29 mai 1956 la micheline d'une ligne

⁴⁹⁶ Finalement le SPF aura collecté 127 000 anciens francs – soit l'équivalent de 2750 € - pour cette action, alors que, dans le même temps, il essaie de réunir des fonds pour venir en aide aux sinistrés de Marcinelle comme pour assurer la défense de Guy Bézier et des inculpés de Beslé-sur-Vilaine.

⁴⁹⁷ « Avocats de la lutte anticolonialiste », *L'Humanité*, 7 juillet 2016.

⁴⁹⁸ *La Défense* n°384 de septembre 1956. Cf. chapitre V - « Le mouvement des rappelés en Loire-Inférieure et l'affaire Guy Bézier (1956-1957) ».

régulière qui transportait des rappelés. La défense de ces derniers jugés en correctionnel sera, du reste, assurée à Saint-Nazaire par le « *défenseur attitré du Secours populaire* » à savoir M^e René Chatal, ceux-ci ayant été finalement jugés au titre d'une infraction à la police des chemins de fer, après l'obtention d'un dessaisissement du tribunal militaire⁴⁹⁹. Et ceci grâce au soutien juridique du SPF.

Jusqu'au mois d'avril 1957, *La Défense* suit régulièrement l'affaire du jeune caréneur en annonçant finalement sa libération, sachant qu'à aucun moment ne sera signalée la mobilisation parallèle en sa faveur du comité pour sa libération à l'origine duquel on trouve le leader syndical de Force ouvrière Alexandre Hébert⁵⁰⁰. Si certains de ses membres ne se feront pas faute de dénoncer l'incurie des milieux communistes à l'égard du jeune homme tout en soulignant l'aspect éminemment politique de son geste, l'action du comité sera donc superbement ignorée par le SPF, y compris lors de l'annonce de la libération de Guy Bézier. Lors du meeting du 21 septembre 1956, René Chatal va intervenir, à la suite de son confrère martiniquais, et tout en faisant le procès de la police et de la justice en Algérie, il évoque l'affaire Bézier « *ce jeune homme de 18 ans condamné à 5 années d'emprisonnement par un tribunal militaire pour une "cônerie"* », en soulignant que les tribunaux ordinaires ont démissionné au profit des tribunaux d'exception.

Concernant l'affaire Guy Bézier, il faut se rappeler que ce jeune garçon que les RG considèrent comme appartenant aux milieux communistes aura été accusé de sabotage, outre sa participation à une manifestation ayant comme objectif d'empêcher, au moins temporairement, une micheline de circuler avec à son bord des rappelés. Or, des actes isolés de cette nature auront, en général, été condamnés officiellement tant par la CGT que par le PCF⁵⁰¹. Ceci explique sans aucun doute la prudence pour le moins des organisations du conglomérat communiste à soutenir explicitement le jeune homme, la mobilisation du Secours populaire n'intervenant de manière visible qu'après sa condamnation par le TPFA de Rennes à une peine des plus sévères, une circonstance particulière envers laquelle une absence de réaction n'était donc pas possible en raison de la disproportion entre l'acte délictueux et la sévérité inhabituelle de la peine prononcée y compris par un tribunal militaire [cf. *infra*].

Agir en faveur des internés administratifs

Hormis cette mobilisation solidaire en faveur des « combattants de la paix », que ce soit au niveau juridique ou au niveau matériel avec un soutien moral, y compris aux familles, le SPF s'est donc investi activement dans la défense des Algériens. Une mobilisation qui va se produire non seulement en faveur des militants nationalistes emprisonnés tant en métropole que dans la colonie nord-africaine mais également à l'égard de ceux qui ont été victimes de la répression policière et judiciaire. Et en particulier ceux qui font l'objet de l'arbitraire administratif par l'internement. Une action menée par le SPF en Loire-Atlantique en constitue un bon exemple⁵⁰².

⁴⁹⁹ ADLA 2406 W 38, note des RG du 4 janvier 1958.

⁵⁰⁰ « Pour la libération de Guy Bézier », Fonds Ménard, MEN 1 – 7, CHT de Nantes.

⁵⁰¹ Par exemple, après la manifestation du 18 mai 1956, à Grenoble, la fédération de l'Isère du PCF a tenu à préciser « *son opposition à toute action qui ne revêt pas un caractère de masse, aux actes isolés, aux actes de sabotage* ».

⁵⁰² Cf. chapitre IV - « L'affaire des explosifs (1958) ».

Lucien Jailloux, devenu secrétaire fédéral de Loire-Atlantique du SPF, rend compte dans *La Défense* des actions menées par son organisation en faveur des travailleurs algériens nazairiens internés dans un des quatre camps d'assignation à résidence surveillé (CARS) de métropole⁵⁰³. A l'occasion de la conférence confédérale du Secours populaire du 19 avril 1959 sont accueillis ces quatre Algériens libérés la veille du camp d'internement de Thol dans l'Ain, ceci après 6 mois de séjour dans des conditions difficiles et éprouvantes. Le secrétaire fédéral explique que le SPF a assuré la défense juridique de trois d'entre eux, lesquels avaient donc bénéficié d'un non-lieu, ce qui ne les a pas empêché de se retrouver internés. Selon Jailloux, ceux-ci ont été libérés à l'occasion d'une campagne en leur faveur ainsi que de l'action menée par les avocats du SPF. Après une saisine de « *la Commission de la protection civile* »⁵⁰⁴ et grâce à un arrêté du ministre de l'Intérieur, l'assignation en camp a été transformée en assignation à résidence à leur domicile, ce qui a donc permis leur libération. La campagne menée en leur faveur a mobilisé, outre le SPF, la Ligue des droits de l'homme et la Fraternité de Saint-Nazaire avec Georges Velten⁵⁰⁵. Ces quatre hommes et leurs familles, soutenues et secourues au préalable, ont été invités dans le cadre du congrès départemental à participer au repas commun et au spectacle de clôture. Mais comme le soulignera Lucien Jailloux : « *Mais qui pourra réaliser ce qui se passait dans la tête de ces hommes qui, 24 heures avant, connaissaient les brimades, la crasse, la faim, la peur du camp...* »⁵⁰⁶.

L'affaire de ces quatre hommes témoigne de l'arbitraire administratif au travers de l'utilisation de l'assignation à résidence avec son corollaire à savoir l'internement dans des camps surpeuplés et insalubres, dans des conditions matérielles déplorables. On peut rappeler que dès 1957 se sont mis en place progressivement ces quatre CARS métropolitains dont celui de Thol prévu pour 600 personnes et en « accueillant » jusqu'à 1000^{ccclxxxix}. Ce camp, comme celui du Larzac, a été ouvert après l'ordonnance du 7 octobre 1958 qui a permis a priori une assignation à résidence pour toutes les « *personnes dangereuses pour la sécurité publique en raison de l'aide matérielle, directe ou indirecte, qu'elles apporteraient aux rebelles des départements algériens* »^{ccxc}. Ainsi et concernant Thol « *à la fin de l'année 1958, ce camp militaire localisé dans l'Ain a en effet été transformé en Centre d'Assignation à Résidence Surveillée (CARS) par le ministère de l'Intérieur aux fins d'interner des centaines d'Algériens (Français Musulmans d'Algérie) soupçonnés d'appartenir au FLN ou de lui apporter leur soutien sans pour autant que la police ait pu établir leur culpabilité de façon certaine* »^{ccxcxi}. Une telle situation ne peut que déclencher la mobilisation du SPF lequel considère que la situation, notamment, de ces quatre Algériens de Saint-Nazaire relève de l'intolérable d'autant que ceux-ci, parfaitement insérés socialement, ont non seulement perdu leur liberté mais également leurs ressources habituelles, salaires comme allocations et leur emploi.

En juillet 1959, Lucien Jailloux publie un article intitulé « Ce virus filtrant : Le racisme »⁵⁰⁷ dans lequel il dénonce le racisme au quotidien dont sont victimes les Algériens sur Saint-Nazaire, au travers par exemple de l'accueil ostracisant qui leur est fait dans certains cafés. A cette occasion il

⁵⁰³ « Cela s'appelle l'aurore pour les 4 internés de La Thol libérés grâce à notre action à Saint-Nazaire », *La Défense* n°415 de mai 1959.

⁵⁰⁴ L'auteur de l'article veut certainement faire référence à la Commission de vérification des mesures de sécurité publique créée en octobre 1958 et qui donnait un avis sur les mesures d'éloignement, d'internement ou d'assignation à résidence prises par arrêté ministériel ou préfectoral ce qui est donc le cas des quatre assignés de Thol.

⁵⁰⁵ « Algérie 1959 », dossier de *La Défense*, juin 1959, pp. 21-22.

⁵⁰⁶ « Cela s'appelle l'aurore pour... », *op. cit.*

⁵⁰⁷ *La Défense* n°417 de juillet 1959, *op. cit.*

rapporte également le cas de l'épouse d'un interné au camp de Thol, Mohamed M.⁵⁰⁸, père de 5 enfants et transféré à celui du Larzac alors même que l'administration venait d'autoriser cette femme à lui rendre visite... Il cite également le cas d'un autre interné dans ce dernier camp et dont la femme et la famille sont soutenues par le SPF. On peut voir, par ces quelques exemples locaux, que le SPF s'est mobilisé, d'une part, pour dénoncer l'arbitraire à l'encontre des Algériens en métropole au travers de l'internement administratif avec un soutien juridique actif et, d'autre part, pour venir en aide et secourir matériellement et moralement ces hommes victimes d'une répression accrue ainsi que leurs familles. Avec l'exemple nazairien, on peut ainsi percevoir que le Secours populaire s'est alors placé sur un terrain proprement humanitaire plutôt que politique.

L'étude de ces actions et de ces mobilisations diverses menées par un homme, Lucien Jailloux, et son organisation, le Secours populaire, en Loire-Atlantique et en particulier sur Saint-Nazaire, est révélatrice, dans le contexte de la guerre d'Algérie, des évolutions perceptibles au sein d'une organisation traditionnellement rattachée à la galaxie communiste et réputée strictement alignée sur la politique algérienne du parti. Si Lucien Jailloux, d'évidence, comme, du reste, Maurice Serain, autre responsable ligérien, appartient bien au militantisme d'obédience communiste qui constitue la base de cette organisation de solidarité, il saura s'investir, avec une certaine marge de manœuvre et d'autonomie, dans l'action strictement humanitaire, comme dans celle en direction des internés algériens et leurs proches. Évidemment, il respecte en cela la tradition communiste d'aide juridique aux victimes de la répression car comme l'a rappelé Julien Lauprêtre : « *On n'appelait pas à manifester contre la guerre d'Algérie, mais on envoyait les avocats pour défendre les Algériens menacés* »^{cccxcii}, cette démarche étant valable pour la mobilisation en métropole également.

On peut remarquer que, les avocats habituellement mobilisés par le SPF à Saint-Nazaire n'étaient pas d'obédience communiste à l'exemple de René Chatal comme du bâtonnier Georges Russacq, un « défroqué », même si ceux-ci étaient des « avocats de gauche », objet de toute l'attention des Renseignements généraux qui voyaient des communistes partout... Localement, à l'occasion des mouvements contre le rappel des disponibles en Algérie, en faisant des manifestants emprisonnés et inculpés des « combattants de la paix » comme précédemment durant la guerre d'Indochine – avec les « Neuf de Nantes » - il est possible au Secours populaire et à son responsable local de se mobiliser en leur faveur en évitant ainsi un positionnement franchement politique, tout en minorant l'acte reproché à Guy Bézier qui se serait ainsi livré à une « gaminerie »^{cccxciii}. Enfin, au travers de l'envoi d'un avocat en Algérie, organisé localement, même si finalement l'avocat envoyé alors fera partie du collectif officiel des avocats communistes du SPF, on a pu assister à une initiative locale de bout en bout et laquelle aura reçu le soutien de la CGT pour une participation financière des adhérents syndiqués, là-aussi localement à Saint-Nazaire et à Nantes⁵⁰⁹. Ainsi, outre une autonomisation progressive de l'organisation humanitaire au niveau national à l'égard du parti, il s'avère que, localement, celle-ci a pu bénéficier d'une certaine marge de manœuvre pour mener à bien ses propres actions.

⁵⁰⁸ Ce travailleur algérien présent depuis de nombreuses années sur Trignac à côté de Saint-Nazaire a été suspecté d'être précédemment le responsable du MTLD puis du MNA sur la région nazairienne, ce messaliste ayant, comme d'autres militants nationalistes, rejoint ensuite les rangs du FLN.

⁵⁰⁹ Comme l'a souligné Axelle Brodiez, au niveau national, le Secours populaire va bénéficier d'un soutien financier important de la centrale syndicale à partir de 1957.

Qu'en conclure ?

Il est clair que l'essentiel des actions de solidarité et des mobilisations que nous avons pu mettre en évidence se sont délibérément situées sur le plan humanitaire même si l'arrière-fond en est éminemment politique. Ceci aura permis à des militant(e)s y compris syndicaux d'obédiences diverses de participer conjointement à celles-ci. Ce qui mérite d'être souligné alors même qu'en dépit d'une unité d'action indiscutable durant les grandes grèves de 1955 sur Nantes et Saint-Nazaire, celle-ci va s'avérer quasiment impossible dans les milieux syndicaux ligériens avant la toute fin de la guerre d'Algérie même si les mots d'ordre se sont contentés longtemps d'exiger la paix en Algérie par des négociations sans invoquer la nécessité d'une accession à l'indépendance de l'Algérie. Il serait évidemment intéressant d'aller plus loin dans l'examen des archives à la recherche, notamment, de métropolitain(e)s qui se seraient engagés plus avant dans un soutien aux Algériens. Si, selon les recherches de Dominique Loiseau [cf. *infra*], des militantes chrétiennes de l'APF, stimulées par le curé de Montoir, ont été amenées à aider matériellement les épouses des Algériens internés en 1959, d'autres femmes de Saint-Nazaire seraient allées beaucoup plus loin en transmettant des messages du FLN, en assurant l'hébergement de militants nationalistes, voire en cachant des armes, dans le cadre d'un engagement individuel, dès 1960 et jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie. Sachant par ailleurs que le seul cas repéré d'aide directe à des nationalistes algériens concerne un militant CFTC, Joseph dit « Jo » Gabory, dont le domicile aurait servi « *ainsi souvent de sas de transit permettant aux résistants algériens d'aller prendre le train à Savenay* »⁵¹⁰.

⁵¹⁰ Cf. note cccxlix. Comme le précise sa notice biographique du Maitron : « *Très tôt, Jo Gabory avait pris position contre la guerre d'Algérie et pour l'autodétermination du peuple algérien. Avec son épouse et leur voisin Michel Jeannes, militant CFDT, ils aidèrent de nombreuses familles algériennes. Leur domicile servit souvent de sas de transit permettant à des résistants algériens de rejoindre rapidement la gare de Savenay (Loire-Atlantique) située à vingt-cinq kilomètres de Saint-Nazaire.* » [<https://maitron.fr/spip.php?article190265>, notice GABORY Jo [GABORY Joseph, dit] par Jacques Chapron].

« Pour les petits musulmans de Masqueray, la France... c'est Vertou » Des colonies de vacances pour des enfants algériens à Vertou (1959-1960)

Le 11 août 1960, le quotidien régional *Ouest-France* consacre ainsi un article à l'organisation à Vertou pour la seconde année consécutive d'une colonie de vacances d'enfants algériens, des garçons et des filles accueillis durant l'été à Vertou à côté de Nantes⁵¹¹. A l'origine de cette initiative, deux hommes, deux appelés, l'un resté en Algérie à Masqueray (à présent Djouab) et l'autre revenu en métropole, le premier, René Noury, un séminariste angevin - « *le curé soviétique* » - qui a fait le choix de rester pour enseigner en Algérie à la direction de l'école de Masqueray, et l'autre, Francis Renaud, revenu à Vertou, en novembre 1958. Si la première année, en 1959, le petit groupe d'enfants, 17 garçons et filles, a été accueilli, après un passage par Saint-Barthélémy-d'Anjou, dans des familles vertaviennes volontaires durant cinq semaines, lors de la seconde et pour la même durée, 34 garçons et 16 filles, accompagnés par René Noury, vont l'être au sein de l'école privée Saint-Blaise de la commune⁵¹². En dépit des difficultés administratives ou matérielles, dans les deux cas, cela va être une réussite. En 1960, le voyage des enfants est alors pris en charge par les œuvres sociales de l'organisation de Suzanne Massu, la femme du général, l'Association pour la formation de la jeunesse (AFJ)^{cccxciv}. Comme l'a souligné Francis Renaud, dans les deux cas, « *cinq semaines d'intenses activités, sur la Sèvre et à Vertou, dans la ville de Nantes, à Notre-Dame-de-Monts, etc.* ». Du fait du contexte troublé de la fin de la guerre d'Algérie, les organisateurs vont renoncer ensuite à organiser à nouveau ce type d'expérience. Ce qui a motivé, notamment, René Noury, un humaniste chrétien, c'est que « *les enfants ne connaissent rien de la France et que leurs parents ne parlent pas souvent le français* », voyant alors « *dans cet échange une évolution possible des relations et des mentalités* ».

Cette initiative privée et totalement bénévole^{cccxcv} qui aura, cependant, des échos en Algérie^{cccxcvi} se distingue de ce qui a pu se passer par ailleurs, y compris en Loire-Atlantique, département qui va être jumelé avec l'arrondissement de Paul-Cazelles en Algérie, en mai 1959^{cccxcvii}, comme d'autres départements en métropole de même qu'au niveau de communes ligériennes, comme, par exemple, Saint-Brévin-les-Pins jumelé avec La Calle, en Oranie, avec comme conséquence l'organisation de colonies de vacances pour de jeunes algérien(ne)s, par le relais principalement de l'Office algérien des colonies de vacances (OACV) et sous l'égide des pouvoirs publics. Colonies et jumelages relèvent, dans ce cas, de l'action psychologique et sociale menée en Algérie, dans le contexte du conflit franco-algérien, afin de « *gagner les cœurs* ». Des petits Algériens durant cette période vont également bénéficier à la fin de la guerre de colonies de vacances organisées en Suisse avec l'Union des Français en Suisse (UFS) et Terre des Hommes, créée en 1960, sous le contrôle attentif des autorités françaises, de même qu'en Allemagne de l'Ouest, ceci dans un contexte politico-idéologique de promotion de la coopération européenne et dans un contexte d'anticommunisme. Nous sommes alors bien loin de l'initiative essentiellement humanitaire⁵¹³, inspiré par des valeurs chrétiennes par deux appelés qui ont eu comme ambition d'apporter, avant tout, des moments de joie et de tranquillité à des enfants et des jeunes d'Algérie plongés bien malgré eux dans une tourmente dont ils étaient les victimes.

⁵¹¹ Thierry BALLU, « L'histoire ravivée des petits Algériens », *Ouest-France* du 18 décembre 2014.

⁵¹² La cantine est organisée à l'école et le coucher avec des lits métalliques venant de la caserne Beaumanoir de Nantes, par l'entremise du maire de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

⁵¹³ Ceci indépendamment de l'instrumentalisation politique et médiatique de l'événement, en particulier en Algérie.

En tout cas, ces moments sont restés dans les mémoires tant à Vertou qu'à Djouab, comme a pu le constater Francis Renaud lors de son retour en Algérie en 2012 en y retrouvant d'anciens petits colons qui se souvenaient parfaitement de leur séjour à Vertou dans la « mère-patrie ».

Sources :

- Entretien du 4 septembre 2020 et témoignage écrit de Francis Renaud : « "Ma" guerre d'Algérie ».
- *Ouest-France* des 11 août 1960 et 18 décembre 2014.
- Yves DENÉCHÈRE, « Politique et humanitaire à l'échelle locale pendant la guerre d'Algérie : jumelages et colonies de vacances dans l'Ouest de la France », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 124-2 | 2017, 145-169 ; « Enfants et jeunes musulmans de l'Algérie en guerre dans le Maine-et-Loire (1959-1961) », *Archives d'Anjou* n°19, 2017, pp. 153-165.
- Lucas HARDT, « Envoyer des jeunes Algériens en France, en RFA et en Suisse », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, 50-1 | 2018, pp. 185-197.
- Fábio MACEDO, « Action humanitaire et adoption d'enfants étrangers en Suisse. Le cas de Terre des hommes (1960-1969) », *Relations internationales*, vol. 161, n° 1, 2015, pp. 81-94.

Chapitre V

Une jeunesse sous les drapeaux

La guerre d'Algérie aura été essentiellement une guerre menée par les soldats du contingent qu'ils soient appelés, maintenus ou rappelés⁵¹⁴. Ces derniers sont à l'origine en 1955-1956 de ce que l'on a qualifié de « mouvement des rappelés ». Il prendra la forme, notamment, en Loire-Inférieure d'une mobilisation ouvrière et populaire d'ampleur le 28 mai 1956 qui mènera sous les verrous Guy Bézier, un jeune caréneur. Des témoignages d'appelés et de rappelés⁵¹⁵, par leur diversité, soulignent que l'expérience algérienne fut des plus diverses durant près de huit ans. Ceux de jeunes prêtres issus du grand séminaire de Nantes sont d'autant plus intéressants qu'ils datent de 1957 ayant fait l'objet d'une autoédition sous le titre de *Documents sur l'Algérie*, initiative fort peu appréciée par la hiérarchie ecclésiastique déjà bousculée par l'implication des chrétiens progressistes dans le combat pacifiste et anticolonial à la même époque. Enfin, un épisode survenu en mars 1962 à Nantes, quelques jours après la signature des accords de cessez-le-feu en Algérie, va nous permettre d'évoquer le combat des « non-violents » contre la guerre d'Algérie et pour le soutien des objecteurs de conscience, réfractaires à celle-ci.

Le mouvement des rappelés en Loire-Inférieure et l'affaire Guy Bézier (1956-1957)

Sur les rappelés

Un bref rappel du contexte national

Les premiers rappels des « disponibles » surviennent à la fin août 1955 et sont une réponse à l'offensive récente du FLN dans le Constantinois. Edgar Faure, chef du gouvernement, prend deux décrets impliquant le rappel de 60 000 et 80 000 personnes en mai et en août. En janvier 1956, ce sont donc près de 180 000 soldats de l'armée de terre qui sont présents en Algérie^{cccxcviii}. La manifestation qui se tient gare de Lyon à Paris, le 11 septembre 1955, marque le coup d'envoi de la contestation⁵¹⁶. Elle impressionne par son ampleur, son retentissement médiatique - on la qualifie même de « mutinerie » [*Daily Express*] - et sa tonalité politique avec des slogans anticoloniaux. Le fait qu'elle ait donné lieu à des mobilisations de soutien dans lesquelles les communistes sont nombreux ne doit pas faire oublier son caractère spontané même si la presse communiste s'en fait l'écho. Elle n'est donc pas la conséquence d'une propagande extérieure aux rappelés^{cccxcix}. Ce premier mouvement s'éteint très vite. Une crise politique pousse Edgar Faure à dissoudre l'Assemblée nationale et à appeler à des élections pour le tout début 1956. Les rappelés étant une clientèle électorale potentielle, ils voient leur seconde période sous les drapeaux s'achever juste avant le scrutin. Le Front républicain avec son slogan : « La paix en Algérie » sort vainqueur de la

⁵¹⁴ A l'issue de leur service militaire, les appelés restent en situation de disponibilité durant trois ans et peuvent être rappelés sous les drapeaux (loi du 31 mars 1928). D'autres appelés peuvent être maintenus sous les drapeaux après leur 18 mois de service, pour une durée de 12 mois, voire 15 pour certains sous-officiers, ce qui a porté leur durée de service à 33 mois.

⁵¹⁵ Entretiens réalisés dans le cadre d'une enquête menée par les membres du groupe Algérie de l'Atelier de recherche historique (Université permanente de Nantes) en 2016-2018.

⁵¹⁶ Ceci même si le 1^{er} septembre des rappelés ont déjà manifesté à la gare de l'Est [*L'Humanité* du 2 septembre 1955].

confrontation⁵¹⁷. Mais c'est par la force que le nouveau gouvernement socialiste avec Guy Mollet à sa tête entend parvenir à ses fins⁵¹⁸ : en mars 1956, il obtient de l'Assemblée nationale les pouvoirs spéciaux avec le soutien des députés communistes ; en avril, il maintient sous les drapeaux des appelés du contingent en fin de service et bat le rappel des disponibles... La seconde vague de contestation va être plus impressionnante. De 18 manifestations importantes en 1955, on passe à 76, dont celle, violente, du 28 mai 1956 à Saint-Nazaire^{cd}. Entre avril et juillet 1956 se déroulent 300 incidents dont plus de 200 pouvant être qualifiés de manifestations^{cdi} et période durant laquelle, en mai, 54 000 hommes puis 63 000, en juin-juillet, sont rappelés⁵¹⁹. Au 1^{er} octobre, les effectifs de l'armée de terre atteignent les 381 000 hommes^{cdii}...

Les communistes en Loire-Inférieure face aux événements d'Algérie⁵²⁰

La position du PCF est connue : elle mêle dénonciation de la « pacification » de l'Algérie, appel à l'ouverture immédiate de négociations avec le FLN pour une paix rapide et vote... des pleins pouvoirs au nouveau gouvernement socialiste. En Loire-Inférieure, le parti lance une campagne pour la paix et contre l'envoi de renforts militaires, notamment des rappelés comme le maintien des appelés sous les drapeaux. Il demande à la population de faire connaître aux parlementaires, sous forme de pétitions, délégations et débrayages, leur opposition au conflit ; opposition démocratique et strictement légaliste car il désapprouve les « *provocateurs irresponsables* » qui appellent les rappelés à créer des maquis^{cdiii} et à procéder à des actes de sabotage. Son journal, *Ouest-Matin*, rend compte de toutes les manifestations et débrayages en faveur d'un arrêt de la guerre et, le 11 juin 1956, publie en Une la lettre d'une veuve, mère de famille de neuf enfants dont deux fils sont en Algérie, un troisième étant rappelé⁵²¹.

L'intervention des femmes dans l'opposition à la guerre d'Algérie mérite d'être signalée. En septembre 1955, à Saint-Nazaire^{cdiv}, l'Union des femmes françaises, organisation communiste, crée un comité féminin qui accueille des militantes de l'Association populaire familiale (APF) pour la plupart adhérentes du Mouvement de libération ouvrière (MLO) d'obédience chrétienne. L'heure est au rassemblement, et la délégation, qui se rend à la sous-préfecture et à la mairie pour y remettre des pétitions, met en avant son œcuménisme : le comité regroupe « *des mamans, des fiancées, des jeunes femmes de toutes opinions, de toute croyance* »⁵²². Selon le préfet cette campagne serait un échec pour le Parti communiste, sachant cependant que dès cette période les communistes auront su mobiliser des militants et des militantes issus de milieux chrétiens progressistes. En effet si, de son côté, l'Algérie française a ses défenseurs^{cdv}, le 26 avril 1956, se tient un meeting organisé par le Comité nantais pour l'arrêt de la guerre en Algérie à la Bourse du travail^{cdvi}. Ce comité mêlant communistes et chrétiens progressistes⁵²³ attire 1000 personnes, venues écouter M^e Pierre Braun, avocat communiste et anticolonialiste, appelant à reconnaître le « *fait national algérien* ». Puis, il

⁵¹⁷ Guy Mollet lors de la campagne électorale parlera même de « *guerre imbécile et sans issue* » en Algérie.

⁵¹⁸ On attribue traditionnellement ce revirement à l'accueil particulièrement hostile dont le nouveau président du Conseil va fait l'objet à Alger le 6 février 1956 avec la « journée des tomates » et avec l'abandon d'une politique d'apaisement et de négociation pourtant annoncée.

⁵¹⁹ Le « Plan Valmy » va alors inclure au total 188 000 hommes, maintenus compris.

⁵²⁰ ADLA, 213 W 264, rapport du préfet de Loire-Inférieure au ministre de l'Intérieur.

⁵²¹ Cette lettre permet de constater que la règle concernant les appelés ayant déjà un frère en Algérie qui, dans ce cas, devraient faire leur service en France ou en Allemagne, n'est pas systématiquement appliquée.

⁵²² *Le Populaire de l'Ouest* du 14 septembre 1955. Le comité trouvera porte close à la sous-préfecture.

⁵²³ Avec des militant(e)s du MLP et du MLO, en l'occurrence le Mouvement de libération du peuple et le Mouvement de libération ouvrière.

appelle les Nantais à débrayer et à manifester le 4 juin. Interdite, cette manifestation sera rudement dispersée par la police et se soldera par sept blessés légers et quatre condamnations à des peines de prison avec sursis. Même si *Ouest-Matin* souligne la présence de militants de FO et de la CFTC dans le défilé, alors que leurs organisations ont refusé de s'y associer, force est de constater que les opposants à la guerre peinent à mobiliser au-delà de leur cercle propre. Les réunions de quartiers qu'ils organisent sont d'ailleurs peu suivies, ce qui peut expliquer le jugement porté par le préfet.

Et les rappelés eux-mêmes ?

Ils sont à l'origine d'incidents répétés, en particulier sur la ligne Paris-Quimper. Le 11 mai 1956, en gare de Nantes, des rappelés utilisent à plusieurs reprises le signal d'alarme retardant le départ du convoi^{cdvii}. En gare de Questembert, des rappelés arrêtent le train, saccagent les garde-fous d'un pont SNCF et s'en prennent verbalement à un sergent-chef en, tenant des propos pacifistes ou anticolonialistes^{cdviii}. Le 25 mai, sur la même ligne, le train est arrêté à six reprises, des rappelés tirant le signal d'alarme à dix kilomètres de Nantes. Deux jeunes identifiés comme les auteurs de troubles sont remis en gare d'Angers à l'autorité militaire. *Ouest-France* se fait l'écho d'un nouvel arrêt du Paris-Quimper entre Couëron et Basse-Indre, le 28 mai. Dans ce contexte, le préfet de Loire-Inférieure rappelle à ses sous-préfets qu'ils doivent « *déférer immédiatement au Parquet militaire, toutes les fois que la chose sera juridiquement possible, les personnes qui se seraient rendues coupables de sabotage ou d'obstacle à la circulation à l'occasion de transport de rappelés* »⁵²⁴. Le gouvernement veut agir fermement car ce type d'actions tend à se multiplier sur tout le territoire de la métropole.

Deux rappelés de Loire-Atlantique ont témoigné sur le sujet. Christian B.^{cdix}, un sous-officier, marié et dessinateur aux Chantiers de la Loire, part début mai pour Cherbourg. Là, il découvre une caserne vandalisée. Début juin, il note en gare de Cherbourg la présence de CRS intervenus après le saccage de wagons par des rappelés^{cdx}. Le 20 juin, en partance pour Marseille, son train est stoppé durant les 100 premiers kilomètres à plusieurs reprises par le signal d'alarme comme par des blocs de béton sur les voies. Si le calme revient ensuite, le trajet prendra cependant 48 heures ! Auguste R., rentré depuis seulement un an à la ferme parentale et rappelé à la même période, relate un incident survenu en gare de Miramas : des rappelés en colère décrochent les wagons, y entassent des pierres et finalement, tout en chantant, pillent le... vendeur de cacahuètes de la gare, tout en buvant des bières. Le calme revenu, ils se voient, sous la surveillance des CRS, embarqués en gare de Marseille dans des GMC. Direction l'Algérie, sur le *Kairouan*... Ces rappelés, âgés de 23 à 25 ans en général et qui s'insurgent, le font parce qu'ils se sentent arrachés injustement à leur vie civile après avoir servi sous les drapeaux : en « *foutant le bordel* »^{cdxi}, ils font entendre leur colère ! Leurs actes relèvent plutôt de la « *quille-désobéissance* », et constituent des actes de « *micro-désobéissance* » [Tramor Quemeneur]. Rares sont ceux qui agissent en étant portés par un discours anticolonialiste.

Les conséquences économiques du rappel des disponibles en 1956

Voulant s'assurer que le retour sous les drapeaux des rappelés ne perturbe pas le fonctionnement des entreprises, le préfet de Loire-Inférieure interpelle le 9 mai 1956 le directeur de la Direction

⁵²⁴ ADLA, 213 W 264. Le préfet rappelle à cette occasion les instructions du ministre de la Défense nationale « *au sujet de sabotage et d'entrave violente à la circulation du matériel commis à l'occasion du rappel des disponibles* ».

départementale du travail et de la main-d'œuvre (DDTMO). Celui-ci lui répond que les entreprises ont su faire face, hormis à Saint-Nazaire aux Chantiers de l'Atlantique et à la SNCASO, où le départ simultané de plusieurs ouvriers professionnels qualifiés, rapidement remplacés, a créé une gêne temporaire⁵²⁵, gêne se trouvant accentuée par un déficit de main-d'œuvre qualifiée dans la métallurgie⁵²⁶ et le BTP. Si les grandes entreprises industrielles ont les capacités de faire face à la situation, cela n'est le cas de tous. Car ces rappelés ne sont pas qu'ouvriers. Certes, le rapport de la DDTMO souligne que le secteur de la sidérurgie-métallurgie est le plus impacté. Pour un total de 22 470 salariés, on dénombre 198 rappelés, soit 63 % du total de ces derniers, et 149 susceptibles alors d'être incorporés, mais l'artisanat, à lui seul, en compte 87. L'Union des syndicats artisanaux⁵²⁷ souligne que certains durent fermer leur atelier ou retarder l'exécution des travaux, perdant à la fois et une clientèle et des revenus. Avec la Confédération nationale de l'artisanat, elle appelle les pouvoirs publics à faire preuve de bienveillance, d'autant que, sur les 87 artisans rappelés, 30 sont mariés et père de jeunes enfants.

Récapitulatif des rappelés en Loire-Inférieure par secteur d'activité

Activités	Sidérurgie	BTP	Chimie	Artisans	Total
Nantes	91	25	9	87	
Saint-Nazaire	107				
Totaux	198	25	9	87	319
%	63 %	8 %	3 %	26 %	100 %

L'état d'esprit des rappelés à leur retour en métropole

Si l'état d'esprit des rappelés de 1956 ne nous est pas connu, ce n'est pas le cas de la cohorte précédente, celle de l'automne 1955, et ce grâce aux archives préfectorales. Les simples soldats mariés laissent leur famille dans une situation précaire car peu de femmes occupent alors un emploi. Seules de maigres allocations leur permettent de survivre chichement durant la période de rappel de leurs maris. Selon une note des RG⁵²⁸, les rappelés se plaignent de n'avoir perçu que leur « prêt », la prime de maintien de l'ordre n'étant versée qu'aux caporaux-chefs et aux sous-officiers, ce qui est vécu comme une discrimination⁵²⁹. Selon le sous-préfet de Saint-Nazaire⁵³⁰, la plupart des disponibles récemment libérés se livrent peu mais ne cachent pas leur désarroi face à la grande misère des paysans algériens et à leur exploitation par les grands propriétaires fonciers. Ils ne croient pas à une intégration des populations locales à la métropole, et pensent que seule une solution fédérale est susceptible de garder l'Algérie à la France. Les rappelés se plaignent également de la modicité des allocations accordées aux femmes et ascendants soutiens de famille. Le sous-préfet souligne enfin qu'à leur retour, aucun n'a rencontré, semble-t-il, de difficultés pour

⁵²⁵ ADLA, 213 W 264, lettre du directeur départemental du Travail au préfet de Loire-Inférieure.

⁵²⁶ La SNCASO a déjà dû recruter précédemment un nombre élevé de jeunes gens sortant des centres d'apprentissage des départements voisins.

⁵²⁷ ADLA, 213 W 264, note des RG du 11 juin 1956.

⁵²⁸ *Ibidem*, note des RG du 27 décembre 1955.

⁵²⁹ Dans un bataillon, les bénéficiaires décideront de la partager de manière équitable entre tous les rappelés, donnant ainsi une belle preuve de solidarité.

⁵³⁰ ADLA, 213 W 264, lettre du sous-préfet de Saint-Nazaire au préfet de Loire-Inférieure du 24 janvier 1956.

reprendre son emploi et qu'ils ne participent pas aux comités d'action contre le rappel des disponibles créés précédemment.

La manifestation du 28 mai 1956 à Saint-Nazaire et ses suites : l'affaire Guy Bézier

Une mobilisation ouvrière massive

A Saint-Nazaire, où les mobilisations sont régulières⁵³¹, la CGT, soutenue par le Comité nazairien pour une solution pacifique du problème algérien et celui des jeunes des Chantiers de l'Atlantique, appelle à manifester ce 28 mai 1956 en direction de la nouvelle gare de la Matte afin de s'opposer au départ de la micheline assurant la ligne Le Croisic-Nantes et véhiculant une vingtaine de jeunes rappelés de la classe 52/2. A l'issue des meetings tenus l'un à Penhoët, l'autre à la Bourse du travail, les 3000 à 5000 participants⁵³², parmi lesquels des femmes pourtant ni mères ni épouses de rappelés^{cdxii}, prennent le chemin de la gare, l'investissent et bloquent la micheline. Des échauffourées éclatent alors entre forces de l'ordre et manifestants, faisant quelques blessés des deux côtés, tandis que des manifestants « *qui auraient molesté un contrôleur* » sont arrêtés puis relâchés. Finalement, la micheline repart avec deux heures de retard, mais avec son contingent de rappelés⁵³³.

La presse régionale quotidienne relate l'événement avec des appréciations représentatives de la sensibilité de chaque journal tandis que la presse nationale de droite accuse carrément les communistes de manipuler les rappelés en créant une agitation « factieuse »^{cdxiii}. *Ouest-Matin* qui soutient, évidemment, les mobilisations contre le rappel des disponibles signale notamment des manifestations survenues également à Nantes dans les mêmes temps ainsi qu'une manifestation de rappelés nantais sur la ligne Lyon-Quimper. Une manifestation comparable par son ampleur à celle de Saint-Nazaire va se dérouler le 7 juin au Havre et quasiment dans les mêmes conditions⁵³⁴.

Des suites rapides, en particulier pour Guy Bézier

L'affaire n'en reste pas là. Des sanctions disciplinaires sont prises rapidement à l'encontre des manifestants par les directions des Chantiers de l'Atlantique et de la SNCASO. Si celles prises par les Chantiers sont levées grâce à l'intervention des syndicats, celles de la SNCASO, maintenues, se traduisent par 93 mises à pied et 3 licenciements. L'affaire n'est pas close. Parallèlement, suite à une plainte déposée par la SNCF pour sabotage, un jeune caréneur, Guy Bézier, est interpellé le 30 mai et rapidement écroué, sous l'inculpation de « *détérioration de matériel de transport au service de l'armée* » et d'« *entrave violente à la circulation du matériel utilisé pour la défense nationale* ».

⁵³¹ Un meeting s'est donc tenu dès le 13 avril, en présence de M^e Chatal qui, au nom du Secours populaire français, a défendu récemment des nationalistes algériens. Un autre meeting, proposé par l'Union des jeunesses républicaines de France (UJRF), a eu lieu le 6 mai avec, en orateur central, Henri Martin, figure communiste de l'opposition à la guerre d'Indochine [*Ouest-Matin* du 6 mai 1956].

⁵³² Le quotidien communiste *Ouest-Matin* parlera le lendemain de 8000 manifestants tandis que le préfet évoque 2500 à 3000 personnes rassemblées à la gare [ADLA, 213 W 264, télégramme du 28 mai 1956].

⁵³³ Un communiqué de l'AFP du 29 mai note, pour sa part, qu'une partie des jeunes rappelés qui s'étaient joints aux manifestants n'a pas pris le départ.

⁵³⁴ Albert PERROT, « La lutte pour la paix en Algérie au Havre (1954-1957) », *Le fil rouge* n°10 (bulletin de l'Institut CGT d'histoire sociale de Seine-Maritime), en ligne.

On l'accuse, en effet, d'avoir sectionné les tubes d'air comprimé de la micheline bloquée en gare ainsi que d'avoir lancé des pierres du ballast sur les policiers.

Qui est ce jeune homme ? Âgé de 19 ans, né en avril 1937 à Paris dans une famille modeste et nombreuse de Saint-Vincent-sur-Oust (Morbihan), il loge depuis décembre 1955 dans un café-hôtel de Penhoët et travaille pour l'entreprise nazairienne Omnium-Peintures⁵³⁵. Deux de ses frères sont sous les drapeaux, dont un en Algérie. Selon certaines sources, ce jeune ouvrier serait « *inorganisé* » n'étant ni syndiqué ni politisé, au moment des faits. Cependant des notes des RG le disent ensuite membre de la CGT et le qualifient de « *communiste convaincu et militant* ». Accusé initialement d'infraction à la police des chemins de fer, Guy Bézier comparait finalement devant le Tribunal permanent des forces armées (TPFA) de Rennes et est condamné dès le 24 juillet 1956 à cinq ans de prison ferme⁵³⁶. Il s'agit là à notre connaissance de la peine la plus lourde prononcée dans le cadre des mouvements en faveur des rappelés. En effet les 80 personnes condamnées suite aux mobilisations de mai-juin 1956, écotent de peines allant de 3 mois à un an de prison, et le plus souvent avec sursis⁵³⁷.

Pour quelles raisons ce jeune homme, comme d'autres manifestants à cette période, se retrouve-t-il devant une juridiction militaire ? En vertu d'une circulaire du ministre de la Défense nationale du 19 mai 1956 portant sur les procédures à appliquer concernant les entraves à la circulation du matériel utilisé par la défense nationale et les retards provoqués dans l'acheminement des rappelés. Le caractère impératif de la saisie sans délai du commandant de la région militaire concernée est affirmé et ce texte donne une interprétation très extensive pour le moins des termes de la loi du 11 mars 1950 qui a complété l'article 76 du Code pénal^{cdxiv}. Il considère très largement la notion de matériels ou de fournitures destinés à ou utilisés par la défense nationale en assimilant à ces derniers, notamment, tout matériel n'appartenant pas à l'armée mais qui assure le transport de militaires quel qu'en soit le nombre. Le sabotage ou l'entrave à sa circulation justifierait pleinement le recours à la justice militaire. Par ailleurs, la notion de violence exercée à ces occasions est de même interprétée très largement de telle sorte que le simple fait de faire obstacle, par une présence sur la voie, devant un train transportant des rappelés est un fait constitutif d'infraction d'entrave.

Les pouvoirs publics entendent faire des exemples et se méfient de la soi-disant clémence de la justice ordinaire en recourant le plus largement possible aux tribunaux militaires. Ainsi comme dans l'affaire de la gare de Beslé-sur-Vilaine où, le 29 mai 1956, des manifestant(e)s ont bloqué un autorail de la ligne Redon-Rennes en se couchant sur la voie et en détélant la remorque transportant les rappelés⁵³⁸. Cependant, dans ce cas d'espèce, leur renvoi initial devant le tribunal militaire va être cassé et ils seront jugés ensuite par le Tribunal correctionnel de Saint-Nazaire pour une infraction à la police des chemins de fer⁵³⁹, en n'écopant que de peines légères avec sursis, doublées d'amendes.

⁵³⁵ Les renseignements concernant ce jeune homme sont tirés des archives de police de Saint-Nazaire : ADLA, 2406 W 38, notes des RG des 31 mai et 25 juillet 1956.

⁵³⁶ Le même jour, deux rappelés qui ont tiré le signal d'alarme dans le train Brest-Paris, le 11 juin, sont condamnés à de lourdes peines (trois et quatre ans de prison) mais assorties de sursis. Cf. « Condamnation de trois jeunes gens qui avaient empêché le départ d'un train de rappelés », *Le Monde* du 26 juillet 1956. Cette information est reprise fin juillet par *La Vérité des Travailleurs*.

⁵³⁷ Durant ce mouvement, 278 personnes sont inculpées et 120 sont incarcérées dans l'attente de leur procès.

⁵³⁸ *Ouest-Matin* parle d'une centaine de personnes au total venues accompagner six rappelés à la gare.

⁵³⁹ C'est sous cette inculpation que Guy Bézier aura été poursuivi initialement comme l'a indiqué *Ouest-Matin*.

Le Secours populaire, avec son secrétaire Lucien Jailloux, va mener campagne en leur faveur tout en assurant leur défense - avec M^e René Chatal - et en les soutenant ensuite pour le paiement de ces amendes. Rappelons, du reste, que le recours à la justice militaire, réputée plus sévère et plus expéditive, à l'encontre des nationalistes algériens et de leurs soutiens sera largement utilisé en Algérie dès avril 1955, puis en métropole, à partir d'octobre 1958^{cdxv}.

« Libérez Guy Bézier » ou les enjeux politiques et syndicaux autour d'une libération

Le Secours populaire se mobilise...

Parce qu'elle refuse les actes individuels, de surcroît illégaux, au nom de l'action de masse et de la discipline collective, la CGT n'apporte pas son soutien à Guy Bézier. C'est une organisation qui lui est proche, le Secours populaire, qui lui fournit un avocat, M^e Daucé, et qui se lance dans la lutte pour obtenir que le jugement soit cassé. En effet, le SPF s'est mobilisé activement en faveur des militants, emprisonnés à l'occasion du mouvement des rappelés en leur fournissant une aide juridictionnelle, comme dans l'affaire de Beslé-sur-Vilaine. Le secrétaire du SPF nazairien, Lucien Jailloux, par ailleurs militant communiste, en fait donc son affaire. Pugnace, il défend son point de vue jusqu'en cassation, arguant avec le SPF de l'incompétence des tribunaux militaires dans ce type d'affaire. Il n'obtient cependant pas gain de cause, alors que l'incompétence est prononcée dans quatre autres affaires similaires au motif « *que les trains de rappelés ne pouvaient être considérés comme du "matériel utilisé pour la défense nationale, même si des conscrits ou des rappelés y ont pris place"* »⁵⁴⁰. Ayant épuisé les recours juridiques, le SPF, localement comme nationalement, se mobilisera alors pour obtenir la grâce du jeune caréneur comme le 22 mars 1957 avec, notamment, un meeting à Saint-Nazaire avec la participation d'un de ses secrétaire nationaux, Pierre Solème⁵⁴¹.

... et le Comité départemental pour la libération de Guy Bézier, également

Une autre mobilisation se produit avec un léger différé⁵⁴². C'est là qu'entre en scène un leader syndical, Alexandre Hébert, anarcho-syndicaliste et secrétaire général de l'UD-FO de Loire-Inférieure. Il publie, en décembre 1956, dans *L'Ouest syndicaliste* un article intitulé « Cellule 433 », numéro de la cellule occupée par le jeune Guy à Fresnes, avant son transfert à Rethel (Ardennes). Il appelle à sa libération et note qu'« *il est pour le moins singulier qu'un certain nombre de gens, si prompts contre la répression, se taisent devant [son] cas* », critique portée également par la presse trotskiste comme *La Vérité des Travailleurs* et *La Vérité*, ce dernier s'interrogeant sur « *la carence des grandes organisations ouvrière et démocratiques* » à l'égard du jeune homme, simple ouvrier. La presse anarchiste porte les mêmes critiques. Félix Bide, proche d'Hébert, fustige dans *Le Monde libertaire* en avril 1957 l'attitude du syndicat nazairien CGT des Métaux à l'égard du jeune Guy qui « *n'était pas un contrevenant d'obédience* », indiquant par ailleurs qu'il n'était pas question de laisser « *les mouches de notre coche [...] perdre Guy Bézier après l'avoir renié* »... !

⁵⁴⁰ Pierre ELOIRE, « La Cour suprême confirme l'incompétence des tribunaux militaires », *La Défense* n°390 de mars 1957.

⁵⁴¹ « Affiche pour réclamer la grâce de Guy Bézier, Saint-Nazaire », *Archives nationales du monde du travail*, fonds du Secours populaire français, 1998 020 0390/1-31 (16).

⁵⁴² Fonds Ménard, MEN 1 – 7, « Mobilisation pour la libération de Guy Bézier (1956) », CHT de Nantes. Ce fonds d'archives est celui qui a été déposé au CHT par Jean-Claude Ménard, militant ajiste de Couéron et membre du comité.

En avril 1957, Hébert publie dans *La Commune*, journal du CLADO⁵⁴³, un article consacré au Comité départemental pour la libération de Guy Bézier qui s'est constitué sous sa houlette, avec l'appui de la Fédération départementale des Auberges de jeunesse. Outre la présence de Jean Guitton, député SFIO, et de Paul Malnoë, « le Grand Paul », responsable FO de la métallurgie nazairienne, le comité se compose de proches d'Alexandre Hébert : militants ajistes⁵⁴⁴ ou syndicalistes, anarchistes ou trotskistes ; le comité aurait par ailleurs refusé l'adhésion de personnalités communistes^{cdxvi}...

A la fin de son article dans *Le Monde libertaire*, Félix Bide annoncera qu'on vient d'apprendre au dernier moment la libération de Guy Bézier, lequel aurait quitté la prison d'Oermingen dans laquelle il était détenu depuis huit mois^{cdxvii}. La présence au sein du comité pour la libération de Guy Bézier d'un parlementaire socialiste, Jean Guitton, et d'élus locaux aura pu jouer en faveur de l'obtention d'une grâce présidentielle. Un courrier du comité à ses membres les invitera à un vin d'honneur le 1^{er} mai 1957 en l'honneur du libéré, lequel est « venu remercier le Comité départemental de ce qu'il a fait pour lui »⁵⁴⁵. De son côté, *La Défense*, organe du SPF, va annoncer la libération du jeune caréneur nazairien, en soulignant la mobilisation de sa Fédération départementale de Loire-Atlantique « dès le début de son incarcération »⁵⁴⁶.

Si le comité initié par Hébert aura fustigé l'absence de mobilisation officielle en la faveur de Guy Bézier des milieux communistes locaux comme du quotidien communiste, *L'Humanité*, il apparaît néanmoins que ce dernier a réclamé la remise en liberté de celui-ci tandis que, localement, le bureau du syndicat CGT des Métaux décide de mettre en place en août 1956 un comité de défense installé à la Bourse du travail tout en notant que son acte « revêt un caractère individuel qu'il a toujours réprouvé »⁵⁴⁷. On remarquera que les mobilisations en faveur de Guy Bézier auront toutes été postérieures à sa condamnation en juillet 1956, contrairement à d'autres survenues dès l'arrestation de manifestants d'obédience communiste^{cdxviii}. On ne peut que souligner la discrétion du quotidien *Ouest-matin* dans les suites immédiates de l'arrestation de Guy Bézier qui ne consacre que deux entrefilets au jeune homme avant de cesser de paraître à la mi-juin 1956. Le 2 mai 1957, ce dernier va partir au service militaire, l'armée ne l'ayant pas oublié.

Que retenir ? Concernant les rappelés, si des militants politiques et syndicaux, notamment communistes, les ont soutenus, ces derniers ont, néanmoins, en quelque sorte pris le train en route. Il faut avoir présent à l'esprit, par exemple, que le Comité des jeunes métallos des Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire a été initié par deux jeunes militants syndicalistes, l'un appartenant à FO et l'autre à la CGT, tous deux susceptibles d'être rappelés, et donc particulièrement motivés. Il n'empêche que, fin mai 1956, période riche en manifestations et en incidents à l'occasion de cette contestation, la CGT nazairienne, assistée des comités pacifistes, a pris l'initiative d'un soutien populaire et ouvrier à l'égard des rappelés avec une manifestation de masse, le 28 mai 1956, avec

⁵⁴³ Comité de liaison et d'action pour la démocratie ouvrière. Cf. chapitre I.

⁵⁴⁴ Militants impliqués dans l'un des mouvements des auberges de jeunesse. Au sein de ce milieu en Loire-Inférieure, dont Alexandre Hébert est proche, on trouve notamment des militants politisés, de tendance anarchiste ou trotskiste, antimilitaristes et tous opposés à la guerre d'Algérie et, pour la plupart, partisans très tôt de l'indépendance algérienne.

⁵⁴⁵ Fonds Ménard, MEN 1 – 7, *op. cit.*

⁵⁴⁶ « Guy Bézier est libre », *La Défense* n° d'avril 1957

⁵⁴⁷ « Liberté provisoire pour Guy Bézier », *L'Humanité*, n.d., Fonds Ménard, MEN 1 – 7, *op. cit.* ; *Le Monde libertaire* n°27 d'avril 1957. Dans son article, Félix Bide cite, en effet, un texte du 7 août 1956 émanant du bureau du syndicat CGT des Métaux nazairien.

plusieurs milliers de personnes. A titre de comparaison si, le même jour, à Sens, une manifestation de la même nature, avec le même objectif, ne rassemble que 400 à 500 personnes, au Havre, le 7 juin 1956, 4000 manifestants se sont rassemblés à la gare, cette manifestation étant la seule comparable à celle de Saint-Nazaire à cette période. D'autant plus qu'alors « *certaines montent dans les wagons tirer la sonnette d'alarme ou sectionnent les tubulures en caoutchouc alimentant les freins* »⁵⁴⁸. Même si le mouvement des rappelés n'aura sans doute pas reçu tout le soutien que pouvaient espérer alors des rappelés « politisés » comme certains opposants à la guerre d'Algérie qui vont déplorer un rendez-vous manqué pour construire une véritable opposition populaire à la guerre d'Algérie, localement des mobilisations actives et d'ampleur se sont donc produites comme en témoigne l'exemple nazairien en dépit de la frilosité du PCF à prendre des risques comme durant la guerre d'Indochine. Bien que présumé inorganisé⁵⁴⁹, Guy Bézier ne fut donc pas abandonné à son triste sort. Deux collectifs émergèrent, incarnant deux blocs, le premier autour du Secours populaire et indirectement donc du Parti communiste et de la CGT, le second rassemblant les « antistaliniens » révolutionnaires ou réformistes, qui ne se font pas faute de dénoncer l'incurie communiste. Deux blocs abordant la défense en des termes différents, le Secours populaire français analysant le geste du jeune homme comme un acte bénin et irréfléchi, une « *gaminerie* » excusable, tandis que le comité l'interprète par la voix d'Alexandre Hébert comme « *un réflexe élémentaire de classe* » et donc un geste politique, 1955 n'étant pas loin⁵⁵⁰. Ces comités concurrents furent donc complémentaires. On peut supposer que la présence d'un député socialiste de Loire-Atlantique fut sans doute utile pour obtenir la grâce présidentielle, tandis que le Secours populaire va permettre au jeune prévenu de bénéficier d'avocats chevronnés qu'il aurait été bien en peine de choisir comme de rémunérer en particulier pour se pourvoir en cassation.

L'expérience algérienne du contingent : quelques témoignages d'appelés ligériens

Dans le cadre d'une enquête en Loire-Atlantique sur la mémoire des anciens d'Algérie menée par des membres de l'Atelier de recherches historiques (ARH) de l'Université Permanente de Nantes (UPN) de 2016 à 2018 et dont nous faisons activement partie, nous avons pu nous entretenir avec certains d'entre eux. Afin d'illustrer cette mémoire, nous avons sélectionné huit témoignages couvrant la période 1956-1962, lesquels, sans être représentatifs, illustrent la variété des origines, des situations, des périodes de présence en Algérie et des vécus respectifs de ces témoins. Deux de ces témoignages sont indirects issus des souvenirs d'un frère et d'un cousin de l'un des auteurs.

Des parcours individuels de 1956 à 1962⁵⁵¹

⁵⁴⁸ Albert PERROT, « La lutte pour la paix en Algérie au Havre (1954-1957) », *op. cit.*

⁵⁴⁹ CHT, UD-CGT 15 II-3. Un tract de l'UD-CGT de Loire-Atlantique intitulé « La Paix en Algérie mais après 7 ans ½ de guerre inutile ! » va rappeler la répression à l'égard de ses organisations syndicales comme de ses militants dont Guy Bézier, ce qui tendrait à corroborer l'appartenance syndicale du jeune caréneur. Ce tract non daté est postérieur au cessez-le-feu du 19 mars 1962.

⁵⁵⁰ Alexandre HEBERT, « Une manifestation de solidarité ouvrière », *op. cit.*

⁵⁵¹ Pour chaque appelé, nous reprenons brièvement son origine et sa formation initiale, les conditions de son incorporation, ses principales opérations militaires, ses relations avec sa hiérarchie et avec les populations locales, les événements politiques auxquels il a pu assister comme son témoignage sur des exactions éventuelles de part et d'autre ainsi que son retour en métropole avec ses conséquences. Une synthèse thématique à suivre regroupe les éléments essentiels.

Christian : sergent rappelé en 1956 (opérateur radio à Oued Séguin en Kabylie)

Christian, 24 ans, est rappelé le 1^{er} mai 1956. Marié, ce dessinateur des Chantiers de la Loire a accompli son service militaire en Allemagne, à l'École du Train, dans une section des transmissions, avec le grade de sergent. Le lendemain de son arrivée à Alger, son bataillon part pour la Grande Kabylie rejoindre l'Oued Séguin. Christian subit alors son baptême du feu : dans les gorges de Palestro, le convoi, fort de 400 soldats, est attaqué par un groupe de fellaghas embusqués sur les rochers en surplomb. Fin 1956, il participe à une opération conjointe avec la Légion⁵⁵² dans le massif du Hodna, au sud de l'Oued Séguin. Après une longue marche, la compagnie monte sur un piton surplombant une vallée qui domine un douar^{cdxix}. Les légionnaires explorent les grottes pouvant servir de caches, sans succès. Persuadés que le FLN a été prévenu de leur arrivée, une centaine de « Bérêts rouges » (parachutistes), armés de lance-flammes, brûlent en représailles les mechtas (habitations). Christian participe à deux reprises à ce type d'opérations qui n'ont à ses yeux pour conséquences que de dresser contre l'armée et la France les populations algériennes autochtones. Convoyer des prisonniers au GMPR^{cdxx} fait également partie de ses missions. Christian effectue une dizaine de fois ces transferts de prisonniers destinés à être interrogés. Il le fait, de mauvaise grâce, car tout le monde sait ce qu'interrogatoire sous-entend. Il se souvient qu'un soir deux véhicules du GMPR, transportant trois prisonniers en piteux état, stoppent dans la cour de la ferme. Un groupe de rappelés hostiles, interpellent et insultent les Arabes. Seul un rappelé réagit, rappelant que ces hommes vont probablement mourir... Le 28 octobre 1956, il reçoit un message annonçant la libération des hommes mariés de la classe 52/2 le 1^{er} novembre. Il regagne alors son foyer.

Christian évoque la gêne de ses interlocuteurs - à l'exception des sympathisants d'extrême gauche - lorsqu'il répond aux questions qu'on lui pose sur son séjour en Algérie. Il évoque la désinformation par la presse et la radio. Il se demande alors à quoi il a bien pu servir. Comme d'autres, il va surtout se taire, souffrant de troubles du sommeil et d'un ulcère à l'estomac, tout en s'estimant moins traumatisé que d'autres rappelés. Il conclut en exprimant son attachement pour un pays qui l'avait accueilli contre son gré et contre le sien.

Pierre : lieutenant et chef de poste à Khenchela dans les Aurès, en 1956-1957

Pierre naît à Angers, en 1933. Il obtient le BAC en 1951, tout en suivant une préparation militaire supérieure (PMS)^{cdxxi} ce qui lui permet d'intégrer l'École d'application de l'Infanterie de Saint-Maixent^{cdxxii}. Après une préparation intensive de six mois, il sort avec le grade de sous-lieutenant, puis suit ensuite un stage de mécanique dans la région de Tours. Pendant huit mois, il dirige un service dans un bataillon porté⁵⁵³ basé à Soissons qui prépare les appelés à la conduite automobile jusqu'à son départ en Algérie en mars 1956 où il rejoint le 67^e régiment d'Infanterie basé à Tebessa dans les Aurès-Némentchas à proximité de la frontière tunisienne. Promu lieutenant, il prend le commandement d'une ferme fortifiée aux confins sud de l'Algérie près de Khenchela. Il assume le commandement de cinquante hommes⁵⁵⁴, agissant de manière très autonome par rapport à sa hiérarchie.

⁵⁵² Légion étrangère : elle est composée de soldats étrangers engagés dans l'armée française.

⁵⁵³ Unité d'infanterie spécialisée dans l'accompagnement des unités blindées.

⁵⁵⁴ A savoir des appelés du contingent, des rappelés originaires du nord de la France et de la Normandie ; certains des sous-officiers sont des vétérans de retour d'Indochine

Avec son groupe, il aménage une ancienne ferme en position fortifiée qui, chaque nuit, est la cible des rebelles. Le confort est spartiate, pas d'électricité mais des lampes à pétrole et une génératrice, « la gégène », qui, normalement, sert à alimenter la radio pour les communications avec le PC. Le poste est ravitaillé régulièrement toutes les semaines mais pour améliorer l'ordinaire, ils ont créé un potager et cultivent des tomates et des salades à l'intérieur de l'enceinte.

Il garde un bon souvenir de l'esprit qui régnait, camaraderie, solidarité et parfois « rigolade » tous grades confondus, malgré l'atmosphère de guerre. Les fellaghas ayant pris pour habitude de harceler le poste la nuit avant minuit, Pierre avait donné l'ordre de ne pas intervenir. Pour mettre fin à ces attaques continuelles, il décide un soir de riposter avec le seul mortier qu'ils possèdent. Un obus éclairant est lancé en faisant fuir les assaillants. Dommage collatéral, des œufs qu'ils avaient mis à couvrir pour obtenir des poussins seront sérieusement ébranlés et fêlés ! Régulièrement, la moitié de la garnison part en opération aux confins du désert ou dans les hauteurs pour y déloger des fellaghas qui n'ont parfois pour armes de guerre que de vieux fusils de chasse. La mort est parfois au rendez-vous. On meurt au combat mais aussi d'accidents de la route ou par maladresse^{cdxxiii}. Pierre a vu de nombreux morts chez les rebelles. Les combats rapprochés lors de nettoyage des grottes sont effectués par les paras de Bigeard. A la fin de son séjour en Algérie, les *katibas*^{cdxxiv} se sont étoffées, sont mieux armées et elles se replient facilement en Tunisie après avoir organisé leurs embuscades en Algérie. La ligne Morice⁵⁵⁵ est alors en construction et ne sera opérationnelle qu'en 1957.

Alors que les anciens d'Indochine, amers, défendent l'Algérie française, Pierre ne se fait aucune illusion sur l'issue de la guerre. Il pense que des négociations mieux menées auraient pu conduire à une coexistence pacifique entre les deux communautés et éviter l'exil de 1962. Il se souvient du groupe de soldats rappelés qui refusaient de sortir en opération. Son retour en France en novembre 1957 est difficile psychologiquement et va lui demander plusieurs mois d'adaptation. Son séjour dans les Aurès n'intéresse personne, et il lui faut attendre soixante ans pour que l'un de ses petits-fils le sollicite dans le cadre de ses études pour en parler. Il ressent beaucoup d'ignorance et parfois un certain mépris de la part de ses proches et de ses collègues^{cdxxv}. Il a gardé longtemps des contacts avec des officiers essentiellement d'active. Quant à l'Algérie, quand il y retourne en 1971 pour des raisons professionnelles, il ne reconnaît pas grand-chose d'un pays qu'il a connu quinze ans plus tôt.

Armand : soldat de 2^{ème} classe aux Arbouats, intendant et instituteur (1958-1960)

Incorporé le 16 janvier 1958, Armand effectue son service militaire dans le Sud-Oranais aride et montagneux, aux portes du désert sur la route de Colomb-Béchar. Armand va rester, pendant 15 jours, habillé en civil car l'armée... manque d'uniformes. S'inquiétant de ne pas avoir de réponse à sa demande de suivre les EOR⁵⁵⁶, il se renseigne et apprend qu'un souffle au cœur détecté lors de la visite médicale le dispense de tout exercice militaire, à l'exception notable de... la garde. Basée à Ain El Orak, sa compagnie est scindée en deux. Il fait partie des soixante soldats envoyés pour remplacer une compagnie de la Légion étrangère 60 km plus au sud, près du village des Arbaouats.

⁵⁵⁵ Barrage électrifié allant de la Méditerranée aux confins du désert et édifiée à la frontière algéro-tunisienne afin d'empêcher les mouvements de part et d'autre des combattants algériens. Nommée ligne Morice du nom du ministre, André Morice, qui a lancé son édification en 1957.

⁵⁵⁶ EOR : Élèves-officiers de réserve.

Il est chargé de l'intendance, étant assisté d'un légumier, d'un boucher et d'un boulanger. Le fournil est moderne, la réserve est bien achalandée. Armand n'a donc aucune peine pour préparer les menus, d'autant que des produits frais sont parachutés très régulièrement. Quand l'école rouvre, Armand devient instituteur, sans abandonner son travail d'intendant. Cette décision s'inscrit dans les objectifs préconisés par les Sections administratives spécialisées (SAS)^{cdxxvi} dans le cadre des missions éducatives auprès des jeunes Algériens.

Le voici donc maître d'école (« *Taleb* ») avec pour seule aide quelques fascicules pédagogiques. Sa classe comporte une vingtaine de garçons, de 7 à 13 ans, qui assistent à deux heures de cours chaque matin, l'après-midi étant réservé à l'école coranique. Au bout d'une quinzaine de jours, il bénéficie de l'aide d'un jeune Arabe qui lui sert d'interprète. L'admission des filles à l'école fait l'objet d'une longue discussion avec l'imam. Il accepte qu'elles suivent les cours mais l'après-midi, durant deux heures, et jusqu'à leurs douze ans. L'école coranique dispensera ses cours en miroir, le matin pour les filles et l'après-midi pour les garçons. L'infirmier qui s'occupe du dispensaire et Armand entretiennent d'excellentes relations avec les habitants du village. Ils sont parfois invités à des cérémonies familiales comme le mariage de la fille du maire. En janvier 1960, il quitte Ain El Orak pour Géryville où, pendant trois mois, il garde une entreprise qui construit une route, avec un poste de mitrailleur sur un half-track jusqu'à la fin de son service. Il est libéré le 30 avril 1960.

René : brigadier-chef à Bouira en Kabylie (1958-1959)

René est né en 1937 à Nantes. Après des études écourtées chez les pères missionnaires, il travaille dans un magasin de ventes de pièces détachées pour l'automobile. Appelé en mars 1957, il rejoint le Centre d'instruction des blindés à Trêves, en Allemagne. En avril 1958, il est affecté en Kabylie au 19^e régiment de Chasseurs dans la cavalerie blindée. Son régiment est placé sous l'autorité de la 27^e division d'Infanterie alpine (DIA), responsable de la Zone nord-algérois (ZNA). Reformé à partir du rappel des disponibles en mai 1956, il se compose d'un escadron de commandement et des services (ECS), de deux escadrons de chars légers et d'un escadron d'automitrailleuses. Il a alors sous sa responsabilité directe les secteurs d'El-Esnam et de Bouira, où est cantonné René.

Dans la foulée des événements du 13 mai 1958, il assiste à des scènes de « fraternisation » avec la population musulmane^{cdxxvii}. La ville est pavoisée comme pour le 14 juillet. Le 22 mai, a lieu une réunion de plus de 3000 musulmans des douars Tighrempt et Tachachit, en présence du président de la Fédération des maires de Kabylie, Azem Ouali^{cdxxviii}. Le colonel en charge du secteur, est porté en triomphe dans la rue principale de la ville. L'armée s'implique dans l'organisation du référendum du 28 septembre 1958 sur la nouvelle constitution. Elle met en place les bureaux de vote, en assure la protection, le ramassage et le transport des populations des villages éloignés et permet le déroulement des opérations de vote dans le calme. René constate que les consignes de boycott portées par le FLN ne sont pas suivies par la population... mais tout a été organisé en amont par Jacques Soustelle pour que le résultat tourne au plébiscite. Des méthodes similaires seront utilisées dans le cadre des élections législatives du 28 au 29 novembre 1958 sur le secteur de Bouira. Le 24 mai 1958 une opération est lancée contre un bataillon de choc de la wilaya III. René et son régiment sont chargés de boucler le sud du secteur. L'accrochage est sérieux et se solde par une vingtaine de morts côté FLN, soldats de la katiba ou membres des *mousseblines*^{cdxxix} locaux. Trois semaines plus tard, un peloton du 19^e RCC subit un assaut de 150 fellaghas dans le secteur de Palestro. Combat violent, au corps à corps, qui fait 5 morts et deux blessés du côté du régiment. En novembre 1958,

une nouvelle opération d'envergure est lancée contre la wilaya III. Durant plusieurs jours, son régiment patrouille sur une vaste zone, fouille les villages pour y découvrir des caches d'armes ou de ravitaillement, voire arrêter des fellaghas.

Suite aux menaces du FLN, l'armée protège une famille musulmane dont le fils est harki, en les installant dans le village. Un capitaine remplace les inscriptions favorables au FLN sur les murs des mechtas et les routes par des croix de Lorraine tricolores. A l'occasion de la fête de l'Aïd el Kébir⁵⁵⁷ une distribution de vêtements et de semoule dans les différents villages est effectuée. Il faut gagner les cœurs, mais René n'est pas dupe. Sa génération a vécu l'occupation allemande avec les restrictions, les humiliations et les brimades. Beaucoup ont le sentiment d'être eux-mêmes des occupants et apprécient peu le comportement de certains colons. Ils ont mauvaise conscience et doutent du bien-fondé de cette guerre. Le « ralliement » des populations leur semble très fragile et bien peu sincère. Parfois, une dénonciation permet à l'armée de capturer des membres du FLN. Si Mohand H., un commissaire politique, est arrêté dans une mechta où il s'est réfugié. C'est le propriétaire, un ouvrier algérien, qui l'a dénoncé parce qu'il a exigé de lui de l'argent et aurait « séduit sa femme » ! Arrêté sans opposer de résistance, Si Mohand H. se montre coopératif et son témoignage permet plusieurs arrestations et renseigne l'armée sur le noyautage par le FLN des groupes d'auto-défense (GAD)⁵⁵⁸. L'opération dure plusieurs jours. L'hiver, le climat de la région est rude et le froid, la pluie, la neige comme la crainte de l'embuscade sont autant de facteurs qui minent le moral. Les hommes reviennent épuisés physiquement et psychiquement et, pour certains, s'enferment dans le mutisme. Rares sont les lettres adressées aux parents et aux fiancées qui mentionnent les souffrances endurées. René évoque parfois « les corvées de bois » et les interrogatoires musclés (« *poussés* »).

René est libéré en juin 1959 après 28 mois de service actif, dont la moitié en Kabylie. Son retour à la vie civile est difficile et ses proches notent que son caractère, jadis enjoué, a changé. Comme la plupart de ses camarades, il restera silencieux sur ces deux années-là. Les horreurs de la guerre, l'indifférence de la population métropolitaine pour cette « guerre sans nom », le scepticisme d'anciens combattants mettant en doute le comportement de l'armée comme les dérives de celle-ci concourent à cela. Son départ dans la région parisienne et le début d'une nouvelle carrière professionnelle l'aideront à se tourner vers l'avenir, sans cependant lui faire oublier ces années traumatisantes.

Claude : sergent-chef, chef de poste à Telergma (1958-1959)

Né en 1938, Claude débarque en Algérie en juillet 1958 pour rejoindre le 7^e régiment de Tirailleurs algériens (RTA) stationné à Telergma, à une cinquantaine de kilomètres de Constantine. Le site abrite deux unités militaires, une base aérienne et un régiment de tirailleurs. Le nouveau contingent est composé de 170 recrues. Le régiment est organisé en 3 compagnies : deux combattantes et une compagnie de formation à laquelle est affecté Claude. Nommé chef de fort, Claude est chargé de surveiller la ligne d'acheminement qui ramène le pétrole du Sahara vers les ports de la côte algérienne. Ce fort assure également les liaisons radio entre le Nord et le Sud et la présence de l'armée française dans cette région éloignée et désertique. Une vingtaine de soldats, et une équipe

⁵⁵⁷ Fête rituelle célébrant le sacrifice d'Abraham.

⁵⁵⁸ Il est vraisemblable que l'interrogatoire de cet homme a été « musclé ». Les groupes d'auto-défense (GAD) sont composés de villageois armés par la France pour assurer la défense des villages.

radio forment la garnison. Claude, le radio⁵⁵⁹ et son adjoint sont les seuls métropolitains. Majoritairement musulmans, les tirailleurs algériens vivent au rythme des fêtes religieuses de l'islam, ce qui lui fait dire qu'il a vécu durant 27 mois dans une ambiance culturelle très différente de sa région d'origine. Heureux de cela, il dit que son service a ressemblé à une aventure passionnante et exotique. Dans son travail, il jouit d'une certaine autonomie. Ainsi, alors qu'il est censé protéger une entreprise de travaux publics, il décide de ne pas exposer ses hommes à une attaque pour sauver du matériel de chantier. Il n'applique donc pas les ordres mais, comme personne ne vérifie ses activités et qu'aucun incident n'a lieu, il n'est pas inquiet.

Une rencontre inattendue l'émeut. Comme il est interdit aux habitants des villages avoisinants de circuler à proximité immédiate du fort, il procède à l'arrestation d'un vieillard et de son bourricot qui déambule dans la zone interdite. Le vieil homme est un ancien soldat d'un régiment de zouaves qui a participé à la guerre de 1914, en particulier à la bataille de Charleroi en 1916 où son régiment a été presque anéanti. Lui a survécu, tout comme le grand-père de Claude qui appartenait à la même unité et il fut fait prisonnier par les Allemands. Pour la forme, il lui confisque son bourricot pendant deux jours et lorsque le vieil homme vient le récupérer, les tirailleurs lui rendent les honneurs militaires. Il porte un regard critique sur les opérations anti-FLN menées dans les Aurès en 1959. Une de leurs missions était de ratisser les djebels à la recherche des collecteurs de fonds du FLN. Une quarantaine de soldats et trois half-tracks étaient mobilisés pour cette chasse à l'homme. Opérations réalisées de nuit dans des véhicules camouflés mais suffisamment bruyants pour alerter les fellaghas. D'ailleurs ils n'ont jamais arrêté qui que ce soit. Il évoque deux accrochages avec le FLN qui l'ont marqué. Une embuscade l'obligera à rester avec ses hommes 48 heures cachés derrière des rochers pour échapper aux coups de feu des fellaghas, sans boire ni manger sous la chaleur. Il s'en sortit mais y gagna un court séjour à l'hôpital pour y soigner une infection urinaire. Il va risquer sa vie dans une seconde embuscade. Lors d'un déplacement en convoi, sa jeep saute sur un obus piégé, tuant sur le coup le chauffeur. Cela entraîne des représailles et un désir de vengeance très fort chez les soldats : *« Après on a quand même envie de casser quelque chose, quand on tombe sur un gars dans le coin, ça ne se passe pas toujours bien. On en a frappé un pour le faire parler. Il y avait toujours un moment de rancœur et de désir de vengeance, ça on ne va pas s'en vanter. Mais ça existait. »*. Alors qu'il n'a jamais eu de problème pendant plusieurs mois avec le FLN, il apprend qu'une semaine après son départ, le fort a subi une attaque et son remplaçant, un jeune lieutenant pied-noir, partisan déclaré de l'Algérie française, y a perdu la vie.

Comme tous les jeunes appelés, Claude est maintenu au-delà de la durée légale (ADL). Le seul point positif est la solde de sergent-chef et les primes qu'il touche, équivalentes à celle des professionnels. Il rentre donc en France avec un petit pécule. Il abandonne le soleil et le désert pour l'humidité et le brouillard de sa Normandie natale et le choc est rude. Puis il trouve du travail dans un chantier naval contacté avant son départ. A son retour, personne ne s'intéresse à son séjour algérien : *« Les gens ne manifestaient pas vraiment d'intérêt, vous sentiez bien que ça n'intéressait personne que ce soit dans votre famille, dans vos amis, vos représentants dans les villages, on sentait que ça n'intéressait personne »*. Ce n'est pas le cas en Belgique. Durant son service, il a été en contact avec un groupe de jeunes Bruxellois, dont une jeune fille qui va devenir sa « marraine de guerre »... et avec laquelle il se mariera. Les interventions de l'armée française en Afrique lui feront réfléchir à son expérience algérienne et au peu de place que celle-ci occupe dans l'histoire de

⁵⁵⁹ Claude a eu la surprise de retrouver un camarade de son village qui fait partie de l'équipe radio.

France à ses yeux. Son grand-père a fait la Grande Guerre, son père fut prisonnier en Allemagne, et lui a fait la guerre d'Algérie. Il estime avoir des choses à dire. Pour lui, cette expérience lui a fait découvrir un autre monde, mais il ne l'a pas perçu tout de suite, ne retenant initialement que l'aspect exotique de son séjour.

Raymond : sous-lieutenant et chef de poste à Chouarikh en Kabylie (1961-1962)

Né en 1935, étudiant et sursitaire, marié et père d'un enfant, Raymond est convoqué pour les « trois jours » en 1960. Aspirant à rester en métropole le plus longtemps possible il demande l'armée de l'Air qui dispose d'une base à Caen, toute proche de son domicile. Refus : il est affecté dans un bataillon de Chasseurs à pied et rejoint en novembre 1960 une section composée à 50 % de sursitaires. Il découvre un encadrement de militaires professionnels bien décidés à mater des recrues dont le bagage intellectuel est assez rare pour l'époque. Raymond ayant appris qu'à l'issue des tests auxquels les recrues sont soumises, seuls les premiers seront affectés au Centre d'instruction des élèves-officiers de réserve (EOR) basé à Cherchell à côté d'Alger, il fait en sorte de ne pas pleinement les réussir afin de rester en métropole pour suivre le peloton des sous-officiers. Malheureusement l'armée recale certaines recrues, ce qui place Raymond en position éligible. Il prend donc la route de l'École militaire de Cherchell (EMI), le 22 février 1961⁵⁶⁰.

Quand Raymond arrive comme chef de poste à Chouarikh, ce village de montagne et d'accès difficile est surveillé par les militaires du poste, et ses contacts avec la population kabyle sont réduits à ses rencontres avec le responsable du village. Le couvre-feu est en vigueur, la peur cloître dans le poste la moitié de l'effectif militaire, et des katibas bien qu'affaiblies survivent encore dans les djebels. Jeune officier inexpérimenté, Raymond est dans une situation délicate. Le poste est situé à l'entrée du village. L'effectif comprend 45 personnes dont trois militaires de carrière incompetents. L'un d'eux, un sergent ancien d'Indochine est traumatisé : une peur panique le confine à l'intérieur du poste. Les deux caporaux-chefs, alcooliques et inaptes aux efforts physiques, ne peuvent participer qu'aux petites patrouilles. Un caporal-chef appelé lui sert d'adjoint quand la section sort en opération. En revanche, l'isolement de son poste lui procure beaucoup d'autonomie. Les appelés sont pour la plupart originaires des départements de l'Ouest, excepté trois Parisiens et deux méridionaux, dont un Corse. Parfois quatre harkis viennent en renfort. Certains soldats occupent des fonctions spécifiques : un cuisinier, un préposé aux transmissions qui assure une vacation régulière avec le PC de la compagnie, un infirmier et un muletier chargé des deux mules du poste dont une seule sert aux corvées d'eau, puisque l'autre, très caractérielle, a déjà envoyé deux personnes à l'hôpital ! Lors des sorties en opération, une partie des effectifs, toujours la même, jugée inapte à combattre, reste au poste, et cette absence de rotation face aux risques encourus est difficile à gérer. De toute façon, les soldats ont conscience que la guerre ne se gagnera pas sur le terrain militaire. Ils attendent donc la quille.

En 1961, la situation militaire en Kabylie étant tendue, la consigne est de ne pas s'éloigner du poste. Pour les opérations, une unité de 75 hommes a été mise sur pied, dont 25 sont issus de l'effectif de Chouarikh, commandés par Raymond. Toutes les trois semaines et pendant deux jours, cette unité part en mission, monte des embuscades, campe dans le djebel. Ce dispositif a pour inconvénient de creuser encore plus le clivage entre les opérationnels et ceux qui restent au poste. Dans le cadre de

⁵⁶⁰École de formation des officiers de réserve de l'infanterie en Algérie et à l'ouest d'Alger.

cette activité, Raymond fera face à deux accrochages. Lors du premier, un avion appelé en renfort a failli mitrailler la section. Le deuxième a lieu près du lieu-dit « Tabouanant », le 21 décembre 1961. Dans le froid, sous la neige et au petit jour, la section de Raymond doit empêcher un groupe de rebelles de fuir par les hauteurs. Il échappe de peu à une fusillade qui laisse sur le flanc sept « rebelles ». Quand la section revient au poste en fin de matinée, Raymond a le sentiment que le visage des villageois trahit le fait qu'ils étaient au courant de la présence des rebelles. Il faudra quelque temps pour que le climat se détende un peu. En deux occasions, sa section participe à une opération de plus grande importance, servant de guide à une section du 2^e RPIMa^{cdxxx}. Ces professionnels sont redoutés des rebelles. Bien armés et entraînés, ils ne rêvent que de combats. L'une des sections engagées doit dormir au poste, afin d'être en place plus rapidement le lendemain. Faute de place à l'intérieur du poste, un certain nombre de parachutistes sont contraints d'occuper la grange. Le lendemain, au moment du départ, le muletier signale qu'une des deux mules ne lui semble pas bien. Arrivé sur les lieux, Raymond constate que la mule est couchée et que, derrière elle, une double rangée de parpaings superposés a été disposée. Et le lieutenant de s'exclamer : « *Ah, ce n'est rien, ils ont enc... la mule cette nuit, elle s'en remettra.* » !

Après le 19 mars 1962, la situation au PC de la compagnie se révèle assez chaotique sur le plan matériel. Outre l'arrivée d'une centaine de militaires avec leur équipement qui se fait difficilement, il faut assumer le fait que l'ennemi a changé : désormais, l'action doit se concentrer sur l'OAS. Autre problème à régler, celui des harkis. Ordre est donné de les désarmer et de leur faire regagner leur village d'origine. Raymond participe à l'un de ces convois. L'ambiance est glaciale car ces harkis ne se font guère d'illusions sur le sort qui les attend. Il faut aussi désarmer les appelés musulmans de peur qu'ils ne filent avec armes et bagages dans le camp des ennemis d'hier, le FLN. Munis de sortes de battes de base-ball, ils sont affectés à la surveillance des ponts. Raymond garde un triste souvenir de ces événements et qualifie de pitoyable la façon dont la France a traité ces hommes. Concernant la torture, il évoque l'épisode suivant. Lors d'une patrouille, la section intercepte une femme qui marche loin de toute habitation. Raymond décide de la ramener au village et d'éclaircir la situation avec son interlocuteur habituel, qui dit alors ne pas la connaître. En conséquence, il décide de la garder au poste afin de la transférer au PC de compagnie à Ighil-Ali. En l'absence de présence féminine au poste, elle ne sera pas fouillée. Dans la soirée, le caporal-chef le prévient que le climat s'alourdit et qu'un des méridionaux claironne à la cantonade qu'il se fait fort de faire parler la suspecte grâce à la gégène. Raymond rassemble la section dans la cour et demande à l'intéressé de confirmer ses propos, ce qu'il fait. Raymond lui ordonne alors de préparer son paquetage et le lendemain, il prendra place dans le même convoi que la suspecte.

Jean-Yves : 2^{ème} classe dans une unité spéciale à Alger (1959-1960)

Jean-Yves est né en 1939 à La Montagne, en Loire-Inférieure. Fonctionnaire territorial, athée et militant communiste⁵⁶¹, il a milité pour la paix en Algérie avant de faire son service. Il découvre l'Algérie fin octobre 1959, après un séjour en Allemagne fédérale à la base aérienne de Bremgarten, et il intègre une unité spéciale dépendant du Centre de coordination inter-armées (CCI) basée à Alger⁵⁶². Ces unités secrètes de renseignement sont implantées dans des villas isolées. Si Jean-Yves

⁵⁶¹ Il est adhérent de la CGT, des Jeunesses communistes et de l'amicale laïque locale.

⁵⁶² Les dispositifs opérationnels de protection (DOP) dépendant du CCI sont des équipes de recherche de renseignement par la torture, ayant été, selon Raphaëlle Branche, initiées en Indochine. Cf. Raphaëlle BRANCHE, « La torture pendant la guerre d'Algérie » in M. HARBI et B. STORA (dir.), *La guerre d'Algérie*, Robert Laffont, 2004.

ne participe pas aux interrogatoires car affecté dans un service administratif, il en connaît l'existence. Il ressent un fort sentiment de honte devant l'attitude de la France en Algérie. Ensuite il sera muté au Détachement de terrain d'opérations (DTO 30/540) sur la base aérienne d'Oued Hamimin dans l'Est constantinois, à compter de février 1960.

Jean-Yves rapporte qu'une enquête de sécurité militaire le concernant et émanant de la gendarmerie du Pellerin va lui tomber entre les mains. Cette brigade a, en effet, compétence sur sa commune d'origine, La Montagne. Le document indique – et souligné en rouge – qu'il est un élément « communiste ». Il pense qu'une tentative d'élimination l'aura visé au travers d'une mission au PC de l'opération Jumelles (plan Challe) en compagnie de deux autres appelés repérés comme « communistes », pour convoier un harki en passant dans le secteur des gorges de Palestro de sinistre réputation. Les trois hommes s'en sortent indemnes, se livrant alors, une fois de retour, à une fiesta à Alger... Dès leur retour – inattendu – les trois compères sont mutés et Jean-Yves à la base d'Oued Haminin. Il a peu de contacts avec les Français d'Algérie qui n'aiment pas habituellement les métropolitains et ne font pas savoir : en effet, deux appelés de sa connaissance ont été tués par des Pieds-noirs car ils ont voulu fréquenter des filles de la communauté européenne. Avec la communauté musulmane, les contacts sont tout aussi réduits. Il se souvient des enfants attendant à l'extérieur de la base la corvée des poubelles pour pouvoir les fouiller. Souvent, il leur distribue les conserves que ses parents lui envoient car la nourriture fournie par la base est correcte.

Il va être le témoin du putsch des généraux, en avril 1961. A cette occasion, le DTO est fait prisonnier par un détachement de parachutistes. Les bérets rouges ont alors mis des fusils-mitrailleurs en batterie aux deux accès de la base, à la porte principale sur la route du Kroubs et la porte de sortie des avions vers la piste de décollage. A cette occasion Jean-Yves va être amené à organiser une riposte à ce coup de force avec d'autres appelés et un sous-lieutenant pilote et la neutralité bienveillante du commandant « volant » de la base, lequel est resté en contact avec les mutins pour discuter avec eux. Parmi ces bérets rouges, il y avait plusieurs appelés qui, au bout de trois jours, ont fait prisonniers leurs encadrants et qui ont levé le camp, en leur indiquant qu'ils regagnaient leur base à Alger. Et c'est comme cela qu'ils se sont « libérés »... Il rentre en France avec une quille en bois confectionnée dans un tronçon de poteau télégraphique, quille qu'il jettera dans le port de Marseille ! Durant la traversée, ils ont enfermé dans leurs cabines tous les officiers et sous-officiers. A leur arrivée, les CRS les attendent mais les libérés peuvent regagner leurs foyers sans être inquiétés. Jean-Yves dit avoir gardé le silence à son retour car il voulait rester fonctionnaire. Il touche une pension d'ancien combattant qu'il a demandé tardivement et n'a pas gardé de contacts avec ses anciens camarades. Il a vu le film *Avoir 20 ans dans les Aurès* et affirme que cette période particulière de sa vie a renforcé ses convictions politiques et syndicales.

Jacques : sous-lieutenant dans un commando de chasse (secteur de Miliana) et responsable d'un village de regroupement (1960)

Les commandos de chasse sont mis en place dans le cadre du plan Challe^{cdxxxii}. Le principe est de vivre sur le terrain, comme les maquisards FLN, dans le cadre d'une contre-guérilla. Jacques intègre un commando et devient rapidement officier d'appui aérien, en charge de solliciter l'appui de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT). Il signale l'usage des dossards de couleur portés par les hommes afin qu'ils ne soient pas pris pour cible par l'aviation. Il insiste sur l'importance de

l'observation, les commandos de chasse étant dénommés familièrement « *commandos chouf* »⁵⁶³, de ce fait. La plupart des interventions s'effectuent en groupe de huit à dix soldats, dans le cadre de missions de quatre ou cinq jours : « *On ne faisait jamais de feu la nuit, on ne fumait pas, il fallait se planquer le mieux possible* ». Pour lui, à cette époque, la France a militairement gagné la guerre. En effet, les rebelles interviennent très peu car leurs rangs ont été décimés par la répression. Il vivra trois accrochages durant son temps de commando.

Ensuite, il quitte les commandos de chasse et rejoint le secteur de Marceau où il doit s'occuper d'un village de regroupement, en fait un camp auquel sont annexés deux villages protégés par des groupes d'auto-défense (GAD). Ce camp situé dans la vallée de l'oued Rhardous accueille 2500 habitants dans des « *huttes de branchage* », disposant d'un centre commercial. Les soldats logent dans des « *cagnas* ». Sa section comprend un tiers de harkis « *recrutés sur place dans les douars* » comme habituellement. Jacques est chargé de la « *pacification* » de ce camp réputé favorable aux fellaghas. Sa mission est donc de « *remettre un peu d'ordre* » dans cette « *passoire* » en empêchant les soldats du FLN de l'utiliser comme zone de villégiature et de repli. Il organise une surveillance du camp, note les allées et venues, organise des patrouilles nocturnes. Il y aura deux accrochages durant son séjour, dont un en sa présence, au moment où six membres du FLN tentent de sortir du camp : « *Je ne vous cache pas, on tire dans les jambes* ». Il raconte, avec émotion, l'élimination d'un jeune fellagha lors d'une « *corvée de bois* » alors qu'il avait noué des liens avec lui au point d'en faire un indicateur. Il se souvient d'un appelé, jeune officier, se vantant d'avoir abattu froidement un fellagha qui s'enfuyait. Un autre fait l'a marqué : la découverte des corps de six jeunes Algériens sur un plateau du Zaccar, victimes d'une purge interne au FLN ou d'un règlement de comptes entre le FLN et MNA puisqu'en 1960 subsistaient encore des maquis messalistes. Libéré peu de temps après le putsch des généraux, il retourne en France, mais dès 1962, il fait le choix de repartir dans le cadre de la coopération franco-algérienne, travaillant dans le secteur de l'animation jeunesse et de la formation, faisant alors partie des « *pieds-rouges* » [cf. *infra*]. Il y restera jusqu'en 1968.

Une analyse thématique des témoignages⁵⁶⁴

Les conditions d'incorporation

Quelle que soit la période considérée entre 1956 et 1961, un constat s'impose : l'impréparation des autorités militaires, incapables d'accueillir et d'intégrer les nouvelles recrues. L'intendance a du mal à suivre, les uniformes manquent, les départs sont ajournés tout comme l'instruction militaire. Tous se plaignent des mauvaises conditions de transport maritime, à fond de cale, pour les soldats du rang⁵⁶⁵. Notons également que certains appelés sont envoyés immédiatement en Algérie, sans faire leurs classes en France. Les témoins, s'ils sont habituellement de tradition catholique, comme souvent dans l'Ouest, n'ont aucun engagement syndical ou politique à l'exception d'un d'entre eux, militant communiste. Leur connaissance du conflit franco-algérien et de ses enjeux est des plus réduites.

Les chefs de poste ou de fort

⁵⁶³ Le « *chouf* » c'est la surveillance, le guet ou encore l'observation.

⁵⁶⁴ Dans cette analyse nous avons été amenés à reprendre parfois des éléments significatifs qui ne figurent pas dans la présentation volontairement synthétique de chaque témoignage.

⁵⁶⁵ Les sous-officiers et officiers sont mieux traités, en bénéficiant de cabines individuelles.

Les chefs de poste ou de fort jouissent d'une certaine autonomie dans l'exercice de leur autorité sur le territoire. Cela leur permet d'ignorer des ordres et directives qu'ils jugent inadaptés, comme de résister à des mesures coercitives à l'égard des populations. Chaque chef doit composer en fonction des effectifs, de la présence ou non de militaires de carrière, de harkis, d'appelés ou d'engagés algériens^{cdxxxii} comme de l'exposition au danger de leurs effectifs. Selon leurs dires, ils ont entretenu d'assez bonnes relations avec les populations civiles indigènes tout en se doutant que celles-ci avaient des liens, contraints ou non avec les « rebelles ». Il leur a fallu, parfois, jouer un rôle de modérateur afin d'éviter les réactions violentes de jeunes appelés soumis à une pression psychologique importante, à la violence d'une soi-disant « pacification » comme aux désirs de vengeance.

La vie quotidienne

Les témoins insistent peu sur leur vie au jour le jour. La plupart évoquent leur isolement relatif, le climat difficile des zones montagneuses, les chaleurs éprouvantes de l'été, le froid de l'hiver ou les conditions spartiates dans lesquelles ils vivaient, même si la nourriture n'a jamais manqué, tout comme le vin. Ils semblent avoir eu accès à la presse métropolitaine au moins nationale, hormis en particulier à *L'Humanité* interdite au sein de l'armée. La plupart insistent sur l'ambiance agréable dans la troupe, la camaraderie entre appelés et une discipline assez lâche. Ils notent le peu d'estime des appelés pour les militaires professionnels, notamment les anciens d'Indochine, revanchards ou, au contraire, soucieux de se préserver en envoyant les appelés en première ligne. Les soldats professionnels, comme les légionnaires, sont reconnus pour leur « efficacité », même si leurs méthodes expéditives comme les destructions de mechtas ont souvent choqué les témoins. Du fait de leur isolement, les relations avec la hiérarchie ont eu lieu le plus souvent par radio interposée, celles avec la hiérarchie immédiate ayant été plutôt bonnes.

Les relations avec les populations algériennes

La découverte de l'Algérie et de ses populations a marqué tous nos témoins. Paysages, climat, religion, us et coutumes... toute chose les interroge puisque la plupart n'ont jamais voyagé et ne connaissent des colonies que des « images d'Épinal », les cartes de leurs livres d'école et les discours de la propagande gouvernementale. L'un d'eux parle d'exotisme, émerveillé qu'il fut notamment devant le passage au loin d'une caravane qui passe, tout en soulignant son ignorance, initialement, des enjeux politiques en Afrique du Nord et, en particulier, en Algérie. Le premier contact avec la population locale n'est en rien chaleureux. Un sentiment diffus de peur est perceptible que la barrière de la langue vient renforcer. La pauvreté des tribus berbères, kabyles ou chaouies, les conditions d'existence et de subsistance difficiles des populations autochtones, notamment dans le cas des regroupements forcés, les disparités qui existent d'évidence entre des membres de la communauté pied-noir et de la communauté musulmane les mettent mal à l'aise, et amènent certains à questionner leur mission de « maintien de l'ordre » ou de « pacification » : « *Que faisons-nous là ?* ». Cela contribuera à ce que l'un d'eux devienne un « pied rouge »^{cdxxxiii}.

La complexité de la situation militaire et la présence de nombreux supplétifs algériens dans les rangs de l'armée française, le comportement des pieds-noirs, notamment des gros propriétaires qui traitent fort mal leurs ouvriers agricoles, leur propre comportement sur le terrain ou celui de leurs collègues, lors des ratissages et des fouilles, les contrôles d'identité comme la mise en coupe réglée

de populations souvent déplacées sont autant de facteurs qui les interpellent et parfois les démoralisent. A l'inverse, certains appelés sont tentés de se venger d'une population accusée de jouer double jeu. Établir des relations équilibrées dans un tel contexte de défiance est délicat, même si des gestes de solidarité ont pu lier parfois militaires et autochtones. Cette ambiguïté se retrouve dans les actions sociales et humanitaires confiées aux appelés sous la houlette des sections administratives spécialisées (SAS) pour lesquelles certains se font enseignants quand d'autres deviennent infirmiers. Chacun sait que ces missions s'inscrivent dans une stratégie de délégitimation du combat anticolonial. Comme le note *Le Monde* en juillet 1957, « les officiers SAS sont en quelque sorte les militants de base de la pacification »⁵⁶⁶.

Les harkis et les auxiliaires algériens

On connaît le sort réservé aux supplétifs algériens, harkis et autres^{cdxxxiv}. Désarmés et abandonnés par l'armée française, nombre d'entre eux seront massacrés après le cessez-le-feu du 19 mars 1962 ; et ceux qui purent gagner la France n'y trouveront pas un accueil des plus chaleureux. Cela a profondément heurté la conscience des appelés qui se doutaient bien que leurs anciens compagnons d'armes allaient au-devant de la mort quand ils ont été amenés à vivre cet abandon.

Les tortures et les exactions

Les témoins abordent difficilement la question de la torture lors des interrogatoires « musclés » de suspects ou de prisonniers. Si aucun n'a avoué l'avoir pratiquée, beaucoup connaissent son usage répandu, de même que les « corvées de bois » ou les « suicides » maquillant des exécutions sommaires ou des décès consécutifs à des violences. Quant aux opérations de représailles collectives, incendies de mechtas, destructions de douars, comme les regroupements forcés, elles participèrent à leurs yeux au ralliement des populations locales au FLN se révélant tout à fait contre productives.

Le retour en métropole

Des témoins évoquent les problèmes qu'ils ont rencontrés lors de leur retour à la vie civile. Leur vie redevient normale, autrement dit banale, et personne ne semble se préoccuper véritablement de ce qu'ils ont vécu au-delà de la Méditerranée. Cette indifférence, ce choix de l'ignorance, ne les encourage pas à parler, pour ceux qui en aurait eu l'intention, d'autant plus qu'ils ne sont pas considérés comme de « vrais » anciens combattants puisqu'ils ne faisaient pas la guerre mais étaient censés maintenir l'ordre et pacifier. Le niveau d'information de la population métropolitaine est à leurs yeux très faible. Cette « guerre sans nom » dérange, tout comme les réponses qu'ils apportent aux questions qu'on leur pose parfois, sachant que certains préfèrent garder le silence, s'inscrivant dans le cadre d'une sorte de « silence partagé ». Ce qui domine est le sentiment qu'on leur a fait jouer le mauvais rôle, que ce combat était perdu d'avance et que la gestion du conflit a provoqué un divorce radical entre les populations d'Algérie ; mais aussi que cette guerre les a fait mûrir très vite en les confrontant à une réalité brutale à laquelle ils n'étaient pas du tout préparés.

Certains appelés témoignent ainsi de leur souffrance psychologique, des troubles (sommeil perturbé, nervosité, stress) et de leur difficulté à se débarrasser de réflexes acquis en Algérie,

⁵⁶⁶ Philippe HERREMAN, « L'officier SAS "militant de base" de la pacification », *Le Monde* du 24 juillet 1957.

réflexes de combattants toujours sur le qui-vive. Le temps passant, chacun reprend cependant une vie apparemment normale, affective, familiale et professionnelle. Si certains choisissent de se taire, en tentant d'oublier, d'autres intègrent, le plus souvent sur le tard, une association d'anciens combattants. Peut-être parce que la plaie s'est un peu refermée et que le temps est venu de témoigner de cette histoire douloureuse, de rencontrer d'autres appelés ou rappelés, d'échanger et de partager des expériences algériennes. D'autres prendront la plume pour écrire leur histoire...

Une génération sacrifiée et une souffrance ignorée ?

Entre le 1^{er} novembre 1954 et début juillet 1962, deux millions de soldats français furent impliqués dans la guerre d'Algérie, dont les deux tiers étaient des appelés du contingent. Cette « génération sacrifiée » s'est longtemps muré dans le silence. Heureusement, depuis les années 2000, les langues se sont déliées et les témoignages, multipliés. Cependant, l'autrice Florence Dosse parle de « *vécu congelé* » ou de « *silence sédimenté* », au sujet des appelés en Algérie^{cdxxxv}. Il est vrai que la société française a eu et a encore beaucoup de mal à se pencher sur son passé colonial, comme à l'assumer, en particulier en Afrique du Nord et plus encore en Algérie précisément. Notre choix de quelques témoignages ne prétend évidemment à aucune forme de représentativité. Il n'est, par exemple, nullement représentatif de la composition du contingent en Algérie eu égard au nombre de témoignages^{cdxxxvi}. Néanmoins, ces témoins ont tous attendu longtemps avant de s'exprimer, soit de leur propre initiative, soit à la demande de proches (souvent leurs petits-enfants), ou encore d'une institution comme l'ONAC (Office national des anciens combattants). Nous avons constaté que l'adhésion éventuelle à une association d'anciens combattants, en l'occurrence la FNACA ou l'ARAC, fut tardive, que certains ont conservé des documents, en particulier photographiques, quand d'autres disent avoir notamment tout détruit. En revanche, tous nous ont remerciés de leur donner la parole, insistant pour dire que leur parole était légitime et nécessaire. Nécessaire car, en dépit de la relative abondance à présent, de travaux sur la guerre d'Algérie, ils n'y retrouvent pas souvent ce que fut leur vécu. Notre modeste travail entend simplement contribuer à mettre en lumière ces mémoires anonymes, trop longtemps tues car trop longtemps non sollicitées. Comme l'a noté Raphaëlle Branche, « *Le silence, ce n'est pas simplement quelqu'un qui ne parle pas, c'est aussi parfois, des gens qui n'écoutent pas, des gens qui ne questionnent pas* »^{cdxxxvii}.

Documents sur l'Algérie : de jeunes prêtres rappelés témoignent

En février 1957, un groupe de jeunes prêtres issus du Grand séminaire de Nantes élaborent une brochure ronéotypée intitulée sobrement *Documents sur l'Algérie*^{cdxxxviii}. L'année précédente, après une ordination expresse en avril, ces « disponibles » sont repartis sous les drapeaux, dans le cadre de la seconde vague de rappels, conséquence du vote des pouvoirs spéciaux et de l'intensification de la « pacification ». Comme l'a écrit l'un d'eux (Paul Templier), « *Nous sommes partis là-bas avec des idées simples, aucune conscience politique, un peu d'antimilitarisme [...], des doutes même sur ce qu'on allait foutre là-bas, mais pas de contestation radicale* ». Leur situation est évidemment particulière par rapport à d'autres rappelés, souvent mariés, parfois pères de famille, obligés de laisser leur emploi... et dont le mécontentement se fera entendre bruyamment. Mais, hormis pour ceux qui seront aumôniers militaires, ces prêtres sont des soldats comme les autres et ils participent aux mêmes opérations. Cependant, malgré leur statut particulier (ministre du culte et militaire), les aumôniers sont pris dans une contradiction fondamentale : comment concilier soutien

à une « guerre juste » et respect du droit et de la morale dans la guerre, autrement dit le *jus ad bellum* contre le *jus in bello*...

A leur retour, ils se retrouvent au Grand séminaire, « *en couveuse* », avant d'être envoyés en paroisse. Ils éprouvent le besoin impérieux de témoigner par écrit de ce qu'ils viennent de vivre et d'en informer leur hiérarchie. Ce témoignage n'aura cependant pas le destin d'autres publiés au début de l'année 1957 et assez largement médiatisés comme le dossier Jean Müller édité par *Témoignage Chrétien* ou la brochure *Des rappelés témoignent...* éditée par le Comité de résistance spirituelle qui s'est constitué en 1956. En effet, 1957 est marqué par une mobilisation de milieux chrétiens progressistes, sinon, contre cette guerre qui ne dit pas son nom et, tout au moins, contre les méthodes employées pour pacifier le territoire.

Documents sur l'Algérie : des témoignages accablants, mais aussi une note d'espoir

Leur témoignage comprend trois parties : « Des faits inquiétants », « Réflexions sur l'ambiance militaire », « ... Et des faits plus consolants ». Les huit témoignages composant la première partie sont présentés comme des faits établis et indiscutables qui ne visent pas à faire le procès de l'armée française en général, mais qui leur semblent moralement problématiques du fait de la pratique de la torture ou de la « corvée de bois », de violences, d'actes de vengeance, voire d'actes gratuits :

« Au retour d'une opération qui n'avait donné aucun résultat, (et après d'autres du même genre), des gars excédés de toujours marcher ainsi apparemment pour rien, tombent à bras raccourcis sur 3 Arabes qu'ils rencontrent. L'un d'eux, ancien séminariste, et par ailleurs fort sympathique, (je le connais bien) les égorge tous les trois de sa propre main. »

Les auteurs du document concluent en remarquant une forme de généralisation du « mal », « *plus ou moins grave, plus ou moins camouflé* », ceci dans un climat moral « *où, peu à peu, la haine arrive à s'installer froidement* ».

Le second chapitre traite de l'ambiance militaire. Refusant cette fois de généraliser, ils s'en tiennent à leurs expériences. Ils soulignent une hostilité montante à l'égard tant du gouvernement que de l'armée, les soldats du contingent pensant surtout à rentrer chez eux comme à sauver avant tout leur peau, dans des conditions physiques et morales difficiles. Les préjugés racistes sont répandus, les auteurs soulignant un certain « *effondrement moral* », générant des actions répréhensibles comme les vols et le vandalisme. Du fait de la valorisation d'une « *doctrine de l'efficacité* », les cas de conscience sont mal vus. Ils constatent une perte du sens moral et le développement d'une mentalité collective fondée sur le mépris, mentalité à laquelle les chrétiens n'échappent pas, d'autant que rares sont les aumôniers auxquels ils pourraient se confier. La troisième partie, plus optimiste, met en avant les initiatives fraternelles « *entre hommes de races différentes* ». C'est le cas du « *sous-lieutenant B. [qui a] organisé à ses frais une infirmerie où, chaque jour, il donnait des soins à des habitants des douars voisins, plus particulièrement aux enfants atteints pour la plupart d'ophtalmies très graves.* »⁵⁶⁷.

⁵⁶⁷ En Algérie sévissait alors, en particulier, le trachome, une kérato-conjonctivite bactérienne, responsable de nombreux cas de cécité en particulier chez les enfants.

Réédité en 2002, ce document intègre deux additifs rédigés en 1957 sur l'Église catholique en Algérie et les courriers échangés entre eux au second semestre 1956. Le premier s'intéresse au clergé, à la communauté chrétienne et l'attitude des chrétiens face à la religion musulmane. Les auteurs notent que le clergé a un train de vie supérieure à celui de la métropole et qu'en zone rurale, le curé, très respecté par les musulmans par ailleurs, est avant tout « *l'aumônier de la colonie européenne* ». Ces prêtres seraient dans l'ensemble très « Algérie française », contrairement au plus « libéral » archevêque d'Alger, Monseigneur Duval^{cdxxxix} et à l'Église de France^{cdxli} ; ajoutons que, jusqu'en 1958, l'aumônerie militaire soutiendra fermement la « pacification », y compris même l'usage de la torture, mais restera légaliste. A l'exception notable de l'Oranais, la fréquentation des églises par les fidèles est plutôt faible, cela étant à pondérer du fait du contexte (de nombreuses paroisses ne sont pas desservies). Les communautés religieuses n'ont pas de contacts véritables, l'islam, souvent mal connu, est jugé sévèrement car présumé porteur d'immoralité et jugé rétrograde, les fidèles musulmans sont infantilisés ce qui justifierait une certaine fermeté à leur égard. Les réflexions des prêtres nantais rejoignent les propos de l'historienne Darcie Fontaine : « *Les chrétiens d'Algérie sont devenus une communauté centrée sur elle-même, avec très peu de relations œcuméniques et même personnelles avec les communautés religieuses juives ou musulmanes* »^{cdxlii}. Au sein de la communauté chrétienne d'Algérie la fonction politique de l'islam serait perçue au travers de son rôle supposé de ciment unitaire des « Arabes », celui-ci étant instrumentalisé, du reste, par le FLN dans sa plateforme politique.

Le second additif renseigne sur les conditions de vie matérielle des jeunes prêtres et les difficultés qu'ils rencontrent pour exercer leur mission sacerdotale. Les aumôniers doivent parcourir de vastes zones pour rencontrer les Chrétiens d'Algérie (« *J'ai à m'occuper comme aumônier d'un immense secteur presque aussi grand qu'un diocèse de France* »). Ils sont souvent confrontés à des situations éprouvantes, à l'image de Jean L. qui assure l'enterrement de treize membres de sa compagnie abattus lors d'une embuscade en août 1956. Ils évoquent aussi bien les exactions de l'armée que celles du FLN, déplorant surtout le sort des civils pris entre deux feux... Une réflexion de l'un d'eux résume leur sentiment d'alors sur la situation algérienne :

« La guerre d'Algérie me semble de plus en plus difficile à juger, de même que la conduite future de la France vis à vis de ce pays qui n'est pas – quoi qu'on en dise – une partie de la France et qui pourtant ne peut pas se passer de la France sans tomber sous la tutelle d'un autre pays. »^{cdxlii}

L'édition initiale va connaître un « succès » des plus confidentiels. Le principal destinataire du document, M^{gr} Villepelet, évêque de Nantes, accusera réception... et s'en tiendra là. Le directeur de l'aumônerie militaire répond qu'il en fera bon usage et le père René d'Ouinice, chargé d'une « mission de vigilance » en Algérie par le cardinal Feltin, vicaire général aux Armées, les assure de son accord^{cdxliv}. Des démarches entreprises par deux de ses prêtres rappelés à Paris auprès de *Témoignage Chrétien*, de monseigneur Duval alors de passage dans la capitale, comme de René Capitant, « gaulliste de gauche », n'aboutissent à rien. Seule l'initiative personnelle de l'un d'eux débouche sur la publication, en juin 1957, d'extraits du document dans *Les Temps modernes*, le journal de Jean-Paul Sartre ! Un comble... La réédition connaît un destin plus favorable à un moment où la parole se libère enfin. Le général Massu n'a-t-il pas, deux ans plus tôt, « regretté »

l'usage de la torture⁵⁶⁸ ? *La Croix* a publié des extraits du document d'origine dès mars 2001⁵⁶⁹ tandis que *Presse Océan* et *Ouest-France* s'en feront ensuite largement l'écho. En effet, le Rézéen Jacques Floch, secrétaire d'État aux anciens combattants en 2001-2002, s'emploie à faire connaître leur travail. Un travail universitaire lui est consacré sous la direction de Marcel Launay^{cdxliiv} et le documentariste André Gazut les fait témoigner en 2003. Deux ans après, Paul Templier et Marcel Bauvineau participent à une conférence de *L'Huma-Café* aux côtés de Simone de Bollardière et de Charles Silvestre. Enfin, Claude Juin soutient une thèse en 2011 dans laquelle il rapporte ces mots de Paul Templier évoquant un courrier de l'évêque : « *Il me parlait de magnanimité. Les uns disant "il faut se taire" et les autres "il faut prier le Seigneur" »*^{cdxlv}...

Retenons enfin que ces jeunes prêtres ont contribué à dessiller les yeux de leurs cadets séminaristes, comme l'ont indiqué des prêtres ou anciens prêtres ligériens appelés en Algérie plus tardivement et rencontrés dans le cadre d'une enquête auprès des anciens appelés et rappelés en Algérie⁵⁷⁰.

L'année 1957 : une mobilisation intense de milieux chrétiens progressistes

Confronté au conflit algérien, le monde catholique métropolitain se déchire. Des grandes voix, telle celle de François Mauriac, se font entendre pour dénoncer la torture, quand d'autres défendent l'Algérie française, rempart contre le communisme. Plus rares sont les Robert Barrat et André Mandouze, partisans de l'indépendance algérienne ; ceux qui vont soutenir concrètement le FLN sont notamment les prêtres vivant en contact avec les immigrés algériens comme des prêtres-ouvriers ou des membres de la Mission de France. Le directeur de la revue *Esprit*, Jean-Marie Domenach, en déclarant « *Lutter contre l'avilissement de la France consiste donc à lutter d'abord, en France même, pour la fin de cette guerre, pour une paix négociée, et non pour la victoire du camp opposé* », témoigne d'une vision morale - « dreyfusarde »^{cdxlvi} - du conflit et pour une France qui ne se renie pas du fait de cette « sale guerre ».

L'épiscopat est donc divisé, même si l'attachement à la mission civilisatrice de la France et à l'évangélisation des peuples colonisés reste habituellement fort. La hiérarchie doit tenir compte à la fois du clergé très conservateur de l'Oranais, de l'aumônerie militaire acquise à la « pacification » et des voix dissidentes qui émergent ça-et-là, celles de jeunes prêtres engagés sur le terrain ou de journalistes au sein de la presse catholique comme ceux de *Témoignage Chrétien*. Ce journal engagé à gauche publie, à la mi-février 1957, dans ses *Cahiers* le dossier Jean Müller, un permanent de la Route des scouts de France, un rappelé, tué en Algérie fin octobre 1956 et qui a abondamment écrit durant son séjour, notamment sur la torture⁵⁷¹. Ce dossier est complété par un autre relatif aux camps d'internement en Algérie. Jean Müller serait parti pour témoigner, après avoir songé à l'insoumission. Sa personnalité et son parcours en font un homme représentatif de « l'engagement de conscience ». Il rapporte ainsi l'affaire dite du col de Bekar, opération de repréailles collectives, fin août 1956, après une embuscade meurtrière du FLN. Ce rapport, dont le gouvernement n'est pas

⁵⁶⁸ « *Non, la torture n'est pas indispensable en temps de guerre, on pourrait très bien s'en passer. Quand je repense à l'Algérie, cela me désole, car cela faisait partie, je vous le répète, d'une certaine ambiance. On aurait pu faire les choses différemment* » [Le Monde, 22 juin 2000].

⁵⁶⁹ Un des membres du groupe a transmis le document originel ronéotypé au journal. Cf. *La Croix* des 3-4 mars et 27 mars 2001 : D. QUINIO, « Des chrétiens dans la guerre d'Algérie ».

⁵⁷⁰ Loïc ALLAIN et alt., « Entretien avec quatre anciens séminaristes du 7 novembre 2017 », ARH de l'UP de Nantes.

⁵⁷¹ « De la pacification à la répression. Dossier Jean Müller » - février 1957 - *Cahiers du Témoignage Chrétien* (n°XXXVIII).

parvenu à interdire la publication, va contribuer à fracturer un peu plus le monde catholique, notamment dans les mouvements d'action catholique comme la JEC.

Le Comité de résistance spirituelle, constitué à la fin de l'été 1956, publie à 20 000 exemplaires *Des rappelés témoignent...* en mars 1957⁵⁷². Ce comité regroupe des chrétiens progressistes dont certains vont s'engager activement auprès du FLN comme Jean Urvoas, Robert Davezies ou encore Bernard Boudouresques dit « Boudou », en devenant des « porteurs de valises ». La préface de la publication est le fait de Robert Barrat.

Parmi les témoignages, deux retiennent l'attention : celui d'un jeune dominicain, Jean-Pierre Voreux et celui de Stanislas Hutin, séminariste jésuite. Robert Davezies soulignera la lucidité de Jean-Pierre Voreux : « *la pacification ne mènera nulle part* ». Le témoignage de Stanislas Hutin sur le sort d'un jeune berger de 14 ans, « Boutout », torturé à l'électricité, ne peut que heurter les consciences^{cdxlviii}. En préambule, les membres du Comité dont de nombreuses personnalités de premier plan, ont pris soin de dénoncer les crimes commis par le FLN et de rendre « *hommage aux unités de l'armée française qui se comportent avec correction et vaillance* ».

D'autres initiatives marquent cette année 1957 et font d'elle une année-charnière pour le monde catholique et au-delà : le général Paris de Bollardière demande à être relevé de son commandement le 28 mars 1957 ; Pierre-Henri Simon publie *Contre la torture* aux éditions du Seuil ; *Esprit* édite en avril un texte de l'historien Robert Bonnaud, *La Paix des Nementchas*, tandis qu'en juin 1957, les arrestations d'Henri Alleg, directeur d'*Alger républicain*, quotidien progressiste d'Alger interdit depuis septembre 1955, et de Maurice Audin, jeune mathématicien, mobilisent journaux et intellectuels^{cdxlviii}.

Que peut-on retenir ?

Les prises de paroles d'appelés ou de rappelés, avec ou sans engagement militant, ont joué un rôle fondamental dans l'évolution des mentalités en métropole. Dans le cas de la mobilisation des milieux chrétiens contre la guerre d'Algérie ou plutôt ses excès, ce n'est donc pas la remise en cause du fait colonial qui est au cœur des critiques mais bien plutôt une certaine idée de la France. C'est pour son honneur et les valeurs qu'on lui attribue que la « pacification » est dénoncée.

La France des droits de l'homme comme le christianisme^{cdxlix} peuvent-ils composer avec la torture et les exactions moins de vingt ans après avoir subi sur le sol de la « fille aînée de l'Église » la Gestapo nazie et la Milice vichyste ? Ces jeunes clercs rappelés incarnent « *l'engagement de conscience* »^{cdl}. D'une forme de « micro-résistance », ils sont passés à une forme de « micro-désobéissance ». Marcel B., l'un des jeunes prêtres rappelés, explique ainsi qu'en rédigeant leur brochure, ils avaient décidé « *de désobéir à des mises en garde qui [leur] semblaient injustifiées et lâches* ». Il est, en 1957 et alors tout jeune vicaire, l'auteur dans un bulletin paroissial d'un article intitulé « *Restez des hommes, restez des chrétiens* » qui fut perçu comme une atteinte au moral de l'armée par un notable local, officier en retraite, qui l'aurait dénoncé aux RG⁵⁷³...

⁵⁷² *Des rappelés témoignent...*, 1^{er} trimestre 1957, Comité Résistance Spirituelle (Centre du Landy) [Document aimablement communiqué par Paul Bouyer, dépositaire, par ailleurs, d'un fonds privé d'archives au CHT de Nantes].

⁵⁷³ Lettre de Marcel Bauvineau de janvier 2016.

« Les Bel » à Nantes (23 mars 1962) : le refus du service armé

Le 23 mars 1962, soit quelques jours après la signature du cessez-le-feu en Algérie, cinq hommes vont s'enchaîner sur les marches du théâtre Graslin à Nantes⁵⁷⁴. On les désigne comme « les Bel » du nom d'Yves Bel, l'un des protagonistes de cette manifestation. Que veulent-ils ces cinq hommes ? Simplement revendiquer le droit de substituer au temps du service militaire un temps de service civil, car ils refusent de porter les armes, en affirmant leur pacifisme inconditionnel.

Des objecteurs de conscience en action

Yves Bel comme ses compagnons appartiennent à un mouvement qui s'est développé à l'occasion de la guerre d'Algérie, l'Action civile non-violente ou ACNV⁵⁷⁵. Ces militants, pour certains, sont des réfractaires, terme par lequel on désigne habituellement des jeunes hommes qui refusant de porter l'uniforme militaire comme les armes ont rejoint les rangs des insoumis, des déserteurs ou encore des objecteurs de conscience, dont Yves Bel fait partie. L'un des cinq participants à cette manifestation pour le moins inhabituelle alors, en l'occurrence Claude Pustilnicov, publie ensuite dans le journal de la Fédération anarchiste, *Le Monde libertaire*, un article intitulé « Un insoumis en liberté » lequel explique et justifie cette action spectaculaire⁵⁷⁶. Il indique, en effet, que Yves Bel et ses quatre compagnons solidaires, dont lui-même, se sont enchaînés à une colonne sur les marches du théâtre Graslin, une banderole explicative proclamant, au-dessus d'eux :

« Volontaires pour bâtir la paix en Algérie par un service civil.
Réfractaire à l'armée, Yves Bel va en prison ;
quatre personnes veulent partager son sort »

Des militants et des sympathisants du mouvement distribuent alors des tracts aux passants pour les informer de l'action en cours. La police finit par intervenir, en brisant la chaîne et en interpellant les cinq protagonistes tandis que leurs sympathisants, tout en observant le silence, brandissent des banderoles : « Service civil, moyen de réconciliation », « Pour un service civil en Algérie » ou encore « Non à la haine », se dispersant ensuite sans incident. L'identification des cinq hommes par la police s'avère impossible puisque ceux-ci n'ont aucun papier d'identité sur eux, chacun indiquant qu'il est Yves Bel, voulant être traité comme celui-ci, lequel a reçu son ordre de route quelques jours auparavant. Comme Yves Bel, ils ont commencé pour certains et à leur initiative d'accomplir un service civil qui se veut être un substitut au service militaire et, en conséquence, demandent à être libérés pour le poursuivre ou à défaut à être livrés à l'autorité militaire... Outre le véritable Yves Bel, qualifié par la presse régionale de radio-électricien, originaire de la région parisienne et Nantais d'adoption⁵⁷⁷, les participants étaient : Claude Michel, Henri Bouteiller, Claude Pustilnicov, de Paris, et André Ruff, serrurier, de Nancy. Les cinq hommes, après un passage à l'anthropométrie, sont conduits devant le juge d'instruction et écroués à la maison d'arrêt de Nantes sous les identités X1 à X5, par défaut, et inculpés d'outrage à magistrat et de participation à une manifestation non

⁵⁷⁴ « Place Graslin, à Nantes, au cours d'une manifestation de "non-violents", un Nantais se constitue publiquement prisonnier, enchaîné à quatre autres personnes », *Ouest-France* du 24 mars 1962.

⁵⁷⁵ Cf. <http://www.refractairesnonviolentsalgerie1959a63.org/>.

⁵⁷⁶ Claude PUSTILNICOV, « Un insoumis en liberté », *Le Monde libertaire*, n°82, juillet-août 1962. Cet homme sera volontaire après l'indépendance pour devenir instructeur en Algérie

⁵⁷⁷ *Ouest-France* du 24 mars 1962, *op. cit.*

déclarée. Ils vont y passer 51 jours, au terme desquels ils passent en jugement le 14 mai. Le juge, plutôt clément, écarte l'inculpation d'outrage à magistrat, les condamnant pour leur participation à cette manifestation non autorisée à une simple amende de 100 NF et aux dépens, ce que les accusés réfutent puisque s'estimant non coupables. Leur défense est assurée par une avocate du barreau nantais, maître Gisèle Luneau^{cdli}.

Des hommes vont témoigner en leur faveur, afin de justifier leur geste et leur attitude, à savoir :

- Charles Forget, alors secrétaire permanent de l'Union des Métaux CFTC (USM-CFTC)^{cdlii} ;
- l'abbé René Rouaud, aumônier diocésain de l'Action catholique ouvrière (ACO)^{cdliii} ;
- Emmanuel Rival, ex-responsable jociste, un camarade d'Henri Bouteiller ;
- et, enfin, Jacques Drouet⁵⁷⁸.

Claude Pustilnicov, avec une certaine ironie, va souligner dans son article les hésitations de la direction de la maison d'arrêt lors de la levée d'écrou, du fait de la présence... d'un insoumis au sein des libérés ! Après avis du procureur comme des autorités militaires, les cinq hommes sont cependant libérés. Yves Bel prend un peu de repos puis rejoint un chantier de l'ACNV sur Marseille, chantier qui consiste, notamment, en l'aménagement d'un centre d'accueil pour des rapatriés d'Algérie, anciens harkis. Sur ce chantier, Yves Bel sera arrêté et emmené à la caserne d'Aurelle à Marseille, étant, en effet, toujours en situation d'insoumis. Il va être jugé à Marseille début novembre 1962 étant à cette occasion défendu par M^e Pierre Vidal-Naquet, opposant historique à la guerre d'Algérie^{cdliv}, se voyant condamné à 18 mois d'emprisonnement et gagnant alors le camp de Mauzac en Dordogne^{cdlv}. Le 26 mars 1963, il est le cosignataire d'un courrier annonçant un jeûne collectif au président de la République, le chantier civil prévu n'ayant toujours pas débuté et le statut du service civil se faisant attendre. En décembre 1963, il sera finalement libéré après quelques péripéties, finissant par bénéficier des dispositions du statut d'objecteur de conscience tout juste adopté.

L'action menée sur Nantes par Yves Bel et ses compagnons de l'ACNV est exemplaire car représentative de celles menées par cette organisation dans le cadre de son soutien actif aux réfractaires à la guerre d'Algérie, réfractaires que l'on peut donc caractériser plus précisément comme des objecteurs de conscience qui ne cherchent pas à se dérober aux autorités. Ce qui les différencie fondamentalement des insoumis habituels comme des déserteurs qui vont entrer fréquemment dans la clandestinité, en rejoignant parfois les rangs d'organisations comme *Jeune Résistance*^{cdlvi} [cf. infra, encadré]. Il faut noter qu'à l'occasion du procès des « cinq Bel » à Nantes, ceux-ci ont reçu le soutien comme témoins à décharge, d'une part, d'un responsable syndical chrétien, Charles Forget, et d'un responsable de l'ACO, un aumônier diocésain, René Rouaud, très impliqué auprès du mouvement ouvrier. Du fait de l'histoire de l'ACNV, liée notamment à la communauté de l'Arche de Lanza Del Vasto, ce soutien de responsables chrétiens « progressistes » n'a rien de très surprenant, comme nous allons le voir. Cet épisode nantais est représentatif d'une des formes de la résistance à la guerre d'Algérie en métropole, à savoir la conjonction entre l'action non-violente et l'objection de conscience.

⁵⁷⁸Celui-ci qui fut un des piliers des chantiers civils de l'ACNV, partira sur un chantier en Algérie au début de l'année 1963.

L'ACNV durant la guerre d'Algérie va s'attacher à dénoncer la torture, à s'opposer à l'existence des camps d'assignation à résidence surveillée (CARS) en France métropolitaine comme celui de Thol dans l'Ain^{cdlvii} et, enfin, à soutenir activement des réfractaires, en l'occurrence des objecteurs de conscience. Ces actions se produisent dans le cadre des tactiques de l'action non-violente, tout en réclamant l'instauration d'un service civil, en lieu et place du service militaire armé, et d'un statut de l'objection de conscience. Lequel ne verra le jour qu'en 1963, suite essentiellement à la grève de la faim menée par Louis Lecoin, militant anarchiste et le « *père de l'objection de conscience* » alors âgé de 74 ans⁵⁷⁹.

Sur l'ACNV et la guerre d'Algérie

La naissance de l'ACNV

La naissance de l'ACNV doit beaucoup à la communauté – catholique et non-violente - de l'Arche installée et dirigée par Lanza del Vasto à Bollène^{cdlviii}. Dès 1956, à l'occasion d'une conférence de Robert Barrat sur la situation en Algérie et la torture, des membres de celle-ci prennent conscience des dures réalités de ce conflit. La conséquence en sera la création de l'ANCV au printemps 1958 avec notamment un acteur essentiel en son sein à savoir Joseph Pyronnet, un jeune professeur de philosophie qui aura découvert la philosophie de Gandhi et la communauté de l'Arche à l'occasion d'une des conférences de son chef spirituel, Lanza del Vasto. L'association a comme objectif « *le droit de résistance à l'oppression* » dans le cadre de l'action non-violente, celle-ci étant perçue comme une troisième voie entre l'action intellectuelle et le recours à la violence, considérées comme inefficaces. Cette lutte passe par, selon un oxymore, la constitution d'une véritable « *armée non-violente* » au sein de laquelle « *le non-violent est intrépide. Il combat pour la paix avec les armes de la paix. Il bannit toute crainte* »⁵⁸⁰. L'ANCV entend agir contre la guerre d'Algérie notamment au travers de petits groupes actifs et militants. L'association s'adresse à « *des anarchistes, des pasteurs, des prêtres et des croyants ou encore des adhérents de l'Union de la gauche socialiste (UGS), du Mouvement de la paix et de Pax Christi* » sachant que l'adhésion à l'ANCV repose sur le consentement individuel aux principes de base non-violents indépendamment des appartenances politiques ou religieuses^{cdlix}.

La mobilisation contre les camps d'internements en métropole

L'ANCV va s'illustrer en particulier par la mobilisation contre les camps d'internement des Algériens en métropole. Dès juin 1959 une manifestation silencieuse avec une soixantaine de personnes est organisée au camp du Larzac. « Non aux camps de concentration » indiquent des banderoles. Durant cette journée ils jeûnent et sept d'entre eux demandent à être internés, en se voulant être des victimes volontaires de l'injustice faite aux Algériens, selon une méthode employée par Gandhi. Cette mobilisation au Larzac se prolonge durant le mois de juillet. Par la suite, en avril 1960, sur la base d'un groupe d'une trentaine de volontaires^{cdlx}, « les Trente », va avoir lieu une action au camp de Thol dans l'Ain. Celle-ci va regrouper dans un cortège 200 à 250 personnes, selon le principe de la manifestation silencieuse comme au Larzac, tout en observant une stricte discipline. Des forces de police importantes sont présentes sachant que les manifestants utilisent une technique de progression soigneusement mise au point :

⁵⁷⁹Louis LECOIN, *Le Cours d'une Vie*, édité par l'auteur, supplément au journal *Liberté*, 1965.

⁵⁸⁰ « Principes de base », in *Action civique non-violente*, n° 1, n.d. (vers septembre-octobre 1958).

« La police barre le passage, on avance et puis on s'arrête devant la police, et ceux qui suivent derrière la débordent. Si la police cherche à arrêter ceux qui débordent, ce sont ceux qui sont devant qui continuent. Bien sûr, avec ce type de démarche, la police s'énerve, on est bousculé, on est un peu piétiné, on est renversé, mais on progresse, parce que la police ne s'attend pas à cela. »^{cdlxi}

Les policiers vont finir par embarquer les manifestants dans des camions en les déposant à une centaine de km de là dans le Jura. Cependant cette manifestation est un réel succès qui contribue à renforcer la cohésion du groupe des volontaires. Afin de populariser cette lutte contre les camps, une manifestation d'importance va être organisée au Centre d'identification de Vincennes (CIV) avec le soutien de personnalités⁵⁸¹ et 700 à 1000 manifestants. Après l'ordre de dispersion de la police, ceux-ci font un *sit-in*, étant chargés *manu militari* dans des cars de police.

Les policiers emmèneront les personnalités enfermées dans les sous-sols de la mairie du 11^e arrondissement de Paris sur la tombe d'un de leurs collègues, victime du FLN... Le 11 mai une action est menée autour de l'obélisque de la Concorde avec des banderoles dénonçant les camps, tandis que, le 28 mai, il est prévu des manifestations si possible partout en France afin d'étendre l'action en cours à l'ensemble de la métropole⁵⁸². La principale manifestation, interdite, a lieu cependant à Paris avec 1500 personnes, d'autres personnalités s'y associant comme les avocats Gisèle Halimi et Pierre Stibbe.

Les manifestants sont, pour le moins, bousculés par la police de Maurice Papon, présent sur les lieux, plus de 600 d'entre eux étant appréhendés. Les organisateurs vont bénéficier d'un non-lieu. Joseph Pyronnet prend la décision d'arrêter ces manifestations, compte-tenu des violences policières. A partir de l'automne 1960, suite à une rencontre préalable de Pyronnet avec un objecteur de conscience, Pierre Boisgontier à l'occasion d'une rencontre d'organisations de jeunesse sur le thème de la désobéissance, l'ANCV décide de soutenir des réfractaires : les objecteurs de conscience qui se distinguent donc des insoumis comme des déserteurs [*cf. infra*].

Le soutien aux jeunes réfractaires

A partir du 15 décembre 1960^{cdlxii} vont se produire des manifestations comme celle organisée à Nantes sur les marches du théâtre Graslin le 23 mars 1962. Le déroulement est pratiquement toujours identique : un petit groupe dont l'objecteur concerné s'enchaîne, une banderole explique et justifie l'action menée, des sympathisants distribuent des tracts aux passants. La police interpelle les enchaînés qui déclarent se nommer comme leur camarade concerné, aucun ne possédant de papiers d'identité afin d'empêcher leur identification. Ensuite se déroule un procès qui permet de médiatiser la campagne contre la guerre d'Algérie et en faveur de l'instauration d'un service civil, alternative au service armé, et un statut d'objecteur de conscience^{cdlxiii}. Ceci à l'image de l'action et ensuite du procès de Yves Bel et de ses compagnons.

Comme l'a souligné, dans un témoignage, Josette Bel, la femme de Yves :

⁵⁸¹ Dont Robert Barrat, Jean-Marie Domenach, Théodore Monod, Paul Ricœur, Henri Marrou, Louis Massignon, Laurent Schwartz et Pierre Vidal-Naquet.

⁵⁸² Selon Danielle Tartakowsky, cinq villes de province auraient été concernées contre une douzaine pour l'ANCV.

« La rencontre avec Jo Pyronnet lors d'un chantier suivi d'une action d'enchaînement à Lyon, place Bellecour, a été déterminante : c'est là, me semble-t-il, que j'ai compris qu'un refus pouvait devenir un combat, celui de "pionnier" de la non-violence. Alors, pour la première fois, j'ai participé à une distribution de tracts. »^{cdlxiv}

Ce type de manifestations menées durant deux ans et dirigées spécifiquement contre le service armé en Algérie et pour son remplacement par un service civil est remis en cause par la signature du cessez-le-feu, l'ACNV restant néanmoins solidaire des réfractaires emprisonnés mais réorientant alors son action contre le nucléaire militaire tout en militant activement pour l'obtention d'un statut de l'objection de conscience. A la fin de la guerre d'Algérie une trentaine de réfractaires soutenus par l'ACNV sont alors encore détenus.

Ainsi, alors que le cessez-le-feu en Algérie vient d'être signé, Nantes est donc le tableau d'un événement pour le moins insolite. Celui-ci survient sur les marches d'un de ses monuments les plus emblématiques, en plein centre-ville, en un lieu très passant et très fréquenté. Ceci n'est pas innocent car l'objectif est de médiatiser l'action ce qui se passe alors. Si, bien plus tard, dans un contexte de fermeture des lieux de culture pour des motifs sanitaires, en mars 2021, des travailleurs de la culture ont occupé le théâtre Graslin afin de s'opposer à celle-ci^{cdlxv}, cinq jeunes hommes enchaînés se sont alors cantonnés à se tenir sur ses marches, dans le cadre d'une action « coup-de-poing », afin de manifester leur opposition à la guerre et leur souhait d'un service civil en lieu et place du service militaire.

Au total

Yves Bel et ses quatre compagnons ne constituent pas un exemple isolé loin de là car, depuis fin 1960, l'Action civile non-violente (ACNV) - tout en organisant des chantiers de service civil destinés à accueillir des réfractaires avérés ou en devenir – a mis au point des opérations récurrentes parfaitement scénarisées comme celle de Nantes. Précédemment l'ACNV a donc organisé d'autres opérations fondées sur les principes de la non-violence afin de s'opposer aux camps d'internement, les CARS, créés en métropole à destination des Algériens faisant l'objet de mesures arbitraires d'internement administratif. L'un des objectifs liés au soutien aux réfractaires va être d'obtenir un statut d'objecteur de conscience, lequel se mettra en place après la fin de la guerre d'Algérie⁵⁸³.

L'action menée par l'ACNV en faveur des réfractaires va correspondre dans la chronologie des oppositions à la guerre d'Algérie au « *temps du débat* » (1960-1962)^{cdlxvi}. Ce dernier va porter sur les choix possibles de l'exercice du refus de combattre en Algérie, sachant que les objectifs de ces « soldats du refus », comme de leurs éventuelles organisations, ne seront pas nécessairement les mêmes. La plupart des insoumis et des déserteurs n'auront, en effet, nullement l'intention de subir la répression de leur geste par la justice militaire, alors qu'habituellement, les réfractaires soutenus par l'ACNV se seront engagés à en subir les conséquences à savoir d'être arrêtés, détenus et jugés comme de subir la peine de prison qui s'ensuit alors du fait de leur refus persistant d'effectuer leur service militaire.

A côté de l'ACNV, l'exemple du réseau Jeune Résistance (JR), créé à Yverdon en Suisse, est symptomatique d'une toute autre démarche qui n'entend pas respecter des voies légales

⁵⁸³ Il faut rappeler le rôle essentiel joué alors par un célèbre anarchiste, Louis Lecoq (1888-1971), dans ce combat pour l'obtention d'un statut pour les objecteurs de conscience, adopté finalement en décembre 1963.

d'opposition à la guerre d'Algérie^{cdlxvii}. Celui-ci est composé d'insoumis et de déserteurs, étant soutenu par une gauche « *irrespectueuse* » à l'inverse de la gauche « *respectueuse* », partisane du respect de la légalité⁵⁸⁴. De plus, parmi ceux-ci, certains vont s'engager dans une aide active au FLN, ce qui ne sera pas le cas des « non-violents » comme Yves Bel. Ces derniers auront, en effet, signé un engagement auprès de l'ACNV lequel précise explicitement que le volontaire s'engage « *à faire connaître [sa] situation militaire aux autorités dès [son] sur le chantier [de l'ACNV] et accepte d'avance les sanctions prévues par la loi* » tout en renonçant à exercer « *toute violence* » et en respectant « *la discipline du groupe* ». Yves Bel comme ses compagnons nantais auront ainsi constitué les soldats d'une « armée non-violente » dont Joseph Pyronnet, son responsable, a même été désigné par ses compagnons comme « le capitaine ». Cependant, ce dernier précisera dans le journal de l'ACNV, en novembre 1960, que les actions menées par les réfractaires s'appuient sur des motifs de conscience, tout en « *ne [comportant] pas nécessairement pour tous les participants le refus de toute guerre* »⁵⁸⁵. En effet, il estimera que certains réfractaires seront peut-être amenés, une fois la guerre d'Algérie terminée, à accepter le service militaire, voire même une guerre défensive, car leur refus actuel résulte de l'usage actuel fait de l'armée en Algérie. On retrouve, en l'espèce, la notion de « *drame de conscience* » déjà invoquée par le Secours populaire français (SPF) pour sinon justifier et tout au moins expliquer la conduite des « soldats du refus », au sein des jeunes du contingent d'obédience communiste⁵⁸⁶. Selon Tramor Quemeneur, ils seront près de 420 ces objecteurs de conscience, comme Yves Bel, durant la guerre d'Algérie^{cdlxviii}. Cet historien a réévalué le nombre des réfractaires à la guerre d'Algérie et il a chiffré les déserteurs à 866 personnes pour 10 831 insoumis, soit au total un peu plus de 12 000 réfractaires (1 % des appelés en Algérie). Sachant que l'objection de conscience relève du refus d'obéissance alors que l'insoumission consiste à ne pas respecter son ordre d'incorporation alors que le déserteur rompt pour sa part un lien déjà effectif avec l'armée. On peut rappeler le « Manifeste des 121 » publié initialement en septembre 1960 par *Vérité-Liberté* et qui défend le droit à l'insoumission en justifiant le refus de prendre les armes contre le peuple algérien, appel signé par de nombreux intellectuels de gauche.

Tant au niveau du réseau JR que de l'ACNV, il faut souligner la mobilisation - pour une petite partie - de la jeunesse comme avec l'UNEF, jeunesse directement concernée par le conflit, et ceci avec des motivations évidemment diverses, lesquelles rompent néanmoins avec l'habituel recours à la classe ouvrière comme unique moteur du refus et du changement, tout en témoignant d'une politisation accélérée dont la guerre d'Algérie va être un puissant catalyseur^{cdlxix}. Si une partie de la jeunesse s'est alors mobilisée dans une optique anticoloniale, d'autres jeunes ont pleinement participé sans en avoir obligatoirement conscience à la lutte contre-révolutionnaire engagée par la France en Algérie, en particulier au travers du Service de formation des jeunes en Algérie comme en témoigne l'installation dans une caserne nantaise du Centre d'enseignement des monitrices de la jeunesse d'Algérie dans les dernières années du conflit [cf. encadré à suivre].

⁵⁸⁴ Marcel PEJU, « Une gauche respectueuse », *Les Temps modernes* n°169-170, avril-mai 1960.

⁵⁸⁵ *Action civique non-violente* n°8 de novembre 1960.

⁵⁸⁶ Pierre ELOIRE, « Solidarité aux soldats victimes de l'arbitraire », *La Défense* n°385 d'octobre 1956.

L'aventure du CEMJA, à Nantes (1959-1962)

Nantes va être le lieu d'installation du Centre d'enseignement des monitrices de la jeunesse d'Algérie (CEMJA) au sein de la caserne Richemont. Entre juillet 1959 et juillet 1961, durant une durée de 6 à 9 mois, vont être formées trois promotions de 100 à 120 stagiaires, des jeunes femmes d'origine européenne ou algérienne, selon un principe de « mixité franco-musulmane ». Auparavant deux sessions avec 60 stagiaires chacune se sont déroulées à El Biar à l'institut ménager. L'objectif, dans le cadre du Service de formation des jeunes en Algérie (SFJA), créé par un arrêté du 1^{er} décembre 1958, est de contribuer activement à « *encadrer les jeunes non scolarisés âgés de 14 à 20 ans, garçons et filles, et de leur donner une formation de base afin de faire émerger une élite musulmane (ouvrière et paysanne) favorable à la France, en intervenant là où l'Éducation nationale ne le faisait pas pour des questions de sécurité* ». Si la mission est pour le moins tardive, elle est donc très ambitieuse, du fait du niveau de scolarisation des jeunes Algérien(ne)s. Si le SFJA est en principe un service civil, il est clair qu'il sera considéré par l'action psychologique, et donc l'armée, comme un acteur de la « pacification », hormis son rôle dans la généralisation ambitionnée de la scolarisation en Algérie.

Précédemment, un Centre d'entraînement de moniteurs de la jeunesse d'Algérie aura été créé en juillet 1957 à Issoire, à l'initiative du 5^e Bureau, afin d'y former de jeunes hommes destinés au monitorat, dont des appelés du contingent, dans le cadre d'une formation de type paramilitaire. Si la majorité des stagiaires, FSNA et FSE, dans les deux CEMJA sont originaires d'Algérie, certain(e)s sont des métropolitain(e)s. Les monitrices formées à Nantes vont intervenir en Algérie au sein de foyers de jeunes et de centres de la formation de la jeunesse d'Algérie (CFJA). Si l'objectif final est de préparer des garçons à une socialisation par un travail salarié, pour les filles il s'agit de les faire devenir « *des mères expérimentées, attentives à la bonne gestion de leur foyer* ».

Durant la guerre d'Algérie, l'utilisation de l'élément féminin au sein de l'armée ou associé à cette dernière sera devenu une réalité. Des contractuelles ont été recrutées au sein des SAS et des SAU pour diverses tâches. Des adjointes sanitaires et sociales rurales auxiliaires (ASSRA), appuyées par des PFAT, seront présentes au sein des Équipes Médico-sociales Itinérantes (EMSI) créées en 1957, selon un principe d'équipes « mixtes ». Le Mouvement de solidarité féminine (MSF) fondé, en mai 1958, par les épouses de Salan et de Massu apportera notamment son aide aux EMSI tandis que l'Association pour la formation de la jeunesse (AFJ) créé en 1957, par Suzanne Massu, aura comme ambition de concurrencer le Service des centres sociaux de l'ethnologue Germaine Tillion, en butte à l'hostilité de l'armée comme du FLN puis de l'OAS... Si des structures en direction de la jeunesse ont déjà été mises en place, dès 1956, l'ordonnance du 20 août 1958 concernera « *un plan de scolarisation et d'éducation de base en Algérie* » dont va résulter la création du SFJA et, du fait de la prise en compte de l'importance déterminante des femmes en Algérie, le CEMJA de Nantes.

Cette dernière structure témoigne de l'originalité d'une expérience peu connue relevant d'une ambition tardive à généraliser la scolarisation comme d'une volonté de créer une « Algérie nouvelle », tout en participant à l'émancipation de la « femme musulmane » selon une conception de la modernité de cette époque. Pour les stagiaires, leur formation aura pu fréquemment les aider à s'autonomiser comme à gagner en indépendance.

Source principale : Luc CAPDEVILA, *Femmes, armée et éducation dans la guerre d'Algérie. L'expérience du service de formation des jeunes en Algérie*, Rennes, PUR, 2017.

Conclusion

Au terme de cette étude sur les incidences de la guerre d'Algérie au sein de la Loire-Atlantique, tentons d'en tirer quelques enseignements. La confrontation sanglante entre nationalisme algérien et impérialisme français, dans le cadre d'un vaste mouvement de décolonisation, va impacter en premier lieu les syndicats ouvriers en dépit du fait qu'ils ont pu considérer que ce problème relevait avant tout du champ politique que ce soit la guerre coloniale elle-même ou ses conséquences comme un changement de régime politique avec le passage de la IV^e à la V^e République.

Il faut garder à l'esprit que les trois grandes centrales syndicales françaises étaient implantées en Algérie et plus généralement en Afrique du Nord dans un contexte où l'empreinte coloniale était manifeste et les différends évidents entre les directions métropolitaines et leurs syndicats nord-africains. Vont en témoigner les missions menées par deux responsables syndicaux ligériens, Alexandre Hébert pour ce qui concerne la CGT-FO et la Tunisie, avant son indépendance et dans un contexte troublé, et Gilbert Declercq pour l'Algérie, alors en plein conflit. Ces deux anticolonialistes, partisans résolus de l'indépendance syndicale, ont pu alors constater le fossé existant entre leurs centrales respectives et les syndicats locaux en Afrique du Nord, majoritairement opposés non seulement à l'indépendance éventuelle du pays concerné mais également à la perte de leurs privilèges coloniaux.

L'appartenance du premier à la minorité révolutionnaire d'un syndicat réformiste et anticomuniste, né de la scission d'avec une CGT dominée par les communistes, contribue à expliquer ses efforts pour obtenir une position de sa centrale syndicale en faveur d'une négociation « sans exclusive ni préalable » dans le cadre d'une conférence dite de « la table ronde » et donc sans exclure les partisans du leader nationaliste algérien, Messali Hadj et le MNA et son bras syndical, l'USTA. Ceci en plein accord avec ses alliés trotskystes du PCI majoritaire dirigé par Pierre Lambert, compagnon de route d'Alexandre Hébert et partisan d'un soutien inconditionnel à Messali Hadj jusqu'en juin 1958. Ces éléments contribuent à expliquer un positionnement singulier de la direction de l'UD CGT-FO de Loire-Atlantique, représentatif de celui de certains anarcho-syndicalistes et des trotskystes « lambertistes » durant le conflit algérien. Ceci alors que la grande majorité des opposants à la guerre ont fini par se rallier au moins à un soutien formel à l'ennemi du MNA, le FLN devenu largement dominant. Indépendamment du positionnement trotskyste en faveur de Messali Hadj et de son mouvement, le premier étant assimilé à un « nouveau Lénine », le second à un parti prolétarien et le peuple algérien à un « peuple-classe », le positionnement de Hébert va se traduire, en particulier, par un soutien aux syndicalistes de l'USTA, objets d'une véritable chasse à l'homme par le FLN, sachant que des hommes proches de ce militant syndicaliste auront eux-mêmes dès les années 30 été des partisans de Messali Hadj et de ses compagnons de lutte, à l'image de Marceau Pivert. De plus l'Etoile nord-africaine se sera alors désolidarisée non seulement des communistes mais également du Front populaire qualifié de « parjure »^{cdlxx}. Ceci ne fera que renforcer l'attraction des minoritaires révolutionnaires à l'exemple d'un homme comme Daniel Guérin pour le mouvement messaliste et son leader charismatique et pas seulement de la part des trotskystes.

Le positionnement de Gilbert Declercq, issu de la JOC, au sein de la CFTC et en particulier lors de son accession à la direction de l'UD, est quant à lui représentatif de celui d'un membre actif de la

minorité proche du mouvement Reconstruction, inspirateur de la déconfessionnalisation de la centrale chrétienne et du virage à gauche, avec le choix du « socialisme démocratique ». Logiquement, Declercq se prononcera non seulement pour la paix en Algérie au travers de négociations « avec ceux avec qui l'on se bat » mais également en faveur de l'autodétermination du peuple algérien. L'éviction après la crise de mai 1958 de l'équipe départementale CFTC, en particulier du secrétaire départemental, Jean Raulo, aux manettes de l'UD au profit de celle menée par Declercq témoigne d'un positionnement beaucoup moins complaisant à l'égard du nouveau pouvoir tandis que le rapprochement à suivre de Hébert d'avec la majorité confédérale a surpris plus d'un membre de la minorité révolutionnaire au sein de FO^{cdlxxi}.

Il faut néanmoins remarquer que ces deux hommes, comme leurs « camarades » de la CGT, auront eu le souci, d'une part, du devenir de la minorité européenne algérienne y compris des Européens syndiqués et, d'autre part, du respect des libertés en particulier syndicales des travailleurs algériens au sein d'un nouveau régime à venir. Ceci d'autant plus qu'ils ont rapidement perçu que les méthodes et le nationalisme intransigeant du FLN ne préjugeaient pas d'un avenir démocratique radieux au sein d'une Algérie indépendante... De même, ils ont eu en commun une franche réserve quant à l'unité d'action d'avec une CGT qu'ils considéraient comme inféodée au PCF. A l'exception notable d'une unité d'action rendue évidente après le massacre de Charonne et le décès de la militante nantaise Anne-Claude Godeau, à la toute fin du conflit, l'UD CGT-FO et son leader vont opposer une fin constante de non-recevoir aux propositions d'action commune de la CGT tandis que l'UD CFTC à partir de 1960 va tempérer son intransigeance dans ce domaine en acceptant parfois des actions communes sur des objectifs précis dans le contexte de menaces sur les libertés démocratiques.

Du côté de la CGT ligérienne, il nous est apparu que ses syndicats, en particulier son Union départementale, ont eu durant le conflit une attitude et des initiatives comme des actions en conformité avec celles de la centrale syndicale, elle-même habituellement alignée sur la politique des instances décisionnelles du PCF même si la CGT a pu, notamment, se positionner plus précocement quant à la reconnaissance du « fait national algérien », tout en qualifiant très tôt le conflit franco-algérien de « guerre », à la différence notable des autres centrales syndicales. Il apparaît que le responsable de l'UD CGT, Roger Rousselot, aura eu affaire à forte partie à cette période avec deux personnalités comme celles d'Hébert et de Declercq. Et d'autant plus que l'influence de la CFTC se sera renforcée en élargissant largement son recrutement habituel à l'issue des grandes grèves de 1955, en remettant en cause l'hégémonie cégétiste, y compris dans des secteurs comme celui des Métaux dont est issu Declercq⁵⁸⁷. Un point commun entre des forces syndicales concurrentes et opposées sur bien des sujets aura été de faire le choix de militer pour la paix en Algérie, ce slogan pacifiste se révélant beaucoup plus porteur qu'un recours explicite à la revendication de l'indépendance de l'Algérie longtemps inacceptable ou peu crédible pour une opinion publique qui ne basculera réellement qu'à partir de fin 1959-début 1960^{cdlxxii}. Ceci dans un contexte métropolitain marqué par un racisme anti-algérien, y compris dans les rangs de la gauche et une difficulté récurrente à mobiliser réellement sur le thème de l'Algérie.

⁵⁸⁷Outre le SGEN, les Métaux – dont Declercq fut un des responsables - avec le Bâtiment et la Chimie ont été les moteurs des évolutions significatives au sein de la CFTC.

Gilbert Declercq qui va faire le choix de la Nouvelle Gauche a été très critique à l'égard de la « vieille maison », en l'occurrence la SFIO pour son attitude durant la guerre d'Algérie. Nous avons mis en évidence les relations compliquées, pour le moins, au niveau local sur la commune de La Montagne, entre socialistes et communistes, les premiers, en particulier leur secrétaire local, étant des « molletistes » bon teint, fidèles à la politique de fuite en avant en Algérie en 1956 et de ralliement au pouvoir gaulliste après la crise de mai 1958. Ceci dans un contexte départemental marqué par un laïcisme intransigeant, un anticommunisme viscéral comme un réformisme pour le moins modéré, avec un leader départemental comme André Routier-Preuvost, proche de Guy Mollet^{cdlxxiii}. Ce qui les amène à refuser toute action commune même après cette crise et en dépit des risques de remise en cause de la démocratie. Les propos colonialistes et anticommunistes d'un militant socialiste, Raoul Coustal⁵⁸⁸, rédacteur d'un modeste hebdomadaire en Pays-de-Retz, illustrent clairement le positionnement pro-Algérie française d'une partie importante des membres de la SFIO. Rappelons que les législatives de 1958 vont voir en Loire-Atlantique la déroute de la gauche, Jean Guitton (SFIO) comme Gilles Gravoille (PCF) étant battus, une des conséquences indirectes de la guerre dans le contexte de l'avènement du pouvoir gaulliste.

Notre étude qui se veut une « *histoire à hauteur d'hommes* » (Pierre Vermeren) a mis en évidence les trajectoires de deux hommes, le premier bien connu comme le « héraut des paysans », Bernard Lambert, et le second, Alain Brisset, représentatif de l'engagement étudiant contre la guerre d'Algérie au travers de l'UNEF et de son corollaire, la Nouvelle Gauche ensuite avec le PSU. Bernard Lambert, un jaciste rappelé en Algérie en 1956, alors récemment élu, à la surprise générale aux dépens d'un certain André Morice comme député apparenté MRP sur Châteaubriant, va intervenir le 9 juin 1959 pour tenter de défendre ce qui est encore un tabou politique surtout au centre-droit de l'échiquier politique, à savoir l'indépendance de l'Algérie, étant alors victime de « *l'intolérance de l'actuelle majorité* » comme des ultras de l'Algérie française⁵⁸⁹. La trajectoire politique du jeune député témoigne de la remise en cause, à l'occasion de cette guerre de décolonisation, du brouillage du clivage droite/gauche traditionnel comme de la capacité d'ouverture d'une petite partie du MRP, avec la montée en puissance des « chrétiens de gauche » issus de l'action catholique spécialisée, au sein de la Nouvelle Gauche. Avec Alain Brisset, il est donc possible de mettre en évidence l'influence de la guerre d'Algérie sur l'engagement d'une partie de la jeunesse au travers du milieu étudiant^{cdlxxiv} et avec l'avènement d'un syndicat, l'UNEF, passé aux mains des « minos » et devenu le symbole de la politisation d'une fraction de la jeunesse^{cdlxxv}. Ainsi « *pour la première fois, un mouvement anticolonialiste parvient à se placer [...] au centre de l'espace politique [en ébranlant] le monopole quasi-absolu [du PCF] de la légitimité révolutionnaire* »^{cdlxxvi}. Au sein de ce milieu, il faut souligner l'importance là-aussi de l'engagement des « chrétiens de gauche » comme, du reste, de leur rôle au sein du PSU par la suite. Pour ce qui concerne Alain Brisset, l'usage de la torture au travers d'un témoignage⁵⁹⁰ aura été le facteur déterminant de son engagement contre la guerre et donc du fait d'un élément moral plutôt que strictement politique. Certains de ces chrétiens de gauche vont s'engager durant le conflit au moins sur un plan humanitaire auprès des Algérien(ne)s présent(s) en Loire-Atlantique à l'image du

⁵⁸⁸ Cet ancien résistant aura été candidat sur la liste SFIO aux législatives de janvier 1956 en Loire-Inférieure.

⁵⁸⁹ André BALLETT, « Le fond du problème algérien a été examiné au cours du débat de l'Assemblée nationale », *Le Monde* du 11 juin 1959.

⁵⁹⁰ Florence MALRAUX, « Une victime française, Léone Mazurat », *L'Express* du 27 septembre 1957 ; « Une nouvelle affaire de sévices », *La Défense* d'octobre 1957.

responsable syndical cégétiste Roland Andrieu ou encore des pasteurs, équipiers au sein de la Fraternité (Mission populaire évangélique), Georges Velten et Guy Bottinelli à Nantes comme sur Saint-Nazaire, tous deux très proches des milieux populaires et ouvriers⁵⁹¹.

En effet, si notre département aura été comme les autres départements de l'Ouest breton à l'écart des zones d'implantation significative des Algériens en métropole, celui-ci va néanmoins accueillir, en particulier, des travailleurs migrants en particulier dans le cadre de la reconstruction après la Libération sur Nantes et Saint-Nazaire. Ces hommes, des « citoyens diminués », en majorité des Kabyles venant notamment de la région de Taher, vivent alors dans des conditions matérielles souvent précaires. Il faut souligner que cette région côtière de Kabylie, concernée par l'insurrection algérienne, aura vu une sérieuse aggravation des conditions socio-économiques du fait, notamment, de l'instauration de regroupements forcés et de zones interdites. Comme d'autres régions, celle-ci en dépit des difficultés rencontrées par les travailleurs migrants en l'occurrence sur Nantes (rejet, répression et chômage endémique) vont voir le départ de nombreux jeunes pour la métropole, parfois même encouragés alors par les officiers de SAS sur place. Nos recherches nous ont également permis de retrouver ce qui a déjà été signalé^{cdlxxvii} à savoir une mobilité des Algériens dès 1957, provoquée par le fait de fuir l'emprise du FLN, souvent violente, notamment au sein de la région parisienne pour gagner alors, en l'occurrence, l'Ouest réputé plus tranquille et alors même que s'installe en métropole une sorte de « psychose » à l'égard des Algériens réputés dangereux, en particulier après août 1958 avec un renforcement de la répression à leur égard.

Notre étude, à l'instar de celle menée sur le Finistère par Pierre-Jean Le Foll-Luciani, met en effet en évidence la répression policière et judiciaire dont ils vont être l'objet dès 1957 avec une inflexion significative après la crise de mai 1958 et l'ouverture du « second front » déclenchée par la Fédération de France du FLN. Et ceci en dépit de l'absence significative d'actions concrètes en Loire-Atlantique de l'organisation nationaliste algérienne. Nous avons pu ainsi étudier la politique systématique de harcèlement d'Algériens, tous suspects, de la part de la Brigade nord-africaine (BNA) constituée en 1957 au sein de la Sûreté urbaine, avec des opérations systématiques et ciblées de contrôle de nuit comme de jour, de véritables rafles ainsi que des tentatives de « rapatriement » en utilisant des artifices de procédures telles que le recours au délit de vagabondage. La constitution de la BNA, à côté du fichier Z et hors de toute disposition légale ou réglementaire, témoigne d'une volonté de cibler spécifiquement les populations algériennes de métropole à l'instar du recours à l'internement administratif témoignant de mesures d'exception spécifiques. L'immigré algérien représente alors « *l'archétype de l'élément asocial* » [Jean-René Genty] car considéré comme indésirable et inassimilable, outre le fait d'être envisagé comme un ennemi de l'intérieur à neutraliser et à éliminer de métropole. Nous avons pu suivre ainsi la montée en puissance d'une lutte constante des autorités afin de démanteler l'organisation politico-administrative (OPA) du FLN dans l'Ouest alors que certains procès assez retentissants ou spectaculaires vont se tenir soit sur Nantes soit sur Rennes. Ceci du fait du recours en métropole, également, à la justice militaire réputée expéditive et sévère, signant l'exercice d'une « drôle de justice » durant une soi-disant « pacification ». Les inculpés de l'Organisation spéciale (OS) de l'Ouest, décapitée avant même d'avoir pu organiser des actions armées, sont donc ainsi jugés à Rennes, Nantes voyant cependant se tenir le procès de l'OPA du FLN concernant l'ensemble de la façade ouest-atlantique avec plus d'une cinquantaine d'accusé(e)s dont quelques métropolitain(e)s. Le volet judiciaire de la

⁵⁹¹ Les RG les soupçonnent d'être quasiment des « cryptocommunistes »...

répression nous a permis de mettre en exergue des avocats locaux comme l'avocat attitré du SPF, René Chatal, militant anticolonialiste de la Nouvelle Gauche, mais également des ténors du barreau comme son remplaçant en Algérie, en 1956, Marcel Manville, avocat martiniquais et communiste, ou encore Jean-Jacques de Felice de même que Abdessamad Benabdallah, du collectif des avocats du FLN, appelés à défendre les militants frontistes emprisonnés, particulièrement surveillé.

Outre les tentatives plus ou moins concluantes des indépendantistes algériens de s'implanter dans l'Ouest, l'essentiel de leur action aura consisté à organiser la collecte de fonds au travers de la perception souvent forcée de l'impôt révolutionnaire par, essentiellement, les commerçants ambulants comme les tenanciers de cafés-restaurants et parfois d'anciens militants aguerris du MTLD, passés du côté du FLN. Signalons qu'en raison de la faiblesse antérieure de l'implantation messaliste, Nantes comme Saint-Nazaire n'ont pas été concernés par la « guerre des cafés » comme dans le Nord ou à Lyon, par exemple. De même, la guerre fratricide ayant opposé messalistes et frontistes ne semble pas avoir concerné de manière significative notre région à l'exception d'un assassinat ayant concerné, avec certitude, un militant messaliste, éliminé par un groupe de choc du FLN. Les quelques assassinats ou tentatives ayant concerné des Algériens ont plutôt visé des hommes réfractaires aux consignes de vie du FLN et/ou s'étant refusés fermement à cotiser. Enfin nous avons pu mettre en évidence la reprise en main de la part du FLN après les accords d'Evian des communautés algériennes du département qui se voient imposées autoritairement alors un recensement systématique. Les responsables nationalistes qui en sont chargés sur Nantes utilisent alors la permanence d'accueil de la Fraternité protestante comme un « consulat officieux », la cheville ouvrière de celui-ci étant un militant frontiste libéré après le 19 mars 1962 et passé par la Cimade sur Marseille^{cdlxxviii}. On peut ainsi se rendre compte qu'au-delà de l'image – entretenue par certains rapports des RG aux autorités préfectorales – d'un département décrit comme « tranquille », la Loire-Atlantique va être le lieu d'une guerre entre la police et le mouvement nationaliste algérien, les Algériens étant pris en tenaille entre les deux adversaires.

Les travailleurs algériens, victimes du mal-logement, dans un département sinistré où ce problème concerne également longtemps les populations autochtones, vont recevoir un soutien comme en témoignent en 1954-1956 les mobilisations en leur faveur de militants communistes mais également chrétiens, en particulier sur Saint-Nazaire. Des hommes et des femmes se mobilisent, en effet, avec un certain succès pour que cessent les conditions scandaleuses d'hébergement des deux foyers nazairiens de l'ONCOR, surpeuplés, délabrés, insalubres, mal chauffés comme mal entretenus alors que, sur Nantes, l'Association d'entraide aux Nord-Africains (AENA) fait son possible pour accueillir les Nord-Africains dans un foyer ouvert en 1952 sur le quai Ernest Renaud et qui, faute de places et de moyens, s'est transformé en mini-bidonville, obtenant finalement son remplacement par un nouveau foyer au Plessis-Cellier en 1958. Notre étude met également en évidence, d'une part, l'incurie des pouvoirs publics dans l'accueil des travailleurs migrants algériens et, d'autre part, la volonté des autorités administratives et policières d'utiliser les hébergements collectifs sur Nantes comme sur Saint-Nazaire pour surveiller et contrôler ceux-ci, véritables « gibiers de police » sachant que parallèlement le FLN va tenter d'imposer son emprise sur les mêmes et dans les mêmes lieux... Ce qui contribue à expliquer au fur et à mesure du déroulement du conflit la désaffection des Algériens pour ce type d'hébergement, les nouveaux foyers, celui des Alouettes sur Nantes et celui de la Berthauderie à Saint-Nazaire étant boudés par les Algériens à la fin de la guerre. Une affaire va concerner en 1958 quatre Algériens, pourtant des chefs de famille bien insérés

socialement et professionnellement, accusés d'un soi-disant trafic d'explosifs. Ces hommes, en dépit d'un non-lieu, vont se voir internés administrativement dans un des quatre camps ouverts en métropole, loin de leur famille et de leur milieu de vie, victimes exemplaires de l'arbitraire imposé par le pouvoir gaulliste. Heureusement pour eux une mobilisation impliquant là encore des militants anticolonialistes de diverses obédiences va se manifester sachant que l'action du Secours populaire français (SPF) et de son responsable, Lucien Jailloux, va se révéler déterminante. Le SPF ligérien durant la guerre d'Algérie va se mobiliser de manière incessante non seulement en faveur des Algériens présents en Loire-Atlantique mais également en participant activement au soutien judiciaire au niveau national des militants nationalistes en Algérie comme de militants emprisonnés ou inquiétés dans le cadre du mouvement dit des rappelés en 1956. Cet exemple témoigne de la mobilisation d'un « satellite » du PCF, en voie d'autonomisation partielle et chargé par le parti d'organiser un soutien aux opposants à la guerre comme de tâches plus discrètes comme en témoigne la relation entre Lucien Jailloux et Abdelmadjid Nedjema, porte-parole des Algériens, membre de la CGT mais également militant actif du FLN, victime de la répression judiciaro-policrière.

En faisant « un pas de côté », nous avons pu mettre en évidence au travers du témoignage d'un ancien appelé en Algérie, originaire de Vertou, le cas d'une mobilisation singulière en faveur de jeunes Algérien(ne)s accueillis bénévolement durant deux années consécutives dans cette commune à la fin de la guerre, à l'initiative de celui-ci et d'un ami, appelé comme lui et resté en Algérie pour se consacrer à l'éducation de ces mêmes enfants. Cette initiative humanitaire sans contrepartie s'est inscrite hors du cadre institutionnel qui a pu alors exister en Loire-Atlantique et plus généralement en métropole à l'occasion, notamment, de jumelages départementaux ou communaux, voire même à l'étranger, en Allemagne et en Suisse, avec des objectifs nettement plus politiques alors.

Le SPF va avoir l'occasion de se mobiliser localement en 1956-1957 en faveur d'un jeune caréneur des Chantiers de l'Atlantique, Guy Bézier, lourdement condamné suite à une accusation de sabotage... d'une micheline bloquée en gare de Saint-Nazaire par une importante manifestation organisée par la CGT appuyée par un comité des jeunes des chantiers⁵⁹² dans le cadre de l'opposition au rappel en Algérie des disponibles du contingent décidé par le gouvernement socialiste. Cette mobilisation ne trouve son équivalent à cette période de la seconde vague de rappel de ces derniers qu'au Havre, cité portuaire comparable à celle de Saint-Nazaire. Ironie de l'histoire, le jeune caréneur, tantôt décrit comme inorganisé tantôt comme militant communiste, va être condamné grâce aux dispositions résultant d'une loi « scélérate » de 1950 votée pour impliquer judiciairement les opposants communistes à la guerre d'Indochine, comme en a témoigné le procès dit « des neuf de Nantes » en mars 1951 et ceci à une période durant laquelle le PCF et la CGT ont pris des risques considérables ce qu'ils vont éviter de faire durant la guerre d'Algérie, car craignant l'interdiction et la dissolution. L'affaire Guy Bézier, hormis l'assistance juridique et matérielle apportée par le SPF, va voir une mobilisation concurrente de celle du SPF, en l'occurrence celle d'un comité *ad hoc* sous la houlette d'Alexandre Hébert assisté de militants anarchistes, trotskystes et ajiistes mais également de Paul Malnoë, responsable syndical FO nazairien et d'un député socialiste, Jean Guitton, manifestant alors un esprit frondeur avant l'heure... Ce comité accuse les

⁵⁹² Ce comité a été constitué par des jeunes susceptibles d'être concernés par le rappel en Algérie, étant animé par deux militants syndicaux, l'un de la CGT et l'autre de FO, les « sœurs ennemies »... Autrement dit les circonstances se sont imposées plutôt que les différences d'approche partisane.

communistes d'avoir abandonné à son sort le jeune homme. Le PCF, officiellement du moins, désavoue, en effet, les actes individuels surtout un acte de sabotage dans un contexte de répression judiciaire.

Il faut se rappeler également le contexte d'alors. Hébert comme ses alliés anarchistes et trotskystes ont soutenu activement les actes d'action directe durant les récentes grèves de 1955, en renouvelant ce soutien à l'acte dont on accuse le jeune Guy qualifié de « *réflexe élémentaire de classe* »^{cdlxxix}. L'extrême-gauche ne va pas ménager ses critiques à l'égard de l'attitude légaliste du PCF et de la CGT vis-à-vis du mouvement des rappelés en estimant qu'une occasion majeure d'opposition efficace au conflit en cours à tout le moins aura été manquée alors que la répression à l'encontre des militants communistes va être sévère et à tout le moins systématique. Outre l'absence de coordination de la mobilisation initiée ou relayée localement par les communistes, cette répression - à l'image de la lourde condamnation du jeune caréneur - va contribuer à calmer rapidement ce « *pic de radicalité* » [Vanessa Codaccioni].

Dans le cadre du rappel des disponibles, des jeunes prêtres fraîchement ordonnés à Nantes, et donc rappelés en 1956, sont à l'origine d'un texte élaboré à leur retour début 1957 – *Documents sur l'Algérie* – et témoignant de leur expérience algérienne, expérience pour le moins traumatisante. Ils ont relaté ensuite le peu d'intérêt voire l'hostilité manifestés par leur hiérarchie qui les invitera... au silence. Cette réaction témoigne parfaitement de l'attitude habituelle de la hiérarchie ecclésiastique catholique^{cdlxxx} faite d'extrême prudence et d'absence de positionnement clair, à l'image du silence observé par l'évêque de Nantes, Villepelet. Ce témoignage médiatisé longtemps après s'inscrit, par contre, dans la mobilisation des milieux chrétiens, en ce début d'année 1957 pour dénoncer les exactions de l'armée française en Algérie et, tout particulièrement, l'usage de la torture, traduisant une opposition « dreyfusarde » de type moral à la guerre d'Algérie au nom de valeurs humanitaires et du déshonneur encouru par une France normalement porteuse de la défense des droits de l'homme. Cette opposition se distingue de celles des « bolcheviks », comme Hébert ou Lambert, et des « tiers-mondistes » à l'image d'Alain Brisset, comme l'a souligné en son temps Pierre Vidal-Naquet.

Outre les rappelés qui, en raison d'une plus grande maturité liée à l'âge, se sont opposés à leur remobilisation, la guerre d'Algérie, à l'inverse de celle d'Indochine, a été avant tout une guerre d'appelés⁵⁹³ comme ces appelés ligériens qui ont bien voulu nous confier leurs témoignages. Ceux-ci illustrent à notre sens avec, seulement, quelques exemples la diversité de l'expérience algérienne de ces jeunes hommes d'origines diverses et plongés malgré eux dans une ambiance de violence et de remise en cause de leur système habituel de valeurs qui va les marquer à vie. Selon l'historien Jean-Charles Jauffret qui a interrogé des centaines d'anciens d'Algérie « *3 % estiment avoir défendu la patrie, 5 % se sont déclarés fiers de leur œuvre accomplie, 20 % estiment avoir fait leur devoir, 19 % estiment qu'on leur a volé leur jeunesse et qu'on leur a fait faire des choses effroyables, 20 % ont le sentiment d'un sacrifice non reconnu, et plus de 20 % jugent que leur séjour en Algérie fut totalement inutile.* ». Nos témoins souvent spontanément soulignent leur propre silence à leur retour comme celui qui va les entourer, un silence partagé en somme,

⁵⁹³ La guerre d'Algérie a concerné 1 419 125 militaires dont 317 545 d'active (22,38 %) et 1 101 585 appelés du contingent (77,62 %) et, donc, plus des trois-quarts des soldats français engagés dans le conflit. Ceci, outre, 200 000 supplétifs.

révélateur sans doute d'une indifférence ou d'une gêne, voire d'une hostilité comme également d'une ignorance sur un conflit si lointain en fait et ses protagonistes.

Si les rappelés et leurs soutiens se sont opposés à leur départ, parfois violemment comme à Saint-Nazaire à leur mobilisation forcée, d'autres jeunes, futurs appelés, l'ont fait également avec le soutien actif d'organisations dont l'Action civique non-violente (ACNV). Nantes a ainsi été le siège d'une des actions spectaculaires de celle-ci en mars 1962 avec « les Bel », un petit groupe enchaîné sur les marches du théâtre Graslin et du nom d'un appelé, Yves Bel, réfractaire au service armé. Celui-ci comme d'autres – une trentaine - s'ils acceptent le principe d'un service civil obligatoire au sein d'« *une armée de la paix* », refuse résolument de porter les armes, en particulier en Algérie, tout en acceptant les conséquences répressives, ce qui distingue ces hommes des insoumis ou des déserteurs. Cette action non-violente, outre le fait d'être liée à un conflit colonial finissant, s'inscrit dans le cadre d'un long combat pour obtenir un statut de l'objection de conscience qui finit par être acquis fin 1963. La guerre d'Algérie a ainsi permis de propulser sur la scène publique cette lutte et ses acteurs. De 1959 à 1962, Nantes va accueillir des jeunes femmes métropolitaines ou algériennes dans le cadre d'un centre de formation féminin qui a déjà son équivalent masculin à Issoire (Puy-de-Dôme). Il s'agit du Centre d'enseignement des monitrices de la jeunesse d'Algérie (CEMJA) qui va fonctionner à la caserne Richemont à Nantes de 1959 à 1962, dans le cadre du Service de formation des jeunes en Algérie (SFJA), un organisme civil dirigé... par des militaires. Cette initiative traduit essentiellement la prise en compte d'un « *enjeu stratégique de la contre-insurrection* » [Luc Capdevila] comme de la guerre psychologique en Algérie, en particulier en instruisant et en encadrant les filles et les adolescentes particulièrement délaissées par l'Éducation nationale.

Au terme de cette étude « en province », nous espérons évidemment avoir contribué à notre niveau à une meilleure connaissance des incidences localement du dernier conflit colonial de la France grâce à l'exploitation d'archives policières et syndicales comme d'acteurs sociaux. Cependant, au travers de celles-ci, il nous semble que des enseignements peuvent en être tirés à un niveau plus général. Ceci même si la situation syndicale du département, par exemple, présente d'évidence des particularités liées aux personnalités comme aux trajectoires de leaders avec une influence qui déborde de fait le cadre local. Et également pour ce qui concerne le cas de Bernard Lambert, significatif des évolutions politiques ultérieures et des combats des « paysans » au sein du syndicalisme agricole. Dans un tout autre registre, l'étude du recours, localement, au délit de vagabondage pour se débarrasser *manu militari* d'Algériens, pourtant des « citoyens français », démontre à quel point un État pourtant démocratique dans le cadre d'une répression ciblée est capable d'utiliser des artifices de procédure et des procédures d'exception comme de lutter contre le mouvement des rappelés au mépris de toute véritable justice.

Enfin, notre étude ne saurait évidemment prétendre à l'exhaustivité. Ainsi, à la fin de cette guerre, notre département aura, par exemple, été concerné par l'accueil de rapatriés européens d'Algérie comme par celui de « harkis », soit de supplétifs algériens de l'armée française et de leurs familles^{cdlxxxix}. En l'occurrence, trente-quatre familles de « harkis » – soit 160 personnes dont 70 enfants - sont hébergées dans la prison militaire désaffectée de la caserne Mellinet, rue de la Mitrie, à Nantes⁵⁹⁴, tandis que les rapatriés, si tout n'est pas rose pour eux loin de là, vont bénéficier d'une

⁵⁹⁴ En février 1965, ces réfugiés sont encore là comme le montre un reportage télévisé tourné alors. Nantes, avec Cognac et Amiens, fait partie des villes qui ont « accueilli » des harkis dans une prison désaffectée.

mobilisation publique mais aussi privée en leur faveur et de la mise en œuvre d'un programme de logements spécifiques. Il reste donc des pistes à explorer, en particulier grâce aux archives départementales et municipales, pour parfaire la connaissance non seulement locale des incidences et des conséquences du conflit algérien mais également de problématiques post-coloniales qui débordent, par leurs enjeux et leurs conséquences, un cadre strictement local.

NOTES

Les notes de bas de page correspondent aux sources primaires utilisées en particulier les fonds d'archives et à des notes utilitaires. Celles qui suivent correspondent pour l'essentiel à des sources secondaires ou contextuelles ainsi qu'à des précisions qui nous ont semblé indispensables, sinon intéressantes.

NOTES DE L'INTRODUCTION

ⁱ Il n'est que de voir les critiques dont le rapport sur les questions mémorielles relatives à la colonisation et la guerre d'Algérie, élaboré par l'historien Benjamin Stora et remis en janvier 2021 au président de la République a fait l'objet, son auteur étant même remis en cause, en dépit de son renom, sur sa capacité « réelle » à traiter du sujet.

ⁱⁱ « Pour une histoire locale de la France », Erwan LE GALL et François PRIGENT, in *C'était 1958 en Bretagne. Pour une histoire locale de la France*, Erwan LE GALL et François PRIGENT (dir.), Rennes, Goater, 2018, pp. 8-17.

ⁱⁱⁱ Gilbert MEYNIER, « BRANCHE Raphaëlle, THENAULT Sylvie (dir.), *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Autrement, Coll. Mémoires/Histoire, 2008 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 126 | novembre 2009.

^{iv} *Ibidem*. Cf. également Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI, « A la rencontre des Algériens d'une « région tranquille » (Finistère, 1958), in *C'était 1958 en Bretagne...*, op. cit., pp. 309-328.

^v Il faut cependant garder à l'esprit l'implantation de cette dernière dans l'Ouest comme en témoigne, en septembre 1962, le procès du réseau OAS de l'Ouest et de son chef, le comte Horace Savelli, notable ligérien et maire de la Chapelle-sur-Erdre. Et ceci même si le bilan de cette organisation terroriste aura été, fort heureusement, quasiment nul en Loire-Atlantique.

^{vi} La seconde est celle qui va se dérouler, le 7 juin 1956, au Havre, ville portuaire et ouvrière, comme Saint-Nazaire. Celle-ci aurait alors rassemblé dans un contexte analogue de 3 à 4000 personnes en gare [Albert PERROT, « La lutte pour la paix en Algérie au Havre (1954-1957) », *Le fil rouge* n°10, Institut CGT d'histoire sociale de Seine-Maritime, printemps 2001].

^{vii} Cf. Charlotte GOBIN, *Genre et engagement. Devenir « porteur-e de valises » en guerre d'Algérie (1954-1966)*, thèse de doctorat d'histoire, Sylvie SCHWEITZER (dir.), Lyon, Université Lumière-Lyon II, 2017. Notre étude nous a permis, néanmoins, dans un contexte de répression policière et judiciaire d'identifier quelques jeunes femmes métropolitaines, compagnes de militants nationalistes algériens et mises en cause comme agents de liaison du FLN.

NOTES DU CHAPITRE I

^{viii} JOC : Jeunesse Ouvrière Chrétienne fondée en 1927, une des organisations de l'Action catholique spécialisée.

^{ix} Les grèves qui secouent la métallurgie et le bâtiment de la Loire-Atlantique du printemps à l'automne 1955 jouent un rôle majeur dans l'évolution de la centrale chrétienne, car le conflit est mené de bout en bout dans l'unité d'action avec la CGT et la CGT-FO.

^x Albert Détraz, secrétaire général de la fédération CFTC bois-bâtiment (1945-1964), membre du bureau confédéral CFTC, en sera l'un des acteurs principaux, tout comme Paul Vignaux, secrétaire général du SGEN-CFTC.

^{xi} Pamphlet publié par les éditions du Seuil. Pierre-Henri Simon (1903-1972) est alors un universitaire et un homme de lettres connu et respecté, une figure du catholicisme.

^{xii} Membre de l'Union démocratique du Manifeste algérien (organisation de Ferhat Abbas), Ali Boumendjel (1919-1957) a été exécuté par les parachutistes du général Massu. Cf. Malika Rahal, *Ali Boumendjel : une affaire française, une histoire algérienne*, Paris, Les Belles Lettres, 2010. Début mars 2021, l'Élysée a reconnu l'assassinat de l'avocat algérien par l'armée française.

^{xiii} Ce haut fonctionnaire, ancien gouverneur de la France d'outre-mer, professeur de l'École nationale de la France d'outre-mer (1951-1957) était un spécialiste des questions coloniales. Lors d'une réunion du SGEN (CFTC) en décembre 1957, il dénonce la torture et la décomposition de l'État.

^{xiv} Le 14 mai, à 5 heures du matin, Massu lance en effet un nouvel appel à la radio : « *Le comité de salut public supplie le général de Gaulle de bien vouloir rompre le silence en vue de la constitution d'un gouvernement de salut public qui seul peut sauver l'Algérie de l'abandon.* »

^{xv} Cf. notice biographique de Cristobal Borja [https://maitron.fr/spip.php?article146105, notice BORJA Cristobal par Louis Botella et Michel Gorand].

^{xvi} Communiqué confédéral CFTC du 22 avril 1961 : « *Informé des graves problèmes survenus en Algérie au cours de la nuit, le bureau de la CFTC condamne ceux qui par la rébellion, l'émeute ou la terreur, prétendent s'opposer à une*

politique de paix en Algérie basée sur le principe de l'autodétermination ratifié par la Nation et affirme la résolution de la CFTC et des travailleurs de s'opposer aux menaces mettant en cause les possibilités de paix en Algérie, les libertés démocratiques, et la nécessaire subordination de l'armée au pouvoir civil...».

^{xvii} Pour une mise au point récente, cf. Emmanuel BLANCHARD, « 17 octobre 1961. Un massacre colonial à Paris », *L'Histoire* n°488, octobre 2021, pp. 13-19.

^{xviii} Jim HOUSE et Neil MACMASTER, « La Fédération de France du FLN et l'organisation du 17 octobre 1961 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 83, n° 3, 2004, pp. 145-160.

^{xix} Jim HOUSE et Neil MACMASTER, *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Paris Tallandier, 2008.

^{xx} Au vu de ces déclarations, il est assez évident que pour lui, syndicaliste et homme de son temps, l'événement majeur c'est bien le métro Charonne où meurent des militants syndicalistes métropolitains alors que le 17 octobre 1961, aussi sanglant soit-il, est la manifestation des « Algériens », alors pourtant citoyens français, constituant ainsi le plus grand massacre policier en métropole et de loin.

^{xxi} Michel BRANCIARD, « Le syndicalisme chrétien et la guerre d'Algérie », communication à l'occasion d'un colloque de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), décembre 1987, archives CFDT numérisées.

^{xxii} Ceci n'empêchera pas Declercq en toutes circonstances d'être soucieux dans ses fonctions syndicales d'éviter à son syndicat toute compromission avec un parti politique quelconque et ceci indépendamment de son propre engagement politique notamment au PSU.

^{xxiii} On se rappellera que, lors de la grève de 1955 à Nantes, Gilbert Declercq a pris la défense de Gaston Jacquet de la CGT chahuté par les grévistes, cette assistance devenant « le symbole de la protection paternelle que le jeune syndicat se permit d'offrir alors à un autre, vénérable » [Béatrice FEVRE et Jean PENEFF, « Autobiographies de militants nantais de... », *op. cit.*, p. 13].

^{xxiv} Frank GEORGI, « Les relations entre CGT et CFTC (1948-1962) », *La CGT dans les années 1950*, Elyane BRESSOL et alii, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, pp. 355-369.

^{xxv} Dans le *Bulletin du Militant* de la Fédération métallurgie CFTC de février 1960 (n° 91) – sous le titre « Algérie, syndicalisme, démocratie » – un texte détaille la chronologie des événements de janvier 1960 tout en justifiant pleinement l'unité d'action avec la CGT.

^{xxvi} Quand la CFTC dissout ses organisations en Algérie en septembre 1962, elle prend en compte leur souhait comme celui de ses adhérents algériens d'adhérer à l'UGTA [René MOURIAUX et Catherine WITHOL DE WENDEN, « Syndicalisme français et islam », *Revue française de science politique* vol. 37, n°6, décembre 1987, pp. 794-819].

^{xxvii} Brigitte GAÏTI, « La levée d'un indicible : "l'indépendance" de l'Algérie (1956-62) », *Politix*, vol. 10-11, n° 2-3, 1990, pp. 110-123.

^{xxviii} Michel DREYFUS, Gérard GAUTRON et Jean-Louis ROBERT (dir.), *La naissance de Force ouvrière. Autour de Robert Bothereau*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003 [en ligne].

^{xxix} Colette CHAMBELLAND, « La minorité à la naissance de force ouvrière », *La naissance de Force ouvrière...*, *op. cit.*, pp. 61-64.

^{xxx} Au sein du Maitron (*Dictionnaire du mouvement ouvrier français*), Hébert bénéficie de trois notices dont deux quasiment identiques, orientées essentiellement vers son activité syndicale, la troisième contenue dans le *Dictionnaire des anarchistes* et signée de Guillaume Davranche permettant de mieux appréhender son activité en tant qu'anarchiste, minoritaire au sein de FO, et compagnon de route de Pierre Lambert, militant trotskyste et dirigeant du PCI.

^{xxxi} *L'Anarcho-syndicaliste. Des anarchistes dans la lutte des classes de 1960 à aujourd'hui*, Christophe BITAUD (éd.), Rezé, Association des groupes Fernand Pelloutier, 2003. Louis Dubost, dit « Picrate » de son nom de plume ou encore « Le père Émile », « s'attacha pendant l'occupation et après la guerre à la formation de militants dont le futur leader de la CGT-FO de Loire Atlantique, Alexandre Hébert » [notice du Maitron : DUBOST Louis, Eugène, Emile (dit Picrate) par Rolf DUPUY et René LAPLANCHE].

^{xxxii} En mars 1948, il participe à la fondation de la Fédération FO des cheminots, étant élu au conseil national et confirmé comme membre suppléant en 1950. Mais, en désaccord avec le secrétaire général de la fédération, Alexandre Hébert va pratiquer la politique de la chaise vide dans les congrès cheminots jusqu'en 1963 [notice biographique du Maitron, *Dictionnaire des anarchistes*, par Guillaume DAVRANCHE].

^{xxxiii} A la Libération, Hébert fréquentera ce couple d'anarchistes militants, Louis Louvet publiant alors *CQFD* et Simone Larcher étant la première femme qui sera admise au sein du Comité syndical des correcteurs d'imprimerie, fait tout à fait notable.

^{xxxiv} Ce manifeste aurait été porté par un courant minoritaire « lutte des classes ». En réalité, pour nous, il est cosigné par des tendances minoritaires réunies pour la circonstance à l'occasion de la constitution officielle de Force ouvrière en avril 1948.

^{xxxv} Ce texte est publié par la revue *La Révolution prolétarienne* en novembre 1950 (n°355). Dans ce texte, les signataires dénoncent les « staliniens » qui usurperaient « le titre de communistes », tout en précisant que leur antistalinisme « ne s'oppose pas, a priori, à la doctrine communiste », en indiquant que pour eux leur ennemi « c'est toujours et partout celui qui exploite, c'est toujours et partout notre maître ».

^{xxxvi} La FCL et son journal *Le Libertaire* s'étant engagés très tôt contre la guerre d'Algérie et pour l'indépendance algérienne, la répression va s'abattre sur le journal souvent saisi et sur les dirigeants et les militants libertaires, de nombreuses amendes et des inculpations multiples vont les ruiner et provoquer la disparition du mouvement, ses membres entrant alors dans la clandestinité. Cf. Sylvain PATTIEU, *Les camarades des frères. Trotskystes et libertaires pendant la guerre d'Algérie*, Paris, Syllepse, 2002.

^{xxxvii} L'existence de deux partis trotskystes résulte d'une scission au sein de la section française de la IV^e Internationale avec comme corollaire, d'un côté, un PCI « tendance Frank » de tendance pabliste en accord avec le positionnement de Michel Raptis alias Pablo et, de l'autre, *in fine*, un PCI souvent qualifié de « lambertiste » dirigé par Pierre Lambert. Pour un éclairage, cf. Michel LEQUENNE, « Continuité et discontinuité du "lambertisme" », *Critique communiste*, n°7, mai-juin 1976, pp. 120-145 et du même, une interview réalisée en mars 2004 par Karim Landais [*Passions militantes et rigueur historique*] reprise dans *La Brèche numérique* sous le titre « Souvenirs sur le PCI et le lambertisme » [\[en ligne\]](#).

^{xxxviii} Dans un entretien avec Karim Landais en 2004, Hébert a précisé ce qui suit : « [...] on a fait l'accord parce qu'on était conscients, nous, d'être l'expression de deux courants historiques, traditionnels, de la classe, et qu'on était menacés dans notre existence par le manque de dynamisme - pour être gentil - des réformistes et la haine des stalinien. Ils voulaient nous liquider : d'abord les trotskystes, mais nous aussi. » [Karim LANDAIS, *Passions militantes et rigueur historique*, *op. cit.*]. Alexandre Hébert indiquera également qu'il cherchait surtout à attirer les militants trotskistes à la CGT-FO pour renforcer son UD, selon Guillaume Davranche [notice biographique du Maitron, *op. cit.*].

^{xxxix} Tract du comité « Sauvons les condamnés à mort d'Algérie », novembre 1955. Le 8 novembre 1955 le comité organise un meeting à la salle Wagram à Paris. Mostefa Ben Boulaïd et Hocine Bouchemal ont été condamnés à mort notamment pour l'attaque le 1^{er} novembre 1954 de la caserne de Batna et au cours de laquelle deux soldats français ont été tués.

^{xl} Benjamin STORA, « L'Union des syndicats des travailleurs algériens USTA : la brève existence du syndicat messaliste 1956-1959 », *Le Mouvement social* n°116, juillet-septembre 1981, pp. 95-122.

^{xli} Nedjib SIDI MOUSSA, « Les messalistes et la gauche française. Alliances, ruptures et transactions dans l'entre-deux-guerres », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 131, no. 3, 2016, pp. 71-85.

^{xlii} Le SDECE qui deviendra la DGSE en 1982 a été créé en décembre 1945, son service « action » étant chargé des basses besognes. « Ce qu'est le SDECE », *Le Monde* du 23 décembre 1965.

^{xliiii} Avec, notamment, Guy Thorel et Marcel Gibelin, Alexandre Hébert assure, depuis avril 1953, la publication du *Courrier syndical*, publication qui se veut « trans-courant » au sein de FO, à côté de *La Révolution prolétarienne* et du *Bulletin de l'UCES* avec André Lafond. Cette tendance dénonce notamment l'influence sur FO du syndicalisme américain, financeur de la centrale française.

^{xliv} *American Federation of Labor - Congress of Industrial Organizations*, AFL-CIO (Fédération américaine du travail - Congrès des organisations industrielles).

^{xlv} Ancien trotskyste, André Lafond fut exclu de la SFIO en raison de son positionnement « Algérie française » en décembre 1960.

^{xlvi} Daniel KUPFERSTEIN, *Les balles du 14 juillet 1953. Le massacre policier oublié de nationalistes algériens à Paris*, Paris, La Découverte, 2017.

^{xlvii} « À plusieurs reprises, notamment sur la question algérienne, il sait trouver des soutiens chez ceux qu'il aurait pu maintenir dans une opposition récurrente. Ainsi, face à un poids non négligeable des partisans du maintien de l'Algérie dans la France, alla-t-il chercher, en 1956 au Comité confédéral national d'Amiens, le soutien d'Alexandre Hébert ou de militants comme André Bergeron, pour affirmer : "Il ne faut repousser aucune solution, pas même celle de l'indépendance". » [Claude PENNETIER, « Robert Bothereau : le troisième âge du syndicalisme », in *La naissance de Force ouvrière...*, *op. cit.*, pp. 33-42].

^{xlviii} Le 22 octobre 1956, l'avion qui transporte de Rabat à Tunis cinq dirigeants du FLN, dont Ahmed Ben Bella, est détourné par la France.

^{xlix} Au congrès confédéral d'octobre 1956, Paul Malnoé va voter en faveur de la motion minoritaire sur l'Algérie et en février 1958, il est membre du Comité de solidarité et défense des syndicalistes algériens. Ce responsable syndical de sensibilité socialiste va entretenir, cependant, des relations difficiles avec Hébert [cf. Paul MALNOE, *De toutes mes forces*, Nantes, éditions Siloë, 2001].

^l Sylvain PATTIEU, *Les camarades des frères...*, *op. cit.*

^{li} Howard Saul BECKER, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985. En pratique, selon ce sociologue, un *outsider* est un individu « supposé avoir transgressé une norme en vigueur et qui peut aussi dénier la légitimité de ceux le jugeant comme tel », sachant que « les Algériens transgressent l'ordre colonial, les Français l'ordre bourgeois, et il leur arrive de dénier, notamment aux institutions judiciaires, la légitimité de les condamner » [Nedjib SIDI MOUSSA, « Face à la guerre d'Algérie: transactions anticoloniales et reconfigurations dans la gauche française », *Diacronie* n°9, 1/2012, [en ligne](#)].

^{lii} Cependant Hébert ne s'associe pas en 1958 à ceux qui, au sein de FO, dénoncent le coup d'État gaulliste, votant même l'année suivante - en accord avec ses amis trotskystes - le rapport moral alors que l'opposition de gauche de FO

reproche avec une certaine virulence à Bothereau son attitude pour le moins attentiste lors de la crise de mai 1958. De même, il vote alors la résolution qui refuse toute action commune avec la « *CGT communiste* ».

^{liii} Pierre-Jean LE FOLL-LUCIANI, « Anarchisme et décolonisation en Algérie. Le Mouvement libertaire nord-africain (1950-1956) », *Histoire@Politique*, n° 39, septembre-décembre 2019 [en ligne : www.histoire-politique.fr].

^{liv} Sylvain PATTIEU, « Le "camarade" Pablo, la IV^e Internationale et la guerre d'Algérie », *Revue historique* n°619, 2001/3, pp. 695-429.

^{lv} Dans le *Bulletin intérieur* de la FA de février 1961, son leader Maurice Joyeux déclarera que le nationalisme algérien « *pas plus que tout autre nationalisme ne saurait avoir l'agrément des libertaires* ».

^{lvi} Serge Mahé (1931-2012), né à Penhoët, instituteur et militant anarchiste, fut l'un des cofondateurs au début des années 60 avec Hébert et Salamero de l'Union des anarcho-sindicalistes (UAS) et de son bulletin *L'Anarcho-syndicaliste*.

^{lvii} Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1992.

^{lviii} Yves Dechezelles (1912-2007) est surtout connu comme l'avocat de Messali Hadj ainsi que de nombreux militants nationalistes algériens, y compris du FLN, qu'il va défendre inlassablement. Passé par le PCF et la SFIO, il sera un des animateurs de la Nouvelle Gauche, en particulier au sein de l'UGS puis du PSU. Cf. <https://maitron.fr/spip.php?article21738>, notice DECHEZELLES Yves par Gilles MORIN, version mise en ligne le 25 octobre 2008, dernière modification le 5 octobre 2017.

^{lix} Alain RUSCIO, « L'opinion française et la guerre d'Indochine (1945-1954). Sondages et témoignages » *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°29, janvier-mars 1991, pp. 35-46 ; Michel PIGENET, « La CGT à l'épreuve du « complot » (1952-1954) » in *La CGT dans les années 1950* [en ligne], Elyane BRESSOL et alii (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

^{lx} Laure PITTI « La CGT et les Algériens en France métropolitaine durant les années 1950 : une décennie de tournants », *La CGT dans les années 1950*, Rennes, PUR, 2005, pp. 461-471 ([en ligne](#)).

^{lxi} Laure PITTI, « Renault, la "forteresse ouvrière" à l'épreuve de la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 83, n° 3, 2004, pp. 131-143.

^{lxii} Ce comité correspond à la réactivation d'un comité formé en janvier 1953 à l'occasion de l'arrestation du secrétaire général de la CGT Alain Le Léap, étant alors mis sous la houlette de Léon Feix et d'André Souquière, dirigeants du PCF. Début février 1956 le CIASP organise une « Journée nationale contre la guerre en Algérie » à Montreuil, fief de Jacques Duclos.

^{lxiii} « *La guerre d'Algérie est un gouffre financier. En conséquence le gouvernement s'en prend aux traitements de la fonction publique. [...]* » [Robert GUIRAUD, André MEYER et Michel TACET, 1900-1974. *Chronique du mouvement social dans les PTT en Loire-Atlantique*, Nantes, éditions du CHT, 1999, p. 176].

^{lxiv} « Le coût de la guerre d'Algérie », *Le Monde*, 10 septembre 1957. Les surcoûts engendrés par le conflit en Algérie sont largement soulignés par tous les opposants anticolonialistes comme, par exemple, le journal trotskiste *La Vérité* qui, le 3 mai 1957, sous la plume de Victor Lepage publie un article intitulé « Le coût de la guerre d'Algérie ».

^{lxv} « *Cependant le cœur n'y est pas. Les regards sont tournés vers l'Algérie où la politique de « pacification » englutit toujours plus d'hommes, de matériel et de crédits.* » [Robert GUIRAUD et alii, 1900-1974. *Chronique du..., op. cit.*, p. 176].

^{lxvi} Laure PITTI, « Renault, la « forteresse ouvrière » à l'épreuve de la... », *op. cit.*

^{lxvii} *Le parti communiste français et l'année 1956*, Actes des Journées d'étude organisées par les AD de la Seine-Saint-Denis (29 et 30 novembre 2006), Fondation Gabriel Péri/Conseil général de Seine-Saint-Denis, 2007.

^{lxviii} Le 30 mai 1956, on pouvait lire dans le journal communiste *L'Humanité* : « *Ce qu'il faut faire ? On l'entend journellement dans les gares, on le lit sur les murs : c'est négocier avec ceux qui peuvent faire taire les armes, avec ceux contre qui on se bat.* », la CGT reprenant alors le mot d'ordre du PCF.

^{lxix} « *Dans un pays traumatisé par les développements de la guerre d'Algérie, l'opinion soutient cette intervention, communistes exceptés* » [Robert GUIRAUD et alt., 1900-1974. *Chronique du..., op. cit.*, p. 177].

^{lxx} En effet « *les sièges des organisations communistes et leurs journaux, pareillement, à Paris comme en diverses villes de province* » sont les cibles des étudiants et des mouvements d'extrême-droite, comme le 6 novembre 1956, au siège du PCF à Nantes [Danielle TARTAKOWSKI, *Les manifestations de rue en France, 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, Chap. 24.

^{lxxi} David BENSOUSSAN, « 8 novembre 1956, la mise à sac du journal communiste », *Place publique* (Rennes) n°18, juillet-août 2012, pp. 94-95, [en ligne](#). A Paris, le 7 novembre, à l'occasion d'une grande manifestation parisienne avec 30 000 participants depuis l'Étoile, aux cris de « Thorez au poteau ! » et « Libérer Budapest », 3000 jeunes manifestants, parmi lesquels des parachutistes, quittent le défilé - « Feu au PC » - et une partie d'entre-eux prennent d'assaut le siège du PCF où éclate un incendie sans que . Cette soirée d'émeutes va occasionner trois morts, deux militants communistes et un militant de FO. Cf. *Ciné-archives* (PCF), « Le fascisme ne passera pas », anonyme, 1957, [en ligne](#).

^{lxxii} Jean-Pierre A. BERNARD, « Novembre 1956 à Paris », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°30, avril-juin 1991, pp. 68-81.

^{lxxxiii} Lettre de Liechti Alban au président de la République, 2 juillet 1956, citée in Tramor QUEMENEUR, « Les "soldats du refus". La détention, la campagne de soutien et la répression des soldats communistes refusant de participer à la guerre d'Algérie », *Histoire de la justice*, vol. 16, n° 1, 2005, pp. 189-201.

^{lxxxiv} Axelle BRODIEZ, « Le Secours populaire français dans la guerre d'Algérie. Mobilisation communiste et tournant identitaire d'une organisation de masse », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 90, n° 2, 2006, pp. 47-59.

^{lxxxv} Dominique LABBE, « Entretien avec Marcel Dufriche », *Communisme* n°45/46, L'Age d'Homme, 1996, pp. 65-66 : « A la CGT, les liens que nous avons avec l'immigration nous permettaient de sentir ce qui était en train de se passer [...]. Bien sûr nous sentions, que les travailleurs algériens en France quittaient la CGT, parce que la CGT n'était pas assez entrée dans la lutte contre la guerre et pour l'indépendance ! Mais nous faisons ce que le parti nous disait de faire [...]. Le parti ne pouvait pas se tromper ».

^{lxxxvi} Christian PHELINE, « Le "moment janvier 1956", en France, en Algérie et dans le monde », 22 janvier 1956, *l'Appel pour une trêve civile en Algérie*, journées d'étude du Centre diocésain d'études Les Glycines, 23 janvier 2016, [en ligne](#).

^{lxxxvii} Dès 1950, Alexandre Hébert dénonce la volonté des « staliniens » d'imposer une unité d'action avec, comme objectif, l'instauration en France du « fascisme rouge » [« Unité d'action ? Oui ! Mais dans la clarté ! », *L'Echo syndicaliste*, décembre 1950]. Il maintiendra habituellement cette ligne de conduite.

^{lxxxviii} « De 1951 à 1971, 1 386 soldats tués en Indochine et Afrique du Nord, originaires de l'Ouest, reçoivent les honneurs militaires dans la chapelle de l'Oratoire. » [Jean-Pierre BOIS, « Nantes et l'armée, XIX^e-XXI^e siècle », in *La Loire, la guerre et les hommes. Histoire géopolitique et militaire d'un fleuve* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, pp. 271-284, [en ligne](#)]. 343 soldats originaires de Loire-Atlantique sont morts en Afrique du Nord.

^{lxxxix} Le 17 octobre 1957 se déroule une « journée nationale de lutte pour la paix en Algérie » à l'initiative exclusive des communistes, laquelle va se traduire par un échec, un « fiasco » selon Alain Ruscio. A cette occasion « la reconnaissance au Peuple Algérien de son droit à l'indépendance » est enfin clairement proclamée dans les tracts.

^{lxxx} Gilbert DUBANT, « René Boyer. Le militant qui refusait de tuer les Algériens », *Mémoires vives*, IHS CGT d'Ile-de-France, juillet-septembre 2012, n° 21. Un article d'Andrée Lefrère dans *Jeunes filles de France* portant sur ce soldat du refus va entraîner la censure du journal avec, à la clé, un procès, signe de l'intense répression qui s'exerce alors envers la presse communiste.

^{lxxxxi} Michel TACET, « La CGT pendant la guerre d'Algérie », *op. cit.*, p. 8. Madeleine Colin (1905-2001), militante communiste et cégétiste au sein des PTT et secrétaire confédérale de la CGT, a été la créatrice en 1955 du journal féminin *Antoinette* qu'elle dirigera durant 20 ans. Féministe convaincue, elle s'opposera notamment à Jeannette Vermeersch au sein du PCF. Cf. Jocelyne GEORGE, « Une dirigeante syndicale féministe : Madeleine Colin (1905-2001) », conférence donnée le 31 janvier 2008, [en ligne](#). L'Assemblée nationale pour la paix en Algérie s'est tenue à Paris, salle Pleyel, à l'appel de 110 personnalités aussi diverses que Laurent Schwartz, Jean-Paul Sartre, François Mauriac, Yves Dechezelles, défenseur attitré de Messali Hadj, ou encore Jean Cassou.

^{lxxxii} Sur le crise de mai et la CGT, cf. notamment André NARRITSENS, « 1958 : la CGT face à De Gaulle », *Les Cahiers d'histoire sociale de l'Institut CGT*, n°107, septembre 2008, pp. 6-11. Ce dernier signale que, dès le 14 mai, 12 000 métallurgistes auront manifesté, à Saint-Nazaire, dans l'unité.

^{lxxxiii} FAL – UGS – FNDIRP – PCF – FUAJ – ARAC – UD-CGT – Libre Pensée – PCI – Radicaux Valoisians – Ass. nat. des Anciens combattants d'Algérie – FEN, SNI, SNES – SNET – Comm. dép. d'Action laïque – UJFF – UJCF – UFF – FNLA (Fédération nationale de lutte antituberculeuse).

^{lxxxiv} Le 3 juin, par 350 voix pour et 161 contre, l'Assemblée nationale donnera au général de Gaulle mandat de préparer une nouvelle Constitution. Précédemment, le 1^{er} juin, il a été investi dernier président du Conseil de la IV^e République par 329 voix sur 553 votants.

^{lxxxv} Jean-Paul SÉNÉCHAL, « L'impact de la crise politique du 13 mai 1958 dans le Finistère », *En Envoy, revue d'histoire contemporaine en Bretagne* n°11, hiver 2018, [en ligne](#) ; Charlene DROGUET, « La journée du 28 mai 1958 en Ille-et-Vilaine et la constitution de comités de vigilance antifascistes », *En Envoy, revue d'histoire contemporaine en Bretagne, op. cit.*

^{lxxxvi} Nicole de Hauteclouque (1913-1993), rédactrice en chef de *La Voix de la France*, est la fille d'un militaire de carrière et l'épouse d'un cousin germain du futur maréchal Leclerc de Hauteclouque. Elle a été résistante auprès du colonel Rémy.

^{lxxxvii} Le journal *Carrefour*, fondé par Emilien Amaury en août 1944 et né de la Résistance, est initialement un hebdomadaire d'inspiration démocrate-chrétienne devenant un journal gaulliste, à partir de 1947. il aurait évolué vers une sympathie affirmée pour l'OAS [cf. Guy VADEPIED, *Emilien Amaury. La véritable histoire d'un patron de presse du XX^e siècle*, Paris, Le Cherche Midi, 2009].

^{lxxxviii} Cet appel par tract est relayé par une mention manuscrite destinée aux membres du Comité Rennes-Morhonière avec une AG le 27 juin, prévue au Café des Sports, au rond-point de Rennes, à Nantes ceci afin de désigner des représentants à la réunion du 29 [Fonds Michel Tacet, TAC 11-VI, CHT de Nantes].

^{lxxxix} « Compte tenu de toutes les données, algériennes, nationales, internationales du problème, je considère comme nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit proclamé aujourd'hui » [Allocution du général de Gaulle du 16 septembre 1959 en faveur de l'autodétermination, site de l'Ina].

^{xc} Le général Massu exerce alors les fonctions de préfet régional de l'Algérois et de chef du corps d'armée d'Alger. Il a accordé un entretien à un journaliste du *Süddeutsche Zeitung*, un quotidien munichois, dans lequel il critique donc la politique algérienne de Charles de Gaulle ce qui lui vaut son rappel en France le 22 janvier 1960.

^{xcⁱ} Joseph Ortiz (1917-1995), cafetier poujadiste à Alger. Il milite dans les milieux d'extrême droite, au nom de l'Algérie française. Quant à Pierre Lagailarde (1931-2014), ancien parachutiste, il est élu député de l'Algérie en 1958 et cofondateur en 1961, avec Jacques Susini, de l'OAS, il a été un des animateurs du 13 mai 1958 alors qu'il était président de l'Association générale des étudiants d'Alger.

^{xcⁱⁱ} Le bilan officiel fait état de 22 morts dont 14 gendarmes et de 92 blessés [Jacques Frémeaux, « La semaine des barricades (24 janvier-1^{er} février 1960) », in *Guerre d'Algérie, Guerre d'Indochine magazine*, n°18, décembre, janvier et février 2010, p. 41] ; cf. également Gavois Marc-Olivier. « Le bilan de la fusillade du 24 janvier 1960 genèse d'un mythe ? », *Revue française d'histoire d'outremer*, tome 87, n°328-329, 2^e semestre 2000, pp. 267-276. L'auteur souligne l'instrumentalisation qui a été faite de part et d'autre du bilan sanglant de cette journée. Selon le documentaire d'Yves Courrières il y aurait eu alors 14 morts et 123 blessés parmi les forces de l'ordre et 8 morts ainsi que 24 blessés dans la foule tandis que les Archives militaires ont comptabilisé 14 gendarmes et 8 manifestant tués, 59 gendarmes et 34 manifestants hospitalisés.

^{xcⁱⁱⁱ} On sait qu'à Paris, la CGT et le PCF vont se désolidariser au dernier moment du maintien prévu en particulier par l'UNEF de la manifestation prévue avec un grand meeting à la Mutualité à l'inverse de la CFTC, de FO et de la FEN qui la soutiendront et y participeront, celle-ci étant un succès en dépit de l'interdiction préfectorale [Philippe PECHOUX, *Les relations entre la CGT et l'Unef, illustration des « trois états de la matière » (1948-1962)* in *La CGT dans les années 1950* [en ligne], op. cit.]. Les archives de l'UD-CGT déposées au CHT de Nantes recèlent notamment tout un dossier communiqué par les instances confédérales avec un argumentaire destiné à justifier le volte-face communiste suite à l'interdiction préfectorale de la manifestation, interdiction habituelle du reste...

^{xc^{iv}} Dossier « Mouvements étudiants et guerre d'Algérie », *Les Cahiers du Germe* n°30, 2012/2013, pp. 33-104 : Eithan ORKIBI, *Les étudiants de France et la guerre d'Algérie*, Paris, Syllepse, 2012. Cf. chap. II - « Pour la paix en Algérie : Alain Brisset ou le début d'un parcours militant ».

^{xc^v} En métropole, l'UGTA possède une vitrine au travers de l'AGTA (Association générale des travailleurs algériens) devenue clandestine car créée en février 1957 elle est dissoute par un décret d'août 1958 dans le contexte de l'ouverture du « second front ». Si 60 % de ses adhérents seraient à la CGT, 25 % seraient à la CFTC, FO et syndicats autonomes se partageant le reste.

^{xc^{vi}} Poste portatif de radio à piles, très populaire en 1961 et qui s'est répandu rapidement au sein du contingent en Algérie. Cf. Michel WINOCK, « Avril 1961 : le putsch qui a fait pschitt », *L'Histoire* n°363 d'avril 2011.

^{xc^{vii}} Cf. Charles-Robert AGERON, « Les accords d'Évian (1962) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°35, juillet-septembre 1992, pp. 3-15, [en ligne](#).

^{xc^{viii}} Selon Danielle Tartakowsky, si les forces de l'ordre, à Paris, ont pu manifester depuis le 17 octobre 1961 une certaine discrétion, elles vont réprimer violemment la manifestation du 19 décembre, en faisant alors plus de 100 blessés dans les rangs des manifestants.

^{xc^{ix}} Le document fait mention du dîner avec Pinay, c'est-à-dire un repas qui aurait réuni Mollet, Pinay et les dirigeants nationaux de FO, de la CFTC et de la FEN pour réaliser un front commun contre l'OAS mais aussi... contre les communistes.

^c Cf. Benjamin STORA, « *La gangrène et l'oubli, la mémoire de la guerre d'Algérie* », Paris, La Découverte, 1991.

^{ci} Une voiture piégée va exploser le 10 mars 1962 à Issy-les-Moulineaux, devant la salle des fêtes, où doit se tenir le congrès du Mouvement de la paix. Il y aura trois morts, dont deux agents de police, et une cinquantaine de blessés, dont plusieurs grièvement.

^{cⁱⁱ} Le comte Horace Savelli, ancien officier et maire de La Chapelle-sur-Erdre, devenu président de l'UNC, était le chef nominal du réseau OAS de l'Ouest. Il a été arrêté début mars 1962 (*Le Monde* du 7 mars 1962).

^{cⁱⁱⁱ} Georges PRAMPART, *Une vie de combat et de convictions. Récit de vie mis en forme par Christophe PATILLON*, Nantes, éd. du CHT, coll. « Entretiens », 2009, « Une République chasse l'autre » (entretien avec Georges Prampart). Ce constat rejoint celui de Daniel Palvadeau, futur secrétaire général de l'UD-CFDT à la suite de Gilbert Declercq, lors d'un entretien avec celui-ci.

^{c^{iv}} Alain RUSCIO, « Les communistes français et la guerre d'Algérie, 1956 », *Le Parti communiste français et l'année 1956*, Actes des journées d'étude organisées par les AD de Seine-Saint-Denis les 29 et 30 novembre 2006 (Bobigny), AD de la Seine-Saint-Denis / Fondation Gabriel Péri, pp. 79-89.

^{c^v} *Ibidem*, pp. 88-89.

^{c^{vi}} Fédération de France du FLN, *Le PCF et la révolution algérienne*, 15 février 1958. Pour une vision critique interne du positionnement du PCF, cf. Jean JEROME (Jean-Pierre VERNANT), « Le PCF et la question algérienne », *Voies nouvelles* n°9, 1959, pp. 4-7.

^{c^{vii}} En Indochine, il va être question de soutenir clairement la lutte des « camarades » du Vietminh, tout au moins après 1947. Comme l'a souligné René Gallissot « *l'engagement de la CGT et du PCF contre la guerre d'Algérie est moins directe que contre la guerre d'Indochine (lutte d'indépendance conduite par un PC avec le soutien de l'URSS et de la Chine)* » sachant que l'URSS préfère « une Afrique du Nord sous souveraineté française plutôt que sous hégémonie des »

USA » [René GALLISSOT, « La colonisation de l’Afrique du Nord. L’indépendance de l’Algérie », *Les Cahiers de l’Institut CGT Cheminots* n°52, 1^{er} trimestre 2015, pp. 22].

^{cxviii} Emmanuel BLANCHARD, « Derrière le massacre d’État : ancrages politiques, sociaux et territoriaux de la "démonstration de masse" du 17 octobre 1961 à Paris », *French Politics, Culture & Society*, vol. 34, n°2, été 2016, pp. 101-122. Il faudra attendre octobre 2012 pour qu’une reconnaissance officielle de ce massacre ait lieu avec un communiqué – pour le moins laconique – du président François Hollande.

^{cxix} A Renault Billancourt, où travaillent 3 500 ouvriers algériens, les 1500 membres du FLN sont en grande majorité à la CGT qui compte alors 4500 adhérents dans une usine employant plus de 30 000 personnes. Il est clair que la CGT ne pouvait pas faire moins alors.

^{cx} Si ce responsable reconnaît « la lutte héroïque du peuple algérien pour son indépendance », il souligne « le mouvement des masses en France, au développement duquel la CGT a apporté, sur le plan syndical, une part décisive ». [Michel TACET, « La CGT pendant la guerre d’Algérie », *Bulletin de l’IHS CGT* 44 n°13, juin 2014, p. 11].

^{cxxi} Le président du Conseil, Félix Gaillard, se voit alors accusé de faiblesse dans le contexte de la proposition de « bons offices » anglo-américains dans le cadre du différend franco-tunisien suite à l’affaire de Sakhiet.

^{cxvii} Pierre Pflimlin (1907-2000), démocrate-chrétien et membre du MRP, plusieurs fois ministre et maire de Strasbourg, a été un éphémère président du Conseil du 13 mai au 28 mai 1958, étant l’objet de l’hostilité des partisans de l’Algérie française car suspecté de vouloir négocier avec la rébellion algérienne.

^{cxviii} Dont le capitaine Charles Renault qui sera ensuite l’organisateur du réseau Ouest de l’OAS placé sous la responsabilité de Horace Savelli, ancien officier et maire de la Chapelle-sur-Erdre.

^{cxix} André Philip (1902-1970), de famille protestante, économiste et juriste, adhérent de la SFIO, fut député du Front Populaire, conseiller économique de Léon Blum en 1947. Ayant refusé les pleins pouvoirs à Pétain en 1940, il entre dans la Résistance avec son épouse, Mireille.

^{cx} Cette discordance résulte des sources disponibles. Pour la CFTC, l’intervenant est Robert Barrat tandis que pour la CGT, c’est donc André Philip [*Un printemps sur l’Estuaire. Saint-Nazaire, la CFDT au cœur des luttes. 1945-1975*, ouvrage collectif, Nantes, éd. du CHT, 2005, p. 62 ; AREMORS, *Saint-Nazaire. D’une République à l’autre, 1945-1962*, tome III, Nantes, coll. « Le Tunnel de Platon », éd. du Petit Véhicule, 2003, pp. 498-499].

^{cxvi} Georges Velten était un pasteur, responsable et permanent de la Fraternité protestante de Saint-Nazaire aux côtés de Roger Crapoulet et de Roland Andrieu, responsable CGT et pasteur-ouvrier.

^{cxvii} La constitution de ce type de comité pour la paix et contre la guerre en Algérie correspondait, en règle générale, à des initiatives communistes, afin de tenter de mobiliser le plus largement possible, les militants chrétiens « progressistes » y participant souvent.

^{cxviii} On sait que le groupe *Reconstruction* en Loire-Atlantique sera devenu influent, sous la houlette de responsables comme Gilbert Declercq ou son successeur à la tête de l’UD, Daniel Palvadeau, par exemple, certains militants chrétiens progressistes s’impliquant par ailleurs au sein de la Nouvelle Gauche notamment à l’Union de la gauche socialiste (UGS).

^{cxix} Il a en effet été créé des CSP locaux en métropole [Olivier DARD, « L’extrême droite et les milieux ultras, 1957-1958 », *Mai 1958 : Le retour du général de Gaulle, Jean-Paul THOMAS et alii*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 [en ligne](#)].

^{cx} *Guy Mollet. Un camarade en République*, Bernard MENAGER et alii (ed.), Presses universitaires de Lille, 1987, pp. 338-339. Le terme « manifeste » désigne le communiqué du 15 mai de Charles de Gaulle.

^{cxxi} Sur ce sujet, cf. Robert VANDENBUSSCHE, « La CFTC/CFDT et la politique sociale du général de Gaulle », *La politique sociale du général de Gaulle* [[en ligne](#)], Lille, Publications de l’Institut de recherches historiques du Septentrion, 1990.

^{cxvii} André Le Troquer (1884-1963), militant socialiste, fut député et ministre, élu à deux reprises à la présidence de l’Assemblée nationale. Son nom est resté associé à l’affaire dite « des ballets roses » survenue en 1959.

^{cxviii} Le comité nantais regroupe, outre la CGT et le PCF, les syndicats de l’enseignement, la Nouvelle Gauche (UGS), diverses organisations laïques, les Radicaux valoisais et le PCI trotskyste (« lambertiste »), présent sur Nantes et proche de Hébert, des ajistes (FUAJ) ainsi que des satellites du PCF comme, notamment, l’Union des femmes françaises (UFF) ainsi que celle des Jeunes filles de France.

^{cxix} En 1951, Nestor ROMBEAUX, secrétaire de l’UL-CFTC de Saint-Nazaire est élu président de l’UD-CFTC de Loire-Inférieure et président de la Fédération de la Métallurgie au congrès de Grenoble. En 1958, ayant démissionné de ses mandats syndicaux, il est candidat du MRP aux législatives de 1958, étant élu au détriment du sortant, le socialiste Jean Guitton.

^{cx} Il s’agit de la technique politique selon laquelle différents partis présentent des candidats sous une étiquette commune.

^{cxvi} Les responsables des syndicats PTT de FO et de la CFTC, Judalet et Tripon, auraient alors considéré l’action de maintenir le bon fonctionnement des services des PTT comme « le moyen le plus efficace de défendre les institutions républicaines » [Michel TACET, « La CGT et la guerre d’Algérie », *Cahier de l’Institut d’Histoire Sociale CGT* 44 n°13, juin 2014, p. 9].

- ^{cxxvii} De Gaulle refuse en effet de condamner clairement le coup d'État d'Alger comme la prise de la préfecture d'Ajaccio par les parachutistes... Sur le « complot gaulliste », cf. Pascal GIRARD, *Les complots, les mythes et les présomptions du 13 Mai*, in *Mai 1958 : Le retour...* [en ligne], *op. cit.*
- ^{cxxviii} Guy PERVILLE, *La guerre d'Algérie (1954-1962)*, chap. VI - « De Gaulle face à la guerre (1958-1959) », Paris, PUF coll. QSJ, 2015.
- ^{cxxix} Journal hebdomadaire économique et financier créé en 1945 par Didier Lambert, un ancien du réseau *Combat*.
- ^{xxx} Selon Michel Branciard, dès le 18 mai, Jacques Foccart aurait apporté des assurances à la CFTC sur les intentions économiques et sociales du général [Michel BRANCIARD, *Syndicats et partis. 1947-1981, autonomie ou dépendance*, tome 2, Paris, Syros, 1982, coll. "Histoire et théorie", "Le 13 mai 1958 et ses suites", p. 106].
- ^{xxxix} Le 3 juin, par 350 voix pour et 161 contre, l'Assemblée nationale donne au général de Gaulle mandat de préparer une nouvelle Constitution.
- ^{xxxix} « *L'occasion solennelle d'organiser les rapports de la République française avec les peuples qui lui sont associés sera offerte au pays par la même réforme constitutionnelle* » [JORF, Débats parlementaires, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du 1^{er} juin 1958, 2 juin 1958, p. 2576].
- ^{xxxiii} Si Mendès France fait partie des opposants au retour du général au pouvoir, comme Gaston Defferre et François Mitterrand, le vote va diviser la gauche non communiste notamment la SFIO, sachant que son leader Guy Mollet est membre du nouveau gouvernement, faisant partie des quatre ministres d'État avec, du reste, Pflimlin.
- ^{xxxiv} « Une mise au point du syndicat chrétien des instituteurs libres de Loire-Atlantique », *Ouest-France* du 31 mai 1958. Les rapports en Loire-Atlantique entre syndicat « laïques » et « confessionnels » seront des plus mauvais à l'exemple d'une plainte en diffamation déposé par le SNI en février 1964 contre le syndicat CFTC des instituteurs libres dans le contexte de l'examen du certificat d'aptitude pédagogique [*Le Monde* du 12 février 1964].
- ^{xxxv} Bothereau, le 3 juin, indique ceci en précisant qu'il s'agissait alors du choix à faire entre les deux totalitarismes, celui des factieux et celui « *inclus en puissance* » dans un Front populaire [Georges LEFRANC, *Le mouvement syndical. De la Libération aux événements de mai-juin 1968*, Paris, Payot, 1969, rééd. numérique (FeniXX)].
- ^{xxxvi} L'organe de la CFTC, *Syndicalisme magazine*, constatera à l'issue de la crise politique que « *le pire a été évité* » et que « *à la CFTC, la vie continue* » [*Ibidem*].
- ^{xxxvii} Celui-ci deviendra président de la Fédération CFTC des personnels communaux, jusqu'en 1978.
- ^{xxxviii} Sur les manifestations de « fraternisation » entre Européen(ne)s et musulman(e)s, instrumentalisées par les tenants de l'Algérie française, cf. Malika RAHAL, « Les manifestations de mai 1958 en Algérie ou l'impossible expression d'une opinion publique "musulmane" » in *Mai 1958 : Le retour du...*, *op. cit.*, pp. 39-58.
- ^{xxxix} Quand il se présentera dans la 6^e circonscription de Loire-Atlantique aux législatives de novembre 1958 il indiquera dans sa profession de foi qu'il approuve la politique sociale résultant du plan de Constantine tout en soulignant les problèmes financiers importants qui vont en découler [Profession de foi de Nestor Rombeaut, élections législatives du 23 novembre 1958, 6^e circonscription, Sciences Po / fonds CEVIPOF].
- ^{cxl} Pascal GIRARD, *Les complots, les mythes et les présomptions du 13 Mai*, in *Mai 1958 : Le retour...* [en ligne], *op. cit.*
- ^{cxli} Frank GEORGI, « Les relations entre CGT et CFTC (1948-1962) », in *La CGT dans les années 1950*, Elyane BRESSOL et alii, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, pp. 355-369 [en ligne].
- ^{cxlii} Sylvain GRICOURT, *1961-1962, l'OAS en Métropole. Etude des membres d'une organisation terroriste*, Raphaëlle Branche (dir.), Master 2, Paris I – Panthéon Sorbonne, 2015, p. 63.
- ^{cxliii} Contrairement à ce qu'on peut lire habituellement cette manifestation n'est pas a priori celle du PCF et de la CGT exclusivement d'autant plus qu'à cette période, et depuis fin 1960, nombre de manifestations présentent un caractère qu'on peut alors qualifier sinon d'unitaire mais surtout essentiellement intersyndicales.
- ^{cxliv} Alain DEWERPE, *Charonne, 8 février 1962 : anthropologie historique d'un massacre d'État*, Paris, Gallimard, 2006.
- ^{cxlv} Alain DEWERPE, *Charonne, 8 février 1962...*, *op. cit.* Sa mère, Fanny Dewerpe, secrétaire, était issue d'une famille « *décimée par les nazis* ». Son mari, André Dewerpe va décéder, en 1954, des suites des violences policières subies lors des manifestations communistes de 1952 contre la venue du général Ridgway. Grièvement blessée lors de la manifestation du 8 février 1962 à Charonne, elle va mourir à son arrivée à l'hôpital Saint-Louis. Les techniques du maintien de l'ordre sont inspirées des théories de Gustave Le Bon en considérant les manifestants comme une foule « *dangereuse, irresponsable et irritable* », exigeant à tout le moins une grande fermeté à son encontre.
- ^{cxlvi} La CFTC, la CGT, la FEN et l'UNEF lance un appel à une manifestation unitaire, le 19 décembre 1961, avec un arrêt national de travail de 15 minutes en fin de matinée. Elle aurait réuni environ 40 000 personnes à cette occasion dans la capitale. Cette manifestation est, semble-t-il, liée à celle du 17 octobre 1961 d'autant plus que la jeunesse de gauche avec le PSU s'est mobilisée précédemment dès le 1^{er} novembre puis les 18 novembre et 6 décembre tout en cherchant à organiser une grande action unitaire.
- ^{cxlvii} Emmanuel BLANCHARD, *La police parisienne et les Algériens 1945-1962*, Paris, Nouveau Monde, 2011.
- ^{cxlviii} André Dupont, secrétaire de la section communiste d'Issy-les-Moulineaux, témoignera dans *Le Travailleur* du 17 février : « *C'est alors que j'ai vu et entendu un homme en civil, vêtu d'un pardessus genre " tweed " (peut-être marron clair, il m'a semblé) hurler aux forces de police qui l'accompagnaient : " Ça ne fait rien. On s'en fout, cognez ! " ».*

Dans l'ouvrage d'Alain Dewerpe on trouve cette citation attribuée aux policiers : « *On peut y aller, il ne reste plus que les communistes et le PSU !* ». Les « bidules » étaient des matraques en bois de 85 cm de long.

^{cxlix} Allocution radio-télévisée du 9 février 1962. Le 12 février, Michel Debré, premier ministre, viendra rendre hommage aux forces de l'ordre au service de l'ordre et des libertés., tout en félicitant ensuite le préfet de police, Maurice Papon. Par la suite, Roger Frey parlera d'une « opération provocation » de l'OAS...

^{cl} Si le Mur des Fédérés fait évidemment référence aux morts de la Commune de Paris massacrés par les Versaillais, le « rue Transnonain » évoque le massacre des habitants d'un immeuble de cette rue parisienne perpétré le 15 avril 1834 par la troupe. Ce dernier a été illustré par une lithographie de Daumier restée dans l'histoire.

^{cli} « *Dans un contexte troublé, la plupart des centrales syndicales appellent à la grève pour le 9 février, à laquelle deux millions de personnes participent malgré la saisie sur demande de R. Frey de plusieurs journaux mentionnant l'événement* » [Étienne OLLION, « Le jeudi de Charonne. Notes sur l'historien et l'événement », *Genèses* n°69, 2007/4, p. 133].

^{clii} Les Inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire (IGAME) ont été créés par la loi de finances du 21 mars 1948, ceci après les grèves insurrectionnelles de 1947, prenant ainsi la suite des Commissaires régionaux de la République. Ils furent chargés de coordonner, dans le cadre des régions militaires, l'action civile de la police et celle de l'armée quand cette dernière était appelée à participer au maintien de l'ordre, ainsi que la coordination des activités des préfets au sein de leur ressort. A leur suite seront créés des préfets de région dont les fonctions furent définies par les décrets du 14 mars 1964.

^{cliii} Le 28 janvier 1943, au Palais de justice de Nantes, devant un tribunal militaire allemand, 42 résistants furent jugés pour des actes qualifiés de terroristes, 37 d'entre-eux étant condamnés à mort, les cinq autres étant condamnés à la déportation. Le lendemain du procès, neuf des condamnés à mort sont fusillés, le 13 février, vingt-cinq et les derniers, le 7 mai. Après ce « procès des 42 » aura lieu celui dit des 16, en août 1943, ces FTP étant soit fusillés soit déportés et guillotins en Allemagne.

^{cliv} Liste de ceux qui ont souffert, sont morts pour une cause ; *p.ext.*, liste des victimes de quelque chose [source : CNRTL – TLFi].

^{clv} Il existe une plaque de même nature, ornée de plus de portraits-médailles des neuf victimes, à Champigny-sur-Marne et dédiée « Aux martyrs de la Liberté. 8 février 1962 ».

^{clvi} On trouve également par exemple une place du 8-février-1962 à Saint-Martin-d'Hères (Isère).

^{clvii} *Un crime d'État. Métro Charonne, 8 février 1962*, ouvrage collectif dirigé par le Comité Vérité et Justice pour Charonne, Le Temps des Cerises, 2017.

^{clviii} Jean-Pierre A. BERNARD, « La liturgie funèbre des communistes (1924-1983) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* n°9, janvier-mars 1986, pp. 39.

^{clix} Soren SEELow, « 17 octobre 1961 : "Ce massacre a été occulté de la mémoire collective" », entretien avec Gilles Manceron, *Le Monde* du 17 octobre 2011.

^{clx} Le 2 avril 1998, l'ancien préfet de police de Paris est condamné alors à dix ans de réclusion criminelle pour complicité de crimes contre l'humanité, ceci après 17 ans de procédures et de batailles juridiques.

^{clxi} Alain DEWERPE, *Charonne 8 février 1962. Anthropologie...*, *op. cit.*, p. 24.

^{clxii} Elles sont composées de volontaires spécialement formés à la répression violente des manifestations et armés en l'occurrence des fameux « bidules ». Si on lit souvent que les CRS ont assuré la répression, ce ne fut pas le cas car ces compagnies furent mobilisées massivement le 8 février 1962.

^{clxiii} Si les communistes sont désignés comme des provocateurs d'où les « réactions » policières, on ira même jusqu'à invoquer l'hypothèse d'un commando de l'OAS déguisé en faux policiers et armés de bidules... hypothèse totalement fantaisiste à laquelle Alain Dewerpe a mis un terme définitif.

^{clxiv} « *Sont amnistiées de plein droit les infractions commises entre le 1er novembre 1954 et le 3 juillet 1962 dans le cadre d'opérations de police administrative ou judiciaire, du rétablissement de l'ordre ou de la lutte contre les entreprises tendant à empêcher l'exercice de l'autorité de l'État ou à substituer à cette autorité une autorité illégale* » (article 3).

NOTES DU CHAPITRE II

^{clxv} Fonds Roger Payen, Pay 11, CHT de Nantes. La section de la SFIO de La Montagne a fait l'objet d'un travail universitaire de recherche en 2010 avec une publication à la suite en 2012 (Yann LEMAIRE, *La section SFIO de La Montagne (1944-1958)*, Mémoire de master 2 de recherche en histoire, Bertrand JOLY (dir.), Université de Nantes, 2010 ; *La section SFIO de La Montagne (1944-1958). Histoire d'une section militante*, Sarrebruck, Éditions européennes universitaires, 2012). Son auteur s'est notamment interrogé sur la volonté réelle de rapprochement pour la paix en Algérie de la section du PCF d'avec celle de la SFIO de 1956 à 1958 en particulier lors de l'accession au pouvoir du leader socialiste.

^{clxvi} A Aix-les-Bains eurent lieu du 21 au 27 août 1955 des entretiens franco-marocains, l'indépendance du Maroc, protectorat français, étant reconnue le 2 mars 1956 et précédée du retour au pouvoir du sultan Mohammed Ben Youssef.

Cf. André DE LAUBADERE, « Le statut international du Maroc depuis 1955 », *Annuaire français de droit international*, année 1956, vol. 2, n°1, pp. 122-149.

^{clxvii} En votant les pouvoirs spéciaux, le PCF a jeté le trouble y compris dans ses rangs. Cf. Paul BOULLAND, *Acteurs et pratiques de l'encadrement communiste à travers l'exemple des fédérations PCF de banlieue parisienne (1944-1974)*, tome I, Jean-Louis ROBERT (dir.), Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2011, p. 122.

^{clxviii} Il est également souligné dans ce courrier du 1er mars 1956 que les différentes tentatives de contacts depuis la Libération ont toutes échoué du fait des communistes : « Depuis 1951 vous avez fait déborder la coupe » et leur présente proposition « sonne faux ». Il existe donc pour Roger Payen une absence de climat de confiance mutuelle même si, rappelle-t-il, l'objectif reste « l'unité de la classe ouvrière ».

^{clxix} On peut rappeler que le gouvernement Guy Mollet aura débuté le 1^{er} février 1956 pour prendre fin le 21 mai 1957. Ce fut, du reste, le plus long gouvernement de la IV^e République. Le vote des pouvoirs spéciaux au gouvernement pour ce qui concerne l'Algérie a eu lieu en mars 1956. L'article 5 de cette loi du 16 mars précisera, en effet, que le gouvernement « disposera, en Algérie, des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute mesure exceptionnelle commandée par les circonstances en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire ».

^{clxx} « Au sujet de l'Algérie, le Parti communiste manifeste progressivement le sentiment d'avoir été dupé par les socialistes. Après le 12 mars 1956, date du vote parlementaire accordant les pouvoirs spéciaux au gouvernement de Guy Mollet, on trouve dans un relevé de décisions du bureau politique l'interprétation extrêmement lapidaire suivante : "des possibilités de contact avec les sections socialistes sont importantes puisque nous avons fait ce sacrifice", etc. Ensuite, à la fin du printemps, intervient un vote d'abstention à l'encontre du gouvernement. Puis, finalement, on sait que viendra le premier vote de censure contre le gouvernement. » [Intervention de Serge WOLIKOFF, Table ronde « 1956 : que commémore-t-on ? Problématiques et enjeux historiographiques », in *Le Parti communiste français et l'année 1956*, Actes des journées d'études organisées par les AD de Seine-Saint-Denis les 30 et 31 novembre 2006 (Bobigny), Conseil général de la Seine-Saint-Denis / Fondation Gabriel Péri, 2007, p. 50]. Et ceci sachant que : « A la limite, les révélations khrouchtchéviennes semblent devoir entraîner plus une gêne qu'une aide pour l'activité du PCF, engagé en 1956 dans des discussions avec les socialistes ambitionnant de déboucher sur un nouveau Front populaire, dans la réponse au problème de l'Algérie, etc. » [Roger MARTELLI, *ibidem*, p. 36].

^{clxxi} Les députés du PCF déclarent à cette occasion : « A l'heure où, face aux émeutes d'Alger et aux généraux entrés en rébellion contre la République, le Président désigné déclare qu'il ne cédera pas devant le coup de force factieux, les députés communistes décident à l'unanimité de s'abstenir volontairement, donnant ainsi la possibilité au gouvernement de se constituer » [Pierre FRANK, « Les partis ouvriers français pendant la crise de mai 1958 », *Quatrième Internationale* n°83 de juillet 1958].

^{clxxii} Il est l'auteur de *Réalité de la Nation algérienne*, coll. « Problèmes », Paris, Ed. Sociales, 1957. Ce militant participera « à l'action militante favorable à l'accession à l'indépendance des anciennes colonies françaises, particulièrement en Afrique du Nord et aux débats de la section coloniale auprès du comité central du Parti communiste français » [https://maitron.fr/spip.php?article24196, notice ÉGRETAUD Marcel par Jacques Girault, Jean Maitron, Jean Sagnes, version mise en ligne le 8 janvier 2009, dernière modification le 13 mars 2021].

^{clxxiii} La question posée aux électeurs de métropole, d'Algérie et des DOM-TOM était la suivante : « Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et concernant l'autodétermination des populations algériennes et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie avant l'autodétermination ? ».

^{clxxiv} *Le Messenger* était un hebdomadaire d'Alger qualifié de « financier, économique et juridique » paraissant le jeudi et fondé en 1927 [Source : Bernard GIRAUDET, *La Presse en Algérie* – décembre 1961, 04/08/2006, sur Internet].

^{clxxv} Cf. Noëlline CASTAGNEZ, « Les parlementaires SFIO face à la crise de mai 1958 », *Assemblées et Parlements dans le monde du Moyen-Âge à nos jours. 57^e Conférence de la Commission internationale pour l'Histoire des Assemblées d'État*, CHPP et Assemblée Nationale, 2010, p. 955-968.

^{clxxvi} L'UFD, constituée à l'initiative de Daniel Mayer, opposant à Guy Mollet, s'est voulue le rassemblement de la gauche non-communiste opposée à de Gaulle, ayant compté en son sein des ex-responsables locaux de la SFIO, preuve d'une certaine opposition au sein d'une fédération molletiste, selon Jean Guiffan. Jean Ramet va rassembler sur son nom près de 10 % des suffrages. On peut noter qu'il aura comme suppléant l'avocat René Chatal, avocat attiré du Secours populaire à Saint-Nazaire [cf. chapitre III]. Dans sa profession de foi, Jean Ramet appellera à « des négociations loyales avec ceux qui se battent pour leur indépendance ».

^{clxxvii} Discours du 23 avril 1961 de Charles de Gaulle. Il faut souligner que, si l'histoire a retenu les noms des quatre principaux protagonistes du putsch, ils ne furent pas les seuls à l'image, notamment, du général Paul Gardy ou encore de colonels : Antoine Argoud, Joseph Broizat, Jean Gardes, Pierre Château-Jobert, Charles Lacheroy comme Yves Godard. Ceci en raison de l'existence au sein de l'armée de plusieurs fronts de dissidence.

^{clxxviii} Jean GUIFFAN, « De la SFIO au PS en Loire-Atlantique : la disparition de la "Vieille Maison" (1958-2004) », in *Un siècle de socialismes en Bretagne : De la SFIO au PS (1905-2005)* [en ligne], Christian BOUGEARD (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, pp. 221-236. Le PSU présentera lors des législatives un candidat en novembre 1962 dans la circonscription de Routier-Preuvost lui-même... Il sera alors créé une section du PSU à La Montagne où existait déjà une section de l'UGS.

^{clxxxix} *Ibidem*. L'auteur d'indiquer notamment : « *La fédération, bien tenue en main depuis 1955 par un disciple de Guy Mollet, André Routier-Preuvost, ne compte guère que quelques 350-400 militants* ». De son côté Christian Bougeard a chiffré les effectifs de la fédération SFIO de Loire-Atlantique oscillant entre 500 et 700 adhérents de 1952 à 1960 [Christian BOUGEARD, « La SFIO en Bretagne (1918-1969) », in *Un siècle de socialismes en Bretagne : De la SFIO au PS (1905-2005)* (en ligne), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008].

^{clxxx} Seule une courte majorité (77 voix contre 74) de parlementaires et de dirigeants SFIO votent pour l'investiture du général De Gaulle. Ce sont les sénateurs qui font pencher la balance dans ce sens. On peut y voir un choix de raison plus que de conviction, lié au mode d'élection.

^{clxxxix} Jean GUIFFAN, « De la SFIO au PS en Loire-Atlantique :... », *op. cit.* L'auteur signale l'ouvrage d'Yves LAURENT, *Le cœur et la passion — Chronique du parti socialiste en Loire-Inférieure — Loire-Atlantique 1936-1988*, Saint-Sébastien, ACL Édition, 1988.

^{clxxxii} « En raison notamment du problème scolaire, toujours important dans ce département, les socialistes locaux considéraient encore André Morice, comme un homme de gauche, préférant donc apporter leurs suffrages à un radical dissident mais laïque, plutôt qu'à un progressiste chrétien, futur membre du PSU. » [Jean GUIFFAN, « De la SFIO au PS en Loire-Atlantique : la disparition de... », *op. cit.*].

^{clxxxiii} Pour un aperçu, cf. Christian BOUGEARD, « Tanguy Prigent en 1958. L'opposant socialiste au général de Gaulle », *En Envor*, en ligne. Pour tenter de régler le conflit, la direction nationale socialiste enverra un médiateur, en l'occurrence le secrétaire fédéral, André Routier-Preuvost, de Loire-Atlantique.

^{clxxxiv} Cf. Jean GUIFFAN, « Le PSU en Loire-Atlantique (1960-1974/5) », in *Le PSU vu d'en bas : Réseaux sociaux, mouvement politique, laboratoire d'idées (années 1950-années 1980)* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, pp. 59-71 ; Gustave MASSIAH, « Le PSU, une comète dans le ciel de la gauche : quelques leçons pour aujourd'hui. À propos de Bernard Ravenel, *Quand la gauche se réinventait. Le PSU, Histoire d'un parti visionnaire* », *Les Possibles* n°10, été 2016.

^{clxxxv} Le projet de Communauté européenne de défense (CED) porté par Jean Monnet va être rejeté par la France, suite au vote du Parlement en août 1954. De 1952 à 1954 ce projet de défense commune aura constitué une pomme de discorde majeure au sein des socialistes avec, finalement, son rejet par 53 des parlementaires socialistes dont Jean-Baptiste Guitton en Loire-Atlantique. Cf. « Les oppositions socialistes à la CED : les acteurs du débat », *Les cahiers Irice*, vol. 4, no. 2, 2009, pp. 83-100. On peut remarquer que la Fédération SFIO de Loire-Atlantique bien que farouchement anticommuniste va voter majoritairement contre la CED.

^{clxxxvi} François GUIHENEUF, *Bernard Lambert, héraut paysan (1931-1984). Biographie d'un militant de la gauche paysanne*, mémoire de master 2, Frank GEORGI (dir.), Paris I – Panthéon Sorbonne, 2019 ; Thomas PERRONO, « Bernard Lambert, le José Bové breton des années 70 », *En Envor*, en ligne.

^{clxxxvii} Bernard LAMBERT, Françoise BOURQUELOT et Nicole MATHIEU, « Paroles de Bernard Lambert : un paysan révolutionnaire », *Strates* [en ligne], 4 | 1989.

^{clxxxviii} Charles VAUGIRARD, « Le MRP et la V^e République », *Cahiers Libres*, juin 2014, en ligne.

^{clxxxix} François GUIHENEUF, *Bernard Lambert, héraut paysan...*, *op. cit.*, p. 33.

^{cxc} François GUIHENEUF, *Bernard Lambert, héraut paysan...*, *op. cit.*, p. 34.

^{cxc} René BOURRIGAUD, *Paysans de Loire-Atlantique. Quinze itinéraires à travers le siècle*, Nantes, Centre d'histoire du travail, 2001.

^{cxcii} Vincent FLAURAUD, « Être jeune dans le monde rural des années 1930 aux années 1960 : le prisme jaciste », conférence donnée à la Maison de recherche des sciences humaines de Caen, 2 décembre 2008.

^{cxciii} Soit l'ensemble des produits qui ne sont pas naturellement présents dans le sol et qui y sont rajoutés afin d'améliorer le rendement de la culture. Cet objectif nouveau après celui de la production de « nouvelles élites paysannes » et à partir du milieu des années 50, « fut plutôt provoqué par la mutation socio-économique radicale des campagnes, une mutation que la JAC entreprit non seulement d'accompagner, mais aussi de conduire, grâce à l'engagement d'élites qu'elle avait formées » [Vincent FLAURAUD, « La Jeunesse Agricole Catholique (JAC) », *Rives nord-méditerranéennes*, 21 | 2005, pp. 25-40].

^{cxciv} On sait que le train Quimper-Paris aura été concerné, dès le 11 mai 1956, par un des très nombreux cas d'opposition violente au départ des rappelés pour l'Algérie avec des dégradations de matériel. Cf. Tramor QUEMENEUR, « Les manifestations de rappelés contre la guerre d'Algérie. Contestation et obéissance. 1955-1956 », *Outre-mers*, tome 88, n°332-333, 2^e semestre 2001, Violences et fatalités. L'exemple du train Quimper-Paris (11 mai 1956), pp. 423-425.

^{cxcv} Serge CORDELLIER, *JAC-F, MRJC et transformation sociale. Histoire de mouvements et mémoires d'acteurs*, MRJC, décembre 2008, « 1. La JAC et la guerre d'Algérie », pp. 25-27, en ligne. L'auteur rapporte les propos de Jacques Blois qui comme Bernard Lambert avec lequel il correspondait était en faveur de l'indépendance et qui se souvient d'« avoir tenté d'empêcher des exactions dans les villages, d'avoir envoyé des courriers pour alerter et d'avoir fait signer une pétition autour de lui pour déposer les armes », ayant alors été sanctionné.

^{cxcvi} La JAC a « effectué une démarche commune avec la JOC auprès du Cardinal Feltin, vicaire aux armées, pour dénoncer les tortures pratiquées par l'Armée française, dont nous étions les témoins (1956) » [témoignage de Jacques Blois, *ibidem*, p. 27].

^{cxvii} André Morice (1900-1990), membre du Parti radical, a occupé des fonctions gouvernementales sous la IV^e République, en prenant nettement position pour le maintien de l'Algérie française, sans toutefois tomber dans l'action illégale, notamment au sein de l'Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française (USRAF). Sous la V^e République, il sera sénateur-maire de Nantes de 1965 à 1977. Sur cet homme cf. Frank LIAIGRE, *L'étrange ascension d'un maire de Nantes. André Morice, la Collaboration et la Résistance*, Paris, éd. de l'Atelier, 2002.

^{cxviii} Gilles RICHARD, « Le CNIP en Loire-Atlantique, entre de Gaulle et l'OAS : l'effondrement d'un bastion électoral », *C'était 1958 en Bretagne. Pour une histoire locale de la France*, Erwan LE GALL et François PRIGENT (dir.), Rennes, éd. Goater, 2018, pp. 189-211.

^{cxix} On peut noter que Morice déclarera avoir reçu le soutien, entre autres, de la Démocratie chrétienne de France de Georges Bidault, partisan de l'Algérie française et adhérent de l'USRAF, comme Morice, et qui a donc quitté le MRP tandis que le CNIP ne lui a pas opposé de concurrent [Profession de foi d'André Morice, élections législatives du 23 novembre 1958, 5^e circonscription de Loire-Atlantique, Sciences Po / fonds Cevipof].

^{cc} Interview de Marie-Paule Lambert par Robert Gildea, in *Around 1968 : Activism, Networks, Trajectories*, Université d'Oxford, 28 avril 2008, [en ligne](#). Robert Barrat (1919-1976), journaliste et secrétaire général du Centre catholique des intellectuels français, fait partie des chrétiens anticolonialistes les plus engagés contre la guerre d'Algérie avec son épouse Denise.

^{cci} Peu avant de tenter de conclure le jeune député est interrompu pour la énième fois ce qui l'amène à abrégé son intervention : « *C'est tout ce que je voulais dire à cette Assemblée et j'espère que dans le pays cet appel trouvera des échos favorables* » [JORF, Débats parlementaires, Assemblée nationale, 2^e séance du 9 juin 1959, « Dispositions financières intéressant l'Algérie », pp. 829-832].

^{ccii} Jacques Fontlupt-Esperaber (1886-1980), avocat, fut un militant du Sillon et du Parti démocrate populaire (PDP). Défenseur de Pierre Mendès France en 1941 lors du procès de Riom, résistant, il sera le rapporteur du projet de statut de l'Algérie en 1947. Spécialiste de l'Afrique du Nord, il dénonce les élections truquées en Algérie ainsi que les exactions de l'armée en Tunisie en avril 1942 dans un article intitulé « La vérité sur la Tunisie » dans *L'Observateur*. Il s'élève également contre les tortures et les disparitions, et signe ensuite des appels pour la paix en Algérie et l'indépendance. Député MRP de 1945 à 1955, il est écarté en 1956 au profit d'un candidat orthodoxe. Cf. <https://maitron.fr/spip.php?article50336>, notice Fonlupt-Esperaber Jacques [Fonlupt Xavier, Louis, Jacques, dit] par André CAUDRON.

^{cciii} L'Université de Nantes est constituée officiellement par le décret du 29 décembre 1961, avec une autonomisation par rapport à Rennes progressive de 1961 à 1966. Cependant une École secondaire de médecine a été créée dès 1808 tandis qu'une faculté mixte de médecine et de pharmacie a ouvert en 1956 à Nantes. Des enseignements supérieurs ont par ailleurs pu exister à Nantes en particulier des propédeutiques comme à Brest tout en étant sous l'entière dépendance de l'université de Rennes, en ne constituant ainsi que des antennes décentralisées. Cf. *L'Histoire de l'Université de Nantes, 1460-1993*, Gérard EMPTOZ (dir.), Rennes, PUR, 2002.

^{cciv} André Routier-Preuvost, secrétaire fédéral SFIO en 1955, se rend à la tête d'une délégation en Algérie en mai 1957. L'année suivante il crée le Comité de défense des libertés républicaines, lequel sera concurrencé par le Comité de défense républicain d'Eugène Leblanc. L'historien Yannick Guin confirme le parfait alignement de Routier-Preuvost sur la politique menée par Guy Mollet en Algérie, alignement affirmé et confirmé par la délégation fédérale en Algérie en 1957 [Interview de Yannick GUIN : « Notre territoire a changé », *Ensemble* (journal des socialistes de Loire-Atlantique), n°236, 15 nov. 2012].

^{ccv} Eugène LEBLANC (1915-1996), agrégé de philosophie, professeur au Lycée Clémenceau, animateur du club UNESCO, est l'auteur de *Nantes, la rebelle*, Nantes, imp. Chiffolleau, 1984. Animateur du Comité de Défense des Libertés Républicaines, secrétaire départemental de la FEN, il organisera, le 28 mai 1958, une manifestation de 10000 personnes dans les rues de Nantes contre le retour du général de Gaulle, président en avril 1961, un meeting anti-OAS de 20000 personnes. Il est décrit comme un militant syndical et socialiste [Notice de Jean-Louis LITERS, <http://www.lyceedenantes.fr/julien/leblanc-eugene/>]. Yannick Drouet dans la notice du Maitron consacrée à Brisset note que Leblanc aura beaucoup influencé ce dernier qui va découvrir le marxisme, étant devenu athée.

^{ccvi} Cf. CHT de Nantes, archives du syndicat CGT des inscrits maritimes de Nantes et des environs, document de présentation, introduction, p. 2. L'auteur se souvient d'être allé tirer un tract à la « Mission populaire évangélique », à la « Fraternité » de Chantenay à Nantes, au sein de laquelle Andrieu était alors équipier, en compagnie notamment du responsable de la Fraternité, le pasteur Guy Bottinelli, qualifié par les RG de Nantes de « progressiste » et suspect de sympathies communistes comme d'aider matériellement les Algériens.

^{ccvii} Dès le 15 janvier 1955, François Mauriac qui prêtait alors sa plume au jeune journal de Jean-Jacques Servan-Schreiber, fit paraître un article dénonçant la pratique de la torture en Algérie. Concernant Léone Mezurat, Laure Adler dans sa biographie consacrée à Françoise Giroud indique qu'en septembre 1957, Florence Malraux, assistante de rédaction, a recueilli le témoignage de Léone Mezurat et l'a donc publié [Laure ADLER, *Françoise*, Paris, Bernard Grasset, 2011, éd. num.]. De son côté, *La Révolution prolétarienne* a publié un article signé de Robert Louzon intitulé « Lacoste le tortionnaire » dans lequel il donne un large extrait de celui publié par *L'Express* [Robert LOUZON, « Lacoste le tortionnaire », rubrique « Notes d'économie et de politique », *La Révolution prolétarienne*, n°422, N^{lle} série, n°121, nov. 1957, p. 21-237]. Le député communiste André Gautier est intervenu à l'occasion d'un débat à

l'Assemblée nationale le 27 novembre 1957 sur la torture en Algérie en citant notamment le cas de Léone Mezurat, institutrice à Chréa lors des faits [Intervention d'André Gautier, *JORF*, année 1957, n°107 A.N., jeudi 28 novembre 1957, p. 4994].

^{ccviii} Des propositions de partition de l'Algérie ont existé pour tenter de concilier la fin du conflit avec la préservation des « intérêts français » comme le plan Hersant en 1957 ou encore le plan Peyrefitte en 1961.

^{ccix} Selon Tramor Quemeneur, le PSU a mis en place le Groupe d'action et de résistance (GAR), le 15 janvier 1962 [Benjamin STORA et Tramor QUEMENEUR, *La guerre d'Algérie*, Les dossiers de l'histoire [in Coffret 3 en 1. Les documents Géohistoire], éditions Prisma, janvier 2016]. Sylvain Pattieu, quant à lui, indique ce qui suit : « *Le PSU met lui aussi en place ses groupes d'autodéfense, appelés les GAR (Groupes d'action et de résistance). Le sigle GAR est peint sur les murs de Paris afin d'intimider ceux qui se déclarent pro-OAS : les domiciles de Jean-Marie Le Pen ou du sénateur Bernard Lafay sont ainsi marqués [...]. Le sigle GAR est revendiqué le 5 mars [1962] par le PSU lors d'une conférence de presse. Les GAR et le FUA s'entendent pour ne pas faire doublon : ainsi les GAR ne mènent pas d'action dans le Quartier latin, où le champ est laissé libre pour le FUA [...]. Des groupes de cinq personnes sont mis en place, avec une voiture prête pour réagir à toute éventualité : Marc Heurgon avoue cependant que ces structures restent opérationnelles "sur le papier" seulement. Mais les étudiants du PSU participent au FUA.* » [Sylvain PATTIEU, *Les camarades des frères. Trotskistes et libertaires dans la guerre d'Algérie*, Paris, éd. Syllepse, 2014, éd. numérique (n.p.)]. Ces faits sont confirmés par Marc Heurgon lui-même dans son ouvrage consacré à l'histoire du PSU [Marc HEURGON, *Histoire du PSU. 1. La fondation et la guerre d'Algérie (1958-1962)*, Paris, éd. La Découverte, 1994, p. 364]. Le FUA (Front universitaire antifasciste) fut constitué initialement par des étudiants trotskystes avec, à leur tête, Alain Krivine. Outre ceux-ci, des étudiants de l'UEC – en dépit du PSF – et du PSU en firent également partie. Le FUA va agir essentiellement sur la capitale au Quartier latin contre les éléments OAS, s'affrontant, par ailleurs, violemment aux groupuscules d'extrême-droite comme le mouvement Occident ou encore Jeune Nation.

^{ccx} Sur le caractère plutôt virtuel des SAO, cf. Alain PECUNIA, *Les ombres ardentes. Un Français de 17 ans dans les prisons franquistes*, éd. Cheminements, 2004, pp. 78-79.

^{ccxi} Il s'agit en fait de l'abbé Robert Davezies (1923-2007), prêtre de la Mission de France, lequel, à l'occasion de sa mort, fin 2007, a eu droit à un hommage dans le journal de la LCR [*Rouge* n° 2235 du 17 janvier 2008]. Ce prêtre a notamment écrit un ouvrage immédiatement interdit en France lors de sa parution : *Le Temps de la Justice*, Lausanne, éd. de la Cité, 1961 [ouvrage réédité en 2011 par les éditions L'Harmattan]. On peut consulter utilement pour ce qui est de l'action de ce prêtre, célèbre « porteur de valises », les ouvrages de Sybille Chapeu, en particulier *Des chrétiens dans la guerre d'Algérie. L'action de la Mission de France*, Paris, Les éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 2004 (en particulier, p. 150 et suiv.) ainsi que *Déliar les liens du joug. Trois prêtres et un pasteur dans la guerre d'Algérie*, Toulouse, éd. du GRHI, 1996.

^{ccxii} Sur le PSU en Loire-Atlantique, cf. Jean GUIFFAN, « Le PSU en Loire-Atlantique (1960-1974/5) », *op. cit.*

^{ccxiii} « Juillet 1956. Un été chaud pour l'UNEF », site du GERME, <http://www.germe-inform.fr/?p=2437> ; Alain MONCHABLON, *Histoire de l'UNEF*, Paris, Seuil, 1983, chap. 3 - « 1956 : la "mino" prend le pouvoir », pp. 49-70.

^{ccxiv} Alain MONCHABLON, *Histoire de l'UNEF*, *op. cit.*, p. 103.

^{ccxv} Cf. Jean-Charles JAUFFRET, *La guerre d'Algérie. Les combattants français et leur mémoire*, Paris, Odile Jacob, 2016.

^{ccxvi} Eithan ORKIBI, *Les étudiants de France et la guerre d'Algérie. Identité et expression collective de l'UNEF (1954-1962)*, Paris, éd. Syllepse, 2012.

^{ccxvii} Jean-Yves SABOT, *Le syndicalisme étudiant et la guerre d'Algérie : l'entrée d'une génération en politique et la formation d'une élite*, Paris, L'Harmattan, 1995 ; Ludivine BANTIGNY, « Jeunesse et engagement pendant la guerre d'Algérie », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 8, n° 2, 2007, pp. 39-53 [en ligne]

^{ccxviii} Organisation idéologiquement proche du FLN. Il n'y eut pas de section de l'UGEMA à Nantes à notre connaissance. Cf. Robi MORDER, « Les relations UNEF/UGEMA. Entre internationalisme et diplomatie ? », *Les Cahiers du GERME* n°30, 2012-2013, pp. 35-45.

^{ccxix} Cf. brochure de l'UNEF intitulée *Le Syndicalisme étudiant et le problème algérien* parue en 1960 ; « Documents l'UGEMA et ses relations avec l'UNEF à travers les archives, 1955-1962 », *Les Cahiers du GERME*, *op. cit.*, pp. 21-32 ; Dominique WALLON, *Combats étudiants pour l'indépendance de l'Algérie. UNEF-UGEMA, 1955-1962*, Paris, L'Harmattan, 2016.

^{ccxx} Le PSU constitué le 3 avril 1960 est « le produit de la fusion de trois groupes politiques : le Parti socialiste autonome (PSA), issu d'une scission de la SFIO et qui revendique 8 500 membres ; l'Union de la gauche socialiste (UGS), regroupant des militants à dominante intellectuelle et parisienne et des militants ouvriers d'origine chrétienne et provinciale, forte de 8 000 adhérents ; le groupe Tribune du communisme (TC), sorti du PC, qui ne compte que quelques centaines de membres » [Bernard RAVENEL, « Chapitre 2. Un parti socialiste nouveau contre la guerre d'Algérie », *Quand la gauche se réinventait. Le PSU, histoire d'un parti visionnaire, 1960-1989*, sous la direction de Bernard RAVENEL, Paris, La Découverte, 2016, pp. 33-56].

NOTES DU CHAPITRE III

^{ccxxi} Emmanuel BLANCHARD, *Encadrer des "citoyens diminués". La police des Algériens en région parisienne (1944-1962)*, thèse de doctorat, Jean-Marc BERLIÈRE (dir.), Université de Bourgogne, 2008.

^{ccxxii} *Causes communes*, juin 2010, n°65, dossier « Venus d'Algérie : des immigrés pas comme les autres », *op. cit.*, p. 15 (introduction).

^{ccxxiii} Benjamin Stora remarque que de 1947 à 1953 le solde positif de 185 000 résulte de 746 000 arrivées pour 561 000 retours [Benjamin STORA, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France 1912-1992*, Paris, Fayard, 1992].

^{ccxxiv} Mohand KHELLIL, « L'émigration algérienne en France au... », *op. cit.* Cette notion d'hommes seuls mais mariés au pays, et pour les plus âgés pères de famille, vivant chichement dans les hébergements collectifs, apparaît clairement au sein des notes d'information de la BNA au sein de la Sûreté urbaine nantaise durant la guerre d'Algérie lors des identifications d'Algériens à l'occasion des nombreux contrôles de police effectués en ville.

^{ccxxv} Saïd BOUAMAMA, « L'immigration algérienne au temps de la colonisation » in *Hommes et Migrations*, n°1244, Juillet-août 2003, Français et Algériens, pp. 6-11 [L'auteur cite alors un extrait de Louis CHEVALIER, *Le problème démographique nord-africain*, Cahiers de l'Ined, Paris, 1947].

^{ccxxvi} Sur l'emploi persistant et renouvelé des immigrés dans le BTP, on peut utilement consulter Nicolas JOUNIN, « Les immigrés du BTP à l'ombre de la "pénurie de main d'œuvre" », in *L'invention de l'immigration*, Agone n°40, 2008, pp. 147-170. A Nantes comme à Saint-Nazaire la reconstruction va battre son plein durant toute l'après-guerre.

^{ccxxvii} Recension de Paul THIBAUD de l'ouvrage d'Andrée Michel (*Les travailleurs algériens en France*, Paris, PUF/CNRS, 1956), *Esprit* n°2, février 1958, pp. 318-319. De son côté Andrée MICHEL a écrit : « *Sur certains chantiers du bâtiment, les ouvriers européens désignent les Algériens sous le terme de "Bretons Noirs", la couleur de la peau étant le signe distinctif d'une main d'œuvre coloniale dont on estime que la fonction normale est d'assurer les travaux les plus durs et les plus dangereux.* »

^{ccxxviii} Au camp d'internement de Thol, « un équipier de la CIMADE, sur indication d'un délégué, estime au tiers la proportion de malades atteints de tuberculose (un baraquement leur est réservé), d'ulcères à l'estomac, de maladies nerveuses ou cardiaques », en septembre 1959 [Arthur GROSJEAN, « Internement, emprisonnement et guerre d'indépendance algérienne en métropole : l'exemple du camp de Thol (1958-1965) », *Criminocorpus* [En ligne], <http://journals.openedition.org/criminocorpus/2676>].

^{ccxxix} Il peut arriver parfois que, du fait de chantiers particuliers, un certain nombre de Nord-Africains résident temporairement dans le département comme à Vallet en mars 1956. 53 d'entre-eux participent alors à l'installation de lignes téléphoniques souterraines. Parmi ceux-ci, on peut noter la présence de quatre jeunes gens appartenant à la même famille et originaire du même douar de la région de Batna [Note d'information du 15 mars 1956, ADLA 1805 W 11].

^{ccxxx} <http://www.algerieinfos-saoudi.com/2016/05/1936-1939-jijel-a-la-pointe-du-mouvementsocial.html> : Djidjelli est « un centre industriel important, car il compte, en dehors de grandes usines, comme Touya et C^{ie} et Fergani, de nombreux artisans et industriels indigènes et deux des principaux préparateurs de liège d'Algérie : Galzada et Armstrong ».

^{ccxxxi} Abdelmalek SAYAD, « L'immigration algérienne en France, une immigration "exemplaire" », in Jacqueline COSTA-LASCOUX et Émile TEMIME (coord.), *Les Algériens en France, genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985, pp. 19-30.

^{ccxxxii} Andrée MICHEL, *Les travailleurs algériens en France*, Travaux du Centre d'Études sociologiques, Paris, CNRS, 1956. « *Avec Les travailleurs Algériens en France (publié en 1956), j'ai eu beaucoup d'ennemis — nous étions dans la guerre d'Algérie. Gabriel Le Bras a bien vu que j'étais à contre-courant car je montrais les discriminations frappant les Algériens, par exemple dans les usines chimiques* » [« Entretien avec Andrée Michel », *Travail, genre et sociétés*, vol. 22, n° 2, 2009, pp. 8-23].

^{ccxxxiii} Une étude réalisée dans la Seine en 1957 « montre que le migrant était "obligé" de loger à l'hôtel, un "hôtel à l'algérienne", chez des marchands de sommeil, car le plus souvent les métropolitains refusaient de loger les Nord-Africains qui, par temps froid, "se réfugiaient parfois dans des abris de chantiers ou dans des salles de cafés après la fermeture ou encore dans des caves" pour trouver un lieu de repos nocturne. » [Mohand KHELLIL, « L'émigration algérienne en France au... », *op. cit.*]. Nous avons rencontré dans notre étude, outre ces hommes qui logeaient dans les gourbis du foyer nord-africain, des Algériens logés dans des baraques de chantier y jouant souvent le rôle de gardien comme également ceux qui logeaient dans les baraques du quai Malakoff.

^{ccxxxiv} ONCOR : Office national des cantonnements ouvriers de la reconstruction, créé en septembre 1945 pour loger les ouvriers des chantiers de reconstruction comme à Saint-Nazaire ou à Brest au Bouguen, cette cité de l'ONCOR abritant alors 300 ouvriers. A côté du cantonnement de la Ville Halluard, existe celui dit du Grand-Marais qui n'accueille alors que quelques Nord-Africains, ceux-ci se regroupant surtout au sein du premier. Cf. Yvon GOURHAND, « 1956-1958, une mobilisation nazairienne en guerre d'Algérie », in *C'était 1958 en Bretagne. Pour une histoire locale de la France*, Erwan LE GAL et François PRIGENT (dir.), Rennes, éd. Goater, 2018, pp. 331-346. Cf. chap. IV - « Une mobilisation nazairienne en faveur du logement des Nord-Africains (1954-1956) ».

^{ccxxxv} Si le montant du loyer semble alors bien accepté par les nouveaux locataires qui trouvent alors un niveau de confort meilleur, celui-ci n'est pas sans générer une inquiétude tant de ceux-ci que du gestionnaire du fait d'un contexte

socio-économique difficile pour les migrants algériens avec un chômage persistant et donc des revenus pour le moins réduits et aléatoires.

^{ccxxxvi} Cf. *Nantais venus d'ailleurs. Histoire des étrangers à Nantes des origines à nos jours*, ouvrage coll. sous la direction d'Alain CROIX, Association Nantes Histoire, Rennes, PUR, 2007.

^{ccxxxvii} Marie-Christine JAILLET-ROMAN, « La crise du logement : la fin d'un modèle ? », *Empan*, vol. 60, n°4, 2005, pp. 74-81. Sur Nantes cf. *La reconstruction de Nantes*, Archives municipales de Nantes, brochure éditée dans le cadre des Journées du patrimoine, 2003 [en ligne].

^{ccxxxviii} Daniel SICARD, « La reconstruction de Saint-Nazaire », *Mémoires de la société historique et archéologique de Bretagne*, tome LXXXVII, pp. 375-383.

^{ccxxxix} Sur Couëron, l'entreprise Drouard logera des travailleurs dans trois wagons, « contenant chacun de 8 à 20 Nord-Africains ». Cette pratique est signalée en Moselle à la même époque mais à une toute autre échelle puisque 600 Algériens travaillant pour des entreprises œuvrant pour le compte de la SNCF sont logés à Uckange dans des « wagons-dortoirs », ceci dans des conditions fort peu confortables [Andrée MICHEL, « L'immigration algérienne en Moselle », *Annales de Géographie*, t. 65, n°351, 1956, pp. 341-361 (p. 349)].

^{ccxli} La Société nationale de construction pour les travailleurs algériens ou Sonacotral (puis Sonacotra en juillet 1963 après la guerre d'Algérie) est donc créée par le ministère de l'Intérieur. Il s'agit d'une « Société d'Économie mixte ayant pour objet le financement, la construction, l'aménagement de locaux d'habitation destinés aux Français musulmans originaires d'Algérie venus travailler en métropole et à leurs familles ». Avec Marc Bernardot on peut considérer qu'elle va être en particulier « l'instrument d'une politique d'intervention dans les bidonvilles visant à leur destruction mais aussi au comptage, à la sélection et au déplacement des populations "musulmanes" et mal-logées » [Marc BERNARDOT, « Chronique d'une institution : la Sonacotra (1956-1976) », *Sociétés contemporaines* n°33-34, 1999, pp. 39-58]. On peut utilement consulter sur la Sonacotra : Marc BERNARDOT, *Loger les immigrés. La Sonacotra (1956-2006)*, coll. Terra, Broissieux, éd. du Croquant, 2008 ; Choukri HMED, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, thèse de doctorat, Michel OFFERLE (dir.), Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2006.

^{ccxlii} Soit matériaux, bâtiment et travaux publics. Cf. Abel CHATELAIN, « Essai sur une géographie du bâtiment et des travaux publics en France », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 34, n°3, 1959, pp. 228-229.

^{ccxliii} *Ibidem*, p. 221. Les quatre autres départements bretons ont alors un taux d'emploi dans la construction de 23 à 33 pour 1000 habitants, contre 42 en Loire-Inférieure.

^{ccxliv} *Documents nord-africains* (DNA) des ESNA (n° 360-493 – 498 – 522 – 565 – 566). Les données compilées par les différents DNA sont tirées des *Bulletins d'information et de documentation professionnelle* du ministère du Travail.

^{ccxlv} Données extraites de *Documents Nord-Africains*, Études sociales nord-africaines, n°493, 22 septembre 1962, 13^e année.

^{ccxlvi} Au moment de la grève déclenchée fin janvier 1957 par le MNA et le FLN, on recense 197 salariés nord-africains travaillant pour la SPIE et en grève le 28 janvier, sachant qu'alors la population totale nord-africaine sur le département serait de 795 personnes dont 385 sur Saint-Nazaire et 410 sur Nantes, ce recensement ayant eu lieu dans le contexte de cette grève nationale essentiellement suivie sur Saint-Nazaire à 80 %.

^{ccxlvii} Emmanuel BLANCHARD, « L'encadrement des Algériens de Paris (1944-1954), entre contraintes juridiques et arbitraire policier », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol. 11, n°1 | 2007, pp. 5-25.

^{ccxlviii} Cf. Stéphane BEAUD et al., « Histoire et mémoires des immigrations dans les Pays de la Loire », *Hommes et Migrations*, n°1273, mai-juin 2008, *Histoires des immigrations. Panorama régional*, pp. 110-122 ; Charles BADO, « Nantes et ses étrangers », *op. cit.*

^{ccxlix} Maryse GAIMARD, « Les territoires d'accueil des étrangers en France de 1946 à 1999 », in *La population de la France. Évolutions démographiques depuis 1946*, tome II, CUDEP, 2005, Annexes, pp. 667-670. Selon le recensement de 1954, les étrangers sont 1 600 000 en métropole, 1/3 est italien, 1/5^e polonais et un autre 1/5^e italien [« Les étrangers en France au recensement de 1954 », *Études statistiques*, janvier-mars 1957].

^{cccl} En 1963 a été fondée l'Association nantaise d'échanges [et de coopération] avec l'Algérie (ANEA ou encore ANECA). Celle-ci fusionnera ultérieurement avec l'Association pour la promotion des travailleurs immigrés (ASPROM) en 1969, devenant alors le GASPROM-ASTI (Groupement accueil service promotion – Association de solidarité avec les travailleurs immigrés). Cf. fonds ANEA (1963-1965), CHT de Nantes.

^{cccli} Ali HAROUN, *La 7^e wilaya. La guerre du FLN en France 1954-1962*, Paris, Seuil, 1986.

^{ccclii} *Ibidem*, chap. III – Le nidham ou l'organisation politico-administrative, pp. 45-65.

^{cccliii} Selon Ali Haroun, la wilaya III bis est divisée en deux amalas, dont celle qui « s'étend de la vallée du Rhône jusqu'à la côte Atlantique, depuis Hendaye à Saint-Nazaire avec tout le sud-ouest de la France. Les Algériens se trouvent principalement à Alès, Nîmes, Toulouse, Perpignan, Bordeaux, Angoulême, Nantes et Saint-Nazaire » [Ali HAROUN, *La 7^e wilaya : la guerre du FLN...*, *op. cit.*, Annexes, document n°3 « Étendue des six wilayas. Structure 1958-1960 », p. 441].

^{cccliv} « La wilaya I B, suant à elle, couvre tout l'Ouest et le Sud en partant de la ligne Caen-Chartres-Monbard. Elle s'étend jusqu'à l'océan Atlantique avec Nantes et Bordeaux et jusqu'aux Pyrénées avec Toulouse. A l'Est elle est délimitée par une ligne allant de Montbard à Perpignan. » [Benjamin STORA, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration...*,

op. cit.]. Ali Haroun, pour sa part, identifie une wilaya I bis qui inclut la Bretagne, la Normandie et le Centre-Ouest avec Nantes, La Rochelle, Poitiers et Angers.

^{ccliv} Ali HAROUN, *La 7^e wilaya : la guerre du FLN...*, op. cit., p. 64.

^{cclv} Neil MACMASTER, « Des révolutionnaires invisibles : les femmes algériennes et l'organisation de la Section des femmes du FLN en France métropolitaine », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 59-4, n° 4, 2012, pp. 164-190.

^{cclvi} Dans son étude, Ali Haroun distingue militants, adhérents et sympathisants sans précision quant à ce qui distingue réellement au sein de l'organisation les deux dernières catégories. Lesquels militants se répartiraient normalement dans 43 cellules constituées en 10 groupes répartis en trois sections, le tout constituant une kasma.

^{cclvii} La Fédération de France du FLN aura donc été pendant la guerre d'indépendance algérienne le principal bailleur de fonds du mouvement nationaliste. Cf. Emmanuelle COLIN-JEANVOINE et Stéphanie DEROZIER, *Le financement du FLN pendant la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris, éd. Bouchène, 2008.

^{cclviii} Cf. Riad BEN KHALIFA, « Collecte de fonds et violence dans le milieu des travailleurs immigrés algériens : Alpes-Maritimes (1956-1962) », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol. 23, n°2 (2019), pp. 77-98.

^{cclix} Comme celui de cigarettes, par exemple. Il existe d'évidence une instrumentalisation politique du religieux par le FLN, sachant que l'organisation nationaliste entend transposer celle imposée en Algérie aux combattants : « *La sobriété du maquisard est légendaire. L'alcool était interdit au moudjahid par la religion et les cigarettes par les nécessités économiques sachant que 80 % du prix de chaque paquet de tabac allaient dans les caisses de l'adversaire* » [cité par Jean-Charles SCAGNETTI, « Pays d'origine et encadrement des pratiques religieuses : l'Algérie et ses émigrés (1962-1988) », *Cahiers de la Méditerranée* n°78, 2009, pp. 177-202, en ligne].

^{cclx} Linda AMIRI, « Du point de vue du FLN : les comités de détention dans l'organisation politico-administrative de sa Fédération de France (1958-1962) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 92, n° 4, 2008, pp. 33-36.

^{cclxi} Compagnon de travail de ces deux individus, Mohamed affirme avoir été à plusieurs reprises sommé de leur verser 1500 anciens francs. Cet exemple comme bien d'autres révèle les pressions exercées par les policiers sur des hommes arrêtés pour des faits de délinquance ordinaire afin d'obtenir des informations étrangères aux motifs d'arrestation.

^{cclxii} A noter que l'un de ces bagarres va impliquer également des métropolitains opposés à des Algériens, symptôme du racisme ambiant en l'encontre de ceux-ci. Les Algériens sont supposés jouer facilement du couteau, alimentant alors la rubrique des faits divers dans la presse locale qui en fait ses « choux gras ». Cf. Guillaume D'HOOP, *Les Algériens sous le prisme des faits divers*, Paris, L'Harmattan, 2011.

^{cclxiii} La Belgique, la RFA et la Suisse vont constituer les « bases arrières du FLN ». Par ailleurs si l'armée a pu hésiter initialement à utiliser les appelés algériens musulmans en Algérie, elle va le faire ensuite même si certains serviront en France comme en Allemagne, sachant que ces hommes font alors leurs classes en métropole ou en Allemagne, d'où la tentation pour le FLN d'organiser des filières d'évasion depuis les bases françaises de RFA via la Suisse afin de soustraire des combattants à l'armée française et de les récupérer, une fois formés, au profit de la lutte indépendantiste.

^{cclxiv} ADLA 2436 W 37, courrier du chef du secteur « Frontières » du Bas-Rhin à la section « Frontières », rattachée à la direction des RG de Paris du 30 juillet 1959. On remarquera la référence à la BNA de Strasbourg. De même une BNA sera constituée dans les Alpes-Maritimes dès le second semestre de 1955 : « *En juin 1955 devant l'augmentation des effectifs des Français-musulmans estimés entre 3 et 4 000, une brigade nord-africaine est en voie de formation, le commissaire central de la sûreté urbaine de Nice ne disposant que de deux fonctionnaires parlant l'arabe* » [Jean-Bernard LACROIX, « L'activité indépendantiste algérienne dans les Alpes-Maritimes de 1954 à 1962 », *Recherches Régionales*, n° 169, octobre-novembre 2003, pp. 99-118].

^{cclxv} A cette période a été mis en place le premier couvre-feu concernant les « Français musulmans », sachant que cette date du 18 septembre correspond à un des attentats perpétrés par le FLN [Sylvie THENAULT, « Des couvre-feux à Paris en 1958 et 1961 : Une mesure importée d'Algérie pour mieux lutter contre le FLN ? », *Politix*, vol. 84, n° 4, 2008, pp. 167-185]. Une importante réunion clandestine dans un tel contexte est-elle envisageable ?

^{cclxvi} Sur les détenus algériens dans les prisons de métropole, cf. Mohand ZEGGAGH, *Les prisonniers politiques FLN en France pendant la guerre d'Algérie 1954-1962. La prison, un champ de bataille*, Paris, Publisud, 2012.

^{cclxvii} *La Vérité des Travailleurs* (Journal du PCI « tendance Frank ») n°112 de janvier 1961, dans la rubrique « Un mois de crimes impérialistes » et dans l'encart « Grèves de la faim dans les prisons ». La particularité du PCI « tendance Frank », appartenant à la mouvance pabliste sera de soutenir le FLN, à l'inverse de son frère ennemi le PCI contrôlé par Pierre Lambert et soutenu par la fraction anarcho-syndicaliste de l'UD-FO de Loire-Atlantique avec Alexandre Hébert, ceux-ci soutenant le MNA de Messali Hadj et l'USTA, son satellite syndical.

^{cclxviii} Les responsables FLN comme les membres des groupes de choc en déplacement, ne transporteront plus leurs armes avec eux, celles-ci seraient, au préalable, expédiées par le train, en bagage accompagné retiré par un correspondant « *avec la complicité, non seulement d'Algériens, mais encore d'Européens et d'Européennes* ».

^{cclxix} Ce questionnaire comporte les renseignements suivants : situation de famille, profession, domicile, date d'entrée en France, séjours effectués en Algérie, situation militaire et comportement à l'égard du FLN, sachant que ceux qui voudraient s'y soustraire sont informés de l'impossibilité de retourner en Algérie après l'autodétermination.

^{cclxx} « Aux côtés des Algériens et des Algériennes en France », *La Cimade. Une histoire*, Geneviève JACQUES et Vincent BROSSEL (coord.), La Cimade, 2020, pp 35-39, en ligne.

- ^{cclxxi} Guillaume D'HOOP, « Les Algériens acteurs des faits divers pendant la guerre d'Algérie », *Actes de l'histoire de l'immigration*, vol. 4, 2004, en ligne ; Benjamin STORA et Linda AMIRI (dir.), *Algériens en France. 1954-1962 : la guerre, l'exil, la vie*, Paris, Autrement, 2012.
- ^{cclxxii} Jean-René GENTY, « Repères pour l'histoire du nationalisme dans les communautés algériennes du Nord et du Pas-de-Calais », *Revue du Nord*, tome 78, n°316, juillet-septembre 1996. pp. 545-580.
- ^{cclxxiii} Sylvie THENAULT, « L'internement en France pendant la guerre d'indépendance algérienne », *Matériaux pour l'histoire de notre temps* n° 92 / octobre-décembre 2008, introduction, pp. 1-6.
- ^{cclxxiv} Cf. Jacques THOUROUDE, « L'évasion rennaise d'Henri Alleg en 1961 », *Place publique* (Rennes), novembre-décembre 2015, pp. 103-109. Ce célèbre anticolonialiste, auteur de *La Question*, va, en effet, s'évader de la prison de Rennes en octobre 1961.
- ^{cclxxv} PV de déposition de Mohamed A. du 15/12/1960, ADLA 1805 W 15. L'homme a travaillé à la gare de Nantes-Orléans, comme saisonnier en juillet-septembre 1959, étant depuis cette période au chômage. En janvier 1957, sa propre femme le signalait déjà comme militant séparatiste. En novembre 1959, il est en rapport avec un Tunisien trafiquant d'armes, lui-même en relation d'affaires avec Hamid B. et participe à une réunion de militants FLN ayant eu lieu à Tours, en février 1960, au café de Ali G.
- ^{cclxxvi} Ceci explique la pression exercée par les responsables policiers auprès des pouvoirs publics pour obtenir les mesures extra-judiciaires destinées à neutraliser les supposés responsables et militants nationalistes indépendantistes. Leurs attentes seront partiellement satisfaites par les possibilités d'assignation administrative à résidence par la loi de juillet 1957 et surtout l'ordonnance d'octobre 1958.
- ^{cclxxvii} En désaccord avec son « super-zonal », il sera muté à Marseille en décembre. Arrêté ensuite en février 1960 à Toulouse sous l'identité de « Golwasser » il est écroué pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État (ASEE), ayant reconnu qu'il devait remplacer Arezki M. à Nantes, lui-même affecté à Toulouse où il était recherché.
- ^{cclxxviii} Selon *Le Monde* du 19 mai 1960, celle de Paris intra-muros concerne 34 000 Algériens tandis que celle de la couronne parisienne (banlieue et grande banlieue) concerne alors 49 000 Algériens. Dans le même temps, la wilaya IV (Sud) qui inclut la future wilaya I bis ne compterait que 14 000 cotisants.
- ^{cclxxix} Ces groupes de choc destinés notamment à veiller à la bonne application des consignes du FLN comme à « faciliter » la rentrée des cotisations et le paiement des amendes infligées aux réfractaires ne doivent pas être confondus avec d'autres groupes de choc, ceux constitués au sein de l'Organisation spéciale (OS) pour perpétrer attentats et sabotages en métropole à dater d'août 1958.
- ^{cclxxx} Arrêté en septembre 1961, la perquisition de son domicile permet de découvrir deux pistolets. Incarcéré à Nantes, il participera à une grève de la faim déclenchée par le FLN. En mars 1962 il est condamné par le TGI à 10 mois de prison ferme et transféré à Rennes car ayant interjeté appel.
- ^{cclxxxii} Le FLN afin de mieux contrôler la population nord-africaine institue des règles strictes de vie en interdisant la consommation de boissons alcoolisées et la cigarette comme la pratique de la danse, sa « police » surveillant alors cafés et bals. Outre un contrôle renforcé des populations algériennes par l'application stricte des préceptes de l'islam, celle-ci avait comme objectif d'empêcher les nombreux chômeurs algériens de se procurer des revenus de substitution par de petits trafics comme celui du tabac en les rendant ainsi dépendant de l'action sociale du FLN. De plus, ce contrôle était destiné à empêcher d'enrichir l'ennemi par le paiement de taxes.
- ^{cclxxxiii} Sur les centres de triage on peut consulter : Emmanuel BLANCHARD, « L'internement avant l'internement Commissariats, centres de triage et autres lieux d'assignation à résidence (il)-légale », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2008/4 (N° 92), p. 8-14. URL : <http://www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2008-4-page-8.htm>.
- ^{cclxxxiiii} Cf. Linda AMIRI, « Les espaces de voisinage dans les conflits de décolonisation : le cas de la Suisse pendant la guerre d'indépendance algérienne », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 97 - 98, n° 1-2, 2010, pp. 50-57.
- ^{cclxxxv} Emmanuel BLANCHARD, « La Goutte d'Or, 30 juillet 1955 : une émeute au cœur de la métropole coloniale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 195, n° 5, 2012, pp. 98-111.
- ^{cclxxxvi} Emmanuel BLANCHARD, « Police judiciaire et pratiques d'exception pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2006/2 n° 90, pp. 61-72.
- ^{cclxxxvii} Fabien JOBARD, « Le gibier de police. Immuable ou changeant ? », *Archives de politique criminelle*, vol. 32, 2010, p. 95-105.
- ^{cclxxxviii} Emmanuel BLANCHARD, « Contrôler, enfermer, éloigner. La répression policière et administrative des Algériens de Métropole (1946-1962) », in Raphaëlle BRANCHE et Sylvie THENAULT, *La France en Guerre, 1954-1962*, Collection "Mémoires Histoire", Autrement, 2008, pp. 382-395.
- ^{cclxxxix} *Ibidem*.
- ^{cclxxxix} Parfois les violences policières s'exercent pleinement comme à Paris, le 14 juillet 1953 au cours duquel six militants du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), le parti nationaliste algérien, sont tués par la police de même qu'un militant de la CGT.
- ^{cxc} Alexis SPIRE. « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des "Français musulmans d'Algérie" en métropole », *Genèses*, vol. n°53, n°4, 2003, pp. 48-68.

^{ccxc} La libre circulation est de fait supprimée car il est nécessaire alors d'obtenir une autorisation de voyage, délivrée dans les commissariats de police, pour se rendre en Algérie tandis que dès décembre 1956, il n'est déjà plus permis de quitter le territoire métropolitain sans détenir de carte nationale d'identité.

^{ccxcii} Alexis SPIRE. « Semblables et pourtant différents... », *op. cit.* Ces services d'assistance technique (SAT-FMA) sont chargés de l'instruction des dossiers de demandes de CNI des Algériens.

^{ccxciii} Sont aménagés entre 1957 et 1959 quatre camps : à Mourmelon-Vadenay dans la Marne, Saint-Maurice-l'Ardoise dans le Gard, Thol dans l'Ain et sur le Larzac, à la Cavalerie dans l'Aveyron. Les policiers ont déjà la possibilité de faire assigner à domicile des personnes pourvues d'un carnet d'assignation qu'elles doivent faire viser régulièrement mais ils vont évidemment être tentés de préférer à ce type d'assignation celle en CARS, jugée beaucoup plus efficace. Le 26 mai 1959, 1343 Algériens sont internés au camp du Larzac, ce chiffre dépassant les 3000 en décembre de la même année. On peut estimer à 10 000 au moins le nombre d'Algériens internés dans ces camps métropolitains durant la guerre d'Algérie.

^{ccxciv} Comme l'a noté un auteur : « *Se distinguant du système pénitentiaire par son caractère collectif, extrajudiciaire et arbitraire qui contribue à essentialiser les individus qui y transitent, l'internement permet aux autorités policières de rassembler des civils et de leur appliquer des procédés de contrôle militaire* » [Marc BERNARDOT, « Être interné au Larzac. La politique d'assignation à résidence surveillée durant la guerre d'Algérie (1958-1962) », *Politix*, vol. 69, no. 1, 2005, pp. 39-61]. Pour ce qui concerne les limites pratiques du dispositif, le ministre de l'Intérieur, Emile Pelletier, rappelle fin octobre 1958 : « *Il ne saurait être question pour le moment, bien qu'elle puisse apparaître comme un moyen commode de se débarrasser de tous les éléments FSNA (Français de souche nord-africaine) tenus pour dangereux, de recourir à une politique massive d'internement, en raison des capacités très réduites qu'offrent encore, tant en métropole qu'en Algérie, les centres d'hébergement destinés à les recevoir* » [Circulaire n°577 du ministère de l'Intérieur relative à l'application de l'ordonnance du 7 octobre 1958].

^{ccxcv} Emmanuel BLANCHARD, « L'internement avant l'internement : commissariats, centres de triage et autres lieux d'assignation à résidence (il)-légale », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°92, octobre-décembre 2008. L'auteur confirme ce que nous avons observé en Loire-Atlantique à savoir que ces « centres de triage » étaient, la plupart du temps, situés en province dans des locaux de police ou les commissariats. Durant leur « séjour », les assignés ne peuvent recevoir aucun courrier ni aucune visite, ni écrire à leurs proches à l'inverse des prévenus...

^{ccxcvi} Ceci évidemment contrairement à ce qui va se passer sur la capitale avec l'instauration de couvre-feux en septembre 1958 et en septembre 1961 à l'initiative du préfet de police, Maurice Papon. Cf. Sylvie THENAULT, « Des couvre-feux à Paris en 1958 et 1961 : Une mesure importée d'Algérie pour mieux lutter contre le FLN ? », *Politix*, vol. 84, n° 4, 2008, pp. 167-185.

^{ccxcvii} Cf. Hélène CHAUBIN et Laurent CHEVREL, « Identifier les nationalistes algériens : les fiches Z », Raphaëlle BRANCHE éd., *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*. Autrement, 2008, pp. 332-339 ; Marc COPPIN, *La Côte d'Opale en guerre d'Algérie 1954-1962*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, pp. 177-180.

^{ccxcviii} Emmanuel Blanchard signale que ces « rapatriements » d'Algériens, en dépit des coûts, vont être multipliés par 10 de 1950 à 1954 pour atteindre 6500 cette seule dernière année. Il indique également que suite à des événements majeurs des reconduites massives dans les « douars d'origine » ont été opérées sans qu'aucune disposition juridique ne soit invoquée comme après le 17 octobre 1961, par exemple.

^{ccxcix} « *En premier lieu, il convient d'enregistrer la suppression, depuis longtemps souhaitée, de toute condition préalable, d'ordre judiciaire, à l'internement. Cette exigence paralysante a définitivement disparu. En second lieu, l'application de l'ordonnance offre d'indiscutables garanties de rapidité et d'efficacité* » [note des Renseignements généraux de mars 1961, citée par Benjamin STORA, in « La politique des camps d'internement », *L'Histoire* n°140, janvier 1991, souligné par nos soins].

^{ccc} Sylvie THENAULT, « Les camps d'internement », in Linda AMIRI et Benjamin STORA (dir.), *Algériens en France. 1954-1962. La guerre, l'exil, la vie*, Autrement/CNHI, p. 130-133., 2012.

^{ccci} Sylvie THENAULT, « Le fantasme du secret d'Etat autour du 17 octobre 1961 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°58, 2000, pp. 70-76.

^{cccii} Emmanuel BLANCHARD, « La dissolution des Brigades nord-africaines de la Préfecture de police : la fin d'une police d'exception pour les Algériens de Paris (1944-1958) ? », *Bulletin de l'IHTP*, 2004, pp.70-82.

^{ccciiii} Cette période est cohérente, vu la circulaire ministérielle publiée en avril 1957. A Lyon, en octobre 1961, le commissaire central de la ville confie une enquête sur l'assassinat d'un policier retraité, le FLN en étant suspecté, au commissaire principal Maurice Chaboud, celui-ci étant alors qualifié de « *chef de la brigade nord-africaine de Lyon* » [Michel SALAGER, « Victime collatérale de la guerre FLN/MNA, Casimir Maurinès, sous-brigadier en retraite, est assassiné par un commando FLN », *Société Lyonnaise d'Histoire de la Police*, mai 2019, [en ligne](#)].

^{ccciiv} Les difficultés à trouver du travail des Nord-Africains outre une conjoncture défavorable dans le secteur du BTP sont encore aggravées par les débauchages volontaires comme par le refus de nombreux employeurs d'embaucher alors des Algériens qui ont encore plus mauvaise presse qu'habituellement : « *Il n'y a plus moyen de trouver à s'embaucher. Lorsqu'on va sur un chantier, et bien avant d'avoir expliqué le but de notre visite, le responsable des travaux nous fait signe "non" de la main...* » [ADLA, 1226 W 396, note d'information de la BNA du 6 novembre 1958].

^{cccv} Emmanuel BLANCHARD, Encadrer des « citoyens diminués ». La police des Algériens en région parisienne (1944-1962). thèse de doctorat d'histoire, Université de Bourgogne, 2008, p. 216, [en ligne](#).

^{cccvi} « Dès que leur présence dans l'espace public devint visible, les Algériens furent l'objet d'une technique policière immuable, les rafles » [*Ibidem*, p. 465].

^{cccvii} Dans un compte-rendu du stage auquel il a assisté fin août – pour la mise en œuvre des circulaires d'application de la loi de juillet 1957 – il insiste en effet le 20 septembre auprès de ses subordonnés nantais sur l'intérêt de ces perquisitions de nuit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 26 juillet 1957. Il déplore cependant l'insuffisance des mesures prises, tout en se réjouissant du passage de la durée possible de la détention préventive de 5 à 21 jours, ceci du fait de la modification de l'alinéa 2 de l'article 113 du Code d'instruction criminelle [ADLA 1226 W 394].

^{cccviii} Le mandat préfectoral s'appuie, outre sur les articles 2 et 5 de la loi du 26 juillet 1957 et sur des « renseignements obtenus », également sur l'article 10 du Code d'instruction criminelle qui dote le préfet d'un pouvoir exorbitant : « Les préfets des départements et le préfet de police à Paris, peuvent faire personnellement ou requérir les officiers de police judiciaire, chacun en ce qui le concerne, de faire tous actes nécessaires à l'effet de constater les crimes, délits et contraventions et d'en livrer les auteurs aux tribunaux chargés de les punir ». Sur cet article, cf. Jean-Marc Berlière, « Une menace pour la liberté individuelle sous la République. L'article 10 du code d'instruction criminelle », *Criminocorpus*, Histoire de la police, Articles, mis en ligne le 01 janvier 2008.

^{cccix} Précédemment, cependant, une opération de police importante, réalisée alors au petit matin, a déjà ciblé à la mi-juin le même foyer nord-africain, en particulier les « gourbis ». A cette occasion, 113 Nord-Africains sont interpellés, 33 étant contrôlés sur place car déjà connus. Les autres, inconnus du service, sont conduits à l'hôtel de police pour un examen de situation, qui se révèle négatif, aucun d'entre-eux n'étant recherché. 26 de ces hommes qui doivent se rendre au travail sont renvoyés mais convoqués auprès du Service d'identité judiciaire (SIJ), les autres sont comme habituellement fichés et photographiés.

^{cccx} Il faut souligner que cet homme a vraisemblablement constitué le relais et le pont entre les milieux communistes syndicaux et politiques et les nationalistes algériens sur Saint-Nazaire par l'intermédiaire du secrétaire du SPF, Lucien Jailloux, ceci expliquant que, fin 1957, il fait l'objet - comme le patron du Bon Couscous à Nantes - d'une arrestation avec transfert en Algérie, selon une méthode d'éloignement bien connue grâce à une commission rogatoire d'un juge d'Algérie.

^{cccxi} Dans les faits, cet homme qui, en octobre 1957, a vendu son commerce d'alimentation à l'Oncor de la Ville-Halluard de Saint-Nazaire, du fait de la diminution de la population musulmane « en raison du débauchage des ouvriers », a donc acquis alors, avec ses économies, un café-hôtel sur Gagny, dont il a décidé de partir du fait du contexte politico-terroriste pour revenir à Saint-Nazaire en faisant l'acquisition d'un autre établissement, sans succès, ce qui explique a priori la somme d'argent trouvée sur lui.

^{cccxii} Antony KITTS, « Mendicité, vagabondage et contrôle social du moyen âge au XIX^e siècle : état des recherches », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 1, n°1, 2008, pp. 37-56.

^{cccxiii} Code pénal de 1810 : Livre III. Des crimes, des délits et de leur punition. Titre 1^{er}. Crimes et délits contre la chose publique. Chapitre III. Crimes et délits contre la paix publique. Section V. Association de malfaiteurs, Vagabondage et Mendicité. Paragraphe II. Vagabondage. Paragraphe III. Mendicité. Dispositions communes aux Vagabonds et Mendicants.

^{cccxiv} Emmanuel BLANCHARD, « État d'urgence et spectres de la guerre d'Algérie », *La vie des idées*, 16 février 2016 [en ligne].

^{cccxv} Alexis SPIRE, « D'une colonie à l'autre. La continuation des structures coloniales dans le traitement de l'immigration algérienne en France » in Patrick WEIL, Stéphane DUFOIX (dir.), *L'esclavage, la colonisation, et après... France, États-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, PUF, 2005, pp. 387-409, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00721670>.

^{cccxvi} Ceux-ci sont l'absence de domicile certain, celle de moyens de subsistance et celle d'un métier ou d'une profession exercée habituellement, selon l'article 270 du Code pénal, article abrogé en 1992. La circulaire précise que le fait d'être en possession d'une somme d'argent n'est pas suffisant en soi-même d'autant qu'il faudra vérifier si cet argent ne serait le fruit d'une collecte de fonds... La procédure judiciaire mise en œuvre se fait dans le cadre du flagrant délit en réduisant ainsi à 48 heures le prononcé de la condamnation.

^{cccxvii} Courrier du 26 février 1958 du commandant de la compagnie de gendarmerie. Cet homme, originaire du Constantinois, âgé de 30 ans, arrivé en janvier à Saint-Étienne-de-Montluc, vivant en concubinage avec une « métropolitaine » a été licencié des établissements Say, à Nantes, et il est décrit comme un « chômeur professionnel », dans un courrier du 27 février à suivre. Il serait, par ailleurs, un agent du FLN, collecteur de fonds. Il aurait déclaré qu'il n'avait pas besoin de travailler et que, si il était renvoyé en Algérie, il prendrait le maquis afin de devenir « un tueur ». La notion de discrétion peut-être diversement interprétée : est-il l'objet d'une surveillance, est-il un indicateur ou, enfin, soumis à une pression dans le cadre du délit de « vagabondage » pour le devenir ?

^{cccxviii} Dès la présentation d'un tel arrêté, le chef de l'établissement pénitentiaire concerné se doit d'élargir l'intéressé en le remettant entre les mains des agents chargés du rapatriement de ce dernier. La seule restriction résulte du fait que le condamné pour vagabondage doit l'avoir été pour ce seul motif.

^{cccix} On peut remarquer que, pour deux ressortissants algériens qui ont déjà eu maille à partir avec la justice, ceux-ci se trouvaient alors sous le coup d'arrêtés d'interdiction de séjour, en particulier dans des régions algériennes. Et, comme le prévoit la procédure et en vertu de l'article 273 du Code pénal, ces hommes vont se retrouver sous le coup d'une assignation à résidence et vraisemblablement dans un camp d'internement en Algérie.

^{cccxx} Emmanuel BLANCHARD, « Les "indésirables". Passé et présent d'une catégorie d'action publique », GISTI, *Figures de l'étranger. Quelles représentations pour quelles politiques ?* GISTI, 2013, p. 24, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00826717>.

^{cccxi} Cité par Fanny Layani, « Ce que la guerre fait aux prisons. L'impact de la guerre d'indépendance algérienne sur les prisons de métropole », *Criminocorpus* [En ligne], mis en ligne le 9 septembre 2019. Edmond Michelet a été ministre de la Justice du 8 janvier 1959 au 23 août 1961.

^{cccxii} Marc ANDRÉ, « Les Algériens à Montluc. Militarisation de la répression en France durant la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 65-4, octobre-décembre 2018, p. 7-32.

^{cccxiii} En particulier : Sylvie THENAULT, « Justice et droit d'exception en guerre d'Algérie (1954-1962) », *Les Cahiers de la Justice*, vol. 2, n°2, 2013, pp. 71-81 ; *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 2001.

^{cccxiv} Marc ANDRÉ, « Les Algériens à Montluc... », *op. cit.* Cet historien a étudié les 263 affaires d'atteintes à l'intégrité du territoire national jugées par le TPFA de Lyon à Montluc entre avril 1958 et mars 1962 et concernant 850 personnes. Onze d'entre-elles ont été exécutées. Comme l'a rappelé Marc André « *Montluc a été récupéré par la Wehrmacht pour en faire, entre janvier 1943 et août 1944, une prison militaire allemande où près de 10 000 individus (résistants, juifs, etc.) ont été internés, avec l'appui de la Gestapo et de Klaus Barbie avant d'être, pour nombre d'entre eux, fusillés ou déportés* ».

^{cccxv} Krim Belkacem (1922-1970) « le lion des djebels » fait partie des chefs historiques du FLN, étant devenu vice-président du GPRA. Opposant à Boumédiène, il sera assassiné en 1970 à Francfort. L'article d'*Ouest-France* indique qu'il aurait mandaté Ferhat B... pour organiser en métropole la collecte pour le FLN tout en supprimant les réfractaires. Ali Haroun dans son ouvrage sur la Fédération de France du FLN au chapitre relatif sur « le nerf de la guerre » indique que certains responsables en particulier locaux de l'ALN en Algérie court-circuitaient l'organisation métropolitaine du FLN et ceci jusqu'en 1959-1960. Néanmoins on peut plutôt supposer que l'auteur de l'article est quelque peu ignorant des modalités comme des circuits habituels de collecte au profit du FLN.

^{cccxvi} L'avocat, dans sa plaidoirie, indique que son client se considère comme un soldat qui accepte la peine qui va lui être infligée, sachant que la peine de mort ferait de lui un martyr à l'inverse de la perpétuité... Concernant cet avocat, il s'agit certainement de Yves Rioufol, avocat au barreau de Nantes.

^{cccxvii} Claude Dennery est un avocat progressiste, membre du Mouvement national judiciaire, composé d'anciens résistants ainsi qu'un proche du professeur André Mandouze, en compagnie des autres avocats, Pierre et Renée Stibbe et Madeleine Véron.

^{cccxviii} Guy Pannier est signalé par Sylvie Thénault comme étant un des avocats sollicités dans l'Ouest pour la défense des militants frontistes, dans le cadre du collectif des avocats du FLN [Sylvie THENAULT, « Une défense politique sans rupture ? Le collectif des avocats du FLN en pratique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 115 - 116, n° 1, 2015, pp. 17-25]. Cette information se retrouve dans ce qu'a écrit Ali Haroun, dans son ouvrage sur la Fédération de France du FLN, sur le collectif des avocats, Pannier étant alors orthographié Pamier, par erreur [*La 7^e Wilaya. La guerre du FLN en France 1954-1962*, Paris, Le Seuil, 1986].

^{cccxix} Sur l'OS on peut consulter utilement : Daho DJERBAL, *L'Organisation Spéciale de la Fédération de France du FLN - Histoire de la lutte armée du FLN en France (1956-1962)* Alger, Chihab Éditions, 2012 ; Ali HAROUN, *La 7^e wilaya : la guerre du FLN en France, 1954-1962*, Paris, Seuil, 1986.

^{cccxx} Comme l'a souligné Daho Djerbal, l'OS est devenue une branche de l'ALN. La « Spéciale » doit répondre à « la stratégie révolutionnaire qui commande de combattre l'ennemi, partout et par tous les moyens », et « à la volonté unanime de l'émigration algérienne en France de participer au combat libérateur » [Guide de l'OS, cité par Marion ABSSI, *Le nationalisme algérien et ses diverses expressions dans l'immigration en France métropolitaine entre 1945 et 1965*, thèse internationale, universités de Liège et de Lorraine, 2011-2012, p. 233].

^{cccxxi} Avant l'ouverture du second front, l'OS s'est organisée en plusieurs zones composées de régions militaires en l'occurrence la région parisienne, le Sud, la Normandie et le Nord-Est [cf. Daho DJERBAL, *L'Organisation Spéciale de la Fédération de...*, *op. cit.*, pp. 85-86].

^{cccxxii} « Les responsables du réseau FLN de l'Ouest devant le tribunal des forces armées de Rennes », *Presse-Océan* du 28 février 1961. L'article de presse précise la mission confiée à Saïd Y. à savoir, outre le recrutement et l'entraînement militaire de ses recrues, l'identification de cibles potentielles y compris les casernes ainsi que celle des inspecteurs chargés de la répression policière, en l'occurrence ceux appartenant à la BNA. A l'inverse de ce qui a pu se produire ailleurs, comme dans le Nord où un policier, Pierre Demolis, est assassiné par un commando FLN, aucun policier ne fera l'objet d'une agression ou d'une tentative d'assassinat en Loire-Atlantique [cf. Jean-René GENTY, « A propos des "brigades nord-africaines" », *op. cit.*]. Cf. également « Les policiers, cibles du FLN », in Emmanuel BLANCHARD, *Encadrer des "citoyens diminués". La police...*, *op. cit.*, pp. 608-617.

^{cccxxxiii} On se souviendra que le célèbre transatlantique va être lancé à Saint-Nazaire le 11 mai 1960 en présence du chef de l'État, Charles de Gaulle, devant une foule de 100 000 personnes, outre les 35 000 invités « officiels ». Au vu de cette date comme de celle de l'arrestation du responsable de l'OS de l'Ouest on peut s'interroger sur la réalité d'un projet d'attentat élaboré à l'encontre du *France*...

^{cccxxxiv} Il faut noter qu'à cette époque, en 1958, les RG confondent probablement les groupes de choc chargés de la perception des cotisations et les commandos dépendant de l'OS, structure parallèle. En tout état de cause l'absence d'implantation de l'OS sur la Loire-Atlantique fin août 1958 contribue à expliquer l'absence totale d'actions de sabotage comme sur les installations pétrolières pourtant présentes sur le département. Saïd Y... a lui-même déclaré que son recrutement datait de 1959 et donc largement après l'ouverture du second front en métropole.

^{cccxxxv} La valise de Saïd Y... contenait une mitraillette, un pistolet automatique ainsi que des documents à caractère politique concernant le FLN et l'AGTA ainsi que des munitions. La perquisition de sa chambre louée au nom de « Marconi » va découvrir, outre un pistolet parabellum, dix-huit documents manuscrits portant sur les effectifs et l'organisation de l'OS dans plusieurs régions de métropole.

^{cccxxxvi} Nacereddine Aït Mokhtar (1932-2002), étudiant en médecine, était l'adjoint de Rabah « Saïd » Bouaziz et fut donc chargé de mettre en place la « seconde OS » en 1957. Son épouse, Gisela Goethner, a récemment publié un ouvrage intitulé *La guerre d'Algérie en France. Mémoires et Combats 1956-1962* (Alger, éd. Chihab, 2017). L'historien algérien Daho Djerbal a utilisé pour son ouvrage sur l'OS la documentation comme le témoignage d'Aït Mokhtar.

^{cccxxxvii} Née le 16 juillet 1934 à Paris, Marie-Claude Radziewsky a vécu avec ses parents à New York de 1940 à 1952. Avocate à Paris en 1956, elle s'est consacrée à la défense des militants du FLN, estimant que les Algériens avaient droit à l'indépendance. Début 1963, elle s'est établie en Algérie par sympathie pour ses amis algériens et pour participer à l'édification d'un pays nouveau. D'abord conseillère juridique au ministère de l'Orient, elle a par la suite réintégré, à Alger, la profession d'avocat. En 1993, fuyant le terrorisme, elle s'est établie en Espagne et exerce aujourd'hui en tant qu'avocate auprès du barreau de Málaga. Lors du procès de l'OS de l'Ouest elle va tenter d'obtenir l'annulation du chef d'inculpation d'association de malfaiteurs en raison du résultat du référendum de janvier 1961 qui a admis que les Algériens pouvaient librement disposer de leur propre sort.

^{cccxxxviii} L'historienne Christiane Klapisch-Zuber dans un entretien qu'elle a eu avec Michelle Zancarini-Fournel indique : « À l'automne 1961, j'ai travaillé quelque temps chez M^e Mourad Oussedik, j'y ai fait la secrétaire. Mourad avait une secrétaire algérienne qui n'écrivait pas impeccablement le français et je rédigeais des lettres, mettais en forme des plaintes » [Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Une communauté de femmes en prison pendant la guerre d'Algérie », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 39 | 2014, 219-232]. Malheureusement elle n'indique pas le nom de cette secrétaire algérienne et si elle était avocate elle-même.

^{cccxxxix} On assiste là à la mise en œuvre fréquente des possibilités offertes par la loi du 26 juillet 1957 confortée par l'ordonnance du 7 octobre 1958 d'assigner arbitrairement un Algérien acquitté ou libéré après jugement, notamment en camp d'internement (CARS).

^{cccxl} L'article précité d'*Ouest-France* tente d'expliquer l'engagement de ces deux femmes, Françaises « de souche » par le fait qu'elles auraient bénéficié des « largesses du comité de secours aux détenus » ce qui expliquerait qu'elles aient « prises dans l'engrenage », une façon de faire fi de leur attachement à leurs conjoints algériens comme de leurs éventuelles convictions en faveur de la lutte de libération de l'Algérie...

^{cccxli} « Les autorités françaises cherchaient en effet à anéantir le collectif. En mai 1959, les services spéciaux ont assassiné Amokrane Ould Aoudia, qui en était un responsable important. Puis, en janvier 1960, Abdessamad Benabdallah et Mourad Oussedik ont été arrêtés et internés en France pendant près d'un mois. Maurice Courrégé, Michel Zavrian et Jacques Vergès se sont alors réfugiés temporairement en Suisse. Tous ont ensuite été inculpés pour atteinte à la sûreté de l'État et l'instruction a abouti à leur procès, en décembre 1961. Mourad Oussedik a été le seul condamné, à une peine de six mois de prison avec sursis – il avait maladroitemment tenté de soustraire des documents à la douane en entrant en Belgique – les autres étant relaxés. » [Sylvie THENAULT, « Une défense politique sans rupture ? Le collectif des avocats du FLN en pratique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 115 - 116, no. 1, 2015, pp. 17-25].

^{cccxliv} Cet inculpé a déclaré avoir acheté les pistolets qu'il détenait pour se défendre de l'OAS, fournissant le nom d'une personne qui était, selon lui, le chef de cette organisation à Nantes. Le représentant du ministère public précisera que le nécessaire concernant cette personne avait été fait bien avant la déclaration même de l'inculpé, puisque celle-ci était déjà internée pour 15 jours.

^{cccxlvi} Ceci compte-tenu de la période des procès retrouvés dans les archives de police comme dans la presse régionale après 1958, le MNA déjà peu présent dans l'Ouest ayant été annihilé à cette date et ses quelques responsables ayant quitté la région ou ayant été retournés comme un certain patron de café sur Nantes ou encore un responsable messaliste sur la région nazairienne.

^{cccxlvii} Marc ANDRÉ, « Les Algériens à Montluc. Militarisation de... », *op. cit.*

NOTES DU CHAPITRE IV

^{cccxlvi} Une ordonnance du 8 septembre 1945 va créer un groupement national dénommé « Organisation nationale pour les [des] cantonnements ouvriers de la reconstruction » lequel doit assurer « la *gestion désintéressée* » des cantonnements ouvriers créés par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU). Une instruction générale « sur l'organisation nationale des cantonnements d'ouvriers de la reconstruction » sera publiée en 1945 par le MRU. C'est Raoul Dautry, nommé à la Libération ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme (novembre 1944-janvier 1946), qui a pris l'initiative de la création de l'ONCOR.

^{cccxlvi} « Un beau mouvement de solidarité », *La Résistance de l'Ouest* du 5 février 1954. Le quotidien, hormis la décision de chauffer le foyer de la Ville-Halluard, se fait l'écho de la mise à disposition d'une salle au centre de la Briandais pour les sans-abri, l'Œuvre de Saint-Vincent-de-Paul se chargeant de son organisation.

^{cccxlvii} Il s'agit du local d'un centre aéré. Propriété de l'évêché de Nantes, elle fut construite à Porcé par Amédée Juchault, baron des Jamonières, vers 1850-1855, lequel lui donna le prénom de sa fille aînée.

^{cccxlvi} Il s'agit de Marie-Thérèse Largeaud, épouse de Maurice Piconnier, secrétaire de l'UL-CGT, elle-même militante communiste et membre de l'UFF. Les deux hommes sont, d'une part, Maurice Rocher, militant communiste et responsable CGT et, d'autre part, Jean Terrien, militant CFTC, membre alors du MRP.

^{cccxlvi} *Un printemps sur l'estuaire. Saint-Nazaire, la CFDT au cœur des luttes. 1945-1975*, Nantes, éd. du CHT, 2005, pp. 61-63. L'ouvrage en question soulignera les doutes des militants chrétiens à cette époque à l'égard de la conduite à adopter vis-à-vis du conflit algérien sur un plan politique sachant que certains d'entre-eux vont s'impliquer de plus en plus à l'image de Joseph Gabory dont le domicile servira « ainsi souvent de sas de transit permettant aux résistants algériens d'aller prendre le train à Savenay ».

^{ccccli} Le Mouvement de libération ouvrière (MLO) est issu d'une scission en 1951 au sein du Mouvement populaire des familles (MPF), issu de la Ligue ouvrière chrétienne (LOC) et devenu le Mouvement de libération populaire (MLP), plus orienté vers l'action politique que vers l'éducation populaire. Celui-ci va du reste fusionner en 1957 avec l'UGS, un des mouvements politiques à l'origine du PSU. Sur les militantes catholiques-sociales de la période, cf. « Saint-Nazaire : militantes catholiques-sociales des Trente-Glorieuses », contribution de Dominique LOISEAU, blog « Fragments d'histoire sociale en Pays-de-la-Loire », 15 juin 2020.

^{ccccli} Le gérant, selon notamment Roland Andrieu, encouragerait la prostitution au sein du foyer, se livrerait à des doubles encaissements en profitant de l'analphabétisme des usagers et favoriserait donc un clan d'oisifs comptant ses frères, clan aux pratiques plus que douteuses. Ce gérant doit de plus comparaître prochainement au tribunal pour violence... L'homme sera finalement licencié par l'ONCOR, mais son remplacement par un gérant métropolitain entraînera une manifestation d'une partie des pensionnaires de la Ville Halluard [*Ouest-France* du 30 mai 1956].

^{ccccli} Une étude sur les foyers de travailleurs nord-africains de la région parisienne indique comme loyer mensuel en 1950 dans un foyer dionysien la somme de 1200 f, alors que les montants des loyers des hôtels s'échelonnent de 800 f à 2500 f. Le salaire horaire moyen d'un manœuvre algérien en région parisienne, donc mieux payé que sur Saint-Nazaire a priori, est estimé à 83 f soit 3984 f par semaine pour 48 heures de travail, ce qui pour un mois donnerait un salaire de 17 250 f environ. Rappelons qu'en 1955 le Smig horaire est de 126 f [Cf. Fathia LOUNICI « Les foyers de travailleurs nord-africains en banlieue parisienne : une politique de logement social d'exception (1945-1962) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 98 | 2006, mis en ligne le 01 janvier 2009, consulté le 30 mai 2017. URL : <http://chrhc.revues.org/854>].

^{ccccli} AREMORS, *Saint-Nazaire. D'une République à l'autre 1945-1962*, Nantes, éditions du Petit Véhicule, 2003, tome IV, pp. 106-107 et pp. 451-454. Le sigle AREMORS désigne l'Association de Recherche et d'Études sur le Mouvement Ouvrier dans la Région de Saint-Nazaire ; Lettre du 1er février 1956 du sous-préfet de Saint-Nazaire au préfet de Loire-Inférieure, ADLA 213 W 263. Roland Andrieu a, en effet, écrit le 19 janvier au sous-préfet tout en faisant le 1^{er} février une conférence de presse suivie attentivement... par les RG. Sur Roland Andrieu cf. François PRIGENT, « Chrétiens de gauche, chrétiens à gauche. Plongée dans les réseaux socialistes des mondes chrétiens en Bretagne, En Envor n°6, été 2015, p. 15, note 54 [en ligne].

^{ccccli} Ce dernier, selon Louis Botella, votera en 1956 au congrès confédéral en faveur de la motion minoritaire réclamant la libre détermination du peuple algérien à disposer de lui-même, un cessez-le-feu et des négociations rapides entre la France et les nationalistes algériens. Le même appartiendra au Comité départemental pour la libération de Guy Bézier initié par Alexandre Hébert.

^{ccccli} Dans le cadre de la politique du logement et de la reconstruction, après le plan Courant qui va voir en 1953 la création des Logeco (Logements économiques et familiaux), suivi en 1954 dans le contexte de la campagne de l'abbé Pierre par la construction des LEPN (logements économiques de première nécessité) ainsi que par les LoPoFa ou Logements populaires et familiaux.

^{ccccli} Il s'agit de l'Union féminine civique et sociale (UFCS), émanation du catholicisme social traditionnel, qui vient de se constituer sur Saint-Nazaire, de l'Union des femmes françaises (UFF) proche du PCF et donc du Mouvement de libération ouvrière (MLO), présent ensuite au sein du comité constitué en février 1956.

^{ccccli} Dominique LOISEAU, *Femmes et militantisme : Saint-Nazaire et sa région, 1930-1980*, thèse de doctorat, Michèle PERROT (dir.), Université de Paris VII, 1993, chap. 3-2 « La guerre d'Algérie », pp. 188-191.

^{ccccli} Dominique LOISEAU, « L'Union des femmes françaises pendant les Trente Glorieuses : entre "maternalisme", droit des femmes et communisme », *Le Mouvement Social*, vol. 265, n° 4, 2018, pp. 37-53.

^{ccclix} Charles NICOL, *Enfants de Luther et de Calvin. De l'Édit de Nantes jusqu'à nos jours l'histoire méconnue des protestants à Saint-Nazaire et dans sa région*, éd. de Matignon, 1997. Sur Georges Velten, cf. Jean BAUBEROT, *Le pouvoir de contester. Contestations politico-religieuses autour de "mai 68" et le document "Église et pouvoirs"*, Labor et Fides, Genève, 1983, pp. 129-131.

^{ccclx} Fathia LOUNICI, « Les foyers de travailleurs nord-africains en banlieue parisienne : une politique de logement social d'exception (1945-1962) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 98 | 2006, [en ligne](#).

^{ccclxi} Areski T. va ensuite être appréhendé le 1^{er} octobre 1960 avec deux autres Algériens pour « reconstitution de ligue dissoute », motif habituel d'inculpation pour des Algériens suspects d'activité nationaliste, mais étant libéré quelques jours après seulement [notes des RG des 3 octobre et 28 novembre 1960, ADLA 2406 W 37]. Mohamed R., de son côté, va être mis en cause en septembre 1961 pour des menaces à l'encontre d'un résident du foyer de la Berthauderie à Saint-Nazaire pour le versement de l'impôt révolutionnaire au FLN [rapport du 6 septembre 1961 (gendarmerie de Saint-Nazaire), ADLA 2406 W 37].

^{ccclxii} Sylvie THENAULT, « Personnel et internés dans les camps français de la guerre d'Algérie. Entre stéréotypes coloniaux et combat pour l'indépendance », *Politix*, vol. 69, n° 1, 2005, pp. 63-81, [en ligne](#).

^{ccclxiii} Axelle BRODIEZ, « Le Secours populaire français dans la guerre d'Algérie. Mobilisation communiste et tournant identitaire d'une organisation de masse », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 90, n° 2, 2006, pp. 47-59.

^{ccclxiv} On trouve au sein du comité d'honneur de l'ANVN des personnalités comme Paul Langevin, Joliot-Curie ou encore Marcel Cachin mais également le pasteur Vienney et l'abbé Lancremon.

^{ccclxv} Axelle BRODIEZ, « Le rôle structurant des guerres dans la genèse de l'humanitaire communiste », communication à la Quatrième journée du groupe d'étude « Guerre et médecine », colloque *L'humanitaire et la guerre*, 12 mai 2007, Paris, [en ligne](#).

^{ccclxvi} Tramor QUEMENEUR, « Les "soldats du refus". La détention, la campagne de soutien et la répression des soldats communistes refusant de participer à la guerre d'Algérie », *Histoire de la Justice* 2005/1 n°16, pp. 189-201 ; du même auteur : « Refuser l'autorité ? Étude des désobéissances de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », *Outre-mers*, tome 98, n°370-371, 1^{er} semestre 2011, pp. 57-66.

^{ccclxvii} Dominique LEJEUNE, « Pauvreté d'après-guerre : l'abbé Pierre, Emmaüs et le secours populaire », Conférence à l'Université ouverte de Besançon, 8 octobre 2019, p. 14, [en ligne](#).

^{ccclxviii} Axelle BRODIEZ, « Le rôle structurant des guerres dans la... », *op. cit.* Cette action d'envergure va recevoir le soutien de la SFIO, du PSU, de Force ouvrière comme de la CFTC et du SNI.

^{ccclxix} « Comme nous avons libéré Henri Martin », supplément à *La Défense* n°390 de mars 1957. Rappelons simplement qu'Henri Martin (1927-2015), militant communiste, est le symbole de l'opposition – comme du reste Raymonde Dien – à la guerre d'Indochine pour laquelle il sera condamné à 5 ans de prison. Il va faire l'objet d'une campagne de défense intense, bénéficiant d'un décret de grâce présidentielle au bout de 3 ans d'emprisonnement. On peut consulter Alain RUSCIO (dir.), *L'affaire Henri Martin et la lutte contre la guerre d'Indochine*, Paris, Éd. Le Temps des Cerises, 2005.

^{ccclxx} « Le 19 novembre 1956 devant le Tribunal militaire d'Alger », *Ibidem*. Cette notion de drame de conscience sera reprise par le PCF en 1957 à l'occasion de la dénonciation de la nomination du général allemand Speidel au sein de l'OTAN et ceci en faveur des « fils des martyrs de la Résistance » refusant de servir sous ses ordres.

^{ccclxxi} Gaston Amblard (1923-2009), originaire d'Avignon, était avocat au barreau de Paris et membre du PCF. Ce dernier lui aurait interdit d'assurer la défense de Fernand Yveton, militant communiste ayant rallié le FLN et seul Français d'origine « européenne » à avoir été guillotiné dans le cadre de la guerre d'Algérie. Cf. Jean-Luc EINAUDI, « L'affaire Yveton, un silence français », *Libération* du 1^{er} juin 1998.

^{ccclxxii} Jean BOULIER, « Ils ont sauvé l'honneur du drapeau », *La Défense* n°409 de novembre 1958. L'abbé Jean Boulrier (1894-1980) « libre prêtre de gauche » a été un compagnon de route du PCF, membre du Mouvement de la Paix. Initialement ce jésuite, admirateur de Maurras, camelot du roi fut membre de l'ACJF, participant à l'introduction de la JOC en France en 1926.

^{ccclxxiii} Axelle BRODIEZ, « Démocratisation au Secours Populaire Français », *Agora débats/jeunesses* n° 40, 2006, pp. 52-63.

^{ccclxxiv} Marie-Louis JACQUIER-CACHIN, « Je reviens d'Orléansville où règne une hallucinante misère », *La Défense* n° 360 d'octobre 1954. Cette action a donc précédé celle en faveur des victimes de la catastrophe survenue le 2 décembre 1959 à Fréjus lors de la rupture du barrage de Malpasset.

^{ccclxxv} Le Secours populaire est en fait implanté en Loire-Inférieure depuis plusieurs années puisque, le 19 mai 1945, la fédération départementale du SPF organise l'accueil des rapatriés d'Allemagne aux salons Mauduit en collaboration avec l'Assistance française en présence de son secrétaire départemental, un certain Monfort [*La Défense* n°29 du 8 juin 1945]. En décembre 1951, des sections nantaises du SPF organisent des « goguettes » en faveur du Fonds national de solidarité tandis que le SPF se mobilise en faveur du secrétaire de l'UL-CGT (Pierre Gaudin ?) qui serait emprisonné.

^{ccclxxvi} Lucien JAILLOUX, « Après le drame du Pakistan », *La Défense* n°548 de janvier 1971. Dans l'article du *JSL* il lui est attribué la création de « l'antenne Inde-Népal-Tibet-Indonésie pour le groupe monde du Secours populaire » ainsi que la création d'un orphelinat à Bornéo.

^{ccclxxvii} La notion de site sensible appartenant la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) peut expliquer la révocation d'une personnalité militante dans le contexte de la guerre d'Indochine. Par ailleurs, ce site a « accueilli » au sein de camps sur Sorgues des travailleurs indochinois de 1939 à 1952, les contacts de Lucien Jailloux avec ces

hommes ayant pu, peut-être, contribuer à son intérêt pour l'Asie du Sud-Est, mais semblant particulièrement suspects dans le contexte de l'époque.

^{ccclxxviii} L'homme va rester fidèle au Parti communiste puisqu'il a participé à des souscriptions tant en faveur du journal *L'Humanité* que du parti lui-même [*Communistes* n°204, suppl. de *L'Humanité* du 21 décembre 2005, p.VIII ; *L'Humanité* du 21 décembre 2011, p. 15]. Il réside alors à Saint-Christophe-en-Bresse en Saône-et-Loire.

^{ccclxxix} « Nantes, mai 1950 : Les "Neuf" contre la guerre d'Indochine », contribution d'Henri ROUTHIAU et d'Yvon GOURHAND, blog *Fragments d'histoire sociale en Pays-de-la-Loire*, CHT de Nantes, 2 juin 2020.

^{ccclxxx} Jean PUISSANT et Guenaël VAN DE VIJVER, « La catastrophe de Marcinelle entre mémoire et histoire », *Les analyses de l'IHOES*, 2006, [en ligne](#).

^{ccclxxxi} Ceci en vertu d'un mandat d'arrêt du juge d'Instruction près le Tribunal militaire des Forces armées à Alger, ce qui permet alors de l'expulser vers l'Algérie selon une technique fréquemment employée pour se débarrasser des Algériens jugés « indésirables » [*Ibidem*].

^{ccclxxxii} Sylvie THENAULT, *Une drôle de justice. Les Magistrats dans la Guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, coll. L'espace de l'Histoire, 2001.

^{ccclxxxiii} Sylvie THENAULT, « Justice et droit d'exception en guerre d'Algérie (1954-1962) », *Les Cahiers de la justice*, 2013/2 n°2, pp. 71-81, [en ligne](#).

^{ccclxxxiv} Georges Russacq fut avocat à Saint-Nazaire de 1919 à 1956. En juillet 1902, dans le contexte de l'affaire Dreyfus, Jules Georges dit « Georges » Russacq va quitter volontairement une robe pour en enfiler une autre, démissionnant ainsi de sa charge de curé de Bou, à côté d'Orléans et devenant avocat à Paris où il va côtoyer Marcel Sembat. De retour du front, il se fait inscrire au barreau de Saint-Nazaire en 1919, se faisant connaître comme militant de la LDH. Il est élu bâtonnier à 2 reprises, en 1927 et 1937. Pendant son deuxième mandat, la guerre va éclater, l'avocat restant à la tête du barreau nazairien durant le conflit. Franc-maçon, il appartiendra à la loge L'Avenir. Il fera partie des défenseurs des « Neuf de Nantes ». Cf. Georges JOUMAS, *Echos de l'affaire Dreyfus en Orléanais*, Corsaire éd., 2010 ; Jacqueline LALOUETTE, *La République anticléricale (XIX^e - XX^e siècle)*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2002.

^{ccclxxxv} « Moi j'ai plaidé, et presque toujours avec Manville ... les militants nous appelaient de province, et ils adoraient cet assemblage curieux d'une pétroleuse et de ce grand nègre » [Vanessa CODACCIONI, « "Le juridique, c'est le moyen ; le politique, c'est la fin" : les avocats communistes français dans la "lutte contre la répression" de guerre froide », *Le Mouvement Social*, vol. 240, n° 3, 2012, pp. 9-27].

^{ccclxxxvi} Axelle BRODIEZ, « Le Secours populaire français dans la guerre d'Algérie... », *op. cit.*

^{ccclxxxvii} « Le 12 mai 1950, des "combattants de la paix" bloquent un train militaire à Nantes et renversent sur les voies, un canon anti-DCA. Cette opération spectaculaire, menée par le PCF, a un but : montrer que la classe ouvrière refuse la guerre d'Indochine. C'est pourquoi des opérations similaires ont lieu à Roanne, à Saint-Brieuc ou encore Cannes-la-Bocca. » [« Nantes, mai 1950 : Les "Neuf" contre... », *op. cit.*].

^{ccclxxxviii} *La Défense* n°390 de mars 1957. « En octobre 1956, un article dans *La Défense*, de soutien aux soldats refusant de partir en Algérie le fit condamner pour provocation de militaires à la désobéissance. Il fut parallèlement l'un des dix secrétaires du Comité national pour la Solution pacifique des problèmes en Afrique du Nord, dont la brochure *La vérité sur l'Algérie* lui valut une autre poursuite pour atteinte à l'intégrité du territoire. » [Notice biographique du Maitron de Axelle BRODIEZ].

^{ccclxxxix} Les effectifs du camp vont évoluer ainsi : 200 assignés fin décembre 1958, 553 fin janvier 1959, 900 fin février, ce qui reste ensuite l'effectif moyen du camp, jusqu'à plus de 1000 en avril 1959 [Note de C.M. relative à l'action sociale en faveur des hébergés au CARS de Thol, 4 février 1959, ADR, 240 W 140 et Rapport de visite de la Cimade, 23 et 24 avril 1959, Archives de la Cimade].

^{ccccx} Sylvie THENAULT, « Personnel et internés dans les camps français de la guerre d'Algérie », *Politix*, 2005/1 n° 69, pp. 63-81 (p. 70 pour la citation) ; cf. également « L'internement en France pendant la guerre d'indépendance algérienne », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°92, octobre-décembre 2008.

^{ccccxi} Arthur GROSJEAN, « Internement, emprisonnement et guerre d'indépendance algérienne en métropole : l'exemple du camp de Thol (1958-1965) », *Criminocorpus* [En ligne].

^{ccccxii} Cité par Vanessa Codaccioni [*Punir les opposants. PCF et procès politiques (1947-1962)*, Paris, CNRS éd., 2013, éd. numérique].

^{ccccxiii} Il est évident qu'en réservant la défense publique du jeune caréneur au seul SPF, le PCF comme la CGT évitent ainsi de se déjuger du fait de leur condamnation des actes individuels, a fortiori de sabotage, comme de se voir incriminer d'avoir incité ou participé à un acte délictueux dans un contexte où les pouvoirs publics et la presse de droite accusent les communistes d'instrumentaliser, voire de provoquer, les mouvements de protestation des appelés. Ils font alors preuve d'une prudence qu'ils n'ont donc pas eu durant la guerre d'Indochine.

^{ccccxiv} Yves DENÉCHÈRE, « "Les enfants de Madame Massu". Œuvre sociale, politique et citoyenneté pendant et après la guerre d'Algérie (1957-1980) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 2017/3 n°54-3, pp. 125-150. L'AFJ, elle-même, organise des colonies de vacances pour des enfants et des jeunes Algériens dans le Sud-Ouest.

^{ccccxv} Comme l'a noté Yves Dechenère, ce type d'initiative n'est pas unique en France métropolitaine mais évidemment original par rapport aux politiques d'accueil initiées par l'État et relayées par des collectivités locales et territoriales.

Dans son étude sur le Maine-et-Loire, il a mis en évidence l'organisation, en 1959, d'un camp d'été initié par un lieutenant sans doute de SAS et organisé par un prêtre, sous-directeur d'une institution religieuse, sur place et qui mobilise la population locale, le financement du voyage ayant été apparemment assuré par l'armée.

^{cccxcvi} *L'Echo d'Alger* pro-Algérie française y fera référence, comme le journal des armées, *Le Bled*, tandis que, localement, la Section administrative spécialisée (SAS) s'en félicitera, des festivités ayant lieu au retour des enfants en 1959 à Masqueray après un passage par Alger au centre de jeunesse géré par l'AFJ. Du reste, la SAS comme la commune de Masqueray se seront impliquées dans l'organisation de la colonie à Vertou.

^{cccxcvii} ADLA 270 W 335. En 1960 et 1961, des enfants algériens sont ainsi accueillis en Loire-Atlantique, étant répartis dans diverses colonies de vacances sur la côte et ceci en s'appuyant sur des organisations laïques, réformées et catholiques comme l'Association catholique nantaise des colonies de vacances (ACNCV), la Fédération des œuvres laïques (FAL) ou encore l'Association du Diaconat Protestant de Nantes, le financement étant assuré par le département avec la ville de Nantes et la CCI.

NOTES DU CHAPITRE V

^{cccxcviii} Tramor QUEMENEUR, « Les manifestations de rappelés contre la guerre d'Algérie. Contestation et obéissance. 1955-1956 », *Outre-mers*, tome 88, n°332-333, 2^e semestre 2001, pp. 409-410. Le total des effectifs avoisine alors les 200 000 hommes.

^{cccxcix} Sur le mouvement en 1955 et cette manifestation, cf. Clément GRENIER, « La protestation des rappelés en 1955, un mouvement d'indiscipline dans la guerre d'Algérie », *Le Mouvement social* 2007/1, n°218, pp. 45-61.

^{cd} Danielle TARTAKOWSKY, Chapitre 24 - « Manifestations, guerres coloniales et crise du régime 1953-1958 », *Les manifestations de rue en France : 1918-1968 [en ligne]*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1997, pp. 631-660.

^{cdi} Tramor QUEMENEUR, « Ils ont dit "non" à la guerre sans nom. Les désobéissances de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) », site *Histoire coloniale et postcoloniale*, 21 janvier 2008 (modifié le 20 mars 2019).

^{cdii} De tels effectifs avec, comme corollaire, l'utilisation massive du contingent y compris les disponibles, s'explique en particulier par le recours à la technique du quadrillage systématique du territoire algérien. Cf. Georges DURAND, « Quadrillage, bouclage, ratissage. Aspects opérationnels de la guerre d'Algérie », *Cahiers d'histoire*, tome XXXI, n°3-4, 1986, La guerre d'Algérie, pp. 219-235.

^{cdiii} Annie MARTIN, « La rumeur en Limousin : les maquis de rappelés » in Raphaëlle BRANCHE et Sylvie THENAULT (dir.), *La France en guerre, 1954-1962*, Paris, Autrement, 2008, p. 35. Des militants de la Fédération communiste libertaire (FCL) entrés dans la clandestinité en juillet 1956 créent *La Volonté du Peuple* avec un insoumis, Paul Philippe, en appelant à prendre le maquis comme à multiplier les sabotages [*Résister à la guerre d'Algérie par les textes de l'époque*, Patrick FARBIASZ (coord.), Sortir du colonialisme, Paris, Les Petits Matins, 2012, éd. numérique].

^{cdiv} Dominique LOISEAU, *Femmes et militantisme : Saint-Nazaire et sa région, 1930-1980*, thèse de doctorat en histoire, Michelle PERROT (dir.), Université de Paris VII, 1993, chap. 3-3 - « La guerre d'Algérie », pp. 188-195. Nos remerciements à l'auteure pour nous avoir communiqué cet extrait de sa thèse.

^{cdv} Le 17 mars 1956, le Comité nantais pour la défense de l'Afrique du Nord organise à Nantes, en soirée, une réunion présidée par un adjoint au maire, devant 300 personnes. Deux orateurs, dont un avocat de Philippeville, interviennent alors. Le même comité organise une nouvelle réunion fin juin 1956, avec un intervenant expulsé d'Algérie qui vante les bienfaits de la colonisation puis une autre, encore, en février 1957.

^{cdvi} Le 13 avril, son alter ego à Saint-Nazaire, le Comité nazairien pour une solution pacifique en Algérie, organise un meeting salle Jean Macé avec, notamment, l'intervention de M^e René Chatal [*Ouest-Matin* des 12 et 13 avril 1956]. A cette occasion Abdelmadjid N., militant indépendantiste, membre de la CGT et proche de Lucien Jailloux, doit prendre la parole au nom des Algériens.

^{cdvii} Tramor QUEMENEUR, « Les manifestations de rappelés contre la guerre... », *op. cit.*, pp. 423-424.

^{cdviii} *Ibidem*.

^{cdix} Christian BUTAUD et Marina RIALLAND, *Le blé en feu. Algérie années 50*, coll. « Raisons de vivre », éd. Le Reflet, 1998.

^{cdx} A Cherbourg, les manifestations se déroulent en ville et à la gare. Comme l'a rapporté Jean-Charles Jauffret, le chef de gare constate le 13 juin que la situation empire depuis 48 heures, des rappelés s'étant attaqués au matériel de la SNCF en sabotant la robinetterie, les stores, les installations électriques entre-autres [Jean-Charles JAUFFRET, « Les manifestations de rappelés en 1956 », revue *Mémoire* n°00, août 2013, p. 6, [en ligne](#)].

^{cdxi} Cf. François BUTON, « Quand les disponibles ne veulent pas l'être. Le "Mouvement des rappelés" pendant la guerre d'Algérie », septembre 2008 [*in* André LOEZ et Nicolas MARIOT, *Obéir, désobéir : les mutineries de 1917 en perspectives*, Paris, La Découverte, 2008].

^{cdxii} Dominique LOISEAU, *Femmes et militantisme : Saint-Nazaire...*, *op. cit.*, p. 192. L'auteure rapporte les paroles de Guy Texier, militant communiste et syndicaliste de Saint-Nazaire.

^{cdxiii} J. DE CASTELLANE, « La leçon des incidents de Saint-Nazaire », *Le Figaro* du 30 mai 1956. La manifestation de Saint-Nazaire a même les honneurs de la presse francophone suisse : « Les communistes exploitent les départs de rappelés », *L'Express* (Neuchâtel) du 29 mai 1956.

^{cdxiv} Cette loi dite « scélérate » a été adoptée au moment où le mouvement communiste français menait campagne contre la guerre d'Indochine, notamment en entravant la circulation ferroviaire d'armement et de matériel militaire. Ce fut le cas à Nantes le 12 mai 1950 où un train fut bloqué. Cette action entraîna l'inculpation de neuf militants communistes, hommes et femmes pour « tentative de sabotage d'un canon après attaque d'un convoi militaire en bande et à force ouverte, le dit convoi escorté par des gardes mobiles en arme ». Jugés par la justice militaire en mars 1951, six d'entre eux écoperont de peines avec sursis et de fortes amendes. Cf. Yvon GOURHAND et Henri ROUTHIAU, « Nantes, mai 1950 : Les « Neuf » contre la guerre d'Indochine », blog *Fragments d'histoire sociale en Pays-de-la-Loire*, 2 juin 2020 ; Jacques ROUSSEAU, « Après les 18 de Roanne, les 12 de Saint-Brieuc... les 9 de Nantes », *Bulletin de l'IHS-CGT 44* n°12 de février 2014, pp. 10-14. Ces neuf personnes seront alors défendues et soutenues par le SPF comme plus tard Guy Bézier.

^{cdxv} Le vote de la loi sur l'état d'urgence, début avril 1955, va permettre de saisir la justice militaire pour juger les « crimes » des nationalistes algériens tandis que l'ordonnance du 8 octobre 1958 va autoriser cette même saisie pour « la répression des infractions commises en vue d'apporter une aide aux rebelles des départements algériens » [JORF du 9 octobre 1958, p. 9231].

^{cdxvi} Le comité « n'a pas accepté de s'élargir à des dirigeants staliniens », lesquels auraient déclaré précédemment « qu'ils ne pouvaient se solidariser du cas Guy Bézier parce qu'il s'agissait là d'un geste individuel » [Alexandre HEBERT, « Une manifestation de solidarité ouvrière », *La Commune* d'avril 1957]. Une convocation à une réunion comité, datée du 8 avril 1957, comporte la mention d'une demande d'adhésion de personnalités communistes, cette réunion ayant été annulée du fait de la libération du jeune caréneur [Fonds Ménard, MEN 1 – 7, *op. cit.*].

^{cdxvii} Oermingen est une petite ville du Bas-Rhin située au nord de Sarre-Union et à l'est de Sarreguemines. Guy Bézier a été signalé comme détenu à la Centrale de Rethel, située dans les Ardennes françaises. Il a peut-être été transféré ensuite à Oermingen où se situe un centre de détention créé en 1945 à partir d'une caserne.

^{cdxviii} On peut citer par exemple le cas de trois prévenus en Creuse dont le maire communiste de Villedieu, René Romanet, lesquels seront jugés pour avoir bloqué un convoi militaire et qui vont bénéficier d'une intense campagne en leur faveur dès leur arrestation.

^{cdxix} Douar : traditionnellement, groupement d'habitations, fixe ou mobile, temporaire ou permanent, réunissant des individus liés par une parenté fondée sur une ascendance commune en ligne paternelle. Par extension, en milieu colonial, unité administrative de base [source : TLFi - CNRTL].

^{cdxx} Groupe Mobile de Protection Rurale assurant la police rurale et composé de supplétifs algériens et au sein duquel se trouvent des militaires d'active chargés spécifiquement du renseignement. Les GMPR deviendront en mars 1958 les GMS ou Groupes mobiles de sécurité. Leurs membres sont donc essentiellement des Algériens faisant partie des différentes catégories de supplétifs souvent désignés abusivement sous le vocable de « harkis ».

^{cdxxi} La PMS était ouverte en particulier aux bacheliers et permettait l'accès à la formation d'élève-officier de réserve. Pierre dira avoir été sensibilisé par les officiers et sous-officiers d'active qui animaient cette formation, sur la guerre d'Indochine.

^{cdxxii} L'École de l'infanterie, ancienne École d'application de l'infanterie, est une école de formation formant les officiers et sous-officiers en métropole.

^{cdxxiii} Pierre se souvient d'un appelé qui, lors d'un déplacement en camion vers un lieu d'intervention, tenait son arme entre ses genoux, canon vers le haut. Une balle était engagée dans le canon. Sur les pistes, un cahot a suffi pour déclencher le fusil, ce qui le tua sur le coup. Il va sans dire que, par la suite, les inspections d'armes avant de partir sont devenues plus draconiennes. Parmi les 24 614 morts au sein de l'armée française durant la guerre d'Algérie 7917 (32%) sont morts du fait d'accidents, dont les « accidents d'arme ».

^{cdxxiv} Une *katiba*, équivalent d'une compagnie française, réunit normalement 110 *djounouds* (combattants) étant composée de sections ou *firgas* (environ 34 combattants), de groupes ou *faoudjis* (11 hommes) et de demi-groupes (5 hommes) [Renaud DE ROCHEBRUNE et Benjamin STORA, *La guerre d'Algérie vue par les Algériens*, tome 1 - Des origines à la bataille d'Alger, Paris, Gallimard, Folio histoire, 2016].

^{cdxxv} Ce mépris vis-à-vis des jeunes combattants d'Algérie a pu être lié à la vision de certains anciens combattants des deux guerres mondiales et qui considéraient la guerre d'Algérie comme un accident mineur de l'histoire ainsi qu'à un retournement progressif de l'opinion française vis à vis du conflit franco-algérien.

^{cdxxvi} Les SAS ont vu le jour fin 1955 et répondent au vœu du gouverneur général de l'Algérie, Jacques Soustelle, de pallier la sous-administration de l'Algérie, notamment en matière d'éducation et de santé. Il faut gagner les cœurs en assistant les plus pauvres, en établissant des liens avec la population algérienne, en soutenant l'émancipation des femmes musulmanes et le développement économique. Il y a également un but militaire et idéologique : recenser les populations pour mieux les contrôler, obtenir des informations, voire des ralliements. Les SAS sont un des éléments-clés de l'action psychologique au nom d'une guerre contre-insurrectionnelle.

^{cdxxvii} Malika RAHAL, « Les manifestations de mai 1958 en Algérie ou l'impossible expression d'une opinion publique "musulmane" », in *Mai 1958. Le retour du Général de Gaulle*, Jean-Paul THOMAS, Gilles LE BEGUEC, Bernard LACHAISE, Presses Universitaire de Rennes, 2010, [en ligne](#)

^{cdxxviii} Azem Ouali (1913-2002) après le 13 mai 1958 devint vice-président du CSP de l'Algérie, puis fut élu député. Il s'installera en France, devenant notamment président d'un cercle algérieniste.

^{cdxxxix} Les *mousseblines* [au singulier, *moussebel*, litt. « celui qui se sacrifie »] étaient des auxiliaires assurant habituellement le rôle d'agents de liaison du FLN avec la population locale, n'étant souvent armés, quand ils l'étaient, que de fusils de chasse. Ceux-ci constituaient donc des formations paramilitaires en milieu urbain ou rural. Il arrivait qu'ils soient mobilisés pour des opérations dangereuses comme des sabotages. Les autres combattants étaient désignés comme *djounouds*, combattants de l'ALN, en principe, en tenue militaire et comme *fidayins*, militants chargés de remplir des missions précises comme les exécutions ou de transmettre les messages entre unités combattantes [cf. Imad KENZI, « La veille du 1^{er} novembre dans les Aurès », *Mémoria* n°7, novembre 2012, dossier *1^{er} novembre 1954*, p. 48]. Selon le rapport de Abane Ramdane au CNRA, en 1956, les mousseblines seraient alors entre 40 et 50 000 tandis que l'ALN proprement dite compterait alors environ 50 000 combattants [NAQD, 1999/1 n°12, pp. 189-211].

^{cdxxx} Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine (ex-2^{ème} RPC). Il existe un ouvrage consacré à ce régiment : Paul VILLATOUX, *Le 2^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMa)*, Privided Editions, 2012.

^{cdxxxii} Le plan Challe du nom du général commandant en chef inter-armées en Algérie et qui débute en février 1959 va consister en des opérations systématiques et successives de bouclage sur de vastes zones destinées à anéantir les unités combattantes du FLN tout en s'appuyant sur des commandos de chasse créés pour l'occasion.

^{cdxxxiii} Stéphanie CHAUVIN, « Des appelés pas comme les autres ? Les conscrits "français de souche nord-africaine" pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°48, octobre-décembre 1995, pp. 21-30.

^{cdxxxiiii} On désigne sous ce terme – en miroir de l'expression « pied-noir » - des hommes et des femmes qui ont gagné l'Algérie après l'indépendance pour contribuer à la construction d'une Algérie nouvelle. Pour la plupart il s'agissait de militants d'extrême-gauche. Sur ce sujet, cf. Catherine SIMON, *Algérie, les années pieds-rouges*, Paris, La Découverte, 2009. Dans le cas de notre témoin, celui-ci avait également des raisons personnelles de rester en Algérie.

^{cdxxxv} Sur les supplétifs algériens, on peut se reporter à l'article suivant : Charles-Robert AGERON, « Les supplétifs Algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°48, octobre-décembre 1995, pp. 3-20.

^{cdxxxvi} Florence DOSSE, *Les Héritiers du silence. Enfants d'appelés en Algérie*, coll. « Un ordre d'idées », Stock, 2012.

^{cdxxxvii} Hormis cet aspect évident, la « représentativité » éventuelle d'un échantillon de témoins s'avère des plus délicates en raison de la durée du conflit, de la diversité des lieux, des affectations, des grades comme de la sociologie des appelés et rappelés pour ne citer que ces quelques éléments. Cf. François BUTON, « Une "génération du feu" ? Perspectives de recherche sur les appelés de la guerre d'Algérie », *Pôle Sud*, vol. 36, n° 1, 2012, pp. 31-48.

^{cdxxxviii} Sur ce sujet du « silence » le dernier ouvrage de Raphaëlle Branche - « *Papa qu'as-tu fait en Algérie ?* ». *Enquête sur un silence familial* (Paris, La Découverte, 2020) – s'avère tout à fait déterminant et éclairant.

^{cdxxxix} Notre étude s'est appuyée, en particulier, sur le blog « Paul Feuilles d'automne » réalisé par Paul Templier, un des prêtres nantais rappelés en Algérie ainsi que sur les documents du fonds Paul Templier obligeamment communiqués par Jean-Claude Doussin, membre de l'association 4ACG. Les Archives historiques du diocèse de Nantes (AHDN) comporte un fonds Paul Templier (1Z35, guerre d'Algérie : 23 à 26). L'historien nantais Marcel Launay a consacré un témoignage de ces jeunes prêtres un article intitulé « Prêtres et séminaristes nantais dans la guerre d'Algérie », in *Expériences de la guerre, pratiques de la paix : Hommages à Jean-Pierre Bois* [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013. Celui-ci a utilisé le travail universitaire antérieur de Julie Gaudin : *Des prêtres et séminaristes nantais rappelés en Algérie en 1956 témoignent*, mémoire de maîtrise, Marcel LAUNAY (dir.), Université de Nantes, 2003. Une étude sur le sujet a été réalisée par Yvon Gourhand dans le cadre de l'Atelier de recherche historique de l'Université permanente de Nantes en 2017, étant intitulée *Paul, Henri, Marcel... et les autres. Des prêtres rappelés en Algérie témoignent (1956-1957)*, cette dernière ayant été publiée sur le site des 4 ACG en septembre 2020 [<http://www.4acg.org/Rappelles-en-Algerie-en-1956-1957-des-pretres-nantais-temoignent>].

^{cdxl} Ce prélat français, surnommé « Mohamed Duval » par les partisans de l'Algérie française, constitue une exception notable au sein de haut-clergé d'Algérie.

^{cdxli} Cette vision d'une Église de France « libérale » semble à relativiser tout au moins au sein de la hiérarchie ecclésiastique. Sur ce sujet comme sur le positionnement très original de l'archevêque d'Alger, cf. Darcie FONTAINE, « Les institutions catholiques et protestantes et la guerre d'indépendance algérienne », *Des chrétiens dans la guerre 1954-1962*, journées d'étude du centre des Glycines, 25 mai 2013, [en ligne](#).

^{cdxlii} Vincent HIRIBAREN, « Algérie coloniale et christianisme », interview de l'historienne Darcie Fontaine, blog *Africa4*, 7 août 2016 [[en ligne](#)].

^{cdxliii} L'autre pays, c'est évidemment l'URSS ou son « satellite » l'Égypte. Cette réflexion relève aussi bien d'un anticommunisme largement répandu dans les milieux catholiques que d'un vieux réflexe colonialiste qui suppose les colonisés incapables de se débrouiller seuls en cas d'accession à l'indépendance ou l'autonomie.

^{cdxliv} Le jésuite salue, en effet, leur travail pour son sérieux et son objectivité en ajoutant « *Est-il besoin d'ajouter que je me sens profondément d'accord avec vous ?* » [Paul TEMPLIER, « Aux prêtres et séminaristes de Nantes qui, en Janvier-Février 1957, ont réalisé le "Document sur l'Algérie" », 10 février 2002]. On peut souligner que le rapport du père René d'Ouinca va rester quant à lui confidentiel pour le moins, comme l'a souligné François Dosse (*Michel de Certeau. Le marcheur blessé*, Paris, La Découverte, 2007).

^{cdxlv} Julie GAUDIN, *Des prêtres et séminaristes nantais rappelés en Algérie en 1956...*, *op.cit.*

^{cdxlv} Claude JUN, *Guerre d'Algérie : la mémoire enfouie des soldats du contingent*, thèse de sociologie, Michel WIEVIORKA (dir.), Paris, EHESS, 2011.

^{cdxlvi} On se rappellera que Pierre Vidal-Naquet a retenu trois typologies pour caractériser les opposants à la guerre d'Algérie en distinguant dreyfusards, bolcheviks et tiers-mondistes [Pierre VIDAL-NAQUET, « Une fidélité têtue. La résistance française à la guerre d'Algérie », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* n°10, avril-juin 1986, pp. 11-12].

^{cdxlvii} « J'ai d'abord cru que c'étaient les chacals mais c'était le gosse que l'on torturait... », *Des rappelés témoignent*, op. cit., pp. 16-27. Stanislas Hutin va retrouver Boutout en 2013 lors d'un voyage en Algérie [Stanislas HUTIN, « A la recherche de Boutout », site des 4ACG]. « Boutout » est le nom du jeune berger, son prénom étant Saïd dit Abderrahmane. Lors de cette rencontre, on apprend que cet homme a été victime de l'attentat du RER B le 25 juillet 1995 à la station Saint-Michel.

^{cdxlviii} Henri Alleg – Harry Salem – dirigeant du PCA, est arrêté le 12 juin 1957, étant torturé par des parachutistes français. Il écrit *La Question* éditée en février 1958, la publication étant saisie et reproduite clandestinement. Il s'évadera de la prison de Rennes [Jacques THOUROUDE, « L'évasion rennaise d'Henri Allegen 1961 », *Place publique* novembre-décembre 2015, pp. 103-109]. Militant communiste, Maurice Audin est arrêté quant à lui la veille. On connaît le sort qui va lui être réservé car il est assassiné dès le 21 juin par des parachutistes français commandés par Massu après avoir été torturé. On se rappellera évidemment que Maurice Audin a été torturé et assassiné par des militaires français, le fait ayant été officiellement reconnu par Emmanuel Macron le 13 septembre 2018.

^{cdxlix} Jérôme BOCQUET, « Un dreyfusisme chrétien face à la guerre d'Algérie », in *À la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Denis PELLETIER & Jean-Louis SCHLEGEL (dir.), Paris, Éditions du Seuil, 2012. Denis Pelletier précisera « c'est moins au nom des droits du peuple algérien que pour défendre l'honneur de la patrie et du christianisme dont la nation est l'héritière que la torture doit être combattue ».

^{cdl} Sabine ROUSSEAU, Conférence-débat autour de « La colombe et le napalm, des chrétiens français contre les guerres d'Indochine et du Vietnam, 1945-1975 », Maison fraternelle, Paris V^e, 7 juin 2007.

^{cdli} Cf. Serge DEFOIS, *Les avocats nantais au XX^e siècle. Socio-histoire d'une profession*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2007, p. 118.

^{cdlii} Sur Charles Forget (1923-2009), cf. notice biographique du Maïtron de Bernard GEAY. Merci à ce dernier pour les renseignements qu'il nous a communiqués par ailleurs sur Charles Forget.

^{cdliiii} Ce curé de Saint-Pierre-de-Rezé, un proche de M^{gr} Vial, évêque de Nantes, aura été aumônier diocésain de l'ACO de 1952 à 1963, devenant en 1967 délégué diocésain à la mission ouvrière.

^{cdliv} Pierre VIDAL-NAQUET, « Une fidélité têtue. La résistance française à la guerre... », op. cit.

^{cdlv} Dans ce camp vont être regroupés des réfractaires emprisonnés jusque-là : « *Le 8 octobre, le ministre de la Justice, Edmond Michelet, propose le regroupement des "objecteurs" au camp Nord de Mauzac afin de les faire bénéficier d'un régime libéral et d'un travail à l'extérieur.* ». La partie Nord du camp ainsi occupée l'était précédemment par des prisonniers, militants du MNA. Cf. <http://www.refractairesnonviolentsalgerie1959a63.org/spip.php?article79>.

^{cdlvi} Nils ANDERSSON, « Les résistances à la guerre d'Algérie », *Savoir/Agir*, vol. 21, n° 3, 2012, pp. 97-105.

^{cdlvii} Cf. Arthur GROSJEAN, « Internement, emprisonnement et guerre d'indépendance algérienne en métropole : l'exemple du camp de Thol (1958-1965) », *Criminocorpus* [En ligne], mis en ligne le 10 mars 2014.

^{cdlviii} Tramor QUEMENEUR, « L'ACNV (Action civique non-violente) et la lutte contre les camps », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 92, n° 4, 2008, pp. 57-63.

^{cdlix} *Ibidem*.

^{cdlx} « *Au début du mois d'avril 1960, l'ACNV dispose de 32 volontaires qui forment un groupe hétérogène de personnes âgées de 20 à 64 ans, comprenant un Algérien musulman, un juif, des protestants, des catholiques et des agnostiques.* » [*Ibidem*]. On remarquera que ceux-ci sont tous des hommes.

^{cdlxi} *Ibidem*, entretien avec Joseph Pyronnet.

^{cdlxii} Ce jour-là, Jack Muir, objecteur de conscience, et onze volontaires s'enchaînent aux grilles du jardin de Cluny à Paris [Cf. <http://www.refractairesnonviolentsalgerie1959a63.org/spip.php?article67>].

^{cdlxiii} Le premier objecteur à être jugé sera Pierre Boisgontier le 9 mars 1961 à Metz. A cette occasion ses amis manifestent en arborant des pancartes avec le slogan « Nous sommes tous Pierre Boisgontier », un type de formule appelée à un bel avenir, jusqu'au « Nous sommes tous des Charlie » adopté par les Sociétés de journalistes français des principaux journaux en janvier 2015.

^{cdlxiv} Témoignage de Josette Bel recueilli en 2003, Erica FRATERS, *Réfractaires à la guerre d'Algérie 1959-1963*, Paris, éd. Syllepse, 2005. Il s'agit d'un ouvrage collectif, le nom de l'« auteur » étant en fait l'anagramme de « réfractaires ».

^{cdlxv} Le 18 mars 2021, après l'intervention à la cérémonie des Césars, de l'actrice et militante, Corinne Masiero, quatre des occupant(e)s du théâtre Graslin se sont mis nu(e)s sur la place afin de soutenir celle-ci : « Vive la fesse libre » - « Merci Corinne » - « Rend l'art Jean » [*Ouest-France* du 18 mars 2021].

^{cdlxvi} Tramor QUEMENEUR, « Réfractaires à la guerre d'Algérie (1954-1962) : Insoumissions, désertions, refus d'obéissance », *L'Émancipation syndicale et pédagogique*, n°4, décembre 2014, pp. 30-33 (p. 33).

^{cdlxvii} JR est créée par Louis Ohrant et Jean-Louis Hurst (Maurienne), déserteurs, ainsi que par Jacques Berthelet, ancien séminariste. Cf. par exemple Michel AUVRAY, *Objecteurs, insoumis, déserteurs. Histoire de réfractaires en France*, Paris, Stock, 1983.

^{cdlxviii} L'historien estime, par ailleurs, à près de 12 000 les jeunes Français métropolitains réfractaires qui ont été insoumis, déserteurs ou encore objecteurs de conscience durant le conflit franco-algérien. Outre les 420 objecteurs, il a comptabilisé 10 831 insoumis et 886 déserteurs. Ceci porte à 1 % la proportion de désobéissance, comparable à celle observée durant la guerre du Vietnam.

^{cdlxix} Pour ce qui est du réseau JR, ce dernier va recourir à un discours de nature tiers-mondiste, notamment issu de la résistance à la guerre d'Algérie. Cf. Ludivine BANTIGNY, « Jeunesse et engagement pendant la guerre d'Algérie », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 8, n° 2, 2007, pp. 39-53.

NOTES DE LA CONCLUSION

^{cdlxx} Dans El Ouma (éd. spéciale – février 1937), Imache Amar, secrétaire général de l'ENA, dénonce un Front populaire « parjure », ceci après la dissolution du mouvement algérien en janvier 1937.

^{cdlxxi} Raymond GUILLORE, « Chronique de l'Union des syndicalistes », *La Révolution prolétarienne* n°439, mai 1959, p. 10-106. Hébert vote le rapport moral, se déclare satisfait de la position de FO sur l'Algérie et vote une résolution de Bothereau contre l'unité d'action dirigée contre la CGT.

^{cdlxxii} Charles-Robert AGERON, « L'Opinion française devant la guerre d'Algérie », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, n°231, 2e trimestre 1976. pp. 256-285. Pour une position nuancée et critique, cf. Hartmut ELSENHANS, « Guerre française en Algérie : croisées des interprétations, réalités contre constructions », *Insaniyat* n°65-66, 2014, pp. 125-141.

^{cdlxxiii} Il est évident que la modeste fédération socialiste de Loire-Atlantique n'aura de toute façon pas grand poids au sein de la vieille maison, à la différence de celle de la Seine au sein de laquelle vont s'exprimer rapidement des voix discordantes et opposées à la politique mollétiste en Algérie avec, notamment, la création du Comité socialiste d'études et d'action pour la paix en Algérie (CSEAPA), constitué en janvier 1957 et qui va déboucher sur la constitution du PSA. Cf. Gilles MORIN, « 1954 : les socialistes de la Seine et la guerre d'Algérie », *Socialistes à Paris, 1905-2005*, Laurent VILLATE et alii, CREAPHIS, 2005.

^{cdlxxiv} En dépit de leur faible nombre à cette époque. En 1960-61, on compte entre 180 000 et 200 000 étudiants universitaires dont environ 10 500 sur Rennes, capitale universitaire régionale. Selon Alain Brisset, Nantes compte alors à peu près 2000 étudiants, ce qui n'est pas néanmoins négligeable.

^{cdlxxv} Il n'est pas inutile de rappeler qu'il s'est agi là d'une politisation à gauche à côté de la sphère communiste, elle-même déjà active mais traversée par des contestations de la politique algérienne du parti au sein de l'UEC, initialement désavouée par celui-ci lors de la constitution du Front universitaire antifasciste (FUA).

^{cdlxxvi} Claude LIAUZU, « Ceux qui ont fait la guerre à la guerre », in *La Guerre d'Algérie, 1954-2004, la fin de l'amnésie*, Mohammed HARBI et Benjamin STORA (dir.), Paris, Robert Laffont, 2004, p. 242.

^{cdlxxvii} Ouanassa SIARI TENGOUR, « La France en guerre, 1954-1962, Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne, Sylvie THENAULT et Raphaëlle BRANCHE », *Insaniyat* n°42, 2008, pp. 99-102.

^{cdlxxviii} *Parce qu'il n'y a pas d'étrangers sur cette terre. 1939-2009 une histoire de la Cimade*, La Cimade, 2009, p. 27 ; *La Cimade une histoire*, La Cimade, s.d., p. 38.

^{cdlxxix} Outre ce soutien, Hébert et ses amis vont alors dénoncer l'insuffisance des syndicats sur le terrain des luttes, ce que va relever avec pour le moins une certaine irritation Paul Malnoë sur Saint-Nazaire [Paul MALNOË, *de toutes mes forces*, Nantes, Siloë, 2001, p. 186].

^{cdlxxx} Dès la conquête de l'Algérie, l'Église catholique s'est trouvée intimement liée à l'aventure coloniale française approuvée par elle tout en devenant ensuite une institution d'encadrement des populations européennes, nombre de prêtres étant clairement « Algérie française ».

^{cdlxxxi} Cf. Abderahmen MOUMEN, « De l'Algérie à la France. Les conditions de départ et d'accueil des rapatriés, pieds-noirs et harkis en 1962 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 2010/3 n°99, pp. 60-68.